

SOUS LA DIRECTION DE
Alain Béraud et Gilbert Faccarello

Nouvelle histoire de la pensée économique

Tome 1

Des scolastiques aux classiques

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE

9 bis, rue Abel-Hovelacque

PARIS XIII^e

1992

Si vous désirez être tenu régulièrement au courant de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel **A la Découverte**.

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du copyright (6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris).

© Éditions La Découverte, Paris, 1992.
ISBN 2-7071-2165-7

A la mémoire d'Anna MARICIC.

Sommaire

| | |
|---|----|
| AVANT-PROPOS, <i>A. Béraud, G. Faccarello</i> | 11 |
|---|----|

I. L'ÉCONOMIE ENTRE LA RELIGION LE DROIT ET LA MORALE DU XII^e AU XVII^e SIÈCLE

| | |
|--|----|
| Introduction, <i>G. Faccarello</i> | 15 |
| I. UNE INTRODUCTION À LA PENSÉE ÉCONOMIQUE MÉDIÉVALE, <i>André Lapidus</i> | 24 |
| II. LA RENAISSANCE DE LA SCOLASTIQUE, LA RÉFORME ET LES THÉORIES DU DROIT NATUREL, <i>Ramon Tortajada</i> | 71 |

II. MARCHANDS ET PRINCES LES AUTEURS DITS «MERCANTILISTES»

| | |
|---|-----|
| Introduction, <i>Philippe Steiner</i> | 95 |
| III. L'ÉMERGENCE DES CATÉGORIES ÉCONOMIQUES, <i>Philippe Steiner</i> | 103 |
| 1. L'émergence des catégories économiques : l' <i>Homo œconomicus</i> et les lois naturelles | 103 |
| 2. La liberté du commerce | 107 |
| IV. CIRCUITS, MONNAIE ET BALANCE DU COMMERCE, <i>Philippe Steiner</i> | 111 |
| 1. Deux circuits économiques | 111 |
| 2. La balance du commerce et la monnaie | 116 |
| V. MONNAIE, INTÉRÊT ET TRAVAIL, <i>Philippe Steiner</i> | 122 |
| 1. Monnaie et intérêt | 122 |
| 2. Travail, emploi et salaire | 126 |

| | |
|---|-----|
| VI . LE TOURNANT DU SIÈCLE, <i>Philippe Steiner</i> | 131 |
| 1. La critique de la doctrine des deux circuits..... | 131 |
| 2. Marchands et manufacturiers..... | 133 |

III. LES ÉCONOMIES POLITIQUES DES LUMIÈRES L’AFFIRMATION DE LA PENSÉE LIBÉRALE

| | |
|---|-----|
| Introduction, <i>Gilbert Faccarello</i> | 143 |
|---|-----|

| | |
|---|-----|
| VII. PIERRE DE BOISGUILBERT ET JOHN LAW..... | 154 |
| 1. Les fondements de l'économie politique libérale : | |
| Pierre de Boisguilbert, <i>Gilbert Faccarello</i> | 154 |
| 2. John Law, <i>Antoin Murphy</i> | 176 |

| | |
|---|-----|
| VIII. RICHARD CANTILLON ET LE GROUPE DE VINCENT DE GOURNAY, <i>Antoin Murphy</i> | 188 |
| 1. Richard Cantillon..... | 188 |
| 2. Le groupe de Vincent de Gournay..... | 199 |

| | |
|---|-----|
| IX. DAVID HUME ET JAMES STEUART, <i>Daniel Diatkine</i> | 204 |
| 1. David Hume | 204 |
| 2. James Steuart..... | 213 |

| | |
|--|-----|
| X. L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU ROYAUME AGRICOLE : | |
| FRANÇOIS QUESNAY, <i>Philippe Steiner</i> | 225 |
| 1. Quesnay et l'école physiocratique..... | 225 |
| 2. Le sensualisme normatif..... | 227 |
| 3. Richesses et production..... | 230 |
| 4. Prix, produit net et productivité exclusive de l'agriculture..... | 232 |
| 5. Le «bon prix» des grains et la marche vers l'état d'abondance | 234 |
| 6. Circulation des richesses et monnaie..... | 238 |
| 7. La critique de la physiocratie..... | 246 |

| | |
|---|-----|
| XI. SENSUALISTES ET UTILITARISTES | 254 |
| 1. Turgot et l'économie politique sensualiste, <i>Gilbert Faccarello</i> | 254 |
| 2. Jeremy Bentham, un «Newton» de la morale, <i>Annie Cot</i> | 289 |

IV. LES ÉCONOMIES CLASSIQUES

| | |
|---|-----|
| Introduction, <i>Alain Béraud</i> | 305 |
| XII. LA CONTRIBUTION FONDATRICE. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE D'ADAM SMITH, <i>Alain Béraud</i> | 309 |
| 1. Origines et diversité de l'œuvre de Smith..... | 309 |
| 2. L'économie comme système autorégulé..... | 317 |
| 3. Accumulation du capital et croissance..... | 336 |
| 4. La monnaie..... | 341 |
| 5. Le marché et l'État..... | 347 |
| XIII. RICARDO, MALTHUS, SAY ET LES CONTROVERSES DE LA «SECONDE GÉNÉRATION», <i>Alain Béraud</i> | 365 |
| 1. La loi de la population..... | 371 |
| 2. La théorie de la valeur et de la répartition..... | 378 |
| 3. Accumulation du capital, emploi et crises..... | 446 |
| XIV. LA POSTÉRITÉ RICARDIENNE ET L'ŒUVRE DE J.S. MILL..... | 509 |
| 1. La pensée économique post-ricardienne avant John Stuart Mill, <i>Richard Arena</i> | 510 |
| 2. L'apogée et le déclin du courant ricardien : l'œuvre de John Stuart Mill, <i>Anna Maricic</i> | 530 |
| XV. LES DÉBATS MONÉTAIRES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA THÉORIE MONÉTAIRE EN GRANDE-BRETAGNE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX ^e SIÈCLE, <i>Jérôme de Boyer</i> | 554 |
| 1. La banque en Angleterre de 1793 à 1844..... | 554 |
| 2. Le déficit des paiements..... | 561 |
| 3. L'offre de monnaie..... | 568 |
| 4. Conclusion..... | 576 |
| INDEX DES MATIÈRES..... | 581 |
| INDEX DES NOMS CITÉS..... | 599 |

Avant-propos

L'histoire de la pensée économique a eu et, d'une certaine manière, possède encore une curieuse existence : ballottée entre l'histoire proprement dite et la théorie économique considérée à chaque époque et par un groupe donné comme la plus «avancée», son statut a longtemps été fluctuant et incertain. D'une part, insérée dans l'histoire, surtout des idées politiques ou même des mentalités, la pensée économique, en raison de sa nature propre et de son objet, serait chaque fois censée traduire une époque, ses conflits, ses enjeux. Comme expression d'un développement plus ou moins autonome d'un ensemble de concepts ou de systèmes d'idées, d'autre part, elle apparaît sous la forme d'une progression, certes chaotique et aux voies souvent surprenantes ou détournées, vers un ensemble de propositions scientifiques susceptibles d'être largement reconnues. C'est pourquoi, dans le premier cas, les auteurs sont souvent dépeints comme surdéterminés par leur environnement socio-historique, fréquemment au mépris du contenu analytique de leurs écrits et des différences théoriques importantes qu'ils peuvent présenter entre eux ; dans le second cas, au contraire, les œuvres sont éclatées en propositions analytiques disjointes jugées «vraies» ou «fausses» au regard de corpus théoriques érigés en critères de vérité : dans ce processus de séparation du bon grain de l'ivraie, leur cohérence s'évanouit et, avec elle, les problématiques quelquefois complexes dont les écrits relèvent et dont le travail d'interprétation consiste, précisément, à rendre compte.

Les raisons qui se trouvent à l'origine de cet état de fait relèvent bien sûr de registres différents allant des enjeux politiques des «doctrines» économiques au désir qu'éprouve maint auteur de récrire le passé à sa manière afin, tout à la fois, de mieux marquer sa différence et de se choisir, ou de se construire, une ascendance. Mais l'analyse de ces causes relève d'une autre étude. Il suffit de souligner ici que les deux conceptions extrêmes entre lesquelles une partie des histoires de la pensée économique se répar-

tit encore aujourd'hui, si elles permettent de susciter des interrogations et de mettre l'accent sur des points négligés jusque-là, peuvent difficilement constituer le moteur de la recherche.

C'est précisément en surmontant le double obstacle légué par la tradition que l'histoire de la pensée économique a pu se développer considérablement au cours de ces dernières décennies, renouvelant ainsi son objet et ses méthodes. La cohérence analytique de nombreux auteurs a été recherchée et restituée, les théories ont été approfondies et les évolutions ou les cheminements intellectuels apparaissent à présent sous un éclairage nouveau, sans doute infiniment moins simple, mais aussi plus passionnant, qu'ils n'étaient présentés il y a encore peu de temps.

Ce sont les principaux résultats de ces recherches foisonnantes et multiformes que nous avons souhaité présenter dans cet ouvrage en réunissant, pour la première fois, un certain nombre d'études synthétiques originales couvrant les phases les plus importantes du développement de la pensée économique et rédigées par les meilleurs spécialistes. Bien sûr, le nombre de pages n'étant pas indéfiniment extensible, il a fallu faire un choix quant aux périodes, aux auteurs et aux thèmes retenus. Mais, dans chaque contribution, le lecteur trouvera les références bibliographiques essentielles qui lui permettront, s'il le désire, de compléter son information et de poursuivre sa recherche. Il a fallu aussi choisir un angle d'attaque commun : il est principalement analytique. En la matière, cependant, une certaine latitude a été laissée aux auteurs des contributions afin que, sans *a priori* méthodologique artificiellement imposé de l'extérieur, ils choisissent la démarche qui, chaque fois, leur convient le mieux ; et si les différents chapitres sont, à l'évidence, articulés au sein d'une stricte progression d'ensemble, c'est aussi de leur diversité que provient la richesse de la présente tentative.

I

*L'économie entre la religion,
le droit et la morale
du XII^e au XVII^e siècle*

Introduction

GILBERT FACCARELLO

S'il existe des domaines contestés de l'histoire de la pensée économique, ce sont bien ceux qui concernent, pour le dire brièvement, les écrits antérieurs à la seconde moitié du xv^e siècle : pour eux, la légitimité même d'une interrogation du point de vue de la discipline est en cause. Et, de fait, à l'exception de certains ouvrages, dont l'œuvre marquante de J. A. Schumpeter (1954)*, la plupart des histoires de la pensée économique ne commencent en général que par quelques considérations sur le prétendu «mercantilisme», passent rapidement sur les «curiosités» physiocratiques pour ne débiter véritablement l'examen (sérieux) de l'évolution de la théorie économique qu'avec les écrits, jugés absolument fondateurs, d'Adam Smith.

Et avant ? Tout se passe véritablement comme si cet «avant» était encore, tout simplement, le règne de la «barbarie féodale» que, successeur d'une longue lignée, Jean-Baptiste Say dénonçait une nouvelle fois dans son *Histoire abrégée des progrès de l'économie politique* : époque pendant laquelle les universités, aux mains du clergé, ne s'occupèrent que d'étudier «la théologie et les langues anciennes», repoussant «comme dangereuses les sciences morales et politiques». «De là ces disputes de l'école sur des sujets qui excèdent nos moyens de savoir, et dont l'effet fut de retarder les progrès utiles» (1828-1829, p. 543). C'est pourquoi les écrits et les controverses scolastiques se voient condamnés sans appel : ce ne fut là que «vaines disputes» et «controverses sans résultats».

Le ton n'est pas nouveau : il est même modéré. Près d'un siècle auparavant, Montesquieu avait été plus incisif, lui qui fustigeait les «esprits sub-

* Pour les références entre parenthèses, se reporter à la bibliographie en fin de chaque chapitre.

tils qui, dans les temps d'ignorance, sont les beaux esprits» (*De l'esprit des lois*, livre XXI, chapitre xx), bien convaincu que «nous devons aux spéculations des scolastiques tous les malheurs qui ont accompagné la destruction du commerce» (*ibid.*) : comment auraient-ils pu alors en comprendre les lois ? Quant à la preuve la plus manifeste de leur incompréhension en la matière, elle reste évidemment, aux yeux de la plupart des auteurs, l'interdiction du prêt à intérêt (*doctrines de l'usure*) et les siècles de débats animés autour de ce thème.

Les jugements rapportés, bien sûr, sont anciens : ils expriment l'état d'esprit qui prévalait largement aux époques où ils furent formulés. Mais ces formulations mêmes, en raison du renom de leurs auteurs, contribuèrent aussi à ce que cette opinion négative fût perpétuée, appuyant ainsi une idée diffuse qui a longtemps dominé : celle selon laquelle la philosophie moderne, les sciences politiques et, aussi, la science économique se seraient formées *contre* les idées des scolastiques (assimilées pour l'occasion en un corpus plus ou moins homogène) et *en rupture* avec elles.

Depuis quelques décennies, cependant, cette idée, déjà ébranlée dans le passé, est manifestement apparue comme fautive. Dans un certain sens, le balancier de l'histoire est, à présent, reparti dans la direction opposée et, en sciences humaines, il n'est plus de domaine, des «droits de l'homme» aux différentes théories de la valeur en passant par le droit de propriété et la théorie monétaire, qui ne puisse revendiquer une filiation, souvent directe, avec des idées formulées dans les nombreuses controverses scolastiques dont on souligne de nouveau l'importance, la richesse et la complexité.

En matière de théorie économique, la recherche fut relancée il y a quelques décennies par J. W. Baldwin, B. W. Dempsey, B. Nelson, J. Noonan, J. Schumpeter et, surtout, par les nombreux travaux de Raymond de Roover. Les sujets les plus souvent abordés sont ceux qui, majoritairement, ont été au centre des préoccupations des hommes d'Église qui écrivirent entre le xiii^e et le xvii^e siècle (la doctrine de l'usure, déjà citée, dont un important aspect couvre les débats sur la légitimité de la perception d'un taux d'intérêt lors des «prêts d'argent» ; les problèmes liés à la définition de la nature et des fonctions de la monnaie ; les disputes autour de la notion de «juste prix») et cela avec toutes les incidences que ces thèmes comportent.

L'état des recherches permet aujourd'hui de tenter un premier bilan critique, même succinct et même si le domaine est en plein renouvellement : c'est ce à quoi s'emploie le premier chapitre de cette partie. Le second chapitre élargit ensuite le propos à l'école dite de Salamanque et à l'esprit de la Réforme. À l'évidence, seuls les points principaux sont abordés ici : le lecteur pourra compléter son information et/ou prendre connaissance d'interprétations différentes en se reportant à Barry Gordon (1975), à Jacob Viner (1978), aux études récentes de Odd Langholm (1979, 1983, 1984) et à S. T. Lowry (1987 b). Signalons enfin que, malgré son caractère un peu unilatéral et très «rétrospectif», le petit ouvrage de Raymond de Roover (1971) constitue toujours la meilleure introduction au sujet.

Une filiation avec les idées modernes a été évoquée ci-dessus. Mais de quelle filiation s'agit-il ? Car, pour l'analyse d'époques aussi éloignées de la nôtre, si différentes dans leur logique et dans leur langage, un danger sérieux guette le chercheur : celui de tomber dans le piège de la filiation inverse, c'est-à-dire celle qui, négligeant la problématique propre des auteurs anciens, force les textes pour y découvrir des «anticipations» de théories modernes. C'est le mythe, souvent dénoncé, du «précurseur», d'autant plus dangereux que les écrits des scolastiques se prêtent particulièrement bien à ce type d'illusion rétrospective (Raymond de Roover lui-même n'y a pas échappé). Ici, plus qu'ailleurs, l'analyse doit donc procéder avec prudence et précaution : elle requiert du chercheur une profonde connaissance de l'environnement mental, philosophique et social des auteurs pris en compte.

L'énoncé et le traitement des thèmes retenus indiquent assez, par ailleurs, le caractère souvent marginal, et toujours subordonné, des pages qui, dans le flot des écrits scolastiques, parlent d'«économie» : les préoccupations religieuses, philosophiques, éthiques, dominant toujours, et il n'existe rien qui puisse alors ressembler à une «théorie économique», expression d'un domaine scientifique autonome. Les activités économiques elles-mêmes sont encore très largement, et directement, assujetties à l'organisation politique et religieuse de la société et elles n'acquièrent un aspect marchand que de manière progressive et inégale. Mais la période ne doit pas pour autant être négligée, au contraire. Et son intérêt ne réside pas seulement en ce que les auteurs ont pu dire et faire face à ces prémices d'un ordre nouveau venant, peu à peu, menacer les certitudes anciennes. Il est aussi de montrer comment et pourquoi les concepts forgés alors peuvent être (malgré les apparences) si différents des nôtres et, par la même occasion, pourquoi les notions modernes, spécifiques à une société de marché généralisé, se prêtent mal – ou sont franchement inadaptées – à l'analyse d'organisations sociales fondées sur d'autres principes unificateurs. Il est enfin de noter comment, par des parcours parfois directs, parfois surprenants, les fondateurs de l'économie politique, au sens moderne de l'expression, ont pu se trouver, malgré tout, tributaires des développements médiévaux.

Les préalables nécessaires à toute analyse de ce genre, cependant, ne doivent en aucun cas décourager la poursuite de la recherche ou la simple lecture de ses résultats. Car si le mythe du précurseur est souvent dénoncé à juste titre, c'est, tout aussi souvent, et à fort bon compte, par ceux qui se contentent de *paraphraser* les auteurs. *Hic Rhodus, hic salta !* Or, et c'est là l'essentiel, il faut bien les *interpréter*...

Les scolastiques eux-mêmes, cependant, s'inspiraient de nombreux écrits. Au premier rang viennent, bien sûr, les Écritures saintes ; mais cela eût été très insuffisant s'il n'y avait eu aussi les écrits patristiques, les canons de l'Église, et, surtout, les textes de droit romain (sur tous ces points, voir

Gordon, 1975 et 1989, et Lowry, 1987 b). Une autre catégorie d'œuvres, cependant, se révéla fondamentale : les textes de la philosophie grecque. En particulier, la redécouverte d'Aristote en Occident (même au prix de contresens dus à des textes mal établis et à des traductions hasardeuses) revêtit, on le sait, une importance capitale.

Aux yeux des commentateurs, les Anciens étaient-ils meilleurs «économistes» que leurs élèves médiévaux ? Les jugements furent quelquefois très négatifs. J.-B. Say, par exemple, souligne l'évidence : ces penseurs «paraissent avoir peu réfléchi sur l'ensemble des connaissances qui forment aujourd'hui le domaine de l'économie politique. Les deux seules nations qui nous ont transmis ce qu'ils savaient à cet égard, étaient deux peuples guerriers, obligés d'avoir sans cesse les armes à la main (...). Leur subsistance, leurs accumulations étaient fondées sur la conquête et la déprédation. Les capitaux servaient au luxe plutôt qu'à la production, et le travail ne donnait de droit qu'au mépris» (Say, *ibid.*, p. 538). Pour ajouter, sous forme de regret : «C'est peut-être parce que les Grecs et les Romains ont été nos premiers, et pendant longtemps nos seuls instituteurs, que l'économie politique s'est développée si tard en Europe.» Sur ces points, le jugement de J.-B. Say, s'il n'est peut-être pas représentatif, n'est pas très éloigné d'une certaine réalité.

La réalité qu'il cerne, à sa manière, est celle qui a déjà été évoquée plus haut. Plus encore que la période médiévale, l'époque de l'Antiquité grecque ou romaine, déjà fort large et diversifiée en soi, a vu se succéder des types de sociétés organisées sur un mode fondamentalement différent de celui, fondé sur le marché, que nous connaissons aujourd'hui (voir Will, 1954 ; Austin et Vidal-Naquet, 1972 ; Finley, 1973 ; et, dans une certaine mesure, Nicolet, 1988). Il est donc inutile d'y chercher ce qu'elle n'a pu connaître : une *analyse* économique qui se trouve être la science d'une régulation alors inconnue. La politique et l'éthique orientent toutes les actions, l'économique leur est subordonnée, doit être maîtrisée par elles et ne se comprend que par elles sous peine de dangereux contresens. Toute une lignée d'historiens et de sociologues (par ailleurs longtemps minoritaires) a montré à quel point le débat traditionnel qui consistait à savoir si l'économie de l'Athènes classique était déjà une économie «moderne» («capitaliste») ou encore une économie «primitive» était radicalement mal posé (Austin et Vidal-Naquet, 1972) et comment cette question autorisait une utilisation abusive des concepts modernes de l'économie politique et permettait de parler, à tort, de «théorie économique» à propos de passages – ou, beaucoup plus rarement, d'écrits entiers – de Platon, de Xénophon ou, surtout, d'Aristote.

Mais si le jugement de Say, rapporté plus haut, n'est cependant pas très représentatif, c'est qu'il néglige les nombreux économistes qui, malgré tout, se sont aussi réclamés des penseurs grecs. Car, pour des raisons d'éducation, de proximité culturelle, mais aussi de préoccupations théoriques, la référence implicite ou explicite à l'Antiquité (grecque dans la plupart des cas) a toujours été présente chez ceux qui s'occupaient d'économie politique, que ce

soit au sujet du taux d'intérêt, de la monnaie, des rapports d'échange, de la division du travail ou encore de la propriété (privée ou collective). Say le reconnaît d'ailleurs lui-même, qui attribue à cette influence le «retard» de la réflexion théorique. Le point à noter, cependant, est que de nombreux autres auteurs, et non des moindres, de Bodin à Smith en passant par Montchrétien ou Petty, ont pensé différemment : ils se sont reportés aux Anciens et en ont tiré profit. L'influence ne s'arrête d'ailleurs pas à la fin du XVIII^e siècle. Après Say, la théorie économique s'inspirera encore de la *République* de Platon ou, surtout, de l'*Éthique à Nicomaque* et de la (des) *Politique(s)* d'Aristote : Karl Marx et Carl Menger, par exemple, en témoignent par leurs écrits. Certains commentateurs, aujourd'hui, vont même plus loin et soulignent l'importance de l'héritage grec pour toute une série de thèmes centraux de la théorie économique (Lowry, 1987 a et 1987 b).

Pour ce qui concerne l'Antiquité, par conséquent, et plus encore que pour la période scolastique, nous nous trouvons devant une sorte de dilemme accompagné d'un paradoxe. Le paradoxe est celui d'une époque dont plus de deux millénaires nous séparent, dont l'univers politique, philosophique et mental est encore plus éloigné du nôtre que ne l'est l'environnement médiéval, et dont pourtant tant d'auteurs se sentent proches. Le dilemme concerne l'attitude à tenir en histoire de la pensée économique : car, si le pouvoir créateur de la philosophie grecque s'est exercé si profondément dans le temps, si des générations d'écrits, en matière économique, ont commenté ces grandes œuvres du passé et s'en sont inspirées, ce fut peut-être au mépris d'une signification plus exacte de ces œuvres, mettant ainsi en mouvement un processus de lecture rétrospective infidèle, de trahison créatrice dont l'importance fut certainement capitale mais qui ne justifierait en rien l'hypothèse de la présence d'une *analyse* économique dans les «sources» considérées. Le débat, évoqué plus haut, entre historiens de l'Antiquité, sociologues et anthropologues concerne donc également, et au premier chef, notre discipline. Et la difficulté évoquée est d'autant plus aiguë que se posent sans cesse des questions épineuses de traduction de termes qui n'ont pas leurs équivalents dans les langues modernes et qui, pourtant, sont essentiels à la bonne compréhension des textes.

Les problèmes de méthode (et les scrupules scientifiques) que l'on rencontre dans l'analyse des textes scolastiques sont donc, ici, considérablement démultipliés. Les positions en présence sont trop tranchées et le débat est loin d'être clos. Dans le souci d'éviter les erreurs anciennes ou les interprétations hâtives ou incomplètes, nous avons donc préféré débiter cet ouvrage avec la résurgence occidentale de la pensée d'Aristote. Le lecteur intéressé par les propos que l'on peut tenir, du point de vue de la «pensée économique», sur les textes classiques anciens peut se reporter aux quelques titres figurant ci-après dans la bibliographie et qui ont été choisis en raison de leur représentativité et de leur qualité. Il verra comment, à la problématique radicale de Polanyi (1968, 1977) et de Finley (1970), s'oppose celle (qui

ne l'est pas moins) de Gordon (1975) et de Lowry (1987 a et b). Il pourra aussi approfondir les termes des débats en prenant connaissance de contributions portant sur des thèmes plus spécifiques dont celui, central, de la monnaie. Les nombreuses indications bibliographiques supplémentaires qu'il trouvera citées dans toutes les références pourront, enfin, lui permettre de poursuivre l'analyse... pourvu qu'il n'omette pas de se reporter aux textes originaux eux-mêmes et de confronter les traductions disponibles.

Notons, pour terminer, que l'expression «économie politique» est en partie un héritage de l'Antiquité. Le terme «économie» est, en effet, un emprunt du grec *oikonomia*, lui-même provenant de *oikos* (maison) et du radical *nem* que l'on retrouve dans *nomos* (principe d'organisation). Le terme a souvent été rendu en français, outre par le mot «économie» lui-même, par les expressions «organisation» ou «administration de la maison», «administration domestique» ou «administration familiale».

Bien entendu, les mots «maison» et «famille» sont à prendre ici dans leur acception ancienne très étendue concernant tout le «domaine». C'est d'ailleurs dans ce sens de «gestion» au sens large (qui inclut les relations entre époux, l'attitude à observer avec les serviteurs et les esclaves, etc.) qu'il est utilisé par Xénophon dans son *Économique* et par le (ou les) pseudo-Aristote (*Les Économiques*, livres I et III). C'est ce sens que, au XVI^e siècle, Étienne de La Boétie tente de rendre lorsque, à sa traduction de l'*Économique* de Xénophon (publication posthume par les soins de Montaigne, 1571), il donne pour titre *La mesnagerie* : le terme est issu de «mesnager» et nous revient aujourd'hui, par l'intermédiaire de l'anglais, comme *management*.

Dès le départ, cependant, la question se pose du domaine d'application de ce mot. Platon confond volontiers l'administration familiale avec celle de la cité, l'économique avec le politique : «Entre l'état d'une grande maison et le volume d'une petite cité, demande-t-il dans *Le Politique*, y a-t-il quelque différence au regard du gouvernement ? (...) Par conséquent (...) il est clair qu'il n'y a pour tout cela qu'une seule science ; maintenant, qu'on l'appelle royale, politique, économique, nous ne disputerons pas sur le mot.»

Cette assimilation est faite quelquefois par Xénophon (*Les Mémoires*, III), bien que ce qui passe pour son dernier écrit, consacré aux finances et à l'économie d'Athènes, porte un titre spécifique différent de son *Économique* : il s'agit des *Revenus*, ou *Les Voies et moyens d'accroître les revenus d'Athènes*, ou encore : *Traité des moyens d'accroître la fortune publique*. Pour Aristote, en revanche, il existe entre les deux niveaux une importante différence de nature (*Les Politiques*, livre I, chapitre 1). La distinction est réitérée par le pseudo-Aristote au livre I de ses *Économiques* et, en effet, les livres I et III de cette oeuvre concernent bien l'administration familiale ; le livre II, cependant, peut-être dû à une plume différente, traite quand même des «différentes espèces d'administration» et des «divers moyens mis en œuvre par des cités ou des princes pour se procurer de l'argent» : mais il est vrai que c'est alors l'aspect gestionnaire lié aux finances publiques qui est mis en avant dans ces pages.

Par la suite, après la période florissante de la scolastique et avec la formation des États modernes, la nécessité se fit sentir d'une expression susceptible de traduire l'administration publique. Le cheminement vaut d'être remarqué. Le vocabulaire nouveau naît dans les milieux humanistes français en rupture avec la scolas-

tique et proches de la Réforme en gestation. Jacques Lefèvre d'Étaples (Jacobus Faber Stapulensis), notamment, avait entrepris de publier des traductions latines nouvelles des auteurs grecs ; ces traductions étaient effectuées sur des textes débarrassés des innombrables gloses scolastiques, et plus sûrs, d'un point de vue philologique, que ceux qui avaient longtemps circulé. En 1506, il publie à Paris des écrits d'Aristote (les *Politiques*) ou qui étaient encore attribués au Stagirite (les *Économiques*), avec des extraits de Platon (*Hecatonomiarum*). L'ensemble est intitulé *Contenta. Politicorum libri Octo. Commentarij. Economicorum Duo. Commentarij. Hecatonomiarum Septem. Economiarum publ. Unus. Explanationis Leonardi in œconomica Duo*. Ces traductions étaient dues à un autre érudit, Leonardo Bruni, dit Leonardo Aretino. Bruni, cependant, n'avait donné de version que des livres I (en 1420) et III (en 1421) des *Économiques*, la traduction latine médiévale du livre III ayant été simplement «remaniée» (l'original grec avait été perdu) : ces textes, dans le titre de l'ouvrage publié en 1506, sont désignés par l'expression «*Economiarum Duo*». C'est dans ce contexte que Lefèvre intègre alors au recueil (*Economicorum publ. Unus*) une traduction du livre II des *Économiques* tout en lui conférant, ce qui nous intéresse ici directement, un titre différent de celui légué par la tradition et plus en rapport avec son contenu : *Économie publique* (i.e. *Economiarum publicarum Aristotelis liber unus*).

Mais après l'«économie publique» apparaît aussi et surtout l'«économie politique». Cette nouvelle expression est due, en l'état des connaissances, à Louis Turquet de Mayeme (un réformé) et est utilisée par lui dès le début des années 1590 dans son ouvrage sur *La Monarchie aristodémocratique, ou le gouvernement composé et meslé des trois formes de légitimes républiques* (l'œuvre ne fut publiée qu'en 1611, deux décennies après sa rédaction). Cette dernière expression s'impose avec Antoine de Montchrétien qui l'utilise dans le titre de l'ouvrage qui fit beaucoup pour sa célébrité posthume, le *Traicté de l'œconomie politique* (1615). Notons pour finir que, pour ce qui concerne le contenu, Montchrétien se réfère aussi aux Grecs et, contre Aristote, entend jeter de nouveau des ponts entre le «domestique» et le «politique» («les vacations privées font la publique. La maison est premier que la cité; la ville que la province; la province que le royaume. Aussi l'art politique dépend immédiatement de l'économique; et comme il en tient beaucoup de conformité, il doit pareillement emprunter son exemple. Car le bon gouvernement domestique, à le bien prendre, est un patron et modèle du public.»).

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- AUSTIN Michel et VIDAL-NAQUET Pierre, *Économies et sociétés en Grèce ancienne*, Armand Colin, Paris, 1972.
- BERTHOUD Arnaud, *Aristote et l'argent*, François Maspero, Paris, 1981.
- DALTON George, «Introduction», in : POLANYI K., 1968, p. IX-LIV.
- FINLEY Moses I., «Aristotle and Economic Analysis», *Past and Present*, n° 47, mai 1970, p. 3-25. – *The Ancient Economy*, Londres, 1973, trad. franç. : *L'Économie antique*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1975.

- GODELIER Maurice (1975), «Présentation» (p. 9-32) de la trad. franç. de K. POLANYI et C. ARENSBERG (1957).
- GOLDSCHMIDT Victor, «Aristote : le concept d'autarcie», recueilli in V. GOLDSCHMIDT, *Écrits*, tome I : *Études de philosophie ancienne*, Vrin, Paris, 1984, p. 85-87.
- GORDON Barry, *Economic Analysis before Adam Smith : Hesiod to Lessius*, Macmillan, Londres, 1975. – *The Economic Problem in Biblical and Patristic Thought*, *Vigiliae Christianae Supplements* 9, E. J. Brill, Leyde, 1989.
- HUMPHREYS S. C., «History, Economics and Anthropology : the Work of Karl Polanyi», *History and Theory*, vol. 8, 1969 p. 165-212 (repris dans HUMPHREYS, 1978). – *Anthropology and the Greeks*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1978.
- KIRSHNER Julius, «Raymond de Roover on Scholastic Economic Thought», introduction à ROOVER Raymond DE (1974) ; trad. franç. : «Les travaux de Raymond de Roover sur la pensée économique scolastique», *Annales ESC*, vol. 30, mai-juin 1975, p. 318-338.
- LANGHOLM Odd, *Price and Value in the Aristotelian Tradition : a Study in Scholastic Economic Sources*, Universitetsforlaget, Bergen, 1979. – *Wealth and Money in the Aristotelian Tradition : a Study in Scholastic Economic Sources*, Universitetsforlaget, Bergen, 1983. – *The Aristotelian Analysis of Usury*, Universitetsforlaget, Bergen, 1984.
- LEVY Edmond, «L'artisan dans *La Politique* d'Aristote», *Ktema*, n° 4, 1979 p. 31-46.
- LOWRY S. Todd, *The Archaeology of Economic Ideas : the Classical Greek Tradition*, Duke University Press, Durham, 1987.
- LOWRY S. Todd (sous la direction de), *Pre-Classical Economic Thought : From the Greeks to Scottish Enlightenment*, Kluwer, Dordrecht, 1987.
- NICOLET Claude, *Rendre à César : économie et société dans la Rome antique*, Gallimard, Paris, 1988.
- PELLEGRIN Pierre, «Monnaie et chrématistique. Remarque sur le mouvement et le contenu de deux textes d'Aristote à l'occasion d'un livre récent», *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n° 4, 1982, p. 631-644.
- PICARD Olivier, «Aristote et la monnaie», *Ktema*, n° 5, 1980, p. 267-276.
- POLANYI Karl, *Primitive, Archaic and Modern Economies : Essays of Karl Polanyi* Edited by George Dalton, Doubleday Anchor, New York, 1968 ; réimpression Beacon Press, Boston, 1971. – *The Livelihood of Man*, edited by Hany W. Pearson, Academic Press, New York, 1977.
- POLANYI Karl et ARENSBERG Conrad, *Trade and Market in Early Empires*, The Free Press, New York, 1957 ; trad. franç. : *Les Systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, préface de M. Godelier, Larousse, Paris, 1975.
- ROOVER Raymond DE, *La Pensée économique des scolastiques*, Vrin, Paris, 1971. – *Business, Banking and Economic Thought in Late Medieval and Early Modern Europe, Selected Studies*, KIRSHNER Julius (éd.), The University of Chicago Press, Chicago, 1974.
- SAY Jean-Baptiste (1828-1829), «Histoire abrégée des progrès de l'économie politique», in : *Cours complet d'économie politique pratique*, Guillaumin, Paris, édition de 1852, tome II, p. 537-570.
- SCHUMPETER Joseph Alois, *History of Economic Analysis*, George Allen & Unwin, Londres, 1954 ; trad. franç. : *Histoire de l'analyse économique*, Gallimard, Paris, 1983, 3 vol.
- SINGER Kurt, «Oikonomia : an Inquiry into Beginnings of Economic Thought and Language», *Kyklos*, vol. 11, 1958, p. 29-57.
- VIDAL-NAQUET Pierre, «Économie et société dans la Grèce ancienne : l'œuvre de

- Moses I. Finley, *Archives européennes de sociologie*, 6, 1965, p. 111-148 ; repris dans VIDAL-NAQUET P., *La Démocratie grecque vue d'ailleurs*, Flammarion, Paris, 1990, p. 55-94.
- VINER Jacob, *Religious Thought and Economic Society : Four Chapters of an Unfinished Work*, numéro spécial de *History of Political Economy*, vol. 10, n°1, 1978.
- WILL Édouard (1954 a), «Trois quarts de siècle de recherches sur l'économie grecque antique», *Annales ESC*, vol. 9, janvier-mars, p. 7-22. – (1954 b) «De l'aspect éthique des origines grecques de la monnaie», *Revue historique*, CCXII, 2, p. 209-231.
- WORLAND Stephen T., «Aristotle and the Neoclassical Tradition : the Shifting Ground of Complementarity», *History of Political Economy*, vol. 16, n°1, 1984 p. 107-134.

I

Une introduction à la pensée économique médiévale

ANDRÉ LAPIDUS

Ce n'est que de manière indirecte que l'on peut reconstituer la trame d'une pensée économique médiévale. Pour les théologiens et les juristes des XIII^e et XIV^e siècles, les préoccupations économiques étaient, dans une large mesure, accessoires. Elles ne passaient au premier plan qu'à l'occasion de discussions approfondies dont le véritable enjeu était d'ordre moral ou politique : ainsi, les traités sur l'usure de Robert de Courçon, Gilles de Lessines ou Alexandre d'Alexandrie ; ou encore le traité sur les monnaies de Nicole Oresme. La plupart du temps, ce sont les *Sommes* des théologiens, les commentaires des écrits d'Aristote ou encore les exposés juridiques relatifs aux contrats, qui permirent d'esquisser une analyse que nous reconnaissons aujourd'hui comme plus strictement économique.

Là se tient, sans doute, la principale difficulté d'accès à la pensée économique médiévale : elle ne s'est jamais érigée en objet autonome et ne saurait constituer autre chose qu'une dimension, parmi d'autres, d'une interrogation théologique, philosophique ou juridique. Il convient donc de se garder tout à la fois de surévaluer des contributions qui ne revêtaient aux yeux de leurs auteurs qu'une importance mineure, mais aussi d'isoler ces analyses du contexte culturel qui, seul, leur donnait un sens.

Dans cette perspective, le point de départ est triple, et peut être cerné par trois ensembles de textes qui alimenteront les réflexions économiques du Moyen Âge.

Il s'agit, en premier lieu, des écrits qui constituent la base de l'enseignement traditionnel de l'Église : les *Écritures*, d'abord, puis la littérature patristique qui, en rassemblant les œuvres des Pères de l'Église latine et grecque, manifeste l'appropriation, par les penseurs du Moyen Âge, d'un savoir datant de l'Antiquité chrétienne.

En deuxième lieu, on soulignera le rôle joué par les traductions latines d'Aristote (principalement de la *Politique* et de l'*Éthique à Nicomaque*) qui se diffusent dans l'Occident chrétien dès le XIII^e siècle. La nécessité de

recourir à des traductions témoigne de ce que la connaissance du grec s'était progressivement perdue. De sorte que les traductions disponibles ne s'appuyaient pas sur les versions originales des textes concernés, mais déjà sur des traductions en arabe, œuvres de théologiens et de philosophes musulmans ou juifs. Ainsi, la redécouverte d'Aristote se trouvait-elle doublement biaisée : parce qu'elle s'était altérée à travers des traductions en cascade, bien sûr, mais aussi parce qu'elle s'inspirait des interprétations proposées par ses commentateurs arabes. Si cette redécouverte a complètement bouleversé la pensée médiévale, ce fut ainsi à la fois en vertu de la pensée propre du Stagirite, mais également sous l'influence de la culture arabe, dont la chrétienté devait assimiler une dimension essentielle.

Enfin, un troisième ensemble de textes fut appelé à jouer un rôle prépondérant. Il s'agit d'écrits juridiques concernant les laïcs ou les clercs. Les grands textes du droit romain, redécouverts dans la seconde moitié du XI^e siècle, introduisirent dans la pensée juridique un bouleversement d'une ampleur analogue à celle que devaient susciter les œuvres d'Aristote. Le droit canonique, émergent des décisions pontificales ou conciliaires rassemblées dans diverses compilations – le *Décret* de Gratien, vers 1140, ou les *Décrétales* de Grégoire IX, au siècle suivant –, en conserve l'empreinte, à tel point que le droit romain s'imposait à chaque fois où la législation propre de l'Église faisait défaut.

Ces trois ensembles de textes constituent ainsi le fonds d'une culture médiévale sur laquelle allait venir se greffer une réflexion plus strictement économique. Si les matériaux qui en témoignent nous paraissent aujourd'hui bien minces, aisément répétitifs, ils n'en proscrirent pas moins toute lecture qui prétendrait se limiter à eux seuls. Le dépaysement est trop profond : le prix, la monnaie, l'intérêt, les échanges, la répartition, la concurrence demeurent rebelles à une investigation naïve ; à des degrés divers, ils supposent une compréhension de la société, de ses interactions, des modalités du raisonnement lui-même avec lequel notre culture économique a, depuis longtemps, pris ses distances.

1. EN AMONT DU SAVOIR ÉCONOMIQUE : COMPRENDRE LA SOCIÉTÉ

Si l'on a jugé utile de placer l'accent sur le bouleversement provoqué dans la chrétienté par l'introduction des œuvres d'Aristote devenu, selon le mot d'Albert le Grand, «intelligible aux Latins», c'est qu'il allait permettre, au XIII^e siècle, de conduire à son terme une entreprise dont Pierre Abélard avait, au siècle précédent, offert une sorte de répétition générale. La *raison* et la *nature* vinrent ainsi investir, cette fois avec succès, un domaine où s'épanouissaient les mystiques chrétiennes. Le risque, pour le dogme de l'Église, était évident et il devait être aisé, pour chacun, de tirer les leçons de la manière dont l'islam avait incorporé l'enseignement aristotéli-

rien. Par l'intermédiaire, en particulier, d'un maître de la faculté des arts de Paris, Siger de Brabant, les thèses du philosophe arabe Ibn Rashid (connu en Occident sous le nom d'Averroës) avaient, en effet, pénétré les écoles parisiennes. Ces thèses peuvent se résumer par la doctrine dite de la «double vérité» : vérité de la foi et vérité de la raison. Entre les deux, Averroës imposait une séparation radicale. Si des dénominations identiques étaient parfois sources de confusions, elles différaient tant par leur objet que par leur méthode. Ainsi, l'âme immortelle pour le croyant devenait elle mortelle pour le philosophe.

En dépit de sa condamnation explicite des thèses de Siger de Brabant et, à travers lui, d'Averroës, c'est pourtant dans cette perspective que se situe l'œuvre de Thomas d'Aquin et, avant lui, de son maître Albert le Grand. Si l'idée d'une double vérité fut sans hésitation rejetée, ce n'est qu'en se transformant en ce projet immense de fonder la foi en raison, de faire reposer la religion sur la science, le dogme lentement édifié depuis les *Évangiles* sur l'enseignement d'Aristote.

La contrepartie de cette audace est connue. En demandant à la raison de fonder la foi, on s'oblige à reconnaître à la nature sa spécificité d'être régie par des lois accessibles à l'entendement humain. De sorte que la société et les rapports entre les hommes deviennent perméables à une autre connaissance que celle qui découlerait de la révélation.

Mais bien que le legs aristotélicien au Moyen Age fasse effectivement des relations entre les hommes cet objet nouveau d'une connaissance nouvelle, il s'accompagne, en outre, d'une compréhension *organiciste* et *téléologique* de la société, compréhension dont la tradition thomiste conservera l'empreinte. Largement développée par Aristote dès le premier chapitre de la *Politique*, cette conception se retrouve tant dans les commentaires que Thomas d'Aquin consacre à celui que la scolastique appelle «le Philosophe», que dans la *Somme théologique* : « La partie, en tant que telle, est quelque chose du tout ; d'où il résulte que le bien de la partie doit être subordonné au bien du tout » (II^e-II^e, q. 58, a. 5, resp.). Le fait que la société soit finalisée répond à une analyse originale, qui développe la thèse aristotélicienne d'une hiérarchie des natures, en explicitant la manière dont celle-ci s'inscrit dans le plan de la Création. Si Dieu constitue la fin ultime de l'univers, c'est par l'intermédiaire des êtres supérieurs, des hommes doués de raison, qu'il gouverne les êtres inférieurs. Pour notre propos, trois conséquences en découlent. D'abord, la finalité propre de l'espèce, celle de l'humanité, s'incarmera dans le bien de la société, qui ne se réduit pas plus à la somme des biens des individus que la société n'est, elle-même, réductible à la somme des individus qui la composent. Ensuite, chaque individu étant un être spirituel, qui dépasse ainsi la société dans laquelle il est immergé, il a vocation à réaliser par lui-même le bien de la société dans son ensemble. Enfin, c'est par l'usage des biens extérieurs que chaque homme concourt à la réalisation du plan divin.

A la fois normative et descriptive en ce qu'elle se nourrit de l'idée d'un ordre naturel, cette compréhension des rapports entre la société et l'indi-

vidu marquera l'enseignement thomiste jusqu'à l'école de Salamanque, aux ^{xvi} et ^{xvii} siècles. Cependant, si la prégnance du modèle thomiste fut considérable, il ne disqualifia pas pour autant des compréhensions de la société qui, au premier abord, sembleront plus voisines de celles que l'on est, aujourd'hui, spontanément enclin à adopter. Le phénomène prit toute son ampleur au ^{xiv} siècle, plus précisément après 1277, date de la condamnation des thèses averroïstes par l'évêque de Paris. Trois ans après la mort de Thomas d'Aquin, cette condamnation témoignait de la fragilité de son influence. Parmi les ordres religieux qui se partagent la quasi-exclusivité de la culture savante et de sa diffusion, cette influence ne dépasse guère les limites de l'ordre dominicain. Au fur et à mesure que le ^{xiv} siècle s'écoule, les positions s'affirment, principalement à la suite de l'élaboration puis de la continuation de l'œuvre des deux inspireurs majeurs de l'ordre franciscain : Jean Duns Scot et Guillaume d'Ockham.

L'œuvre de Jean Duns Scot marque un glissement de référence au sein de l'aristotélisme médiéval. Plus imprégné des doctrines platoniciennes que ne le fut Averroës, le philosophe arabe Ibn Sena («Avicenne» pour les commentateurs occidentaux) offrait à Scot une interprétation d'Aristote lui permettant de séparer radicalement la théologie et la métaphysique. Elle conduit à rejeter la conception thomiste d'un monde régi par des lois naturelles manifestant l'existence de relations nécessaires et immédiatement intelligibles entre des individus spécifiés par leurs fonctions au sein de l'organisme social. Si la société demeure, pourtant, caractérisée par un ordre, il s'agit d'un ordre construit. Certaines de ses lois – les trois premiers commandements du Décalogue, par exemple – découlent de ce que Dieu ne pouvait entrer en contradiction avec lui-même. Les autres régissent simplement l'un des multiples mondes possibles répondant à la volonté du Créateur, et fournissent un cadre à l'expression de la libre volonté des hommes. Les liens sociaux qui s'établissent alors ne traduisent plus, comme chez Thomas d'Aquin, une exigence naturelle, mais procèdent plutôt du *contrat*. On relèvera ainsi que Scot admettait que certaines circonstances justifient une modification du lien matrimonial autorisant la polygamie sans que les lois divines fussent transgressées (il est vrai, cependant, que même chez Thomas d'Aquin la monogamie ne relevait pas du droit naturel premier mais du simple droit des gens ; et, bien entendu, la polyandrie restait exclue pour les deux auteurs). C'est donc à une lecture très différente de la société qu'invite la philosophie scotiste : elle n'est plus un organisme finalisé, s'imposant comme un fait de nature, mais la résultante, jusque dans ses institutions positives, d'une interaction contractuelle entre des individus soumis à la «puissance ordonnée» du Créateur qui a voulu le monde tel qu'il est.

Le nominalisme médiéval force encore le trait et développe une pensée qui, sans se réduire à un nominalisme social intransigeant, ne saurait appréhender la société autrement qu'à partir des individus. Si l'on se limite à cet aspect de la question, il est possible d'y reconnaître les conséquences de l'extension, principalement sous l'influence de Guillaume

d'Ockham, de la distinction plus ancienne, déjà reprise par Abélard, entre la « chose » – *res* – et le « terme » – *vox* – qui la désigne. Loin de se réduire à un débat désuet – la « Querelle des universaux » –, il s'agit là d'une étape primordiale dans l'évolution des théories de la connaissance. En examinant, à l'occasion d'un commentaire du *Livre des sentences* de Pierre Lombard, la manière dont un « universel » – un prédicat – pourrait se réaliser dans un sujet dont il se distingue, Guillaume d'Ockham envisage trois possibilités : une distinction « réelle », « formelle » ou « de raison ». Lorsqu'il critique les deux premières distinctions, Guillaume s'oppose au « réalisme » médiéval auquel participent aussi bien Thomas d'Aquin que Jean Duns Scot. Mais en refusant la distinction « de raison », c'est la possibilité même de l'abstraction qui se trouve supprimée : n'est alors distinguable que ce qui se trouve réellement séparable. Il en résulte qu'aucune nature essentielle ne préexiste à la chose elle-même : pour reprendre un exemple familier aux hommes du Moyen Âge, la « risibilité » ne préexiste pas plus à l'homme qui rit que la « paternité » ne préexiste au père et à son enfant. Il en va évidemment de même pour l'« homme » quand celui-ci désigne l'espèce (c'est la *suppositio simplex* de la théorie des substitutions) ou la société qui, dans la perspective thomiste, en réaliserait la nature.

Ainsi les hommes sont-ils irréductibles les uns aux autres, sans qu'aucun concept n'en saisisse la communauté comme totalité qui les dépasserait. Plus encore que chez Scot, c'est le caractère contingent de la Création, la puissance absolue du Créateur qui est ici en jeu. Penser la société suppose alors une élaboration plus complexe où viennent se dissoudre ces éléments d'apparente homogénéité de la philosophie ockhamienne que l'on a brièvement évoqués. Ce n'est, en effet, qu'une singulière myopie qui nous conduit à imaginer aujourd'hui l'unité du nominalisme aux XIV^e et XV^e siècles. Le récit serait fastidieux des oppositions politiques et doctrinales entre les principaux penseurs qui se rattachent à l'enseignement de Guillaume d'Ockham. Pourtant, même si ces oppositions s'appuient – particulièrement chez des auteurs dont l'œuvre, comme celle de Jean Buridan et de ses élèves, Nicole Oresme et Henri de Langenstein, est l'occasion d'une réflexion économique originale – sur des divergences métaphysiques profondes, on notera qu'elles relèvent plus souvent de la philosophie politique que de l'ontologie. L'idée, largement développée par Guillaume d'Ockham, selon laquelle il y aurait plus de « convenance » entre Platon et Socrate qu'entre Platon et un âne s'offre ainsi à de multiples variations. A un pôle, les hommes demeurent irrémédiablement étrangers les uns aux autres ; à l'autre pôle, la relation de similitude, la « convenance », si elle ne préexiste pas aux hommes, si elle ne peut être pensée séparément, permet au moins de penser leur communauté et, à travers sa diversité, leur communauté ordonnée. On aura, cependant, complètement inversé la perspective thomiste : ce ne sont plus les individus qui n'ont de sens qu'à partir de la société mais, au contraire, la société qui ne saurait être comprise indépendamment des individus qui la constituent par leurs interactions.

Les rivalités sont donc profondes entre les conceptions philosophiques et théologiques qui se développent pendant la période classique de la scolastique. Elles se répercutent sur la manière dont se comprennent la société et, à travers elle, les différentes catégories économiques.

2. LES THÉORIES DU JUSTE PRIX

L'idée de «juste prix» est particulièrement représentative de ces catégories économiques auxquelles la pensée médiévale assigne des interprétations multiples.

L'expression elle-même semble remonter à l'Antiquité, puisque Baldwin (1959, p. 8) en trouvait une première trace à Babylone, à l'époque du quatrième successeur d'Hammourabi. Les théologiens et les juristes du Moyen Age en décèleront encore l'emploi dans certains textes de droit romain relatifs aux contrats comme, par exemple, ceux qui traitent de la *laesio enormis*. Le juste prix se rencontre ensuite sous la plume des théologiens de la fin du XIII^e siècle, comme Pierre le Chantre, ou du début du XIII^e siècle, comme Robert de Courçon ou Alexandre de Hales. Toutefois, si l'on consent provisoirement à faire abstraction des exposés proprement juridiques de la question, le premier traitement systématique, immédiatement intelligible aux économistes contemporains, ne semble pas avoir été antérieur aux écrits d'Albert le Grand et de Thomas d'Aquin. Mais l'expression recouvrira également des analyses sensiblement différentes, chez des auteurs plus proches du scotisme ou du nominalisme. Sa faveur sera réactivée chez les théologiens de Salamanque et on la retrouvera encore chez Grotius, au début du XVII^e siècle. Mais elle sera, à ce moment, vidée de sa signification initiale et n'aura plus d'autre vertu que celle du rappel incantatoire d'une tradition périmée.

Rien de surprenant, alors, à ce que cette variété fût prise pour un électisme en favorisant les lectures *ad hoc* du juste prix.

C'est ainsi que pour de nombreux auteurs contemporains (Baldwin, 1959 ; Barath, 1960 ; De Roover, 1958 et 1971, p. 46 *sq.* ; Noonan 1957, p. 85) le juste prix doit être compris comme une formulation embryonnaire du prix de marché. Intuitivement, une telle position n'est pas sans arguments : l'opposition permanente des penseurs scolastiques aux corporations, aux associations de marchands et, de manière plus générale, à la présence d'éléments de monopole dans les transactions économiques, la multiplication des foires et les nombreux témoignages concernant l'habileté de ceux – marchands et financiers – qui y participaient, tout cela laisse présumer une connaissance déjà élaborée des mécanismes de marché. A cela viennent s'ajouter les références constantes, aussi bien chez Albert le Grand ou Thomas d'Aquin que chez les penseurs ultérieurs, au «besoin» ou à l'«utilité» dans l'explication du juste prix. Ce qui devrait conduire à penser que,

du point de vue des auteurs concernés, les comportements individuels y jouaient un rôle prépondérant.

Mais un examen plus détaillé oblige à revenir sur cette première impression. On notera, par exemple : 1) que l'opposition aux corporations ne présupposait aucunement une connaissance, analogue à la nôtre, des mécanismes de concurrence, mais traduisait plus vraisemblablement la condamnation morale de tout engagement contractuel dans lequel l'accord de l'une des parties, bien que volontaire, était conditionné par la position dominante de l'autre partie dans la négociation ; 2) que le savoir-faire technique des commerçants et financiers du Moyen Âge et – éventuellement – le fait que nous soyons rétrospectivement en mesure de montrer que le prix d'un drap de telle qualité, sur telle foire de Champagne, était précisément celui pour lequel les offreurs et les demandeurs parvenaient à réaliser leurs projets, ne signifiait pas que ce savoir technique s'accompagnait de la connaissance théorique du prix de marché mais, au mieux, que le prix réalisé répondait à ce qu'aujourd'hui nous aurions reconnu comme un prix de marché ; 3) que le fait de considérer l'utilité ou le besoin (*indigentia*) comme une dimension strictement privée du rapport entre un individu et son environnement matériel est un acquis trop récent de l'analyse économique pour que l'on puisse admettre sans autre forme de procès que c'était bien là, au XIII^e siècle, le même concept que celui que nous connaissons.

Le caractère factice de ces rapprochements suggère alors la distance qui sépare nos représentations usuelles du prix et l'idée médiévale de juste prix.

La théorie thomiste du juste prix

A cet égard, c'est la tradition thomiste qui nous impose le plus profond dépaysement. Les textes concernés sont peu nombreux. Aux commentaires d'Albert le Grand sur l'*Éthique* d'Aristote, il convient d'ajouter quelques questions du traité sur la *Justice* de la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin (II^e-II^e, principalement les questions 77 et 78), les commentaires du même auteur sur l'*Éthique* et la *Politique*, ainsi que quelques opuscules plus directement consacrés aux opérations à terme (*De emptio- ne et venditione ad tempus*, par exemple).

• *Justice distributive, justice commutative et juste prix.* – Présenté dans la question 77 de la *Somme théologique* (II^e-II^e), le juste prix y apparaît d'emblée comme un concept normatif. La justice à laquelle il satisfait combine les deux espèces de « justice particulière », la justice *distributive* et la justice *commutative*. Il s'agit là des parties dites « subjectives » de la justice, car elles se partagent le « sujet » sur lequel porte la vertu de justice. Thomas d'Aquin précisait les contours respectifs de ce sujet en écrivant que « la justice distributive règle les répartitions et la justice commutative règle les com-

mutations qui peuvent se faire entre deux individus » (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 61, a. 3, resp.). Cette distinction est étroitement liée à la conception aristotélicienne de la justice et à son remaniement chez Thomas d'Aquin. La définition qu'en donne Aristote dans l'*Éthique à Nicomaque* (V, 1, 13) est très extensive puisqu'elle embrasse «ce qui est susceptible de créer ou de sauvegarder, en totalité ou en partie, le bonheur de la communauté politique». Que la justice, bien qu'elle s'applique à des rapports à autrui, soit comprise immédiatement au niveau de la totalité organique que représente la communauté politique se retrouve chez Thomas d'Aquin (voir, en particulier, *Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 58, a. 5, resp.).

Cependant, là où Aristote distinguait trois espèces de justices – distributive, corrective et réciproque –, Albert le Grand et Thomas d'Aquin regroupent les deux dernières sous le nom de «justice commutative». Or, si la justice commutative établit une égalité «d'objet à objet» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 61, a. 2, resp.) entre des biens considérés sous l'angle de leur appropriation privée, la justice distributive, qui concerne initialement le bien commun, répartit celui-ci de sorte qu'il soit «donné d'autant plus [...] à une personne que sa place dans la communauté est prépondérante» (*ibid.*), c'est-à-dire qu'elle concourt le mieux à la réalisation de la finalité qui s'impose à la société. Thomas d'Aquin exprimera autrement cette idée en écrivant que «la justice distributive et la justice commutative ne se distinguent pas seulement par leur objet un et multiple, mais par la nature même de la dette qui les concerne : devoir à quelqu'un un bien commun est autre chose que lui devoir un bien qui lui est propre» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 61, a. 1, ad 5).

S'agissant de biens privés soumis à des transactions elles aussi privées, la conjonction de la justice commutative et de la justice distributive témoigne qu'aucune appropriation, aucun usage privé ne sauraient entrer en contradiction avec les objectifs de la communauté. Si une telle représentation se nourrit d'une conception organiciste et téléologique de la société, elle s'impose d'autant mieux qu'elle est le fruit de la lente évolution de l'attitude de l'Église face à la propriété (sur cette question, voir C. Spicq, 1932 et 1934, ainsi que M.-F. Renoux-Zagamé, 1988). Sans doute, celle-ci avait, depuis le v^e siècle, rompu avec le communisme des Pères de l'Église, comme saint Ambroise ou saint Jean Chrysostome. Toutefois, la propriété privée n'avait pas atteint, chez la plupart des penseurs scolastiques, le statut d'un droit naturel.

Le traitement du problème par Thomas d'Aquin est exemplaire. Pour l'auteur de la *Somme théologique*, c'est l'existence même d'un domaine divin, s'étendant à la totalité de la Création, qui fonde le droit de possession des hommes sur les biens extérieurs : «Dieu a, comme principe, un domaine sur toutes les choses. Et c'est lui qui, selon sa Providence, a ordonné certaines choses au soutien corporel de l'homme. Et c'est pour cela que l'homme a naturellement un domaine sur ces choses, en ce sens qu'il a le pouvoir d'en faire usage» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 66, a. 1, ad 1.). Cependant, ce droit naturel de possession (le « domaine » – *domi-*

ntum) conserve l’empreinte de ce qui le fonde. En particulier, son sens ultime réside dans la réalisation du plan divin, dont l’homme n’est ici l’agent que parce qu’il fut créé doué de raison, susceptible, par conséquent, d’accéder à la compréhension du bien commun et de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d’y accéder.

C’est dans cette perspective qu’il convient d’aborder la propriété privée, à laquelle est entièrement consacré, dans la *Somme théologique* (II^e-II^e) l’article 2 de la question 66. La principale conclusion de cet article rejoint les positions plus anciennes de saint Augustin ou de Gratien, pour qui la propriété relevait non des principes du droit naturel, mais du simple droit des gens. C’est, en effet, la raison humaine qui vient « surajouter » la propriété privée au droit naturel (*ibid.*, a. 2, ad 1). D’autres écrits de Thomas d’Aquin permettent de préciser ce point de vue. Le commentaire de l’*Éthique*, en particulier, témoigne que sa pensée avait intégré la distinction, issue des juristes romains, entre « droit naturel de première manière » et « droit naturel de seconde manière », ou « droit des gens ». Selon Thomas d’Aquin, c’est la nature double de l’homme, commune, pour une part, à celle de l’animal, singulière, pour l’autre part, en ce qu’elle permet de discerner, « grâce à l’intervention de la raison, ce qui est honnête ou honteux » (*In Decem Libros Ethicorum*, V, 12 ; voir, également, *Somme théologique*, II^e-II^e, q. 57, a. 3, resp.), qui engendre cette hiérarchie au sein du droit naturel.

Les arguments avancés afin de montrer que la raison inscrit la propriété privée dans le droit des gens méritent une attention toute particulière. Thomas d’Aquin relève successivement que : « Premièrement, chacun donne des soins plus attentifs à la gestion de ce qui lui appartient en propre, qu’il n’en donnerait à ce qui est commun à tous ou à plusieurs ; en ce cas, en effet, chacun évite l’effort et laisse aux autres le soin de pourvoir à l’œuvre commune [...]. Deuxièmement, il y a plus d’ordre dans l’administration des biens si le soin de chaque chose est confié à une personne, tandis que ce serait la confusion si tout le monde s’occupait indistinctement de tout. Troisièmement, la paix entre les hommes est mieux conservée si chacun est satisfait de ce qui est à lui. On voit, en effet, de fréquentes querelles entre ceux qui possèdent une chose en commun et dans l’indivision » (*Somme théologique*, II^e-II^e, q. 66, a. 2, resp.). Le dernier argument associe la paix sociale à l’absence d’indétermination sur l’usage des biens lorsque leur propriété est privée ; le second s’appuie sur l’efficacité organisationnelle de la propriété privée. Dans ces deux cas, c’est l’ignorance des individus sur l’usage ou la gestion des biens qui se trouve levée par l’appropriation privée. Plus intéressant encore est le premier argument. C’est à ce que l’on appellerait aujourd’hui un « aléa de moralité » que saint Thomas attribue le défaut d’efficacité de la propriété commune.

Or, le « soin » (*cura*) apporté aux biens extérieurs est décisif. Comme on l’a vu, leur possession par l’homme ne vaut que dans la mesure où celui-ci, en les utilisant, concourt à la réalisation du dessein divin. C’est ainsi que doit être entendu ce « pouvoir de gérer et de disposer » qui, pour Thomas d’Aquin, caractérise la propriété humaine. La *potestas procurandi et dis-*

pensadi ne correspond nullement, comme sa traduction habituelle pourrait le laisser supposer, à la reconnaissance de droits de propriété exclusifs et transférables. Au contraire, le *procurator* ne désignait pas simplement un gestionnaire, mais aussi un mandataire ; de même, le *dispensator* est souvent comparé par Thomas d'Aquin au *dominus*, comme l'intendant au propriétaire. Le pouvoir de gérer et de disposer n'affranchit donc nullement les hommes de ce qui fondait leur propriété. Au contraire, l'institution de la propriété privée ne s'impose que parce qu'elle leur permet d'être, mieux encore, les mandataires et les intendants de Dieu, gérant leurs biens non en fonction de leurs intérêts propres, mais de ceux de la communauté.

La coexistence d'une conception de la société et de principes juridiques conduisait ainsi à voir dans les prescriptions de la justice distributive et de la justice commutative un modèle culturel concernant l'ensemble de l'environnement matériel de la communauté. Et il faut bien reconnaître, dans l'idée de juste prix qui s'en dégage, l'articulation des éléments constitutifs d'une théorie de la répartition (la justice distributive) et d'une théorie de l'échange (la justice commutative) : d'un côté, le prix est construit à partir des revenus auxquels il donne naissance ; d'un autre, il fixe les rapports d'échange entre les biens ainsi que les structures de dépenses des individus.

Cependant, l'idée même de répartition et d'échange s'inscrit dans un contexte aujourd'hui peu familier.

La justice distributive établit ainsi une répartition liée au mérite de chacun, un «mérite» entendu comme une contribution à la «félicité publique» et non au «bonheur privé». Il est alors donné «d'autant plus de biens communs à une personne que sa place dans la communauté est prépondérante» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 61, a.2, resp.). C'est donc une hiérarchie sociale préétablie dans l'ordre moral et politique qui engendre les dignités relatives des individus et, de ce fait, leurs droits respectifs sur le produit d'une transaction. Aucune considération intéressant les contributions productives n'est déterminante dans l'identification d'une telle hiérarchie. Cette remarque incite alors à rejeter toute interprétation de la justice distributive qui y verrait l'amorce d'une théorie de la productivité marginale (pour une critique de cette interprétation, voir Wilson, 1975, p. 63 sq.).

Au premier abord, la justice commutative soulève moins de difficultés. Si celle-ci tend à déterminer une égalité «d'objet à objet» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 61, a. 2, resp.) entre des biens subordonnés à des considérations de localisation, de date et de risque, c'est comme expression des rapports que les hommes entretiennent avec les objets qu'ils vont échanger et non en fonction des caractéristiques intrinsèques de ceux-ci, éventuellement rapportées les unes aux autres. C'est dans cette perspective que l'on interprétera la référence, chez Thomas d'Aquin, à la thèse ancienne de saint Augustin selon laquelle «le prix des choses qui se vendent ne s'estime pas d'après la hiérarchie des natures, puisqu'il arrive parfois qu'un cheval se vende plus cher qu'un esclave» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 77, a. 2, ad 3) ou encore la remarque selon laquelle «les choses différentes sont

impossibles à mesurer par les propriétés mêmes de la chose, mais elles sont mesurées par une comparaison de la possibilité de satisfaire au besoin humain qu'elles contiennent» (*In Decem Libros Ethicorum*, V, 9). Présente aussi bien chez Albert le Grand, s'appuyant sur les développements bien connus d'Aristote sur l'échange, la référence constante au besoin ou à l'utilité, déjà évoquée, ouvre la voie à une interprétation du juste prix qui y verrait l'origine lointaine d'une théorie subjective de la valeur-utilité (voir, par exemple, R. De Roover, 1971 chap.v). Or, si l'idée selon laquelle l'échange est mutuellement avantageux pour les partenaires d'une transaction est incontestablement présente («L'achat et la vente furent instaurés pour le bien commun des deux parties, car chacun a besoin des produits de l'autre et vice versa», *In Decem Libros Ethicorum*, V, 9 ; voir aussi *Somme théologique*, II-II^{ae}, q. 77, a. 1, resp.), le besoin ou l'utilité auxquels il est fait référence ne concernent pas des préférences subjectives, mais une norme sociale dont la validité fait l'objet d'un consensus, et qui traduit au niveau de tous les biens échangeables les exigences de la société dans son ensemble – la félicité publique et non le bonheur individuel.

Plusieurs commentateurs récents ont souligné les problèmes suscités par la coexistence de deux procédures de détermination du juste prix. Car rien ne semble garantir *a priori* le juste prix contre une surdétermination engendrée par l'action simultanée d'une norme de répartition – la justice distributive – et d'une norme d'échange – la justice commutative. Certaines contributions (Hollander, 1965, par exemple) en ont conclu à la présence, contradictoire, de deux théories du juste prix traversant l'œuvre de saint Thomas. D'autres, plus sensibles à une approche rétrospective, ont cru y reconnaître une formulation embryonnaire de la détermination du prix sous l'effet conjugué de l'offre et de la demande, l'image classique de la gravitation du prix de marché autour du prix naturel (De Roover, 1958, p. 421 *sq.*) ou encore la distinction entre prix de marché de courte et de longue période (Barath, 1960).

Toutefois, c'est le caractère organiciste et finalisé de la représentation sociale où s'inscrit le juste prix qui permet de résoudre le problème. La coïncidence des normes de répartition et d'échange, loin d'être fortuite, est au contraire nécessaire, dès lors qu'elles répondent à la même finalité. Essentiellement normative, la théorie thomiste du juste prix suppose une répartition préalable des moyens de production et des biens susceptibles d'être échangés qui respecterait, déjà, les dignités relatives des personnes. De sorte que la norme de répartition et la norme d'échange se révèlent comme les deux facettes de la poursuite de l'objectif commun de félicité publique.

Il doit être clair, cependant, que l'éventualité d'une divergence entre justice distributive et justice commutative dans le cadre de la théorie du juste prix n'est jamais explicitement envisagée par les penseurs scolastiques. Cette lacune rétrospective est loin d'être dépourvue d'intérêt puisqu'elle informe sur l'ordre social où s'insère le juste prix : aucune transformation ne saurait venir des individus, de leurs attentes individuelles ou de leurs

manières de produire puisqu'elle conduirait, serait-ce de manière transitoire, à la transgression de l'une des deux justices. « Si le prix dépasse la quantité de valeur [le juste prix] de la chose, écrivait Thomas d'Aquin, ou si, à l'inverse, la chose [son juste prix] dépasse le prix, l'égalité de la justice est détruite » (*Somme théologique*, II¹-II², q. 77, a. 1, resp.). De sorte que si les rapports de prix se modifient, ce ne peut être qu'à travers les changements affectant le mode de réalisation de l'objectif de bien public, changements qui se diffuseraient vers le juste prix à travers les deux normes, de répartition et d'échange.

L'ensemble est cohérent. La théorie du prix qui en résulte ne montre pas comment des interactions individuelles produisent une catégorie intéressant toute la société mais, au contraire, comment une exigence sociale doit, à travers une catégorie économique, s'imposer à chaque rouage de l'organisme social.

• *Prix et comportements dans l'approche thomiste.* – Il convient, cependant, de nuancer cette conclusion. Que l'on invoque l'enseignement traditionnel de l'Église à travers l'influence de saint Augustin ou le poids des idées platoniciennes, les conceptions sociales de Thomas d'Aquin ne sauraient se réduire à un organicisme sans partage. De même, la conception du prix qui en découle n'est pas complètement affranchie de toute référence aux comportements individuels. Toutefois, lorsque ceux-ci parviennent au premier plan, ce n'est pas pour expliquer les raisons qui font que le prix est juste, mais, précisément, ce qui le conduit à s'écarter du juste prix. Là encore, pourtant, il faut se garder d'un jugement hâtif qui entendrait ces comportements individuels comme un descriptif plus ou moins sommaire des préférences des agents. Les individus sont, en effet, caractérisés par deux éléments : leur vertu – ou leur absence de vertu – d'une part, qui les conduit à prendre en considération non seulement l'objectif du bien commun, que traduit le juste prix, mais également les intérêts propres de leurs partenaires, dans chaque transaction singulière ; l'information dont ils disposent, d'autre part, qui concerne tant les biens eux-mêmes que la vertu des acheteurs ou des vendeurs.

Les très rares remarques de Thomas d'Aquin dans lesquelles l'incidence de la vertu est analysée indépendamment du contexte informationnel mettent en évidence une asymétrie entre le vendeur, qui fixe le prix, et l'acheteur qui y consent ou, dans certaines conditions, le modifie en faveur du vendeur. Lorsque « l'acheteur tire un grand profit de l'objet qu'il reçoit du vendeur, et que ce dernier n'encourt aucun préjudice en s'en défaisant », le prix ne s'écarte pas du juste prix (*Somme théologique*, II¹-II², q. 77, a. 1, resp.). A l'inverse, « lorsque quelqu'un a grandement besoin d'une chose et que le vendeur subit un préjudice s'il s'en défait », le prix doit être majoré (*ibid.*). Dès lors que le caractère impersonnel de la transaction est rompu, le juste prix n'est plus un facteur externe structurant des rapports bilatéraux, mais la conséquence de services réciproques régis par la pratique individuelle de la vertu : « Dans la justice commutative, on considère prin-

cipalement l'égalité des choses. Mais dans l'amitié s'appuyant sur l'utilité [*in amicitia utilis*], on considère surtout l'égalité de l'utilité (*ibid.*, ad 3.).

Si les effets d'un comportement vertueux sont étudiés dans le cadre de transactions isolées, c'est au niveau de la société dans son ensemble que Thomas d'Aquin aborde les incidences de l'absence de vertu. Pour autant, les passages qui y sont consacrés suggèrent plus une tentative de résolution d'un problème normatif de contrôle social qu'une analyse positive de la formation des prix. En discutant le fait que les lois civiles « autorisent l'acheteur et le vendeur à se tromper mutuellement » (*Somme théologique*, II-II^e, q. 77, a. 1, pr. 1), Thomas d'Aquin insiste sur les limites de la loi humaine qui ne pouvant « réprimer tout ce qui est contraire à la vertu [...] se contente de réprimer ce qui tendrait à détruire la société » (*ibid.*, ad 1). C'est dire peu de chose sur la manière dont sont formés les prix, sauf à laisser entendre que le coût d'un contrôle administrant totalement l'ensemble de ceux-ci, de sorte qu'ils soient conformes à ce que la vertu eût exigé, serait prohibitif.

Cette question du contrôle, dont on reverra l'importance dans le traitement de l'usure, rend manifeste la recherche d'un substitut aux comportements vertueux, qui en aurait les mêmes conséquences sociales. C'est en situation d'information imparfaite que l'urgence s'en fait sentir. Thomas d'Aquin en donne l'exemple en citant le cas, discuté déjà par saint Augustin, d'un « homme qui, pouvant avoir un livre pour un prix modique à cause de l'ignorance du vendeur, paya néanmoins le juste prix. Ce qui montre que ce désir commun [d'acquérir un objet en dessous de son juste prix ; A.L.] n'est pas fondé sur la nature mais sur le vice » (*ibid.*, ad 2). Ainsi, le comportement vertueux de l'acheteur le conduit à révéler une information privée. Analytiquement plus intéressant est le cas inverse, où le vendeur, conjecturant le peu de vertu de l'acheteur, dissimule délibérément ce que nous appellerions aujourd'hui une information privée sur la qualité du bien faisant l'objet de la transaction ; c'est grâce à cette dissimulation qu'il est en mesure d'en demander le juste prix sans risque de se voir imposer un prix inférieur (cf. *Somme théologique*, II-II^e, q. 77, a. 3, resp.). Bien qu'il s'agisse là d'une situation exceptionnelle, Thomas d'Aquin présente ici un mécanisme de régulation où la manipulation de l'information vient compenser le caractère vicieux des comportements individuels et l'inefficacité des contrôles légaux.

On voit ainsi que si la doctrine thomiste n'exclut pas totalement les comportements individuels, ceux-ci n'interviennent pas pour expliquer le juste prix, mais pour préciser les conditions permettant de l'atteindre, dans une société dont les membres ne sont pas tous vertueux et ne bénéficient pas de la même information.

Les variantes du juste prix et les comportements individuels

Les traits principaux du mode de connaissance du prix illustrés par la représentation thomiste du juste prix se retrouvent évidemment au sein de traditions concurrentes, soumises à d'autres inspirations. Il est toutefois aisé d'imaginer que les perspectives ouvertes, tant par le scotisme ou le nominalisme que par l'irruption du droit romain dans la pensée médiévale, étaient en mesure de substituer à la référence organiciste du thomisme une analyse du prix accordant désormais la prééminence à l'indépendance des choix individuels. Mais c'est en vain que l'on y chercherait les traces d'une rupture radicale. Au XIII^e, puis au XIV^e siècle, les obstacles semblent encore infranchissables, qui empêchent de penser le prix en termes strictement individualistes.

• *A l'extérieur du thomisme.* – Ainsi rencontre-t-on bien, dans les commentaires que Jean Duns Scot consacre au *Livre des sentences* de Pierre Lombard, une analyse du juste prix qui octroie une place plus importante à l'utilité subjective. Néanmoins, le contractualisme qui caractérise la pensée scotiste confirme une conception de la justice qui ne prend son sens qu'au niveau de la communauté politique dans son ensemble – et non à celui des relations interindividuelles – et oriente les principales conclusions analytiques. «Au-delà des règles données ci-dessus sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas», écrivait Jean Duns Scot, «j'en ajouterai deux. La première est qu'un tel échange soit utile à la communauté, et la seconde qu'une telle personne reçoive dans l'échange une récompense fonction de sa diligence, de sa prudence, de sa peine et du risque encouru [...]. Cette seconde règle vient de ce que tout homme qui sert la communauté dans une fonction honnête doit pouvoir vivre de son travail» (*In Quattuor Libros Sententiarum*, dist.15, q. 2. 22.).

Les considérations préalables sur l'utilité subjective des biens sont donc largement restées sans effet, cédant la place à une norme de répartition analogue à celle qu'engendrait, dans la perspective thomiste, la justice distributive. Sans doute les catégories fonctionnelles du revenu n'ont-elles encore, dans l'analyse scotiste, aucune identité ; mais en détaillant de façon plus précise les facteurs qui gouvernent ces revenus auxquels le prix donne naissance, Jean Duns Scot occupe cette place spécifique qui devait permettre à plusieurs commentateurs (par exemple, Dempsey, 1935, p. 9 ; ou Schumpeter, 1983, vol. I, p. 140) de lire dans son œuvre la préfiguration des théories du coût de production.

Les penseurs plus proches du nominalisme, comme Buridan, Oresme ou Langenstein, eurent à faire face à une autre exigence, qui transparait derrière des positions apparemment dissemblables. Dans la perspective thomiste ou scotiste, le juste prix témoignait immédiatement d'un rapport social. Rien de tel pour des auteurs qui, au contraire, refusent au lien social toute réalité naturelle. La construction de ce qui en tiendrait lieu et per-

mettrait de penser l'unité de la communauté politique devient alors le préalable à une réflexion portant sur des catégories économiques dont l'interprétation concerne d'emblée la société dans sa totalité.

S'agissant du juste prix, le *Tractatus de Contractibus*, rédigé à la fin du xiv^e siècle par Henri de Langenstein, offre, en dépit d'une influence intellectuelle probablement limitée, une excellente illustration de cette démarche. A l'image de nombreux traités médiévaux, le *Tractatus de Contractibus* se présente d'abord comme une chronique de l'histoire humaine depuis la Chute. Exclue du Paradis à la suite du péché originel, les descendants d'Adam constituèrent autant d'individualités séparées, irréductibles les unes aux autres, et dotées de richesses disparates, dont l'inégale répartition n'obéissait à aucune loi. Les hommes furent alors astreints à travailler, afin de combler l'écart entre leurs dotations et leurs besoins, eux-mêmes différents. Or, ce travail engendrait une peine, qui pouvait se trouver atténuée de trois manières : indirectement d'abord, par une meilleure utilisation du temps oisif – à savoir en le consacrant à la lecture et à la prière ; ensuite, en assistant le travail par la mise en œuvre de moyens matériels au sein de chaque activité productrice ; enfin, par l'échange, réalisé dans le contexte de la vie en société (*Tractatus*, I, c. 1 et 2). L'argumentaire est remarquable en ce qu'il montre que le Moyen Âge finissant était en mesure de tracer les contours d'une analyse économique qui : 1) donne un sens à la production en la faisant apparaître comme la conséquence des disparités entre besoins et ressources individuels ; 2) comprend l'activité productive comme une combinaison de travail et de moyens matériels ; 3) reconnaît dans l'échange le lien constitutif du tissu social permettant de diminuer le coût, en termes de travail individuel, de la satisfaction des besoins. Mais il est plus remarquable encore que cette analyse soit sans issue ou, plus exactement, que les mêmes ingrédients sur lesquels l'économie politique se construira au cours des siècles suivants soient, en cette fin de xiv^e siècle, incapables de fonder autre chose qu'une variante du juste prix.

Langenstein, en effet, écarte l'hypothèse selon laquelle le prix des marchandises pourrait être réglé par les besoins individuels (*Tractatus*, I, c. 5). Rétrospectivement, ce rejet semble devoir être attribué tant à l'impossibilité de concevoir une fonction de demande qu'à un impératif moral. Admettre que les besoins individuels déterminent le prix ne conduit pas l'auteur à adopter une démarche qui nous serait familière en associant à une liste de prix une liste de quantités demandées par l'ensemble des individus concernés. Au contraire, ce qui s'impose à lui est l'idée d'une demande qui ne serait soumise à aucune contrainte budgétaire, de sorte que les prix construits à partir des besoins individuels des agents formeraient un système non uniforme et discriminant, par lequel une marchandise serait d'autant plus chère que l'acheteur potentiel en serait dépourvu (*ibid.*). La difficulté est tournée au moyen d'une décomposition méticuleuse des besoins, faisant apparaître leur dimension collective – *indigentia communis* –, identique chez chaque individu, et expliquant ainsi l'uniformité du

système de prix. Cette dimension collective est, en effet, ce qui reste des besoins individuels, une fois qu'en ont été retranchés ceux qui se fondent sur les plaisirs (*voluptas*) et les passions (*cupiditas*) (*ibid.*, c. 10), moralement irrecevables en ce qu'au lieu d'inviter les hommes à atténuer la pénibilité du travail par la satisfaction de besoins légitimes, ils les encourageraient à s'éloigner de l'injonction faite aux descendants d'Adam de gagner leur pain à la sueur de leur front.

La permanence de cette difficulté à concevoir simultanément l'uniformité du prix et la disparité des besoins s'impose, au Moyen Age, à tous les auteurs qui s'efforcent de rendre le prix intelligible à partir des comportements individuels. Dès le début du *xiv^e* siècle, Jean Buridan s'essayait à la résoudre dans son commentaire de l'*Éthique* d'Aristote. Toute la question 16 de l'ouvrage est, en effet, consacrée à l'analyse de la thèse, prêtée à Aristote, selon laquelle le besoin humain est une mesure de l'échange. Buridan, comme plus tard Langenstein, se heurte rapidement à l'objection selon laquelle, si le besoin mesurait le prix, «l'homme pauvre devrait acheter le blé à un prix plus élevé que l'homme riche car il a un plus grand besoin de blé que le riche» (*Questiones in Decem Libros Ethicorum ad Nichomacum*, V, q. 16, doute 1). L'auteur tente de contourner l'objection en expliquant que les divergences procèdent d'une contrainte sur la forme même des transactions, qui interdirait que la contrepartie de l'échange soit le bien relativement le plus abondant chez le pauvre et obligerait l'échange à s'effectuer contre le bien relativement le plus abondant chez le riche : «Le pauvre, par rapport aux choses dont il abonde, achète à un prix beaucoup plus élevé que le riche celles dont il manque. En effet, il apporterait plus de travail corporel pour un setier de blé que le riche pour vingt : mais il n'apporterait là pas plus de monnaie, dont il manque, que le riche.» (*Ibid.*, réponse au doute 1.) L'argument est, sans doute, moins convaincant que ne semblait le croire Buridan : s'il donne un contenu analytique précis à l'intuition selon laquelle le blé serait «plus cher» pour le pauvre que pour le riche, il ne répond toujours pas à la question de savoir pourquoi le prix est uniforme. Dès lors, le «besoin commun de ceux qui peuvent échanger entre eux» (*ibid.*) demeure la seule explication recevable. A la différence de Langenstein, ce n'est pas la partie commune de besoins hétérogènes qui vient expliquer l'uniformité du prix, mais la mise en commun de ces besoins hétérogènes. La communauté, une fois encore, supplée à l'incapacité de rendre compte du prix à partir des seules appréciations subjectives.

L'obstacle analytique et l'impératif moral se combinent donc pour priver les comportements individuels de tout rôle régulateur sur les prix. Plus encore, pour Langenstein comme pour de nombreux théologiens, il incombera à l'autorité publique d'assurer la moralité des transactions commerciales en fixant le juste prix des marchandises selon les règles de la justice distributive, de sorte que chacun ait les moyens de vivre selon son état.

• *Perspectives juridiques.* – On a évoqué, en discutant les conceptions thomistes, le silence de l'auteur de la *Somme théologique* sur la manière

dont les lois civiles, faites pour des hommes qui ne seraient pas tous vertueux, déterminent le prix. Ce silence dénote aussi une intimité, l'imbrication profonde des enseignements théologiques et juridiques. Et cette imbrication procure aux clercs du Moyen Age une autre source possible qui viendrait alimenter une compréhension individualiste du prix. Car ce dernier, dans la perspective ouverte par le droit romain à l'époque scolastique, s'appuie sur un principe général ancien, transformé au fil des siècles, mais qui témoignait de son caractère individualiste ; la transaction économique y était présentée comme un marchandage bilatéral, s'exerçant sans contraintes dans un cadre contractuel : « Il est naturellement permis aux contractants de se circonvénir mutuellement dans le prix d'achat et de vente » (Ulpien, *Digeste*, 4. 4. 16. 4 ; voir aussi Paul, *Digeste*, 19. 2. 22. 3.). Initialement, il s'agissait donc moins d'établir une théorie du prix que de décrire un processus de marchandage ; ce qui, si les rapports d'échange n'avaient pas été immédiatement conçus sous forme monétaire (*Institutes*, 3. 23. 2), aurait fort bien pu être réalisé sans même que le mot « prix » fût utilisé. Lorsque celui-ci intervient dans la discussion, c'est seulement pour sanctionner la conclusion de l'accord, pour conférer une existence légale au contrat de vente (*ibid.*, 3. 23. pr. et 1). Ce « prix » est évidemment non uniforme : rien ne permet de supposer que les rapports d'échange pour une même marchandise seront identiques, à une même date et en un même lieu, pour tous les transacteurs potentiels.

La nécessité, dans l'ordre juridique, d'une théorie du prix, apparaît alors comme la conséquence, à l'époque médiévale, d'une atténuation du principe de libre marchandage au nom d'une protection accrue contre les effets d'un défaut d'information ou d'un pouvoir de négociation insuffisant. Tandis que le droit romain ancien limitait considérablement les recours à l'autorité judiciaire (de fait, aux cas où la « mauvaise foi » d'une des parties était établie), le principe d'équité dans les transactions qui se dessinait progressivement exigeait que le magistrat fût informé de ce qu'aurait dû être le prix si l'information et le pouvoir de négociation du vendeur et de l'acheteur avaient répondu à ses exigences. Plusieurs dispositions juridiques – la *Lex Laetoria*, la *Lex Falcidia* ou la *Lex Aquilia* – rendent manifeste cette évolution. Mais c'est la *laesio enormis* qui en constitue l'illustration la plus marquante.

Le *Code Justinien* l'introduit ainsi : « Si ton père a vendu une terre en dessous de sa valeur, il est humain que tu puisses soit en restituer le prix aux acheteurs et retrouver la terre avec l'aide de l'autorité judiciaire soit, si l'acheteur le préfère, recevoir la différence avec le juste prix. Le prix est considéré comme trop bas si moins de la moitié du vrai prix a été payée » (*Code*, 4. 44. 2.). Si l'origine de la *laesio enormis* est contestée – elle résiderait soit dans l'enseignement des Pères de l'Église, soit dans le *Talmud*, soit encore en un compromis entre le droit romain ancien et la morale économique du christianisme –, son introduction dans le droit romain fut tardive puisqu'on ne l'y retrouve pas avant l'époque de Dioclétien, l'expression, elle-même, datant probablement du Moyen Age (voir Dekkers, 1937).

A s'en tenir strictement au *Code Justinien*, le champ d'application de la *laesio enormis* est très restreint : elle ne protège que le *descendant* du *vendeur* d'une *terre*.

Aussi sa généralisation, acquise au XIII^e siècle chez les glossateurs bolognais (voir Baldwin, 1959, p. 22-23), a-t-elle élargi son champ d'application à toutes les marchandises, d'abord ; à l'acheteur comme au vendeur, ensuite. Une évolution similaire s'observe chez les canonistes qui incorporèrent le principe de la *laesio enormis* au droit canonique. La contrepartie de cette protection accrue réside en cette nécessité d'information des juridictions civiles ou ecclésiastiques, pour lesquelles une explication du prix de référence – le « juste prix » – est désormais requise.

Un lecteur contemporain se laisserait alors aisément aller à imaginer que la solution élaborée par les juristes du Moyen Âge parviendrait, cette fois, à s'appuyer sur les appréciations subjectives des individus. Il n'en fut rien. Une telle démarche eût supposé, par exemple, qu'il fût possible non seulement de comprendre comment, dans une transaction singulière, un rapport d'échange pouvait se déduire des préférences de l'acheteur et du vendeur, mais également comment un prix uniforme procédait de la confrontation de tous les acheteurs et de tous les vendeurs d'une même marchandise. Or, si l'idée d'un rapprochement entre le rapport d'échange et les préférences de l'acheteur et du vendeur s'imposa aisément, en quelque sorte comme une nécessité technique, il semblait encore exclu que les mêmes préférences individuelles qui, d'un côté, avaient conduit à l'établissement d'un prix litigieux fussent, d'un autre côté, susceptibles d'engendrer le prix de référence. On comprend mieux, ainsi, la position exprimée dans le *Digeste*, selon laquelle « les prix des choses ne sont pas affectés par leur utilité pour les individus, mais sont observés communément » (Paul, *Digeste*, 35. 2. 63 ; voir également *ibid.*, 9. 2. 23).

L'idée d'« observation » ou d'« estimation commune » occupe ici une place cruciale. Elle traduit, dans l'ordre juridique, ce savoir dont émerge le juste prix qui servira de référence au magistrat. Mais ce faisant, elle gèle l'investigation au niveau du constat et garde le silence sur les mécanismes explicatifs du juste prix. Ou plutôt, elle n'en autorise ni n'en répudie aucun – à l'exception, dans un premier temps au moins, de celui qui se fonderait sur l'utilité individuelle ; (pour une interprétation opposée, voir Dempsey, 1935). C'est, sans doute, cette absence d'hypothèque sur une théorie encore à construire qui explique le mieux sa faveur chez les penseurs scolastiques, en particulier chez les scolastiques tardifs de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, comme Louis Molina ou le cardinal de Lugo. Car si le droit romain, dans sa version médiévale, conduit bien à admettre l'*existence* d'un juste prix, il n'en produit pas pour autant la théorie. Face aux problèmes d'évaluation qui surgissent alors, à l'occasion de chaque litige commercial, les solutions ordinairement envisagées consisteront moins à expliquer le juste prix à partir des mécanismes qui l'engendrent qu'à déterminer des procédures consensuelles permettant de le repérer : estimation directe à partir d'un flux de revenus pour certains biens comme la terre ou,

dans la majorité des cas, recours à l'appréciation d'un expert – ce que le droit romain nomme *arbitrium boni viri*, le jugement d'un homme de bien (Baldwin, 1959, p. 20 ; pour la procédure homologue chez les canonistes, voir *ibid.*, p. 53-54).

La spécificité de l'approche en termes de juste prix

Mais au-delà des particularités analytiques, voire des divergences profondes qui s'expriment à travers des représentations sociales concurrentes, il importe de souligner la spécificité de cette manière de connaître le prix qu'ont engendrée les différentes variantes de la théorie du juste prix. Chez les théologiens ou les juristes, le caractère opératoire du juste prix a toujours été prépondérant. Il s'agissait de fournir les éléments d'appréciation nécessaires afin d'éclairer aussi bien le confesseur, dans ses relations avec ses pénitents, que les tribunaux ecclésiastiques ou civils, dans les affaires qu'ils avaient à juger. Le juste prix se présentait alors non seulement comme un objet d'étude autonome, mais comme un effet induit d'une investigation morale ou juridique. En ce sens, il constituait cette référence naturelle à partir de laquelle devaient s'interpréter les écarts observés lors de la conclusion de telle transaction. Un autre prix surgissait alors, légitimant après coup l'attention portée à celui que l'on réputait juste. Les éléments qui le déterminaient privilégiaient tantôt des comportements individuels envisagés sous l'angle de la pratique de la vertu, tantôt les lois civiles, tantôt, encore, l'imperfection de l'information. Avec une rigueur inégale, c'était d'un écart de prix que l'on s'efforçait de rendre compte. Dans cette démarche, inspirée aussi bien par des choix délibérés que par ce que nous reconnaissons aujourd'hui comme des errements analytiques, le prix n'apparaissait pas d'emblée comme une catégorie monolithique, mais plutôt comme une articulation significative entre plusieurs concepts dont les déterminations seraient distinctes. Bien après la disparition de sa raison d'être initiale, l'empreinte de cette ancienne tentative de rendre le prix intelligible constituera l'héritage légué à l'économie politique par les théories du juste prix.

3. USURE, INTÉRÊT ET MONNAIE

Il est difficile, pour un lecteur contemporain, de ne pas céder au désarroi face aux textes sur la doctrine de l'usure qui s'échelonnent entre le *Décret* de Gratien, vers 1140, et le *Tractatus de Usuris* d'Alexandre Lombard, dans les premières années du XIV^e siècle. Le même sentiment s'impose à la lecture des passages plus particulièrement consacrés à la monnaie, principalement dans les commentaires des théologiens sur l'*Éthique* ou la

Politique, voire dans le *Traité des monnaies* de Nicole Oresme, au milieu du xiv^e siècle. Dans le premier cas, on rencontre ainsi des arguments textuels plaidant tour à tour en faveur d'une explication de l'intérêt et du rejet de principe de toute explication ; ou encore en faveur d'une légitimation comme d'une prohibition stricte de celui-ci. S'agissant de la monnaie, dont la compréhension est profondément imbriquée à celle de l'intérêt, les quelques éléments d'analyse qu'on y décèle paraissent largement déconnectés des considérations, par ailleurs divergentes selon les auteurs, relatives à sa gestion par la puissance publique.

Les interprétations de la doctrine de l'usure sont exemplaires, et montrent à quel point il est difficile d'échapper à une lecture spontanée, pour laquelle ne serait intelligible que ce qui serait conforme à une exigence morale. Keynes (1936, p. 346-347) ou Schumpeter (1983, vol. I, p. 154-156) illustrent cette lecture, en découvrant dans la prohibition de l'usure la préfiguration, pour l'un, de l'analyse de l'incitation à investir, pour l'autre, des relations entre profits industriels et intérêt. Éviter cette lecture spontanée suppose alors que l'on s'efforce de dissocier les énoncés positifs, fournissant une explication de l'intérêt, des énoncés normatifs, se prononçant sur sa recevabilité morale. L'avantage d'une telle démarche est qu'en mettant en évidence, dans les écrits scolastiques, les fondements analytiques de l'intérêt et de la monnaie, elle permet de comprendre l'instauration de ce dispositif complexe, dont l'objectif était d'interdire non l'intérêt lui-même, mais certains modes d'appropriation et, plus encore, l'intention qui était à leur origine.

L'explication de l'intérêt

Les décisions des papes et des conciles sur la question de l'usure furent introduites dans le *Corpus Juris Canonici* par Gratien d'abord, vers l'année 1140 (*Décret*, I, dist. 46, c. 9, 10 ; dist.47, c. 1-8 ; II, causa 14, q. 1, c. 2 ; q. 3, c.1-4 ; q.4, c. 1-12) ; puis par les papes Grégoire IX (*Décrétales*, l. 5, tit. 19), Boniface VIII (*ibid.*, *Liber Sextus*, l. 5, tit. 5) et Clément V (*ibid.*, *Constitutiones*, l. 5, tit. 5). Ce fut d'ailleurs avec ce dernier que la prohibition de l'usure atteignit son apogée, puisque Clément V promulgua au concile de Vienne, en 1311, une décrétale d'après laquelle devaient être châtiés comme hérétiques ceux qui prétendaient que l'usure n'était pas un péché. A cette littérature d'inspiration juridique, s'ajoutèrent les nombreux écrits rédigés par des théologiens pendant la même période. Toutefois, si la compréhension de l'intérêt s'est modifiée au fur et à mesure que furent pris en compte le cadre juridique imposé par le droit romain, la thèse aristotélicienne condamnant la «mauvaise chrématistique» ou le développement de l'argument thomiste contre l'usure, elle n'en dévoile pas moins la permanence de conceptions héritées des textes bibliques et reprises dans la littérature patristique.

• *De l'intérêt comme surplus de l'échange à la prohibition de l'usure : autour de l'argument thomiste.* – Cet héritage fait de la condamnation de l'usure la réponse morale à une oppression séculaire. Quel que soit le degré d'élaboration de l'analyse développée par la suite, les auteurs qui, de l'Antiquité chrétienne à la fin du Moyen Age, traitent de l'usure, en reviennent toujours à ce récit exemplaire aux innombrables variantes, où le pauvre, dépourvu de tout pouvoir de négociation, se soumet, afin de subvenir à ses besoins les plus fondamentaux, aux exigences du riche qui, en fixant les conditions du prêt qu'il accorde, ne connaît d'autres contraintes que la solvabilité anticipée de son partenaire. On évoquera ainsi Grégoire de Nazianze qui dénonçait, au IV^e siècle, celui qui «a contaminé la terre par les usures et les intérêts, amassant là où il n'avait pas semé et moissonnant là où il n'avait pas répandu de semence, tirant son aisance non pas de la culture de la terre, mais du dénuement et de la disette des pauvres» (*Patrologie grecque*, t. 35, col 957 ; cité par Bernard (1950) qui mentionne également, dans cette perspective, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme ou saint Ambroise). Cette image traverse tout le Moyen Age. Elle justifie l'opinion de Thomas d'Aquin selon laquelle «l'emprunteur qui paie un intérêt n'est pas absolument libre, il le donne contraint et forcé, puisque, d'une part, il a besoin d'emprunter de l'argent et que, d'autre part, le prêteur qui dispose de cette somme ne veut pas l'engager sans percevoir un intérêt» (*Somme théologique*, II-II^{ae}, q. 78, a. 1, ad 7) ; elle justifie encore la mansuétude à l'égard de l'emprunteur démuné, qui se trouve ainsi exclu du péché d'usure (voir, par exemple, Robert de Courçon, *De usura*, p. 17-19, ou Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II-II^{ae}, q. 78, a. 4, ad 2).

D'une manière plus générale, cette condamnation morale illustre l'opinion scolastique selon laquelle l'«accord volontaire» des deux parties ne suffit pas à garantir le caractère non usuraire d'un prêt, dès lors que cet accord, «absolu» pour le prêteur, n'est que «conditionnel» pour l'emprunteur. De sorte que l'écart entre les deux formes d'accord volontaire s'appuie sur une base analytique moins sommaire qu'on serait tenté de le croire. Dès lors que le prêt à intérêt est clairement perçu comme un échange intertemporel, sa prohibition découle de l'appropriation, par le prêteur, de la totalité du surplus de l'échange. C'est là la première acception d'un intérêt reconnu comme usuraire. Cependant, si le verdict était très tôt rendu, le dossier n'en était pas moins fragile : le poids culturel du récit exemplaire sur l'usure suffisait sans doute à dissimuler la situation précaire des prêteurs soumis aux exigences du Prince ou à détourner sur eux la réprobation sociale (les *exempla* qui alimentent l'ouvrage de J. Le Goff (1986) en offrent, si cela devait être nécessaire, un remarquable témoignage) ; mais, en toute rigueur, il ne condamnait qu'une modalité extrême de partage du surplus de l'échange, sans être en mesure de préciser quel type de modalité allait autoriser l'accord «absolu» des deux partenaires.

C'est à cette incomplétude de la théorie qu'allait répondre la synthèse thomiste sur l'usure. Celle-ci devait prendre appui sur l'existence d'un contrat de prêt issu du droit romain, le *mutuum* (voir *Digeste*, 44, 7, f. 1,

n. 2, 4). Ce contrat établissait le caractère gratuit du prêt de biens fongibles, la propriété – et pas seulement l'usage – se trouvant transférée pendant la durée du prêt. Avant même que les conceptions aristotéliennes exerçassent une influence décisive sur la doctrine de l'usure, Robert de Courçon, au début du XIII^e siècle, en décrivait ainsi le mécanisme : «Le nom du *mutuum* lui vient, en effet, de ce que ce qui était mien [*meum*] devient tien [*tuum*] ou inversement. Dès que les cinq sous que tu m'a prêtés deviennent miens, la propriété passe de toi à moi. Ce serait donc une injustice si, pour un bien qui est mien, tu recevais quelque chose ; car tu n'as aucun titre à recevoir un revenu de ce qui est ma possession» (*De usura*, p. 15 ; le commentaire étymologique, largement propagé par la suite, semble provenir des *Institutes* de Justinien, I.III, tit.15).

Mais si le *mutuum* constitue bien une pièce maîtresse de l'édifice, il ne saurait être suffisant. Le droit romain, en effet, connaissait d'autres types de contrats de prêt, assurant le transfert soit de la propriété, soit du seul usage, et cela à titre tantôt onéreux, tantôt gratuit. Rien ne semblait ainsi exclure *a priori* que le prêt monétaire fût l'objet d'un contrat autorisant la rémunération du prêteur. Le rôle de l'analyse thomiste fut alors de montrer que non seulement le cadre imposé par le *mutuum* proscrivait l'existence d'un intérêt en raison même du prêt mais, plus encore, que le prêt monétaire supposait nécessairement le *mutuum*. Dès lors, toute opération faisant apparaître, en raison du prêt et de manière contractuelle, un excédent au bénéfice du prêteur transgressait non seulement un interdit moral mais également une loi naturelle : l'usure était devenue une faute contre la raison.

L'argument thomiste se décompose en deux étapes visant respectivement à une extension de l'analyse aristotélienne et à une réflexion en amont du *mutuum*.

La première étape concerne la nature de la monnaie et met déjà en évidence les raisons pour lesquelles le remboursement ne peut dépasser le montant du prêt. C'est en commentant la *Politique* d'Aristote que Thomas d'Aquin dégage le caractère conventionnel de la monnaie qui en fait une *valor impositus* (voir *In Octo Libros Politicorum*, I, 7). Pour le théologien, cela signifiait que la monnaie était un produit de la raison humaine, en tant que forme la plus achevée de l'échange. C'était donc à travers l'étude de ce dernier que devait être dégagée la nature de la monnaie. La discussion devait prendre place dans les commentaires consacrés à la *Politique* et à l'*Éthique*, ainsi qu'au *Livre des sentences* et, bien entendu, dans la *Somme théologique*.

A cette occasion, Thomas d'Aquin met en évidence deux fonctions de la monnaie dont l'existence, comme on le verra plus loin, n'a guère soulevé d'opposition. La première, qui en fait un instrument de transaction, se réfère directement à l'enseignement d'Aristote, selon lequel la monnaie constituant la «cause matérielle» des échanges, elle ne saurait, à travers le prêt à intérêt, être transformée en sa propre fin sans que cela soit contraire à sa nature (*Somme théologique*, II-II^{ae}, q. 78, a. 1, resp.). En présentant cet argument dans un commentaire de la *Politique*, Thomas d'Aquin y

développe l'idée selon laquelle toute fin est infinie, tandis que les moyens subordonnés à cette fin sont finis, et cite l'exemple du médecin pour lequel la santé de son malade fait l'objet d'un désir infini, alors que les remèdes qu'il mettra en œuvre sont, au contraire, finis. Ainsi, le fait de transférer le désir de cette fin que représentent les richesses naturelles vers le moyen de les obtenir, la monnaie, soumet celle-ci à un désir infini (*In Octo Libros Politicorum*, I, 8). S'il est vrai que cette analyse, tendant à reproduire la thèse aristotélicienne sur la stérilité de la monnaie, a été très générale – elle fut, par exemple, partagée par Jean Duns Scot –, elle accompagne néanmoins, chez Thomas d'Aquin, une compréhension sensiblement différente de la seconde fonction de la monnaie – l'unité de compte : « Et par conséquent, l'usage de la monnaie ne tient pas la mesure de son utilité de cette monnaie elle-même, mais des choses qui sont mesurées en monnaie suivant les différentes personnes qui échangent de la monnaie et des biens. De sorte que recevoir plus de monnaie pour une moins grande quantité ne semble rien d'autre que différencier la mesure entre ce qui est donné et ce qui est reçu, ce qui, manifestement, est porteur d'iniquité. » (*In Quatuor Libros Sententiarum*, III, dist. 37, a. 1, q. 16.) Cette fois, l'analyse prend ses distances avec celle d'Aristote pour lequel la « monnaie même éprouve des dépréciations, n'ayant pas toujours le même pouvoir d'achat » (*Éthique à Nicomaque*, I, V, chap. 5, §14). L'accent placé sur la fonction d'unité de compte de la monnaie exercera, au fil du temps, une importance croissante. On la retrouvera ainsi chez des auteurs comme Buridan ou Oresme, très éloignés du courant doctrinal instauré par saint Thomas, accompagnant cette fois une conception réaliste de la monnaie ; ou encore chez des juristes, comme Panormitan, pour lequel elle constitue l'objection principale contre l'usure : comme la monnaie est une mesure, elle est nécessairement stérile. L'argument thomiste revient alors à faire passer au premier plan, avec la fonction d'unité de compte de la monnaie, son caractère de cause formelle qui serait, à l'instar de la cause matérielle, pervertie par le prêt à intérêt.

La seconde étape de l'argument thomiste consiste alors à déduire la nature du prêt de celle de la monnaie. La grande habileté de Thomas d'Aquin fut de prendre le contre-pied d'une thèse ancienne, mentionnée dans un canon faussement attribué, semble-t-il, à Jean Chrysostome (voir, sur ce point, Noonan, 1957, p. 54-55). En examinant les raisons pour lesquelles un prêt monétaire à intérêt différait de la location d'un champ ou d'une maison, il y était expliqué que « l'usage épuisait progressivement la terre, détériorait la maison, tandis que la monnaie prêtée ne souffrait ni d'une diminution ni d'un vieillissement » (*Décret*, dist. 88, can. 11, *Ejiciens*). La dépréciation était donc la condition permettant à un stock de donner naissance à un revenu – ce qui excluait la monnaie. Or, c'est précisément cette conception que Thomas d'Aquin remet en question, dans *De malo* (q. 13, a. 4c) ou dans la *Somme théologique* : « Il faut savoir que l'usage de certaines choses [dont la monnaie ; A.L.] se confond avec leur consommation [...]. Dans de tels échanges, on ne devra pas compter l'usage de la chose à part

de la chose elle-même ; mais, du fait que l'on en cède l'usage, on cède la chose elle-même. Voilà pourquoi, pour de telles choses, *le prêt transfère la propriété*. [...] A l'inverse, il y a des choses dont l'usage n'est pas leur consommation. Ainsi, l'usage d'une maison est d'y habiter, non de la détruire. Par conséquent, on peut céder séparément leur usage et leur propriété.» (*Somme théologique*, II-II^e, q. 78, a. 1, resp.; souligné par moi ; A.L.)

C'est donc de l'inversion de l'argument d'*Ejiciens* que se déduit, dans la perspective thomiste, la nécessité du *mutuum*. La rigueur de l'exposé expliquait, par exemple, que le prêt de monnaie à usage ostentatoire – le *mutuum ad pompam* – permit le versement d'un «intérêt», dès l'instant où la monnaie rendue pouvant être physiquement la même que celle qui était prêtée, elle ne se trouvait pas détruite par l'usage (*Somme théologique*, II-II^e, q. 78, a.1, ad 6 ; voir également, chez Robert de Courçon, *De usura*, p.14). Pour autant, cette analyse n'allait pas sans susciter d'objections. Celles des canonistes – en particulier Jean d'André (voir Noonan 1957, p. 65-67) – furent nombreuses. Mais on retiendra surtout celle qui s'est retrouvée sous la plume de Jean Duns Scot (*In Quattuor Libros Sententiarum*, opus oxoniensis, IV, dist. 15, q. 2, 17). Ce dernier s'appuyait sur une décrétale bien connue de Nicolas III, selon laquelle les membres de l'ordre franciscain ne contrevenaient pas à leur obligation de vivre dans la pauvreté en consommant des biens matériels, car l'usage de ces biens – même consommables – ne se confondait pas avec leur propriété (*Décrétales, Liber Sextus*, l. 5, tit. 11, c. 3, *Exitit qui seminat*). Ce rejet de la thèse thomiste n'entraînait d'ailleurs pas plus d'indulgence à l'égard du prêt à intérêt. Simplement, l'enseignement traditionnel de l'Église sur l'usure et la thèse aristotélicienne concernant la stérilité de la monnaie regagnaient une place prépondérante.

- *Compréhensions alternatives de l'intérêt*. – Si l'argument thomiste offre une solution radicale à la question de l'usure, il n'éclaire l'intérêt que négativement. Parfaitement compatible avec l'idée selon laquelle l'intérêt procède d'un surplus de l'échange, il montre, en effet, l'impossibilité de se prévaloir de la nature de la monnaie ou du contrat de prêt pour concevoir une autre modalité d'appropriation de ce surplus que celle qui en abandonnerait l'intégralité à l'emprunteur. Ce résultat négatif n'est cependant pas dénué d'importance, puisqu'il permet de circonscrire le domaine de la théorie de l'intérêt en affirmant ce que celui-ci ne peut pas être : il ne peut pas être un revenu payé par le débiteur à son créancier en compensation d'une renonciation à la détention de monnaie. Néanmoins, rien dans l'argument thomiste n'interdit que l'intérêt procède d'autres considérations. L'ingéniosité déployée par les financiers du Moyen Age montre, en effet, que l'obstacle constitué par l'argument classique contre l'usure était d'autant moins infranchissable qu'il concernait une interprétation de l'intérêt avant de concerner l'intérêt lui-même : le mort-gage, les opérations de change, la *mohatra* ou les opérations à terme offrent le témoignage de cet incessant combat dans la recherche d'innovations financières permettant de contourner l'interdit (voir Mc Laughlin, 1939 et 1940). Mais ce furent les

titres extrinsèques au contrat de prêt qui, à partir du milieu du XIII^e siècle, jouèrent le rôle essentiel dans l'achèvement de la théorie médiévale de l'intérêt.

La présence, à côté du *mutuum*, de titres extrinsèques – la *poena conventionalis*, le *damnum emergens* ou le *lucrum cessans* – devait permettre le paiement d'un intérêt, entendu, cette fois, comme un coût séparable de l'opération de prêt proprement dit. Il ne s'agit pas, en effet, du revenu d'un stock – ce que l'argument thomiste eût rendu inintelligible –, mais d'un transfert en faveur du prêteur, assurant que sa situation demeure inchangée. L'analyse repose sur la reconnaissance d'un coût d'opportunité associé à l'opération de prêt. La question se pose alors de connaître l'origine du transfert. A l'exception, parfois, de la *poena conventionalis*, il semble acquis que cette origine doive, pour la plupart des penseurs scolastiques, être recherchée dans le surplus engendré par l'échange intertemporel qui s'exprime à travers le prêt. Dans son principe, au moins, il y a là une réponse claire à la question de savoir quelle modalité de partage du surplus serait non usuraire. Pour autant, le caractère privé des informations nécessaires à l'identification de ce partage explique largement la suspicion dont tout transfert lié à un titre extrinsèque faisait l'objet.

La *poena conventionalis*, au moins, réalisait une quasi-unanimité chez les théologiens et les canonistes. Ce titre accordait au prêteur une indemnité compensatrice si l'échéance prévue par le contrat n'était pas respectée. Thomas d'Aquin relevait ainsi que «le débiteur qui retient l'argent de son créancier au-delà du terme fixé lui fait tort de tout le gain possible de cet argent» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 62, a. 4, pr. 2). La discussion qui, dans la *Somme*, faisait suite à cette affirmation montre que la question de la *poena* n'était abordée par Thomas d'Aquin que dans un contexte de transparence de l'information, où le non-respect de l'échéance n'entraîne aucun avantage pour l'emprunteur et semble donc devoir être attribué à sa négligence. Dans ces conditions, si l'indemnité dépend du préjudice subi par le créancier, elle est évidemment indépendante des avantages dont l'emprunteur est supposé ne bénéficier que pendant la durée du prêt. Le préjudice, lui-même, fait l'objet d'une analyse circonstanciée qui conduit l'auteur de la *Somme théologique* à conclure que celui-ci ne saurait être égal à la valeur escomptée du bien que le prêteur est empêché d'acquérir, «parce qu'une possession virtuelle ne vaut pas une possession actuelle. Etre en mesure d'acquérir un bien ne le fait posséder que virtuellement ou potentiellement» (*ibid.*, resp.). Mais c'est chez Jean Duns Scot que l'on retrouve les remarques les plus intéressantes concernant l'évaluation de l'indemnité appelée à compenser le préjudice subi par le créancier : «Un signe manifeste qu'une pénalité n'est pas coupable d'usure est celui-ci : le marchand préfère voir son argent lui revenir le jour convenu plutôt que le lendemain, accompagné de la pénalité.» (*In Quattuor Libros Sententiarum*, opus oxoniensis, IV, dist. 15, q. 2, 18.) C'était là reconnaître que l'intérêt représenté par la pénalité était borné par le coût d'opportunité lié à l'indisponibilité du capital à l'échéance.

Le *damnum emergens* et le *lucrum cessans* soulèvent plus de difficultés. L'un et l'autre répondent, cette fois, à un coût d'opportunité enregistré pendant la durée du contrat. Dans le premier cas, il s'agit d'un dommage résultant immédiatement de l'insuffisance des encaisses ; dans le second, la même insuffisance compromet une opération profitable. La différence semble donc concerner le caractère certain ou potentiel du dommage subi. Or, si le traitement habituellement proposé pour le *damnum emergens* traduit bien la compréhension de l'intérêt qui se dégage de la discussion des titres extrinsèques, le *lucrum cessans* suscite plus de réserves. Ainsi, Thomas d'Aquin écrivait-il que «le prêteur peut, sans aucun péché, stipuler une indemnité à verser pour le préjudice qu'il subit en se privant de ce qu'il doit posséder : ce n'est pas vendre l'usage de l'argent mais recevoir un dédommagement. Il se peut d'ailleurs que le prêt évite à l'emprunteur un préjudice plus grand que celui auquel s'expose le prêteur. C'est donc avec son bénéfice que le premier répare le préjudice du second. Mais on n'a pas le droit de stipuler dans le contrat une indemnité fondée sur cette considération que l'on ne gagne plus rien avec l'argent prêté ; car on n'a pas le droit de vendre ce que l'on ne possède pas encore et dont l'acquisition pourrait être compromise de bien des manières» (*Somme théologique*, II^a-II^{ae}, q. 78, a. 2, ad 1 ; voir encore *De malo*, q. 13, a. 4, ad 14).

On notera que le même argument qui, à propos de la *poena conventionalis*, avait conduit l'auteur de la *Somme théologique* à simplement sous-évaluer les biens incertains par rapport aux biens certains l'incite, dans le cas du *lucrum cessans*, à refuser de les prendre en considération. La position n'est, toutefois, pas aussi contradictoire qu'il y paraît. Ce qui est rejeté, dans le cas du *lucrum cessans*, n'est pas le principe selon lequel des biens incertains auraient une valeur, mais l'idée selon laquelle cette valeur autoriserait, en toutes circonstances, le versement d'un intérêt. L'interdiction de vendre « ce que l'on ne possède pas encore » semble n'avoir ici de portée que circonstancielle. Le coût d'opportunité associé à l'opération de prêt représente la plupart du temps une information privée du prêteur, susceptible d'être manipulée à son avantage, transformant ainsi un prêt légitime en opération usuraire. Cette éventualité ne pouvait jamais être complètement écartée. Les réserves à l'égard du *lucrum cessans* montrent alors que la plupart des théologiens et canonistes convenaient que ces possibilités de manipulation dépassaient, ici, la limite au-delà de laquelle elles n'étaient plus admissibles. Plus que d'une incohérence, les divergences d'appréciation témoignent ainsi de la principale difficulté des théories médiévales de l'intérêt : celui-ci, légitime ou usuraire, repose sur une interprétation que les informations dont dispose le théologien ne lui permettent pas de connaître.

*Retour sur les conceptions médiévales de la monnaie
Une mise en perspective du XIV^e siècle*

La singularité des théories médiévales de l'intérêt s'appuie, dans une large mesure, sur les conceptions monétaires développées par Thomas d'Aquin (voir C. Dupuy, 1988, p.187-202). En les évoquant, on a déjà souligné qu'elles donnaient corps à cet effort intellectuel qui fait échapper la monnaie à l'emprise de la matière qui, cependant, la composait. A travers la lecture des commentaires consacrés à la *Politique* et à l'*Éthique*, il est possible de recomposer les trois moments autour desquels s'organise le raisonnement thomiste.

La première étape montre comment une richesse naturelle émerge d'un contexte de troc afin de devenir instrument d'échange et de mesure : «Les espèces», écrit Thomas d'Aquin, «sont faites d'une chose ordonnée par la nature.» (*In Octo Libros Politicorum*, I, 7.)

Mais, dans un deuxième temps, la « convention de raison » qui institue la monnaie la prive de sa naturalité : «L'échange au moyen de la monnaie a été inventé par la raison et non par la nature» (*ibid.*, I, 7) ; ou encore : «Il convient qu'il y ait une seule chose qui puisse tout mesurer et cette chose ne mesure pas du fait de sa nature, mais parce que les hommes en ont décidé ainsi.» (*In Decem Libros Ethicorum*, V, 9.)

En dernière analyse, c'est bien l'idée de mesure qui joue le rôle essentiel, l'unité de mesure dépendant non de la nature des choses, mais de la volonté des hommes, en l'occurrence de celle du Prince dont la vertu se confond avec la finalité de la communauté politique. C'est le sens de cette explication étymologique répétée à satiété dans tous les commentaires médiévaux d'Aristote, selon laquelle «les espèces s'appellent *numisma*, qui vient de *nomos*, la loi, car les espèces ne sont pas mesurées par la nature mais par la loi. Il est en notre pouvoir de les transformer ou de les rendre inutiles» (*In Decem Libros Ethicorum*, V, 9). La monnaie est désormais une monnaie-signe, qui «sera de prix nul si le roi ou la communauté décide qu'elle ne vaut rien» (*In Octo Libros Politicorum*, I, 7).

- *Les fondements de la monnaie chez Buridan et Oresme.* – On a souvent insisté sur l'opposition politique qui résultait des divergences entre les conceptions monétaires de la tradition thomiste et celles qui se sont dessinées chez des auteurs nominalistes du XIV^e siècle, comme Jean Buridan ou Nicole Oresme. Mais il y a plus, ici, que le contraste entre le Prince qui tient de Dieu la toute-puissance dont il use en matière monétaire et cet autre Prince dont l'intérêt privé s'efface jusqu'à se confondre avec celui de la communauté. Si, en effet, cette opposition est bien réelle, elle ne saurait se suffire à elle-même et s'alimente d'une remise en question de la compréhension thomiste de la monnaie.

De manière encore très schématique, on relèvera ainsi le paradoxe selon lequel un auteur réaliste, comme Thomas d'Aquin, s'est retrouvé

nominaliste en matière monétaire, tandis que des auteurs nominalistes, avec Buridan ou Oresme, se faisaient les avocats d'une théorie réaliste de la monnaie. Certes, le paradoxe n'est qu'apparent : il semble, par exemple, tout à fait légitime de penser que le nominalisme de Buridan s'est suffisamment éloigné de celui de ses prédécesseurs pour l'autoriser à concevoir la science comme portant sur des concepts de première intention, qui désignent non seulement un individu singulier (*pro subjecto*) mais également un individu pris dans sa forme générale (*pro forma*) ; plus encore, rien ne paraît s'opposer à ce que le nominalisme monétaire soit compatible avec le réalisme philosophique. En fait, si paradoxe il y a, c'est que les conceptions initiales n'étaient pas si différentes.

On retrouve, ainsi, l'idée très générale selon laquelle la monnaie supplée aux insuffisances du troc. D'abord chez Buridan qui, dans la question 17 consacrée au livre V de l'*Éthique*, étudie la nécessité de la monnaie et montre qu'elle répond à la dispersion géographique des acheteurs et des vendeurs, à l'absence de synchronisation temporelle des échanges, à la non-coïncidence des besoins et à l'indivisibilité de certains biens (*Quaestiones in Decem Libros Ethicorum*, V, q. 17, a. 1, preuves 1-4) ; puis, chez Nicole Oresme qui, dans le *Traité des monnaies*, y perçoit la réponse «aux difficultés qui se présentèrent dans l'échange et le transport des choses» (*Traité*, chap. 1). Dans cette perspective, le logicien renommé qu'était Buridan réalise cet exercice exemplaire de métaphysique aristotélicienne qui consiste – ici, à propos de la monnaie – à dégager les quatre causes dont un effet découle : «La cause matérielle est ce dont est faite la monnaie [...]. La cause finale est que l'homme, par la monnaie, puisse avoir ces choses qui sont nécessaires à la vie. La cause formelle est la figure de la monnaie et le signe du poids de la monnaie qui en indique la valeur. La cause efficiente est le Prince.» (*Quaestiones in Octo Libros Politicorum*, I, q. 11, a. 1, note 1.). La même continuité s'observe dans la discussion de l'opposition entre richesses naturelles et artificielles, aussi bien pour Oresme, qui voit dans la monnaie une richesse artificielle servant à l'échange de richesses naturelles (*Traité*, chap. 1), que pour Buridan qui distingue la richesse «en soi» constituée par les richesses naturelles et la richesse «par accident» représentée par la monnaie (*In Octo Libros Politicorum*, I, q. 11, a. 1, note 3, doute 2).

Cependant, là où, chez Thomas d'Aquin, l'institution de la monnaie rompt le lien qui l'unissait à cette marchandise parmi d'autres que constitue l'or ou l'argent, la même opération impose, dans les écrits de Buridan ou d'Oresme, une double détermination, par la figure que lui imprime le Prince, mais aussi par le métal dont se compose cette monnaie.

Ce pourrait n'être, en dépit de la forme démonstrative de l'exposé – surtout chez Buridan –, qu'une pétition de principe. Il n'en est rien. L'argumentation développée par Buridan et Oresme fait entrevoir deux issues à travers, d'une part, la compréhension de la monnaie comme mesure des valeurs et, d'autre part, les conditions qui lui permettent de se constituer à partir d'un stock de métaux précieux susceptibles d'être affectés à d'autres

usages. Et c'est cette conception de la monnaie, déjà très éloignée de l'analyse thomiste, qui viendra se greffer sur une étude des fondements du pouvoir politique, elle aussi très différente.

C'est dans les questions soulevées par Buridan à propos de l'*Éthique* qu'est introduite l'idée selon laquelle la monnaie ne serait pas une mesure immédiate mais *intermédiaire* des valeurs. Il s'agissait, pour l'auteur, de prendre le contre-pied de la lecture thomiste de l'argument d'Aristote pour lequel « la monnaie n'est pas par nature, mais par un nom, et il nous appartient de la rendre inutile » (*In Decem Libros Ethicorum*, V, q. 17, a. 2). L'interprétation de Buridan est que le Prince peut bien, en certaines circonstances, changer le nom de la monnaie, passer, par exemple, des deniers aux oboles, mais qu'il ne lui appartient pas, sauf à commettre une injustice, de changer sa valeur. La raison invoquée est que si la monnaie mesure les valeurs, alors qu'il a déjà été établi que ces dernières sont mesurées par le besoin humain, ce ne peut être que parce que la matière qui compose la monnaie est, elle-même, objet du besoin humain. C'est alors de la nécessité même, pour une monnaie, de remplir une fonction de mesure des valeurs que procède le caractère indissoluble du lien qui l'attache à la marchandise dont elle résulte.

La seconde issue relève de la distinction aristotélicienne, reprise par Thomas d'Aquin et rappelée par Oresme dans les commentaires qu'il consacre à la *Politique*, entre l'usage propre et l'usage secondaire des biens. L'exemple classique d'Aristote est celui de la chaussure, dont l'usage propre est de chausser et l'usage secondaire d'être échangée (*Traduction et glose de la Politique d'Aristote*, I, chap. 10). Appliquée à la monnaie, cette même distinction expliquait déjà qu'à travers le *mutuum ad pompam* elle pût être prêtée conformément à son usage secondaire – ici, l'ostentation de la richesse – en ignorant son usage propre, l'échange de marchandises. Ainsi était-il possible que le prêt transférât exclusivement l'usage, sans que la propriété fût concernée. Toutefois, alors que dans l'approche thomiste l'usage anticipé de la monnaie provoque une séparation radicale entre, d'un côté, une marchandise utilisée afin de faire étalage de sa fortune et, d'un autre côté, un signe monétaire répondant à l'intermédiation des échanges et à la mesure des valeurs, cette séparation semble, chez Oresme, d'autant moins absolue qu'il envisage explicitement leurs rôles respectifs dans la détermination de la demande de monnaie.

Si, en effet, on se place au niveau non plus de la monnaie instituée, mais à celui du métal qui en constitue la matière, il n'est plus possible de le réduire à un usage propre excluant l'échange. Au contraire, Oresme évoque la généalogie des transactions monétaires en rappelant que « lorsque les hommes commencèrent à faire du commerce ou à comparer les biens au moyen de la monnaie, il ne s'y trouvait encore aucune empreinte ou image, mais on donnait une portion d'argent ou de bronze pour de la boisson ou de la nourriture » (*Traité*, chap. 4). Il est aisé d'en conclure que la monnaie tient son usage propre de la généralisation de ce qui n'était qu'un usage secondaire des métaux qui la composent. Il

convient donc que cette généralisation soit possible, c'est-à-dire que la satisfaction de l'usage propre des métaux précieux laisse place à l'utilisation d'une partie de ceux-ci à des fins monétaires.

C'est ce que suggère, par exemple, le chapitre 2 du *Traité*. Une interprétation classique de Roscher [1862], reprise par Bridrey [1906], mérite, à cet égard, d'être discutée. Selon celle-ci, la valeur de la monnaie dépendrait de la valeur du métal qui la constitue, elle-même déterminée par les quantités qui en sont disponibles. Bien que le lien établi par Roscher et Bridrey entre la préciosité et la rareté de l'or doive être abordé avec circonspection (voir la critique de Gillard, 1990), il semble bien que l'analyse d'Oresme soit celle d'une demande de monnaie confrontée à un stock de métaux précieux susceptible de répondre à des usages alternatifs. Or, le mécanisme implicite qui sous-tend les exemples proposés dans le *Traité* invite à envisager la quantité de monnaie mise à la disposition de la communauté comme résultant d'un processus séquentiel : cette quantité s'obtient à partir du reliquat de métaux précieux, une fois prélevée la part nécessaire aux utilisations non monétaires. «C'est pourquoi», écrit Oresme, «il ne doit pas être permis d'en [de l'or et de l'argent] affecter à d'autres usages une quantité telle qu'il n'en resterait pas suffisamment pour la monnaie» (*Traité*, chap. 2).

Il est alors tentant de prolonger l'articulation entre métal et monnaie jusqu'à y reconnaître l'ébauche d'une approche quantitativiste. La position d'Oresme est, cependant, plus complexe. Sans doute observe-t-il que «quelquefois, dans une région, il n'y a pas assez d'argent [...] en proportion des richesses naturelles, et la faible portion d'argent qui devrait être donnée en justice pour une livre de pain ou quelque chose comme cela serait même fort peu maniable par suite de son excessive petitesse» (*Traité*, chap. 3). Mais la monnaie qui est donnée «en justice» pour une livre de pain ne doit sa valeur qu'au juste prix de l'argent qui la compose, dans une région où il est peu abondant. Par ailleurs, s'il est légitime d'admettre qu'une variation de la quantité de métal donne lieu à un ajustement nominal du type de celui que l'on vient d'évoquer, il ne s'agit pas du seul ajustement envisageable. La valeur des biens échangés et l'ampleur des transactions (le «grand» ou le «petit» commerce) sont, en effet, susceptibles de priver la monnaie de sa qualité d'intermédiaire des échanges, dès lors que les quantités qui en sont requises deviennent trop faibles ou, au contraire, trop importantes. Dans le meilleur des cas, la réponse consistera en l'émergence d'une monnaie additionnelle. C'est, selon Oresme, «l'origine de la monnaie noire qui est adaptée aux menues marchandises» dans les pays où l'argent n'abonde pas (*ibid.*, chap. 3).

Mais à défaut de cette émergence ? L'interprétation d'Oresme n'apparaît qu'en négatif : lorsque, citant Cassidore, il donne raison à ce roi d'Italie qui «ordonna de retirer l'or et l'argent enfouis, selon l'usage des païens, dans les tombeaux des morts, afin de le mettre, pour le bien public, à la disposition des ateliers monétaires» (*ibid.*, chap. 2), c'est que, l'ajustement nominal ou l'émergence de nouvelles formes monétaires se trouvant impossible,

une mesure aussi exceptionnelle ne pouvait tirer sa justification que du fait que le volume des transactions supportait, seul, le poids de l'ajustement. Si l'on rencontre donc bien, dans le *Traité des monnaies*, quelques éléments constitutifs d'une perspective quantitativiste, ils s'insèrent néanmoins dans une problématique plus générale, subordonnant le volume et la structure de la monnaie à un objectif concernant l'importance attendue des transactions marchandes.

- *Les limites du pouvoir du Prince.* – L'espace est alors libre, où s'installe le pouvoir monétaire du prince. Car si la monnaie est, pour chaque individu isolément, une nécessité de raison, elle ne saurait voir le jour sans l'intervention de l'autorité publique. Plus précisément, on trouve, principalement dans le *Traité des monnaies*, la description de situations où une marchandise devenait monnaie en dehors de toute intervention publique. Cependant, l'utilisation d'une telle «monnaie» se heurtait à une incertitude permanente concernant la valeur qu'elle représentait : «Les gens avaient trop de peine à peser la monnaie et ne pouvaient pas tous reconnaître facilement si elle était faite d'une matière authentique. Pour cela, le Prince y fit mettre sa marque comme son image ou autre caractère qui témoigne de l'authenticité de la matière et du poids.» (Nicole Oresme, *Traduction et glose de la Politique d'Aristote*, I, chap. 11 ; la même analyse est présentée dans le *Traité*, chap. 4.)

Le rôle du Prince se trouve ainsi étroitement circonscrit : en garantissant la composition et le poids des monnaies, il lève les obstacles qui viendraient entraver leur utilisation comme instrument de transaction et de mesure par chacun de ses sujets. A ce titre, il est l'agent de la réalisation du «bien commun». Présente chez Buridan comme chez Oresme, cette idée ouvre la voie, chez le premier, à une étude détaillée des fondements du pouvoir du Prince. Ceux-ci résultent du croisement de deux distinctions : entre un «bien privé» et un «bien commun» entendu comme l'ensemble des incidences privées d'une action publique, ou encore comme les externalités associées à un bien privé, d'une part ; entre «bien élémentaire, qui est le bien de l'âme et bien second, qui est le bien du corps», d'autre part (*In Octo Libros Politicorum*, I, q. 11, a. 2, note 9). On déduit des commentaires de l'auteur que ces différents biens sont hiérarchisés, le bien commun élémentaire étant prioritaire, suivi par le bien privé élémentaire, puis par le bien commun secondaire et enfin par le bien privé secondaire. S'il semble que les membres de la communauté disposent de la maîtrise de leurs biens privés, le bien commun leur échappe et c'est au Prince d'assurer sa réalisation. Mais il ne saurait imposer son bien privé contre le bien commun, ni même un bien commun secondaire au détriment des formes les plus élevées du bien privé élémentaire de ses sujets. Lorsqu'elle est trahie, cette mission, qui exige plus de vertu du Prince que de ceux qu'il gouverne, est suffisamment impérative – au moins dans le cas d'un Prince élu... – pour dégager ses sujets de tout devoir d'obéissance à son endroit, voire pour leur faire obligation de le destituer (*ibid.*, q. 11, a. 2, doute, note 3).

Le Prince qui, dans l'intérêt du bien commun, détient le droit de muter les monnaies se confond alors, chez Buridan, avec le «bon Prince», dont la vertu justifie qu'il mérite, seul, le nom de «Prince». Oresme expliquera clairement que ce droit n'entraîne nullement la propriété de la monnaie. Deux arguments, pas toujours très bien distingués, conduisent à reconnaître qu'elle continue à n'appartenir qu'à la communauté (*Traité*, chap. 6). En premier lieu, son existence, comme on l'a vu, procède de l'intérêt de chacun de ses membres ; en second lieu, la monnaie devient, à l'occasion de chaque transaction et pour chaque vendeur, une propriété qui se substitue à la propriété des richesses naturelles. Aussi, le gain privé que recueille le Prince en instituant la monnaie ne saurait être assimilé au revenu obtenu par la cession du seul usage d'un bien dont il conserverait la propriété. Lorsque Buridan note que « l'or et l'argent comme quantité de matière [*in massa*] ont autant de valeur, ou presque autant, que quand ils sont monnaie » (*In Decem Libros Ethicorum*, V, q. 17, a. 2), c'est dans ce « presque autant » que s'imisce le seigneurage. Chez Oresme, très soucieux de cette question, il découle de la mise en place d'un mécanisme incitatif. La différence entre la valeur de la monnaie et celle du métal brut s'explique sans doute, pour une part, par des frais de fabrication qui incombent à la communauté puisque la monnaie lui appartient (*Traité*, chap. 7). Toutefois, dès lors que cette différence est fixée, il revient au Prince de consacrer ses efforts à faire apparaître un surplus qui lui serait dévolu «comme une sorte de pension» (*ibid.*). Sa justification réside alors à la fois dans l'intérêt propre du Prince, qui est de réduire autant que possible les frais de fabrication, et dans le service que l'empreinte apposée sur le métal rend au bien commun en garantissant le poids et la composition des monnaies. Pour les sujets du Prince, il s'agit du prix payé afin d'acquérir une information dont l'absence restreindrait leurs transactions et dont l'acquisition, à titre privé, serait coûteuse puisqu'elle les contraindrait à peser et analyser leurs moyens de paiement.

La marge de manœuvre, face à la monnaie, de celui qui a en charge la communauté est donc considérablement réduite. La mise en œuvre de l'idée selon laquelle le gain du Prince doit être «modéré» pour ne pas infliger un préjudice à la communauté (*Traité des monnaies*, chap. 7) le contraint à rechercher en permanence les modalités de monnayage les moins coûteuses. D'une manière générale, il n'est libre ni de changer la valeur de la monnaie ni, à travers les mutations, de la dissimuler. Sur le premier point, Buridan, par exemple, note que le souverain n'a d'autre pouvoir que celui de nommer la monnaie : «Il pourrait lui imposer son nom, c'est-à-dire qu'il l'appellerait denier ou obole, mais il ne lui appartiendrait pas d'imposer ce que vaut le denier ou l'obole» (*In Decem Libros Ethicorum*, V, q.17, a.2.). Le second point donne lieu, chez Oresme, à un intéressant parallèle avec l'usure. Dans les deux cas, l'usage de la monnaie ne saurait servir d'argument afin de justifier le versement d'un revenu spécifique car, pour le Prince comme pour le prêteur, ce serait vendre l'usage de ce qui ne lui appartient pas. Mais Oresme soutient que si le gain qui

résulte de la mutation des monnaies est déjà injuste par le préjudice qu'il inflige à la communauté (*Traité*, chap. 15), il est plus condamnable encore que le gain usuraire (*ibid.*, chap. 16). Dans ce dernier cas, en effet, le prêt à intérêt s'accompagnait au moins de l'accord volontaire des parties concernées. S'agissant des mutations monétaires, celles-ci ne sauraient même pas se prévaloir d'un tel accord : c'est non seulement au détriment de ses sujets mais à leur insu que le Prince les exécute.

La sanction qui le menace alors n'est pas uniquement morale ou politique. Très attaché à la mise en évidence des limites qui s'imposent au pouvoir des princes, Oresme présente, dans le chapitre 20 du *Traité*, trois mécanismes dont les effets se conjuguent afin de pénaliser celui dont la politique monétaire serait subordonnée à son intérêt propre plutôt qu'à celui de ses sujets. D'une part, une mauvaise monnaie, «une monnaie contrefaite» est attirée dans le royaume, soustrayant ainsi des mains du Prince le gain qu'il croyait avoir réalisé. D'autre part – l'argument indique la limite des intuitions, par ailleurs remarquables, d'Oresme dans le domaine des sciences de la nature –, la matière dont est composée la monnaie «se consume» au fil des mutations. Plus important est l'argument cité en premier : la différence entre la valeur des métaux composant la monnaie et le cours légal de celle-ci engendrera leur sortie hors des frontières du pays, provoquant ainsi une pénurie dont non seulement le Prince, mais la communauté tout entière subiront les conséquences.

Les divergences entre les conceptions monétaires thomistes et celles qui furent développées par des penseurs nominalistes du xiv^e siècle ne se réduisent donc pas à la transposition immédiate d'un conflit politique. En dépit de prémisses semblables concernant la nature et les fonctions de la monnaie, les divergences vont s'accroître à l'occasion de l'étude de l'idée selon laquelle la monnaie constitue une mesure des échanges, ainsi qu'à celle des modalités de sa constitution à partir d'un stock de métaux précieux. C'est alors seulement que deviendront intelligibles les limites imparties à la politique monétaire.

Information et risque dans la doctrine de l'usure

Le rôle central de l'information dans la doctrine de l'usure procède de la nature du péché qui s'y trouve impliqué. Très tôt, l'usure est, en effet, reconnue comme un péché d'intention. C'est ainsi qu'au début du xiii^e siècle Guillaume d'Auxerre définissait l'usure comme «l'intention de recevoir quelque chose de plus dans un prêt que le capital» (*Summa Aurea*, t. 48, c. 1, q. 1 ; voir aussi Robert de Courçon, *De usura*, p.3, 13, 57, 61 et 78). La réflexion analytique se mêle alors intimement à un projet normatif : d'un côté, l'existence d'un coût d'opportunité associé à l'opération de prêt justifierait la perception d'un «intérêt» non usuraire ; mais, d'un autre côté, rien n'assure que le supplément de revenu dont bénéficie le créancier ne provient pas de sa seule supériorité dans la négociation. Il

s'agit donc de révéler cette information privée que constitue l'intention du prêteur et de mettre en place le dispositif qui annulerait ou, à défaut, réduirait l'existence de transactions usuraires.

• *Cohérence et limites d'une prohibition stricte de l'usure.* – La difficulté est, en premier lieu, cognitive. Dès lors que chaque opération de prêt peut être rapportée à une transaction intertemporelle, le principe selon lequel cette dernière ne doit pas altérer la situation du créancier se heurte à la question de l'estimation du prix des biens futurs. La littérature scolastique témoigne abondamment des tentatives d'y répondre. En de très rares circonstances, la réponse est sans équivoque : la connaissance du juste prix du bien futur ne soulève pas de difficulté particulière, de sorte que le créancier ne dispose d'aucune information privée lui permettant de dissimuler la nature de son revenu. C'est la position de Gilles de Lessines lorsqu'il écarte certaines opérations à terme du domaine des transactions usuraires en raison du caractère récurrent de certaines variations de prix : «Le temps peut être lié à certaines transactions entre des biens, car il ajoute ou, au contraire, retire quelque chose à la valeur propre de ces biens. En ce sens, si quelqu'un, en raison du temps, vend au-dessus ou en dessous du juste prix, un tel contrat n'est pas usuraire. Car une mesure de blé est, à juste titre, estimée valoir plus en été qu'en automne, toutes choses égales par ailleurs» (*De usuris*, c. 9.). Mais d'autres estimations sont plus délicates à établir et conduisent parfois à une formulation rudimentaire de l'idée d'actualisation. Ainsi était-il couramment admis, à propos du *census*, par exemple, qu'il devait capitaliser huit fois son rendement annuel (voir Noonan 1957, p. 156). Les difficultés techniques de l'opération ressortent encore de cette remarque d'Alexandre Lombard, qui écrivait que, «quand vous évaluez le juste prix [d'un *census*], il suffit de regarder le prix [le rendement annuel] pour l'acheteur et ses descendants jusqu'à un certain niveau, par exemple ses enfants ou petits-enfants. Mais on ne doit pas prendre en considération tous ses descendants, jusqu'à la fin des temps, faute de quoi le bien à vendre ne pourrait être estimé» (*Tractatus de Usuris*, c. 7, par. 87).

Il convient, cependant, de ne pas se tromper sur la nature de l'obstacle rencontré. Ce qui pose problème ne concerne pas l'existence, largement admise, d'une différence de valeur entre biens présents et biens futurs, mais les seules capacités des hommes à évaluer ces derniers. Il en résulte, chez les moralistes du Moyen Âge, des positions apparemment contradictoires, selon qu'elles privilégient l'analyse d'une situation justifiant l'existence d'un intérêt ou la réponse, cohérente, à une forte aversion contre l'usure en situation d'information imparfaite. L'œuvre de Thomas d'Aquin illustre bien ces contradictions : l'auteur de la *Somme théologique* (II^a-II^{ae}, q. 78, a. 2, ad 1) avait clairement établi les raisons pour lesquelles un bien futur devait être estimé moins qu'un bien présent ; néanmoins, le même article de la *Somme* proscribit rigoureusement toute augmentation du prix dans le cadre d'une opération à terme – vente à crédit ou vente anticipée (*ibid.*, II^a-II^{ae}, q. 78, a. 2, ad 7).

Cet exemple confirme que l'usure n'est pas une question de fait, mais d'intention : une augmentation de prix, dans le cas de la vente à crédit, peut fort bien reposer sur les éléments qui expliquent la différence de valeur entre biens présents et futurs ; mais elle peut aussi résulter du seul pouvoir de négociation du vendeur. Le moraliste ne dispose même pas de cette information minimale sur les coûts d'opportunité, qui lui permettrait de reconnaître le caractère licite de la transaction, lorsque l'intention qui la gouverne est non usuraire. Dès lors, son rôle n'est plus de comprendre la formation de l'intérêt ni de juger de sa légitimité. Il s'agit, cette fois, d'instituer les règles et les incitations qui sauront sinon empêcher, au moins limiter l'usure. On aura reconnu un problème typique de «relation d'agence», dans lequel le moraliste fait fonction de «principal» et le créancier d'«agent». Dans cette perspective, l'estimation du juste prix d'un bien futur représente une information inaccessible ou d'un coût prohibitif, aussi bien pour le principal que pour l'agent. De ce fait, tout intérêt sur un prêt, toute différence de valeur entre un bien présent et un bien futur sont *a priori* suspects d'être usuraires. Par conséquent, aussi longtemps que le principal est caractérisé par une forte aversion face à l'usure, que ses décisions sont à la fois sans coût et efficaces – c'est d'un péché mortel qu'il s'agit –, l'institution d'une règle stricte, interdisant tout écart entre un capital prêté et un capital rendu, devient une solution cohérente, qui ne contredit en rien la possibilité d'admettre moralement et de reconnaître analytiquement l'existence de l'intérêt.

Cette position, toutefois, devient vite inconfortable. Une attitude rigide s'accommode mal de l'existence d'un large ensemble de transactions dont le point commun serait d'être des substituts étroits à un prêt à intérêt (vente à crédit, *societas*, *mohatra*, hypothèque, *foenus nauticum*, dépôts bancaires, etc.) lorsqu'elles ne sont pas elles-mêmes immédiatement interprétables comme un prêt à intérêt. Les réactions des théologiens face au *census* témoignent de la faille qui s'ouvre ainsi dans la perspective d'une prohibition stricte de l'usure. Initialement, le *census*, dont l'apparition date du XIII^e siècle, n'était pas considéré comme un prêt. Il s'agissait de la vente d'un bien productif – la terre, par exemple, ou un troupeau – acheté avec le produit de son exploitation (sur l'évolution de l'analyse du *census*, voir Noonan, 1957, p. 154-170 ou, jusqu'à Alexandre Lombard, Hamelin, 1962, p. 91-97). Si une première difficulté procédait bien de la détermination de la longueur de la période à retenir pour le calcul du prix du *census*, il était plus préoccupant encore qu'une même transaction – par exemple, un *census* réel temporaire – pût recevoir deux interprétations – une vente, bien entendu, mais également un prêt : si le vendeur du *census* a préalablement acquis au comptant le bien productif auprès de son acheteur, il se retrouve évidemment en position de créancier. Ainsi, selon la première interprétation, le *census* serait licite, comme en convenaient Gilles de Lessines (*De Usuris*, c. 9) ou Alexandre Lombard (*Tractatus de Usuris*, c. 7, par. 79) ; tandis, que selon la seconde interprétation, le *census* devrait être considéré comme un prêt usuraire, ainsi que l'expliquaient Henry de Ghent (*Quodli-*

bet II, q. 15 ; cité par Hamelin, 1962, p. 94, n. 80) ou Robert de Courçon (*De Usura*, p. 63). La coexistence, au sein d'un ensemble de transactions substituables au prêt à intérêt, de transactions usuraires et d'autres opérations, caractérisées par un surplus légitime et aisément calculable, ne pouvait alors que rendre illusoire l'efficacité d'une prohibition stricte de l'usure.

L'issue devait être d'atténuer la rigueur de l'interdit frappant le prêt à intérêt. Plus précisément, il s'agissait de déterminer un critère réalisant une partition de l'ensemble des transactions formellement substituables à un prêt à intérêt, de façon que des transactions usuraires ne soient plus substituables à des opérations légitimes. Bien qu'elle ne fût pas pleinement satisfaisante, la propriété allait fournir ce critère.

• *Propriété et usure.* – Le rôle essentiel joué par la propriété dans la construction de la doctrine de l'usure transparaît déjà dans le type de contrat servant de cadre légal au prêt d'argent, le *mutuum*. La présence ou l'absence d'un droit de propriété sur un actif se trouvait ainsi reconnue comme un droit sur le revenu qui lui était associé. Il n'était pas si trivial d'affirmer que seul un droit de propriété privée justifie l'existence d'un revenu sur un bien. Pour autant, les conceptions couramment admises sur la propriété au cours du XIII^e siècle témoignent, comme on a eu l'occasion de le voir, de ce qu'aucune appropriation, aucun usage privé ne pouvaient entrer en contradiction avec les objectifs de la communauté. On comprend ainsi que, pour qu'une transaction formellement équivalente à un prêt à intérêt fût non usuraire, il fallait, sans doute, que le surplus fût recueilli par le propriétaire mais, plus encore, il importait que la nature de la transaction, sa gestion privée et le montant du surplus ne contredisent pas les buts socialement reconnus de la communauté. C'est dans cette perspective qu'Alexandre Lombard convenait, au début du XIV^e siècle, de la légitimité d'opérations de change, sur lesquelles les jugements antérieurs étaient habituellement plus réservés (*Tractatus de Usuris*, c. 7, par. 139). Plus clairement encore, l'activité du marchand ou du financier était parfois analysée comme une alternative privée à une intervention directe de la puissance publique, utile à la communauté : « Le marchand peut gagner autant qu'un législateur juste et bienveillant devrait attribuer à n'importe quel fonctionnaire : si le législateur ne vient pas à son aide, le marchand peut faire ce profit sans qu'il soit une extorsion. Car s'il y avait eu un bon législateur au sein d'un pays dans le besoin, il louerait de telles sortes de marchands à un prix élevé, de façon à ce qu'ils fournissent et conservent les biens nécessaires ; et il ne devrait pas seulement offrir, à eux-mêmes et à leurs familles ce qui leur est nécessaire mais, plus encore, il devrait rémunérer leur travail, leur expérience et tous les risques qu'ils encourent. » (Jean Duns Scot, *In Quattuor Libros Sententiarum*, dist. 15, q. 2, 21.)

En dépit de ce dispositif protecteur qui entoure la propriété, elle ne constitue pas un critère si décisif pour la sélection des transactions non usuraires. Dès lors, en effet, qu'elle est sanctionnée par un contrat formel, certaines opérations, par leur nature même (comme le *mutuum*), identi-

fient clairement le propriétaire, tandis que d'autres laissent ouverte la possibilité de manipuler l'information concernant le propriétaire effectif ou supposent une propriété commune entre les deux parties. Dans ce dernier cas, ni l'évaluation des propriétés de chacun ni celle des droits et des contributions au produit de l'opération ne sont aisées. La *societas* en constitue une illustration. En droit romain, la *societas* était un contrat d'association entre des personnes qui engageaient leur travail, leur argent ou leurs biens dans une opération profitable. Le revenu de chaque membre de la *societas* dépendait, naturellement, de l'issue de l'opération, et toutes les modalités de partage des bénéfices comme des pertes étaient autorisées.

Ce cas est exemplaire. Le moraliste qui est appelé à se prononcer sur le caractère licite d'une *societas* doit, en effet, découvrir, derrière le formalisme du contrat, la structure cachée de la propriété. Et, bien entendu, il ne dispose pas de l'information détenue par celui des partenaires qui a intérêt à la dissimuler. Sa mission s'en trouve amplifiée d'autant : il ne s'agit plus seulement d'identifier une information privée, mais d'instaurer les règles capables de contraindre les différents partenaires à établir leur contrat d'association en conformité avec leurs droits de propriété sur le résultat de l'opération. En d'autres termes, c'est à la présence d'asymétries d'information que le moraliste se doit de répondre.

- *Le risque et l'usure.* – Une voie de résolution institutionnelle des difficultés que rencontre le moraliste en traitant d'une situation dans laquelle l'information sur la propriété est asymétrique consiste à déterminer un critère, attaché à cette dernière, mais dont la dissimulation serait coûteuse pour l'agent. Or, les transactions susceptibles d'être mises en cause se rapportant à des opérations intertemporelles, la plupart des auteurs concernés reconnaissent que l'état du monde à venir est, le plus souvent, incertain, tout comme les biens et les revenus futurs. L'acceptation du risque devient ainsi le critère de propriété recherché, son refus total ou partiel étant sanctionné par l'exclusion, totale ou partielle, du droit à un possible revenu futur. C'est ainsi, semble-t-il, que l'on doit interpréter l'importante altération que le Moyen Age imposa à l'ancien contrat de *societas* en refusant que l'un des partenaires se dégage entièrement de l'obligation de supporter une perte éventuelle. Ce qu'expliquait Robert de Courçon en écrivant que «chaque marchand contractant avec un autre en vue du commerce doit, s'il souhaite participer aux profits, montrer qu'il participe aux dangers et aux dépenses qui affectent tous les achats et les ventes» (*De Usura*, p. 73 ; voir encore Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II^e-II^e, q. 78, a. 2, ad 5). Dans l'effort d'identification des opérations légitimes, le risque paraît donc appelé à suppléer aux défaillances de la propriété.

Un texte célèbre de la littérature canonique semble, pourtant, aller à l'encontre de cette thèse. Il s'agit d'une décrétale de Grégoire IX – la décrétale *Naviganti* –, concernant principalement le prêt à la grosse aventure, le *foenus nauticum* : « Celui qui prête une certaine quantité de monnaie à quelqu'un qui voyage par mer ou va à une foire, afin de recevoir quelque

chose au-delà du capital parce qu'il prend le risque à son compte, doit être considéré comme un usurier. Celui, également, qui donne dix sous pour recevoir, après quelque temps, la même mesure de grain, de vin ou d'huile, bien qu'elle vaille alors plus, lorsque l'on doute réellement si elle vaudra plus ou moins à la date de livraison ne doit pas, pour cela, être réputé usurier. En raison de ce doute, de nouveau, est excusé celui qui vend du pain, du grain, du vin, de l'huile ou d'autres marchandises, de sorte qu'il reçoit, après un certain délai, plus qu'ils ne valent si, à défaut d'un contrat à terme, ils n'avaient pas été vendus. » (*Décrétales*, l.5, tit. 19, c. 19, *Naviganti*.)

Les nombreuses controverses auxquelles cette décrétale devait donner naissance (pour une recension de celles-ci, voir Mc Laughlin 1939, p. 103-104, ou Noonan, 1957, p. 137 *sq.*) semblent manifestement procéder du caractère contradictoire de ses conclusions. Au premier abord, en effet, la décrétale semble adopter deux points de vue opposés concernant les effets du risque : dans un premier temps, le prêt maritime est condamné ; puis, dans un second temps, le pape accepte le principe d'une réduction de prix dans le cas d'un paiement anticipé – ou d'un accroissement, pour une vente à crédit – dès lors que la valeur future de la marchandise faisant l'objet de la transaction est incertaine. Ce dernier point constitue, d'ailleurs, un acquis important, en attribuant à la compensation de l'aversion face au risque le mode d'action de ce dernier sur la valeur des biens.

Cependant, un examen attentif suggère des interprétations plus cohérentes. En premier lieu, on notera que la décrétale n'affirme pas que le créancier, dans un prêt maritime, est un usurier mais « doit être considéré comme un usurier » (*usurarius est censendus*). Ce qui conduit à penser que, dans le *foenus nauticum*, la perception d'un revenu par le prêteur n'est pas *en soi* usuraire ; mais dans le cadre de cette opération, un observateur extérieur, comme le théologien, n'a aucun accès à l'information privée dont dispose le prêteur ; en particulier, il ignore si le prêteur ne surestime pas le risque qu'il encourt afin de déguiser en revenu légitime un bénéfice usuraire. Le fait de le considérer comme un usurier élimine, évidemment, cette éventualité.

Il y a plus. Le caractère paradoxal des conclusions de *Naviganti* semble, également, pouvoir s'expliquer d'une autre manière. Le *foenus nauticum* n'est, en effet, pas une opération aussi simple, dans laquelle n'interviendraient que deux états du monde : la cargaison parvient à bon port ou disparaît en mer. Si le fret arrive intact, le marchand qui s'efforce, alors, de le vendre n'a, pour autant, aucune certitude que ses anticipations se trouveront confirmées. Or, ce dernier risque est ignoré par le contrat de prêt maritime qui associe le prêteur et l'emprunteur. Ainsi, dans l'hypothèse la plus favorable où la cargaison arrive à bon port, l'un des partenaires supporte seul, désormais, le risque de l'opération. Comme la possibilité d'effectuer une expédition maritime est subordonnée à une avance de capital qui appartient au créancier pendant la durée de la traversée, il n'y a aucune raison pour que la propriété en soit transférée au débiteur pendant la seconde phase de l'opération. De ce fait, le *foenus nauticum*, qui, en dépit de son nom, est une association, met en place un dispositif autorisant, en cas de perte, l'un des

partenaires à échapper à toute responsabilité. Ce qui a pu être dit du contrat de *societas* montre clairement que le principe qui le fonde est alors transgressé, rendant ainsi l'opération usuraire. Si le *foenus nauticum* est suspect aux yeux du théologien, ce n'est donc pas parce que le risque ne saurait justifier un revenu mais, au contraire, parce que l'éventualité de l'absence de risque rendrait usuraire le revenu auquel prétend le créancier.

Cependant, même si l'on admet que le risque révèle la propriété qui, à son tour, permet de séparer les opérations légitimes des transactions usuraires, toute propriété n'est pas, par nature, risquée. De sorte que le mécanisme est à la fois incomplet, en l'absence de risque, et transformé lorsque ce dernier est présent.

Le premier cas renvoie, par exemple, au revenu – licite, selon Aegidius Romanus – d'une location sans risque (voir Noonan, 1957, p. 59) ; ou à l'exclusion de la monnaie – nécessairement non risquée chez les auteurs proches de saint Thomas, comme Gilles de Lessines (*De usuris*, c. 8), pour lesquels la monnaie est une unité de compte – des cas où un doute réel sur la valeur future d'un bien offert à la vente, la *venditio sub dubio*, justifiait la perception d'un revenu spécifique.

Mais l'introduction du risque comme révélateur d'une propriété soulève une autre difficulté dès lors qu'il est, lui-même, susceptible de donner naissance à un revenu autonome – ce qui devait apparaître d'autant plus clairement que, vers la fin du XIII^e siècle, de nouveaux instruments financiers allaient non seulement permettre de penser séparément la propriété et le risque mais, plus encore, de les vendre séparément. C'est dans cette perspective qu'Alexandre Lombard justifiait le viager (le *census* sur la vie), mettant en évidence le risque qui le fonde – l'incertitude sur la durée de la vie humaine (*Tractatus de Usuris*, c. 7, par 81).

Pourtant, les conséquences les plus marquantes de cette évolution n'apparaissent que bien plus tard, pendant le XV^e siècle, lors de la généralisation de la vente du risque à l'aide de contrats d'assurance, auparavant ignorés du droit romain (voir Bensa, 1897). Plus tard encore, le « triple contrat » (Noonan, 1957, chap. 10), qui réunissait une *societas* et une assurance du capital engagé, devait consacrer le divorce entre la propriété, l'usage et le risque. A cette occasion, l'interdit scolastique concernant le partage d'une propriété risquée en propriété elle aussi risquée pour certains associés et en propriété sans risque pour d'autres se trouvait déjoué. Une fraction du capital pouvait, en effet, être entièrement garantie, bien que l'assureur eût à être trouvé en dehors de la *societas* – ce qui constituait manifestement une obligation aisée à contourner. De rares théologiens, comme Jean Consobrinus (il s'agit du seul théologien dont le nom est évoqué par Noonan, 1957, p. 203), semblent avoir été conscients que cette évolution sanctionnait une rupture avec la tradition thomiste. Plus encore, comme le risque était désormais séparable de la propriété, il ne pouvait plus en constituer un critère ; rien ne permettait, alors, de distinguer la *societas* (licite) du prêt à intérêt (illicite) : la cohérence propre de la doctrine de l'usure n'était pas en mesure d'y survivre.

Cependant, l'évolution que l'on vient de retracer n'était qu'en germe à la fin du XIII^e siècle, de sorte que, si le rôle du risque pouvait être discuté, ce n'était pas la nature du lien l'unissant à la propriété qui occupait le devant de la scène, mais sa réalité même, dont dépendait l'efficacité des prescriptions relatives à l'usure.

Ici encore, l'information n'est pas symétrique entre le créancier, dont il est généralement admis qu'il dispose de l'information la plus complète, et son partenaire au sein du contrat, tout comme le moraliste qui doit se prononcer sur la légitimité de la transaction. De ce fait, le créancier peut être tenté de tirer parti du caractère privé de son information afin de transmettre un message délibérément erroné, se traduisant par une surévaluation du risque qu'il encourt.

Que cette conclusion ait été entrevue par les penseurs scolastiques ressort clairement de la discussion de la *venditio sub dubio*, appliquée au paiement anticipé ou à la vente à crédit. Les conditions auxquelles ces deux opérations sont autorisées se retrouvent dans deux décrétales. Il s'agit des décrétales *Naviganti*, déjà citée, et *In civitate* (voir aussi l'analyse relative aux contrats à terme de Robert de Courçon, *De Usura*, p. 57-61).

In civitate est la plus ancienne. Elle reprend les termes d'une lettre adressée en 1176 par le pape Alexandre III à l'archevêque de Gênes, dans laquelle est abordé le cas d'acheteurs de poivre et de cannelle, qui s'engagent à régler ultérieurement un prix supérieur à celui qui prévaut au moment de la livraison. «Bien que des arrangements de cette espèce et de cette forme», écrivait Alexandre III, «ne pouvaient pas strictement être appelés usure, les vendeurs sont néanmoins exposés à être considérés comme coupables, à moins qu'ils ne puissent réellement douter de la plus ou moins-value sur les marchandises à la date du paiement.» (*Décrétales*, l. 5, tit. 19, c. 6, *In civitate*.) De la même manière, dans *Naviganti*, Grégoire IX soutient qu'un «doute réel» sur la valeur future d'un bien autorise à en diminuer le prix en cas de paiement anticipé.

Le problème soulevé par la condition de *venditio sub dubio* se résume alors à la découverte d'une information privée concernant la réalité et l'importance du risque encouru, information qui, seule, pourrait témoigner de l'absence d'intention usuraire. Presque tous les commentateurs des deux décrétales en furent conscients et s'obligèrent ainsi à instituer un ensemble de prescriptions tendant à obtenir la révélation de l'information détenue par le créancier ou, à défaut, à contraindre ce dernier à se comporter comme s'il s'agissait d'une information commune.

Déjà, dans *Naviganti*, Grégoire IX introduisit une condition supplémentaire en cas de paiement anticipé : le vendeur devait avoir *réellement* l'intention de ne vendre son bien que plus tard. La réalité de cette intention atteste que le bien en question, en dépit du fait qu'il est l'objet d'une possession présente, n'est substituable, du point de vue du vendeur, qu'à un bien futur auquel sa valeur peut légitimement être comparée. Pourtant, si une telle condition révèle bien l'objectif poursuivi par son auteur, elle est trop aisément manipulable pour révéler aussi ce que le vendeur avait effec-

tivement dans l'esprit. Il en va de même de la condition imposée par Gilles de Lessines (*De usuris*, c. 9), selon laquelle « le même doute existe pour les deux parties sur la question de savoir si l'on reçoit ou recevra plus ou moins » : excepté le respect d'un impératif religieux ou la crainte d'une sanction divine, rien, dans ces dispositions, n'est susceptible de contraindre efficacement la partie concernée – le créateur, bien sûr, mais également le débiteur – à révéler une information privée. Une issue éventuelle, plus efficace mais d'une gestion plus lourde, est de recourir à un expert. Cette solution médiévale, qui semble s'imposer à chaque fois que surgit un problème d'évaluation plus délicat à résoudre, était, par exemple, déjà présente chez Guillaume d'Auxerre, lorsqu'il expliquait que, quand « le vendeur vend ses marchandises à crédit à un prix plus élevé que ce qu'elles valaient au moment du contrat, et les vend selon l'estimation d'un homme sage, connaissant ce type de contrats, le contrat n'est pas usuraire » (*Summa Aurea*, «*De Usura*», c. 3, q. 2).

Le trait commun des opérations concernées par la *venditio sub dubio* ou par des titres extrinsèques comme le *damnum emergens* ou le *lucrum cessans* est que l'information utile peut être dissimulée par l'une des parties du contrat, mais, si cela affecte le prix auquel la transaction est conclue, cela n'a aucune influence sur l'issue de l'opération elle-même, sur la réalisation de l'aléa. Aussi la portée des prescriptions du moraliste est-elle, par nature, limitée : dans le meilleur des cas, il parviendra à imposer aux partenaires une répartition d'un surplus qu'il jugera non usuraire ; mais dans cette tâche, il ne dispose d'aucune incitation qui s'appuierait sur la variabilité de ce surplus.

Au contraire, d'autres contrats sont caractérisés par l'influence du comportement de l'une ou l'autre des parties sur l'issue de l'opération. Au-delà du risque affectant les biens, les prix ou les événements extérieurs, tels qu'on les a abordés jusqu'à présent, cette catégorie de contrats concerne un risque affectant désormais le comportement des agents. Ce serait le cas d'un débiteur qui ne s'acquitterait pas de sa dette à l'échéance prévue, ou encore de l'un des associés qui, dans une *societas*, ne consacrerait pas tous ses efforts à atteindre les objectifs déterminés en commun. L'existence d'un tel aléa de moralité était bien perçue par plusieurs auteurs du XIII^e siècle. C'est à lui que l'on a déjà attribué, par exemple, la défiance de Thomas d'Aquin à l'égard des formes collectives de propriété, qui présenteraient l'inconvénient d'inciter chacun à ne pas accorder aux biens dont il a la charge le soin qu'il leur eût accordé s'il les avait possédés en propre (*Somme théologique*, II^e-II^e, q. 66, a. 2, resp.). Comme on le sait, une solution à ce type de problème consiste à mettre en place un schéma d'incitations qui intéresserait le bénéficiaire potentiel du risque moral à la non-réalisation de l'événement portant préjudice à son partenaire.

Dans cette perspective, il convient de souligner que, si l'on fait abstraction des contrats d'assurance, peu discutés avant le XV^e siècle, la plupart des contrats correspondant à ces types de transactions étaient précisément reconnus comme licites dès lors qu'ils comprenaient de telles incitations.

Celles-ci se retrouvent, par exemple, tant dans la *societas* que dans la *poena conventionalis*. Ainsi a-t-on déjà mentionné que la légitimité de la *societas* reposait sur des conditions plus restrictives qu'en droit romain – à savoir l'impossibilité, pour l'une des parties, d'échapper à tout risque de perte, celui-ci étant supporté en totalité par l'autre partie. La réussite de l'entreprise est alors de l'intérêt de chacun, qui a avantage à y consacrer ses efforts.

De la même manière, la *poena conventionalis*, en tant que titre extrinsèque au *mutuum*, stipule une indemnité journalière à la charge du débiteur, destinée à le dissuader de ne pas respecter l'échéance convenue. Mais c'est un point faible de cette disposition qui en fait tout l'intérêt. Conçue afin de protéger le prêteur, la contrepartie de la *poena* est qu'elle fait peser sur le débiteur une double menace. En premier lieu, la durée du prêt peut être à ce point raccourcie que son remboursement à l'échéance se trouve exclu. Naturellement, cette pratique est clairement condamnée, puisqu'elle revient à exploiter l'avantage de négociation du prêteur. Toutefois, l'établissement de la faute n'en est pas rendu plus aisé : elle repose toujours sur une information privée, généralement hors de portée du moraliste. En second lieu, le créancier a la possibilité de surestimer l'indemnité mentionnée lors de la signature du contrat, de sorte qu'elle dépasse le coût d'opportunité, à l'échéance, de l'indisponibilité du capital prêté. Plusieurs auteurs développèrent ce dernier argument de façon très rigoureuse. Ce fut le cas de Raymond de Peñafort, qui déclarait que « si la pénalité procède d'une convention, c'est-à-dire d'un accord commun entre les parties mentionné dans le contrat, telle qu'au moins la crainte de cette pénalité contraigne au remboursement à l'échéance, il n'y a pas d'usure » (*Summa de Casibus Conscientiae*, II, par. 5 ; voir aussi Robert de Courçon, *De Usura*, p. 65-67 qui admettait l'existence d'un intérêt dans le cas de la *poena conventionalis* à condition que celui-ci soit destiné aux pauvres ou, au siècle suivant, Jean Duns Scot, *In Quattuor Libros Sententiarum*, opus oxoniensis, IV, dist. 15, q. 2, 18).

Dans les deux cas, l'objectif de la *poena* – la protection du créancier contre un débiteur indélicat – peut être contourné au moyen d'une manipulation de la durée du prêt ou du montant de l'indemnité. Mais ces possibilités de manipulation sont plus étroites que, par exemple, pour le *damnum emergens* où le débiteur n'a aucun moyen d'influencer le paiement à travers la réalisation d'un aléa. Le caractère imparfait de l'information que possèdent non seulement le moraliste, mais aussi chacune des parties rend possible la présence de comportements stratégiques de la part du débiteur. S'il est, en effet, seul à connaître ses possibilités effectives de remboursement, il possède un avantage informationnel dans la négociation des délais et du montant de l'indemnité, avantage susceptible de contribuer à déjouer les anticipations de son partenaire. Ainsi, l'établissement contractuel d'un délai court et d'une indemnité élevée peut fort bien ne pas donner lieu au paiement espéré par le créancier, dès lors que son débiteur a su transmettre un message sous-estimant délibérément ses possibilités de rembourse-

ment. L'intention usuraire ne serait alors pas supprimée. Néanmoins, ses effets ne seraient pas conformes à ceux attendus. Les rôles de chacun seraient modifiés : si le créancier ne quitte pas le rôle du mauvais, il n'en est pas moins trompé, et le débiteur cesse d'être la victime.

Plus généralement, les discussions sur la *societas* et la *poena conventionalis* témoignent que le Moyen Age avait su franchir une étape analytique essentielle en s'efforçant d'imaginer les incitations qui, tout en restreignant les effets des transactions usuraires, réduiraient le poids du contrôle *a posteriori*.

Les compréhensions de l'intérêt et l'enjeu de la doctrine de l'usure

A travers ses aspects normatifs, la doctrine de l'usure qui se développe au XIII^e siècle fait ressortir, en négatif, les compréhensions de l'intérêt qui suscitaient l'hostilité des penseurs scolastiques.

Le principe d'un intérêt conçu comme le prix d'une renonciation à la liquidité s'impose en premier lieu. Sa condamnation morale vient de son caractère analytiquement irrecevable : à travers l'argument thomiste, l'impossibilité pour l'argent prêté d'engendrer un intérêt s'appuie sur une conception aristotélicienne de la causalité, dont l'influence subsistera bien après la mort de Thomas d'Aquin. Il s'en faut, alors, de plusieurs siècles pour que la *carentia pecuniae* soit reconnue comme un titre extrinsèque ayant droit de cité.

A l'inverse, l'interprétation de l'intérêt qui y voit un surplus procédant d'un échange intertemporel, que confisquerait le prêteur, ne fait l'objet d'une condamnation que parce qu'elle est trop bien comprise : l'accord volontaire des deux parties était, en effet, insuffisant aussi longtemps qu'il restait «absolu» pour le prêteur, mais «conditionné» pour l'emprunteur. Dans ce cas, la libéralisation de la doctrine de l'usure devait s'accompagner d'un déplacement de la norme de référence, depuis ce qui devrait être vers ce qui est : il fallait substituer au prêt gratuit des auteurs du XIII^e siècle la situation où l'emprunteur, sous l'effet de la prohibition de l'usure, ne parvient pas à obtenir le prêt qui lui est nécessaire. Ainsi devenait-il possible d'évaluer différemment la conséquence, sur la situation du débiteur, du prêt à intérêt. Au lieu de n'y reconnaître que le seul coût privé résultant du paiement de l'intérêt, on se trouvait, désormais, en mesure de rapprocher ce coût de l'avantage lié à la faculté d'accéder au crédit. En même temps, les effets externes, pour la société dans son ensemble, du prêt à intérêt, étaient l'objet d'une autre perception. Si l'usure témoignait d'une compromission avec le péché, il convenait d'en apprécier les conséquences par rapport à une société non plus conforme à un idéal de vertu, mais dans laquelle l'absence complète de toute opération de crédit provoquerait, sur une échelle autrement plus importante, la misère et le vice. Là encore, l'évolution fut lente, et il fallut attendre les années 1420 pour que Jean de Gerson, chancelier de l'université de Paris, se fît l'avocat d'une telle analyse.

C'est à l'extrême lenteur de ces transformations que l'on doit l'ampleur du champ occupé par les prescriptions relatives à l'usure. Progressivement, au fur et à mesure que le prêt monétaire à intérêt voyait s'étendre l'ensemble de ses substituts, la totalité de ce que nous reconnaissons aujourd'hui comme relevant d'une activité économique se trouvait concernée, dès lors que cette activité mettait en œuvre une opération intertemporelle impliquant l'échange. C'est sous cette forme qu'une pensée économique, fort loin encore de ce qui allait devenir l'économie politique, accédait à une autonomie relative : le cadre de compréhension d'un péché singulier, devenu une faute contre la raison, et engendrant un jeu complexe de procédures de contrôle. C'était là l'enjeu majeur : déjouer les comportements stratégiques auxquels l'imperfection de l'information ouvrait la voie. Et si le mode de coordination des activités économiques qui en est résulté, mêlant un contrôle direct et des régulations complexes, n'a guère survécu, dans ses dispositions concrètes, à la domination de l'enseignement de l'Église dans le domaine économique, son enjeu, au moins, aura subsisté.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Sources

- ALBERT LE GRAND, *In Quattuor Libros Sententiarum*, in *Opera Omnia*, vol. 28, éd. A. Borgnet, Paris, 1890-1899. – *In Decem Libros Ethicorum ad Nichomachum*, *In Opera Omnia*, op. cit.
- ALEXANDRE LOMBARD [Alexandre d'Alexandrie], *Tractatus de Usuris*, in HAMELIN (éd.), 1962.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Garnier-Flammarion, Paris, 1965. – *Politique*, Les Belles Lettres, Paris, 1968.
- BURIDAN Jean, *Quaestiones in Decem Libros Ethicorum Aristotelis ad Nichomachum*, H. Cripps, Oxford, 1637 (texte original et traduction pour les questions 16 et 17 sur le livre V, in LÉVY E. (1991) ; une traduction française des mêmes questions, d'après l'édition parisienne de 1513, est publiée dans DUPUY C. (éd.), 1989). – *Quaestiones in Octo Libros Politicorum Aristotelis*, G. Turner, Oxford, 1640 (texte original et traduction pour les questions 11 et 21 sur le livre I, in LÉVY E. op. cit. ; une traduction française des mêmes questions, d'après l'édition parisienne de 1513, est publiée dans DUPUY C. (éd.) op. cit.).
- GILLES DE LESSINES, *De usuris*, in THOMAS D'AQUIN, *Opera Omnia*, vol. 28.
- GUILLAUME D'AUXERRE, *Summa Aurea*, CNRS, Paris, 1986.
- HENRI DE LANGENSTEIN [Henri de Hessel], *Tractatus de Contractibus et Origine Censuum*, in JEAN DE GERSON, *Opera Omnia*, vol. 4, Cologne, 1484, p. 185-224.
- JEAN DUNS SCOT, *In IV Libros Sententiarum*, op. oxoniensis, in *Opera Omnia*, vol. 18 (éd. Wadding, 1639), Vivès, Paris, 1891-1895.

- NICOLE ORESME, *Traité des monnaies*, in DUPUY C., *op. cit.* (le texte original et sa traduction en français et en anglais ont été publiés par FAU J. : *Nicolas Oresme [1355], Traité monétaire – Treatise on Money*, Cujas, Paris, 1990 ; la version en ancien français, *Traictie de la Première Invention des Monnoies*, a été publiée par L. Wolowski à Paris, éd. Guillaumin, 1864, réimpr. Slatkine, Genève, 1976. – *Traduction et glose de la Politique d'Aristote in Dupuy C., op. cit.* (traduction des chap. 10 et 11 du livre I d'après l'édition de A. MENUT, «Maître Nicole Oresme : Le Livre des Politiques d'Aristote», *Transactions of the American Philosophical Society*, 60,6, 1970).
- RAYMOND DE PEÑAFORT, *Summa de Casibus Conscientiae*, Vérone, 1744.
- ROBERT DE COURÇON, *De usura*, in LEFEVRE G. (éd.), *Le Traité « De usura » de Robert de Courçon*, Travaux et Mémoires de l'université de Lille, t. 10, m.30, 1902.
- TAUCHNITZ B., *Corpus Juris Canonici* (2 vol.), Leipzig, 1879-1881. – *Décret*, in *Corpus Juris Canonici*, vol. 1. – *Décretales*, in *Corpus Juris Canonici*, vol. 2.
- THOMAS D'AQUIN, *Opera Omnia*, MARE P. et FRETTE S.E. (éds), Vivès, Paris, 1871-1880. – *In Quattuor Libros Sententiarum*, in *Opera Omnia*, vol.10. – *De regimine principum*, in *Opera Omnia*. – *De emptione et venditione ad tempus*, in *Opera Omnia*. – *De malo*, in *Opera Omnia*, vol. 13. – *In Decem Libros Ethicorum ad Nichomachum*, in *Opera Omnia*, vol. 25. – *In Octo Libros Politicorum*, in *Opera Omnia*, vol. 26. – *Somme théologique*, éd. du Cerf, Paris, 1983 (édition bilingue, éd. de La Revue des jeunes, Paris, 1935 pour la II^a-II^{ae}).
- WEIDMANN, *Corpus Juris Civilis* (2 vol.), Dublin/Zurich, 1968. – *Digeste*, in *Corpus Juris Civilis*, vol.1. – *Institutes*, in *Corpus Juris Civilis*, vol.1.

Références secondaires

- ASHLEY W., *An Introduction to English Economic History and Theory* (4^e éd.), Longmans, Londres, 1920.
- BALDWIN J. W., «The Medieval Theories of the Just Price», *Transactions of the American Philosophical Society*, 49 (4), juillet 1959.
- BARATH D., «The Just Price and Costs of Production According to Thomas Aquinas», *New Scholasticism*, 34, 1960.
- BENSA E., *Histoire du contrat d'assurance au Moyen Age*, Paris, 1897.
- BERNARD A., «La formation de la doctrine ecclésiastique sur l'usure», in VACANT A., MANGENOT E., AMANN E. (éds), *Dictionnaire de théologie catholique*, t.XV(2), Letouzey et Ané, Paris, 1950.
- BRIDREY E., *La Théorie de la monnaie au XIV^e siècle : Nicole Oresme*, Giard et Brière, Paris, 1906 (rééd. Slatkine, Genève, 1978).
- CHIQUET C., HUYGHES DESPOINTES H. et SCHNEIDER J.-L., *La Perception du risque au treizième siècle*, mémoire de fin d'études, École nationale de la statistique et de l'administration économique, Paris, 1987.
- DEKKERS R., *La Lésion énorme*, Sirey, Paris, 1937.
- DEMPSEY B.W., «Just Price in a Functional Economy», *American Economic Review*, 25, septembre 1935.
- DE ROOVER R., «Monopoly Theory Prior to Adam Smith ; a Revision», *Quarterly Journal of Economics*, 65, 1951. – «The Concept of the Just Price : Theory and Eco-

- nomie Policy», *Journal of Economic History*, 18(4), décembre 1958. – *La Pensée économique des scolastiques*, Vrin, Montréal/Paris, 1971.
- DUMAS A., «Intérêt et usure», in Naz R. (éd.), *Dictionnaire de droit canonique*, t.V, Letouzey et Ané, Paris, 1953.
- DUPUY C., *La Monnaie médiévale (XI-XII siècle) : une lecture des faits et de la pensée*, thèse de doctorat en sciences économiques, université de Lyon-II, 1988. – (Éd.), *Traité des monnaies et autres écrits monétaires du XIV^e siècle*, La Manufacture, Lyon, 1989.
- FRIEDMAN D., «In Defense of Thomas Aquinas and the Just Price», *History of Political Economy*, 12(2), été 1980.
- GILLARD L., «Nicole Oresme, sujet théorique, objet historique», in QUILLET J. (éd.), *Autour de Nicole Oresme*, Vrin, Paris, 1990.
- HAMELIN A.-M (éd.), *Un traité de morale économique au XIV^e siècle*, Nauwelaerts/Librairie Franciscaine/Giard, Louvain/Montréal/Lille, 1962.
- HOLLANDER S., «On the Interpretation of the Just Price», *Kyklos*, 18, 1965.
- IBANES J., *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIII^e siècle*, Presses universitaires de France, Paris, 1967.
- KEYNES J. M., *Théorie générale de l'intérêt, de l'emploi et de la monnaie* [1936], Payot, Paris, 1971.
- LANGHOLM O., *Price and Value Theory in the Aristotelian Tradition*, Universitetsforlaget, Bergen/Oslo, 1979. – «Economic Freedom in Scholastic Thought», *History of Political Economy*, 14(2), été 1982. – *The Aristotelian Analysis of Usury*, Universitetsforlaget, Bergen/Oslo, 1984. – «Scholastics Economics», in LOWRY S.T. (éd.), *Pre-Classical Economic Thought*, Kluwer Academic Publ., Boston/Dordrecht/Lancaster, 1987.
- LAPIDUS A., *Le Détour de valeur*, Economica, Paris, 1986. – «La propriété de la monnaie : doctrine de l'usure et théorie de l'intérêt», *Revue économique*, 38(6), novembre 1987. – «Information and Risk in the Medieval Doctrine of Usury During the Thirteenth Century», in BARBER W. (éd.), *Perspectives on the History of Economic Thought* (vol.5), Edward Elgar Publ., Londres, 1991. – «The Limits and Extent of the Retrospective Approach in the History of Economic Thought : the Case of the Middle Ages», in TODD LOWRY S. (éd.), *Perspectives on the History of Economic Thought* (vol. 8), Edward Elgar Publ., Londres, 1992.
- LE BRAS G., «La doctrine ecclésiastique de l'usure à l'époque classique (XII^e-XIV^e siècle)», in VACANT A., MANGENOT E., AMANN E. (éds.), *Dictionnaire de théologie catholique*, op. cit..
- LE GOFF J., *La Bourse et la Vie*, Hachette, Paris, 1986.
- LÉVY E., *Le Statut de la monnaie chez Jean Buridan et Nicole Oresme*, mémoire de DEA, université de Paris-I, 1991.
- MC LAUGHLIN T. P., «The Teaching of the Canonists on Usury (XIIth, XIIIth and XIVth centuries)», *Mediaeval Studies*, part 1, I, 1939, et part 2, II, 1940.
- MELTZ J., «Some Further Reassessment of the Scholastic Doctrine of Usury», *Kyklos*, 24, 1971.
- NELSON B., *The Idea of Usury – From Tribal Brotherhood to Universal Otherhood*, Princeton University Press, Princeton, 1949.
- NOONAN J. T. Jr, *The Scholastic Analysis of Usury*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 1957.
- RENOUX-ZAGAMÉ M.-F., *Les Origines théologiques du droit de propriété*, Librairie Droz, Genève, 1988.

- ROCHA M., *Travail et salaire à travers la scolastique*, Desclée de Brouwer, Paris, 1933.
- SCHUMPETER J. A. *Histoire de l'analyse économique* (1954), 3 vol., Gallimard, Paris, 1983.
- SOMMERVILLE H., «Interest and Usury in a New Light», *Economic Journal*, 41, décembre 1931.
- SPICQ C., «Appendice II : renseignements techniques», in THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, «Traité de la justice», t. 1, Éditions de la Revue des jeunes, Paris, 1932. – «Appendice II : renseignements techniques», in THOMAS D'AQUIN, *ibid.*, t. 2, 1934. – «Appendice II : renseignements techniques», in THOMAS D'AQUIN, *ibid.*, t. 3, 1935.
- TAWNEY R. H., *Religion and the Rise of Capitalism*, Harcourt, Brace and Co., New York, 1937.
- VINER J., «Religious Thought and Economic Society : Four Chapters of an Unfinished Work», *History of Political Economy*, 10(1), printemps 1978.
- WILSON G., «The Economics of the Just Price», *History of Political Economy*, 7(1), printemps 1975.
- WORLAND S. T., «*Justum pretium* : One More Round in an Endless Series», *History of Political Economy*, 9(4), hiver 1977.

II

La renaissance de la scolastique, la Réforme et les théories du droit naturel

RAMON TORTAJADA

Les débats sur les justes prix, l'usure ou les changes, à l'intérieur de la scolastique, furent pratiquement clos à la fin du xvii^e siècle. En dépit de quelques soubresauts, les questions et réponses avaient défini le cadre nécessaire à l'acceptation des nouvelles normes sociales et déjà s'annonçaient les premiers travaux spécifiquement économiques.

Trois périodes peuvent alors être distinguées. La première va de la fin du xv^e siècle au milieu du xvi^e siècle. C'est la période des ruptures. L'une d'entre elles s'appuya sur un renouveau du thomisme qu'impulsa l'école de Salamanque, et demeura interne à la catholicité. L'autre rupture fut suscitée par la Réforme luthérienne et calviniste. La deuxième période s'étend jusqu'aux débuts du xviii^e siècle. Les thèses affirmées antérieurement tant par les scolastiques que par les réformés furent développées et généralisées. Enfin, la troisième période fut marquée par l'apport des théoriciens du droit naturel.

On insistera, ici, sur la première et la troisième période. On notera, en effet, que si les travaux des auteurs de la deuxième période, principalement ceux des jésuites, tels Suarez, Lessius et Molina, ont davantage attiré l'attention des historiens de la pensée économique (Dempsey, 1948), ils ont plus été l'occasion d'un approfondissement que d'un apport nouveau. A l'inverse, si les auteurs de l'école de Salamanque ainsi que les théoriciens du droit naturel ont fait l'objet de nombreux travaux de la part des historiens et des théoriciens du droit, ils sont restés, en dépit de leur importance, largement sous-évalués par les économistes.

Les débats qui y prirent place furent menés dans un contexte de remise en cause de l'ordre du monde et de sa représentation. On se proposera moins de retracer ces remises en cause – les ouvrages spécialisés ne font pas défaut – que de faire état de ce qui a constitué l'objet de l'analyse. Celui-ci est toujours resté soumis au décalage entre les changements affectant les pratiques et leur compréhension. Le plus souvent, en effet, les nou-

velles pratiques sont d'abord présentées à l'aune des conceptions anciennes où elles apparaissent comme autant d'exceptions, de cas particuliers. Les exceptions s'ajoutant sédimentairement les unes aux autres appellent au renversement de la description d'ensemble pour être conçues autrement, en de nouvelles normes, puisque l'espace social qui les constituait en exceptions a, lui-même, cessé d'être. Désigner ces nouvelles pratiques, même comme des cas particuliers, ce fut davantage qu'un réajustement de mots. Il y avait là le préalable à ces très lents changements de représentations qui concernaient les phénomènes économiques. Ce que reconnaîtra Tawney (1936, p. 16) en écrivant : «La naissance d'une science économique objective et sans passion fut beaucoup plus lente que le mouvement correspondant dans les théories de l'État [...] parce que les problèmes étaient moins absorbants tandis que l'un [le politique] s'avavançait sous les vives lumières de l'avant-scène, l'autre [l'économique] s'attardait à l'arrière-plan dans les coulisses.»

La remise en cause qui marqua tous les débats, au xv^e siècle, fut de l'ordre du religieux. L'irréligion restait alors inconcevable ; l'Église, réformée ou non, s'insérait dans tous les domaines de la pensée (Fèbvre, 1962) et, bien entendu, dans celui de la pensée économique. L'émancipation devait s'annoncer lorsqu'il devint possible de soutenir, avec Grotius (1625, t. 1, p. 13), que les propositions de loi naturelle garderaient leur validité «quand même nous accorderions, ce qui ne peut être concédé sans un grand crime, qu'il n'y a pas de Dieu, ou que les affaires humaines ne sont pas l'objet de ses soins». Ce sont les débuts d'une société civile émancipée de la société religieuse et d'une théorie sociale émancipée de la théologie morale. Le double mouvement qui permit d'atteindre ce résultat fut, d'une part, interne à l'Église et, pour l'autre part, conduisit au schisme avec la Réforme.

Ce fut au sein de la principale université de la chrétienté au xv^e siècle, à l'université de Salamanque, que se renouvela la pensée scolastique. Ce renouveau, qui fut désigné par la suite comme une «seconde scolastique», conduisit à l'abandon du *Livre des sentences* de Pierre le Lombard comme base de l'enseignement de la théologie pour y substituer la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin, dont la «*secunda secundae*» (le deuxièmement de la seconde partie), en devenant le fondement de la théologie morale, offrait une lecture des faits de société. L'urgence d'un tel renouveau était d'autant plus impérieuse que la confession auriculaire contraignait l'Église à se prononcer sur tous les cas de conscience, notamment sur ceux résultant de l'extension des pratiques marchandes. Deux sortes d'ouvrages dérivèrent de cette nécessité. D'un côté, on rencontre des *traités* portant sur la justice et le droit et, d'un autre côté, des *manuels* destinés aux confesseurs afin de les aider à trancher cas par cas – la «casuistique». Dans ces ouvrages, les pratiques marchandes furent analysées, disséquées, afin de distinguer ce qui était moralement recevable de ce qui ne l'était pas et d'en avancer les raisons.

C'est à tout cela que s'opposa la Réforme. En effet, celle-ci ne peut se réduire à une protestation contre les abus de l'Église : elle participa au

mouvement de fond du renouvellement religieux du xvi^e siècle. L'attention de ses fondateurs portait essentiellement sur la dimension religieuse, les questions proprement sociales leur apparaissant secondes. L'attitude se maintint tout au cours du développement de la Réforme et l'on ne trouve que de très rares textes de théologiens réformés traitant des aspects économiques. Il n'est donc pas surprenant que ce fût chez d'autres auteurs que ces questions trouvèrent une réponse : ce devait être la tâche des théoriciens du droit naturel.

1. L'ÉCOLE DE SALAMANQUE : L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DANS LE CORPS DE LA DOCTRINE RELIGIEUSE

L'expression «école de Salamanque» apparut d'abord chez Larraz (1943) pour désigner les dominicains qui enseignèrent à cette université et contribuèrent à imposer le thomisme comme fondement de la théologie morale. Elle fut reprise par Grice-Hutchinson (1952) qui leur donna un sens plus large, concernant l'ensemble des scolastiques espagnols de quelque renom des xvi^e et xvii^e siècles. Nous utiliserons ici les termes dans leur sens initial, en désignant les auteurs comme ils l'étaient alors, ou en parlant de «scolastique» ou de «seconde scolastique» s'il est possible de les confondre avec ceux du Moyen Âge.

L'importance de l'école de Salamanque tient à ce que ses enseignements se diffusèrent à travers la chrétienté et à ce que ses principaux représentants ont exercé des activités de conseil tant de la papauté, des princes, que des marchands. Parmi les auteurs concernés, nous avons retenu Francisco de Vitoria, Martin de Azpilcueta, Domingo de Soto et Tomás de Mercado. Un autre choix aurait été possible, comme Francisco García ou Diego de Covarrubias y Leiva, dont l'écho se fit ressentir jusqu'au xvii^e siècle ; mais ce fut essentiellement comme théoricien du droit que l'influence de ce dernier s'exerça, ses thèses plus spécifiquement économiques s'inscrivant dans le droit fil de celles de Vitoria. (Pour une présentation d'autres auteurs, voir Grice-Hutchinson, 1952 et 1978 ; Hambleton, 1955 ; Lapidus, 1986 ; Noonan, 1957.)

L'importance des travaux de Francisco de Vitoria (1492-1493 à 1546) est surtout reconnue des historiens du droit ; il annonça les premiers grands traités tel celui de Grotius. Appartenant à l'ordre des dominicains, il séjourna dix-huit ans à Paris : huit comme étudiant à la Sorbonne, puis dix comme enseignant. En 1526, il obtint une chaire à l'université de Salamanque où il demeura jusqu'à sa fin. Son importance ne tint pas à ses rares publications, mais à son enseignement : il contribua de façon décisive à substituer la *Somme* de Thomas d'Aquin au *Sententiarum Libri* de Pierre le Lombard comme base de l'enseignement de la théologie. Ce change-

ment d'ouvrage de base s'inscrit dans le mouvement de rénovation de l'Église, qui visait à une plus grande rigueur et à éliminer le «baroque». Il n'y eut ni leçons ni cours traitant de façon spécifique des questions économiques, mais des commentaires à la théologie morale de Thomas d'Aquin et la lettre qu'adressa Vitoria en réponse à une consultation de marchands d'Anvers à propos des changes. Parce qu'il permit le renouveau de la théologie morale à cette période charnière que fut le xvr^e siècle, il marqua l'ensemble des analyses à venir.

Martin de Azpilcueta, dit doctor Navaro (1492-1586), d'abord étudiant à l'université de Alcalá de Henares, poursuivit ses études à l'université de Toulouse, puis enseigna à celle de Cahors. En 1524, Azpilcueta revint en Espagne à l'université de Salamanque. En 1538, à la demande du roi, il se rendit à l'université de Coïmbra au Portugal. Il revint en Espagne, à la cour, en 1555 ; en 1567, il voyagea à Rome. Il y resta en tant que conseiller de la papauté, d'abord de Pie V, puis de Grégoire XIII et, enfin, de Sixte V. Là, il participa à la constitution du nouvel ordre qu'était la Compagnie de Jésus ainsi qu'à la définition des positions de l'Église sur des questions touchant aux rentes, aux changes ou à l'usure. L'importance d'Azpilcueta tint à son rôle de conseiller, ainsi qu'à ses ouvrages, notamment les manuels destinés aux confesseurs. Le *Manuel* parut d'abord en 1552 à Coïmbra, en portugais, puis en castillan à Salamanque en 1553. Il y eut de nombreuses autres éditions en castillan, italien et latin. En français, ce fut la version abrégée qui fit l'objet de publications. La forme retenue était extrêmement commode pour l'utilisateur, le confesseur donc, qui trouvait en fin d'ouvrage (240 pages) une table des divers cas étudiés, classés par ordre alphabétique avec un renvoi au texte. Pour la seconde édition en castillan (Salamanque, 1556) Azpilcueta rajouta cinq «appendices» au *Manuel* ; l'un d'entre eux traitait de l'usure et un autre des changes. Ces deux «ajouts» connurent des éditions distinctes du *Manuel*. L'appendice sur les changes, traduit rapidement en italien, en portugais et en latin par les soins d'Azpilcueta (en 1573), ne fut traduit en français que très récemment (1978).

Bachelier en 1516, Domingo de Soto (1495-1560) poursuivit ses études à l'université de Paris, au collège de Santa-Barbara. En 1525, il intégra l'ordre des dominicains. En 1532, il obtint une chaire de théologie à l'université de Salamanque. En 1545, il fut désigné par Charles Quint comme représentant au concile de Trente, en remplacement de Vitoria. De 1548 à 1550, il fut le confesseur de l'empereur. Il participa pleinement au mouvement, lancé par Vitoria, du renouvellement de l'enseignement de la théologie sur la base du thomisme par ses enseignements à l'intérieur du couvent des dominicains, où il demeura avec Vitoria pendant près de vingt ans, ainsi qu'à l'université. Contrairement à Vitoria, il publia beaucoup et sur des sujets et thèmes très divers. L'ouvrage auquel nous ferons référence dans ce texte, à titre principal, est un *Traité* sur le droit et la justice. C'est dans cet ouvrage que sont envisagées les diverses questions portant sur la dimension économique. Ses réponses s'inscrivirent dans la plupart des débats d'alors et connurent des échos jusque dans les traités de jurisprudence du xviii^e siècle.

Né à Séville, Tomás de Mercado (1530-1576) émigra au Mexique où il intégra l'ordre des dominicains en 1551. Il y exerça le rôle de confesseur et participa à la conversion des «Indiens» avec son ordre ; il participa également à la création de l'université de Mexico. Il y suivit les enseignement de Pierre de Pavie qui fut son

mentor et qui, semble-t-il, facilita son accession à l'université de Salamanque. Dans les années 1560 (la date exacte n'a pas été retrouvée) il revint à Séville où il exerça comme confesseur, puis s'inscrivit à l'université de Salamanque. Vers 1567, il fut «gradué» en théologie sacrée. Mercado publia en 1569 son ouvrage *Summa de tractos y contratos* qui connut une seconde édition en 1571 à Séville où il s'était installé. En 1576, il s'embarqua de nouveau pour le Mexique où il n'arriva jamais. Contrairement aux auteurs précédents, Mercado ne publia pas à partir d'une chaire d'enseignement, il ne fut pas non plus un conseiller des autorités politiques. Son ouvrage, écrit d'emblée en langue «vulgaire», le castillan, visait ce public particulier qu'étaient les marchands, son but annoncé était de leur éviter «de perdre le bien éternel en traitant du temporel». Et, si cela n'était pas suffisamment clair, il le dédia au Consulat des marchands de Séville. Aussi il peut être considéré comme l'un des exemples les plus nets des effets du renouvellement de la théologie quant aux questions en relation immédiate avec le monde des marchands.

Le renouveau du thomisme au xvi^e siècle visait à satisfaire une double exigence : il s'agissait de répondre tant à la pression exercée au niveau du dogme par les «hérétiques» qu'à la demande sociale dont les confesseurs étaient le relais. Il permit de fonder en raison une analyse de la dimension marchande et monétaire ainsi que d'assurer ces fondements sur une démarche théologique dont l'orthodoxie était fermement établie.

Les questions économiques s'articulent alors autour de trois thèmes : les prix, l'usure et les changes, permettant de la sorte d'illustrer les propos de Mercado (1571, p. 19) selon lesquels il était «utile de montrer clairement comment les marchands peuvent exercer librement leur art avec les autres négoce liés et annexes de change et d'usure».

Justes prix et profits justes

Pour les auteurs de Salamanque, le juste prix était une notion centrale, qui fondait tant la stabilité des échanges que la légitimité du gain des marchands. La transgression du juste prix pouvait conduire à remettre en cause l'échange par la restitution, comme à suspecter le profit d'usure.

Héritage des contributions des auteurs du Moyen Age, le juste prix tel qu'il apparaît dans les écrits des théologiens de Salamanque demeure d'une tout autre nature que le prix auquel nous convie, aujourd'hui, la théorie économique : d'abord, parce que la fonction de ce juste prix est essentiellement juridique ; ensuite parce que sa détermination est étrangère à ce que l'analyse contemporaine nous enseigne ; enfin parce que c'est un prix en monnaie.

a) La logique du juste prix conduisit à distinguer les biens nécessaires des biens de luxe. Seuls les premiers impliquaient le respect du juste prix tandis que les biens de luxe n'avaient que les «goûts» de l'acheteur pour limites (Vitoria, 1534-1537, p. 73-85 ; Soto, 1556, p. 543 : sauf indication

contraire, pour cet auteur, les renvois sont au livre six qui «traite en treize questions de l'usure, des contrats et des changes», vol. 3). Si l'on est tenté de trouver ici l'amorce de la distinction entre biens fondamentaux et non fondamentaux de la théorie classique, il suffit de préciser que ce juste prix ne renvoyait pas à une quelconque détermination des rapports d'échange, mais à un prix susceptible (ou non) d'effets de droit ou de justice.

b) Le juste prix était, pour les scolastiques, déterminé par la commune estimation (Vitoria, 1534-1537, p. 79). Celle-ci ne saurait être réduite à un mécanisme de marché : il s'agissait plutôt de l'expression d'un consensus. Ce processus conduisait à mettre sur le même plan une estimation consensuelle, par des «hommes sages» ou encore par «les dépenses et le travail», car il s'agissait d'évaluer ce juste prix avant que les échanges aient eu lieu. C'est à ce titre que furent condamnées les pratiques monopolistes, car elles conduisaient à rompre avec le juste prix socialement acceptable. La conséquence en fut que les scolastiques, en toute cohérence, traitèrent à l'identique cette commune estimation et le prix fixé par le prince, représentant de la communauté. Soto manifestait d'ailleurs sa préférence pour cette seconde détermination «plus sûre et plus utile» (1556, p. 547). Là encore, il fallut attendre qu'à une conception sociale où la communauté préexistait à l'échange se substituât une conception où l'échange marchand était le mode de socialisation des individus, pour que s'effectue le passage du juste prix au prix normal ou au prix d'équilibre auxquels nous ont habitués les différentes versions de la théorie économique contemporaine.

c) Un des apports majeurs de l'économie politique – dont bien plus tard Wicksell (1934, t. 1, p. 223) crédita Smith – fut de créer le concept de «prix réel», un prix établi en faisant abstraction de la dimension monétaire de l'échange et qui fut, parfois, qualifié de «prix naturel» en opposition au prix monétaire. Or, cette démarche était étrangère aux scolastiques. Pour ceux-ci, le prix, qu'il soit juste ou non, exprimait toujours une relation d'échange à la monnaie. Ils analysèrent bien une relation d'échange sans monnaie, qu'ils qualifièrent de troc, mais celle-ci ne conduisait pas à un juste prix faute d'une mesure du rapport d'échange, la monnaie. Symétriquement, la monnaie trouvait son fondement dans l'acte de mesure : prix et monnaie étaient inséparables. Trois conséquences en résultèrent. La première consistait en une défense de l'invariabilité des monnaies, conduisant à s'opposer aux mutations monétaires. La deuxième privait de sens l'idée d'une évaluation du rapport d'échange entre les monnaies : nous verrons ci-dessous comment ils surmontèrent cette difficulté dans le cadre d'une analyse des changes. Enfin, la troisième, d'un autre ordre, était qu'une théorie de la valeur n'était pas requise pour fonder la commensurabilité des marchandises : c'était là la fonction de la monnaie.

L'écart entre la démarche des scolastiques et celle de l'économie politique quant aux prix se double d'une différence d'approche quant aux gains des marchands et aux salaires.

Avec l'école de Salamanque, le rôle social des marchands fut pleinement

intégré à la théologie morale. Il cessa d'apparaître comme un pis-aller : pour Soto, c'était une activité «digne de louanges» même si elle restait sujette à corruption (1556, p. 543) ; pour Mercado, «il n'y a pas de péché attaché au métier» et, ajoutait-il, «si tu me commandes de cesser, dis-moi quelle doit être mon occupation ?» (1571, p. 4 et 6). Mais si l'activité se trouvait ainsi acceptée, qu'en fut-il du gain ?

Pour les scolastiques, la légitimité du gain était subordonnée à sa genèse : naissant et apparaissant dans l'échange, le profit était légitime dans la mesure où l'échange, réalisé au juste prix, était lui-même légitime. Le gain résultant de la différence entre deux justes prix, la principale cause de légitimation de cette différence fut celle des lieux. Le marchand était, fondamentalement, celui qui déplaçait les choses. Ce profit des marchands était, en cela, tout à fait distinct (Vitoria, *Comentario al Tratado de la Ley*) d'une catégorie relevant de la répartition des revenus : c'était le résultat d'un pari sur la différence entre justes prix. En conséquence, le profit, rémunération des marchands, ne s'opposait en aucune façon à un salaire (et, au demeurant, un auteur comme Mercado (1571) assimilait l'un à l'autre).

Le sens du mot salaire n'était pas alors défini aussi précisément qu'aujourd'hui ; plus proche de son sens initial, il renvoyait à la compensation d'une peine, quelle qu'en soit la nature. C'est ainsi, d'ailleurs, que Mercado (1571, p. 9) justifiait le gain des marchands : «C'est comme le revenu et salaire, l'Évangile le dit, l'ouvrier est digne de son salaire.» Cependant, plus généralement, les salaires concernaient les «pauvres». Soto aborda la question lors de la controverse sur la réglementation de la mendicité en Espagne en 1544. Certains ordres religieux, tels les bénédictins, proposaient une organisation de la mendicité ainsi qu'un enfermement des «pauvres». Soto s'y opposa. Mais, dans son argumentaire, il distingua soigneusement les «pauvres véritables», dignes de charité, des autres. Pour ces derniers, il précisait que «les hommes qui d'eux-mêmes n'ont pas de revenus n'ont pas le droit de demander aux autres le leur si ce n'est en les servant avec leurs métiers ou travaux» (1545, p. 25). Ce fut là le seul point d'accord avec le bénédictin Juan de Robles, son contradicteur. Pour ce dernier, il ne convenait pas d'accorder d'aumônes aux oisifs et vagabonds qui pouvaient travailler : ils devaient être châtiés par la justice et contraints à travailler pour gagner leur nourriture (1545, p. 201 sq.).

D'un bout à l'autre de l'Europe, traversant les controverses religieuses, le même mouvement était à l'œuvre, celui qui conduisit aux lois sur le vagabondage et la mendicité et appela au salariat ; mais celui-ci n'était pas encore une catégorie économique, seulement un état.

La grande transformation de l'usure en intérêt

La condamnation de l'usure était bien établie, les cas d'exception répertoriés. L'enjeu ne fut pas l'acceptation de l'usure par modifications successives, mais sa transformation. D'expression générale du gain retiré d'un

prêt, elle devint un cas particulier du prêt à intérêt, celui où l'intérêt était abusif ; symétriquement, le mot intérêt changea de sens : de dommage à réparer, il devint le loyer de l'argent.

Le changement décisif se fit surtout à partir de l'analyse de l'un des principaux – et des plus controversés – titres extrinsèques au contrat de prêt, le «lucre cessant» (*lucrum cessans*). Dans le cadre du lucre cessant, le manque à gagner du fait du prêt, assimilé à un dommage pour le prêteur, ne pouvait, en effet, être évalué et donner lieu à indemnisation qu'*a posteriori*, une fois la perte constatée. Cela fut surmonté en distinguant deux usages de la monnaie, suivant en cela l'ancienne distinction aristotélicienne – l'usage «commun» et celui qui était «dédié au négoce». Pour ce second type d'usage, il fut alors reconnu que «le lucre cessant pouvait entrer dans le contrat *dès le début du prêt*, mais à condition qu'il y ait bien cessation d'activité» (Soto, 1556, p. 525 ; souligné par moi, R.T.).

C'était reconnaître, en droit, le prêt à intérêt entre marchands. Il suffisait de développer, de sorte qu'à la fin du XVIII^e siècle la page était tournée. L'ironie dont fit preuve Cantillon (1755, p. 116) à l'égard de cette construction n'était que le témoignage d'une réussite à ce point achevée que le point de départ s'en est perdu. C'est aussi, du même coup, rejeter l'idée pourtant communément admise par des commentateurs récents comme Tüchle, pour lequel «il était impossible à l'Église, qui interdisait le prêt à intérêt, de s'intégrer au système économique qui devait être celui de l'avenir» (1973, p.23).

Sans doute, l'économie politique à venir reprit-elle le terme d'«intérêt». Mais celui-ci n'a qu'un lointain rapport avec le sens que lui donnaient les scolastiques de l'école de Salamanque. Pour ceux-ci, il n'existait pas de taux général de l'intérêt lié à un système de prix. Le taux d'intérêt fixé par le prince auquel ils renvoyaient ne saurait en aucune façon être qualifié de «juste taux d'intérêt». A chaque fois, il s'agissait d'une appréciation singulière : à l'interdiction sociale de l'usure se juxtaposait l'acceptation individuelle, cas par cas, de l'intérêt.

Le juste prix des monnaies : les changes

Tandis que la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin offrait de solides références à la réflexion sur le juste prix et l'usure, ces références faisaient défaut lorsqu'il s'agissait d'aborder la question du change (Soto, 1556, p. 584). Il fallait alors tracer le chemin, d'autant que les consultations des marchands sur ce thème étaient nombreuses et pressantes (voir Azpilcueta, 1556, annexe, ainsi que Vitoria, *Comentario al Tratado de la Ley* et *Commentaires sur les changes*). La réponse à ces multiples sollicitations devait s'appuyer sur une analyse des changes en termes de juste prix des monnaies.

La monnaie, dans la perspective d'Aristote, était une mesure des prix et un moyen d'échange. En tant que mesure, elle était semblable au «boisseau», à la «livre». Aussi, selon Tomás de Mercado, elle «ne vaut rien» (Mercado, 1571, p. 220). En tant que moyen d'échange, au contraire, elle était

constituée par des espèces dont la valeur était celle du métal : «Le fait de le frapper ne fait pas varier la valeur du métal, il témoigne seulement de la valeur de la monnaie», écrivait Soto (*De Iusticia et Iure*, vol. 2, p. 248). La difficulté, pour l'analyse des changes, tenait à ce que, dans cette logique, «l'échange d'une monnaie [une mesure des prix, donc] contre une autre est totalement absurde» (*ibid.*, vol. 1, p. 582). Elle fut surmontée en développant une fois de plus l'argumentation aristotélicienne, tirée de l'*Éthique*, sur le double usage des biens – pour la consommation et pour l'échange. Comme chez les auteurs du xiv^e siècle, elle devait fonder la compréhension de la monnaie : «De la même manière [que la chaussure a deux usages, chausser et s'échanger] il est également légitime de le reconnaître pour la monnaie.» (*Ibid.*, p. 582 ; cf. également Azpilcueta, 1556, p. XI et XXI ; et Mercado, 1571, p. 394.) La conclusion était que dans les changes, la monnaie devient une marchandise comme les autres et qu'à ce titre elle est susceptible d'un prix et d'une estimation dans le contrat de change.

Le point d'accord entre les auteurs de Salamanque concernait le caractère spécifique de ce contrat qui, comme l'admettait Vitoria (voir *Comentario al Tratado de la Ley* et les *Commentaires sur les changes*), ne pouvait se réduire à un contrat de prêt. Même s'il pouvait, comme tout contrat, dissimuler une usure, le gain de change du marchand-banquier résultait de la différence entre deux justes prix, constatés sur deux places ou foires différentes. Selon Azpilcueta, cette différence tenait surtout à ce que la monnaie «absente» d'un lieu vaut moins que la monnaie qui y est «présente», tandis que le gain du marchand procède de sa capacité à en tirer parti en assumant les «dangers» de l'opération et en permettant le «transport» de la monnaie (1556, p. XXXVI). Soto et Mercado, pour leur part, s'en tinrent aux causes de variations de l'estimation commune des prix, l'abondance et la rareté de la monnaie suscitant des écarts de prix entre des places différentes : la rareté de la monnaie en Castille entraînait ainsi une appréciation face à l'abondance en Flandres, le ducat étant respectivement évalué à 410 et 360 maravédís (Soto, 1556, p. 594), cela en dehors de toute logique quantitative, les autres justes prix demeurant inchangés.

La spécificité des réponses de la seconde scolastique

En conclusion, deux remarques doivent être faites. La première consiste à souligner que ce n'est pas par une atténuation de la rigueur initiale de l'enseignement de l'Église que l'école de Salamanque intégra la dimension monétaire et marchande. Il ne s'agissait pas de tourner progressivement les interdictions liées à l'usure (Noonan, 1957), mais d'intégrer les pratiques sociales dans une représentation d'ensemble ; de montrer de quelle façon les relations marchandes n'entraient pas en contradiction avec l'éthique religieuse. La réponse la plus significative consiste ainsi à subordonner le juste prix à une exigence de justice.

La seconde conduit à reconnaître le caractère spécifique des «solutions» apportées par l'école de Salamanque. Cette spécificité est telle qu'il est difficile d'y déceler l'annonce d'une économie politique à venir : on doit plutôt y trouver l'ultime effort pour intégrer la dimension économique dans un schéma fondamentalement religieux.

2. L'ESPRIT DE LA RÉFORME : L'ACCEPTATION SANS CASUISTIQUE DE L'ORDRE MARCHAND

Depuis la parution des travaux de Max Weber, il est devenu commun d'associer la Réforme et le développement du capitalisme, encore que cette association soit bien antérieure à la publication de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (voir Besnard, 1970). Par une sorte d'esprit de suite, il est également devenu commun d'associer l'acceptation religieuse du crédit et de l'usure à l'influence de la Réforme et, ainsi, d'opposer celle-ci aux auteurs scolastiques.

Cependant, l'opposition semble être de nature différente. Trois points peuvent être relevés. D'abord, la Réforme est essentiellement religieuse. Ce n'est qu'à titre tout à fait accessoire que furent abordées les questions économiques, et avec beaucoup de «prudence» disait Jean Calvin, si ce n'est de «réticence» pour Martin Luther. Ensuite, la Réforme se constitua à partir d'un rejet d'ensemble des perspectives scolastiques. Il ne s'agissait pas d'intégrer, cas par cas, les diverses questions dans un corps de doctrine à l'orthodoxie assurée, mais de fonder une nouvelle orthodoxie. Celle-ci fut établie en prenant comme point de départ l'analyse de la société qui lui était contemporaine, avec sa composante marchande. Enfin, si la Réforme paraît unifiée, ce n'est que la distance qui nous en sépare qui suscite cette impression. Dès son origine, elle exprima des logiques fort diverses, assorties de multiples débats, antagonismes et ruptures. Cependant, cette impression d'unité n'est pas sans fondement. Il convient alors d'en restituer la trame, afin de faciliter la compréhension de l'attitude de la Réforme face aux questions économiques.

Dans le climat du renouveau religieux du début du xvi^e siècle, les débats internes à la chrétienté étaient de l'ordre du quotidien. La vente des indulgences en Allemagne (en Espagne, cette vente fut ajournée) fut l'étincelle décisive qui entraîna la Réforme. Les disputes qui s'ensuivirent furent d'abord interprétées comme un conflit entre moines; il suffisait donc à la papauté de temporiser. Lorsque l'excommunication fut prononcée en 1520, ce fut trop tard. Les intérêts religieux des créateurs de la Réforme et ceux des princes s'étaient rejoints. Le jeu politique donna un point d'appui à la Réforme ; elle allait soulever l'Allemagne et au-delà. Charles Quint, dans la logique de l'Espagne où coexistaient encore des musulmans et des chrétiens, permit la mise en place d'une cohabitation religieuse effective après 1540.

De 1521 à 1528, ce fut la création de l'Église luthérienne, ce fut aussi le temps des grands débats au sein même du mouvement de la Réforme. Le rejet de l'ordre religieux s'accompagna de mouvements sociaux dont la guerre des paysans animée par Thomas Münzer est le plus connu. A ces mouvements, sollicité tant par les princes que par les paysans, Martin Luther (1483-1546) répondit sur plusieurs plans. Ce fut d'abord, et surtout, la volonté de fonder en religion la nécessité du maintien de l'ordre établi. Quant aux questions économiques, la réponse fut on ne peut plus claire : la religion n'a rien à dire : «quant à vos articles, disait Luther aux paysans, sur le gibier, le bois, les services, le cens, etc. [...], je les renvoie aux hommes de loi, il ne me convient pas d'en juger [...] cessez de parler de droit chrétien et dites plutôt que c'est le droit humain, le droit naturel que vous revendiquez car le droit chrétien vous commande de souffrir en ces choses, et ne vous plaindre qu'à Dieu» (Luther, dans (1974)). La descente de la religion au niveau individuel, enjeu de la Réforme, s'accompagna du rejet de la théologie morale vers les juristes et les politiques. Quant au politique, la grande peur de Luther fut que l'on confondît sa Réforme religieuse avec une quelconque remise en cause de l'ordre social. C'est là, semble-t-il, la cause profonde de la brutalité avec laquelle il condamna les révoltes des paysans.

Jean Calvin (1509-1564) est né à Noyon, fils d'un greffier de la ville ensuite procureur du chapitre de la cathédrale. Il lui fut attribué les bénéfices de «chapellenies» en 1521, puis en 1527, ce qui lui permit de poursuivre ses études à Paris, en théologie, au collège Montaigu, puis de droit à Orléans et à Bourges. Licencié en droit, il revint à Paris où il publia un commentaire du *De clementia* de Sénèque en 1532. Dans cet écrit, il ne s'affirmait pas encore comme protestant. Ce fut fait à partir de 1533.

Cette année là, il participa à la rédaction du discours inaugural du recteur de l'université, Nicolas Cop, à tonalité nettement luthérienne. Cop et Calvin sortirent alors de Paris. En 1534 Calvin revint à Noyon pour résigner ses bénéfices. En 1535, fuyant la France à la suite de «l'affaire des placards», il se réfugia à Bâle, rédigea sa première version de *L'Institution chrétienne* (en latin) directement inspirée de Luther. Elle fut publiée en 1536. Cette même année, de passage à Genève qui, sous l'impulsion de Guillaume Farel, avait expulsé les représentants du pape, il fut instamment prié d'y rester afin de contribuer à implanter la Réforme. Un renversement de tendance au Conseil, en 1537, le contraignit à se réfugier à Bâle puis à Strasbourg. A la demande de Bucer, il y occupa une chaire d'exégèse à l'école de Sturm et organisa la communauté des réfugiés français. Il y composa la deuxième édition de *L'Institution chrétienne* en latin et en français (1540). En 1541 il revint à Genève où les partisans de Guillaume Farel avaient repris le dessus. Il y resta jusqu'à sa mort.

Dès son retour, il fit adopter ses *Ordonnances ecclésiastiques* qui devinrent pour deux siècles le «code légal et moral de Genève» et un modèle d'organisation des communautés protestantes. En 1543, ce fut la nouvelle édition de *L'Institution chrétienne* (en latin). En 1559, fut créée l'Académie genevoise qui inspira les académies protestantes fondées en France et «vraisemblablement aussi les écoles créées par l'ordre des jésuites» ; ce fut aussi la parution de la quatrième édition de *L'Institution chrétienne* (en latin) et, en 1560, sa traduction en français. Si nous insistons sur cet ouvrage c'est qu'il représente «une synthèse de la pensée calvinienne et qui se suffit à elle-même» (Wendel, 1950, p. 74-79). Le point à souligner est alors le silence sur les questions économiques. Si elles furent cependant mentionnées (Bieler, 1950), ce ne fut que de façon éparse à l'occasion de sermons ou

en réponse à des consultations. C'étaient là des questions accessoires par rapport à sa démarche qui visait les principes de la religion.

De l'impulsion que donna Luther à la Réforme, trois caractéristiques se dégagèrent : Dieu seul, l'Écriture seule, la Grâce seule. C'était la négation de la nécessité d'une médiation entre la divinité et les hommes : ceux-ci ont, directement, accès à la parole divine. D'un point de vue politique, cela excluait que les fondateurs de la Réforme fussent des «chefs charismatiques» et, d'un point de vue théologique, cela conduisait au rejet de l'utilisation des thèses aristotéliennes pour la compréhension de l'Écriture (Luther, *Œuvres*, thèse 41) – rejet qu'au demeurant partageaient des humanistes comme Érasme. La Grâce, seule, s'opposait ainsi au salut par les œuvres : ni pèlerinage, ni aumônes, ni indulgences ; on est sauvé ou condamné en fonction du seul arbitraire divin. Que l'on suive alors sa voie (Luther) ou sa destinée (Calvin), la richesse ou la pauvreté sont données de surcroît, comme signes de cet arbitraire. Mais ni l'une ni l'autre ne garantissent le salut ou la perte.

Les seules questions économiques abordées – et à titre accessoire, répétons-le – touchèrent aux prix et à l'usure. Les changes, quant à eux, ne furent l'objet d'aucune analyse spécifique.

Le juste prix et la conscience des marchands

Fondamentalement, pour les Réformateurs, les justes prix n'étaient pas une affaire de religion, mais de justice, de lois. Calvin ne se prononça pas à leur sujet, si ce n'est pour dénoncer les abus en cas de disette. Luther ne traita des «abus et des péchés du commerce [quel pour autant que cela concerne la conscience [...] les torts au porte-monnaie, cela regarde les princes» (Luther, 1524, p. 124). Dans une sorte de division des tâches, la conscience est affaire de religion tandis que les conflits et les débats touchant aux intérêts sont du seul ressort des lois civiles.

Il affirma alors le primat de la morale (« la chaleur de la conscience innocente », écrivait Tawney, 1936, p. 90). Comment spécifier les prix « justes et équitables » et les distinguer des autres ? Pour Luther, il n'y avait pas d'ambiguïté, en ce sens qu'aucune règle extérieure, en dehors des lois civiles ou de la conscience du marchand, ne saurait s'imposer : «Si la marchandise n'est pas taxée et si elle n'est pas courante [donc si le prix n'est pas déjà déterminé par la loi ou la coutume] et que tu doives en fixer le premier prix en vérité on ne peut pas, dans ce cas, en enseigner davantage [...] il faut s'en rapporter à la conscience [...], c'est la nature même du commerce qu'on ne puisse parvenir à cette juste mesure.» (Luther, 1524, p. 126-127.)

Le gain des marchands, comme les prix, n'appelait pas de longue justification «en raison» : il est soit affaire de conscience (Luther) soit justifié en lui-même lorsqu'il n'est pas la seule fin poursuivie (Calvin).

Luther n'éprouvait que méfiance à l'égard des marchands et de leurs gains. Parlant de Fugger, il disait en effet qu'«il fallait mettre un frein à leur gueule» ; et, à propos des «sociétés», qu'elles étaient l'expression «de l'injustice et de la cupidité» (Luther, 1524, p. 142). Aussi proposait-il une estimation du gain équitable du marchand dans la lignée augustinienne : ce fut la rémunération du travail requis pour «déplacer» les choses. Refusant le principe d'une marge fixée *a priori* «d'un tiers ou d'une moitié en plus» du prix, il conclut en réaffirmant que la justesse du gain était, comme pour les prix, d'abord affaire de conscience du marchand (Luther, 1524, p. 127). L'attitude de Calvin fut plus nette. Le gain du marchand était acceptable en lui-même s'il était obtenu en respect des principes religieux et sans fraude ou abus de position dominante : «Nous obéirons donc au commandement [de Dieu] si, nous satisfaisant de notre condition, nous ne tâchons qu'à faire un gain honnête et raisonnable.» (Calvin, 1560, l.2, chap. 48, § 46).

C'est l'acceptation de la richesse en tant que telle. Il n'est nul besoin de la justifier. Cette acceptation s'accompagna, comme pour tous les théologiens d'alors, d'une défense de l'ordre social existant sur le plan politique comme au niveau économique : «Dieu a fait le riche et le pauvre [...] et jusqu'à la fin du monde il en sera ainsi», expliquait Calvin (voir Bieler, 1959, p. 327).

L'usure et la morsure : une logique non monétaire

Les thèses des Réformateurs sur l'usure sont davantage connues. Pour de nombreux commentateurs, la lettre de Calvin (1545) constituerait le tournant de l'histoire européenne (Hauser, 1926). Cependant, à lire les Réformateurs, d'une part, on ne trouve pas la permissivité à laquelle on s'attend communément et, d'autre part, on rencontre une argumentation fort distincte de celle des auteurs scolastiques : la réflexion sur l'usure ne s'appuie plus sur une analyse monétaire ; Noonan (1957, p. 367) interprète cela comme la conséquence d'une identification de la monnaie aux biens acquis.

D'une violence extrême, les textes de Luther contre l'usure accusaient l'Église de la favoriser, notamment avec le triple contrat que défendait Jean Eck. Luther (1519) condamna l'usure au nom de l'enseignement des Écritures, rejetant à la fois un mode d'analyse qui privilégiait la dimension monétaire de l'opération de prêt et les traitements antérieurs de la question par les auteurs scolastiques, soumis à l'influence du thomisme et d'Aristote. Retrouvant les conclusions des Pères de l'Église, il ne voyait alors dans l'usure ni un acte contre nature ni une faute contre la logique, mais un vol, de même ordre, donc, que les autres gains exagérés des marchands. Aussi il n'est pas surprenant de trouver simultanément sous sa plume l'exclusion des usuriers de la communion et l'affirmation que «Dieu bénit le commerce quand on le fait bourgeoisement et selon le droit, quand il ne rapporte que le denier vingt» (Luther, *Propos de table*, p. 143).

Calvin, pour sa part, écrivit peu sur ce thème si l'on compare avec les scolastiques (voir Calvin, 1545, 1556 et 1562). L'essentiel de son argumen-

tation fut rassemblé dans une lettre en réponse à la consultation de Claude de Sachins, qui lui demandait s'il était permis aux pasteurs de prêter à usure. Quatre moments peuvent être repérés dans cette réponse. Le premier consistait à distinguer, dans le texte biblique, l'« usure » (qui signifie un « ajout ») de la « morsure » (qui « ronge » le débiteur) ; cette distinction se retrouvait déjà chez Soto (*De Iusticia et Iure*, p. 506) mais sans que celui-ci en tire les mêmes conclusions. Le deuxième fut, toujours dans le texte biblique, de reconsidérer l'interdiction : celle-ci n'aurait pas concerné l'usure en général, mais la « morsure », l'usure exagérée. Le troisième volet visa à critiquer le fondement même de l'argumentation scolastique selon laquelle l'argent n'engendrerait pas l'argent. L'argument est dit « frivole », la stérilité de la monnaie n'étant établie que si l'argent emprunté devait être gardé dans un coffre – et nul n'emprunterait à cette condition. Cela revient à dire que la seule forme d'emprunt prise en considération par Calvin pour rendre compte de cette usure fut celle qui s'intégrait dans une logique marchande. Enfin, et ce fut la conclusion, Calvin revenant sur la demande qui lui était adressée, précisa « qu'il serait bien à désirer que les usures fussent chassées de tout le monde et que le nom en fût inconnu. Mais comme cela est impossible, il faut céder à l'utilité commune » (1545, p. 246). C'était là accepter le principe du prêt à intérêt pour cause d'utilité sociale comme déjà, au siècle précédent, le suggérait Jean de Gerson. C'est ce que retint l'histoire. Mais ce ne fut pas une acceptation sans condition. Ne serait-ce que dans sa réponse à Sachins, Calvin marqua les limites de son analyse : l'usure ne saurait concerner les pauvres (donc le prêt à la consommation) ; il ne faut pas que le souci du gain l'emporte ; les gains de l'emprunteur doivent être supérieurs à ceux du prêteur (c'est la réaffirmation que, seul, le prêt aux affaires est concerné) ; il faut que le niveau d'usure soit accepté par la communauté et, enfin, que ne soient pas dépassés les taux fixés légalement.

En pratique, la conclusion est donc du même ordre que celle de l'école de Salamanque : un taux d'usure modéré est socialement acceptable et compatible avec les principes religieux, surtout s'il s'agit de prêts aux affaires. Il revint aux théoriciens du droit liés à la Réforme de développer les conséquences de cette acceptation. Ils le firent souvent en référence aux travaux des scolastiques du xvi^e siècle : les traités juridiques de Grotius et de Pufendorf furent les échos des traités scolastiques de théologie morale, concernant la justice et le droit, là où furent abordées les questions économiques.

3. LES DÉBUTS D'UNE ANALYSE DES RELATIONS SOCIALES INDÉPENDANTE DE LA THÉOLOGIE : LES THÉORICIENS DU DROIT NATUREL

Les théoriciens du droit naturel s'inscrivirent à la fois dans la continuité des scolastiques et s'affirmèrent en rupture avec ceux-ci.

Continuité dans les questions abordées, voire dans certaines des

réponses, comme le déclara très explicitement Grotius (Hugo de Groot) qui tint à souligner, lui, le réformé (en souvenir, semble-t-il, de ses controverses avec les gomaristes), que «les scolastiques [...] offrent un louable exemple de modération, luttant entre eux avec des arguments et non – ainsi que la coutume a commencé récemment – avec des injures, fruit honteux d'un esprit impuissant à se contraindre» (1625, p. 48-49). Samuel Pufendorf, dans cette lignée, n'éprouva pas la nécessité d'indiquer ses références, si ce n'est celles concernant Hobbes, Weigel et Grotius lui-même. De telles références constituaient, en effet, un acquis qu'il était désormais superflu de mentionner ; mieux encore, il importait de prendre ses distances vis-à-vis des scolastiques – ce dont témoigne Barbeyrac dans sa préface au *Droit de la nature et des gens* : «La morale des scolastiques est un ouvrage de pièces rapportées [...]. Le bon et le mauvais s'y trouvent pêle-mêle, mais en sorte qu'il y a plus de mauvais que de bon.» (Dans Pufendorf, 1672, p. CIII.)

Hugo de Groot, dit Grotius (1583-1645), est né à Delft, fils de Jean de Groot, bourgmestre et curateur de l'université de Leyde. Il plaida sa première cause alors qu'il n'avait pas 17 ans ; à 24 ans, il fut investi des fonctions d'avocat général du fisc pour les Provinces de Hollande et de Zélande et d'historiographe des Provinces-Unies. Par ailleurs, il seconda le Grand pensionnaire de Hollande, Bameveldt. Dans la controverse entre les gomaristes et les aminiens qui «adoucissaient la logique de la prédestination», Grotius prit ce second parti, ce qui le fit désigner comme «anti-calviniste». La défaite des aminiens se conclut par la décapitation de Barneveldt et la condamnation de Grotius à l'emprisonnement à vie en 1619. En 1621 il parvint à s'enfuir et se réfugia en France où il obtint la protection de Louis XIII. A compter de 1635, il représenta la Suède à la cour de France, jusqu'à son décès.

Grotius fut un auteur extrêmement fécond, publiant des recueils de poésies, des anthologies, des travaux d'histoire, de théologie, des ouvrages de droit. A la suite d'une consultation de la Compagnie des Indes orientales, il composa *De iure prae-ae* (1604-1605) sur le droit des prises dont le chapitre XII fut publié en 1609 sous le titre de *Mare Liberum (De la liberté des mers)*. Il y annonçait ses futures réflexions sur les sources du droit et y fit preuve de sa grande connaissance des juristes espagnols, notamment des scolastiques.

Pendant son séjour en France, il rédigea et publia, en 1625, *De iure Belli ad pacis (Le Droit de la guerre et la paix)*. L'importance et le succès de l'ouvrage se manifestèrent par un grand nombre d'éditions et de traductions en langues vernaculaires. Les plus fameuses furent celles de Jean Barbeyrac : celui-ci non seulement édita et traduisit mais s'efforça également d'améliorer les textes, comme il le mentionnait dans ses introductions. Aussi, si l'on entend apprécier les thèses de Grotius en elles-mêmes, il faut renvoyer au texte original ou à d'autres traducteurs ; en revanche si l'on veut connaître les textes qui circulèrent et diffusèrent les enseignements de Grotius, il convient d'utiliser le texte de Barbeyrac. Cette remarque vaut également pour les travaux de Pufendorf, édités et traduits par Barbeyrac.

Samuel Pufendorf (1632-1694), fils de pasteur, commença par étudier la théologie à Leipzig puis poursuivit à Iéna des études de mathématiques et de droit. Il fut précepteur du ministre suédois Coyet, qu'il suivit à Copenhague ; cela lui valut

d'être emprisonné lors du conflit entre le Danemark et la Suède. A cette occasion, il écrivit son *Elementarum Iurisprudencia Universalis, Libri duo*, où la matière tenait de Grotius et la forme des mathématiques d'alors. L'ouvrage fut publié en 1660.

En 1661, Pufendorf fut appelé à l'université de Heidelberg par l'électeur palatin pour y occuper la première chaire de droit public international créée pour y exposer la doctrine de Grotius. A la demande du roi de Suède, il se rendit en 1670 à l'université de Lund. Il y publia le *Droit de la nature et des gens* en 1672 et en fit un abrégé, les *Devoirs de l'homme et du citoyen*, en 1673. Ce dernier ouvrage attira des remarques de Leibniz (1706). En 1686 il se rendit à Berlin où, à la fin de sa vie, il fut nommé baron.

Ses travaux portèrent tant sur l'histoire que sur le droit naturel. En matière de droit, il ne fut pas un novateur comme ne cessent de le rappeler ses biographes et commentateurs, mais celui qui, à une période donnée, rassemble les résultats acquis et les notions éparses et les constitue en un corps de doctrine cohérent. Selon Avril (1904), ce fut le cas lorsque Pufendorf intégra la logique de la constitution de l'ordre social de Hobbes et les conceptions du droit naturel de Grotius.

En dehors des aspects religieux, la principale rupture avec les scolastiques reposait sur des questions de méthode. Ce fut l'affirmation que les «lois naturelles» pouvaient être décrites en elles-mêmes, indépendamment de toute volonté divine. Le droit des gens, que Grotius distingua du droit civil comme du droit divin, pouvait devenir l'objet d'une science spéculative qui ne «dépend pas d'une interprétation de l'Écriture sacrée» (Grotius, 1608, p. 5 ; 1625). Certes, il ne s'agissait pas encore d'identifier des «lois économiques» : les diverses questions économiques restaient abordées sous l'angle strict du droit, à travers l'étude des contrats. Il restait à réaliser une ultime rupture, mais celle-ci ne fut le fait ni de Grotius ni de Pufendorf.

Ces deux auteurs ne furent ni les seuls ni même les premiers à entreprendre une réflexion juridique de cette nature. Gentilis, Zouch, Wolf et d'autres (Pillet, 1904) auraient pu être cités, tout comme Barbeyrac, qui joua un rôle décisif pour la propagation des théories du droit naturel tant par ses enseignements que par ses traductions. Mais ce furent Grotius et Pufendorf que Smith opposa aux scolastiques dans la *Théorie des sentiments moraux*. Dans cette perspective, nous traiterons d'abord des prix et de la monnaie, puis des salaires et, des profits, et enfin de l'usure.

Les prix et la monnaie

Pour les scolastiques, la notion de juste prix reposait sur le présupposé d'une société déjà constituée et dont l'opinion sur le juste niveau des échanges s'imposait aux individus. En revanche, pour les théoriciens du droit naturel, la communauté était à fonder logiquement : pour Grotius, ce fut l'instinct de sociabilité, pondéré par la raison, et dont le langage était l'instrument (1625, p. 8) ; pour Pufendorf, à la suite de Hobbes, le contrat social était constitutif de l'espace social (1660, 1672). Cependant, en dépit

de son importance, ce changement de «point de vue» ne fit sentir ses effets que lentement ; en ce qui concerne les prix, la principale conséquence fut de mettre l'accent sur l'accord entre les parties, ou encore sur l'importance des conventions.

Grotius fit de la question des prix une annexe du droit des contrats, une modalité de transfert de la propriété (pour une analyse des conceptions de la propriété des théoriciens du droit naturel et de leurs rapports avec celles des scolastiques, cf. Renoux-Zagamé, 1988). Le respect de l'égalité des parties requérait la mesure de la valeur des biens échangés, aussi le prix n'était-il qu'un moyen d'assurer son existence. La démarche de Grotius fut hésitante. D'abord, il recourut à Aristote pour fonder cette mesure sur les besoins des hommes, ainsi qu'à l'autorité du prince pour fixer les prix. Enfin, il conclut avec Sénèque : «Qu'importe la valeur lorsqu'il y a accord entre l'acheteur et le vendeur.» (Grotius, 1625, p. 185.) C'était là se placer en dehors de toute logique du juste prix ; l'accord individuel, entre parties prenantes, suffisait si les conventions respectaient les principes du droit naturel.

Pufendorf devait reprendre et développer cette approche, en faisant du prix l'évaluation de la propriété (1672, t. 2, p. 2). Ce qui ne pouvait être qu'une «quantité morale» renvoyait à un «prix intrinsèque» (ou propre) et à un «prix éminent» (ou monétaire). Revenant sur la position de Grotius, il fit des besoins non pas tant le fondement du «prix intrinsèque» des marchandises que celui de l'échange. Les choses qui ne seraient alors pas susceptibles d'être échangées ne seraient pas, non plus, susceptibles d'avoir un prix. C'est le cas de ce qui est trop abondant ou sans utilité, ou encore de ce qui, par nature, comme les «choses sacrées» ou les «personnes libres», se trouve écarté de l'échange. Ce prix, dans «l'état de nature», était le résultat de la seule convention entre les parties et, dans «l'état civilisé», coexistait avec le «prix légal», fixé par les autorités, sous le nom de «prix commun ou courant soit encore naturel» (Pufendorf, 1672, t. 2, p. 9).

Ainsi la rupture avec la tradition scolastique de l'école de Salamanque se consomme-t-elle à un double niveau. D'une part, l'émancipation face à la problématique du juste prix conduit à ne plus voir dans le prix un préalable imposant une norme, mais le résultat de conventions entre les individus. D'autre part, la référence, chez Pufendorf, à un «prix éminent» – tout comme, dans les *Elementorum Iurisprudentiae Universalis*, la discussion de la «richesse éminente» – invite d'un côté à reconnaître le prix indépendamment de sa dimension monétaire, mais, d'un autre côté, elle contraint à faire passer au premier plan les relations entre la monnaie et les prix.

Les deux auteurs abordèrent la monnaie en des termes à peu près semblables. Elle fut traitée sur le même mode que les autres marchandises avec, toutefois, cette particularité que son prix mesure les autres prix. On notera encore la lointaine influence thomiste qui les conduisit à voir dans le choix de la marchandise érigée en monnaie le fait des institutions et non de la nature.

Pufendorf, en commentant Grotius, précisa que la valeur de la monnaie devait renvoyer aux capacités de production (en l'occurrence, la valeur de

la terre) et que «la monnaie renferme virtuellement le prix de toutes les autres choses», ce qui lui permet de leur être comparée (Pufendorf, 1672, t. 2, p. 17). Reprenant la discussion des prix, il indiqua alors que «si le prix d'une chose a changé, il faut bien distinguer si cela tient à la valeur intrinsèque ou bien à la valeur de la monnaie». C'était l'amorce d'une démarche que l'économie politique à venir devait reprendre à son compte, en opposant des prix réels ou naturels à des prix monétaires. Il n'est donc pas surprenant que Pufendorf ait, selon ses propres termes, renvoyé à un auteur «moderne», Bodin (1578), et à ses calculs sur l'évolution des prix de l'or du fait de son abondance (*ibid.*, t. 2, p. 18).

L'acceptation sans phrases : usures et profits

Le salaire, pour les théoriciens du droit naturel, comme pour les scolastiques, résultait d'un contrat de louage, en cela donc semblable aux autres contrats d'achat et de vente (Grotius, 1625, p. 173). Aussi, si nous reprenons les termes de Pufendorf, «le droit de jouir des effets du travail [...] d'une personne répond au droit de propriété que l'on acquiert par l'achat» (1672, t. 2, p. 177). De ce consensus, le droit positif retint l'idée d'un louage de services, et l'économie politique, la nécessité de construire cette marchandise – ce fut le travail – susceptible d'avoir le salaire comme prix.

Les profits furent acceptés, en tant que tels par Grotius (1625, p. 168) comme par Pufendorf (1672, t. 2, p. 10). L'un et l'autre soulignèrent que c'était une partie constituante du prix des marchandises, qu'ils représentaient le dédommagement du marchand de ses coûts, dépenses et peines. Ces profits, en eux-mêmes, n'allaient à l'encontre d'aucune loi naturelle pourvu qu'il n'y ait ni tromperie ni larcin.

Quant à l'usure, l'histoire, dans une très large mesure, avait tranché : elle ne présentait plus un véritable enjeu pour les théoriciens du droit naturel. Bien que Bossuet, dans son *Traité de l'usure* (1682), ait pris Grotius comme adversaire principal, c'était là un moyen de viser un adversaire interne à la catholicité, les casuistes. Cette même question n'occupait plus qu'une faible place dans les propres travaux de Grotius et une moindre encore dans ceux de Pufendorf. Tous deux, fondamentalement, reconnurent la compatibilité du prêt à intérêt avec les principes du droit naturel, rejetant les arguments avancés à ce titre par les scolastiques. Cette reconnaissance s'accompagna, pour Grotius, de celle du changement de terminologie : le mot intérêt, «en bon sens» disait-il, s'est substitué à celui d'usure dont «la plupart des gens ont abusé» (1625, p. 178).

Grotius renvoya aux «lois humaines» sur le taux d'intérêt et aux arguments liés au «lucre cessant». Il en déduisit deux sortes de taux d'intérêt : l'un, «dans les limites de la compensation de ce que l'on perd», était compatible avec le droit naturel, tandis que l'autre, qui dépassait cette limite, ne pouvait donner naissance à un droit, même s'il échappait à toute sanction (1625, p. 179-180). Pufendorf prolongea cette démarche et l'inscrivit

dans le cadre du développement des activités marchandes : «Le bien de l'État veut qu'il ne soit permis de prêter l'argent à intérêt qu'aux négociants. Car, dit-on, de cette manière, on entretiendra l'industrie des pauvres et l'on obligera à vivre d'économie ceux qui ne feraient pas scrupule d'employer à des dépenses superflues l'argent qu'on leur aurait prêté» (1672, t. 2, p. 95).

C'est là le schéma juridique de l'intérêt et de l'usure qui s'imposa ultérieurement, accompagnant un véritable renversement de la position morale les concernant. Le prêt à intérêt n'est plus le facteur de trouble majeur qu'il était encore au XVI^e siècle ; c'est devenu un facteur de moralité, en évitant le gaspillage, et un élément de stabilité sociale, en développant l'emploi des «pauvres». Il convenait de dépasser cette position en libérant le débat sur l'intérêt de toute contrainte, même juridique, pour ne considérer que sa dimension économique. Les débats de la fin du XVII^e siècle, en Angleterre, entre Nicolas Barbon et John Locke, sur la détermination d'un «bon» taux d'intérêt du point de vue de l'État constituent l'un des exemples de ce dépassement.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

AVRIL Pierre, «Samuel Pufendorf», in PILLIET (1904).

AZPILCUETA Martin DE (doctor Navarro) (1556), *Comentario resolutorio de cambios*, introd. et texte critique de Alberto Ullastres, José-M. Perez-Prendez, suivi de *Una Carta apologética al duque de Albuquerque*, et de réponses à des consultations sur des questions de prix, d'usure et de change, CSIC, Madrid, 1985. – *Commentaire résolutoire sur les changes*, trad. de Michèle Gazier, en annexe à GAZIER (1978).

BASDEVANT Jules, «La vie et les œuvres de Grotius», in PILLIET.

BIELER André, *La Pensée économique et sociale de Calvin*, préface d'Antony Babel, Librairie de l'Université, Genève, 1959.

BESNARD Philippe, *Protestantisme et capitalisme, la controverse post-wébérienne*, A. Colin, Paris, 1970.

BODIN Jean (1576), *Les six livres de la République*, 3^e éd., Paris, 1578.

BOSSUET Jacques-Bénigne (1982), *Traité de l'usure*, publié en 1753, in *Œuvres complètes*, J.B. Pelagaud, Lyon & Paris, 1863, t. X.

CALVIN Jean (1545), «Questiones juridicae, De usuris», in CALVIN, 1863-1900, t. X, p. 245-249. Le texte latin de la lettre est dans le t. XII, p. 210, n°2. – (1556), «Sermons sur le Deutéronome», chap. XXIII, in 1863-1900, t. XXVIII, p. 115-123. – (1560), *Institution chrétienne*, Kerygma-Farel, 1978, 3 vol. – (1562), «Calvin à Morel», in 1863-1900, t. XIX, p. 245. – (1863-1900), *Opera quae supersunt omnia*, Brunswick, 59 vol.

CANTILLON Richard (1755), *Essai sur la nature du commerce en général*, INED, Paris, 1952.

DEMPSEY Bernard W., *Interest and Usury*, Dennis Dobson, Londres, 1948.

FEBVRE Lucien, *Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle*, Albin Michel, Paris, 1962.

- GAZIER Bernard, *Or et monnaie chez Martin de Azpilcueta*, Économica, Paris, 1978.
- GETINO Luis, *El maestro Fray Francisco de Vitoria*, Madrid, 1930.
- GORIS Jean (1925), *Études sur les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567*, réimp. Burt et Franklin, New York, 1971.
- GRICE-HUTCHINSON Marjorie, *The School of Salamanca (Readings in Spanish Monetary Economy, 1544-1605)*, Clarendon Press, Oxford, 1952. – *Early Economic Thought in Spain : 1177-1740*, George Allen & Unwin, Londres, 1978. Éd. espagnole : *El pensamiento económico en España (1177-1740)*, Crítica, Barcelone, 1982.
- GROOT Hugo DE (dit Grotius), (1608), *The Freedom of the Seas or the Right Which Belongs to the Dutch to Take Part in the East Indian Trade*, traduction de Ralph Van Deman Magoffin, éd. et introd. de James Brown Scott, Oxford University Press, New York, 1916. – (1625), *Le Droit de la guerre et de la paix*, nouvelle traduction et avant-propos de P. Pradier-Fodere, Guillaumin, Paris, 1867, 3 vol.
- HAMBLETON Hugh G., *Les Idées monétaires en Espagne du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle*, Thèse miméo., Paris, 1955.
- HAUSER Henri (1926), «A propos des idées économiques de Calvin», in *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, Vromant et Cie, Bruxelles.
- IPARRAGUIRE Demetrio, *Francisco de Vitoria, una teoría social del valor económico*, Mensajero del Corazón de Jesus, Bilbao, 1957.
- LAPIDUS André, *Le Détour de valeur*, Économica, Paris, 1986.
- LARRAZ José, *La época del mercantilismo en España (1500-1700)*, Atlas, Madrid, 2^e éd., 1943.
- LEIBNIZ Wilhelm, Gottfried, (1706), «Jugement d'un anonyme sur l'original de cet abrégé», in *Les devoirs de l'homme et du citoyen (1756)*.
- LUTHER Martin (1517), «Controverse contre la théologie scolastique», in (1957-1971), vol. 1. – (1519), «Sermon von dem Mucher», in *Werke*, 1888, réimpression 1966. – (1520 a) «Sermon sur les bonnes œuvres», in (1957-1971), vol. 1. – (1520 b) : «A la noblesse chrétienne de la nation allemande sur l'amendement de l'État chrétien», in (1957-1971), vol. 2. – (1524) : «Du commerce et de l'usure», in (1957-1971), vol. 4. La traduction n'en reproduit que la première partie. La seconde partie reprise du «Sermon sur l'usure» (1519 et 1520) n'a pas été traduite, pas plus que l'«Instruction aux pasteurs pour prêcher contre l'usure» (1540). – *Werke*, Weimar, 86 vol., 1883 et suiv. – *Propos de table*, trad. et préfacés par Louis Sauzin, Aubier-Montaigne, Paris, 1932. – *Luther, Les Grands Écrits des réformateurs*, Éd. par M. Gravier, Aubier-Montaigne, Paris, 1940. – *Œuvres*, trad. franç., Labor et Fides, Genève, 1957-1971, 16 vol. La traduction française ne concerne qu'une partie des textes, «les plus importants et les plus significatifs» indiquent les éditeurs dans leur avertissement, c'est-à-dire ceux qui portent sur la dimension spécifiquement religieuse de l'œuvre de Luther ; en revanche, les textes où sont abordées les questions économiques, pour l'essentiel, restent à traduire. – *Luther et l'autorité temporelle*, trad. et introd. de Joël Lefèbvre, Aubier-Montaigne, Paris, 1973. – *Mémoires de Luther écrits par lui-même*, trad. et mis en ordre par Jules Michelet, 1835, rééd. avec une présentation de Claude Mettra, Mercure de France, Paris, 1974.
- MERCADO Tomás DE, (1571), *Summa de ratos y contratos* (2^e éd.), éd. préparée par N. Sanchez-Albornoz, «Clásicos del pensamiento económico español», Instituto de estudios fiscales, Ministerio de Hacienda, Madrid, 1977.
- MOLINA Luis DE, (1593-1600), *La teoría del justo precio*, intr. et trad. de L. Camacho, Editorial Nacional, Madrid, 1981.

- NOONAN (Jr.) John T., *The Scholastic Analysis of Usury*, Harvard University Press, Cambridge, 1957.
- PILLIET A. (éd.), *Les Fondateurs du droit international*, intr. de A. Pilliet, Giard et Brière, Paris, 1904.
- PUFENDORF Samuel (1660), *Elementarum Jurisprudentias Universalis, Libri duo*, trad. William A. Oldfather, intr. de Hans Wehberg, Clarendon Press, Oxford, et Humphrey Milford, Londres, 1931, 2 vol. – (1672 a), *Le Droit de la nature et des gens ou système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence et de la politique*, trad. par Jean Barbeyrac, 5^e édition revue de nouveau et fort augmentée, Amsterdam, 1734, 2 vol. – (1672 b), *De iure naturae et gentium (libri octo)*, trad. de Ch. et W. A. Oldfather, intr. de Walter Simons, Clarendon Press, Oxford University Press, N.Y., 1934, 2 vol. – (1673), *Les Devoirs de l'homme et du citoyen, tels qu'ils sont prescrits par la loi naturelle*, trad. par Jean Barbeyrac, 6^e édition, chez Astée et Markus, Amsterdam et Leipzig, 1756, 2 vol. – (1687), «Introduction à l'histoire des principaux États tels qu'ils sont aujourd'hui dans l'Europe», trad. de Claude Rouxel, chez Jean Ritbius, Autrecht.
- RENOUX-ZAGAMÉ Marie-France, *Les Origines théologiques du droit de propriété*, Droz, Genève, 1988.
- SIERRA-BRAVO Restituto, *El pensamiento social y económico de la escolástica*, CSIC et IS Balmes, Madrid, 2 vol., 1975.
- SOTO Domingo DE, (1545), *Deliberación a causa de los pobres y réplica de Fray Juan de Robles*, Colección Civitas, IEP, Madrid, 1965. – (1556), *De iusticia et iure*, trad. en espagnol *De la justicia y del derecho* de Marcelino Gonzales-Ordoñez, éd. et intr. de Diego Carro, IEP, Madrid, 1967, 5 vol.
- TAWNEY R.H., *La Religion et l'essor du capitalisme*, 1936, 2^e éd., Marcel Rivière, Paris, 1951.
- TUCHLE H., «La Réforme, œuvre personnelle de Luther et la réforme de l'Europe», in *Nouvelle Histoire de l'Église*, t. 3, *Réforme et Contre-Réforme*, Seuil, Paris, 1973.
- VITORIA FRANCISCO DE (1533-1534), *Comentario al Tratado de la Ley* (I, II, p. 90-108), in *Fragmentos de elecciones, dictámenes sobre cambios*, éd. par Vicente Beltran de Heredia, CSIC et Instituto Francisco de Vitoria, Madrid, 1952. – (1534-1537), *Comentario a la Secunda Secundae*, touchant à la question des prix et repris des notes manuscrites de l'un de ses élèves, Felipe Trago, trad. du latin en espagnol par Iparraguire en annexe à IPARRAGUIRE (1957). – (s.d.), «Commentaires sur les changes», en annexe à GORIS (1925). – (1557), *Leçons sur le pouvoir politique*, éd. et trad. par Barbier avec intr. et notes, Vrin, 1980.
- WENDEL François, *Calvin : sources et évolution de sa pensée religieuse*, 1950, 2^e éd. revue et complétée, préf. de R. Stauffer, Labor et Fides, Genève, 1985.
- WICKSELL Knut (1901-1906), *Lectures on Political Economy*, trad. angl. : 1934, Routledge and Kegan Paul, Londres, rééd. 1961, 2 vol.

II

*Marchands et princes :
les auteurs dits «mercantilistes»*

Introduction

PHILIPPE STEINER

LA HOLLANDE ET LE COMMERCE MONDIAL

La période considérée est dominée par la puissance des Provinces-Unies sur la scène mondiale. C'est le lieu de toutes les surprises pour ceux qui s'intéressent au «commerce». Quelque 2 millions d'individus se tiennent sur une terre incapable de les nourrir, s'organisent dans une confédération politique originale, peu centralisée, où les décisions sont lentes et où les susceptibilités urbaines et provinciales restent fortes. Bref, un État qui semble faible tant au point de vue économique que politique.

Et pourtant ! Les Provinces-Unies ont su se débarrasser de la tutelle espagnole et l'armistice de 1609 consacre leur autonomie. Elles ont su se mettre à l'abri des ravages de la guerre de Trente Ans et ont su résister aux pressions guerrières que l'Angleterre exerce contre elles par trois fois dans le siècle et que la France engagera elle aussi, mais sans succès. Plus, elles vont faire régner l'ordre politique dans la Baltique lorsque la Suède s'engage dans une guerre qui leur déplaît.

Et pourtant ! «L'opulence des Hollandais, écrit Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, dans son *Testament politique*, qui, à proprement parler, ne sont qu'une poignée de gens réduits à un coin de terre, où il n'y a que des eaux et des prairies, est un exemple et une preuve de l'utilité du commerce qui ne reçoit point de contestation. Bien que cette nation ne tire de son pays que du beurre et du fromage, elle fournit presque à toutes les nations de l'Europe la plus grande partie de ce qui leur est nécessaire» (1688). Mystère des mystères, les Provinces-Unies, plus exactement la Hollande ou, mieux, Amsterdam, sont devenues, pour reprendre les termes de sir William Temple, «le magasin du monde et ses matelots les portefaix communs du monde» (1672). Les entrepôts d'Amsterdam regorgent des marchandises du monde entier, sa Bourse centralise une grande part des

finances mondiales, sa banque fait merveille, ses navires lui procurent un quasi-monopole sur le fret européen et la puissante compagnie hollandaise des Indes orientales (la fameuse VOC : Vereenigde Oost-Indische Compagnie), après avoir chassé les Portugais de leurs terrains d'Asie, défend avec acharnement ses positions contre l'Angleterre.

La fortune d'Amsterdam ne date pas de 1609. Dès la seconde moitié du XVI^e siècle ses navires de pêche ou de transport sillonnent les mers. Au point de départ de cette puissance économique, une incontestable réussite industrielle : les *fluits*, bateaux légers, solides, faciles à manœuvrer assurent un coût de transport avantageux et la domination sur les mers. Et quelle prépondérance ! Au début du XVII^e siècle, les trois quarts du trafic des grains de la Baltique leur appartiennent ; pour le bois de construction, l'ordre de grandeur se situe entre la moitié et les trois quarts ; ce dernier chiffre représente aussi leur part dans les transports du sel français et portugais arrivant dans le nord de l'Europe. Plus de la moitié des tissus exportés dans cette même région était fabriquée ou teinte (l'opération la plus fructueuse dans l'industrie lainière d'alors) en Hollande et, pour finir, une grande partie du flux des marchandises orientales se trouvait dans leurs mains.

On peut donc voir quatre zones de commerce se dessiner : la Baltique, dont on ne soulignera pas trop l'importance ; le Levant et la Méditerranée, l'Orient ; et, pour finir, la zone atlantique. La domination dans la première est très forte ; dans la deuxième, les bateaux hollandais sont moins compétitifs mais leur faible coût de transport reste un avantage non négligeable ; dans la troisième, où les conflits sont permanents, la VOC a une place de première grandeur ; et dans l'Atlantique, où la West Indies Company n'aura jamais la puissance de son aînée, les Hollandais gardent une position très forte même vis-à-vis des colonies anglaises. La force, mais aussi la faiblesse de la Hollande provient de ce qu'elle ne traite pas séparément ces zones distinctes, mais qu'elle les relie.

Cet énorme complexe économique développait d'insatiables besoins en moyens monétaires, ce qui amène à la question tant débattue des relations entre la pensée économique et les métaux précieux. Les historiens ont maintenant montré que la Baltique, l'Europe du Nord (Norvège, Russie), le Levant comme les Indes orientales demandent de l'argent comptant, là de l'or, ici de l'argent, ou les deux à la fois. Et les quantités nécessaires sont importantes. La Hollande frappe, sur la période 1586-1649, environ 10 % des métaux arrivant des Amériques, ce qui, mis en regard de la population, fait de la Hollande un pays relativement argenté même si l'avantage n'est pas considérable vis-à-vis de l'Angleterre. Toutefois, une grande part de ces métaux ne restent pas sur place. La VOC, entre 1618 et 1648, exporte annuellement environ 500 000 florins vers les Indes orientales ; le Levant est à peine moins gourmand ; quant à la Baltique, ce sont entre 500 000 et 750 000 florins qui y arrivent chaque année. De 1659 à 1694, la frappe hollandaise s'accroît pour soutenir les besoins de la VOC dont les envois annuels se montent à 2,4 millions de florins (dont deux tiers en pièces hollandaises) alors que les exportations vers le Levant passent à un million. Et ces quantités augmenteront

tout au long de la première moitié du XVIII^e siècle. Il n'y a pas, à l'exception des réaux ou piastres espagnols, de monnaie plus recherchée que celle de la Hollande pour le commerce avec l'Europe ou l'Orient. L'East India Company anglaise, à partir de 1670, achète annuellement à Amsterdam 7 à 8 millions de florins de monnaie hollandaise pour les besoins de son commerce.

Métal contre marchandise en Espagne, marchandise contre métal dans la Baltique ou en Orient. Tout se tient dans le commerce hollandais. Qu'un des maillons lâche, et le commerce se ralentit comme lors de la première guerre anglo-hollandaise. On saisit ainsi mieux l'importance du métal précieux pour les mercantilistes. Pourtant, elle ne s'arrête pas là, car bien souvent la force du commerce hollandais tient aux facilités de crédit qu'il accorde aux fournisseurs (paiement comptant) ou aux vendeurs (crédits à un an bien souvent, ce qui a permis de prendre le contrôle de Séville et donc de l'Espagne). La marchandise entraîne l'argent tout comme l'argent entraîne la marchandise. Le secret de la Hollande réside dans cet enchaînement du commerce et de la finance.

LE CAPITALISME COMME BOULEVERSEMENT POLITIQUE ET SOCIAL

La période s'ouvre avec la grande inflation de la seconde moitié du XVI^e siècle et la cohorte de débats sur ses conséquences politiques, économiques et sociales – celui (1566-1568) entre Jean Bodin et Jean Cherruyer, seigneur de Malestroit, mais aussi les dialogues du *Compendious* (1549) ; elle s'achève avec John Locke et John Law. Le premier est loué, entre autres, comme le fondateur de la politique libérale moderne et le second honni comme l'initiateur d'un grand bouleversement social qui verra les nobles eux-mêmes spéculer au grand jour. Les transformations dans le monde scientifique sont elles aussi considérables : le XVII^e siècle est le siècle de Francis Bacon, Thomas Hobbes, Hugo de Groot (Grotius), Benoît Spinoza, John Locke et c'est aussi le siècle de Galileo Galilei, Johannes Kepler, René Descartes, Blaise Pascal, Isaac Newton et Wilhelm Gottfried Leibniz. D'une certaine façon, des penseurs mercantilistes – comme sir William Petty, Charles Davenant ou Sébastien Le Prestre de Vauban pour l'arithmétique politique, mais peut-être plus encore J. Locke pour la rigueur de sa pensée économique – sauront prendre à leur compte les exigences nouvelles de la pensée.

Cette même période voit s'opérer de considérables transformations dans les équilibres politiques et économiques du monde européen. L'Italie, qui fut le grand centre d'un premier développement du capitalisme aux XIII^e et XIV^e siècles, est en voie de marginalisation. La splendeur de l'époque où elle était le centre de l'économie-monde, avec des villes comme Venise et Gênes, s'estompe pour laisser place, au XVII^e siècle, à une économie en sommeil : la population urbaine diminue, la production textile décroît dans l'absolu, même si les productions de luxe sont moins touchées, l'activité commercia-

le est stagnante, la circulation monétaire se contracte alors que se développe un sous-emploi important. L'Italie subit une longue phase de stagnation de 1620 à 1740, même si des zones plus dynamiques peuvent être repérées notamment en Lombardie. L'Espagne n'est pas mieux lotie ; l'empire de Charles Quint s'effrite et les richesses déversées du Nouveau Monde dans l'Ancien n'y changent rien. La population décroît dans la première moitié du xvii^e siècle. L'activité économique est progressivement dominée par les étrangers (Français, Hollandais, Anglais) dont les Espagnols ne sont plus que les «facteurs». Que la décadence date du début du xvii^e siècle comme les faiseurs de projets espagnols – les *arbitristas* – le disaient, ou du tournant entre le xvii^e et le xviii^e siècle, l'Espagne devient, grâce à ses colonies américaines, une colonie que se déchirent les diverses puissances européennes. L'Angleterre n'est pas restée à l'écart de ces changements. Dans ce siècle et demi, elle va passer du rang d'État retardataire à celui de puissance de premier plan qui disputera à une France forte de sa très importante population et dotée, dans sa partie nord, d'un dynamisme économique important, l'accès à la domination sur l'économie-monde arrachée à la Hollande.

Cela seul suffirait à souligner l'étendue des bouleversements que contient la période couverte sous le registre de l'âge du mercantilisme. Sans entrer dans les détails, il faut pourtant rappeler que ce siècle fut en même temps l'âge de graves conflits internes (la Fronde en France, les révolutions anglaises) ou externes (la guerre de Trente Ans qui ravage l'Allemagne, les guerres anglo-hollandaises, les conflits mondiaux autour de la politique louis-quatorzienne, sans parler des conflits latents et rémanents autour des diverses colonies). Phénomènes qu'on aurait tort de négliger, même d'un strict point de vue économique puisqu'un homme aussi averti des réalités de son temps que Thomas Mun n'oublie pas de mentionner les conflits militaires comme une des raisons importantes des flux de métaux précieux entre les pays.

Au xvii^e et au xviii^e siècle, les équilibres anciens sont rompus : il fallut donc mettre en place de nouveaux systèmes de valeurs. Mais avant que des réponses puissent être fournies, il fallait aussi que les individus perçoivent les changements et en donnent des formules intelligibles. Les nouveaux modes de comportement étaient liés aux idées qui pouvaient les expliquer et les rendre légitimes. C'est là que nous pouvons voir l'unité des penseurs dits mercantilistes ; unité qui existe au-delà des différences importantes dues aux problèmes spécifiques que chaque auteur s'efforçait de traiter.

LE «MERCANTILISME» : HISTOIRE D'UN TERME CONTROVERSÉ

Plus que beaucoup d'autres domaines de la pensée économique, la période que nous étudions est l'objet de nombreuses controverses dont la moindre n'est pas celle qui porte sur l'opportunité même du terme de «mercantilisme». Les auteurs que l'on regroupe sous ce terme ne l'ont pas créé eux-mêmes et les promoteurs

de cette dénomination seront leurs adversaires, adversaires qui, de surcroît, ne sont pas même leurs contemporains.

En premier lieu, il convient de mentionner Quesnay qui, dans l'article «Hommes» [1757], non publié à l'époque, parle de «système des commerçants». Ce système est bien évidemment construit comme l'antithèse des propositions de l'auteur en matière d'organisation économique et, de ce fait, il entre de plain-pied dans la catégorie des errements humains qui jonchent le sol de l'histoire passée où les évidences de l'ordre naturel et du *Tableau économique* n'avaient pas encore frappé les esprits. Quelque temps après, le terme revient sous la plume de Mirabeau dans la *Philosophie rurale* [1763] ; puis, en 1776, Turgot développe, dans un esprit très proche de celui de Smith, une critique du «système de monopole» dans un mémoire sur les conséquences de la guerre d'Indépendance. Toutefois, l'acte officiel de naissance du premier terme sous lequel furent regroupés les auteurs des *xvi^e*, *xvii^e* et *xviii^e* siècle est dû à Adam Smith lorsque, dans la *Richesse des nations*, il prend pour cible le «système mercantile» (*mercantile system*).

L'image qui ressort du livre IV de la *Richesse des nations* est celle de l'absurdité du «système mercantile». Smith le considère d'abord sous la forme du bullionnisme, c'est-à-dire de la confusion entre richesse et monnaie. Cette confusion aboutit à des conséquences évidemment fausses puisque les prohibitions n'ont jamais pu empêcher le métal de sortir d'un pays, puisqu'une monnaie-papier convenablement choisie peut remplir le rôle du métal et, finalement, puisque de toute façon la quantité de monnaie se proportionne toujours à l'usage que l'on en a. Mais cela ne retient pas longtemps l'attention de Smith, soucieux de caractériser le système mercantile par quelque chose de plus essentiel. Th. Mun lui sert à réorienter sa critique qui va désormais porter sur le concept clé de «balance du commerce». En effet, Smith reprend de Mun l'idée que pour les mercantilistes l'impossibilité d'exporter du métal est une gêne pour les marchands, mais aussi pour l'accumulation des métaux précieux, puisque certains commerces profitables demandent à ce qu'une telle exportation soit possible. L'essence de cette balance du commerce résiderait dans ceci : «C'est toujours le monopole, d'une espèce ou d'une autre, qui est, à ce qu'il semble, le ressort unique employé par le système mercantile». Ce monopole prendrait plusieurs formes dont les principales sont les entraves à l'importation de biens destinés à la consommation nationale, les primes à l'exportation (de biens manufacturés essentiellement) et, enfin, les compagnies exclusives de commerce. Ces différentes mesures sont étudiées sous l'angle de leurs effets sur le produit annuel de l'industrie nationale. Premièrement, la liberté est préférable aux contraintes pour tout ce qui concerne l'activité économique ; cela signifie que toute entrave au libre commerce international porte préjudice aux différents pays, car ceux-ci ne peuvent pas bénéficier des avantages qu'apporte ce commerce en procurant un marché aux marchandises respectivement produites en excédent par ces pays. Deuxièmement, ces différentes formes de monopole provoquent des perturbations dans l'allocation du capital productif. Au lieu de se distribuer suivant l'ordre que Smith a défini dans le livre III, où apparaît la séquence : agriculture, manufacture, commerce (et commerce extérieur en dernier lieu), les capitaux se dirigent d'abord plus massivement vers le commerce extérieur parce que les entraves y élèvent le taux de profit. Dans les deux cas, cela signifie que moins de travail productif est mis en œuvre dans le pays considéré et donc que le système mercantile est absurde puisqu'il préconise des moyens qui vont à l'encontre du but proposé : l'enrichissement de la nation.

Chemin faisant, Smith a pris la peine d'expliquer comment un tel système a pu frayer son chemin en Angleterre. Comme son nom l'indique, le «système mercan-

tile est le fruit des intérêts des marchands lorsqu'ils ont réussi à faire croire aux hommes politiques que l'intérêt des commerçants était identique à celui de la nation. Il n'est donc pas surprenant de voir que ce livre IV est aussi du même coup une longue diatribe contre ces commerçants. Ce point de vue sociologique est par la suite affiné par Smith qui distingue entre les intérêts des manufacturiers et celui des commerçants. Les premiers peuvent s'opposer aux seconds, et cela notamment au cours du XVIII^e siècle, en demandant des prohibitions complètes de l'exportation de certaines matières premières ou de l'importation de certains produits ouvrés – les cotonnades indiennes, par exemple –, fermant ainsi des voies fructueuses aux commerçants. Finalement, il faut rappeler que, compte tenu de l'intérêt que Smith porte à la défense nationale, certaines mesures hautement caractéristiques du système mercantile trouvent un attrait inattendu à ses yeux. Ainsi, l'Acte de navigation de 1651 est jugé comme le plus sage de tous les règlements de commerce de l'Angleterre parce qu'il permet de développer une marine capable de résister à la seule flotte susceptible de menacer l'Angleterre : la flotte hollandaise.

Le XIX^e siècle n'a pas retenu toute la subtilité des analyses de Smith. La lecture de l'ouvrage de l'historien allemand G. Schmoller (*Studien über die wirtschaftliche Politik Friedrich des Grossen*, dont un chapitre est traduit en anglais en 1895 sous le titre : *The Mercantile System and its Historical Significance*) montre au contraire que la condamnation économique est seule soulignée. Et c'est contre l'idée de l'absurdité du «mercantilisme» que Schmoller (créateur de l'appellation) – ou encore W. Cunningham, dans *The Growth of English Industry and Commerce* – va réagir en soulignant, quant à lui, sa rationalité. La thèse centrale de l'ouvrage de G. Schmoller peut brièvement être exposée de la façon suivante. L'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles pourrait se résumer dans l'opposition entre la politique économique des États nationaux et celles des villes ou autres entités autonomes comme les provinces. D'un point de vue international, cette histoire est celle des conflits entre les différents États naissants pour la prépondérance politique et économique. Bref, la période du mercantilisme se caractérise par les efforts poursuivis dans le but de construire l'État moderne au sens large, englobant à la fois les aspects politique et économique. Cette conception du mercantilisme conduit Schmoller à écarter de fait les mesures particulières qui intéressaient tant Smith. Les doctrines sur la monnaie, la balance du commerce, les droits de douanes, etc., sont subsumées dans cet objectif plus vaste qui consistait à remplacer l'organisation économique-politique centrée sur la ville ou la province par celle organisée autour de l'État national. Et, de ce point de vue, le mercantilisme conquiert un statut rationnel puisqu'il est le moyen historiquement adapté à la mise en place de l'unification économique et de la politique moderne. La thèse de Schmoller possède cependant un coût théorique assez lourd. Premièrement, il ne répond que très imparfaitement à Smith. Plus exactement, il ne réussit à prendre le contre-pied de l'argumentation libérale de Smith qu'en délaissant complètement l'analyse des mesures économiques proposées par les mercantilistes. A aucun moment, il ne s'attache à montrer l'adéquation entre le fond de ces doctrines qu'il néglige avec le projet d'unification qui caractériserait le mercantilisme. Deuxièmement, Schmoller laisse de côté un point dont nous avons souligné la présence et l'importance chez Smith, à savoir les classes sociales à l'origine de ce mouvement de pensée. A la place de cela, Schmoller insiste sur l'intérêt collectif, traitant de fait les différentes composantes sociales de la nation comme tendues vers ce but d'unification. Enfin, son analyse est très lourdement teintée d'un évolutionnisme : l'organisation sociale passerait successivement par les villes, les provinces, puis l'État, la dernière étape étant le mode

supérieur d'organisation. Cette vision de l'histoire européenne rend un son aussi douteux que l'histoire décrite par Smith dans le livre III de la *Richesse des nations*.

L'historien suédois Eli Heckscher publie en 1931 un ouvrage remarquable d'érudition sur le «mercantilisme». D'une façon ou d'une autre on peut considérer que c'est là un document incontournable pour toute étude sur le sujet. Mais, et c'est le moins que l'on puisse en dire, il ne fit pas l'unanimité. Heckscher définit le mercantilisme comme un moment spécifique de la politique économique qui couvre une très large période puisqu'elle va du Moyen Age au début de la période du «laissez-faire». De surcroît, Heckscher considère le mercantilisme comme un système unifié, même si cette unité présente bien souvent des inconséquences. Cette synthèse, dont tout le monde s'accorde pour louer l'ambition et l'érudition, va pourtant faire l'objet d'un débat virulent.

De nombreux auteurs vont rejeter l'opposition établie par Heckscher entre la recherche du pouvoir et la recherche de la richesse (H. Heaton, 1937 ; J. Viner, 1948 ; C. Wilson, 1957) et montrer que les deux objectifs allaient de pair pour quasi tous les auteurs mercantilistes. En ce qui concerne la monnaie, la thèse d'Heckscher, qui veut que l'on passe de la politique de provision à la politique de protection en liaison avec le passage d'une économie non monétaire à une économie monétaire, laisse sceptique de nombreux historiens dans la mesure où il est bien difficile de comprendre ou de définir une économie non monétaire qui serait l'Europe des *xv^e* et *xv^e* siècles (H. Heaton, 1937). En ce qui concerne le protectionnisme, le même auteur relève que celui-ci apparaissait dès la période de politique de provision et que les deux sont, historiquement, étroitement mêlés. En ce qui concerne la question de l'unification nationale reprise de Schmoller, on a fait remarquer, d'une part, que les exemples pris par Heckscher concernent des pays (la France et l'Angleterre) qui ne souffraient pas au premier degré de problèmes de ce genre (Heaton, 1937) et que, d'autre part, pour ce qui concerne l'Allemagne, ce sont précisément les questions d'unification douanière qui furent les plus tardivement réglées (A.V. Judges, 1939). A ces diverses critiques se rajoute le fait que les thèmes choisis par Heckscher laissent des vides béants. En ce qui concerne la question de l'unification, certains auteurs (Heaton, 1937 ; D. Coleman, 1969) ont souligné le fait que les politiques d'unification étaient limitées par les questions fiscales plus immédiates, questions fiscales complètement délaissées par Heckscher. Par ailleurs, certains (H. Heaton, 1937 ; D. Coleman, 1969) ont regretté que si peu soit dit à propos du cas atypique de la Hollande et se dirent désireux d'échanger cent pages sur les causes du mercantilisme anglais contre vingt d'une analyse exposant pourquoi la Hollande ne le fut pas. Enfin, on a reproché à Heckscher de s'arrêter au tout début du *xviii^e* siècle (C. Wiles, 1987 ; L. Magnusson, 1987) et de négliger tout un pan (et non des moindres) du mercantilisme : la critique est exacte et justifiée, même s'il ne faut pas tordre le bâton en sens inverse pour ne plus voir de mercantilisme que dans le *xviii^e* siècle comme sont amenés à le faire C. Perrotta (1991) ou C. Wiles (1987).

La question a été longuement posée de savoir si le terme de mercantilisme a un sens. Certains historiens considèrent que ce terme a un sens soit général (I. Wallerstein, 1980) pour décrire la période de consolidation de l'économie-monde capitaliste, soit spécifique (par exemple, B. Supple, 1964) pour désigner les politiques économiques dans une période de crises au début du *xviii^e*. Pour A. Judges ou D. Coleman (1977, 1980) c'est un «isme» à rejeter. Ce terme est une généralisation hâtive et prématurée qui ne peut que désorienter le travail de l'historien comme celui de l'économiste. Il est, dit-il, bien difficile de trouver quelque chose qui puisse servir à définir ce prétendu système. L'idée même d'interventionnisme étatique, dans le cas

où elle serait avérée, n'y suffirait pas. Enfin, il y a quelque absurdité à vouloir contenir trois siècles d'histoire économique dans ce terme de mercantilisme. D. Coleman (1969) pense que l'on peut voir dans ce terme un raccourci commode pour l'économiste concerné par les idées mais que, pour l'historien s'intéressant aux actes, ce terme est à rejeter. R. C. Wiles (1987) a récemment relevé le défi en s'efforçant de construire un idéal-type du mercantilisme centré sur l'idée de croissance économique. Cette tentative laisse pourtant quelque peu sceptique (cf. L. Magnusson, 1987), surtout en raison du fait que la thèse de Wiles se centre quasi exclusivement sur les auteurs du XVIII^e siècle et néglige la question de la relation entre la croissance (qui serait l'objectif réel) et les mesures visant à faire entrer des métaux précieux – dérivés que l'on retrouve aussi curieusement à propos d'une idée semblable concernant l'interprétation de la balance du commerce chez C. Perrotta (1991).

Une quasi-unanimité s'est faite contre Heckscher en ce qui concerne son mépris des mercantilistes, fondé sur les conceptions libérales qui guident sa plume. En d'autres termes, on reproche à l'auteur d'utiliser une vision rétrospective qu'il critiquait lui-même chez Keynes, lorsque celui-ci prétendait donner une rationalisation économique aux thèses mercantilistes sur la base de ces conceptions exposées dans la *Théorie générale*. Plus généralement, on peut considérer qu'une difficulté majeure concernant le mercantilisme est qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de travaux dégagant, d'une manière non rétrospective, ce qui serait les caractéristiques de l'analyse des auteurs économiques des XVI^e et XVII^e siècles. On a toujours finalement eu tendance, quand on ne les ignore pas purement et simplement, à considérer ces auteurs comme repoussoir (à la manière de Smith) ou comme vagues «précurseurs» maladroits de ce qui allait advenir (Heckscher). Nous sommes alors arrivés à la question centrale puisque, suivant la réponse donnée, s'ensuivent des façons radicalement divergentes de concevoir les mercantilismes. Les historiens seront les premiers à relever la tête sur ce point. Il leur paraît parfaitement absurde de vouloir déconnecter les politiques économiques des problèmes que soulevaient les questions économiques de l'époque (B. Supple, 1964, J. Appleby, 1978). Tout au contraire, ils vont s'attacher à montrer combien les réflexions mercantilistes sont étroitement liées aux problèmes du moment. Certains (C. Wilson, 1949 et 1951 ; R. Hinton, 1955), vont même tirer parti de ce fait pour montrer qu'en fonction des caractéristiques économiques du commerce international de l'époque les mesures économiques mercantilistes peuvent trouver une explication satisfaisante, et donc une certaine légitimité. Mais d'autres répondront que toute tentative allant dans ce sens est théoriquement vouée à l'échec puisque les thèses mercantilistes sont analytiquement fausses et qu'à ce titre les références aux «circonstances de l'époque» pourront au mieux expliquer pourquoi on parlait de tel problèmes mais ne pourront jamais expliquer, c'est-à-dire justifier, des mesures économiques fausses. Ainsi, W. Allen (1970) s'en prend à l'attitude schizophrénique des commentateurs des mercantilistes – il pense alors aussi bien à J. Schumpeter qu'à J. Viner – qui, d'une part, critiquent sévèrement les thèses économiques des mercantilistes et, d'autre part, tentent de les défendre en faisant référence à «l'air du temps».

III

L'émergence des catégories économiques

PHILIPPE STEINER

1. L'ÉMERGENCE DES CATÉGORIES ÉCONOMIQUES : L'*HOMO OECONOMICUS* ET LES LOIS NATURELLES

Le *Compendious or a Discourse on the Common Weal of this Realm of England*, texte attribué à William Smythe, rédigé en 1549 et publié en 1581, est exemplaire des difficultés à rendre compte des problèmes soulevés par les formes nouvelles de l'économie tant au point de vue national qu'international.

Au point de départ figurent la hausse des prix, l'appauvrissement et le manque d'emploi dans les campagnes et les hausses des salaires urbains. L'auteur suggère que la hausse des prix n'est pas d'origine nationale, mais qu'elle provient des interrelations du commerce mondial et qu'ainsi aucune classe particulière du royaume ne peut être tenue responsable du phénomène unanimement ressenti dans le pays. Il en déduit un affaiblissement du pouvoir royal, car on ne peut agir autoritairement sur les marchands étrangers et sur leurs prix pas plus qu'on ne peut fixer autoritairement l'ensemble des prix ; par ailleurs, il estime inefficaces les interdictions que l'on peut faire peser sur tel ou tel commerce, en raison des fraudes toujours possibles face à des contrôles déficients. Enfin, il est impensable de vouloir se passer des commerçants étrangers qui apportent des biens indispensables et qui emportent le surplus des productions anglaises. Bref, l'Angleterre est irrémédiablement prise dans les rets du commerce mondial et il convient de trouver des solutions nouvelles dans la mesure où est exclue toute solution étatique d'ensemble.

Cette approche s'enrichit de considérations touchant aux grains et à la nature humaine. W. Smythe estime que la solution aux problèmes des enclosures se trouve dans une égalisation des taux de rendement de la culture et de l'élevage. Il propose donc d'accorder la liberté de commerce des

grains de façon que les cultivateurs profitent des hauts prix à l'égal des éleveurs de moutons pour la laine qu'ils exportent et d'accompagner cette mesure d'une fiscalité différentielle avantageant les cultivateurs au détriment des éleveurs.

Ce raisonnement repose sur plusieurs arguments très modernes. Premièrement, l'individu est guidé par son intérêt et recherche le plus grand profit : il serait vain de vouloir lutter contre cette tendance. Deuxièmement, le grain est une marchandise comme les autres, et Smythe ne s'attarde pas devant l'objection classique qui fait du grain une marchandise à part puisqu'elle est essentielle à la nourriture des hommes. Enfin, il est préférable de libérer le commerce des grains plutôt que de restreindre le commerce des laines pour que l'Angleterre puisse profiter de deux branches du commerce plutôt que d'une seule.

En ce qui concerne les problèmes monétaires, l'auteur s'élève contre les décisions royales. Il s'agit non seulement d'une faute qui permet aux marchands étrangers d'acheter bon marché et de vendre cher, mais surtout d'un abus de pouvoir face aux lois de l'économie, pourrait-on dire. Vouloir que le cours des anciennes (et bonnes) monnaies soit réglé par celui des nouvelles (altérées) n'est pas possible : «N'était-ce pas là le moyen le plus simple de faire fuir notre or ? Toute chose va là où elle est le plus estimée et ainsi notre monnaie s'en alla-t-elle en masse». Et si sa conception du ratio or/argent reste très traditionnelle, il n'en propose pas moins une formulation de la réalité incontournable du commerce mondial : si l'on a besoin de faire affaire les uns avec les autres, il ne peut être question de vouloir régler ses affaires selon ses fantaisies «et nous ne devons pas fixer suivant notre bon plaisir le prix des choses : nous devons suivre les prix du marché universel du monde».

Malgré toutes ces hardiesses, cependant, l'auteur tente, le plus souvent, de faire revenir les choses dans leur cours antérieur. Il préconise donc un retour de la monnaie à la valeur intrinsèque, une libéralisation du commerce des grains pour enrayer le mouvement des enclosures, l'arrêt des importations des produits de luxe futiles même si l'on doit les produire en Angleterre plus chèrement.

Nous trouvons donc là une expression remarquable des difficultés à penser économiquement le monde nouveau. Relevons un thème largement développé par W. Smythe : celui du sens de l'action économique. Il est frappant de constater combien la recherche du gain – le terme de profit pourrait être employé à la condition de n'y pas voir le concept de profit mis au jour à la fin du XVIII^e siècle – est clairement désignée comme le moteur de l'action économique. Et si W. Smythe reste encore limité par une vision morale, par une conception qui tend à vouloir ramener les choses dans leur état antérieur, bref par des restes de conception traditionnelle, les idées vont évoluer rapidement par la suite. Le *Traicté de l'oeconomie politique* d'Antoine de Montchrétien (1615), bien qu'il prête le flan à l'accusation de plagiat et de manque d'originalité – mais cela même a son utilité dans le cas présent –, indique quelle est l'évolution des esprits. Montchré-

tien ne s'embarasse pas démesurément des autorités consacrées ; s'il reprend les thèses de Platon ou d'Aristote sur la fondation de la cité ou de la nation en termes de division du travail, il les quitte résolument, puisque ces auteurs anciens n'ont rien dit sur l'économie politique. Il faut savoir faire son chemin sur ces voies nouvelles et Montchrétien, comme W. Smythe, retient très explicitement le gain comme motif de l'action économique au point d'en faire le lien social économique unissant et organisant l'effort des hommes. De plus, il se fait l'avocat de la légitimité de ce but car sans l'activité du commerçant, et donc la recherche du «profit», le gouvernement à lui seul ne saurait fournir le nécessaire au bien public. A la même époque, ce thème se déploie aussi en Angleterre chez Bacon, chez Thomas Culpeper (1621), puis chez les protagonistes du débat occasionné par la grave crise commerciale des années 1620. Th. Mun le reconnaît implicitement dès le début de son ouvrage : «Le marchand est justement appelé le serviteur du patrimoine [*stock*] du royaume au moyen du commerce avec les autres nations ; un travail qui ne demande pas moins de réputation que de confiance et qui devrait être accompli avec beaucoup de dextérité et de conscience de façon à ce que le gain individuel puisse être toujours accompagné du bien public.»

Toutefois, il y a une différence essentielle entre cette thèse, qui reconnaît la nature intéressée de l'*Homo oeconomicus*, et la thèse libérale développée par Smith. La différence tient à ce que ces auteurs ne font pas le lien entre le motif de l'action économique et l'harmonie des intérêts. Le plus souvent, ils relèvent les divergences possibles entre le gain du marchand et le gain collectif et expriment une demande plus ou moins forte de régulation par l'État. Toute la difficulté est de bien percevoir la nature changeante de cette demande. Cela nous entraîne vers une autre question, celle des relations qu'entretiennent l'intérêt privé et l'État.

Certains auteurs demandent une régulation centrale précisément parce que les marchands sont trop conscients de leurs intérêts individuels. C'est le cas de Gérard de Malynes (1622)*, lorsqu'il s'élève contre les changeurs qui manipulent le change à leur avantage ; c'est plus tard le cas de Samuel Fortrey (1663). D'une certaine façon, Montchrétien, lui aussi, demande à l'État d'établir des conditions nécessaires à ce que cette unité puisse se réaliser entre les avantages privés et publics. Mais on aurait tort de conclure à une demande générale en faveur d'une régulation centrale.

Si l'on peut parler d'une forme de libéralisme qui court dans de très nombreux textes de l'époque, c'est parce que nombre de ces textes reconnaissent l'existence d'un ordre économique immanent. Prenons-en deux exemples, le premier tiré de Th. Mun et le second de Dudley North.

* Les références bibliographiques des chapitres III, IV, V, VI sont à la fin du chapitre VI.

Les caractéristiques principales de la conception structurée que propose Th. Mun dans son *England's Treasure by Forraign Trade* (rédigé dans les années 1622-1627) sont les suivantes. Premièrement, le monde du commerce apparaît à Mun comme un ensemble cohérent où chaque partie dépend des autres. C'est un domaine en soi, qui demande une analyse spécifique. De plus, c'est un ensemble et non pas une suite d'opérations discrètes sans liens entre elles. Deuxièmement, dans cet ensemble, ce sont les flux de marchandises qui priment, les flux monétaires n'en sont que les conséquences. Troisièmement, la consommation nationale est stérile, seul le commerce international peut enrichir la nation et rapporter des métaux précieux.

Mais, surtout, Mun apparaît comme l'initiateur d'un paradigme où, pour la première fois, les facteurs économiques sont clairement distingués des facteurs sociaux et politiques. La citation qui suit montre la modernité de son raisonnement et le caractère iconoclaste de ses démonstrations : «Que les taux de change soient favorables, défavorables ou au pair, que les princes étrangers surhaussent leur monnaie ou en altèrent la définition légale et que notre roi fasse de même ou conserve, comme c'est présentement le cas, une définition légale constante ; que les monnaies étrangères circulent dans le pays à un taux plus élevé que celui de l'hôtel des monnaies ; que les règlements concernant le travail des étrangers soient appliqués ou abolis ; que les finances soient mal gérées ; que le prince oppresse, les hommes de loi extorquent, les usuriers pillent, les prodigues gaspillent et que les marchands exportent l'argent dont ils ont besoin pour leur commerce et pourtant tout cela n'aura pas d'autres effets sur le commerce que ce qui a été dit dans cet ouvrage. Car les métaux précieux rentreront ou sortiront du pays en raison de l'excédent ou du déficit du commerce avec les étrangers. Et ceci doit être considéré comme un fait nécessaire auquel on ne peut opposer de résistance. Ainsi toutes les mesures qui vont à l'encontre de cela, bien qu'elles puissent momentanément faire entrer de l'argent sont en fin de compte non seulement stériles mais encore dommageables.»

Sur un ton plus proche du libéralisme à venir, sir Dudley North conduit ses *Discourses on Trade* (1691) sur le même argument : «Quand on aura examiné correctement ces arguments, je ne doute pas que l'on obtienne un même sentiment : que les lois limitant le commerce extérieur ou national, sur des questions monétaires ou sur certains types de marchandises, ne sont pas des ingrédients propres à rendre un peuple riche abondamment pourvu en monnaie et marchandises [*stock*]. Mais que la paix soit établie, que la justice soit aisée, que la navigation ne soit pas entravée, que les gens industriels soient encouragés par l'accès aux honneurs et à l'administration gouvernementale en fonction de leur richesse et de leur capacité, la richesse [*stock*] de la nation s'accroîtra, et par conséquent l'or et l'argent abonderont, l'intérêt sera faible et la monnaie ne fera pas défaut.»

Dans cette période, l'idée se fait donc jour que l'économie de marché a ses lois qui ne dépendent pas d'individus bien ou malveillants, ainsi que

le croient les traditionalistes comme G. de Malynes ou T. Milles. La puissance politique elle-même doit fléchir devant ces lois de l'économie marchande.

2. LA LIBERTÉ DU COMMERCE

D'une manière paradoxale seulement en apparence, on pourrait récrire l'histoire du mercantilisme en montrant que ce cri de liberté est presque omniprésent. L'auteur du *Compendious*, dès le milieu du xvi^e siècle, y voit le moyen de remédier au manque de blé. Plus tard, Edward Misselden, défendant les *Merchant Adventurers*, écrira successivement deux pamphlets intitulés *Free Trade, or the Meanes to Make Trade Flourish* [1622], et *The Circle of Commerce or the Balance of Trade in Defense of Free Trade* [1623] alors que G. de Malynes répond en 1622 par *The Maintenance of Free Trade*. Plus tard encore, Josiah Child ou D. North soutiendront, avec Charles Davenant, que «le commerce est par nature libre, il trouve son chemin et dirige au mieux son cours ; et toutes les lois faites pour lui donner des règles ou une direction, pour le limiter ou le circonscire, peuvent servir des avantages particuliers mais sont rarement avantageuses au public».

Toute la difficulté est de comprendre ce que signifient ces termes de «liberté du commerce» ou de «liberté». Pour l'essentiel, il s'agit d'éviter le contresens qui ferait de cette revendication une anticipation du libéralisme du xix^e siècle. Lorsque E. Misselden invoque le *free trade*, il défend les privilèges accordés aux *Merchant Adventurers*. Plus tard, Ch. Davenant et J. Child invoquent la liberté du commerce pour défendre les privilèges de l'East India Company ; bref, liberté et privilèges ne sont en rien incompatibles pour ces auteurs qui, le plus souvent, s'opposent au monopole en tant que limitation à l'entrée dans le commerce. Reprenons un exemple de H. Hauser sur le conflit qui oppose, à la fin du xvi^e siècle, Lyon à Tours (aidée par Barthélemy de Laffemas) à propos des mesures douanières que ces derniers voulaient ériger. Lyon se défend en arguant du fait que sa liberté ancestrale lui permet d'attirer de nombreux marchands (les fameuses foires) et de nombreux artisans, ce qui augmente les revenus royaux par les droits d'entrées et de sorties. Et elle se plaint de ce que la perte de sa liberté la mettrait en mauvaise posture vis-à-vis d'Anvers. Sur un point au moins, cette idée de liberté – du travail en l'occurrence – ne doit pas tromper. Ce pourquoi Lyon lutte, c'est aussi pour son autonomie urbaine, c'est-à-dire le droit de contrôler par elle-même le travail des artisans. Ce qui signifie que cette liberté oppose, d'une certaine façon, le contrôle par la ville au contrôle par l'État. Après une courte victoire de Laffemas, Lyon obtient d'Henri IV un privilège lui conservant sa liberté contre l'arrêt général rendu quelques années plus tôt. On retrouve là le résultat classique d'un Ancien Régime qui ne comprend la liberté que sous la for-

me du privilège : le libéralisme du XIX^e est encore bien loin. Le même phénomène peut être observé outre-Manche. Ainsi, à la Restauration, le parlement anglais prend de plus en plus le pas sur le roi en matière de politique commerciale. La suprématie parlementaire est acquise vers 1689, et elle oriente la politique vers le protectionnisme, en opposition au fiscalisme royal. Un débat mettant en cause les importations de cotonnades indiennes (calicots) par l'East India Company voit l'affrontement de deux groupes. Les manufacturiers, par la voix de John Cary, vont accuser la Company de ruiner le commerce anglais et, par contrecoup, vont demander des mesures protectionnistes en leur faveur. Face à cette attaque, les porte-parole de la Company, pour défendre leurs privilèges, vont invoquer la liberté du commerce contre les tarifs protecteurs et les prohibitions absolues. Là encore, il est clair que protectionnisme et libre-échange ne s'opposent pas terme à terme ; ce débat fait apparaître que les porte-parole de la liberté du commerce contre les manufacturiers sont les bénéficiaires des privilèges royaux pour le commerce asiatique.

Le problème peut être généralisé en considérant la situation particulière de la Hollande, dont le rôle d'intermédiaire dans les échanges mondiaux appelle la «liberté» du commerce. Voilà ce qui frappe les observateurs au moins autant que les faibles taux d'intérêt. Cette liberté est une doctrine toute pragmatique de la part des bourgeois hollandais à l'exception peut-être des réflexions de Pierre de la Court dont l'ouvrage, *Les Intérêts de la Hollande* (1662), peut être résumé par le mot de «liberté». Liberté religieuse d'abord, pour éviter les guerres tant au niveau intérieur qu'extérieur ; liberté vis-à-vis des problèmes diplomatiques ensuite : que l'on ne réponde pas par la guerre aux impôts et autres droits de douanes élevés par les étrangers contre les Hollandais ; et, surtout, que l'on évite les alliances avec d'autres pays de façon à ne pas entraîner la Hollande dans des guerres coûteuses. Liberté économique, enfin et surtout : c'est elle qui est vitale au bien-être d'une nation de commerçants.

Les conditions dans lesquelles le commerce peut se développer le préoccupent, et la liberté est le moyen qui lui paraît adapté à la fin commerciale de la Hollande. La liberté de religion permet de satisfaire à la demande de bras pour les manufactures, la pêche ou la navigation. De plus, les étrangers, en s'installant dans le pays, apporteront quelques nouveautés propres à vivifier les métiers. La liberté économique est un moyen qui démultiplie l'efficacité du travail. Il s'oppose à ceux qui considèrent que la liberté détruirait le commerce par un surnombre de commerçants. Quelques particuliers pourraient moins gagner, mais l'intérêt général s'en trouverait mieux ; si la VOC ne s'accrochait pas à son monopole, la liberté du commerce lui permettrait de faire un plus grand profit par la croissance des quantités transportées et par la création de nouveaux commerces et manufactures. Plus généralement encore, cette liberté du commerce permettrait d'économiser sur les frais d'entretien des garnisons et les frais d'escorte des navires marchands. Enfin, cette liberté est généralisée aux autres activités, notamment à la production manufacturière : «Il

paraît risible de vouloir contraindre les étrangers d'acheter de nous telles marchandises et faites de la manière qu'il nous plaît ou que les autres ne feront point de marchandises que nous défendrons : le commerce veut être libre ; et il est naturel que les ouvriers fassent leurs ouvrages de la manière qu'ils les peuvent mieux débiter.»

Tout cela trace une vision intégrée de la liberté favorable au développement de la bourgeoisie marchande. Liberté dont le point extrême va à l'affirmation de sa valeur comme politique pour tout pays : «Ces gros droits tombent d'eux-mêmes, parce que la nation qui les élève subit de si grandes pertes dans son commerce, qu'elle sera obligée d'y renoncer quand il vaudra songer à ses intérêts». Finalement, en abordant la question douanière, P. de la Court trouve sa limite. Sa thèse est que les charges ne pèsent pas sur les marchandises nécessaires aux productions hollandaises ou pour les marchandises entreposées dans les magasins et destinées à la réexportation. La politique fiscale doit épargner les activités dont se nourrit la Hollande : «Pour la navigation, la pêche, le commerce et les manufactures qui sont les quatres colonnes de l'État, on ne doit point les affaiblir ni les incommoder par aucune charge ; car ce sont elles qui font subsister la plupart des habitants et qui attirent toutes sortes d'étrangers.» L'argumentation économique est alors que les impôts ou les taxes, mêmes faibles en apparence, peuvent avoir un effet catastrophique sur un commerce bien établi et cela d'autant qu'il est certain qu'un sol de plus ou de moins, par rapport à la quantité, peut arrêter tout un commerce qui est dans l'équilibre ; savoir si le gain sera suffisant pour le pouvoir continuer ; il faut que la Hollande s'enrichisse à petit gain et en quantité». En revanche, impôts et taxes douanières sont justifiés pour se protéger des marchandises étrangères, pour rétorquer aux droits imposés par les autres pays et, plus généralement, «les manufactures faites dans le pays ne doivent point être chargées du tout en sortant, mais les étrangères, en entrant et en sortant, autant qu'elles pourront porter, sans courir le risque d'en perdre le commerce».

Sans doute la perception du commerce mondial qui se trouve à l'œuvre dans ce texte n'est-elle pas étrangère à la prise de position de P. de la Court. La liberté telle que la voit l'auteur ne conduit pas à ce que A. O. Hirschman appelle la vision du «doux commerce». Autant P. de la Court cherche à éviter tous les motifs de conflits qui pourraient entraîner l'accroissement des impôts et la rupture du commerce en faisant valoir à ceux qu'une telle politique peu glorieuse rebuterait «que qui en a le profit, en a l'honneur», autant est-il pénétré de l'idée «que le commerce cause toujours des disputes avec toutes sortes de nations et qu'une paix certaine est une chimère pour la Hollande». La raison en est simple. Au-delà de la continue jalousie anglaise à l'égard du commerce hollandais, P. de la Court pense qu'il est certain que toutes les républiques fondées sur le commerce ont le même intérêt avec la Hollande pour conserver la paix ; mais elles ont en même temps de la jalousie de notre commerce, qu'elles voudraient attirer chez elles, tâchant de nous traverser dans tous nos desseins, pour parvenir à leur but». Mais plus fondamentalement la limite de cette thèse

sur la liberté du commerce provient de l'inexistence d'une argumentation économique pour la soutenir analytiquement : la distance est encore grande qui sépare le plaidoyer de P. de la Court de ceux de Boisguilbert ou de Smith, puisque ce qui fait défaut dans la pensée économique d'alors, c'est l'idée de système de prix sans lequel il ne peut être question de construire la thèse libérale. Plus généralement, une telle constatation rend problématique toute interprétation du mercantilisme puisque l'on peut considérer que le discours économique a, précisément, pour noyau central l'étude du fonctionnement de ce système de prix. Quels sont donc les principes de cette pensée et en quoi sont-ils des principes économiques ?

IV

Circuits, monnaie et balance du commerce

PHILIPPE STEINER

1. DEUX CIRCUITS ÉCONOMIQUES

Si l'on ne trouve pas une conception structurée des relations économiques autour du fonctionnement d'un système de prix dans la pensée économique mercantiliste, il convient de se demander autour de quels principes cette pensée se construit. Pour cela, nous allons esquisser certaines de ses caractéristiques de façon à percevoir comment elle peut être comprise en elle-même.

Fondamentalement, cette pensée économique est caractérisée par l'idée que l'activité économique est d'abord circulation. Cette idée n'est en rien originale et a déjà été soulignée à de nombreuses reprises. Toutefois, on ne peut se contenter d'opposer cette thèse sur la circulation à l'idée de production qui sera développée ensuite par les physiocrates et par Smith. Cette idée de circulation peut être spécifiée en montrant en quoi elle est une représentation d'ensemble du fonctionnement économique et social. En s'aidant de la problématique exposée par F. Braudel, on peut considérer que la sphère économique apparaît alors divisée en trois domaines distincts. En premier lieu, vient le large secteur de l'autoconsommation des produits qui ne franchissent pas le seuil de l'échange marchand constitutif du processus économique en tant que tel. Viennent ensuite deux autres secteurs qui sont le circuit national (C1), d'une part, et, d'autre part, le circuit du commerce international (C2). Montchrétien peut ici servir d'exemple lorsqu'il écrit que « tout commerce est du dedans ou du dehors, c'est-à-dire se fait dans le pays entre ses naturels citoyens et quelquefois avec des étrangers, qui viennent pour apporter ou emporter des marchandises, ou bien avec d'autres nations chez elles-mêmes. L'un est plus sûr, plus commun, plus constant et universellement plus utile. L'autre est plus grand, plus fameux, plus hasardeux et à perte et à profit. [...] L'un est bon pour conserver l'État en état, l'autre meilleur pour l'accroître ». En mettant

l'accent sur ce dédoublement de l'idée de circuit, nous voulons donc distinguer un secteur de non-circulation et deux types de circulation des marchandises. L'intérêt de cette distinction suppose que l'on puisse dépasser la pure constatation empirique et donc que l'on définisse les caractéristiques économiques propres à chacun des deux circuits.

La première caractéristique, la plus évidente, provient de ce que la pensée économique de l'époque attribue au seul circuit international C2 la possibilité d'un gain. La circulation sur le circuit national C1 donne simplement l'occasion d'un transfert entre les différents individus participant aux opérations sur ce circuit. Les références abondent : Montchrétien déclare que « nous faisons autant de pertes que l'étranger fait de gains. De ce qui s'achète et trafique parmi nos hommes, il n'en n'est pas ainsi ; une main se vidant emplit l'autre et il se fait comme une transfusion d'un vase plein à un autre vide » ; Mun, de son côté, écrit que « le moyen ordinaire pour accroître notre richesse et notre trésor est le commerce étranger ». « Le luxe dans les bâtiments, les vêtements, etc., qui se déploie chez les nobles, la *gentry* et d'autres personnes réputées ne peut appauvrir le royaume s'il est fait grâce à nos matériaux précieux et coûteux et par notre peuple car il maintiendra le pauvre grâce à la bourse du riche ce qui est la meilleure distribution de la richesse nationale. »

Cette première différence, qui sépare les deux circuits en prenant en compte le thème de l'enrichissement, se double pourtant d'une caractéristique commune : les deux circuits sont tous deux le lieu d'un jeu à somme nulle. Les auteurs de la période considèrent cette thèse comme un fait établi ou, mieux, comme une vision du monde économique. Cela ne pose pas de problèmes pour le circuit C1 alors que la chose est moins évidente pour le circuit C2. Le commerce international est une quantité finie ; W. Smythe, F. Bacon, Th. Mun, puis J. Locke, chez les Anglais, Montchrétien, Colbert, Vauban, chez les Français, s'accordent sur ce point. Citons simplement la belle image avec laquelle William Temple (1672) exprime ce point de vue : « [...] tellement qu'il est du commerce comme de la mer, qui a un point lequel ne se passe pas même aux plus fortes marées ; le reflux commence dès que le flux cesse, et elle perd autant de terrain d'un côté, qu'elle gagne de l'autre. »

La deuxième caractéristique qui sépare ces deux circuits est un peu plus complexe. A l'exception de quelques voix discordantes de la fin du XVII^e siècle, les auteurs conçoivent l'ordre économique par analogie avec l'économie domestique ou les finances personnelles. « Les vacations privées font la publique. La maison est premier que la cité ; la ville que la province ; la province que le royaume. Ainsi l'art politique dépend médiatement de l'économie ; et comme il en tient beaucoup de conformité, il doit pareillement emprunter son exemple. Car le bon gouvernement domestique à le bien prendre est un patron et modèle du public », écrit Montchrétien, et Th. Mun se met une fois de plus à l'unisson : « [...] dans ce cas [Mun vient d'introduire l'idée de balance du commerce et de rentrée de métal] il est incorporé dans le patrimoine [*stock*] du royaume, comme cela

est le cas pour les avoires d'un homme». Cette thèse est, bien sûr, à mettre en relation avec l'affirmation, mille fois répétée, que le pays – l'Angleterre pour les Anglais, la France pour les Français, etc. – peut vivre en autarcie dans la mesure où il est richement pourvu de toutes les choses essentielles et n'achète à l'étranger que du superflu alors qu'il lui livre des biens indispensables. L'apparition plus ou moins soulignée d'une nécessaire communication économique en raison de la volonté divine ne change rien à l'affaire d'un strict point de vue économique.

Ainsi la pensée économique va-t-elle distinguer théoriquement les deux circuits C1 et C2 par la nature de ce qui y circule. J. Locke explique que «la richesse consiste dans l'abondance de biens mobiliers [*moveables*], pour lesquels les étrangers sont prêts à payer, et qui ne sont pas susceptibles d'être consommés dans la nation». Le vocabulaire de l'époque ne permet pas de distinguer facilement entre les termes de *riches*, *wealth* ou *treasure* ; toutefois, cette difficulté terminologique et conceptuelle ne doit pas masquer le fait que le circuit C2 véhicule des objets économiques d'une nature spécifique. Dans ce circuit, on trouve, à une exception près pour le commerce de réexportation, le commerce d'entrepôt, le «surplus», l'*over-plus* comme dit Th. Mun. Dans le circuit C1, s'effectuent les opérations d'échange qui conduisent à satisfaire les besoins internes (la consommation) ; ce qui n'est pas nécessaire à la consommation nationale passe par le circuit C2 qui a pour charge d'échanger à l'extérieur ce surplus dans les meilleures conditions, c'est-à-dire finalement suivant l'adage «vendre cher et acheter bon marché», qui forme l'extension de cette pensée qu'exprime Locke (1696) : «Il en est d'un royaume comme d'une famille. Dépenser moins que nos marchandises nous rapporteront est le moyen sûr et unique dont dispose une nation pour s'enrichir.» On comprend alors d'autant mieux l'importance que les termes de l'échange, voire même les changes tout court (comme c'est le cas avec G. de Malynes), revêtent aux yeux de certains auteurs.

Résumons les thèmes centraux de ce «modèle» simplifié. Sur la base du secteur opaque et immobile de l'autoconsommation locale, l'économie est représentée par deux circuits qui sont tous deux soumis à l'idée de jeu à somme nulle. Toutefois, en raison de l'analogie avec l'économie domestique, si le circuit interne ne peut pas permettre un enrichissement autre qu'individuel, le circuit externe permet un tel enrichissement au détriment des autres nations. Sur le circuit interne, la production nationale se divise en deux portions, dont l'une satisfait la consommation nationale et dont l'autre est transférée, à titre de surplus, au circuit externe pour être valorisée dans les meilleures conditions. Du coup, ce circuit C2 apparaît comme le circuit, par excellence, du capital.

Si ces aspects apparaissent assez clairement dans les textes de l'époque, il n'en va pas de même de tout un autre pan de cette représentation. La difficulté conceptuelle majeure est celle des relations multiples entre les trois domaines de l'autoconsommation, du circuit national et du circuit international, et cela d'autant plus que les problèmes ne se posent pas tou-

jours en termes identiques suivant les niveaux auxquels on les saisit. Pour aller à l'essentiel, car l'étude complète de ces liens dépasse le cadre de ce chapitre, les liens entre les circuits C1 et C2 passent par la consommation, la fiscalité, la répartition – essentiellement au travers des questions concernant le taux de l'intérêt –, l'allocation des facteurs de production – dont l'essentiel est constitué par le travail – et, bien sûr, par la monnaie. Or, chacun de ces liens présente des difficultés propres, changeantes suivant les époques et les pays, et il serait vain de rechercher une analyse systématique de ces liens chez les auteurs de la période ; on n'y trouvera au mieux que des indications éparses et circonstanciées de tel ou tel d'entre eux.

Pour montrer la nature du problème, l'exemple de la consommation est particulièrement éclairant. Tout d'abord, il permet de rétablir le fait que cette question n'est pas absente des discours de l'époque, comme on l'a dit trop souvent ; elle est seulement l'objet d'une compréhension et d'une représentation différentes. Ensuite, cet exemple va permettre de saisir certaines des différences de nature entre les deux circuits. Pour ce qui concerne la relation entre les deux circuits C1 et C2, il est clair que, suivant l'analogie entre l'économie domestique et l'économie nationale, il s'agit avant tout d'obtenir une diminution de la consommation de façon qu'une plus grande partie des richesses puisse être placée dans le circuit C2, circuit de l'enrichissement national. Cependant, la question ne se réduit pas à cette seule remarque et, bien souvent, l'idée transparait qu'il faut en même temps procéder à une augmentation de la consommation qui transite par le circuit C1, ou, en d'autres termes, qu'il s'agit de faire passer un plus grand nombre de produits par le circuit marchand national au détriment du secteur d'autoconsommation. Ainsi, il faut tout à la fois accroître la quantité de biens qui circulent sur C1 (la consommation nationale) et diminuer la consommation pour que des marchandises plus nombreuses transitent sur C2. Une précision s'impose pour éclairer ce thème de l'accroissement de la circulation sur C1, et donc de l'accroissement de la consommation marchande. La force qui, le plus souvent, se trouve derrière une telle tendance n'est autre que l'État. Une partie non négligeable des recettes fiscales provient des impôts sur la circulation des produits ; un accroissement de cette quantité de produits en circulation est donc source de revenu pour l'État. Celui-ci aura d'ailleurs une autre raison de pousser à cet accroissement de la circulation marchande, comme on le voit avec l'exemple de Colbert, puisque, ainsi, le paysan pourra peut-être payer plus aisément l'impôt (la taille) s'il a plus largement accès au processus marchand du circuit C1.

Ce traitement succinct de la question montre déjà que les deux circuits C1 et C2 ne posent pas les mêmes problèmes dans les mêmes termes. L'analyse peut être poussée plus loin pour souligner un point capital dans cette représentation de l'économie. Il semble raisonnable de considérer que la détermination de la consommation ne dépend pas, pour l'essentiel, des indicateurs que représentent les prix relatifs. Si certains effets prix sont repérés dès cette époque (par exemple, la fiscalité portant sur la circula-

tion des biens en diminue la consommation en raison de l'élévation du prix pour le consommateur final), ce n'est pas à eux que l'on fera le plus souvent appel pour contrôler l'évolution ou l'orientation de la consommation. Le mécanisme n'est pas tant économique que social et politique. En effet, la consommation est avant tout perçue comme une résultante du statut social plus qu'une utilisation rationnelle d'un revenu limité face à des choix alternatifs. Cette conception de la consommation est particulièrement nette chez les auteurs qui, de Jean Bodin à Richard Cantillon, mettent l'accent sur le fait que la nature des choix de consommation est expliquée par référence à un processus d'imitation où les personnes de statut inférieur imitent les comportements des personnes de statuts supérieurs. Sous cet aspect-là l'effet prix n'intervient pas ou peu, puisque compte avant tout l'apparence. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de peser sur tel ou tel comportement, on s'adressera au roi pour qu'il impulse une nouvelle mode d'imitation plus favorable à la nation ou bien qu'il édicte des lois somptuaires. Dans les deux cas de figure, le mécanisme d'ajustement échappe au fonctionnement du système de prix et passe par des considérations sociales et politiques.

Il semble raisonnable d'admettre que ce type de considérations reste valable pour d'autres domaines et, notamment, les liens entre les circuits que sont la fiscalité ou les revenus. Il est pourtant important de souligner qu'une telle hypothèse peut être aussi appliquée au commerce international. Là, plus qu'ailleurs sans doute, il est patent que les analyses de l'époque se font indépendamment de l'idée de système de prix et, cependant, il serait erroné de croire que la représentation de ce circuit C2 soit chaotique. Il apparaît que les mercantilistes ont, là encore, une représentation politique et sociale du fonctionnement de ce circuit. Il est exact que des auteurs, et notamment Th. Mun, insistent sur le fait que ce sont les flux de marchandises qui déterminent les conditions de l'enrichissement sur le circuit C2, et cela quelle que soit l'action du gouvernement, mais il n'en reste pas moins que cela ne saurait suffire, aux yeux de ces auteurs, pour comprendre le fonctionnement de cette circulation. Premièrement, ce circuit ne fonctionne que par la grâce d'une classe sociale particulière – les marchands – au comportement tellement spécifique que l'entrée de métal n'a pas le même impact suivant qu'elle passe par cette classe ou par une autre. Par ailleurs, le cas de la France souligne combien la constitution d'une classe de marchands internationaux préoccupait les gouvernants des XVII^e et XVIII^e siècles. Deuxièmement, compte tenu de l'importance croissante que prennent les données économiques aux yeux des gouvernements et compte tenu de cette vision du commerce international comme jeu à somme nulle et comme le seul lieu de l'enrichissement, il n'est finalement pas étonnant de constater que les États ne pouvaient pas ne pas s'intéresser aux flux commerciaux. Il est clair que le fonctionnement du circuit C2 avait un poids trop important pour ce qui concerne la place d'un État dans le monde pour que les gouvernements n'y interviennent pas. Ce qu'ils ont d'ailleurs tous fait : la conclusion du débat entre E. Heckscher et

J. Viner sur la question de savoir si l'on pouvait séparer l'objectif de richesse et celui de puissance – et on ne le peut pas – le laisse entendre. D'une certaine façon, comme nous aurons l'occasion de le voir, John Locke ou Isaac Gervaise, au moment où ils forment des thèses opposées à l'action de l'État sur la base d'une ébauche de fonctionnement d'un système de prix, soulignent encore combien la question de la domination est une donnée et un enjeu du circuit C2.

2. LA BALANCE DU COMMERCE ET LA MONNAIE

Il est d'abord nécessaire de rappeler que ces auteurs ne confondaient pas monnaie et richesse. Cela ne veut pas dire que des expressions confuses de cette identification ne se trouvent pas chez eux, mais que l'on ne peut pas s'en tenir à cette explication simpliste. Si donc la monnaie n'est pas l'équivalent de la richesse, il faut se demander en quoi peut être utile l'abondance de monnaie métallique. La question est d'autant plus délicate que nous avons vu que Mun, en établissant la doctrine de la balance du commerce contre les thèses de Malynes, faisait de la monnaie quelque chose de secondaire ou, plus exactement, la rendait dépendante des flux commerciaux.

Rétrospectivement, le XVI^e siècle porte la marque de l'afflux des métaux précieux en provenance des Amériques. Cet afflux de métal en impose aux contemporains, bien que ceux-ci vont mettre du temps à en prendre la mesure, c'est-à-dire à en percevoir l'importance économique. Avant même qu'il ne se déverse dans toute l'Europe, celle-ci connaît des convulsions monétaires dues aux manipulations des définitions légales des monnaies par les princes. Le *Compendious* de W. Smythe en est un bon exemple anglais. Pour la France, les *Paradoxes* de Malestroict (1566) jouent ce même rôle d'interrogation face au phénomène de hausse des prix. Dans les deux cas, les manipulations plus ou moins intéressées et habiles des gouvernants en sont rendues responsables. C'est ainsi que Malestroict conclut son opuscule : «En quoi nous voyons clairement, que tant plus nous haussons le prix des monnaies, tant plus nous y perdons : car de là vient le grand enchérissement qui est maintenant de toutes choses, qui amène une pauvreté générale à tout ce royaume.» Dans sa réponse à Malestroict, Jean Bodin fait alors œuvre originale – bien que des auteurs de l'école de Salamanque comme Martin de Azpicuelta (1556) l'ait devancé – en mettant l'accent sur une cause jusque-là ignorée : l'afflux des métaux précieux.

Bodin (1578) voit quatre causes à la hausse des prix : la principale est l'abondance d'or et d'argent, la deuxième est la cherté due aux «monopoles» ; la troisième est la «disette» ; la quatrième est le plaisir des princes et des grands seigneurs qui haussent les prix de ce qu'ils aiment ; à quoi il ajoute une cinquième cause : la manipulation du cours des monnaies.

Cet ensemble est hétérogène puisque, si l'on écarte le cinquième argument qui ne joue chez lui qu'un rôle mineur, seul le premier a une portée générale. Les trois autres expliquent plutôt des changements de prix relatifs ou des changements conjoncturels des prix.

Cette explication de la hausse des prix par l'afflux de métal a rencontré, semble-t-il, un bon accueil dans le monde intellectuel d'alors puisque Bernardo Davanzati le cite dans ses *Leçons sur la monnaie* (1588) et que la version publiée du *Compendious* lui fera une place, ce qui n'était pas le cas du manuscrit original antérieur à l'explication de Bodin. On a souvent voulu voir dans le texte de Bodin la première formulation de la théorie quantitative de la monnaie bien qu'une telle explication ne puisse être acceptée. En fait, Bodin applique à la monnaie la loi générale des marchandises, qui veut que le prix est fixé par le rapport entre l'offre et la demande : «La principale cause qui enchérit toutes choses en quelque lieu que ce soit est l'abondance de ce qui donne estimation et prix aux choses [...]. Car l'abondance [...] a toujours causé le mépris. Ainsi advient-il de toutes choses». Cette opinion est alors très communément partagée par les auteurs du xvii^e siècle.

Après Bodin, on n'ira guère chercher plus loin, et cela d'autant plus que, dès 1620, la courbe des prix se renverse dans une grande partie de l'Europe. Il faut attendre la fin du xvii^e siècle pour qu'apparaisse une véritable formulation de la théorie quantitative de la monnaie avec J. Locke. Locke, d'ailleurs, n'a pas le même objet, puisque son propos est de contrer les opinions favorables à une baisse du taux de l'intérêt. Il part d'une théorie générale de la valeur d'où il ressort qu'un prix se fixe suivant le rapport entre la demande présente sur le marché [*the vent*] et l'offre correspondante du bien, et il applique cette thèse à la monnaie. Toutefois celle-ci est dotée d'une caractéristique particulière : la demande de monnaie, parce que la monnaie «répond à tout» (*answers all things*), est toujours suffisante ou même plus que suffisante. L'interprétation de ce passage de Locke pose en vérité quelques difficultés, mais on peut en déduire l'idée que l'élasticité de la demande de monnaie est toujours égale à un. Ce qui signifie que la valeur de la monnaie est définie seulement par la quantité offerte, puisque la demande est toujours «suffisante». Ainsi, Locke aboutit à une formulation qui, énoncée simplement, explique que le niveau des prix, toutes choses restant inchangées, est toujours en proportion avec la quantité de monnaie. Il faut donc distinguer la formulation de Locke et celle de Hume, puisque cette dernière implique une relation de causalité non essentielle à la formulation lockienne.

L'apparition de la formulation lockienne est importante dans le contexte de la pensée économique du xvii^e siècle. Elle implique plusieurs choses, dont les deux principales sont les suivantes : la monnaie n'a pas de valeur en soi (hors la valeur du métal) et ainsi la quantité de monnaie est-elle sans conséquence sur la richesse totale de la nation ; la monnaie est essentiellement perçue comme moyen d'échange. Locke radicalise ainsi l'importance de la monnaie comme moyen de paiement, ce qui n'est pas surpre-

nant dans le cadre d'une pensée économique où l'activité économique est pensée comme circulation.

La question est alors posée de la compatibilité entre la recherche d'une balance excédentaire et de son effet prix, phénomène reconnu dès le débat Mun-Misselden contre Malynes. C'est ce que l'on a appelé le «dilemme mercantiliste».

Le thème de la balance du commerce est bien antérieur au XVII^e siècle ; on en trouve des présentations au XIV^e siècle en Angleterre (J. Haylesbury, 1381), ou au XV^e siècle (W. Smythe, 1549). Avec le début du XVII^e siècle la nouveauté réside dans l'emploi, rapidement généralisé, du terme «balance du commerce» (*balance of trade*). A quoi correspond-il ? Prenons le texte de Mun : «Quoiqu'un royaume puisse s'enrichir par les dons qu'il reçoit ou par les tributs levés sur les autres nations, ces moyens sont incertains et d'une faible importance. Les moyens ordinaires pour accroître notre richesse [*wealth*] et notre trésor [*treasure*] se trouvent dans le commerce étranger où nous devons toujours observer la règle suivante : vendre annuellement aux étrangers une valeur supérieure à ce que nous consommons d'eux. Car supposons que ce royaume, richement fourni en tissu, plomb, étain, fer, poisson et toutes sortes de marchandises, en exporte le surplus annuel à l'étranger pour une valeur de 2 200 000 livres. Cela nous permet d'acheter et de ramener d'au-delà des mers des marchandises étrangères pour notre consommation et notre commodité pour une somme de 2 000 000 de livres. Et par cet ordre justement observé dans notre commerce, nous pouvons être assuré que le royaume sera enrichi annuellement de 200 000 livres qui doivent nous revenir en trésor [*treasure*] parce que la partie de notre richesse [*stock*] qui ne nous revient pas sous forme de marchandises doit nécessairement nous être rendue sous forme de monnaie [*treasure*].» Précisons que Th. Mun, un peu plus loin, ajoute à la balance commerciale de très nombreux autres postes tant en matière de biens et services (pêches, fret, dépenses militaires à l'étranger, assurance maritime, les intérêts) que de paiement de transfert (transfert des catholiques à Rome). Les mouvements de capitaux, en revanche, restent très généralement absents dans ces formulations des relations marchandes entre un pays et l'extérieur.

Dans la formulation de Th. Mun, la liaison qui existe entre la balance du commerce, le thème de l'économie domestique et la spécificité du circuit C2 est nette. Le problème est de savoir s'il s'agit d'une théorie capable de justifier une politique économique axée vers la recherche d'une entrée de monnaie métallique. Le problème prend la forme suivante chez Mun : «Tout le monde admet que l'abondance de monnaie dans un royaume enchérit les marchandises nationales, ce qui est profitable pour quelques individus qui augmentent ainsi leurs revenus, mais a un effet contraire sur l'intérêt national pour ce qui concerne le volume du commerce ; car puisque l'abondance de monnaie rend les marchandises plus chères, elles sont moins consommées.» Bref, l'afflux d'or et d'argent se traduit par une hausse des prix nationaux et ce phénomène, Mun en connaît la conséquence, à savoir qu'il sera plus difficile de vendre à l'étranger : «Car lorsque

les tissus sont chers, les autres nations se mettent à les fabriquer et nous savons qu'ils ne manquent ni des connaissances ni des matières nécessaires pour cela. Cela signifie que Mun expose à la fois une thèse sur la nécessité d'obtenir une balance favorable pour faire rentrer des «trésors» et une thèse exprimant, même si ce n'est que d'une manière imparfaite, un mécanisme automatique d'équilibre reposant sur l'effet prix d'un accroissement de la masse monétaire.

Mun s'oriente pourtant dans une voie différente de celle qui sera prise plus tard par les théoniciens classiques. On peut montrer ceci, d'une part, dans le cadre de la dualité des circuits et, d'autre part, en invoquant «l'argument pratique» qu'en l'occurrence le directeur de l'East India Company qu'il était ne pouvait pas ignorer.

Citons la suite du texte où Mun établit le lien entre quantité de monnaie et prix internes : «Bien que ce soit une dure leçon pour les riches propriétaires fonciers, je suis persuadé qu'elle doit être observée par tous de peur que, lorsque nous gagnons quelque argent par le commerce, nous ne le perdions ensuite en ne commerçant pas avec. Je connais un prince de fameuse mémoire, Ferdinand I^{er}, grand-duc de Toscane, qui très riche s'efforça d'accroître son commerce en allouant à ses marchands de fortes sommes d'argent pour un faible profit ; j'ai reçu moi-même 40 000 couronnes sans intérêt et pour une année bien qu'il sache que je l'exporterais vers la Turquie.» L'idée développée par Mun est la suivante : la monnaie est recherchée parce qu'elle peut servir de capital aux marchands et, ainsi, parce qu'elle peut accroître le commerce de la nation. Plus précisément, on peut relier cette idée de Mun à la thèse sur les deux circuits. Ici, Mun laisse penser très clairement que l'argent acquis par le commerce déprimera le volume du commerce – sous-entendu par l'effet sur les prix – pour autant que cet argent entre dans le circuit intérieur C1, alors que si cet argent reste sur le circuit C2, il n'y aura pas d'effet inflationniste. Cette thèse est étroitement liée au problème que traite Mun en tant que directeur de l'East India Company puisqu'il pense essentiellement au commerce d'entrepôt, commerce qu'il s'agit de ravir aux Hollandais. Le circuit C2 qui fonctionne sur la base des marchandises en «surplus» peut donc recevoir cette monnaie gagnée par le commerce sans provoquer d'inflation tant que cette monnaie est utilisée comme capital dans ce circuit.

L'argument pratique peut être immédiatement invoqué pour comprendre – ce qui ne veut pas dire justifier – l'attachement et l'importance accordée à l'entrée de métal précieux. La monnaie ou, plus exactement, certaines monnaies sont particulièrement recherchées pour mener à bien les branches fondamentales du commerce mondial. Les historiens ont montré que les commerces avec la Baltique et l'Orient demandaient obligatoirement des exportations massives de métal puisque les marchandises européennes ne trouvaient pas à s'y vendre ou, du moins, ne promettaient pas la même facilité dans la recherche des profits (les marchandises européennes étaient trop chères pour les consommateurs orientaux et le taux de rotation de ce type de capital était beaucoup trop long).

Prenons comme exemple la situation telle qu'elle se pose à l'East India Company au début du xvii^e siècle. La Company a, dans la période 1601-1624, exporté 753 336 livres en «trésor» et 351 236 livres en marchandises. Par la suite, l'exportation de métal s'accroît absolument et relativement puisque, sur l'ensemble de la période 1659-1678, les chiffres sont respectivement de 3 081 138 livres et 1 310 760 livres. Les montants records ne viendront pourtant que plus tard avec une exportation de métal de 609 162 livres pour 36 135 livres de marchandises en 1680. La question ne s'arrête pas là puisque le problème, majeur peut-être, est celui de l'approvisionnement en monnaies spécifiques, c'est-à-dire en monnaies acceptées dans les divers pays orientaux. Pour l'essentiel, la monnaie recherchée au début du xvii^e siècle est la pièce de huit espagnole, les autres pièces, y compris le rijksdaller hollandais ne s'échangeant qu'avec perte. Si la Company n'a pas trop de difficultés à s'approvisionner dans les deux premières décennies du siècle, il n'en va pas de même pour la période 1620-1630. Quoi qu'il en soit, puisque l'Espagne maintenait ses réglementations bullionnistes, il fallait passer par l'ensemble du commerce européen pour s'approvisionner dans ces dites pièces.

Deux éléments de conclusion relient l'argument pratique et l'argument théorique. Premièrement, nous avons là une explication du fait que les marchands de l'époque, ou au moins certains d'entre eux, avaient de bonnes raisons de s'intéresser aux flux des métaux précieux. Deuxièmement, l'exemple de l'East India Company montre qu'il y avait du même coup de bonnes raisons soutenant l'idée d'une différenciation radicale entre les deux circuits C1 et C2. En effet, s'approvisionner en pièces espagnoles mettait à contribution l'ensemble du commerce européen pour y puiser directement la monnaie utilisée comme capital par la Company. Dans le cas de Mun, pour autant qu'on rapporte ses textes à la conjoncture qui est la leur, la forte séparation entre les deux circuits joue à plein pour ce commerce d'entrepôt qu'est l'import-export des «épices» et tissus orientaux.

Mun poursuit, soulignant à la fois l'importance de cette thèse et sa limite : «La conclusion sur cette question peut être exposée brièvement. Le trésor qui est introduit dans le royaume par la balance de notre commerce extérieur est le seul qui nous demeure et qui nous enrichisse : par cette abondance de monnaie ainsi obtenue (et pas autrement), nos terres s'apprécient. Car lorsque le marchand fait de bonnes affaires au-delà des mers avec les laines ou d'autres marchandises, il en achète de plus grandes quantités au retour, ce qui élève le prix des laines et des autres marchandises et donc cela augmente les rentes des propriétaires fonciers puisque des baux expirent chaque jour. De plus, l'argent ainsi gagné et apporté abondamment dans le royaume permet à beaucoup d'hommes d'acheter des terres, ce qui en fait augmenter le prix.» Ici, Mun montre précisément que, lorsque cet argent gagné par le commerce passe du circuit C2 au circuit C1, les prix augmentent. C'est cette même idée que l'on retrouve chez Cantillon lorsqu'il critique la thèse de Locke sur l'effet d'un accroissement de la quantité de monnaie sur les prix. Pour Cantillon, comme pour Mun,

il ne se produira pas d'augmentation des prix internes si les marchands gardent cet argent dans le circuit C2. En revanche, si les marchands accroissent leurs dépenses sur le circuit national, ou prennent les habitudes dépensières des propriétaires fonciers, alors les prix vont monter et conduire à une décroissance des flux monétaires entrant dans le pays puis, enfin, à une sortie de métal. Si donc cette thèse fondée sur la distinction de deux circuits semble établie, il n'en reste pas moins qu'elle souffre de certaines difficultés concernant la définition des liaisons entre ces deux circuits. Mun, en liant le sort des propriétaires fonciers et des marchands, laisse entendre que ces deux circuits sont reliés de multiples façons. C'est là où est toute la difficulté car, à défaut de définir précisément la nature de ces liens, il ne peut affirmer nettement que l'afflux de «trésor» ne créera pas un système de forces s'opposant à la continuation de ce processus.

Toutefois, et c'est un point à souligner, la citation montre qu'il n'y a pas, chez Mun, l'idée d'une liaison simple entre l'augmentation de la quantité de monnaie et la hausse des prix. Mun sous-entend qu'il existe des capacités productives non employées, puisque l'afflux de métal rapporté par la balance du commerce débouche sur l'achat de plus de laines en même temps qu'il y aura augmentation des prix. Ce qui signifie qu'il met, comme bien d'autres, autant et parfois plus l'accent sur la relation liant l'accroissement de la quantité de monnaie et l'accroissement des transactions plutôt que sur celle renvoyant à une hausse des prix. Bref, lorsque l'interrelation entre les circuits C1 et C2 est abordée, cette pensée économique associe souvent la croissance de la quantité de monnaie à la croissance de la quantité de marchandises passant par le circuit C1, par extraction du secteur de non-circulation sans doute, plutôt qu'à la hausse des prix, ce qui n'est qu'une autre façon de considérer cette monnaie comme un capital.

V

Monnaie, intérêt et travail

PHILIPPE STEINER

Les thèmes retenus – travail, monnaie et intérêt – sont assez classiques dans l'analyse économique pour n'avoir pas besoin d'être justifiés. Et cela d'autant plus que la lecture, même cursive, des écrits de l'époque montre combien les penseurs s'intéressaient à ces questions puisqu'elles étaient étroitement liées à leur problématique sur la richesse nationale et sur les moyens de l'accroître.

Ce chapitre va être consacré à certaines propositions économiques qui ressortent des textes de la période. Là encore, on doit rappeler que, pas plus qu'ailleurs, nous ne trouverons une quelconque unité de pensée ou d'action. Tout au contraire, au fur et à mesure que l'on s'approche de la pratique économique effective, nous voyons s'accroître l'importance des caractéristiques économiques, politiques et idéologiques spécifiques à chaque pays et à chaque période.

1. MONNAIE ET INTÉRÊT

Adam Smith a construit le concept de «système mercantile» comme un repoussoir et, ce faisant, a mis sur pied une conception de l'économie politique qui plaçait la monnaie en second rang dans l'ordre de l'analyse au profit d'une analyse des phénomènes «réels». Pour autant devons-nous prendre au pied de la lettre l'affirmation de Smith qui assimile «système mercantile» et analyse monétaire ? Nous avons de bonnes raisons de croire que tel n'est pas le cas ou que, pour le moins, il convient de nuancer fortement une telle opinion. Nous avons vu Mun considérer que les flux de marchandises priment, puisque le métal précieux entrera ou sortira du royaume suivant que la balance est favorable ou défavorable. Plus tard

dans le siècle, D. North explique combien il faut se méfier des cris, émanant de toutes les classes, concernant l'insuffisance de l'offre de monnaie. Lorsque le commerçant se plaint du manque de monnaie, il regrette en fait le manque de clients désirant payer le prix qu'il demande ; lorsque l'acheteur émet cette même plainte, il a non pas le regret de manquer de monnaie, mais celui de ne pouvoir se procurer les biens qu'il désire consommer, etc. William Petty, puis J. Locke construiront une théorie de la valeur respectivement fondée sur le travail et la terre ou sur une conception générale de la loi de l'offre et de la demande pour analyser des questions monétaires – chez Locke, la détermination du taux de l'intérêt et de la valeur de la monnaie. Puis, au début du XVIII^e siècle, Isaac Gervaise ou Henry Martin, l'auteur supposé des *Considerations on the East India Trade* (1701), développeront des analyses rigoureuses où la monnaie s'efface devant un concept de travail posé comme le critérium de l'analyse économique.

Toutefois, il est exact que la monnaie reste un élément important de la pensée économique des XVI^e et XVII^e siècles : les auteurs ne développent pas un point de vue dichotomique, rangeant d'un côté les phénomènes réels et, de l'autre, les phénomènes monétaires. De nombreux exemples surgissent, avec notamment l'importance accordée à la question des manipulations monétaires (définition du cours légal des monnaies) de Smythe à Locke, ou avec la question de la quantité de monnaie nécessaire à la bonne marche du commerce (Petty, Locke, North). Un problème le montrera avec encore plus de netteté, c'est le débat sur la formation du taux de l'intérêt. Ce débat émerge avec le pamphlet de Thomas Culpeper (*Traité contre l'usure*, 1621) pour rebondir et s'amplifier dans les années 1660-1670, et, finalement, déboucher sur les importantes publications de Locke en 1692 et 1696.

La thèse de Culpeper est relativement moderne et fixe une grande partie des questions qui seront discutées par la suite. L'auteur annonce dès la première ligne qu'il «laisse aux théologiens à prouver l'injustice de l'usure», indiquant par là que, sous le terme d'usure, il entend parler du taux de l'intérêt et seulement de ses significations pour le commerce. Par ailleurs, Culpeper se montre favorable à une baisse du taux d'intérêt impulsée par une ordonnance, c'est-à-dire décrétée par l'État ; mais il est vrai qu'il n'insiste pas sur ce point. Enfin, et c'est l'essentiel, Culpeper avance quatre arguments économiques pour justifier sa demande :

- les hauts taux d'intérêt bloquent ou ralentissent le commerce puisque là où les profits attendus sont inférieurs au taux de l'intérêt, le commerce s'arrête;
- les hauts taux d'intérêt empêchent l'amélioration des terres par les propriétaires fonciers qui reculent devant le coût des emprunts ;
- lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur capitalisée de la terre augmente ;
- enfin, les taux d'intérêt anglais étant supérieurs aux taux d'intérêt hollandais, ceux-ci peuvent concurrencer favorablement les marchands anglais en vendant leurs produits – y compris même des produits anglais – moins cher que les marchands anglais.

Pour toutes ces raisons, Culpeper plaide en faveur d'une baisse des taux d'intérêt et cherche du même coup à favoriser le commerce anglais et à unir les intérêts des marchands et des propriétaires fonciers. Il sait qu'on lui opposera le fait que cette baisse conduira à une sortie des capitaux hollandais, créant ainsi une sortie de métal. Mais Culpeper estime qu'il faut plutôt voir là une bonne chose qu'une mauvaise puisque ces capitaux sont une cause permanente de sortie de métal par rapatriement des intérêts annuels. Enfin, Culpeper estime que ce résultat peut être raisonnablement attendu puisqu'il ne sert à rien de conserver de l'argent oisif et donc que cela ne réduira pas sensiblement la quantité de monnaie prêtée par les «usuriers» : ceux-ci, pour faire valoir leur argent, sont obligés soit de le prêter soit de l'engager dans le commerce. Dans les deux cas, le résultat est favorable.

Josiah Child va radicaliser cette analyse dès 1665, tout en la reprenant au fil des ans dans ce qui constituera son *Discourse on Trade* (1690). Pour Child, le taux de l'intérêt est le problème clé de l'activité économique, c'est la *causa causans* de tout développement du commerce. Pour établir ce point, il part de l'idée que la richesse des différentes nations s'établit en proportion des taux de l'intérêt. Empiriquement, il appuie sa thèse sur le fait que la montée en puissance de l'Angleterre s'opère parallèlement à une baisse des taux d'intérêt. Il est exact qu'une telle baisse peut être constatée : en 1545, le taux maximal de l'intérêt est fixé à 10 %, puis, de 1552 à 1571, la prohibition de l'intérêt est de nouveau en vigueur avant que l'*Act* de 1545 ne soit remis en fonction. En 1625, quelques années donc après le texte de Culpeper, le taux de l'intérêt maximal est ramené à 8 %, puis à 6 % en 1651, avant de descendre à 5 % en 1714. Toutefois, Child se heurte à plusieurs problèmes qu'il n'arrive pas à résoudre : quel rôle l'État peut-il prendre en la matière ? La baisse du taux de l'intérêt est-elle la cause de la richesse ou son effet ? Et, de fait, nous voyons Child réaffirmer son opinion sans pouvoir la démontrer.

Child soutient que ce que l'État a fait, il peut continuer à le faire, mais il est aussi conscient, après la lecture de William Petty et de Thomas Manley, que le taux légal de l'intérêt ne peut s'écarter de son niveau naturel. En effet, Petty dans son *Treatise on Taxes* (1662) s'était élevé contre les lois positives qui vont à l'encontre des lois de la nature. Cela revenait à mettre en avant le fonctionnement du marché au détriment des mesures décrétées par l'État. Child répond en biaisant et en affaiblissant sa position puisqu'il tente de s'en sortir en demandant seulement à l'État d'aider la nature... D'autres intervenants dans le débat auront une position plus nette sur la question, notamment Locke et North.

Locke considère que, si l'on paie un intérêt pour la monnaie, c'est que celle-ci, comme la terre, procure un revenu. On paie donc un intérêt pour l'usage de la monnaie. Ce taux est considéré comme un prix et va se former suivant la théorie générale que Locke applique à toutes les marchandises. Dès le départ donc, l'auteur s'oppose à la détermination du taux d'intérêt par l'État. Ce type de détermination se heurte au problème de la divergence possible entre le taux légal de l'intérêt et le taux naturel formé

sur le marché. Un écart entre les deux, notamment si le taux légal est inférieur au taux naturel, a des conséquences néfastes sur l'activité économique dans la mesure où les prêteurs se feront moins nombreux et où se développeront des contrats éludant les règlements de l'État au détriment de l'emprunteur. Locke est pourtant favorable à un bas niveau du taux de l'intérêt ; mais à la différence de Child, bien sûr, il considère cette situation comme un effet, et non pas comme une cause.

La formation du taux de l'intérêt chez Locke – contrairement à Nicholas Barbon – est un phénomène monétaire : le niveau du taux d'intérêt se fixe suivant le rapport entre l'offre et la demande de monnaie. Les déterminants de l'offre sont peu étudiés par l'auteur qui en reste, en fin de compte, à l'idée que l'offre de monnaie dépend de la balance du commerce. En ce qui concerne la demande, Locke estime que la monnaie est demandée en fonction des nécessités du commerce. On trouve alors deux situations susceptibles de créer une hausse du taux d'intérêt : lorsque la quantité de monnaie offerte est faible relativement au montant de l'endettement et lorsque la quantité de monnaie est faible relativement au commerce du pays. Les deux situations ne se confondent pas puisque la première contrainte peut être satisfaite sans que la seconde le soit. Finalement, Locke propose d'encadrer le taux d'intérêt naturel par un taux légal, de façon que le niveau du taux du marché ne soit pas élevé au point de transférer au prêteur les profits du marchand, ou faible au point de décourager le prêteur. Dans ces limites, le taux du marché sera le taux naturel sous la condition que ce taux ne soit pas le résultat d'une répartition trop inégale des offres de monnaie – c'est-à-dire que ce marché ne soit pas entre les mains de quelques prêteurs.

La position de North est à la fois proche et distincte de celle de Locke. North, comme Locke, est favorable à la détermination par le marché du taux de l'intérêt, mais il diffère de Locke sur la nature de ce qui est offert et sur les déterminants de l'offre. L'offre de fonds est reliée aux niveaux de l'activité économique et aux niveaux des revenus plutôt qu'au taux d'intérêt comme chez Locke. D'une part, le développement de l'activité commerciale va accroître la richesse (nous traduisons ainsi le terme ambigu de *stock* que l'on trouve dans le texte de North), ce qui va tendre à faire baisser le taux de l'intérêt. D'autre part, cet accroissement de l'activité débouche sur de plus hauts revenus et donc sur une moindre demande d'emprunt pour financer les dépenses de consommation. Ici, North se trouve sur la voie qu'empruntera ensuite Hume, en associant, sur le versant de la demande, la détermination du taux de l'intérêt aux dépenses de consommation et non aux dépenses d'investissement pour le commerce.

Child soutenait que le taux d'intérêt était la variable clé pour améliorer l'état du commerce. L'idée centrale est alors que le taux de l'intérêt joue un rôle important dans la formation du prix et donc qu'une baisse du niveau de l'intérêt favorisera une baisse des prix : d'où une meilleure position pour conquérir les marchés compétitifs dominés par les Hollandais. Un autre argument se trouve chez Child, avec l'idée, reprise de Culpeper, qu'une baisse du taux de

l'intérêt permettra d'ouvrir à l'Angleterre des voies qui sont fermées compte tenu de la rentabilité trop faible de certaines opérations par rapport au coût du capital nécessaire. Sur cette dernière idée, les auteurs s'accordent puisque tous considèrent qu'un bas taux de l'intérêt est favorable au commerce.

Le désaccord apparaît au niveau de la relation taux d'intérêt/niveau d'activité. Locke considère que la baisse du taux de l'intérêt ne peut en rien entraîner une baisse des prix, puisque ceux-ci dépendent du rapport entre les offreurs et les demandeurs du bien. Tout repose alors sur la balance du commerce qui, seule, peut permettre un accroissement de l'offre de monnaie et donc du commerce *via* une baisse du taux de l'intérêt. On retrouve alors une situation où la distinction entre les deux circuits peut se révéler éclairante. La formulation de la théorie quantitative que l'on trouve chez Locke indique clairement que, dans une économie fermée, la quantité de monnaie est inessentielle. Formulation qui n'est plus recevable pour Locke dès que l'on a affaire à une économie ouverte (existence du circuit C2). Locke ne fait pas le lien entre deux propositions de son analyse : celle de la relation entre la quantité de monnaie et le niveau des prix et celle entre la quantité de monnaie et le niveau de l'activité. Cela paraît dû au fait que, comme la majorité des auteurs de l'époque, il considère ce circuit C2 sous le registre de la lutte entre des États, c'est-à-dire qu'il analyse les relations commerciales internationales comme potentiellement, voire essentiellement inégalitaires. Au niveau du circuit C2, la quantité de monnaie-capital importe, car c'est elle qui détermine le niveau d'activité du pays comparé à celui des autres pays. De plus, une quantité de monnaie trop faible sur le circuit C1 signifie que le niveau des prix monétaires sera bas : cela débouche, en économie ouverte, sur une dégradation des termes de l'échange, et donc sur un appauvrissement du pays.

Avec North, nous retrouvons une problématique qui s'oppose à celle de Child, mais qui met en avant d'autres éléments. Pour l'essentiel, North insiste sur le fait que la relation entre quantité de monnaie et niveau d'activité repose sur une offre de monnaie suffisante, mais aussi sur des comportements de dépense assez élevés sans lesquels le commerce stagnerait. L'élément important est, finalement, la dépense de consommation exprimée en monnaie. C'est cette analyse que nous trouvons aussi à la même époque chez Barbon. Toutefois, ce dernier examine un autre aspect vers lequel nous devons nous tourner : la relation entre quantité de monnaie et niveau de l'emploi comme critérium de la situation d'un pays.

2. TRAVAIL, EMPLOI ET SALAIRE

Si, pour Montchrétien, les richesses de la France se composent de ses blés, vins, sels, toiles, laines, huiles, etc., il n'en reste pas moins que «la richesse la plus grande, c'est l'inépuisable abondance des hommes». Plus tard, Davenant [1699] écrit que «les peuples étant la matière de la puissance

ce et de la richesse, la nation gagnera par leur travail et leur industrie ; leur augmentation ou leur diminution doit être attentivement observée par un gouvernement qui cherche à prospérer ; c'est-à-dire que leur augmentation doit être facilitée par une bonne conduite et de saines lois, et s'ils diminuent en raison des guerres ou d'autres accidents, la brèche doit être comblée aussitôt que possible, car c'est une mutilation du corps politique affectant toutes les parties. Du début à la fin de la période, les auteurs mettent en avant l'importance d'une population nombreuse perçue à la fois comme le signe et la cause de la prospérité économique. Population et «trésor» sont souvent associés dans la définition d'un État prospère pour des raisons militaires – notamment en France où l'on se glorifie de la grandeur de la population à l'échelle européenne –, fiscales – c'est l'individu bien souvent sur qui est assis l'impôt – et économiques. C'est ce dernier point qui va retenir notre attention ici.

Quelle peut être l'importance économique attribuée à cette population nombreuse ? On peut d'abord souligner que, dans une économie à la dynamique relativement lente (par rapport à ce qu'elle sera plus tard), la force de travail joue le rôle d'un facteur de production essentiel. A défaut d'une technique capable d'économiser le travail, la seule façon de concevoir un accroissement de la production passe par l'augmentation de la quantité des travailleurs. Bien sûr, cela suppose une analyse économique de ce travail : l'accroissement de la population n'est désirable qu'à la condition que les rendements soient croissants. Or, à quelques exceptions près, dont W. Petty, une telle analyse fait défaut. Il faut se contenter de l'idée que le désir d'une population plus nombreuse signifiait surtout la recherche d'un plus grand nombre de personnes au travail.

Dans un deuxième temps, on peut relier cette doctrine sur la population à celle de la balance du commerce. Si l'on adopte la balance du commerce, et surtout son excédent, comme outil d'appréciation de la situation économique d'un pays, il suit que l'on cherchera à poursuivre dans cette voie et, pour reprendre les termes de l'époque, en vendant cher et en achetant bon marché. Cela signifie, si l'on met de côté le commerce de réexportation, qu'il s'agira avant tout d'acheter des matières brutes et de vendre des produits finis, c'est-à-dire des produits incorporant le résultat du travail national. Il devient alors important de s'intéresser à la quantité disponible de ce travail et à sa distribution selon les secteurs d'activités. Sur le premier point, le raisonnement de William Petty (1680) – qu'il ne faut pas confondre avec sir William Petty – va illustrer un mode d'approche caractéristique en la matière : «[...] Car tandis qu'une grande quantité d'ouvriers [*manufacturers*] sont ainsi continuellement occupés à accroître la valeur d'une marchandise ou d'une autre, ils travaillent pour le pays où ils vivent aussi bien que pour eux-mêmes ; si 100 000 ouvriers obtiennent chacun 6 livres par an la nation doit gagner ou économiser 600 000 livres par an grâce à leur travail (en supposant que la matière première est seulement agrandie [*meliorate*] par la valeur de leur salaires). Si le nombre des ouvriers était plus grand ou si le même nombre gagnait plus, alors le gain

national serait plus grand en proportion». Des exemples de ce type d'argumentation pourraient être multipliés en puisant aussi bien chez les Anglais (Th. Mun, J. Cary ou Daniel Defoe) que chez les Français (Montchrétien). Du coup on voit apparaître une tendance à juger de l'importance des différents commerces suivant la quantité de travail national que chacun met en œuvre. Nicholas Barbon (1690), par exemple, affirme clairement que «la façon de conclure sur les controverses concernant les sortes de biens qui sont les plus avantageux pour le gouvernement par leur fabrication ou par leur importation est le suivant : la seule différence réside dans le nombre de bras employés dans leur fabrication». Cette appréciation a comme corollaire, l'idée que la dépense libérale des riches est utile, à condition de se porter sur des biens, fussent-ils de luxe, produits dans le pays, parce que cela n'appauvrit pas la nation tout en donnant du travail aux pauvres.

Au passage, on soulignera qu'il est sans doute exagéré d'opposer ce type de jugement sur le commerce à celui qui se fonde sur la quantité de métal qu'une branche d'activité peut faire entrer dans le pays, puisque les deux types d'évaluation se rencontrent chez des auteurs comme Mun. Il est toutefois exact qu'avec l'importance croissante des manufacturiers, cette «balance-travail» sera plus largement invoquée à la fin du xvii^e siècle qu'au début. Par ailleurs, on comprend aisément que le travail n'est pas seul en cause puisque, avant tout, il doit permettre d'accroître le gain ou de diminuer la perte, comme le dit Petyt. Autrement dit, en revenant une fois de plus à la balance du commerce, il faut que le travail se déploie soit dans des secteurs qui permettent d'augmenter les quantités exportées, soit dans ceux qui aboutissent à une substitution d'importations.

Bien sûr, ce raisonnement est tout à fait désarmant au regard de la théorie moderne fondée sur l'idée de division internationale du travail et de coûts comparatifs. L'idée de productivité comparée des travaux est parfaitement absente chez Petyt. Cette dernière sera pourtant approchée par Henry Martin dans ses *Considerations on the East India Trade* (1701) qui, à l'occasion d'une nouvelle vague d'accusations contre l'East India Company, soutient qu'il vaut mieux importer des calicots indiens que les fabriquer en Angleterre puisque cela coûte de plus petites quantités de travail et donc que cela économise des facteurs de production.

Revenons aux conséquences qu'en tirent nos auteurs. La population ne représente finalement qu'une richesse en puissance qui, pour être actualisée, demande à ce que cette population soit mise au travail. De là les projets qui fleurissent pour accroître la quantité de travail effectuée dans le pays. C'est ainsi, par exemple, que J. Cary s'exprime : « Quand la nation vient à comprendre que le travail de ses peuples est sa richesse, elle doit faire en sorte de trouver les méthodes propres à fournir à chacun un travail. [...] Et sur ce point je pense que seule une bonne loi permettra d'obtenir ce résultat en fournissant du travail à tous ceux qui le désirent et en forçant tout ceux qui en sont capables de travailler. » L'idée contenue dans ce raisonnement comme dans de nombreux autres est que les peuples ont

une tendance à préférer l'oisiveté et qu'il s'agit de les contraindre au travail. Plus généralement, cela signifie que si une attitude de recherche de l'intérêt personnel était de plus en plus largement admise comme mobile économique fondamental, les pauvres et les travailleurs ne semblaient pas, pour ces auteurs, être mus par un tel motif. Les pauvres n'ayant pas de mentalité économique, il est nécessaire de les contraindre à faire ce qu'il ne veulent pas faire d'eux-mêmes pour, comme l'écrit Cary, «leur intérêt et celui de la nation».

Dans la première moitié du XVII^e siècle, il s'agit pour l'essentiel de trouver un emploi pour les pauvres, problème qui comporte un aspect non négligeable de recherche de l'ordre public puisque les pauvres oisifs sont généralement considérés comme source de problèmes sociaux. Ainsi Mun propose-t-il une certaine diversification des activités productives car, dit-il, «si quelques princes étrangers interdisaient l'usage des laines anglaises, cela pourrait occasionner soudainement une grande pauvreté et une dangereuse effervescence, notamment chez les pauvres privés de leurs moyens habituels de subsistance». Le siècle avançant, le discours, à partir des années 1660-1690, se fera plus largement répressif : il s'agira moins de fournir du travail que de discipliner les pauvres. Soutenir que les pauvres n'ont pas de mentalité économique a un sens bien précis : cela veut dire que ces pauvres ne cherchent qu'à obtenir leur subsistance. De là vient le thème de la difficulté à obtenir une offre satisfaisante de travail lorsque la vie est bon marché, ou lorsque les salaires sont élevés. Petty expose clairement le problème : «Il a été observé par les fabricants qui emploient un grand nombre de pauvres que, lorsque le blé est extrêmement abondant, le travail des pauvres est proportionnellement cher et rare s'il s'en trouve (ils sont tellement licenciés qu'ils ne travaillent que pour manger, ou plutôt pour boire)». De là l'idée que les travailleurs doivent être pauvres et, de surcroît, que la meilleure situation est qu'ils le restent de façon à être incités à travailler. Le plus souvent, cet effet est recherché par une augmentation des prix des biens de subsistance et non pas par une baisse des salaires monétaires à laquelle aussi bien W. Petty que J. Child s'opposent – encore que T. Manley (1669) s'en fasse l'avocat.

D'une manière générale, les auteurs ne se préoccupent guère de stimuler les ouvriers par une hausse des salaires. Il faut rappeler que, depuis 1563, en Angleterre, les salaires sont formellement fixés par les administrations judiciaires locales. Le débat n'est pas tranché très clairement sur le fait de savoir si réellement il en était ainsi – il est certain, en revanche, que le système était moribond au XVIII^e – et si les salaires effectivement versés étaient ceux fixés par la justice, mais cela peut expliquer pourquoi les auteurs anglais de l'époque sont assez discrets sur la question. Cette discrétion s'explique plus fondamentalement par le fait que, durant toute cette période, les questions touchant à la répartition des revenus sont quasi absentes de la réflexion économique.

Si l'on convient que le prix des biens est dépendant des coûts salariaux, le but est d'obtenir des niveaux de salaires réels bas de façon à pouvoir

être compétitif sur les marchés extérieurs. On a alors un premier lien entre la recherche d'une forte population et la question des salaires. Si le salaire est formé comme le prix des autres biens, il subira la loi de l'offre et de la demande. C'est le raisonnement implicitement à l'œuvre chez W. Petyt : «Les avantages en matière de population doivent aussi produire des avantages pour les manufactures ; une grande population doit aussi occasionner des salaires bas, ce qui entraîne le bas prix des biens manufacturés ; dans le cas contraire, les salaires seront élevés ainsi que les prix des biens manufacturés». Forte population, mise au travail des pauvres et recherche d'une balance du commerce favorable vont alors de pair.

Mais le salaire est en même temps conçu comme dépendant des prix des biens de subsistance. Cette thèse émerge notamment à propos de la question de l'incidence des impôts indirects. Mun explique que «ces lourdes contributions ne sont pas aussi dommageables au bonheur des peuples qu'on ne le croit habituellement ; car lorsque la nourriture et les vêtements sont enchéris par les impôts indirects, le prix de leur travail s'élève en proportion, et ainsi la charge (s'il y en a une) repose sur les riches». Toutefois, et quelle que soit la thèse défendue, les auteurs s'accordent sur la nécessité de bas niveaux de salaires.

Quelques voix vont trancher dans ce concert en mettant en avant des considérations plus originales sur le rôle des salaires. J. Cary sera un des rares à soutenir l'idée que l'Angleterre peut à la fois conserver une position favorable de sa balance et de hauts salaires grâce à une productivité plus élevée du travail et grâce à des innovations technologiques. C'est là une première façon d'articuler la dynamique intérieure et la dynamique du commerce extérieur. Mais, plus généralement, cette voie sera explorée en mettant en avant le rôle du marché intérieur et le rôle du pouvoir d'achat, ainsi que le fait N. Barbon. De même, North explique que «l'incitation principale au commerce ou plutôt à l'industrie et à l'ingéniosité réside dans les désirs que les hommes veulent satisfaire et pour lesquels ils sont disposés à travailler quand rien d'autre ne pourrait les y forcer. Car s'ils se contentaient du simple nécessaire, nous aurions un monde pauvre. Le glouton travaille pour acheter les mets délicats dont il se gorge ; le joueur pour de l'argent à jeter dans des opérations risquées ; l'avare pour thésauriser et ainsi de suite. Et dans la poursuite de ces désirs ils font profiter des individus moins extravagants». Et il poursuit : «On objectera que le commerce domestique n'a rien à voir avec l'enrichissement de la nation qui ne provient que du commerce extérieur. Ce à quoi je réponds que ce que l'on appelle habituellement la richesse, c'est-à-dire l'abondance, le courage, la galanterie, etc., ne peut être maintenue sans le commerce extérieur. Mais, en vérité ce commerce extérieur ne peut pas non plus subsister sans le commerce domestique, les deux étant liés.»

VI

Le tournant du siècle

PHILIPPE STEINER

1. LA CRITIQUE DE LA DOCTRINE DES DEUX CIRCUITS

La période de la fin du xvii^e siècle et du début du xviii^e, avec Nicholas Barbon, Dudley North, John Locke ou l'auteur présumé des *Considerations on the East India Trade*, mais aussi avec Sébastien Le Prêtre de Vauban en France, est précisément le moment où cette séparation entre deux circuits est soumise à la critique. Barbon critique même le modèle domestique sous-jacent. Il part d'une hypothèse spécifique concernant les richesses nationales : elles sont inépuisables et donc la recommandation de Mun poussant à la frugalité est rejetée pour la nation alors qu'elle est valable pour l'individu qui a un patrimoine fini. Même si Barbon retient – comme le fera North d'ailleurs – l'idée que le commerce international est un échange de surplus, il n'en reste pas moins que son originalité réside dans la promotion théorique qu'il fait de la consommation comme moyen de vivifier le commerce, délaissant du même coup la primauté du circuit C2. North reprend lui aussi la critique de l'analogie économie domestique/nation à propos des lois somptuaires et de la consommation et souligne l'interdépendance entre les deux circuits pour diminuer la primauté du circuit C2.

Certes, North ne peut être considéré comme un auteur représentatif puisque son *Discourse Upon Trade* ne sera pas publié avant la fin du xviii^e siècle, mais il indique, à l'instar de Barbon, les transformations qui se font jour en mettant en avant l'importance du marché intérieur, du pouvoir d'achat correspondant, et, en fin de compte, du comportement des agents économiques qui recherchent à «satisfaire leurs désirs» quelle qu'en soit l'origine.

Si l'on relie cette nouvelle perspective, qui revient, en somme, à mettre l'accent sur la consommation, à celle qui insiste sur le concept de travail,

nous avons les éléments centraux de la critique mercantiliste du modèle sous-tendant la pensée économique du XVII^e siècle. Cela va déboucher sur une analyse qui insistera davantage, voire essentiellement, sur la dynamique nationale avec la prise en compte des problèmes de consommation et de répartition (notamment au travers de la question fiscale) et où le commerce international ne jouera plus qu'un rôle second et sera analytiquement considéré comme une extension des principes du commerce domestique.

De ce point de vue, il est utile d'observer comment l'idée de la balance du commerce fut théoriquement critiquée au début du XVIII^e siècle. Pour l'essentiel, la critique analytique centrale se trouve dans deux textes qui n'ont eu qu'un faible écho à l'époque. Ce sont, d'une part, les *Considerations on the East India Trade*, qui développent la thèse que Jacob Viner (1937) a appelée la «règle du XVIII^e siècle» (il est intéressant pour un pays d'importer des marchandises lorsque l'on donne en échange des biens qui comportent un coût réel plus faible que celui de la production domestique des marchandises importées). D'autre part, c'est *La Théorie du commerce* (1720), d'Isaac Gervaise, où l'on trouve une version du mécanisme automatique d'équilibre du commerce international.

Aucun de ces deux textes ne se dégage complètement des présupposés que nous avons trouvés chez les auteurs du début du XVII^e siècle, notamment en ce qui concerne l'idée que l'échange international est un échange des superflus nationaux. Mais il est remarquable qu'avec ces deux auteurs s'efface l'idée du double circuit. Est alors mise en avant une thèse unifiant les deux types d'espace économique au travers d'un concept de travail, et donc de l'amorce d'une analyse en termes réels.

Gervaise part de l'idée que «la valeur ou proportion de toutes choses utiles ou nécessaires, par rapport à l'or et à l'argent, est proportionnelle à la quantité d'or et d'argent qui est dans le monde : ainsi, plus il y a dans le monde de ces métaux et plus sera grande la valeur de ces choses». Puis il introduit le travail. «Tous les hommes les uns par rapport aux autres ont un même désir de les [l'or et l'argent] attirer à eux, ce qui ne peut se faire que par le travail.» Il peut alors définir le commerce : «L'échange mutuel de travail entre les nations se nomme commerce. L'idée ou le but du commerce est d'attirer à soi l'or et l'argent, ce que je nomme la grande mesure réelle, ou dénominateur de la valeur réelle de toutes choses. Une nation ne peut naturellement attirer à elle et garder que la quantité du vrai dénominateur du monde, proportionnelle à la quantité de ses habitants, car le dénominateur ne peut être attiré que par le travail seul, et attendu que le monde entier tend vers le même but, le travail de chaque nation a, sans cesse, en face de lui le travail du reste du monde.» A ce point, l'unification des espaces économiques est réalisée : il n'y a plus qu'une donnée abstraite (le travail) qui circule entre les différents pays, donnée abstraite dont la quantité détermine en proportion la quantité de métal qu'un pays peut attirer et conserver. Plus loin, Gervaise explique que l'équilibre entre les diverses industries d'une nation dépend de la proportion du «dénominateur» qu'elle possède : «Tant que le dénominateur se trouve et demeure

dans sa proportion naturelle, toutes les manufactures sont aussi dans leurs proportions naturelles ; et elles s'en écartent lorsque celui-ci s'en éloigne.»

Gervaise expose ensuite un mécanisme automatique d'équilibre du commerce extérieur, au travers d'une approche par les revenus et non pas par les prix, comme le fera David Hume. Si un pays, dit-il, a attiré une plus grande proportion du dénominateur que sa part propre, il ne peut le garder parce que la proportion entre les riches et les pauvres est rompue dans le pays. Il y a trop de riches par rapport aux pauvres, et le pays ne peut alors fournir la quantité de travail nécessaire à la dépense des riches. «Il entre ainsi dans cette nation plus de travail qu'il n'en sort pour équilibrer ce qu'elle a de pauvres, mais, comme le but du commerce est d'attirer l'or et l'argent, toute cette différence en travail est payée en or et argent, jusqu'à diminution du dénominateur, proportionnellement aux nations, ce qui, en même temps, rétablit en proportion le nombre des pauvres par rapport aux riches.»

La rupture de la thèse des deux circuits va de pair avec la formulation d'une nouvelle conception du commerce et aboutit aux premières formulations du mécanisme d'équilibre automatique et de la dynamique centrée sur le circuit national. Toutefois, remarquons qu'en même temps apparaissent aussi avec plus d'insistance les questions du travail et des manufactures. Cela nous amène à considérer la question du «mercantilisme» et de la balance du commerce sous un nouvel angle.

2. MARCHANDS ET MANUFACTURIERS

L'interprétation analytique n'est pas la seule difficulté que recèle cette idée de balance du commerce, et ces chapitres manqueraient une partie de leur objectif s'ils laissaient l'idée d'une découverte progressive des «vrais» principes économiques au fil de l'accroissement de la rigueur de l'analyse économique. Pour conclure temporairement, il est intéressant de considérer l'évolution de cet outil de la pensée économique, au XVII^e siècle, en Angleterre.

A la fin du XVI^e siècle, apparaissent les sociétés par actions (*joint stock companies*) qui s'occupent du commerce avec l'Orient (East India Company, Turkey Company, etc.). Ces marchands ont une position moins traditionnelle que celle des *Merchants Adventurers* et c'est notamment pour se défendre contre ces derniers que la doctrine de la balance du commerce sera utilisée lors du débat des années 1620. Ainsi l'East India Company rejettera-t-elle les attaques dont elle est l'objet en soulignant l'inanité des balances particulières – celle avec l'Orient étant communément considérée comme défavorable –, et en développant l'idée que ce commerce permet une activité de réexportation fructueuse vers les pays européens.

Une troisième catégorie, les marchands interlopes (*interlopers*), défendra ardemment la cause du commerce libre. Ce sont eux qui donnent

l'assaut aux compagnies à privilèges dans les années 1640 en introduisant de nouveaux arguments théoriques dans le débat. Contre la vision traditionnelle des *Merchant Adventurers* pour qui les intérêts anglais dépendaient de la capacité à acheter bon marché et à vendre cher, ils développent l'idée qu'une concurrence accrue permettrait une amélioration des profits réalisés par la nation puisqu'une réduction des prix de vente permettrait une expansion des affaires. Commencant par une critique des *Merchant Adventurers* désireux de limiter l'accès à des marchés engorgés, la polémique débouche sur les arguments théoriques nouveaux que sont la baisse des prix, la baisse des coûts (donc l'idée d'élasticité-prix de la demande). A la fin du siècle, les compagnies à privilèges sont, d'un point de vue idéologique, considérées comme un mode de commerce archaïque.

Les défenseurs de ce commerce, comme Josiah Child, en arrivent alors à rejeter toute validité au test que représente la balance du commerce et insistent sur la réciprocité de ce commerce, thèse déjà esquissée par Mun et, plus encore, par Misselden. Si, donc, un mouvement d'idées tend vers une conception plus libérale du commerce, il faut se demander pourquoi cela ne s'est pas traduit dans les faits. Une raison importante se trouve dans le rôle plus considérable des manufacturiers. La vision pacifique du commerce ne domine pas la pensée économique en cette fin du XVII^e siècle car de nouvelles idées apparaissent avec ces manufacturiers pour qui la lutte pour les marchés domine le commerce extérieur. Dans ce cadre, la doctrine de la balance du commerce va reprendre un nouvel essor, mais aussi, du même coup, une nouvelle signification. Le problème n'est plus de juger les différentes branches du commerce en fonction de balances commerciales bilatérales, ou de juger de la position d'ensemble du pays par la balance du commerce, mais d'assurer la prospérité des industries anglaises grâce à une protection douanière accrue. D'une manière assez significative, ce déplacement d'intérêt se traduit par un déplacement géographique des pays jugés menaçants. Il ne s'agit plus tant du commerce défavorable de l'East India Company, ni de la Hollande, mais de la France concurrente dans la compétition pour l'hégémonie. Dès 1663, Samuel Fortrey présente une évaluation de la balance défavorable avec la France, et cette question va retrouver un regain d'actualité lors du débat au parlement anglais concernant le traité de commerce avec la France en 1713.

Avant les années 1688-1689, le système douanier anglais avait une faible valeur protectionniste ; pour l'essentiel, il reposait sur un droit de 5 % sur la valeur des importations et des exportations. L'examen des produits les plus taxés montre que le souci protectionniste était absent puisque les produits les plus lourdement chargés sont les vins et les alcools (50 %) que l'Angleterre ne produisait pas. De plus, ces tarifs n'avaient certainement qu'un faible impact sur la balance des paiements puisque le commerce de l'East India Company, critiqué depuis longtemps pour ses exportations de métal, ne sera soumis à des mesures restrictives (hausse des droits sur les tissus indiens) qu'à partir de 1690, pour être interdit après 1701. Au début de l'année 1690,

le gouvernement manquait d'argent : aussi fait-il passer les droits de 5 % à 10 % voire à 20 % sur une longue liste de marchandises. En 1704-1705, les droits sont élevés de la fourchette 10 %-15 % à la fourchette 20 %-25 %, protégeant ainsi réellement l'industrie anglaise. Deux points importants marquent les difficultés de ces mesures à la fois protectionnistes et fiscales. Les droits à l'exportation restent fixés à 5 % en 1690, limitant la portée fiscale de ces mesures. En revanche, les matières premières importées étaient, elles aussi, taxées selon ces taux élevés : l'aspect fiscal gênait ici les manufacturiers qui s'élevèrent contre ces droits. Ils seront abolis progressivement, puis disparaîtront en 1722. Bref, la grande époque de la politique mercantiliste-protectionniste se situe au moment où sa valeur en tant que formulation intellectuelle est soumise à de rudes critiques, et cela pour des raisons en grande partie fiscales. Les études chiffrées confirment ce point en évaluant le revenu des douanes anglaises pour les années 1697, 1699 et 1713 à, respectivement, 719 116 livres, 1 471 784 livres et 2 089 090 livres.

Par ailleurs, certaines mesures, notamment celles prises à l'encontre de la France, ont une signification politique. Pour éclairer cet aspect de la balance du commerce, on peut se reporter aux débats de l'année 1713.

Un projet de traité commercial «libéral» est alors présenté au parlement anglais par les tories. Ce projet sera rejeté. Pour quelles raisons ? Habituellement, la faiblesse des arguments libéraux employés par les tories était avancée ; on peut retenir ce point, mais il ne saurait suffire. Le vote des parlementaires suivait les lignes tracées par les partis ; or, les tories s'en écartèrent très largement. Peut-on essayer de trouver une réponse du côté des intérêts qui pétitionnaient contre ce projet ? On ne relève pourtant aucune corrélation entre les défections tories et les zones d'implantation de ces lobbies ; il ne peut être question de retenir une explication politicienne. Bien sûr, la question que l'on attend est celle du rôle joué par l'argumentation en termes de balance du commerce. Cette argumentation est bien présente, mais d'une manière toute particulière. Une demande de statistiques sur cette question émanait du parlement, et cela depuis au moins 1696. Le rapport de Davenant montrait le caractère favorable – pour l'Angleterre – de ce commerce bilatéral ; toutefois le parlement s'appuiera sur des données assez fantaisistes établissant un solde de 1 million de livres au détriment de l'Angleterre.

Les deux principaux adversaires de ce débat (Henry Martin et Charles Davenant) estiment irréaliste et sans signification le calcul d'une balance bilatérale. Deuxièmement, la balance du commerce ne joue en rien le rôle d'un critère absolu puisque les balances négatives avec l'Italie ou l'Allemagne n'ont jamais débouché sur la remise en cause de ces commerces. D'où une autre conclusion : ni l'acceptation ni le rejet de ce traité ne sauraient être retenus comme éléments dans la question du «libéralisme» de l'époque. Dans les deux cas se trouve la même vision du commerce comme quantité fixe et comme conflit entre les États. Un retour sur la position défendue par Davenant éclaircira ce point. Pour quelle raison se montre-t-il favorable au traité ? Essentiellement parce qu'il y voit un moyen de lut-

te contre les Hollandais, l'adversaire à abattre à ses yeux. L'ouverture du commerce entre les deux pays lui paraissait un bon moyen de limiter les avantages des Hollandais dans ce commerce dont ils étaient les principaux intermédiaires.

Il est alors finalement moins surprenant de voir que deux des auteurs qui ont contribué d'une manière importante à la critique de cette pensée économique restent fortement marqués par cette question des rapports de domination entre les pays. Ainsi, il est bien connu que si Locke admet, sous certaines réserves, que la quantité de monnaie est inessentielle pour l'économie du pays, il n'en soutient pas moins que, du point de vue international, il convient d'avoir au moins sa part du stock mondial des métaux précieux et, si possible, plus que sa part. Gervaise, de son côté, donne une formulation du mécanisme automatique absent chez Locke ; toutefois, il ne faudrait pas négliger un passage tout à fait significatif de son argumentation : « Quand on détermine la situation des nations, il faut tenir compte de ce qu'une nation en domine d'autres, ou bien qu'elle est sujette d'une autre, ce qui peut altérer la proportion du dénominateur ». Ainsi Gervaise rappelle-t-il, une fois de plus, que commerce et politique, richesse et puissance vont de pair et que cette dernière est susceptible de modifier la répartition du dénominateur, c'est-à-dire du métal précieux, qui découle des lois de la richesse.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Littérature primaire

- ASGILL J. (1696), *Several Assertions Proved in Order to Create Another Species of Money than Gold and Silver*, in HOLLANDER J. (1907).
- BACON F. (1625), *Essais de morale et de politique*, in *Cœuvres de Bacon*, vol. 2, Charpentier, 1843.
- BARBON N. (1690), *A Discourse of Trade*, in HOLLANDER J. (1907).
- BODIN J. (1578), *La Response de maistre Jean Bodin advocat en la cour au paradoxe de Monsieur de Malestroict, touchant l'encherissement de toutes choses et le moyen d'y remedier*, in LE BRANCHU J.Y. (1934).
- CANTILON R. (1730), *Essay de la nature du commerce en général*, TSUDA T. (éd.), Kinokuniya, 1979.
- CARY J. (1695), *Essay on the State of England*, Londres.
- CHILD J. (1690), *Traité sur le commerce et sur l'intérêt de l'argent*, rééd. in TSUDA T. (éd.) *Traité sur le commerce de J. Child et remarques inédites de V. De Gournay*, Kinokuniya, 1983.
- COURT P. DE LA, (1662), *Les Intérêts de la Hollande*, publié sous le titre de *Mémoires de Jean de Wit*, Van Bulderen 1709.

- CULPEPER T. (1621), *Traité contre l'usure écrit en 1621 où l'on examine les effets du prix de l'iniérêt de l'argent sur le commerce et sur la culture des terres*, in CHILD J. (1690).
- DAVANZATI B. (1588), *Leçon sur les monnaies*, in LE BRANCHU J.Y. (1934).
- DAVENANT C. (1696), *Essay on the East India Trade*, in DAVENANT C. (1771). – (1698), *Discourse on the Public Revenue and of the Trade of England*, *ibid.* – (1699), *Essay upon the Probable Method of Making a People Gainers in the Balance of Trade*, *ibid.* – (1771), *The Political Works of that Celebrated Writer Charles D'Avenant*, Londres.
- FORTREY S. (1663), *Englands Interest and Improvement Consisting in the Increase of the Store, and Trade of this Kingdom*, in HOLLANDER J. (1907).
- GERVAISE I. (1720), *La Théorie du commerce*, trad. franç. in *Revue d'histoire économique et sociale*, n°1, 1964.
- HOLLANDER J., *A Reprint of Economic Tracts*, Johns Hopkins Press, 1907.
- LE BRANCHU J.Y., *Écrits notables sur la monnaie*, Alcan, Paris, 1934.
- LOCKE J. (1691), *Some Consequences of the Lowering of Interest and Raising the Value of Money*, in LOCKE J. (1991). – (1696), *Further Considerations Concerning Raising the Value of Money*, *ibid.* – «Venditio», publié par DUNN J. in «Justice and the Interpretation of Locke's Political Theory», *Political studies*, 1968. – *Locke on Money (Edited together with Ancillary Manuscripts, an Introduction, Critical Apparatus, and Notes by Patrick Hyde Kelly)*, 2 vol., Clarendon Press, Oxford, 1991.
- MCCULLOCH J.R. (1861), *Early English Tracts on Commerce*, rééd. Economic History Society, 1952.
- MALESTROICT (1566), *Les Paradoxes du seigneur de Malestroict, conseiller du Roi et maistre ordinaire de ses comptes sur le fait des monnaies presentez a sa majesté*, in LE BRANCHU J.Y. (1934).
- MALYNES G. (1622), *The Maintenance of Free Trade According to the Three Essentiall Parts of Traffique, Namely Commodities, Moneys and Exchange of Moneys by Bills of Exchanges for Other Countries*, Kelley, 1971.
- MARTIN H. (1701), *Considerations on the East India Trade*, in MCCULLOCH J.R. (1861).
- MONTCHRÉTIEN A. DE (1615), *Traicté de l'oeconomie politique*, Plon, Paris, 1889.
- MUN T., (1621), *A Discourse of Trade from England to the East Indies, Answering to Diverse Objections which are Usually Made Against the Same*, in McCulloch J.R. (1861). – (1664), *England's Treasure by Forraign Trade or the Balance of our Forraign Trade is the Rule of our Treasure*, *ibid.*
- NORTH D. (1691), *Discourses upon Trade*, in HOLLANDER J. (1907).
- PETTY W. (1662), *Traité des taxes et des contributions*, in PETTY W. (1905). – (1665), *Verbum sapienti*, *ibid.* – (1672), *Anatomie politique de l'Irlande*, *ibid.* – (1676), *Aritbmétique politique*, *ibid.* – (1682), *Quantulumcumque concernant la monnaie*, *ibid.* – *Les Ceuwres économiques de sir William Petty*, Giard et Brière, 1905.
- PETTY W. (1680), *Britannia Languens, or a Discourse of Trade : Shewing the Grounds and Reasons of the Increase and Decay of Land Rents, National Wealth and Strength*, in MCCULLOCH J.R. (1861).
- RICHELIEU cardinal de (1688), *Testament politique d'Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu*, Henry Desbordes.
- ROBERTS L. (1641), *The Treasure of Traffike or a Discourse of Forraigne Trade wherein is Shewed the Benefit and Commoditie Arising to a Common-Wealth or Kingdome, by the Skilfull Merchant, and by a Well Ordered Commerce and Traffike*, in MCCULLOCH J.R. (1861).

- SMYTHE W. (1549), *Compendieux ou bref examen de quelques plaintes coutumières à divers de nos compatriotes des temps présents : lesquelles, bien qu'en partie injustes et sans fondement, se trouvent cependant ici, sous formes de dialogues, complètement débattues et discutées*, in LE BRANCHU J.Y. (1934).
- TEMPLE W. (1672), *Remarques sur l'estat des Provinces Unies des pays bas faites en l'an 1672*, Jean et Daniel Steucker, 1679.
- Vauban (1695), *Mémoire sur la caprerie*, in ROCHAS D'AIGLUN R. DE (éd.) (1910), *Vauban, sa famille et ses écrits, ses oisivetés et sa correspondance*, Slatkine, 1972.
- (1707), *Projet d'une dîme royale*, Alcan, Paris, 1933.

Littérature secondaire

Les meilleures études pour prendre contact avec le sujet restent certainement celles de J. VINER (1937), *Studies in the Theory of International Trade* (Harper) et de E.F. HECKSCHER (1931), *Mercantilism* (Allen and Unwin). Ce dernier ouvrage, qui est un classique incontournable, a soulevé de nombreuses polémiques et critiques dont on trouvera un large écho dans les textes réunis par D.C. COLEMAN (1969), *Revision on Mercantilism* (Methuen), où l'on retrouve nombre d'articles importants comme J. VINER (1948), «Power Versus Plenty as Objectives of Foreign Policy in the 17th and 18th Centuries» ; A.V. JUDGES (1939), «The Idea of a Mercantile State». D'autres pièces importantes du débat se trouvent dans les articles de H. HEATON, «Heckscher on Mercantilism» (*Journal of Political Economy*, 1937) ; C. WILSON, «Mercantilism : Some Vicissitude of an idea» (*Economic History Review*, 1957) ; A.W. COATS, «In Defense of Heckscher and the Idea of Mercantilism» (*Scandinavian Economic History Review*, 1957) ; L. HERLITZ, «The Concept of Mercantilism» (*Scandinavian Economic History Review*, 1964). Depuis, le débat se poursuit dans les revues avec les contributions de D.C. COLEMAN, «Mercantilism Revisited» (*Historical Journal*, 1980) ; S. RASHID, «Economists, Economic Historians and Mercantilism» (*Scandinavian Economic History Review*, 1980) ; R.K. SCHAEFFER, «The Entelechies of Mercantilism» (*Scandinavian Economic History Review*, 1981) ; et R.C. WILES, «The Development of Mercantilist Economic Thought», avec une réponse de L. MAGNUSSON, «The Language of Mercantilism», in S. TODD LOWRY (éd.) (1987), *Pre-classical Economic Thought* (Kluwer Academic Publisher).

Toutefois, et hormis les chapitres nuancés de J. SCHUMPETER (1954), *History of Economic Analysis* (Allen and Unwin), et la rapide présentation de certains thèmes mercantilistes par S. HOLLANDER (1973), *The Economics of Adam Smith* (Toronto UP), il n'y a pas de travaux synthétiques récents sur les mercantilistes. Parmi les études thématiques, on mentionnera : l'ouvrage de W. LETWIN (1963), *The Origins of Scientific Economics* (Methuen), que l'on pourra compléter par l'article de A.M. ENDRES, «The Functions of Numerical Data in the Writings of Graunt, Petty and Davenant» (*History of Political Economy*, 1985), ainsi que les articles de W.R. ALLEN, «Modern Defenders of Mercantilist Theory» (*History of Political Economy*, 1970) et de A.W. COATS, «The Interpretation of Mercantilist Economics» (*History of Political Economy*, 1973) pour aborder les problèmes de méthodes. L'article de R. BRENNER, «The Social Basis of English Commercial Expansion 1550-1650» (*Journal of Economic History*, 1972) et les ouvrages de J. APPLEBY (1978), *Economic Thought and Ideology in Seventeenth Century England* (Princeton UP), de L. ROTHKRUG (1965),

Opposition to Louis XIV, the Political and Social Origins of the French Enlightenment (Princeton UP) et de J.G.A. Pocock (1975), *The Machiavelian Moment, Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition* (Princeton UP) donneront des éléments sur les forces sociales, politiques et idéologiques à l'œuvre dans la montée et le déclin du mercantilisme. La question du libéralisme, enfin, a donné lieu à de nombreuses études parmi lesquelles celle de W. Grampp, «The Liberal Element in English Mercantilism» (*Quarterly Journal of Economics*, 1954), dont la thèse sur l'importance du plein emploi et de la croissance chez les mercantilistes connaît un vif regain d'intérêt, et celle de R. de Roover, «Monopoly Theory Prior to A. Smith, a Revision» (*Quarterly Journal of Economics*, 1951), tracent les filiations entre le mercantilisme et les classiques ; l'étude remarquable de D.C. Coleman, «Politics and Economics in the Age of Anne : the Case of the Anglo-French Treaty of 1713», publiée dans D.C. Coleman - R. Jones (éds) (1976), *Trade, Economics and Government in Pre-Industrial England* (Weidenfeld and Nicholson), permettra d'y voir plus clair dans l'échec tory lors de la discussion de ce traité de commerce.

L'article de W.R. Allen, «The Position of Mercantilism and the Early Development in International Trade Theory», paru dans R.V. Eagly (éd.) (1968), *Events, Ideology and Economic Theory* (Waine UP), donnera un point de vue sévère mais synthétique sur la question du commerce international. Il est tout à fait éclairant et utile de compléter cette approche par celles consacrées au fonctionnement du commerce international dans cette période ; parmi les nombreuses études on peut retenir celles de C. Wilson, «Treasure and Trade Balances : the Mercantilist Problem», «Treasure and Trade Balances Further Evidence» (*Economic History Review*, 1949 et 1951) ; J.M. Price, «Multilateralism and/or Bilateralism : the Settlement of British Trade Balances with the 'North'» (*Economic History Review*, 1961), et J. Spurling, «The International Payments Mechanism in the Seventeenth and Eighteenth Century» (*Economic History Review*, 1962). Le thème de la balance du commerce est très souvent abordé et, outre les articles historiques qui viennent d'être mentionnés, on trouvera une bonne étude introductive dans B. Suviranta (1923), *The Theory of the Balance of Trade in England* (Helsinki), dans C. Perrotta, «Is the Mercantilist Theory of the Favorable Balance of Trade Really Erroneous ?» (*History of Political Economy*, 1991) et dans F.W. Fetter, «The Term "Favorable Balance of Trade"» (*Quarterly Journal of Economics*, 1935), que l'on pourra approfondir avec l'étude des débats des années 1620 en Angleterre où le terme fit son apparition publique : J.D. Gould «The Trade Crisis of the Early 1620's and English Economic Thought» (*Journal of Economic History*, 1955) ; R.W. Hinton, «The Mercantile System in the Time of T. Mun» (*Economic History Review*, 1955) ; L. Muchmore, «Gerrard de Malynes and Mercantile Economics» (*History of Political Economy*, 1969) ; et B.E. Supple (1964), *Commercial Crisis and Change in England : 1600-1642* (Cambridge UP). Les deux articles de K.N. Chaudury, «The East India Trade and the Export of Treasure in the Early 17th Century» et «Treasure and Trade Balances : the East India Company's Export Trade 1660-1770» (*Economic History Review*, 1963 et 1968), permettront de prendre la mesure du problème monétaire posé par le commerce oriental. La question du protectionnisme qui lui est étroitement reliée a été brillamment éclairée par les deux articles de R. Davis, «English Foreign Trade 1660-1700» et «The Rise of Protection in England 1689-1786» (*Economic History Review*, 1955 et 1966). En ce qui concerne les questions monétaires, les ouvrages de M.-T. Boyer-Xambeu, G. Deleplace, L. Gillard (1986), *Monnaie pri-*

vue et pouvoir des princes (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques) ; de A.E. MONROE (1923), *Monetary Theory Before Smith* (Kelley), et de D. VICKERS (1959), *Studies in the Theory of Money 1690-1776* (Kelley), permettront de placer l'essentiel du cadre historique et théorique ; rajoutons enfin l'excellent article de B.E. SUPPLE, «Currency and Commerce in the Early Seventeenth Century» (*Economic History Review*, 1957), qui permet d'y voir clair dans les méandres des mutations monétaires. En ce qui concerne la théorie quantitative, l'ouvrage de J. A. SCHUMPETER (1954) ainsi que celui de H. HEGELAND (1951), *The Quantity Theory of Money* (Kelley), permettront de faire le partage entre théorie quantitative, et simple métallisme. Outre les ouvrages de théorie monétaire déjà mentionnés, le thème du taux de l'intérêt a fait l'objet de nombreuses études dont celles de G.S.L. TUCKER (1960), *Progress and Profits in British Economic Thought 1650-1850* (Cambridge UP), de M. BOWLEY (1973), dans les deux premiers chapitres de *Studies in the History of Economic Theory Before 1870* (Macmillan) et dans les articles de H.J. HABAKKUK, «The Long Term Rate of Interest and the Price of Land in the 17th Century» (*Economic History Review*, 1952), et de J.M. LOW «The Rate of Interest : British Opinion in the 18th Century» (*Manchester School of Economics*, 1954) ; l'ouvrage de K.I. VAUGHN (1981), *John Locke : Economist and Social Scientist* (Chicago UP), étudie les thèses d'un protagoniste principal des débats monétaires de la fin du xvii^e. Enfin, en ce qui concerne les questions du travail, de l'emploi et du salaire, on pourra d'abord se reporter à E.S. FURNISS (1920), *The Position of the Labourer in a System of Nationalism* (Houghton Mifflin company), à la troisième partie de l'ouvrage de E.A.J. JOHNSON (1937), *Predecessors of Adam Smith* (Kelley), ainsi qu'aux articles de T.E. GREGORY, «The Economics of Employment in England 1660-1713» (*Economica*, 1921) ; R.C. WILES, «The Theory of Wages in Later English Mercantilism» (*Economic History Review*, 1968) ; D.C. COLEMAN, «Labour in the English Economy of the Seventeenth Century» (*Economic History Review*, 1955), et A.W. OATS, «Changing attitude to labour in the mid-eighteenth Century» (*Economic History Review*, 1958). Il faut faire une mention spéciale pour le remarquable article de I. HONT, «Free Trade and the Economic Limits to National Politics : Neo-Machiavelian Political Economy Reconsidered», in J. DUNN (éd.) (1990), *The Economic Limits to Modern Politics* (Cambridge UP), lorsqu'il discute des positions respectives de C. Davenant, H. Martin et J. Pollexfen.

Enfin, et indépendamment des ouvrages historiques portant sur tel ou tel pays ou fraction de continent, les deux premiers tomes de *L'Histoire économique et sociale du monde*, sous la direction de P. LEON (1977 et 1978, Armand Colin), les deux volumes de I. WALLERSTEIN, *Capitalisme et économie-monde 1450-1640* (Flammarion, 1980) et *Le Mercantilisme et la consolidation de l'économie-monde européenne 1600-1750* (Flammarion, 1984) et surtout les deux derniers volumes de *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* de F. BRAUDEL (A. Colin, 1979) seront d'une grande utilité pour saisir le caractère et les problèmes de la pensée économique des xvii^e et xviii^e siècles.

III

*Les économies politiques
des Lumières :
l'affirmation de la pensée libérale*

Introduction

GILBERT FACCARELLO

«La nature d'elle-même, quand nous la laissons faire, se tire doucement du désordre où elle est tombée. C'est notre inquiétude, c'est notre impatience qui gâte tout ; et presque tous les hommes meurent de leurs remèdes, et non pas de leurs maladies.» Molière, on le sait, se moquait des médecins, et le conseil qu'il donne ici dans *Le Malade imaginaire* (III, 3) entrainait dans sa dénonciation d'une fausse science, d'une imposture. L'idée qu'il exprime n'est cependant pas indifférente. Peu après, en effet, en matière de théorie et de politique économiques, le mot d'ordre «laissez faire la nature» devint le cri de ralliement d'auteurs toujours plus nombreux. Bien sûr, il faut faire le partage entre ceux pour qui le slogan ne prêta pas réellement à conséquence (Fénelon, par exemple, chez qui la revendication réitérée de la «liberté du commerce» n'est qu'un faux-semblant) et ceux pour qui il revêtit une signification véritable et profonde. Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard, l'affaire semblait entendue et cela marque bien l'évolution sensible des mentalités pendant les décennies qui vont du règne de Louis XIV à la Révolution française.

Quel fut le point de départ de l'enquête présentée dans cet ouvrage ? La période médiévale et ses clercs, de plus en plus préoccupés, à des titres divers, par quelques grandes questions économiques qui touchaient à la foi et à la justice. Tout texte était alors bon pour ancrer les réflexions, des Écritures aux compilations de droit romain en passant par les œuvres des philosophes grecs et des orateurs romains. Puis, parallèlement à la formation des États nationaux et à l'extension des processus marchands, accompagnant les premiers pas retentissants de l'esprit scientifique moderne né de la Renaissance, la réflexion des laïcs fit irruption sur le devant de la scène et provoqua la première montée en puissance de la littérature économique. Cette littérature fut souvent de circonstance, tout aussi souvent pamphlétaire, mais déjà presque autonome, et, au fil des controverses, développait progressivement ses fondements théoriques. Le latin s'effaça

au profit des langues vernaculaires et la majeure partie des écrits fut, du moins au xvii^e siècle, anglo-saxonne.

Car le xvii^e siècle français demeura assez sage en la matière : non pas en raison des troubles intérieurs et des guerres, car tous les pays en firent l'expérience. Mais il se trouva surtout dominé par les sciences dites, aujourd'hui, «exactes» et par les débats philosophiques qui leur furent liés. Il fut aussi friand de «morale» (au sens très large d'alors) et cela prépara sans doute, comme on le verra, le tournant de la fin du siècle. C'est en effet à cette époque, au milieu des difficultés de la seconde moitié du règne de Louis XIV, qu'émergea la théorie économique libérale qui informa la plupart des écrits importants du siècle suivant ; elle fut celle d'un Boisguilbert fondant, pour le dire brièvement, une véritable mécanique économique à partir d'une conception fort pessimiste de la nature humaine : les éléments en sont les agents mus au plus haut point par leur égoïsme, mais (ironie du sort) réalisant par là même, en régime de libre concurrence, et de manière non intentionnelle, un «état d'opulence». Dès lors les principaux développements analytiques s'organisèrent en grande partie autour du thème de la concurrence. Pour les libéralismes économiques (souvent distincts des libéralismes politiques) la liberté des marchés, celui des blés notamment, devint le slogan principal d'une marche difficile, souvent chaotique et quelquefois surprenante, vers un triomphe éphémère lors des premiers temps de la Révolution française. Dans les autres pays, en Grande-Bretagne notamment, le parcours fut différent mais non moins heurté : partout, cependant, comme il apparaîtra, le mouvement tendait vers un même but.

A partir des dernières années du xvii^e siècle et pour une très large partie du xviii^e, la topographie théorique s'en trouva modifiée de manière décisive et l'économie politique passa momentanément sur le continent. C'est alors en France ou en liaison avec les événements économiques français (que l'on songe à Law ou à Cantillon) que celle-ci connut un développement remarquable qui se poursuivit de manière originale bien après la publication de la *Richesse des nations* en 1776 : explosant véritablement pendant les deux premières décennies de la seconde moitié du xviii^e siècle, elle rebondit ensuite sous la Révolution. Accompagnant l'évolution accélérée des doctrines philosophiques et politiques, souvent interpellée par des circonstances économiques dramatiques, elle apporta ainsi son lot d'innovations qui se retrouvèrent, plus tard, dans les écrits classiques, marginalistes ou même keynésiens.

Ce sont les principales étapes de ce développement que retracent les chapitres suivants. Les problématiques devenant plus complètes, les principes théoriques acquérant une organisation, une précision et des extensions engageant définitivement l'avenir, il a été jugé préférable de suspendre momentanément le traitement thématique des matières dont la distribution diffère ici de celle des chapitres précédents.

Les thèmes retenus, on s'en doute, ont dû être restreints et se bornent

aux grands moments de cristallisation des débats et des théories. Et en matière de controverses et d'élaborations conceptuelles, l'époque fut extrêmement riche ! Nombre d'écrits comme ceux de Jean-Joseph Graslin ou d'Étienne Bonnot de Condillac, se rattachant pourtant aux sujets traités, ont donc par force été négligés. Signalons aussi, en particulier, que des auteurs importants, critiques (à des titres divers) de l'économie politique libérale, n'ont malheureusement pas pu être pris en compte, qui requerraient, pourtant, un traitement spécifique : Ferdinando Galiani, Gabriel Bonnot de Mably (frère de Condillac) ou Jacques Necker, par exemple. L'accent «géographique», quant à lui, a été placé sur la France, dans une moindre mesure sur l'Écosse, et cela avec de bonnes raisons. Mais d'autres pays mériteraient aussi que l'on s'y attarde et présentent des aspects originaux remarquables : l'Espagne, par exemple, avec des auteurs comme Bernardo de Ulloa, Geronimo de Uztariz ou Pedro Rodriguez de Campomanes ; les pays de langue allemande, avec les sciences dites camérales (ou caméralisme) et des auteurs célèbres de manuels comme, à Vienne, Johann Heinrich Gottlieb von Justi et Joseph von Sonnenfels ; et surtout l'Italie avec, en particulier, l'école napolitaine dominée par la stature d'Antonio Genovesi, et les auteurs du Nord dont les plus illustres représentants sont, sans conteste, les Milanais Pietro Verri et Cesare Beccaria.

Notons ensuite que le grand élan de développement et d'approfondissement des idées économiques s'est accompagné, pour le dire brièvement, d'une triple tendance qui commence seulement à être étudiée et à laquelle nous n'avons fait que de brèves allusions.

Le premier mouvement d'idées concerne le statut de la discipline naissante et ses liens avec les domaines dont elle s'extrait progressivement, c'est-à-dire la philosophie politique et la philosophie morale (toujours au sens ancien, très large, du terme). En cette matière, l'autonomisation de la science économique, qui est réelle, a sans doute été exagérée et les relations avec les domaines cités, si elles sont moins perceptibles de prime abord, demeurent, plus discrètes, sous une forme modifiée. Georges Weulersse, par exemple, y avait déjà insisté dans son étude classique sur la physiocratie en soulignant cette phrase caractéristique tirée des *Éléments de la philosophie rurale* (1767) : «La science économique embrasse tous les rapports moraux et physiques de l'homme avec son Créateur, tous les devoirs de l'homme envers ses semblables, toutes les règles de conduite qu'il doit tenir pour multiplier et perpétuer les dons de la nature destinés à notre usage.» Et il notait aussi comment l'abbé Nicolas Baudeau, fondateur en 1765 des *Éphémérides du citoyen*, fut le créateur de l'expression *sciences morales et politiques* lorsqu'il se convertit à la «secte des économistes» : le sous-titre précédent du périodique, *Chronique de l'esprit national*, fut alors remplacé par cet autre : *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques* (janvier 1767). Les exemples, sur ce thème, pourraient être multipliés. Plus tard, après Thermidor, Pierre-Louis Roederer fonda le *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, et lorsqu'il s'est agi de ménager une place à l'économie dans les disciplines représentées à l'Institut, ne l'a-t-on pas

précisément incluse, de manière toute naturelle, dans la «classe des sciences morales et politiques»? Mais la formule, qui demeura longtemps, parut sans doute encore trop générique et comme un simple regroupement de disciplines, une juxtaposition sans portée réelle. C'est probablement pourquoi, au début de la Révolution, une nouvelle appellation fit son apparition qui puisait aux mêmes sources et qui allait connaître ses moments de faveur : la *science sociale*, dont Rœderer se fit l'écho dans le «cours d'organisation sociale» qu'il professa en 1793 : «Nous unissons en une seule science les principales notions de trois sciences jusqu'ici distinctes [...]. Je veux parler de la morale, de la politique et de la science économique ; il faut enfin joindre, dans un seul système régulier et complet ce que les méthodes de l'école ont séparé malgré leur indivisibilité naturelle». Il n'était cependant pas question de remettre en cause les acquis des différentes matières, mais de trouver une articulation qui puisse conférer à chacune d'entre elles toute sa portée. Au même moment, Condorcet présentait son concept de *mathématique sociale* (1793), s'expliquait sur le choix du qualificatif et notait qu'il n'était question que de préciser et d'élargir encore le champ d'investigation : «Je préfère le mot *sociale* à ceux [de] *morale* ou [de] *politique*, parce que le sens de ces derniers mots est moins étendu et moins précis».

Le deuxième mouvement est, en partie, lié au premier : il concerne l'enseignement de la discipline, qui dépend à l'évidence du contenu et du statut qu'on lui prête. Cet enseignement se fit tôt au sein du caméralisme, mais ce sont les aspects réglementaires et administratifs qui sont privilégiés dans un cursus qui vise à former les serviteurs de l'État. La dynamique de l'enseignement de l'économie politique ne commença véritablement qu'outre-Manche, sous diverses appellations (comme *expediency*, ou inséré dans les cours de philosophie morale et de jurisprudence), mais surtout de l'autre côté des Alpes, à Naples et à Milan : la première chaire italienne (chaire de «commerce et de mécanique») fut créée pour Genovesi en 1754 (cours publié plus tard sous le titre de *Delle lezioni di commercio o sia d'economia civile*, Naples, 1765-1767), et une autre le fut en 1769 pour Beccaria qui dispensa un cours d'«économie publique» pendant deux ans (*Elementi di economia pubblica*, publication posthume, 1804). Sur ce plan, la France fut en retard sur les pays voisins, et le demeura très longtemps : les tentatives furent sporadiques, les cours eurent généralement lieu de manière informelle et/ou privée (que l'on songe aux efforts des physiocrates), et la première chaire publique ne fut effective qu'en 1795 : établie dans la nouvelle École normale, à Paris, elle ne dura que le temps de celle-ci, c'est-à-dire quelques mois...

Un troisième mouvement, enfin, doit être noté : la constitution de la «science économique», la précision croissante et la spécialisation de ses contenus s'accompagnent d'une recherche de clarté et de scientificité qui permit d'établir des liens de plus en plus étroits non seulement avec la statistique, mais avec le calcul des probabilités et les mathématiques. La période marque en effet l'explosion progressive et irréversible de la collecte de

données, du raisonnement chiffré, et même d'une représentation figurée et d'une certaine formalisation (d'abord implicite, puis explicite). Boisguilbert insistait déjà sur ses calculs, qu'il affirmait «très exacts». Mirabeau et Quesnay, là encore, traduisirent bien l'opinion montante lorsqu'ils affirment, au début de la *Philosophie rurale*, que «la politique économique est [...] désormais assujettie au calcul [...]». Les calculs sont à la science économique ce que les os sont au corps humain [...]. La science économique est développée et approfondie par l'examen et le raisonnement ; mais sans les calculs elle serait toujours une science indéterminée, confuse et livrée partout à l'erreur et au préjugé. Et de fait, chez les physiocrates, l'arithmétique politique fut étroitement liée à l'économie politique. Quelques pamphlétaires comme Linguet, mais aussi quelques théoriciens comme Graslin, tournèrent en ridicule – ou s'insurgèrent contre – cette manie de «nos calculateurs politiques» d'aligner des chiffres pour faire passer – ou pour masquer – des principes jugés dangereux et/ou erronés. L'épidémie, cependant, avait gagné les auteurs de tout bord et s'étendit encore par la suite...

Mais il faut bien prendre garde de dissocier les statistiques (véritables ou imaginaires) et leur mode d'utilisation, de deux autres aspects fort importants qui émergent alors : la transformation d'une partie de l'arithmétique politique en calcul économique et la mathématisation du raisonnement économique lui-même (ce second aspect s'affirmant beaucoup plus lentement). D'une certaine manière ces démarches remontent respectivement à Jacques Bernoulli et à son *Ars Conjectandi* (publication posthume par Nicolas Bernoulli, 1713, quatrième partie inachevée : «Usum & applicationem præcedentis doctrinæ in civilibus, moralibus & œconomicis») et à Giovanni Ceva (*De re numaria quoad fieri potuit geometrice tractata, i.e. De la monnaie, dans la mesure où elle peut être traitée à l'aide des mathématiques*, 1711). En France, à cet égard, l'attitude d'un auteur comme Condorcet est significative. Il participa pleinement à l'élaboration d'un calcul économique lié à l'incertain, fondé sur le calcul des probabilités, et se pencha en particulier sur les problèmes de rentes viagères et d'assurances. La formalisation des principes théoriques le trouva beaucoup plus prudent. Au début des années 1770, il critiqua Verri lorsque celui-ci, dans ses *Meditazioni sulla economia politica*, utilisa implicitement un raisonnement mathématique en théorie économique. Mais, si l'on en croit le contexte, il visa plutôt une certaine application mécanique que la démarche elle-même : quoi qu'il en soit, il reprit de fait cette problématique. Il franchit un pas de plus à la fin de sa vie en publiant un *Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales* (1793) dans lequel il aborde des questions liées à la valeur et aux rapports d'échange. Mais le mérite d'une formalisation explicite revient à d'autres : à Daniel Bernoulli, tout d'abord, qui présenta incidemment la première fonction d'utilité (qui, bien sûr, n'apparut pas comme telle à l'époque) dans la solution qu'il proposa au «paradoxe de Saint-Pétersbourg» (*Specimen theoriæ novæ de mensura sortis*, 1738); à Cesare Beccaria (*Tentativo analitico sui contrabbandi*, 1764) ; à Giambattista Vasco (*Saggio politico della*

moneta, 1772) ; à Achylle Nicolas Isnard (*Traité des richesses*, 1781) ; et surtout à Nicolas-François Canard (*Principes d'économie politique*, 1801). Ces auteurs ouvrirent ainsi la voie à une mathématisation qui allait rester comme l'une des marques décisives du XIX^e siècle.

L'évolution du vocabulaire semble traduire les principales modifications, mais aussi la confusion qui règne quelque peu dans ces décennies où l'économie politique cherche véritablement ses marques et où les conceptions et les acceptions anciennes côtoient les significations modernes. Une étude sérieuse reste à faire en la matière. Nous ne nous pencherons ici, de manière fort schématique, que sur une ou deux notions déjà rencontrées.

Nous avons vu brièvement («Introduction» à la première partie de cet ouvrage) comment se sont formées les expressions «économie publique» et «économie politique». A l'époque des Lumières, ces expressions sont d'abord encore utilisées dans un sens qui ne suit pas immédiatement l'évolution des idées (il s'adaptera par la suite). «Économie publique», étant donné son origine, se réfère en premier lieu aux finances publiques, mais aussi à tout ce qui peut avoir trait au gouvernement de l'État. Il en est de même, apparemment, pour «économie politique»; et pour désigner, d'autre part, ce que nous mettrions aujourd'hui sous cette dernière appellation (et ce qui y était mis dès la fin du XVIII^e siècle), le mot «commerce» était le plus couramment employé : Law publia son *Money and Trade Considered* (1707), Cantillon donna pour titre à son traité *Essai sur la nature du commerce en général* (rédigé avant 1734, publication posthume en 1755), Condillac nomma le sien *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre* (1776), et l'on pourrait multiplier les exemples.

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est caractéristique à cet égard. Les articles économiques de Quesnay s'intitulent «Fermiers» (tome VI, 1756) et «Grains» (tome VII, 1757) ; François Véron de Forbonnais rédige de longues pages sur le «Commerce» (tome III, 1753), publie peu après ses *Éléments du commerce* (1754) et inspire le chevalier de Jaucourt pour l'article «Monnaie». Dans le sens traditionnel, les mots «économie» ou «économique» renvoient à l'une «des parties de la philosophie morale, qui enseigne le ménage et la façon de gouverner les affaires d'une famille ou de régir une maison» (tome XI, 1765), ce que le *Discours préliminaire* de d'Alembert affirmait déjà ; ils renvoient encore, d'une manière générale et tout aussi traditionnelle, à un principe d'organisation, d'agencement : l'idée figure aussi chez Condillac qui, dans son *Dictionnaire des synonymes*, note à l'entrée «Économie» : «Usage prudent des choses [...]. Comme l'économie demande de l'ordre, ce mot se prend souvent pour un ordre où il ne manque rien, où il n'y a rien de trop ; parce que toutes les parties ont de justes proportions entre elles, se sont parfaitement subordonnées à une même fin. L'économie civile, l'économie militaire, l'économie du corps humain, l'économie de l'univers, d'un bâtiment. En un mot on le peut dire de tout ouvrage, où il doit y avoir des proportions.» Le sous-titre de la *Philosophie rurale* de Mirabeau et Quesnay illustre une fois encore ce sens : *Économie générale et politique de l'agriculture*.

Quant à l'*économie politique*, deux articles de l'*Encyclopédie* lui sont, de fait, consacrés. Le premier figure au tome V (1755). Il est simplement intitulé «Économie ou Œconomie» et son auteur n'est autre que Jean-Jacques Rousseau (c'est cet article qui sera réédité par la suite sous le titre de *Discours sur l'économie politique*).

Le second figure, dix ans plus tard, dans le tome XI (*Économie politique*, 1765) et est adapté des *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* de Boulanger. Les deux écrits relèvent de la philosophie politique. Le premier, qui utilise les expressions «*économie générale*, ou *politique*», mais surtout «*économie publique*», dans le corps du texte, traite en fait des principes du gouvernement et de la «*puissance exécutrice*» : «*Je prie mes lecteurs de bien distinguer entre l'économie publique dont j'ai à parler, et que j'appelle gouvernement, de l'autorité suprême que j'appelle souveraineté*»; les questions concernant l'imposition et les finances publiques en sont un aspect, mais un aspect seulement et viennent après les problèmes liés à la «*volonté générale*», à la «*vertu*» et à la formation du citoyen. Le second article définit l'économie politique comme «*l'art et la science de maintenir les hommes en société, et de les y rendre heureux*» et traite de différentes formes de gouvernement.

En somme, en 1765 comme en 1755, pour une partie importante des auteurs et du public des Lumières, *économie politique* désignait encore l'organisation du corps politique (ce qui est une tout autre chose que de replacer l'économie dans l'ensemble plus vaste des *sciences morales et politiques* ou de la *science sociale*). Les dates des deux articles de l'*Encyclopédie* sont importantes car, entre-temps, les matières économiques avaient envahi l'édition et les salons sous l'impulsion du groupe de Vincent de Goumay et des physiocrates, et c'est précisément à cette époque que le vocabulaire sembla basculer, fort discrètement. Non pas tant à cause de la publication en Grande-Bretagne de l'*Inquiry into the Principles of Political Economy* (1767), de James Steuart, car la forme de l'ouvrage et son contenu «*interventionniste*» le firent d'emblée regarder comme quelque peu traditionnel. Mais plutôt, probablement, à cause de la propagande physiocratique qui mit en relief les écrits de la «*secte*» et diffusa en 1763, pour la première fois semble-t-il, l'expression *science économique*. Le mot *science*, bien sûr, n'est pas nouveau en ce domaine, et il fut associé, assez tôt, à telle ou telle partie spécifique (les finances, les impôts) : il faut, en outre, prendre garde à la signification générale qu'il revêt à l'époque. Quesnay lui-même, qui utilise l'expression *économie politique*, parle de la «*vraie science de la finance tributaire*» (lettre à Forbonnais, 1^{er} septembre 1758) et des «*vrais principes de la science du gouvernement économique*» (*Extrait des économies royales de M. de Sully*, 2^e édition, 1759). Ce *gouvernement économique* n'est autre que ce que l'on appellerait aujourd'hui la politique économique (au sens très large du terme), et la *science du gouvernement économique*, fondée sur le Tableau économique, désigne les principes qui fondent la politique économique assurant la prospérité. Il n'est donc pas étonnant de voir finalement venir plusieurs fois sous la plume de Quesnay et de Mirabeau, dans la *Philosophie rurale* (1763), une expression réunissant la *science* et, cette fois-ci, l'*économique*. Dans ce qui paraît être la première occurrence *publique* de l'expression *science économique* (car Quesnay employa celle-ci dans sa correspondance avec Mirabeau lors de la préparation de l'ouvrage), cette dernière ressemble à une abréviation de, précisément, *science du gouvernement économique*.

Selon toute vraisemblance, les écrits physiocratiques favorisèrent l'extension de la nouvelle appellation. Extension toute relative cependant car l'expression *économie politique*, très souvent utilisée par la «*secte*» elle-même, lui fut la plupart du temps, et pendant longtemps, préférée. Mais extension significative tout de même car l'appellation aurait bien pu désigner la seule théorie issue des écrits de Quesnay : n'est-ce pas ce qui s'est passé pour le terme *économiste* qui apparut à la même époque et qui fut largement considéré comme un synonyme de *physiocrata-*

te (les disciples de Quesnay étant également désignés par les expressions «écrivains économiques», «écrivains économistes» ou «philosophes économistes»)?

L'origine multiple, dans l'air du temps, de l'expression nouvelle a sans doute empêché la confusion avec la doctrine physiocratique. Car il est intéressant de noter que, pendant la même année 1763, Verri suivit une démarche analogue dans une œuvre qui resta longtemps inédite et dont le manuscrit ne connut qu'une très faible circulation dans les milieux gouvernementaux viennois et milanais : ses *Considerazioni sul commercio dello Stato di Milano*. Il y parla d'une *scienza economica* qui apparaît ici aussi comme l'abréviation probable de *scienza dell'economia politica* (utilisée par l'auteur quelques lignes auparavant). Peu de temps après, Graslin, adversaire des physiocrates et du «tableau hiéroglyphique» (le Tableau économique), parle lui aussi de *science de l'économie politique* et, beaucoup plus souvent, de manière symptomatique, de *science économique* (*Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, 1767). Tous ces auteurs eurent d'ailleurs une chose en commun : l'impression de participer à la fondation d'une science nouvelle, tout écrit antérieur étant, peu ou prou, rejeté dans la préhistoire de la discipline. Dupont publia *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* (1767), Graslin déclara que «la science de l'économie politique [...] vient de naître parmi nous», et Verri ne fut pas d'un avis différent. Aux «principes du système des richesses» que l'on mit soudain au jour, ne fallut-il pas attribuer un nom adéquat ? Graslin le laissa entendre, qui reproduisit en bonne place le jugement de Maupertuis selon lequel cette «science [est] si nouvelle parmi nous [...] qu'elle n'y a point encore de nom...».

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

La littérature sur le XVIII^e siècle et sur les différentes pensées des Lumières est immense et a vu son volume s'accroître encore de manière importante pendant ces deux dernières décennies. Les quelques commentaires bibliographiques formulés ci-dessous ne comprennent donc qu'un choix restreint d'ouvrages généraux : des indications plus précises et plus abondantes figurent dans les chapitres qui suivent, en liaison avec les thèmes qui y sont traités.

Sur la période dans son ensemble, il n'existe que peu de références pertinentes. *L'Histoire de l'analyse économique* (1954 ; trad. franç., Gallimard, 1983) de J. A. SCHUMPETER est toujours utile comme introduction au sujet. L'étude de Terence W. HUTCHISON, *Before Adam Smith : the Emergence of Political Economy, 1662-1776* (Basil Blackwell, Oxford, 1988), est cependant venue combler un vide certain. Sur des points plus précis concernant le début de la période, quelques publications récentes témoignent du renouvellement de la recherche : voir par exemple G. FAC-CARELLO, *Aux origines de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert* (Anthropos, Paris, 1986), et A. MURPHY, *Richard Cantillon, Entrepreneur and Economist* (Clarendon Press, Oxford, 1987). Quelques recueils collectifs viennent aussi à point pour préciser et élargir considérablement le champ des interrogations et des thèmes traditionnels. Il s'agit des *Aspects de l'économie politique en France au*

xviii siècle (numéro spécial de la revue *Economia*, n°1, ISMEA, Paris, et Presses universitaires de Grenoble, 1984, sous la dir. de G. FACCARELLO), des *Idées économiques sous la Révolution, 1789-1794* (Presses universitaires de Lyon, 1989, études coordonnées par J.-M. SERVET), et de *La Pensée économique pendant la Révolution française* (Presses universitaires de Grenoble, 1991, sous la dir. de G. FACCARELLO et de Ph. STEINER). Ces deux dernières publications, en particulier, montrent bien la richesse théorique d'une période longtemps considérée comme stérile par l'historiographie, et dont on ne saurait parler sans mentionner l'étude ancienne mais toujours passionnante d'Edgar ALLIX, «La rivalité entre la propriété foncière et la fortune mobilière sous la Révolution» (*Revue d'histoire économique et sociale*, 1913, vol. 6, n° 3, p. 297-348). Un autre écrit ancien, enfin, apporte toujours une masse inégalée d'informations ; il s'agit de celui, classique, de Georges WEULERSSE : *Le Mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770* (Alcan, Paris, 1910, 2 volumes ; rééd. : Mouton, Paris-La Haye, 1968).

Pour ce qui concerne le problème du statut de l'économie politique et de ses liens avec la « morale » et la « politique », quelques références complémentaires stimuleront certainement le lecteur. Citons en premier lieu Albert O. HIRSCHMAN, *The Passions and the Interests : Political Arguments for Capitalism before Its Triumph* (Princeton University Press, Princeton, 1977 ; trad. franç. : *Les Passions et les intérêts, justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Presses universitaires de France, Paris, 1980), et Louis DUMONT, *Homo aequalis : genèse et épanouissement de l'idéologie économique* (Gallimard, Paris, 1977). Le thème du premier ouvrage, un peu en marge de l'histoire de l'analyse économique, restitue cependant bien un climat intellectuel que l'on aurait tort de négliger. Les thèses du second sont remises en cause par les recherches ultérieures, mais gagnent toujours à être étudiées de près.

Dans la même veine, d'autres études, plus précises et plus étayées, concernent surtout la Grande-Bretagne et la France. Il s'agit essentiellement de (par ordre alphabétique d'auteur) : Keith Michael BAKER, *Condorcet : From Natural Philosophy to Social Mathematics* (Chicago University Press, 1975 ; trad. franç., *Condorcet : raison et politique*, Hermann, Paris, 1988) ; Jon ELSTER, *Leibniz et la formation de l'esprit capitaliste* (Aubier-Montaigne, Paris, 1975) ; Elisabeth FOX-GENOVESE, *The Origins of Physiocracy : Economic Revolution and Social Order in Eighteenth Century France* (Cornell University Press, Ithaca, 1976) ; Knud HAAKONSSON, *The Science of a Legislator : the Natural Jurisprudence of David Hume and Adam Smith* (Cambridge University Press, Cambridge, 1981) ; Marco E. L. GUIDI, *Il sovrano e l'imprenditore : utilitarismo ed economia politica in Jeremy Bentham* (Laterza, Rome, 1991) ; Milton MYERS, *The Soul of Modern Economic Man : Ideas of Self-Interest, Thomas Hobbes to Adam Smith* (Chicago University Press, Chicago, 1983) ; Richard TEICHGRAEBER, «Free Trade» and Moral Philosophy : *Rethinking the Sources of Adam Smith's Wealth of Nations* (Duke University Press, Durham, 1986) ; et Jacob VINER, *The Role of Providence in the Social Order : an Essay in Intellectual History* (The American Philosophical Society, Philadelphie, 1972).

Les développements philosophiques et analytiques devant aussi être considérés dans leurs contextes nationaux, on se reportera *par exemple*, pour l'Ecosse : à Istan HONT et Michael IGNATIEFF, *Wealth and Virtue : the Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment* (Cambridge University Press, Cambridge, 1983),

et à Douglas MAIR (sous la dir. de), *The Scottish Contribution to Modern Economic Thought* (Aberdeen University Press, Aberdeen, 1990) ; pour l'Italie : à Marco BIANCHINI, *Alle origini della scienza economica : felicità pubblica e matematica sociale negli economisti italiani del Settecento* (Editrice Studium Parmense, Parme, 1982), et «Some Fundamental Aspects of Italian Eighteenth-century Thought» (dans Donald A. WALKER, sous la dir. de, *Perspectives on the History of Economic Thought*, volume 1, Edward Elgar, Aldershot, 1989, p. 53-67), ainsi qu'à Franco VENTURI, *Settecento riformatore* (tome 1 : *Da Muratori a Beccaria*, Einaudi, Turin, 1969) ; pour les pays de langue allemande : à Keith TRIBE, *Governing Economy : the Reformation of German Economic Discourse 1750-1840* (Cambridge University Press, 1988) ; pour le Portugal : à José Luis CARDOSO, *O pensamento economico em Portugal nos finais do século XVIII (1780-1808)* (Editorial Estampa, Lisbonne, 1989), et aux *Contribuições para a historia do pensamento economico em Portugal* (sous la dir. de J. L. CARDOSO, Publicações Dom Quixote, Lisbonne, 1988) ; pour l'Espagne, enfin : à Lluís ARGEMÍ et Ernest LLUCH, *Agronomia y fisiocracia en España (1750-1820)* (Institucion Alfonso el Magnanimo & Instituto valenciano d'estudis i investigacio, Valence, 1985). Les écrits portant sur des pays donnés sont quelquefois purement historiographiques, mais peuvent constituer un contrepoint utile à l'histoire des théories ; c'est le cas pour la France, par exemple, avec les études de Christine THÉRÉ (*Étude sociale des auteurs économiques : 1566-1789*, thèse, université de Paris-I, 4 volumes, 1990) ou de Jean-Claude PERROT («Nouveautés : l'économie politique et ses livres», dans *l'Histoire de l'édition française*, sous la dir. de R. CHARTIER et H. J. MARTIN, tome II : *Le Livre triomphant : 1660-1830*, Promodis, 1984, p. 240-257).

Sur les mouvements européens en matière d'enseignement de l'économie politique, quelques recueils récents doivent être signalés dans lesquels le lecteur trouvera des contributions sur le XVIII^e siècle : Massimo AUGELLO, Marco BIANCHINI, Gabriela GIOLI, Piero ROGGI (sous la dir. de), *Le cattedre di economia politica in Italia : la diffusione di una disciplina «sospetta»* (Franco Angeli, Milan, 1988) ; Lucette LE VAN-LEMESLE (sous la dir. de), *Les Problèmes de l'institutionnalisation de l'économie politique en France au XIX^e siècle* (numéro spécial de la revue *Economia*, n° 6, 1986, ISMEA, Paris, et Presses universitaires de Grenoble) ; Norbert WASZEK (sous la dir. de), *Die Institutionalisierung der Nationalökonomie an Deutschen Universitäten* (Scripta Mercaturæ Verlag, St. Katharinen, 1988). A quoi l'on peut ajouter, pour la France, l'analyse des circonstances de la création de la première chaire publique d'économie politique et du contenu du cours qui y fut professé par A. Vandermonde : Jacqueline Hecht, «Un exemple de multidisciplinarité : Alexandre Vandermonde, 1735-1796» (*Population*, 1971, n° 4, juillet-août, p. 641-675) ; et Gilbert FACCARELLO, «L'évolution de la pensée économique pendant la Révolution : Alexandre Vandermonde ou la croisée des chemins» (dans *Französische Revolution und Politische Ökonomie*, Schriften aus dem Karl-Marx-Haus, Trèves, 1989, p. 75-121).

Les études liées au calcul économique, à l'application du calcul des probabilités et à l'utilisation des mathématiques sont relativement peu nombreuses. Le lecteur pourra se reporter à Reghinos D. THEOCHARIS, *Early Developments in Mathematical Economics* (St. Martin's Press, New York, 1961), et au recueil réalisé et commenté par William J. BAUMOL et Stephen M. GOLDFELD, *Precursors in Mathematical Economics : an Anthology* (The London School of Economics and Politi-

cal Science, 1968). Parmi les publications récentes, citons : Marco BIANCHINI (1982, *op. cit.*) ; Pierre CRÉPEL, «Condorcet, la théorie des probabilités et les calculs financiers» dans R. RASHED (sous la dir. de), *Sciences à l'époque de la Révolution française*, Blanchard, Paris, 1988, p. 267-325) ; François ETNER, *Histoire du calcul économique en France* (Economica, Paris, 1987). On trouvera également des analyses et des informations dans Ian HACKING, *The Emergence of Probability : a Philosophical Study of Early Ideas about Probability, Induction and Statistical Inference* (Cambridge University Press, Cambridge, 1975) qui fournit une histoire des premiers développements des théories des probabilités ; dans Lorenz KRÜGER, Lorraine J. DASTON et Michael HEIDELBERGER (sous la dir. de), *The Probabilistic Revolution*, volume 1 : *Ideas in History* (The MIT Press, Cambridge, Mass., 1987) ; et dans Roshdi RASHED, *Condorcet : Mathématique et société* (Hermann, Paris, 1974).

Pour ce qui concerne l'arithmétique politique au sens traditionnel de l'expression, *i.e.* les relevés de données et la simple statistique, les études sont un peu plus nombreuses ; citons, pour la France : Jacqueline HECHT, «L'idée de dénombrement jusqu'à la Révolution» (dans *Pour une histoire de la statistique*, INSEE, Paris, 1977, p. 21-81), Eric VILQUIN, «Le pouvoir royal et la statistique démographique» (*ibid.*, p. 83-104), et Jean-Claude PERROT, *L'Age d'or de la statistique régionale française : an IV-1804* (Société des études robespierristes, Paris, 1977).

Sur quelques thèmes et auteurs non abordés dans les chapitres suivants, enfin, le lecteur pourra se reporter à quelques publications dans lesquelles il trouvera ample matière à réflexion. Citons par exemple l'*Histoire des doctrines sur l'impôt en France : les origines et les destinées de la dîme royale de Vauban* de Jean-Baptiste Maurice VIGNES (Giard et Brière, Paris, 1909 ; rééd. LGDJ-CEDAM, Paris-Padoue, 1961) ; *Les Idées de Necker* de Henri GRANGE (Klincksieck, Paris, 1974) ; «La philosophie politique et sociale de Mably» d'Edgard ALLIX (*Revue des études historiques*, 1899, février, p. 1-18, et avril-mai, p. 120-131) ; et deux ouvrages d'André LICHTENBERGER : *Le Socialisme au XVIII^e siècle : étude sur les idées socialistes dans les écrivains français du XVIII^e siècle avant la Révolution* (Félix Alcan, Paris, 1895) et *Le Socialisme et la Révolution française : étude sur les idées socialistes en France de 1789 à 1796* (Félix Alcan, Paris, 1899).

VII

Pierre de Boisguilbert et John Law

GILBERT FACCARELLO, ANTOIN MURPHY

1. LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE LIBÉRALE : PIERRE DE BOISGUILBERT. *GILBERT FACCARELLO*

Le problème posé par l'interprétation de l'œuvre de Pierre de Boisguilbert (1646-1714), comme de celle de tout auteur majeur, est plutôt compliqué. Ses écrits, et tout particulièrement son *Détail de la France*, le second *Factum de la France*, ou encore la *Dissertation de la nature des richesses*, n'ont en fait jamais cessé d'être étudiés par les auteurs ultérieurs, même si ceux-ci, au XVIII^e siècle notamment, ne les citent pas ou peu. Quesnay, Turgot, Smith, Necker même, leur doivent beaucoup, et l'on en retrouvera un écho chez Walras. Mais, dans l'ensemble, les historiens de la pensée économique qui se sont penchés sur cette oeuvre d'un aspect plutôt rébarbatif au XIX^e et au XX^e siècle ne s'accordent pas pour lui conférer une signification théorique précise : et c'est ainsi que Boisguilbert fut successivement interprété comme un libéral ou un protectionniste, un tenant du capitalisme ou du socialisme, un empiriste ou un théoricien, ou encore, pour le dire brièvement, comme le «précurseur» d'un peu tous les auteurs importants qui écrivirent après lui... Une grande cohérence théorique, fort originale, se dégage cependant de ses écrits : c'est sur elle qu'il convient de se pencher exclusivement ici.

Pierre Le Pesant de Boisguilbert est né à Rouen le 17 février 1646, dans une famille de petite noblesse de robe. Cousin éloigné de Comeille et de Fontenelle, il fréquente tout d'abord le collège des jésuites de Rouen avant d'être placé, avec ses frères, aux Petites Écoles de Port-Royal. Il poursuit ensuite ses études à l'École de droit de Paris, mais ne se consacre pas tout de suite à la magistrature : il ne le fera qu'en 1676, après quelques essais littéraires infructueux. Les charges qu'il

occupe alors sont celle de juge-vicomte de Montivilliers (1677), puis, surtout, celles de président et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Rouen (1690) et celle de lieutenant de police qu'il fut contraint d'acheter en 1699. Irascible et pointilleux, il se mit une bonne partie de la province à dos et sa vie fut ponctuée de querelles et de procès : le marquis de Beuvron se fait l'interprète d'une opinion répandue lorsqu'il affirme que notre auteur «est regardé par tous ceux qui le connaissent comme le plus extravagant et incompatible homme du monde, avec beaucoup d'autres défauts que je ne dis pas» (voir J. Hecht, 1966 a).

La grande détresse économique et sociale du royaume en cette fin de siècle retient son attention, tout comme elle avait déjà suscité la compassion de son père. Dès lors, son nom s'ajoute à la longue liste des «fiseurs de projet» qui assaillent les ministres en de telles circonstances. Cependant, grâce à certains appuis importants, dont celui de Vauban envers qui il n'eut pas toujours un comportement exemplaire, il put soumettre ses écrits et ses projets aux différents contrôleurs généraux des Finances : Pontchartrain (de 1689 à 1699), Chamillart (de 1699 à 1708) et Desmaretz (à partir de 1708). Il fut quelquefois près de convaincre ses interlocuteurs, mais il échoua finalement toujours dans ses tentatives de faire adopter ou même simplement expérimenter quelques réformes, en matière fiscale notamment (Hecht, 1966 a). Découragé et aigri, Boisguilbert meurt à Rouen le 10 octobre 1714. Il aura été une belle figure d'Alceste «fin de siècle». «J'ai contre moi le sort de tous les porteurs de nouveautés surprenantes ; la qualité de fous et d'insensés a toujours été les préliminaires des audiences qu'on leur a données» (p. 381) : mais le combat mené contre l'ignorance et la mauvaise foi en matière économique n'est-il pas «le plus grand procès qui ait jamais été traité avec la plume depuis la création du monde» (p. 742) ... ?

La datation de la plupart des écrits de Boisguilbert est incertaine. *Le Détail de la France* est publié, de manière anonyme, en 1695, et une bonne partie de ses œuvres (dont la *Dissertation de la nature des richesses, de l'argent et des tributs*, le *Traité de la nature, culture, commerce et intérêt des grains*, et le second *Factum de la France*) sortent des presses simultanément en 1707 sous plusieurs appellations différentes selon les éditions (et notamment celle, trompeuse, de *Testament politique de Monsieur de Vauban*). D'autres écrits ne seront publiés que bien plus tard. A ce jour, la seule édition complète et fidèle des œuvres économiques de Boisguilbert est celle établie par Jacqueline Hecht (voir, ci-dessous, la bibliographie ; les citations de Boisguilbert renvoient à cette édition).

Si l'on veut bien écarter deux sources de difficultés dans la lecture de Boisguilbert, c'est-à-dire son style décidément «plomb», répétitif, où les idées apparaissent comme noyées dans un océan d'incantations, de violences verbales et de phrases interminables, et l'aspect apparemment très empirique de ses écrits, il en reste une troisième que le lecteur doit affronter sous peine de ne pas saisir la portée théorique et innovatrice des textes : c'est celle de l'environnement intellectuel dans lequel il s'insère et qui lui dicte son point de départ. Dans ce contexte, la tradition bodinienne issue des *Six Livres de la République* et l'héritage cartésien sont pour lui d'une importance certaine et permettent de comprendre sa position politique (absolutisme «modéré») et la «mécanique» économique qu'il élabore. Mais, pour ce qui nous retient ici, l'influence la plus notable est celle de la phi-

losophie et de la théologie augustiniennes jansénistes : non pas l'attitude janséniste extrême de Martin de Barcos (1600-1678) ou du dernier Pascal (1626-1662), mais celle, plus répandue, plus «modérée», de Pierre Nicole (1625-1695) et de Jean Domat (1625-1696). Boisguilbert fréquenta les Petites Écoles de Port-Royal, et son style comme son emphase, qui ont rebuté tant de lecteurs, ne sont qu'un gauchissement, une exagération de ceux de Pierre Nicole. Cette «connexion janséniste» est importante non seulement pour interpréter Boisguilbert, mais aussi, de manière plus surprenante, pour comprendre l'émergence de l'économie politique libérale.

L'approche par les classes sociales

Comme janséniste, Boisguilbert commence par insister sur le schéma théologique de la chute de l'homme par le péché originel : le malheur s'abat sur la terre, le travail devient une obligation, une punition dans un environnement hostile ; et, dans la mesure où personne ne peut vivre en autarcie, l'homme est contraint de traiter avec les autres hommes, de composer avec leurs intérêts, leur égoïsme, leur «amour-propre» au sens premier de l'expression. La lutte est continuelle.

Nicole, dans ses *Essais de morale*, puis Domat, dans son *Traité des lois*, avaient déjà souligné la lutte de l'homme pour la vie dans ce contexte. Après le «péché d'Adam», l'amour de l'homme pour Dieu (le véritable bien) fut remplacé par l'amour-propre de l'homme. Et Nicole de poser cette question : si les hommes ne pensent qu'à obtenir tout ce qui peut satisfaire à leur égoïsme, à leur amour-propre, comment une société peut-elle subsister en de telles circonstances ? Car «il est absolument nécessaire, afin que la société des hommes subsiste, qu'ils s'aiment et se respectent les uns les autres» (1671, p. 231). Mais «l'amour-propre des autres hommes s'oppose à tous les désirs du nôtre». Une violence générale ne doit-elle pas s'ensuivre inévitablement ? «Voilà donc par là tous les hommes aux mains les uns contre les autres» (1675, p. 116). La réponse apportée par Nicole sera vue plus loin. Pour l'instant, il suffit de noter que Boisguilbert fait partir sa réflexion de ce même point fondamental.

Dès le début de son raisonnement théorique, cependant, il introduit une différence importante d'avec le schéma prédécent. Boisguilbert affirme en effet que, après la Chute, et pendant «des siècles», les hommes ont pu vivre en paix dans une forme très simple de société qu'il appelle *l'état d'innocence*. Bien que corrompu puisque se plaçant après la Chute, cet état de société fut un état heureux. En dépit de l'égoïsme des hommes, ceux-ci coopérèrent les uns avec les autres pour obtenir de la nourriture et des vêtements. Si ce premier état de société est caractérisé par l'absence de classes sociales et par un faible nombre de besoins, et donc de professions, l'impossibilité, cependant, de vivre en autosuffisance, engendre le troc.

Mais cet état simple de société dut finir un jour. La violence fit son apparition, quelques hommes devinrent les maîtres et les autres furent

contraints de les servir. La société se vit donc scindée en deux : une classe laborieuse productrice de richesses, et une classe oisive (les rentiers).

Cette scission possède d'importantes conséquences. En premier lieu, le nombre des besoins humains augmente considérablement, pour les rentiers tout au moins, provoquant ainsi une croissance parallèle du nombre des professions. Ces dernières («trois ou quatre cents») sont hiérarchisées par Boisguilbert en commençant par les plus nécessaires (le cultivateur, par exemple) pour finir par la plus superflue (celle du comédien, puissant symbole de la dépravation de l'homme dans la pensée catholique rigoriste traditionnelle). En deuxième lieu, le troc n'est plus possible. La monnaie est donc introduite pour faciliter les échanges dans le réseau complexe des offres et des demandes des différentes marchandises : elle apparaît ainsi comme une conséquence de la scission de la société en classes. En troisième lieu, il faut noter l'émergence de deux sortes de circuits économiques : d'un côté, un circuit entre les différentes professions ; et, de l'autre, un circuit dans la répartition des revenus.

Le circuit des professions décrit la chronologie, qui traduit aussi une hiérarchie, dans laquelle les différentes activités ont vu le jour. Ce circuit n'est pas important lorsque l'économie est en état d'équilibre : à partir du moment où une profession apparaît, il devient nécessaire de la soutenir à travers l'existence d'une demande pour ses produits, tout comme elle soutient les autres de la même manière. «Les deux cents professions qui entrent aujourd'hui dans la composition d'un État poli et opulent, ce qui commence aux boulangers et finit aux comédiens, ne sont, pour la plupart, d'abord appelées les unes après les autres que par la volupté ; mais comme elles ne sont pas sitôt introduites et comme pris racine que faisant, après cela, partie de la substance d'un État, elles n'en peuvent être disjointes ou séparées sans altérer aussitôt tout le corps. Elles sont toutes, et jusqu'à la moindre ou la moins nécessaire, comme l'empereur Auguste, de qui on disait fort justement qu'il ne devait jamais naître, ou ne devait jamais mourir» (p. 986). De ce point de vue, dit Boisguilbert, il n'existe pas d'autre hiérarchie qu'historique entre les différentes activités si inextricablement liées. Mais ce circuit des professions réapparaît cependant lors des états de déséquilibre, pendant les processus cumulatifs des crises.

Le circuit des revenus, au contraire, se renouvelle sans cesse et revêt une importance permanente. Il se rapporte à la structure de la société et au fait qu'il n'y a aucun échange réel entre les différentes classes : les rentiers perçoivent leur revenu, certes, mais sans rien donner en contrepartie. «Le procès va rouler entre les laboureurs et les marchands, de qui seuls partent toutes sortes de paiements, tant envers le prince que les propriétaires, et ceux qui n'ont d'autres fonctions que de recevoir» (p. 881). C'est ici un point fondamental : comme il apparaîtra plus loin, l'existence de ce circuit des revenus est une condition nécessaire (sinon suffisante) pour faire passer l'économie d'une structure stable à une structure instable.

Le premier type d'organisation des sociétés est nommé *état d'innocence*. La situation nouvelle, elle, qui résulte de la scission en classes, est appe-

lée par Boisguilbert l'*état poli et magnifique*. Mais les deux sont aussi qualifiés, par ailleurs, d'*états naturels*. Comme ce curieux amalgame a conduit des commentateurs à la conclusion inexacte selon laquelle Boisguilbert n'était qu'un utopiste de plus qui désirait voir la société revenir à un état simple et «heureux», sans différenciation de classes, il faut noter ici que les états naturels dont il s'agit sont différents. Le premier, l'*état d'innocence*, est toujours appelé état de nature à cause de son homogénéité sociale : personne ne perçoit de revenu sans l'avoir gagné à la sueur de son front, accomplissant ainsi le commandement de Dieu. Le second, au contraire, l'*état poli et magnifique*, n'est qualifié d'état naturel que dans des circonstances bien précises et pas toujours réalisées ; il peut en effet se trouver dans deux situations différentes : celle d'un *état d'opulence*, lorsque l'économie est en équilibre, au mieux de sa richesse, ou celle d'un état de sous-emploi et de crise. Seul l'état d'opulence est alors qualifié de naturel, et c'est lui qui forme, selon l'auteur, le but à atteindre.

L'approche par les marchés agrégés

Les marchés ne sont pas absents de l'approche par les classes sociales : comme il sera vu plus tard, la structure économique de la classe productive peut être comparée, au niveau le plus général, à celle qui sous-tendra la théorie de l'équilibre économique général. Boisguilbert complète cependant cette première approche par une autre, plus globale («macroéconomique» avant la lettre), qui, pour simplifier, sera appelée «approche par les marchés agrégés». Afin de mieux analyser les phénomènes de déclenchement, de propagation et d'amplification des crises, il met l'accent sur une structure comprenant cinq grandes catégories de marchés : 1) les produits agricoles ; 2) les produits manufacturés ; 3) le travail ; 4) les «biens d'investissement» ; 5) et, enfin, les fonds prêtables. Ces marchés fonctionnent de manière différente les uns des autres, en raison notamment du degré de nécessité des marchandises qui y sont échangées et du degré de flexibilité des prix de celles-ci.

Le marché des produits agricoles est le plus important à cause de la place prépondérante, voire exclusive, que tiennent ces produits dans la consommation de la plus grande part de la population qui, en grande majorité, dépense directement ou indirectement son revenu en «blé» (pain, farine) ou en «raisin» (vin). Les prix y sont flexibles à la hausse comme à la baisse, la variabilité étant accentuée par le fait que ces produits ne sont pas aisément stockables. Ils fluctuent donc de manière très sensible en raison des variations de l'offre et de la demande dues à l'importance des récoltes, à l'urgence des besoins et aussi à l'information disponible à partir de laquelle les «acteurs» forment leurs anticipations.

Sur le marché des produits manufacturés, au contraire, les prix ne se comportent pas de manière si erratique. Dans les écrits de Boisguilbert, ces produits dénotent en effet, la plupart du temps, des biens de luxe consom-

més par les rentiers ; ou, de manière générale, des biens qui ne correspondent pas à des besoins urgents et essentiels. C'est pourquoi leur demande est bien plus stable, dans une période donnée, que celle du blé ; mais elle est aussi susceptible d'être plus sensible aux variations des revenus. Sur un tel marché, par ailleurs, le flux de production est maîtrisable, et l'offre n'y subit donc pas d'à-coups ; les prix nominaux tendent à être rigides, à la baisse tout au moins, pendant des laps de temps importants. «Cet entêtement de maintenir le prix contracté [...] tous les arts et métiers le regardent comme la sauvegarde et le seul maintien de leur profession, et ils aiment mieux ne vendre qu'une seule pièce au prix marqué que d'en débiter dix à quelque chose de rabais [...] ; le contraire est une chose sur laquelle ils sont incapables d'entendre raison» (p. 876).

L'analyse du fonctionnement du marché du travail est conduite sur une base similaire. De manière explicite, les prix nominaux sont ici flexibles à la hausse, et rigides à la baisse sur un certain nombre de périodes. La composition particulière du salaire réel a déjà été notée : il faut donc s'attendre à ce qu'il existe un lien entre le salaire nominal et le prix du blé. Du point de vue des salariés, dit Boisguilbert, le salaire monétaire doit suivre la hausse des prix agricoles afin que le salaire réel ne baisse pas, ce qui n'est que justice ; mais les salariés considèrent aussi qu'il n'a pas à les suivre en cas de diminution : le salaire nominal est donc rigide à la baisse pour un temps car ce point de vue prédomine : «[...] les journées d'ouvriers, gages de valets, [...] ne baissent jamais lorsqu'ils ont une fois gagné un prix certain, y ayant une espèce de pacte tacite parmi ces sortes de gens d'aimer mieux mendier ou jeûner que de rien rabattre de leur prix ordinaire» (p. 610). Les employeurs, eux, tendent à se comporter de manière opposée : ils sont tentés d'ignorer les hausses des prix agricoles et de ne relier les salaires monétaires qu'à la baisse de ces prix. Comme les fluctuations importantes des prix agricoles sont typiques des crises, on peut s'attendre à ce que ces types de comportement jouent un rôle essentiel dans les processus cumulatifs des dépressions.

Le quatrième marché a été appelé, ici, celui des «biens d'investissement» ; et il est même suggéré que l'on peut considérer ceux-ci comme des «investissements sociaux». Ces appellations, qui ne figurent pas chez Boisguilbert, peuvent être trompeuses : car si l'auteur reconnaît le rôle essentiel des avances nécessaires à la mise en œuvre de la production, et cela dans tous les secteurs, il ne distingue pas de marché des biens d'investissement en tant que tels, au sens précis que lui a donné l'économie politique moderne. Mais, dans un sens beaucoup plus large, il est possible de définir un tel marché, essentiel dans la France d'Ancien Régime. Pour les contemporains de Boisguilbert, en effet, le véritable «investissement», d'un point de vue social (comme, d'ailleurs, financier), celui qui confère richesse, considération et pouvoir, consiste en l'achat de terres, de *charges* et d'*offices*. En d'autres termes, il consiste à réunir les conditions nécessaires pour entrer dans la classe des rentiers, au sens large de l'expression (vivre directement ou indirectement des rentes). C'est la raison pour laquelle ces biens seront

appelés ici, par souci de brièveté et par manque de vocabulaire adéquat, «biens d'investissement». Boisguilbert considère que leurs prix constituent un indicateur fiable pour juger des effets de la politique économique de la monarchie, et en particulier de la politique financière : ils varient d'une manière opposée aux mouvements du taux d'intérêt.

Le dernier marché est celui des fonds prêtables, sur lequel le prix (le taux d'intérêt) fluctue au gré de l'offre et de la demande. L'auteur aborde, tantôt explicitement, tantôt implicitement, l'analyse de cette offre et de cette demande de fonds pour stigmatiser le comportement des pouvoirs publics. La monarchie avait en effet l'habitude de recourir aux services de ceux que l'on appelait les *financiers* pour lever taxes et impôts indirects et aussi pour se procurer les sommes qu'elle désirait emprunter. Cette habitude, liée à l'état déplorable des finances publiques et au manque de confiance dans la parole de l'État, perturbait, selon Boisguilbert, le fonctionnement jugé «normal» de ce marché et provoquait une hausse des taux d'intérêt.

En dépit de son analyse minutieuse de la demande de monnaie, enfin, Boisguilbert ne relie pas explicitement celle-ci à une offre pour analyser un quelconque «marché de la monnaie». Un tel marché ne signifierait rien pour lui, comme pour ses contemporains. Les transactions en monnaie ne sont que l'autre face des transactions réelles. Mais si la monnaie n'est (ou plutôt ne *devrait* être) rien d'autre qu'un simple moyen de circulation, cela ne signifie pas qu'elle est neutre. Et ce qui est dit de la demande et de l'«offre» de monnaie doit être noté car le modèle à deux régimes qu'il traduit n'est pas sans intérêt au regard des controverses ultérieures.

La demande de monnaie est double : la monnaie est demandée en tant que moyen de circulation et en tant que réserve de valeur. Le premier élément de la demande concerne ce que l'on appelle aujourd'hui le «motif de transaction», et le second vise un motif très large de «précaution», qui inclut le comportement de thésaurisation des agents pendant les dépressions. Lorsque l'économie est en état d'opulence, le motif de précaution ne possède aucune incidence, et la monnaie n'est demandée, comme elle devrait toujours l'être selon l'auteur, qu'en tant que moyen de circulation. Mais lorsque l'économie est en état de crise, lorsque la production et les échanges baissent, la demande de monnaie à des fins de transaction diminue également et celle à des fins de précaution augmente considérablement.

L'offre de monnaie est, elle aussi, double. La quantité de monnaie émise est composée des pièces métalliques, bien sûr, mais également, dit Boisguilbert, de toutes les sortes de papiers commerciaux qui circulent sans aucun problème par endossement lorsque la confiance prévaut (état d'opulence). Ici aussi, cependant, les deux composantes de l'offre de monnaie varient grandement au plan quantitatif selon l'état de l'économie. En temps de prospérité, le papier commercial constitue le principal moyen de circulation. Mais il disparaît en grande partie pendant les crises, à cause de la méfiance et de la crainte des banqueroutes, et il ne peut plus accomplir sa tâche. Toute la demande de monnaie se reporte alors sur la monnaie

métallique, à la fois pour les motifs de transaction et de précaution : d'où l'impression de « rareté » des métaux précieux. Prenons bien garde, cependant, de ne pas prendre l'effet pour la cause. « Il ne faut point accuser le manque d'argent, mais seulement de ce qu'il ne fait pas son cours ordinaire. Et la vaisselle d'argent réduite en monnaie ces jours passés n'a pas apporté plus de remède à ce mal que fait une flotte du Pérou à la misère d'Espagne » (p. 620). Boisguilbert ne se lasse pas de souligner que, en temps de crise, une injection supplémentaire de monnaie métallique n'est pas susceptible de remédier au mal, car elle sera thésaurisée. La crise n'est pas, selon lui, provoquée par une quantité prétendument insuffisante de monnaie (John Law, à peu près au même moment, soutient le contraire). Les différentes composantes du moyen de circulation s'adaptent simplement à l'état des affaires, et c'est sur cet état qu'il faut agir, mais de manière appropriée. Pour découvrir le véritable remède, il faut donc analyser plus avant les raisons de l'équilibre et du déséquilibre économiques.

L'équilibre économique et le « laissez-faire »

Boisguilbert, on l'a déjà noté, était janséniste. Fondamentalement, sa problématique dérive de celle de Nicole, et l'on peut dire que l'un de ses buts est de comprendre, d'un point de vue théorique, comment la société dans laquelle il vivait pouvait bien conserver une cohérence au lieu d'éclater en mille morceaux disjoints sous la pression de l'amour-propre. La réponse qu'il apporte à cette question s'écarte cependant de manière décisive de celle proposée par Nicole ou par Domat, et c'est pourquoi elle nous intéresse ici. Boisguilbert tire bien son inspiration de la doctrine janséniste, même s'il eut de nombreuses autres lectures, économiques notamment (dont on ne sait à peu près rien) : mais il modifie son héritage et contribue ainsi à fonder une nouvelle discipline, l'économie politique.

La réponse proposée par Nicole à la question fondamentale concernant la société est, dans un sens, double. Tout d'abord, cet auteur souligne fortement le rôle joué par ce qu'il appelle l'amour-propre éclairé, pour ajouter ensuite à cette première solution, innovatrice, un volet plus traditionnel.

La première partie de la réponse de Nicole concerne le vieux problème du lien qui peut exister entre la raison et les passions. Au cours de la première moitié du XVII^e siècle, certains auteurs (Senault, par exemple) avaient souligné le fait que la raison pouvait utiliser les passions pour les neutraliser, et faire ainsi en sorte que l'individu se comporte paisiblement de façon chrétienne. Nicole, trop imprégné par les conceptions augustiniennes les plus pessimistes, ne croit pas cette voie praticable, au moins pour le plus grand nombre. Il pense que, pour se rapprocher de la vérité, il faut renverser les termes de la solution proposée. Il admet qu'il reste à l'homme, après la Chute, quelques parcelles de raison, mais cette raison est faible. L'homme est trop dépravé pour laisser à quoi que ce soit d'autre que les passions le soin de le conduire. Il reconnaît au moins, précise Nicole, qu'il

ne peut parvenir à toutes ses fins s'il tente de satisfaire directement ses passions par la coercition et la violence. Les autres hommes répondraient aussi par la violence, une guerre de tous contre tous s'instaurerait dans laquelle seuls quelques-uns pourraient parvenir à leurs fins, et encore de manière toute provisoire. C'est pourquoi, précise Nicole en opérant le renversement annoncé, l'homme utilise sa raison pour parvenir aux buts dictés par ses passions : «[...] ce n'est pas la raison qui se sert des passions, mais les passions qui se servent de la raison pour arriver à leur fin» (1671, p. 43). En substituant «l'artifice à la force», il consent à se soumettre aux désirs et à l'amour-propre des autres hommes, mais seulement en vue de réaliser ainsi ses propres desseins.

C'est ce type de comportement que Nicole appelle l'*amour-propre éclairé*. Grâce à lui, souligne-t-il, une société peut perdurer et se développer ; et cette société, intérieurement dépourvue d'amour et de charité, apparaît extérieurement pleine de bénévolence. Et le meilleur exemple que l'on puisse en donner est encore l'activité de marché : «[...] il faut considérer que les hommes étant vides de charité par le dérèglement du péché, demeurent néanmoins pleins de besoins, et sont dépendants les uns des autres dans une infinité de choses. La cupidité a donc pris la place de la charité pour remplir ces besoins, et elle le fait d'une manière que l'on n'admire pas assez ; et où la charité commune ne peut arriver. On trouve par exemple presque partout en allant à la campagne, des gens qui sont prêts à servir ceux qui passent, et qui ont des logis tout préparés à les recevoir. On en dispose comme on veut. On leur commande ; et ils obéissent [...]. Qu'y aurait-il de plus admirable que ces personnes s'ils [sic] étaient animés de la charité ? C'est la cupidité qui les fait agir...» (P. Nicole, 1670, p. 204-205). C'est ce passage que l'on retrouvera, à peine modifié, chez Boisguilbert (p. 748-749) tout comme, un siècle plus tard, au début de la *Richesse des nations* d'Adam Smith (livre I, chapitre 2).

Mais, et c'est là la seconde partie de la réponse de Nicole, cette attitude «éclairée», si elle est bien nécessaire, n'est en réalité pas suffisante pour réaliser une vie sociale paisible. L'ordre social, la cohésion et la prospérité de la société ne peuvent être atteints sans l'aide décisive d'autres liens d'une nature radicalement différente, parmi lesquels les plus importants sont les règles de la civilité et de l'honneur, les préceptes religieux et, par-dessus tout, l'*ordre politique* («l'ordre politique est une invention admirable...») c'est-à-dire une organisation extrêmement contraignante de la société, comportant des états sociaux rigidement stratifiés et différenciés (les trois ordres du royaume), une inégalité économique et juridique parmi les hommes, et un pouvoir important de l'État sur les sujets. «Car comme l'état d'innocence [c'est-à-dire, selon Nicole, avant la Chute] ne pouvait admettre d'inégalité, l'état du péché ne peut souffrir d'égalité. Chaque homme voudrait être le maître et le tyran de tous les autres : et comme il est impossible que chacun réussisse dans ce dessein, il faut par nécessité, ou que la raison y apporte quelque ordre, ou que la force le fasse, et que les plus puissants devenant les maîtres, les faibles demeurent assujettis. La raison

ne reconnaît pas seulement que cet assujettissement des hommes à d'autres hommes est inévitable, mais aussi qu'il est nécessaire et utile.» (P. Nicole, 1670, p. 180-181). Par conséquent, et bien que certains passages des écrits de Nicole se retrouveront plus tard sous la plume d'économistes libéraux, la conception de la société que ces écrits traduisent n'est pas fondée sur le marché. Le lien social fondamental reste politique et moral. Mais un grand pas en avant a néanmoins été fait au plan analytique grâce à l'accent placé sur l'amour-propre éclairé et sur les activités de marché qui lui sont liées.

Dans ce contexte, Boisguilbert, lui, innove radicalement. Il efface l'ordre moral et politique, ou pour le moins ne lui confère qu'une importance toute secondaire, et il propulse les activités de marché sur le devant de la scène : ce sont elles qui formeront le véritable lien social. Trois étapes principales peuvent être distinguées dans son raisonnement.

Il dégage tout d'abord les conditions d'un équilibre économique «optimal» (son *état d'opulence*) en ne prenant explicitement en compte que les activités de la classe productive de l'*état poli et magnifique*. En d'autres termes, les conditions d'équilibre d'opulence sont établies comme si les rentiers (la classe oisive) n'existaient pas. Ces conditions sont les mêmes que celles qui sont supposées exister dans cet état «heureux» de la société entre la Chute et l'intervention de la violence (l'*état d'innocence*, dont on voit ici la fonction heuristique).

Boisguilbert réintroduit ensuite la classe oisive dans l'analyse, tente de voir en quoi les conditions de l'équilibre d'opulence sont modifiées, et dégage l'origine des chocs déstabilisateurs. Il combine enfin l'approche par les classes sociales et l'approche par les marchés agrégés afin d'analyser la nature des crises économiques et le déroulement des dépressions.

Face aux différentes activités de la classe productive, l'observateur ne voit de prime abord qu'un enchevêtrement compliqué de productions et de consommations, de ventes et d'achats. Pourtant, il existe un moyen très simple pour découvrir un ordre dans un tel désordre apparent : il consiste à se concentrer sur les motivations des agents économiques, *i.e.* les producteurs et les consommateurs. Ce faisant, il apparaît que ces motivations sont les mêmes, partout, pour tout le monde. Le trait fondamental qui caractérise la logique du comportement économique sur les marchés n'est rien d'autre qu'une application systématique à la vie économique du comportement égoïste des hommes que mène leur seul amour-propre, ce qui engendre une attitude économique maximisatrice : «[...] chacun songe à se procurer son intérêt personnel au plus haut degré et avec [le] plus de facilité qu'il lui est possible» (p. 749).

Quelle est donc la principale caractéristique de l'équilibre d'opulence ? En appliquant à ce sujet quelques notions dérivées de la physique cartésienne, Boisguilbert définit cet état d'équilibre «optimal» comme une situation dans laquelle chaque agent économique peut réaliser librement ses inclinations naturelles, *i.e.* acheter et vendre, tentant d'obtenir le plus qu'il peut de chaque situation. Comme chacun n'est en relation avec tous les

autres que par l'intermédiaire des marchés et des prix, il n'est donc pas surprenant de voir Boisguilbert définir l'équilibre d'opulence comme une situation dans laquelle se réalise un système déterminé de prix relatifs : les *prix de proportion*. «Il faut que toutes choses et toutes les denrées soient continuellement dans un équilibre, et conservent un prix de proportion par rapport entre elles et aux frais qu'il a fallu faire pour les établir» (p. 993).

Ces prix particuliers sont définis comme ceux qui engendrent une «utilité réciproque» ou encore un «profit partagé», et qui mettent tout producteur «hors de perte». En tenant compte du fait que, pour la langue française de la seconde moitié du XVII^e siècle, les mots «utilité» et «profit» sont largement synonymes et doivent être compris dans un sens très général (profit pécuniaire, bien sûr, mais aussi satisfaction engendrée par le résultat d'une activité, la possession ou la consommation d'un bien), cela signifie que les «prix de proportion» doivent au moins permettre à tout producteur/consommateur de recouvrer ses dépenses et de subsister pendant la période suivante.

Pour préciser la nature de ces prix relatifs d'équilibre, cependant, il convient d'examiner deux conditions liées à l'obtention d'un tel système : la *condition tacite* des échanges et la concurrence, sur lesquelles Boisguilbert revient sans cesse.

En premier lieu, l'expression «condition tacite», souvent utilisée par l'auteur, signifie que, au niveau individuel, la valeur des demandes de chaque agent est égale à celle de ses offres. Il ne s'agit pas là, cependant, d'une simple exigence d'absence de thésaurisation : à la limite, il serait possible de s'en passer. En revanche, la structure des échanges doit être telle que, au travers des multiples entrelacs des offres et des demandes individuelles, chaque producteur trouve preneur pour ses propres marchandises, et cela à un prix de proportion. Dans un état donné des affaires, par conséquent, la demande de chaque marchandise doit être égale à son offre.

Afin de maintenir l'équilibre, peut-on lire notamment, il faut que chaque membre de la classe productive (la condition est ensuite étendue à la classe oisive) n'achète la marchandise d'un autre qu'à la «condition de rigueur, quoique tacite et non exprimée» (p. 986) que cet autre, directement ou non, se trouve à l'origine de l'achat de celle qu'il vend. Dans une économie non encore monétarisée, cette condition se réalise par le troc, direct ou indirect (*ibid.*) ; dans une société scindée en classes, elle peut être rendue effective au moyen d'une multiplicité d'échanges monétaires : un laboureur, par exemple, «qui vend du blé à un marchand de brocart, ne peut pas prendre de cette denrée en échange, n'étant point de son usage ; mais il reçoit de l'argent qu'il donne à un ouvrier de souliers ou de gros drap, lesquels [les ouvriers], tenant leur maison à loyer d'un grand seigneur, ils lui remettent cet argent du laboureur reçu du marchand de brocart, qui lui est restitué ou compensé par ce propriétaire de maison, qui reçoit en contre-échange ce brocart, suivant l'intention des deux premiers contractants ; et cette circulation est toujours la même, quand le tout n'aurait été

effectué qu'après le passage de deux cents mains ou professions [...] comme il est même nécessaire que cela soit pour leur commun maintien» (p. 966).

Mais, à ce niveau, la «condition tacite» n'est que potentielle. L'analyse est encore incomplète. En second lieu, en effet, Boisguilbert souligne le fait qu'un équilibre d'opulence et (donc) des prix de proportion ne prévalent que si d'autres conditions concernant les transactions sont vérifiées. D'un côté, il insiste sur le fait que la concurrence doit être «équilibrée», *i.e.* qu'il doit y avoir sur les marchés un besoin égal de vendre ou d'acheter. Mais là n'est pas la condition la plus importante. Le point essentiel, pour l'auteur, réside dans une concurrence libre de toute entrave. Chaque vendeur, souligne-t-il, désire faire face au plus grand nombre possible d'acheteurs et être libre de vendre sa ou ses marchandises partout où il le souhaite et à la personne de son choix. Chaque acheteur se trouve dans une situation similaire : son intérêt est d'être en présence d'un grand nombre de vendeurs et de pouvoir s'adresser à celui de son choix. Comme il est dans la nature du comportement égoïste (maximisateur) des agents de chercher à vendre une marchandise au prix le plus élevé possible, ou bien de l'acheter «pour rien», affirme Boisguilbert, une concurrence entièrement libre peut, seule, faire entendre raison aux contractants : elle permet de balancer les forces opposées et d'éliminer les successions de marchés d'offreurs et de demandeurs qui caractérisent les crises. La conclusion est donc dépourvue de toute ambiguïté : «[...] il n'est pas question d'agir, il est nécessaire seulement de cesser d'agir avec une très grande violence que l'on fait à la nature, qui tend toujours à la liberté et à la perfection» (p. 1005). En d'autres termes, *laissez faire*, et *laissez passer*!.. Un ministre (Colbert) «ayant mandé un grand négociant [sans doute Thomas Le Gendrel afin de conférer avec lui des moyens de rétablir le commerce [...], l'autre lui répondit qu'il y en avait un très certain et très facile à pratiquer, qui était que lui et ses semblables ne n'en mêlassent point, et que tout irait parfaitement bien, parce que l'ardeur de gagner était si naturelle qu'il ne fallait point d'autres motifs que l'intérêt personnel pour les faire agir» (p. 795).

Boisguilbert pense donc que, si la condition tacite des échanges est satisfaite et si une concurrence libre et équilibrée règne dans l'économie, alors cette dernière connaîtra un état d'opulence (que nous qualifierions aujourd'hui d'équilibre optimal, au sens étymologique du terme bien entendu) : ce que l'auteur appelle aussi une situation d'«harmonie» dans un État.

Ce point est important. On peut se demander, en effet, si le simple jeu des forces économiques sur les marchés est bien suffisant à apporter la prospérité et à maintenir la cohésion de la société. N'oublions pas l'action *a priori* déstabilisatrice, dissociante, de l'«amour-propre», de ce comportement égoïste des agents sous-tendu, selon le vocabulaire moderne, par une hypothèse de maximisation...

Dans beaucoup de passages, Boisguilbert semble admettre de manière frappante que les agents économiques doivent être *conscients* du caractè-

re éminemment fragile d'un tel équilibre, et il paraît douter, même, de sa réalisation spontanée. Chaque homme, écrit-il, ne peut attendre sa prospérité que de la prospérité générale, de la réalisation de l'équilibre d'opulence : il ne doit donc pas perdre de vue la nécessité de se comporter de manière équitable et juste dans les échanges, de ne jamais oublier le bien commun. Mais, au lieu de cela, ajoute-t-il immédiatement, tout homme se comporte « depuis le matin jusqu'au soir » de manière exactement contraire, et, sous la pression de son égoïsme, de ses intérêts immédiats, agit comme s'il s'efforçait, par tous les moyens, de ruiner cette opulence générale.

Cependant, et malgré tout, Boisguilbert est d'avis qu'il est toujours possible d'atteindre l'équilibre. Pour quelle raison ? C'est que, dit-il, « la Providence » veille et jette un regard bienveillant sur le fonctionnement des marchés : elle assure en permanence la réalisation de la justice dans les transactions économiques. Il parle aussi d'une « autorité supérieure et générale », d'une autorité « puissante » qui assure le bon fonctionnement de l'économie « à la pointe de l'épée ». Il mentionne « l'harmonie de la République, qu'une puissance supérieure régit invisiblement » (p. 621). Ne serait-ce là qu'une échappatoire, un tour de passe-passe ne résolvant aucun des problèmes posés ? Pas plus que ne l'est la « main invisible » de Smith. Pour bizarres que les expressions utilisées ici paraissent au lecteur moderne, il faut prendre garde et ne pas les interpréter comme la preuve d'un échec analytique. Car le mot « Providence » ne signifie pas ici « miracle » et ne désigne pas un état de choses inexplicable, inaccessible à la raison. Dans la langue du XVII^e siècle, ce mot se rapporte surtout aux causes secondes, aux lois objectives que Dieu a instaurées et qui peuvent (et doivent même) être mises au jour par l'activité scientifique. Boisguilbert ne tente donc pas ici de contourner un problème analytique apparemment insoluble. Une lecture attentive de son œuvre révèle le contraire : sous l'appellation de Providence, il fait simplement référence aux lois de la libre concurrence qu'il expose par ailleurs. La concurrence *est* cette « autorité générale » qu'il mentionne toujours, cette « force coercitive » : l'expression fera fortune et sera reprise, par Marx notamment.

Il est donc possible à présent de repérer la grande innovation théorique de l'auteur. Si l'on se penche sur la proposition fondamentale de l'économie libérale, en effet, on la voit émerger de manière non ambiguë du *Détail de la France*, du *Factum* et de la *Dissertation de la nature des richesses*. La plus grande part de la philosophie sociale janséniste de Nicole et de Domat est dépassée d'un coup. L'homme n'a pas véritablement à être « éclairé » et l'amour-propre, de force dissociante qu'il était, devient une force agrégatrice s'il se trouve inséré dans un environnement économique de libre concurrence. L'équilibre d'opulence, les prix de proportion sont automatiquement atteints et réalisés dans de telles circonstances. La société apparaît alors comme fondée sur le mécanisme du marché où les opérations de ventes et d'achats forment le lien social fondamental entre des agents économiques par ailleurs indépendants. Selon les termes mêmes de Boisguilbert, « un royaume comme la France est un marché général de

toutes sortes de denrées» (p. 683)... Turgot reprendra l'expression pour désigner le marché mondial et, deux siècles plus tard, c'est encore «le monde» qui sera considéré par Walras «comme un vaste marché général».

Mais si l'ordre politique cher à Nicole disparaît du devant de la scène, cela ne signifie pas pour autant que l'État voie son rôle réduit à néant : si celui-ci est considérablement réduit, il n'en demeure pas moins important. Il consiste à veiller au bon fonctionnement des règles de la libre concurrence et, dans cet esprit, il doit «procurer de la protection et empêcher la violence» (p. 892).

Les causes de l'instabilité économique : le rôle de l'information et de la scission en classes de la société

Le rôle de l'État dans la vie économique sera précisé. Il faut insister ici sur un point que Boisguilbert souligne fortement : les gouvernants et tout l'appareil administratif font partie de la classe oisive. Il convient de réintroduire cette classe dans l'analyse : il faut comprendre son statut économique et la logique du comportement de ses membres dans les affaires économiques ; il faut dégager la position exacte du souverain, des ministres et de l'appareil administratif en général en son sein afin de déterminer quel type de (nouveau) problème en découle.

Fondamentalement, pour ce qui concerne la théorie économique, le principal trait de la classe oisive est qu'elle se trouve déconnectée de l'activité ordinaire qui consiste à produire et à vendre des biens et des services. Comme les membres de cette classe «ne font que recevoir», ils ne sont pas soumis au pouvoir coercitif et régulateur de la concurrence. Il n'est donc pas difficile de voir, par conséquent, que la simple existence d'une telle classe constitue une menace puissante pour l'équilibre». Selon Boisguilbert, c'est dans cette situation, et dans cette situation seulement, que l'amour-propre éclairé» cher à Nicole a un rôle important à jouer. Le but de l'auteur est précisément d'indiquer aux rentiers quel doit être leur comportement afin de ne pas détruire la prospérité : il y parvient tout simplement en leur enseignant (et au gouvernement en premier lieu) les règles authentiques du jeu économique.

Cependant, si le problème est bien celui du comportement du rentier, la théorie de Boisguilbert nous enseigne aussi, un peu malgré elle, que la classe supérieure ne peut pas apprendre aisément ce qu'elle doit faire dans son propre intérêt. Car le rentier est un pur consommateur qui, de par sa position sociale, obéit à une logique radicalement différente de celle des membres de la classe productive. La structure de classe engendre en effet d'importants phénomènes d'opacité qui empêchent la véritable information de circuler et font en sorte que les rentiers en général et/ou les gouvernants en particulier prennent des décisions et des mesures dommageables à l'opulence. Ce problème d'information, strictement lié à la structure sociale, est, Boisguilbert y insiste, l'origine unique mais puissante de la déstabilisation économique.

Le premier problème d'information surgit à cause de l'existence de la monnaie qui, loin d'être un simple moyen de circulation (sa seule fonction légitime), engendre deux phénomènes d'opacité. Le premier est bien connu : la monnaie se prête admirablement à une accumulation oisive de la richesse. Le rentier, non impliqué dans la vie économique, ne réalise pas qu'il doit redépenser tout ce qu'il reçoit. Il interrompt la chaîne des achats et des ventes et la «condition tacite des échanges» n'est plus réalisée... Le second phénomène, plus subtil, n'en est pas moins préjudiciable à la réalisation des «prix de proportion». Il s'agit (Boisguilbert s'insère ici dans une tradition ancienne) de l'illusion que la monnaie engendre : celle d'être le bien suprême, le véritable but du commerce, renversant ainsi les rôles «naturels» assignés aux marchandises et au moyen de circulation. Au lieu de demeurer le «valet du commerce», la monnaie en devient le «tyran». Elle est demandée pour elle-même, comme réserve de valeur ou comme simple richesse oisive et interrompt ainsi la chaîne des échanges. De nouveau, la «condition tacite» est rompue. Il y a plus : non seulement la monnaie détruit les «prix de proportion» de cette manière indirecte, mais elle opère aussi plus directement en induisant les rentiers ou leurs intendants, chaque fois que les rentes sont payées en nature, à se défaire au plus tôt des marchandises livrées, et à tout prix, troublant ainsi le fonctionnement «normal» des marchés.

Le second problème est plus directement lié à l'organisation de la société en classes. Il découle du mode de fonctionnement de la classe oisive dont le comportement ne répond pas aux normes du marché, mais à ceux de la «civilité» et de la «politesse» (au sens que l'on accorde à ces termes au xvii^e siècle). Selon Boisguilbert, en effet, cette *politesse* possède quatre caractéristiques importantes : deux sont communes à tous les membres de la classe oisive, les deux autres étant spécifiques à la fraction qui la gouverne.

La première, et sans doute la moins importante, est le train de vie luxueux du rentier. Soumis à la nécessité de modeler son attitude sur celle des autres, et notamment des plus riches, le rentier s'insère dans une sorte de concurrence pour la *magnificence* qui requiert toute son énergie et tout son temps et qui lui fait négliger les activités plus importantes auxquelles il aurait pu prendre part (la bonne gestion de son patrimoine, par exemple). La seconde caractéristique de la *politesse* est alors une conséquence de la première : il faut financer la magnificence, et la recherche de ce financement devient une préoccupation majeure ; l'intérêt immédiat du rentier prévaut donc toujours sur l'intérêt général de la communauté chaque fois que les deux entrent en conflit. Pour toute mesure d'importance, concernant par exemple l'imposition ou la réglementation du commerce, les dirigeants devront compter avec des groupes de pression qui induiront un biais systématique en faveur de leurs avantages immédiats.

Ces deux premiers aspects de la «politesse» ne sont que des étapes préparatoires à l'analyse des obstacles auxquels le gouvernement doit faire face dans un royaume comme la France où il n'existe aucun contre-pou-

voir pour balancer la volonté du souverain. Dans ce contexte, les troisième et quatrième caractéristiques de la «politesse» traitent respectivement des relations qui existent entre les classes, et de celles qui prévalent au sein de la classe oisive.

La troisième caractéristique dépeint le fossé non seulement matériel, mais aussi et surtout culturel, qui sépare la classe productive de la classe oisive. Le rentier ne peut simplement pas comprendre ce que les producteurs font et disent, et les deux classes s'ignorent réciproquement comme si, selon l'expression même de l'auteur, elles vivaient dans deux pays, le «pays du peuple» et la «contrée polie», aussi éloignés et différents que la France et la Chine. Là gît la raison pour laquelle tous les dirigeants, intendants de provinces comme ministres, qui appartiennent à la classe oisive, sont inexorablement voués à prendre de mauvaises décisions en matière économique. Ce point est incontournable : c'est une question d'information et de communication. C'est pourquoi il n'est pas surprenant de voir Boisguilbert se présenter comme un «nouvel ambassadeur» du «peuple» auprès des gouvernants, chargé d'expliquer à ceux-ci les règles d'un jeu qu'ils ignorent : celui du marché. Au langage de cour doit se substituer la vérité marchande.

Quant à la quatrième et dernière caractéristique, elle traite des rapports intra-classe oisive, tous fondés sur un langage «faux» et une dissimulation générale des pensées et des sentiments. Boisguilbert est ici à l'unisson avec la plupart des moralistes du Grand Siècle. Dans un tel environnement, sans cesse en proie aux discours obséquieux et intéressés des courtisans et des «flatteurs» de toute espèce, comment les dirigeants pourraient-ils distinguer aisément le vrai du faux, et rassembler une information minimale permettant de prendre de bonnes décisions ?

Pour conclure, il est bon de revenir sur le thème de l'«amour-propre» : à l'évidence, celui des rentiers doit, lui, être (fortement) «éclairé». Il est de l'intérêt de la classe oisive que l'équilibre de la classe productive ne soit pas troublé : le flux des rentes en dépend. Mais l'analyse précédente montre également que la mise en œuvre de cet amour-propre éclairé est une chose extrêmement difficile à réaliser. C'est pourquoi, dans ces circonstances, les chocs déstabilisateurs sont inévitables et fréquents. A moins, bien entendu, que le roi ne soit capable d'imposer des règles et des modèles de conduite qui remplacent, pour la classe oisive, la force coercitive de la concurrence à l'œuvre chez les producteurs : mais nous retrouvons là le problème général d'information dont il vient d'être question.

A cela, la solution proposée par Boisguilbert est double. En premier lieu, le roi doit être conseillé par des membres de la classe productive, choisis soigneusement parmi ceux qui ont fait leurs preuves dans la vie économique (riches marchands ou artisans) : ce n'est certes pas une panacée, reconnaît l'auteur, mais ce ne peut être pire que de confier le rôle à des «grands», étrangers aux préoccupations du commerce. En second lieu, enfin, le roi doit restaurer les parlements dans leurs droits, ou, mieux encore, redonner leur rôle aux états généraux du royaume. Dans l'esprit de Bois-

guilbert, cependant, la fonction de ces assemblées ne doit pas être politique au sens étroit du terme : l'auteur est absolutiste. L'intérêt se situe au plan de l'information et de sa circulation : le roi et les gouvernants pourront alors entendre un discours différent de celui de la cour, et être mieux au fait des réalités économiques et sociales du pays.

Les déséquilibres économiques : les fluctuations et les crises

Après avoir souligné les conditions d'un équilibre économique et analysé la position particulière de la classe oisive, Boisguilbert décrit le déroulement des crises agricoles périodiques et des dépressions générales qu'elles induisent. Pour comprendre l'originalité de ses écrits en la matière, il convient de dégager, tout d'abord, les causes des crises agricoles ; décrire ensuite celles-ci et proposer un moyen de les éviter ; analyser les phénomènes de propagation à partir de l'agriculture vers les autres secteurs et noter comment ce type de crise d'abord localisée se transforme en dépression générale ; et revenir, enfin, sur le rôle et la nature des interventions de l'État en matière économique.

- *Les crises agricoles.* – Il est à présent évident que, pour Boisguilbert, les causes des fluctuations économiques et des crises résident dans le comportement de la classe oisive, et plus particulièrement dans les décisions gouvernementales en matière économique. Deux types de décisions sont ici d'une importance particulière : l'imposition et la réglementation du «commerce», toutes deux susceptibles d'engendrer des chocs déstabilisateurs. Dans les pages suivantes, nous insisterons sur le second.

Précisons toutefois : 1) que si une réglementation du «commerce» doit toujours être proscrite, l'impôt, lui, peut être nécessaire pour les besoins de l'État si, pour diverses raisons que l'auteur condamne, le roi ne parvient pas à «vivre de son domaine» ; toute forme d'imposition n'est donc pas mauvaise, seule devant être évitée celle qui modifie, d'une manière ou d'une autre, les «prix de proportion» ; 2) que l'auteur, en outre, prend bien soin de noter que tout choc, en lui-même, n'est pas nécessairement déstabilisateur : l'équilibre économique est stable localement, et seules des perturbations importantes et/ou répétées sont susceptibles d'induire des crises ; 3) et que Boisguilbert, enfin, établit une typologie de ces chocs déstabilisateurs sur laquelle il est malheureusement impossible de s'attarder ici.

Étant donné, d'une part, les besoins et les habitudes de consommation des agents (le salaire monétaire est dépensé en «blé») et, d'autre part, le fait que l'agriculture est la source des rentes de la classe oisive, le marché des produits agricoles est fondamental. C'est la raison pour laquelle les crises qui s'y font jour provoquent des dépressions générales par le biais des réactions en chaîne des agents sur tous les marchés. La dépression qui s'ensuit est stable : elle est caractérisée par un système inadéquat de prix

relatifs, une activité stagnante, une grande pauvreté et un sous-emploi des ressources.

Le point important à noter, cependant, est que s'il existe des crises agricoles récurrentes, et si elles mènent à la dépression, ce n'est pas, à proprement parler, à cause des variations climatiques ni en raison du comportement des agents économiques de la classe productive. Pour Boisguilbert, la réalisation de la prospérité comme de la dépression dépend de l'*environnement* de ces activités. Les mêmes conditions climatiques et les mêmes comportements des producteurs peuvent être stabilisateurs *ou bien* déstabilisateurs suivant que cet environnement est celui d'activités économiques libres ou bien d'un «commerce» réglementé. C'est la raison pour laquelle il faut étudier le fonctionnement du marché des produits agricoles dans chacun de ces deux contextes.

Supposons que prévaut une réglementation importante, comme celle que Boisguilbert avait sous les yeux : un fermier, par exemple, ne pouvait pas conserver de stocks pour plus d'une période donnée ; un marchand devait opérer sur des marchés particuliers et était obligé, au bout d'un certain temps, de vendre tout le blé qu'il avait apporté sur ces marchés ; le commerce «extérieur» (entre provinces du royaume comme avec l'étranger) était sujet à une réglementation très stricte. Que se passe-t-il, dans ce cas, en situation de mauvaises récoltes ou même, selon l'auteur, si de mauvaises récoltes étaient simplement supposées devoir survenir ?

Les acheteurs, pour leur part, s'attendent à une hausse des prix, et, en prévision, accroissent leurs demandes de blé. Une rumeur de mauvaise récolte est ainsi suffisante à provoquer un comportement de constitution de stocks de précaution pour la période à venir. Les vendeurs, de leur côté, amplifient le mouvement ; ils confirment que les récoltes ne vont pas être bonnes, même si cela n'est pas vrai, et, s'attendant aussi à une hausse des prix de leurs produits, ils ne fournissent pas les marchés comme à l'habitude : ils constituent des stocks spéculatifs qui accentuent le mouvement des prix. En présence d'une demande plus forte et d'une offre en baisse, ces prix, souligne Boisguilbert, sont multipliés par sept ou par dix et les consommateurs s'en trouvent grandement appauvris en termes réels. «Ainsi, voilà aussitôt deux effets qui suivent le premier, savoir, que tous les vendeurs de blé, dans l'espérance que le mal augmentera, s'abstiennent de fournir les marchés à leur ordinaire [...] ; et l'autre, que ceux qui font leur provision de blé ordinairement de semaine en semaine, ou de mois en mois, se hâtent au plus tôt de se fournir pour toute l'année, et même davantage, le tout sur une terreur panique d'un mal qui n'est grand que parce que la fantaisie et l'erreur font croire ce qui n'est pas» (p. 861).

Le point à noter, ici, est le *mécanisme stock/flux* décrit par l'auteur, qui entre en jeu de chaque côté du marché en liaison avec les anticipations et les stratégies des différents agents. Il faut aussi remarquer *le rôle important joué par l'information et les anticipations* dans les prises de décision : c'est ainsi qu'une stérilité, «qui n'est souvent en la plus grande partie qu'en idée», possède «une suite bien réelle». Chaque agent, en effet, considère comme

vraie l'information recueillie et adapte son comportement en conséquence ; mais si tous les acteurs ne possèdent pas nécessairement le même type d'information, chacun, en revanche, forme ses anticipations à partir de l'ensemble des informations dont il peut personnellement disposer.

L'analyse peut être menée, d'une manière similaire, en cas de bonne récolte. Les acheteurs, prévoyant une baisse des prix, demandent des quantités de blé plus faibles qu'à l'habitude ; les vendeurs, de leur côté, qui ne peuvent conserver des stocks importants et qui s'attendent aussi à une baisse des prix, accroissent leur offre. Dans ce cas, ce sont les «fermiers» qui sont conduits à la ruine.

Mais pourquoi, étant donné ces mécanismes, les crises agricoles sont-elles récurrentes et possèdent-elles de si violents effets ? La raison en est, souligne Boisguilbert, qu'il existe alors un lien direct entre l'abondance et la pénurie de «blé», *i.e.* entre les périodes de prix très faibles et très élevés. Il ne faut pas oublier que le blé, comme toute autre denrée, n'est «pas un présent gratuit de la nature» : «[...] le labourage dépend d'une infinité de circonstances pour lesquelles il faut presque toujours avoir l'argent au poing» (p. 781). Des avances sont nécessaires, qui doivent être récupérées.

Dans ce contexte, l'abondance engendre nécessairement la disette. Une période de prix bas («avilissement») provoque l'abandon de la culture des moins bonnes terres, donc une baisse de la production future et une disette, en conséquence, à la moindre variation climatique. D'un autre côté, la disette engendre l'abondance : lorsque le prix du blé est très élevé («cherché»), toutes les terres sont alors cultivées, provoquant inévitablement une surproduction en cas de bonne année climatique. «L'extrême cherté fait labourer avec profit les plus mauvaises terres, ce qui produit une si grande abondance, d'où s'ensuit un avilissement de prix lorsqu'il n'y a pas d'évacuation ; en sorte que l'on ne peut pas même aménager les meilleures qu'avec perte, ce qui en faisant négliger la plupart, au moins à l'égard des engrais, parce qu'ils coûtent des frais, à la moindre stérilité il arrive un désordre effroyable» (p. 707). C'est pourquoi les crises agricoles sont violentes et cycliques, causant, tour à tour, la ruine des agents se trouvant de chaque côté du marché. Et contrairement à la croyance commune, l'avilissement n'est pas plus favorable que la «cherché» : «[...] si l'une poignarde, l'autre empoisonne» (p. 847).

Il en va tout autrement dans un contexte de liberté du «commerce». Car, dans ce cas, les prix agricoles ne fluctuent jamais de manière importante et ne provoquent donc pas de crise. Pour le montrer, l'auteur s'appuie toujours sur un raisonnement en termes d'information disponible et de formation des anticipations.

Lorsque de mauvaises récoltes surviennent, par exemple, ou sont supposées se produire dans un avenir proche, la simple possibilité de pouvoir se fournir ailleurs que sur les marchés locaux ou provinciaux retient les acheteurs d'accroître leur demande et de constituer des stocks de précaution ; simultanément, cette même possibilité fait entendre raison aux producteurs et les empêche de former des stocks spéculatifs. Les prix agricoles

ne fluctuent donc pas de manière importante, et les prix de proportion sont maintenus. Le jeu des anticipations est, ici aussi, essentiel : Boisguilbert souligne bien que, dans un tel contexte, les prix seront stabilisés même si très peu de blé, ou même pas de blé du tout, est importé des provinces voisines ou de l'étranger...

• *La propagation et l'approfondissement de la crise.* – Pour analyser la propagation et l'approfondissement de la crise, il faut évidemment revenir au contexte de réglementation des activités économiques et prendre en compte les autres types de marchés. Dans un tel environnement, les mécanismes stock/flux à l'œuvre sur le marché des produits agricoles provoquent une importante amplification des mouvements des prix et des quantités. Un mécanisme stock/flux similaire, mais lié à présent à des anticipations en matière financière, va propager la crise de l'agriculture vers les autres secteurs, tandis que, sur ces autres marchés, la rigidité à la baisse des prix du travail et des biens manufacturés contribue grandement à l'approfondissement de la dépression.

Le mécanisme stock/flux en matière financière, tout d'abord. Les crises agricoles possèdent des effets directs sur les rentes de la classe oisive. Comment le rentier réagit-il face à une diminution de son flux de revenu ? Cette réaction, souligne Boisguilbert, est double. D'un côté, à cause d'un revenu plus faible, le rentier dépense moins sur les différents marchés : il s'agit là, en quelque sorte, d'une réaction *ex post*. Mais, simultanément, une autre réaction, *ex ante*, est autrement plus intéressante pour l'analyse et importante pour les faits. Le rentier ne dépense pas moins uniquement en raison d'un revenu effectivement en baisse, mais aussi, et peut-être surtout, «dans la juste crainte qu'il a de n'être plus payé à l'avenir» (p. 803). S'attendant à des diminutions futures en raison de l'état languissant des affaires et de l'information dont il peut disposer (transmise par les fermiers, notamment), il adopte une attitude de précaution et thésaurise. Pour cette catégorie d'agents, donc, comme pour les membres de la classe productive, les prévisions sont déterminantes même si elles sont erronées ou fondées sur une information pas toujours exacte que les fermiers ont intérêt à diffuser afin de ne pas payer (toutes) les rentes.

Le résultat de ce mécanisme est clair : la crise se propage alors aux autres marchés. Tout comme il y eut un ordre dans l'apparition des professions, il y aura un ordre dans leur déclin en raison des effets de report dus, notamment, au comportement des rentiers : ceux-ci diminueront leur consommation en commençant par les biens et services les moins nécessaires (les spectacles...). Mais, à leur tour, les professions touchées par la baisse de la demande (les comédiens...) réagiront de manière similaire, à leur niveau : «[...] du moment que tous ces sujets voient la certitude de la diminution de leur recette future, ils en font autant de leur dépense, et par conséquent de la sortie de l'argent» (p. 969). C'est ainsi que, rapidement, toutes les activités sont affectées par le jeu d'un «multiplicateur» dans lequel les prévisions sont essentielles.

Reste le rôle joué par la rigidité de certains prix à la baisse. Si, par les effets de report qu'elle induit, la constitution de stocks monétaires de précaution se trouve être le vecteur initial de propagation de la crise, cette rigidité va permettre son approfondissement. En effet, selon Boisguilbert, sur le marché des produits manufacturés, les producteurs préfèrent ne pas vendre plutôt que de diminuer un tant soit peu le prix. Ils courent ainsi à leur perte car ils s'aperçoivent trop tard, lorsque certains font faillite et cassent les marchés pour écouler leurs marchandises, qu'ils agissent à tort : leur comportement ne fait donc qu'accentuer la dépression.

Pour ce qui concerne le marché du travail, le raisonnement de Boisguilbert se fait extrêmement précis. Il est mené en des termes semblables et précise même l'analyse selon le secteur d'activité (agriculture ou manufactures et services). L'accent est placé sur la rigidité à la baisse des salaires monétaires, sur le rôle éventuel des coalitions d'ouvriers dans l'instauration et le maintien de cette rigidité, et sur les conséquences négatives de celle-ci sur la régulation et l'équilibre des marchés.

• *L'intervention de l'État en période de crise.* – Il faut revenir, en conclusion, sur le rôle de l'État en matière économique. En un sens, selon Boisguilbert, ce rôle devrait être facile à tenir : il consiste simplement à ne pas intervenir, sauf pour assurer les fonctions traditionnelles de justice, police et défense. Les crises étant imputables aux interventions publiques déplacées, l'*état d'opulence* ne sera instauré que par la cessation de celles-ci.

Mais il est un autre cas de figure, très spécifique il est vrai, où l'État, malgré tout, doit quand même intervenir directement sur les marchés : lorsqu'une ou plusieurs conditions du libre «commerce» et, surtout, du libre-échange, font défaut. Boisguilbert se penche sur une situation courante à l'époque : l'état de guerre avec certains pays étrangers. Cette circonstance peut empêcher le libre-échange, et donc agir négativement sur les anticipations des agents, rapprochant ce cas de figure de celui, décrit plus haut, de la réglementation. Pour rétablir un état de choses proche de la liberté entière, l'État doit alors intervenir de manière spécifique en jouant sur l'information et donc sur les anticipations des agents afin de créer artificiellement les conditions de la stabilité des marchés. Lors de récoltes abondantes, par exemple, le gouvernement doit faire savoir qu'il achète du blé sur les marchés et constitue des stocks en vue des mauvaises années. De manière similaire, en cas de disette, il doit faire savoir qu'il vendra sur les marchés toutes ou une partie des quantités ainsi mises de côté. Chaque fois, l'information qu'il fournit aux agents a pour but de modérer leur comportement de précaution et/ou de spéculation, de stabiliser les marchés et d'éviter la crise. Et l'auteur de préciser, une nouvelle fois, que seule l'information transmise importe véritablement. L'État peut bien faire semblant d'acheter ou de vendre, ou n'acheter et ne vendre que très peu de blé : le résultat sera atteint si les agents y croient, et, donc, même si les transactions gouvernementales n'existent «qu'en peinture»...

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

L'édition de référence des œuvres économiques et de la correspondance de Boisguilbert est celle qui a été établie par Jacqueline HECHT et publiée par l'INED (Paris, 1966), en deux volumes, sous le titre : *Pierre de Boisguilbert, ou la naissance de l'économie politique*. La correspondance et quelques petits mémoires se trouvent dans le tome 1, p. 245-478 ; l'œuvre proprement dite est recueillie dans le tome 2 : p. 581-1020. Les citations renvoient à cette édition. La pagination des deux volumes étant continue, le numéro de la page suffit à désigner l'écrit cité et le volume.

Une réédition de quelques œuvres de Boisguilbert (orthographié Boisguillebert) a bien été effectuée au XIX^e siècle dans le premier volume de la *Collection des principaux économistes* publiée à Paris chez Guillaumin (*Économistes financiers du XVIII^e siècle*, 1843, par les soins d'Eugène Daire, p. 155-431). Mais, outre le fait que cette réédition fut fort partielle (elle ne comprend en effet que le *Détail de la France*, le second *Factum de la France*, le *Traité [...] des grains* et la *Dissertation de la nature des richesses*), elle se révéla également fautive, Eugène Daire ayant modifié par endroits le vocabulaire de l'auteur.

Les références qui suivent constituent un choix de titres susceptibles de fournir une bonne introduction à la lecture et à la compréhension de Boisguilbert, ou à l'histoire des interprétations de son œuvre. On trouvera une bibliographie complète dans FACCARELLO (1986) et dans HECHT (1966 b et 1989). Les volumes publiés sous la direction de J. HECHT (1966 c et 1989) comprennent également des études ponctuelles.

- DOMAT Jean, (1689), *Traité des lois*, in DOMAT (1828-1829), tome 1, p. 1-75. – *Œuvres complètes*, Firmin Didot, Paris, 1828-1829.
- FACCARELLO Gilbert, *Aux origines de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert*, Anthropos, Paris, 1986.
- HECHT Jacqueline, (1966 a), «La vie de Pierre Le Pesant, seigneur de Boisguilbert», in HECHT (1966 c), p. 121-244. – (1966 b), «Bibliographie commentée des principaux ouvrages et articles concernant Boisguilbert», in *ibid.*, p. 507-579. – (1966 c) (sous la dir. de), *Pierre de Boisguilbert, ou la naissance de l'économie politique*, INED, Paris, deux volumes (pagination continue). – (1989) (sous la dir. de), *Boisguilbert parmi nous*, INED, Paris, 1989.
- HORN Ignace Einhorn, *L'Économie politique avant les physiocrates*, Guillaumin, Paris, 1867.
- NICOLE Pierre (1670), *De l'éducation d'un prince*, édition revue et corrigée, Paris, 1677 (vol. 2 des *Essais de morale* à partir de 1671). – (1671), *Essais de morale*, vol. 1, huitième édition revue et corrigée : Adrian Moetjens, La Haye, 1700. – (1675), *Essais de morale*, vol. 3, édition revue : Adrian Moetjens, La Haye, 1700.
- VAN DYKE ROBERTS Hazel, *Boisguilbert, Economist of the Reign of Louis XIV*, Columbia University Press, New York, 1935.

2. JOHN LAW (1671-1729). ANTOIN MURPHY

Le krach du «système du Mississippi» en 1720 a quelque peu dominé les jugements portés sur John Law, à la fois en tant que théoricien et que praticien de l'économie. Law a été perçu comme une sorte de «contre-alchimiste» raté qui n'a jamais réussi à changer le papier en monnaie. Le résultat de cet échec a été une profonde méfiance envers toute innovation financière pendant le reste du XVIII^e siècle en France. L'histoire n'est pas tendre envers les concepteurs de politiques économiques qui ne parviennent pas à réaliser leurs promesses et, sous cet aspect, Law ne fait pas exception. Malheureusement, cette interprétation rétrospective ne rend pas justice aux astucieuses interventions de Law qui réussirent presque à révolutionner les finances de l'Ancien Régime. Et, ce qui est plus important, elle a occulté les contributions substantielles que cet auteur fit à la théorie économique.

Joseph Schumpeter est l'un des rares historiens de la pensée qui, au XX^e siècle, n'a pas marchandé ses éloges. Law, selon lui, doit être placé au premier rang des théoriciens de la monnaie. Si l'on accepte ce jugement, il est donc surprenant de constater que Law n'est jamais véritablement pris en compte dans les écrits qui relient les développements théoriques du XVIII^e siècle à ceux de la macroéconomie contemporaine. Chacune des deux principales écoles de pensée semble réticente à l'admettre parmi ceux qu'elle place au panthéon des prédécesseurs de son approche. Cette négligence est étrange, car il existe un certain dualisme théorique chez cet auteur, qui lui permettrait d'être considéré à la fois comme un «précurseur» du monétarisme ainsi que du keynésianisme. Il ne fait pas de doute que les monétaristes ne seraient pas très heureux de proclamer une quelconque affinité avec celui qui pense que les problèmes macroéconomiques peuvent être résolus au moyen d'un accroissement de l'offre de monnaie. Les keynésiens, de leur côté, pourraient être gênés par l'issue malheureuse de ses interventions sur l'économie française. Il est d'ailleurs intéressant de noter en passant que, dans la *Théorie générale*, lorsqu'il traite des économistes avec lesquels il se sentait quelque affinité, Keynes ne fait pas mention de Law.

Law naît en 1671 dans un environnement de monnaie et de banque. Son père est orfèvre à Édimbourg et, à l'époque, les orfèvres font office de banquiers rudimentaires en recevant des espèces en dépôt et en délivrant, en échange, des certificats. Cette fin du XVII^e siècle est une période excitante pour un jeune homme intéressé par les affaires monétaires. La Banque d'Angleterre est fondée en 1694 afin d'aider au financement de la guerre que Guillaume d'Orange mène contre Louis XIV. Au même moment, les grandes compagnies commerciales telles que la Compagnie des Indes orientales, la Compagnie royale d'Afrique et plus tard la Compagnie des mers du Sud voient leur taille s'accroître grâce à l'octroi de monopoles de commerce avec les colonies : elles doivent, en échange, aider à fournir les fonds nécessaires à la guerre, réclamés par le gouvernement.

Les tentatives du gouvernement en vue de réunir l'argent pour financer la guerre vont de pair avec celles des compagnies privées de retirer des capitaux d'un marché financier encore inexpérimenté, en vue d'opérations à risque allant des marchés d'assurance à de pures et simples escroqueries. Les actifs financiers, comme les bons d'État et les actions des compagnies privées, commencent à faire concurrence aux espèces d'or et d'argent dans leur fonction de réserve de valeur. Au même moment, les billets de la Banque d'Angleterre entrent en compétition avec ces mêmes espèces comme moyen de circulation. Le succès des activités de la Banque d'Angleterre, de la Compagnie des Indes orientales et, plus tard, de la Compagnie des mers du Sud devait influencer profondément les idées de Law en matière de monnaie et de finance.

Au début, Law essaie d'intéresser le parlement écossais à son projet d'établir une banque qui aurait émis des billets non pas en contrepartie d'espèces métalliques, mais de terres. Cette proposition est présentée dans son ouvrage, *Money and Trade Considered, with a Proposal for Supplying the Nation with Money*, publié en 1705. Le projet n'est pas pris en considération, mais son auteur ne se décourage pas : il essaie de persuader le contrôleur général des Finances, Chamillart, des avantages d'un tel plan pour la France. Il passe les treize années suivantes à tenter de convaincre les autorités françaises du bien-fondé de ses idées. Mais ses propositions ne reçoivent aucun accueil favorable avant la mort de Louis XIV en 1715 et la régence de Philippe d'Orléans.

La théorie économique

L'évolution de la pensée économique de Law peut être retracée grâce, notamment, à l'édition de ses œuvres par Paul Harsin (1934). Cependant, cette édition doit être utilisée avec beaucoup de prudence car un écrit important qui y figure, le *Rétablissement du commerce*, a été écrit pour une grande part par Pottier de la Hestroye, et des doutes subsistent quant à l'authenticité d'autres œuvres : l'*Histoire des finances*, en particulier, contenue dans le troisième volume, n'est sans doute pas de Law non plus.

En ne considérant que les autres textes et en tenant compte des répétitions qui surgissent inévitablement chaque fois que Law tente de proposer de nouveau, ou de corriger, ses conceptions, il est possible de dégager le développement des principaux thèmes concernant la théorie et la politique économique. Il convient tout d'abord de se pencher sur les aspects théoriques de l'œuvre, et d'en souligner : 1) les thèmes macroéconomiques ; 2) le rôle joué par la monnaie dans l'économie ; 3) le mécanisme de transmission de l'inflation, au niveau global, en économie ouverte et dans un « petit pays » ; 4) les instruments appropriés à l'usage de la monnaie ; 5) l'offre optimale de monnaie ; 6) la demande de monnaie. Une fois les contributions théoriques mises au jour, il sera possible de juger de la manière par laquelle Law tenta de concrétiser ses conceptions en France de 1716 à 1720.

John Law possède une vision claire des objets et des mécanismes macroéconomiques, et, en cela, il est le premier d'une lignée d'auteurs qui, au XVIII^e siècle, comprendra Richard Cantillon, David Hume et François

Quesnay. Tout au long de sa vie, Law montre un grand intérêt pour des thèmes majeurs tels que ceux du sous-emploi des ressources, de la stagnation économique et de l'inflation. Pour ce qui concerne sa conception de la politique économique, il pense que toute tentative effectuée pour résoudre ces problèmes passe par une gestion appropriée des finances. Son analyse des performances économiques de l'Écosse et de la France le mène à la conclusion selon laquelle il existe des problèmes macroéconomiques urgents : la stagnation et la sous-utilisation des ressources précisément. Ces problèmes avaient engendré une forme d'économie de semitroc qui était incapable de produire des rentrées fiscales suffisantes aux besoins de l'État. Law montrera plus tard que, en France, ces problèmes avaient été aggravés par le niveau élevé de la dette publique, dû au caractère belliqueux et dilapidatoire du règne de Louis XIV.

En se penchant sur les causes des piètres performances économiques de l'Écosse et de la France, Law tourne son attention vers les facteurs monétaires. Selon lui, la dépression économique est due à une offre inadaptée de monnaie et à sa conséquence inévitable : un taux d'intérêt beaucoup trop élevé. Cette conclusion est fondée sur un raisonnement microéconomique. *Money and Trade* s'ouvre en effet sur le rappel du paradoxe de la valeur (celui de l'eau et du diamant) que l'auteur aborde par une analyse en termes d'offre et de demande de marché. Cette analyse est utilisée pour montrer le caractère futile des manipulations monétaires telles que la réglementation du contrôle des changes, l'imposition de plafonds légaux aux taux d'intérêt et les modifications des taux de change intérieurs entre les différentes sortes de numéraire. Bannissant toute intervention de l'État sur le marché, Law affirme que «le prix des espèces ne doit pas être réglé, non plus que le prix d'un chapeau» (I, p. 193). Cette même analyse en termes d'offre et de demande est de nouveau mise en œuvre par la suite pour traiter du chômage et de l'inflation : le premier apparaît lorsqu'il existe une demande excédentaire de monnaie, et le second phénomène est induit par un excès d'offre de monnaie.

Le titre du premier écrit de Law, *Money and Trade*, montre la symbiose qui existe, dans l'esprit de l'auteur, entre la monnaie et l'activité économique. Law affirme que la monnaie est la *causa causans* du commerce. Elle conduit le commerce : un accroissement de l'offre de monnaie accroît le volume de l'activité.

Law ne croit donc pas que la monnaie est neutre, c'est-à-dire qu'elle ne possède aucun effet sur les variables réelles de l'économie. Sans monnaie, l'économie se trouve réduite au troc, et il reprend l'idée selon laquelle le troc est inefficace car il empêche ou il retarde des échanges réciproquement avantageux. Une fois qu'un instrument financier est apparu comme monnaie, le niveau de l'activité économique augmente. Et si l'utilisation de la monnaie porte l'économie à un niveau d'activité supérieur à celui qui prévaut en régime de troc, alors un accroissement de l'offre de monnaie est susceptible d'accroître l'activité de manière que toutes les ressources soient mieux utilisées : «A mesure que la monnaie s'accroît, les désavan-

tages et les inconvénients du troc furent écartés; on employa le pauvre et l'oisif ; on cultiva une plus grande étendue de terrain ; les productions s'augmentèrent ; les manufactures et le commerce se perfectionnèrent ; les propriétaires terriens vécurent mieux, et les classes inférieures du peuple furent moins dans leur dépendance.» (I, p. 15.)

Le passage d'une économie de troc à faible niveau d'activité à une économie monétaire à niveau d'activité plus élevé montrerait donc que la monnaie possède un effet réel sur l'économie. Mais deux importantes questions surgissent alors : 1) quel instrument financier est-il le mieux à même de faire office de monnaie afin de provoquer une expansion du commerce et de l'emploi ? 2) Comment déterminer l'offre optimale de monnaie ?

En raisonnant en termes d'offre et de demande, Law souligne que toute marchandise susceptible d'être utilisée comme monnaie peut voir son prix varier. En notant un certain nombre de prix effectifs, il tente de montrer que les instruments financiers qui, à l'époque, faisaient office de monnaie – les espèces d'or et d'argent – ont fait l'objet de variations sensibles de valeur. Ces fluctuations ont eu lieu parce que l'offre d'espèces a dépendu des aléas des découvertes de mines d'or et d'argent en Occident (et particulièrement en Amérique latine), et des propensions à la thésaurisation dans les pays d'Orient. Selon les statistiques présentées, l'afflux d'espèces en Europe en provenance du Nouveau Monde a produit une chute appréciable de leur valeur : leur pouvoir d'achat a été réduit au vingtième en deux siècles. Dans le long terme, les espèces ne sont donc pas un instrument apte à jouer le rôle de monnaie à cause de cette chute de leur pouvoir d'achat. Sur une période plus courte, en dépit de l'afflux accru de métaux précieux en Europe, Law pense qu'il n'est pas non plus approprié de les utiliser comme moyen de circulation car des économies comme l'Écosse et la France faisaient face à une pénurie chronique de ce type de monnaie. Et en subissant cette pénurie, elles devaient affronter un processus de déclin cumulatif. Moins de monnaie signifie moins de commerce et d'emploi, ce qui cause à son tour des pertes ultérieures en commerce et en emploi.

Sur ce point, cependant, l'auteur pourrait peut-être être accusé d'incohérence par des économistes formés à la tradition classique. Si un excès d'offre de monnaie a provoqué une augmentation des prix, une réduction de cette offre dans certains pays n'induirait-elle pas une baisse des prix ? De plus, ne pourrait-on pas dire qu'une telle baisse des prix, par un effet d'encaisse réelle, provoquerait un accroissement à la fois de la consommation et de la dépense d'investissement ? Un tel accroissement de dépense débarrasserait l'économie du chômage. Le raisonnement de Law, cependant, est différent : dans un petit pays en économie ouverte, tel que l'Écosse, les prix sont déterminés par les mouvements de prix internationaux et non par des facteurs liés à l'offre intérieure de monnaie. Sur ce point, l'analyse est résolument «moderne».

Les prix mondiaux – et l'Europe est ici assimilée au monde – augmen-

tent lorsque l'offre de monnaie s'accroît par rapport à la demande, mais l'amplitude de ces variations dans les différents pays dépend de leur degré d'ouverture sur l'extérieur. «La valeur des marchandises ou de la monnaie varie, suivant que leur quantité ou leur demande varie en Europe, et non dans un pays particulier» (I, p. 101). Law explique alors que, dans le cas de l'Écosse, les biens ont le même prix qu'en Angleterre parce que l'Écosse est une économie ouverte. Il admet que si l'Écosse avait été une économie fermée, la pénurie d'espèces en 1705 eût provoqué une chute des prix telle que le pouvoir d'achat de la monnaie eût été dix fois supérieur à ce qu'il était alors.

Dans *Brittania Languens*, William Petyt (à ne pas confondre avec William Petty) avait, lui, admis l'existence d'une relation proportionnelle entre les prix et l'offre de monnaie intérieure. En des termes que l'on pourra retrouver chez Hume, Petyt s'était demandé ce qui se serait passé si la masse monétaire en Angleterre avait été réduite à seulement 500 livres. Le prix des bœufs n'eût-il pas diminué jusqu'à atteindre un penny l'unité ? Law exprime son désaccord sur ce point et affirme que, les bœufs étant des marchandises échangées dans le commerce international, leur prix eût été déterminé par des facteurs extérieurs plutôt qu'internes. Puisque les bœufs peuvent être exportés, leur prix est déterminé sur des marchés tels que le marché hollandais voisin plutôt que sur le marché anglais déprimé. Ainsi, l'internationalisation des prix domestiques des biens «échangés» empêche que ne se produise un effet du type «encaisse réelle». Une pénurie de monnaie peut donc provoquer une contraction cumulative de l'activité économique sans qu'aucun mouvement compensateur de prix n'induisse d'effets d'encaisse réelle. Mais il est vrai que l'auteur ne prend pas en compte la distorsion, soulignée plus tard par Cantillon, des prix relatifs intérieurs entre biens échangés et biens non échangés.

Pour combattre la pénurie de monnaie, Law propose de substituer du papier aux espèces. Mais contrairement à ce que prétendent beaucoup de ses détracteurs, cette proposition n'implique pas une volonté de passer d'une marchandise possédant une valeur intrinsèque (l'or ou l'argent) à un papier-monnaie sans aucune valeur. Law s'oppose en effet à l'idée selon laquelle la monnaie est un objet dont la valeur, imaginaire, est arbitrairement déterminée par le prince : «La fabrique ne donne pas la valeur à la monnaie, et sa valeur n'est pas imaginaire, comme MM. Locke et Boizard prétendent. La monnaie reçoit sa valeur des matières de quoi elle est composée ; et sa valeur est plus ou moins forte, selon que la quantité est proportionnée à la demande; aussi sa valeur est réelle, comme la valeur des blés, vins, et autres effets» (I, p. 175.) Au demeurant, il ne fait que répéter là un argument déjà avancé dans *Money and Trade* : «La pratique de la plupart des nations commerçantes confirme que le papier, pourvu qu'il ait une valeur, est plus propre que l'argent à l'usage de la monnaie» (I, p. 127).

Law pense donc que le papier-monnaie proposé doit être gagé sur une contrepartie adéquate. Selon lui, la monnaie n'a pas besoin de consister en espèces pour posséder une valeur intrinsèque. Sous forme de billets de

banque, elle peut en posséder une, tout en étant gagée sur un actif différent des métaux précieux. Cette contrepartie est formée de terres, de propriétés et de capital productif. Lors de ses premières propositions, exprimées dans *Money and Trade* et dans le *Mémoire pour prouver qu'une nouvelle espèce de monnaie peut être meilleure que l'or et l'argent*, il suggère que la contrepartie doit consister en terres puisque (*Money and Trade*) celles-ci possèdent une valeur plus certaine que les espèces. Dans le *Mémoire*, rédigé peu après, il suggère aussi l'utilisation de la terre mais, de manière plus intéressante, il ne se limite pas à ce type de contrepartie : il nous apprend en effet qu'un nouveau type de monnaie se développait à Londres, gagée sur les actions de la Compagnie des Indes orientales.

Dès 1707, par conséquent, nous voyons Law évoluer vers l'idée d'un papier-monnaie gagé sur les actifs productifs d'une des plus importantes compagnies de commerce colonial – le type même du système qu'il réalise plus tard, en 1720, par la fusion de la Banque royale et de la Compagnie du Mississippi. Dans le *Mémoire*, il explique que les actions de la Compagnie des Indes orientales sont d'une nature différente de celle des types traditionnels de monnaie en ce que les actifs de la Compagnie ne sont pas des espèces, mais du capital productif sous forme de vaisseaux, de forts, de stocks de marchandises, etc. Sa conception, selon laquelle l'émission monétaire peut se faire sur la base d'actifs autres que les métaux précieux, se révèle donc particulièrement moderne. La monnaie est émise contre des actifs sous forme de prêts aux domaines privé et public. Ces actifs ont une valeur fondée sur les moyens d'honorer les intérêts et le capital de ces prêts : *i.e.* sur les rentrées potentielles de revenu pour le secteur privé, et sur la possibilité de lever des impôts pour le secteur public.

Tout en soulignant le besoin de changer les instruments financiers monétisés, Law comprend aussi qu'il y a des limites à l'accroissement de l'offre de monnaie. Tout comme une offre de monnaie inadéquate peut engendrer des difficultés, un excès d'offre est aussi susceptible d'en induire. Quelle est alors l'offre optimale de monnaie ? Elle est celle, dit Law, pour laquelle : 1) la demande de monnaie est égale à l'offre ; et 2) la demande de monnaie est compatible avec une activité économique de plein emploi.

Sur ce point, le raisonnement est donc mené en termes d'offre et de demande de monnaie. Law est le premier auteur à utiliser l'expression «demande de monnaie», expression qui se trouve aujourd'hui à la base de la réinterprétation monétariste de la théorie quantitative. Pour lui, la demande de monnaie est «proportionnée à la population, à la terre ou au produit» (ce dernier terme signifiant ce que nous désignerions aujourd'hui par «revenu national»). La juxtaposition de la population et de la terre au produit (national) revêt une signification importante par la suite ; le concept de quantité adéquate de monnaie implique en effet le plein emploi des ressources, de la population comme de la terre : «On ne saurait guère déterminer les sommes nécessaires aux besoins de la nation, car la demande de numéraire doit augmenter à mesure que l'industrie et le

commerce font des progrès ; mais la multitude de pauvres que nous avons eue toujours est une grande présomption que nous n'avons jamais eu assez de numéraire» (I, p. 159).

Ni l'Angleterre, ni l'Écosse, en 1705, ni la France plus tard ne sont perçues comme possédant une quantité adéquate de monnaie. En Angleterre, l'offre de monnaie consistait en 14 millions de livres en espèces et en un montant inconnu de papier-monnaie : et pourtant, Law pense que l'offre de monnaie pouvait y être accrue jusqu'à atteindre 50 millions et plus. D'un autre côté, la Hollande est citée en exemple : elle avait accru son offre de monnaie jusqu'à un niveau permettant le plein emploi, et avait même attiré des immigrants. C'est pourquoi elle a été capable de financer une part plus que proportionnelle des coûts des guerres européennes : c'est là un thème que Law développe en maintes occasions. Ainsi, en parlant d'une situation de sous-emploi des ressources, toute augmentation de la masse monétaire serait susceptible de créer un accroissement proportionnel de la demande de monnaie en engendrant une hausse du niveau d'activité et de l'emploi. A la fin de ce processus, «le papier-monnaie étant toujours en quantité égale avec la demande, les habitants seront employés, le pays amélioré, les manufactures perfectionnées, le commerce national et étranger s'étendra, et l'on obtiendra puissance et richesse» (I, p. 139). L'auteur suppose donc qu'il existe une demande latente de monnaie (billets de banque) jusqu'au niveau d'activité compatible avec le plein emploi.

Le système

En 1715, Law peut donc s'appuyer sur la théorie macroéconomique qu'il a développée jusque-là. Des éléments de cette théorie se retrouveront bien plus tard chez les monétaristes : 1) le concept de demande de monnaie ; 2) les implications inflationnistes internationales découlant d'un accroissement excessif de l'offre globale de monnaie ; 3) l'application de la «loi du prix unique» dans un petit pays ouvert sur l'extérieur. Un autre élément se retrouve aussi, de manière générale, chez les «pré-keynésiens» : l'identification des causes du chômage et de la sous-utilisation des ressources dans une offre inadaptée de monnaie et dans un niveau trop élevé du taux d'intérêt.

Les circonstances étaient telles en France que l'occasion fut donnée à Law de mettre progressivement ses idées en pratique, et notamment celle selon laquelle un accroissement de l'offre de monnaie passait nécessairement par une contrepartie formée d'actifs autres que les métaux précieux. Ce que l'on appela plus tard le système de Law, ou encore le système du Mississippi, était sur le point de prendre forme. Il est intéressant d'esquisser les principaux aspects de ce système car peu de théoriciens ont eu l'occasion de réaliser dans la pratique leurs «grands desseins».

D'un point de vue macroéconomique, quatre phases importantes rythment le développement du système :

1) l'établissement d'une banque commerciale qui devint, plus tard, une quasi-banque centrale dont la fonction majeure était d'émettre des billets de banque pour remplacer les espèces comme moyen de circulation ;

2) la centralisation des compagnies commerciales françaises sous la houlette d'une compagnie générale, la Compagnie d'Occident, et l'implémentation parallèle de celle-ci dans les opérations de gestion de la dette publique. La Compagnie d'Occident devint plus tard la Compagnie des Indes, plus connue sous le nom de Compagnie du Mississippi ;

3) la combinaison de la politique monétaire avec les opérations de gestion de la dette, à travers la jonction progressive des opérations de la banque et de celles de la Compagnie, les deux organismes finissant par être réunis en 1720 ;

4) l'utilisation des modifications des taux de change intérieurs pour inciter les possédants à substituer des billets aux espèces.

En 1715, après la mort de Louis XIV, les idées monétaires que Law propose en France depuis 1702 trouvent un bien meilleur accueil. Les longues guerres du règne avaient laissé le pays sans espèces, sous le fardeau d'une dette publique importante. Dans ses *memoranda*, Law attaque implicitement la gestion de l'économie sous Louis XIV en posant une question : comment des petites nations comme l'Angleterre et la Hollande ont-elles pu guerroyer avec succès, sur d'aussi longues périodes, contre une France plus peuplée et plus riche en ressources naturelles ? La réponse, selon lui, doit être recherchée dans la supériorité des systèmes financiers de ces deux pays.

Au début, Law modèle son «système» sur l'exemple de la Banque d'Angleterre et de la Compagnie des mers du Sud. Plus tard, lorsque le système engendrera sa propre dynamique, il servira à son tour de modèle pour la Compagnie des mers du Sud.

Première étape : la fondation de la Banque générale afin d'émettre des billets qui doivent d'abord servir aux paiements et aux recettes des finances royales. Son capital est trop faible pour lui permettre d'avoir un effet significatif sur la quantité de monnaie en France. L'importance de la dette avait induit une décote substantielle des bons d'État par rapport à leur prix d'émission. Les taux d'intérêt étaient donc à un niveau élevé, ce qui signifiait qu'ils ne pouvaient être réduits substantiellement à cause de l'activité limitée d'émission de la banque. La décision du financier Antoine Crozat de céder ses intérêts en Louisiane fournit à Law le moyen de lier les problèmes de la dette et du taux d'intérêt. Law fonde la Compagnie d'Occident sur le modèle de la Compagnie des mers du Sud dont les statuts avaient été établis en Angleterre en 1711 où les porteurs de titres publics pouvaient les échanger contre des actions. Par ce nouvel établissement, la Compagnie d'Occident acquiert le droit de commercer avec la Louisiane en échange de la prise en charge de la dette flottante de l'État, restructurée et portant un plus faible taux d'intérêt. La Compagnie y trouve son avantage : elle acquiert le droit exclusif d'exploiter les potentialités minérales et agricoles d'une immense étendue – presque la moitié des États-

Unis actuels sans l'Alaska ; et l'État y gagne également : une partie de la dette flottante à court terme est transformée en dette à long terme, à un taux d'intérêt moindre. Ceux qui transféraient à la nouvelle compagnie des titres d'État en échange d'actions avaient l'espoir de réaliser d'importants gains en capital si les richesses de la Louisiane étaient correctement exploitées. Le système de Law, à ce stade, possède donc deux objectifs différents : 1) la gestion de la dette, et 2) le développement colonial. Mais le capital réellement investi dans le développement colonial fut peu important, si bien que le principal objectif de la Compagnie tourna autour de la gestion de la dette.

Il existe cependant deux différences de taille entre la nouvelle compagnie française et celle, anglaise, des mers du Sud. En premier lieu, Law place toutes les autres compagnies de commerce, les fermes d'impôt et la frappe des monnaies sous le contrôle de cette compagnie gigantesque du Mississippi. Celle-ci n'a donc à craindre aucune concurrence venant de France. À l'inverse, le succès de la Compagnie des mers du Sud fit surgir en Angleterre une grande variété de petites compagnies qui tentèrent de réunir des fonds pour financer des activités allant des assurances jusqu'à des projets beaucoup plus extravagants tels qu'une «roue pour le mouvement perpétuel» et un «projet devant être annoncé à une date ultérieure»... La concurrence que se faisaient ces compagnies pour capter une capacité financière limitée causa, en 1720, l'effondrement du *boom* boursier, connu sous le nom de *South Sea Bubble*.

La seconde différence majeure est la liaison que Law établit entre la Compagnie du Mississippi et la Banque générale (qui devint plus tard la Banque royale). Il utilise la banque pour accroître la masse monétaire de telle sorte que les liquidités sur le marché soient suffisantes à pousser le prix des actions du Mississippi jusqu'à des niveaux très élevés.

Entre 1718 et 1720, Law agit à un rythme époustoufflant. Les actions sont émises en quantités croissantes («mères», «filles» et «petites filles»), les compagnies passent sous son contrôle, la dette nationale est convertie en actions et, pendant tout ce temps, l'émission de billets est accrue.

De 1718 au début de 1720, le système se renforce et les Anglais commencent même à remodeler la Compagnie des mers du Sud en prenant pour exemple celle du Mississippi. Pour tous ceux qui avaient été accoutumés, précédemment, au caractère inextricable du système fiscal français, à la perpétuelle pénurie de monnaie, au problème urgent de la dette et à la gestion inefficace des compagnies de commerce colonial, le système a dû présenter un contraste étonnant. En très peu de temps, Law a édicté un vaste ensemble de mesures nouvelles pour rationaliser une partie importante du système fiscal. Sa banque, la Banque royale, a émis un milliard de livres en billets – un doublement, ou presque, de la quantité de monnaie –, rendant ainsi la monnaie plus largement disponible. Le fardeau de la dette nationale a été pris en charge par la Compagnie et son taux d'intérêt abaissé à 3 %, puis à 2 %. Les compagnies commerciales, à présent centralisées, ont été réorganisées d'une manière plus efficace et reçoivent de

nouveaux apports de capitaux (on murmure cependant de plus en plus contre l'aventure du Mississippi). L'aboutissement de tous ces efforts a lieu au mois de décembre 1719 lorsque Law est nommé contrôleur général des Finances et devient donc, virtuellement, Premier ministre.

Par plus d'un aspect, le système de Law présente une certaine unité esthétique en ce que la réalisation de chaque étape semble trouver harmonieusement sa place au sein du grand dessein représenté par la fusion de la Compagnie du Mississippi et de la Banque royale – un dessein exprimé dès 1707. Law lui-même, n'étant pas homme à faire preuve d'une modestie excessive, affirme qu'il y avait bien un plan grandiose derrière ses avancées successives. Dans une lettre adressée au *Mercur de France* en février 1720 et écrite par lui-même ou par l'un de ses collaborateurs, on peut lire que l'on voit ici une suite d'idées qui se soutiennent les unes les autres, et qui font apercevoir de plus en plus le principe d'où elles partent» (III, p. 98-99).

Au début de 1720, Law semble avoir atteint ses objectifs : l'émission de billets avait été grandement accrue, et le taux d'intérêt a été abaissé à environ 2 %. Une partie importante de l'accroissement des billets avait été amenée par l'augmentation des prêts aux porteurs de titres du Mississippi qui déposaient leurs actions en gage auprès de la Banque. A l'assemblée générale annuelle de la Compagnie, le 30 décembre 1719, un dividende de 200 livres avait été annoncé pour tout titre d'une valeur faciale de 500 livres – ce qui faisait un dividende de 40 %. Mais pour beaucoup de personnes qui avaient acheté des actions, ou qui avaient échangé des titres de la dette publique contre des actions, à un prix compris entre 9 000 et 10 000 livres, ce dividende ne représentait qu'un rendement de 2,2 % ou 2 %.

Pour conserver un taux d'intérêt aux alentours de 2 %, il fallait donc que les actions du Mississippi voient leur cours maintenu à un niveau non inférieur à 9 000 livres. Un «Bureau d'achat et de vente» fut institué afin de vendre et d'acheter des actions à 9 000 livres. La conséquence de cette politique fut, bien entendu, la monétisation des actions de la Compagnie du Mississippi dont le cours possédait à présent un taux plancher de 9 000 livres. Mais dans la mesure où Law considérait ces actions comme une autre sorte de monnaie, son action était cohérente.

Le système fonctionna tant que les agents furent disposés à rester au sein du circuit «papier» ainsi créé, c'est-à-dire à échanger du papier contre des actions, et inversement. Mais dès qu'il y eut un essai important pour sortir de ce circuit, dès que des agents réalisèrent leurs gains en capital sous forme de billets et utilisèrent ceux-ci pour acheter des marchandises et des espèces, les faiblesses du système apparurent au grand jour. Une inflation s'ensuivit, accompagnée de pénuries d'espèces.

A mesure que s'affirma l'idée selon laquelle le système n'était qu'un phénomène de «papier», Law tenta de bloquer toute nouvelle sortie hors de ce circuit. Il abolit d'abord le Bureau d'achat et de vente : les actions ne possédèrent plus de taux plancher garanti à 9 000 livres. Mais la chute des cours qui s'ensuivit et l'accroissement soudain de la demande d'espèces

qui l'accompagna, forcèrent Law à instituer un nouveau bureau chargé de l'achat et de la vente d'actions à un prix de 9 000 livres : le «Bureau des conversions».

Ayant échoué dans sa tentative de diminuer les pressions créées par la surévaluation et la monétisation des actions du Mississippi, Law essaya immédiatement d'empêcher les agents de convertir les actions et les billets en espèces. A l'aide d'une série d'édits, il instaura des règlements de contrôle des changes, avec l'interdiction, pour tout individu, de détenir plus de 500 livres en espèces. Un autre édit annonça une prompte démonétisation de l'or, et une série de dévaluations programmées des espèces d'argent par rapport aux billets. Cette dernière mesure fut destinée à encourager les détenteurs d'espèces à convertir celles-ci en billets. Mais cette politique de démonétisation de l'or et de dévaluations programmées de l'argent eut des conséquences sur les transactions avec l'étranger. Elle impliquait une réévaluation progressive de la livre française, en termes de billets de banque, par rapport aux monnaies étrangères exprimées en espèces. Ces espèces devaient valoir moins en termes de billets, et les billets davantage en termes d'espèces.

Ces mesures – contraires aux principes libéraux affichés dans *Money and Trade* – étaient contradictoires. Law s'engagea dans une impasse en tentant, à la fois, de contrôler le taux d'intérêt au moyen d'un accroissement de l'offre de monnaie, et de réévaluer le cours du change intérieur, *i.e.* d'accroître la valeur des billets par rapport aux espèces. Comment les espèces pouvaient-elles voir baisser leur valeur par rapport aux billets et aux actions qui, de leur côté, avaient été grandement accrus en quantité ?

Law tenta de résoudre cette contradiction par le célèbre arrêt du 21 mai, stipulant des réductions programmées de la valeur des billets et des actions sur le modèle de celles annoncées pour les espèces d'argent, mais dans une proportion moindre que pour elles. Ce décret était logiquement nécessaire. Mais le public, qui avait été amené à croire que la valeur des billets et des actions ne baisserait pas, que le nouveau système de papier était garanti contre de telles réductions, se sentit trahi. L'arrêt du 21 mai détruisit cette croyance, et l'opposition fut telle qu'il dut être révoqué. Mais, malgré cette révocation, la confiance des investisseurs avait été ébranlée. La fuite devant les billets et les actions s'accéléra progressivement et tous deux perdirent une partie substantielle de leur valeur en dépit du combat d'arrière-garde mené par Law. Dès le mois de décembre 1720, le système s'était effondré, et Law fut contraint de quitter la France.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- LAW John, *Cœuvres complètes*, éditées par Paul HARSIN, 3 volumes, Liège et Paris, 1934.; réimpression, Vaduz, 1980.
- FAURE Edgar, *La Banqueroute de Law*, Gallimard, Paris, 1970. Cette œuvre contient un «Essai de bibliographie critique», p. 691-722, rédigé par Paul HARSIN : il s'agit là de la bibliographie la plus complète sur John Law et le système du Mississippi.
- HAMILTON Earl J., «Prices and Wages at Paris under John Law's System», *Quarterly Journal of Economics*, 1936, vol. 51, p. 42-70. – «John Law», in *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 9, New York, 1968. – «The Political Economy of France at the Time of John Law», *History of Political Economy*, 1969, vol. 1, p. 123-149.
- HARSIN Paul, *Les Doctrines monétaires et financières en France du xvi^e au xviii^e siècle*, Félix Alcan, Paris, 1928, p. 115-120 et 137-220.
- MONROE Arthur E., *Monetary Theory before Adam Smith*, 1923 ; réimpression, Augustus M. Kelley, New York, 1966.
- MURPHY Antoin E. , «The Evolution of John Law's Theories and Policies, 1707-1715», *European Economic Review*, 1991, p. 1109-1125. – «John Law : Aspects of his Monetary and Debt Management Policies», in *Perspectives on the History of Economic Thought*, édité sous la direction de BARBER W. J., Edward Elgar, 1991.
- VICKERS Douglas, *Studies in the Theory of Money, 1690-1776*, Chilton, 1959 ; réimpression, Augustus M. Kelley, New York, 1966.

VIII

Richard Cantillon et le groupe de Vincent de Gournay

ANTOIN MURPHY

1. RICHARD CANTILLON

Richard Cantillon est l'un des principaux économistes du XVIII^e siècle, et ses contributions analytiques figurent en bonne place aux côtés de celles de François Quesnay, de Turgot et d'Adam Smith. Il est surprenant de constater que l'on ne connaît un auteur de cette stature que par un seul écrit : l'*Essai sur la nature du commerce en général* publié en 1755 de manière posthume. Selon le marquis de Mirabeau, Cantillon écrivit beaucoup dans le domaine économique, mais ses manuscrits brûlèrent dans l'incendie qui ravagea sa maison lorsque, selon toute vraisemblance, il fut assassiné à Londres en 1734. Le petit volume qui forme l'*Essai* (1755) contient cependant tant d'innovations théoriques qu'il peut sans problème côtoyer des œuvres bien plus longues telles que la *Richesse des nations*.

L'expérience qu'acquiert Cantillon comme banquier et comme spéculateur pendant le *boom* boursier européen des années 1719-1720 marque sa carrière et possède une profonde influence sur son œuvre. Richard Cantillon naît à Ballyheigue, dans le Kerry, en Irlande, pendant la décennie 1680-1690. Sous Cromwell et sous Guillaume d'Orange, les confiscations ont dépossédé sa famille de ses terres. Certains, comme Cantillon, émigrent en France : c'est le mouvement que les poètes irlandais célébrèrent comme *the flight of the wild geese*. Devenu français en 1706, Cantillon acquiert une bonne part de son expérience monétaire et bancaire en travaillant pour James Brydges, le payeur général des forces anglaises à l'extérieur, à Barcelone, pendant les deux dernières années de la guerre de succession d'Espagne (1711-1712).

Brydges l'introduit auprès de banquiers influents à Londres et à Amsterdam lorsque Cantillon décide de reprendre l'affaire bancaire de son cousin, à Paris, en 1714. Ces contacts, joints à ceux de Daniel Arthur, un banquier jacobite qui lui était

apparenté, lui permettent d'établir une banque aux dimensions multinationales, stratégiquement bien placée pour bénéficier du *boom* et de l'effondrement consécutif du prix des titres à Paris, Londres et Amsterdam en 1719-1720. En utilisant peut-être ses propres conceptions théoriques, Cantillon achète et vend des actions, des monnaies et des options pendant cette période d'activité frénétique du marché financier. Lorsque les autorités françaises enquêtent sur les fortunes faites par les «Mississippiens», elles estiment qu'il profita du système pour une somme de 20 millions de livres tournois. Cantillon a, par ailleurs, débattu du système avec Law, mais les relations entre les deux hommes ne furent pas faciles. Elles débutèrent lorsqu'ils furent tous deux impliqués dans l'entreprise risquée d'un établissement en Louisiane, et se détériorèrent lorsque Law, probablement irrité par les spéculations de Cantillon contre le taux de change français, le menaça d'un emprisonnement à la Bastille s'il ne quittait pas la France. Après le départ de Cantillon pour Amsterdam, Law revint sur sa décision et tenta de l'attirer de nouveau en France pour lui confier un rôle dans la gestion des finances : cette offre en dit long sur l'estime en laquelle Law tenait son discernement en matière financière. Cantillon déclina cependant l'offre, prévoyant l'effondrement du système. Pendant le reste de son existence, il fut impliqué dans toute une série de procès criminels et civils portant sur l'origine de sa fortune. Malgré deux arrestations, il se défendit avec succès jusqu'à sa mort.

Le krach du système de Law l'influence profondément. Bien qu'il ne mentionne jamais Law ni le Mississippi dans son *Essai*, cette œuvre peut être interprétée, en un certain sens, comme une réponse aux conceptions de Law quant à la manière de mener une politique économique.

L'*Essai* est formé de trois livres qui fournissent un exposé systématique des idées de Cantillon sur le fonctionnement général de l'économie. Il commence par donner les fondements du modèle pour le compliquer peu à peu à chaque étape décisive du raisonnement. Dans le livre I, il utilise l'abstraction du «propriétaire d'une grande terre (que je veux considérer ici comme s'il n'y en avait aucune autre au monde» (1755), éd. de l'INED, p. 33) pour transformer ensuite progressivement cette économie en économie de marché animée par les entrepreneurs. Dans le livre II, le système monétaire est introduit, et la nature autorééquilibrante de l'ensemble réel/monétaire ainsi formé est exposée. Le modèle est ensuite élargi au livre III afin de prendre en compte le commerce extérieur et les changes étrangers. Une fois le modèle complété de la sorte, Cantillon le teste, en quelque sorte, afin de déterminer sa capacité à assimiler ou à rejeter le type de greffe macroéconomique que Law tenta d'imposer à l'économie française.

Dans cette perspective, un certain nombre de thèmes majeurs ressortent, qui sont : 1) la théorie de l'entrepreneur ; 2) la théorie du marché et du rôle de l'entrepreneur ; 3) le flux circulaire des revenus ; 4) la connexion entre les secteurs réel et monétaire de l'économie ; et 5) la critique des innovations financières.

La théorie de la valeur

Peu d'œuvres économiques commencent de manière aussi élégante que l'*Essai* de Cantillon : «La terre est la source ou la matière d'où l'on tire la richesse ; le travail de l'homme est la forme qui la produit : et la richesse en elle-même n'est autre chose que la nourriture, les commodités et les agréments de la vie.» (*Ibid.*, p. 1.)

On doit cependant noter que l'auteur se laisse rarement aller à la rhétorique : derrière cette élégance se cache la substance de ses vues sur la nature de l'économie réelle. C'est une économie dans laquelle deux facteurs de production, la terre et le travail, sont combinés pour produire les marchandises (nécessaires ou de luxe). En jouissant de sa richesse, la société doit faire face à un arbitrage entre la croissance de la population et ce qui pourrait être conçu comme un niveau de vie acceptable – une population nombreuse requérant une plus grande consommation de biens nécessaires («la nourriture») et ne laissant ainsi que peu de biens de luxe («les agréments de la vie») aux habitants de l'État.

En supposant donnés les goûts des propriétaires fonciers et le niveau de vie minimal acceptable par la société, le surplus agricole issu de la terre provoque un accroissement de la population. Dans une veine prémalthusienne, Cantillon écrit que «les hommes se multiplient comme des souris dans une grange, s'ils ont le moyen de subsister sans limitation» (*ibid.*, p. 47). Tant qu'un surplus de nourriture existe, la population croît, opérant à son tour une pression à la baisse sur les salaires qui finissent par atteindre un niveau produisant une économie stationnaire.

A la suite de Petty, dont l'œuvre posséda une grande influence sur lui, Cantillon tente de mesurer ce salaire d'état stationnaire en termes d'un seul intrant : la terre. Cette recherche d'une mesure unitaire de la valeur produit une théorie de la valeur-terre. Au siècle suivant, Ricardo et Marx poursuivront cet effort, mais en termes de travail cette fois.

Le lien ainsi établi entre la théorie de la population et la théorie de la valeur semble faire de Cantillon un «précurseur» de la théorie classique du salaire de subsistance. Mais la théorie de l'*Essai* n'est pas une théorie de subsistance à outrance, car elle permet un arbitrage entre la taille de la population et ce que la société juge un salaire de subsistance acceptable. Cantillon pense que la population chinoise était nécessairement proportionnée aux «moyens qu'ils [les Chinois] ont de subsister», à cause d'un impératif religieux d'élever le plus grand nombre possible d'enfants. Dans ce cas, un acre de terre entretient un nombre plus important de personnes qu'en Europe où l'opinion générale concernant le niveau acceptable de vie comporte une consommation par tête plus élevée du surplus agricole. Quant au fait de savoir s'il est préférable d'avoir une population importante au niveau de vie peu élevé, ou bien des habitants moins nombreux et «bien plus à leur aise» (*ibid.*, p. 48), l'auteur adopte une position neutre : «C'est aussi une question qui n'est pas dans mon sujet.»

Il affirme que «la valeur réelle de toutes les choses à l'usage des hommes

est leur proportion à la quantité de terre employée pour leur production et pour l'entretien de ceux qui leur ont donné la forme (p. 65). La «valeur réelle», ou ce qu'il appelle plus fréquemment la «valeur intrinsèque», exprimée en termes du prix d'offre du travail, constitue ce qu'Adam Smith appellera, plus tard, le «prix naturel». Dans des conditions de concurrence, le prix de marché d'une marchandise correspond à sa valeur intrinsèque. Cantillon reconnaît que les prix de marché peuvent fluctuer autour des valeurs intrinsèques : il s'agit là d'un signal adressé à un agent essentiel, l'entrepreneur, afin que celui-ci modifie sa production et son attitude sur le marché.

Marchés et entrepreneurs

En comparant habilement l'abstraction du «grand domaine» avec le système de marché, Cantillon fait ressortir le rôle central de l'entrepreneur dans les activités de production et d'échange. Le terme entrepreneur était déjà utilisé en français (par exemple, par Jacques Savary en 1675, dans le *Parfait Négociant*, ou encore par Boisguilbert), mais Cantillon est le premier auteur à lui conférer une signification économique rigoureuse. Dans l'économie centralisée de la «grande terre», une cascade de commandements descend du propriétaire aux travailleurs par l'intermédiaire des «inspecteurs» : le propriétaire est tout-puissant, les liens sont hiérarchiques. Dans l'économie de marché, les propriétaires (possesseurs de la richesse) et les travailleurs existent toujours, mais les entrepreneurs prennent la place des «inspecteurs», et le tableau en est bouleversé. Dans le modèle du grand domaine, l'inspecteur transmet passivement aux ouvriers les directives du propriétaire foncier quant aux types de biens à produire et à leurs quantités. Cela contraste fortement avec l'économie de marché dans laquelle le rôle de l'entrepreneur consiste précisément à identifier les demandes de biens et services et d'essayer de les satisfaire par le biais de l'offre. Il est donc un rôle actif de coordination des processus de production et d'échange, de canalisation des biens à partir de l'étape première de production jusqu'au consommateur final, par le biais des échanges sur les marchés.

Cantillon définit l'entrepreneur comme la personne qui achète les facteurs de production et/ou des marchandises, à un prix certain, pour les revendre à un prix incertain. Et dans la mesure où le prix de vente futur est incertain, l'entrepreneur est conçu comme un preneur de risques. Il doit interpréter les signaux du marché tout comme les conditions générales de l'offre et de la demande. Sur les marchés d'enchères, tels que ceux des biens périssables produits par les fermiers-entrepreneurs, Cantillon admet que les prix changent rapidement et reflètent l'état de l'offre et de la demande. Mais beaucoup de marchés, précise-t-il, ne sont pas de ce type : ce sont ceux où les entrepreneurs manufacturiers, les offreurs de travail, les grossistes et les détaillants jouent un rôle dans la fixation des prix. S'il

doit se passer de la commodité du marché d'enchères, l'entrepreneur raisonne en univers incertain, car il n'est pas confronté aux prix qui égalisent l'offre et la demande. Il se trouve dans la nécessité de tenter de deviner ce qui se passe sur les marchés. S'il est un entrepreneur-producteur, il doit former des anticipations sur la nature des biens que les acheteurs sont susceptibles de désirer ou, s'il est grossiste ou détaillant, il doit connaître ce que ceux-ci demandent réellement. Et l'entrepreneur peut se tromper : «Il arrive souvent que les vendeurs, en voulant trop soutenir leur prix au marché, manquent l'occasion de vendre avantageusement leurs denrées, ou leurs marchandises, et qu'il y perdent. Il arrive aussi qu'en soutenant ces prix, ils pourront souvent vendre plus avantageusement un autre jour.» (*Ibid.*, p. 68.)

La figure de l'entrepreneur est donc centrale dans l'analyse du marché effectuée par Cantillon. Sa présence effective est nécessaire pour coordonner la production et les échanges. Malheureusement, la métaphore smithienne de la «main invisible» et le recours walrasien à un «crieur» fictif ont détourné l'attention de l'étude du rôle de l'entrepreneur en analyse économique, étude dont pourtant Cantillon avait jeté les fondements.

Le flux circulaire des revenus

L'entrepreneur se trouve au centre de la description du flux circulaire des revenus qui relie la dépense et le produit dans l'économie. Étant donné l'importance de l'agriculture à l'époque, l'entrepreneur-fermier est considéré comme jouant un rôle fondamental par la détermination du produit qu'il pense que les consommateurs (propriétaires fonciers et citadins) désirent acheter : «Toutes les denrées de l'État sortent, directement ou indirectement, des mains des fermiers, aussi bien que tous les matériaux dont on fait de la marchandise [...]. Il faut donc considérer les trois rentes du fermier, comme les principales sources, ou pour ainsi dire le premier mobile de la circulation dans l'État.» (*Ibid.*, p. 70.)

Cantillon montre que le produit agricole peut être scindé en trois parties que, d'une manière qui peut induire en erreur le lecteur moderne, il décrit comme trois «rentes». Un tiers du produit est versé au propriétaire foncier comme rente proprement dite, un tiers est utilisé pour couvrir les frais de travail et d'entretien dans la production agricole, et le fermier conserve le troisième tiers «qui doit lui demeurer, pour faire profiter son entreprise» (*ibid.*, p. 69). Les propriétaires fonciers «absentéistes» sont censés dépenser l'intégralité de la première rente dans les villes, et les fermiers plus de la moitié de la troisième (*i.e.* plus du sixième du revenu agricole) sous forme de produits «urbains». Dans l'ensemble, donc, une moitié au moins du revenu agricole est destinée à être dépensée dans les villes. Il est ensuite supposé que la moitié de la population est urbaine et achète plus de la moitié de la production agricole. Ces consommateurs doivent cependant, à leur tour, produire ce qui est demandé par les propriétaires fonciers

et par les fermiers afin d'acquérir le revenu nécessaire à leurs achats de biens agricoles.

Cantillon nous propose donc un schéma macroéconomique du fonctionnement d'une économie, mettant l'accent sur le processus circulaire impliquant l'interaction du revenu, de la dépense et du produit. La dépense d'une personne forme le revenu d'une autre par l'intermédiaire de la production des biens et services. De plus, en formant des hypothèses quant à la localisation de la population et à l'absence d'épargne, il est à même de montrer comment ce processus peut s'autoreproduire. C'est cette analyse, notamment, qui inspirera Quesnay et l'aidera, en 1758, à formaliser le processus dans le *Tableau économique* (voir ci-dessous, chapitre X). Comme Cantillon, Quesnay croit que l'agriculture est de toute première importance et que la dépense est dominée par les propensions des propriétaires fonciers. Comme Cantillon, aussi, il montre l'interaction du revenu, de la dépense et du produit entre les différents groupes socio-économiques qu'il définit, quant à lui, comme la classe des propriétaires, la classe productive et la classe stérile. Mais Quesnay, en revanche, s'intéresse davantage à la dynamique de la formation des revenus et à ses implications pour la politique fiscale, *i.e.* à la possibilité pour le produit net de supporter l'intégralité du fardeau fiscal par la levée d'un impôt unique. Le centre d'intérêt de Cantillon est différent : il entend déterminer la quantité de monnaie d'équilibre nécessaire à l'économie.

Ce point doit en effet être souligné. L'analyse du processus circulaire des revenus n'est pas menée de manière indépendante. Elle est effectuée dans le chapitre intitulé «De la circulation de l'argent» (livre II, chapitre 3). Cantillon considère que l'analyse de la circulation de la monnaie est si importante qu'il lui consacre trois chapitres dans le livre II (chapitres 3, 4 et 5). En analysant la demande de monnaie, il est en mesure de relier l'économie monétaire à l'économie réelle qu'il a étudiée dans le livre I. Une fois démontré que l'économie monétaire est plus efficace qu'une économie de troc, il tente de déterminer le niveau d'équilibre de la masse monétaire et, pour ce faire, il doit essayer de quantifier la demande de monnaie : d'où l'accent sur le flux circulaire des revenus.

Les liens entre les secteurs réel et monétaire

Dans son analyse monétaire, Cantillon traite de trois thèmes majeurs : 1) la théorie de la demande de monnaie, 2) l'analyse des origines de l'expansion monétaire et les canaux de transmission par lesquels des modifications de l'offre de monnaie agissent sur l'économie, et 3) la distinction entre les biens échangés et non échangés dans le commerce international et la description du mécanisme rééquilibrateur des flux d'entrée et de sortie d'espèces à travers la balance des paiements.

En suivant la démarche rapportée ci-dessus, Cantillon est donc amené à estimer la demande de monnaie requise par le flux circulaire. Au départ, il

suppose que l'offre globale de monnaie est équivalente à la moitié de la valeur du produit agricole. Mais ce chiffre est sujet à des modifications importantes car il faut prendre en compte «la vitesse ou la lenteur de la circulation de l'argent» dans l'échange.

S'il n'est pas le premier auteur à introduire la vitesse de circulation dans la théorie monétaire (William Petty et John Locke en avaient déjà parlé), Cantillon fait cependant une analyse bien plus systématique des facteurs qui influent sur cette vitesse, *i.e.* sur la demande de monnaie, et, aux côtés du revenu, il relève les habitudes de paiement, le crédit commercial et les billets de banque (qu'il exclut donc de la définition de la monnaie) comme autant de ces facteurs. Il reconnaît aussi un motif de détention de monnaie à des fins de précaution.

Après avoir ainsi décrit la demande de monnaie, Cantillon se penche sur les origines de l'expansion monétaire (livre II, chapitres 6 à 8). Il ne tente pas seulement d'en dresser la liste, mais aussi de décrire les canaux de transmission des impulsions monétaires, par lesquels une variation de la quantité de monnaie joue sur l'activité (ce que l'on désigne aujourd'hui par la «boîte noire» pour souligner la complexité du phénomène). Ces canaux sont présentés, en langage contemporain, dans le tableau ci-après.

Cantillon distingue différentes sources potentielles de l'accroissement de l'offre de monnaie, et note que les propensions à dépenser ou à épargner sont en fait influencées par le moyen par lequel l'offre de monnaie a été accrue. Une masse monétaire plus importante possède des effets différents suivant que les détenteurs de monnaie décident de dépenser, d'épargner ou de thésauriser leurs encaisses supplémentaires. Si celles-ci sont dépensées, elles influencent directement le marché des biens et services, l'impact exact pouvant varier selon le degré d'ouverture du marché au commerce extérieur et selon le degré d'utilisation des capacités dans la production de la marchandise demandée. Si l'économie est ouverte et la marchandise demandée un bien «échangé», alors ce bien peut être importé, même si la production domestique ne tourne pas à pleine capacité ; et de telles importations affecteront la balance des paiements plutôt que les prix. Si, d'un autre côté, le bien demandé n'est pas «échangé», le produit et l'emploi peuvent varier s'ils sont sensibles à un accroissement de la demande, alors que ce sont les prix qui augmentent si les capacités sont déjà pleinement utilisées. Mais Cantillon reconnaît aussi que la monnaie peut être prêtée au lieu d'être dépensée et faire ainsi porter l'impact initial sur les marchés financiers, l'impulsion étant transmise au marché des biens par l'intermédiaire d'effets sur le taux d'intérêt.

LES CANAUX DE TRANSMISSION DES IMPULSION MONÉTAIRES DANS L'ESSAI

| |
|---|
| <p><i>Origine des accroissements de monnaie :</i> Mines d'or / Excédent de la balance commerciale / Influx de capitaux / Invisibles</p> |
| <p><i>Décisions des détenteurs de monnaie :</i> Dépense / Épargne / Thésaurisation</p> |
| <p><i>Marchés :</i> Biens et services / Financiers</p> |
| <p><i>Conditions d'offre sur les marchés :</i> Degré d'ouverture de l'économie / Degré d'utilisation des capacités</p> |
| <p><i>Conséquences :</i> Emploi et produit / Inflation / Balance des paiements</p> |

Bien que Cantillon admette qu'il existe une relation étroite entre les variations de l'offre de monnaie et celles des prix, il ne pense pas qu'il s'agisse là d'une relation de proportionnalité et note que les prix de marché augmentent dans une mesure diverse pour chaque marchandise, quelle que soit l'abondance monétaire. Cette restriction l'amène à distinguer les biens «échangés» de ceux qui ne le sont pas, comme nous l'avons déjà noté, et à adopter une conception éclectique du mécanisme régulateur jouant, au travers de la balance des paiements, par entrées et sorties d'espèces. Il n'est certes pas le premier à montrer que l'arbitrage international induit la loi du prix unique pour les biens échangés : J. Law (ci-dessus, chapitre VII) avait déjà mentionné ce fait, en reprenant, notamment, l'exemple des bœufs.

Cantillon rectifie cette image. Il pense que le blé, par exemple, est un bien qui peut faire l'objet du commerce international alors que, à l'époque où il écrit, la législation empêche l'importation de bétail en Angleterre, conférant à la viande le caractère d'un bien «non échangé». Le prix du blé est donc déterminé par le prix international et par les frais de transport. Un accroissement de l'offre de monnaie ne provoquerait aucune hausse significative de ce prix. Par ailleurs, le prix de la viande serait immédiatement affecté par cet accroissement, comme le serait le prix de tout autre bien non échangé (le bois, par exemple, à cause de son coût élevé de transport, ou des articles tels que le beurre, les salades, le lait ou le gibier à cause de leur caractère périssable). C'est donc cette distinction claire entre les biens faisant ou non l'objet d'un commerce international qui permet à Cantillon d'écrire que «les prix des marchés enchériront plus pour certaines espèces que pour d'autres, quelque abondant que soit l'argent» (*ibid.*, p. 99).

Dans le long terme, cependant, l'auteur affirme qu'un pays n'est pas en mesure de détenir indéfiniment des encaisses monétaires excédentaires. Celles-ci sont rejetées hors de l'économie par l'intermédiaire d'un mécanisme régulateur jouant au travers de la balance des paiements. On crédite généralement David Hume d'avoir exprimé, le premier, la doctrine du rééquilibrage automatique de la balance des paiements par le biais de flux d'entrée et de sortie de métaux précieux, exposée en 1752 dans son essai *De la balance du commerce*. Dans cet écrit, cependant, Hume met l'accent sur le rôle des mouvements des prix relatifs : les prix domestiques évoluent différemment que les prix internationaux à cause d'une variation de l'offre intérieure de monnaie et provoquent un déséquilibre inverse de la balance des paiements, celui-ci permettant à son tour un retour de la masse monétaire à son niveau d'équilibre.

Il apparaît donc que Cantillon, quelque vingt ans auparavant, parvient aux mêmes conclusions. Les mécanismes d'ajustement sont cependant plus éclectiques chez lui que chez Hume et sont ainsi davantage susceptibles d'être rapprochés de ceux décrits par la théorie contemporaine. En effet, en acceptant la loi du prix unique, Cantillon ne peut faire porter tout l'ajustement sur un effet de prix relatifs au niveau international car les prix des biens échangés ne varient pas sous l'effet d'une hausse de la masse monétaire. A la place se produira un effet direct d'encaisses réelles diminuant les exportations et accroissant les importations. Cet effet provoque un déficit de la balance des paiements qui cause à son tour une baisse de la masse monétaire.

Mais il existe aussi, chez Cantillon, des passages qui mettent l'accent sur un effet par les prix relatifs des biens échangés. On ne doit pas voir là, cependant, une preuve d'incohérence, et il n'est que de se pencher sur le contexte du début du XVIII^e siècle pour s'en convaincre. A cette époque, les transports et les communications sont lents et difficiles, l'information et les signaux du marché mettent du temps à passer d'un pays à l'autre. On peut donc supposer que, dans le court terme, les prix domestiques augmentent en conséquence d'une offre accrue de monnaie. Les producteurs étrangers ne réagissent qu'avec retard aux nouveaux prix du marché et, entre-temps, les niveaux des prix sont donc différents. Mais dès que les exportations étrangères honorent la demande supplémentaire de biens, la concurrence internationale provoque, dans le pays où la masse monétaire s'est accrue, une baisse des prix des biens échangés. L'effet par les prix relatifs joue donc pendant le temps nécessaire aux producteurs étrangers pour réagir. Une fois la demande supplémentaire satisfaite, l'effet d'encaisses réelles prend le dessus. L'offre de monnaie excédentaire se diffuse hors de l'économie par le biais du déficit de la balance des paiements.

La critique des innovations financières

Après avoir pris en compte le commerce international de la manière rapportée ci-dessus, et suivant la méthode de complication progressive du modèle initial, Cantillon étudie l'influence des taux de change et le rôle des banques dans le livre III. D'un certain point de vue, donc, ce dernier livre complète le modèle général de l'économie. Mais en dépit de ces deux analyses finales, les mêmes principes de départ restent valides, et en particulier le concept de valeur intrinsèque. Les espèces doivent avoir une valeur intrinsèque et, sous forme de métal argent, sont «le vrai nerf de la circulation» (*ibid.*, p. 170).

On peut également lire les arguments du livre III dans une autre perspective, déjà notée : celle d'une critique souterraine du système du Mississippi. Cantillon a dû réfléchir longuement aux offres répétées de seconder Law, et à son propre refus. A-t-il eu raison de refuser ? Aurait-il pu contrôler le système ? Les théories de Law sur le taux d'intérêt, les taux de change et l'offre de monnaie sont-elles correctes ?

Sans jamais citer Law ni le système, Cantillon consacre une grande part du livre III à critiquer les politiques que Law avait introduites en France, telles que les réglementations du contrôle des changes et les changements programmés des taux de change internes (*Essai*, livre III, chapitres 3 à 5). La critique majeure se trouve cependant dans les derniers chapitres de l'*Essai* lorsqu'il prend en compte la tentative de Law d'abaisser le taux d'intérêt par un accroissement des billets de banque.

Étant donné l'un de ses thèmes récurrents, selon lequel la «valeur intrinsèque» est fondamentale dans les échanges, il ne faut pas s'attendre à ce que Cantillon accueille favorablement les innovations financières sous forme de systèmes de crédit ou de papier-monnaie. Mais, après tout, il avait été lui-même banquier et n'était sans doute pas enclin à condamner sans appel sa propre activité. Il reconnaît que les banques peuvent accroître le crédit et relâcher la règle de la valeur intrinsèque, en maintenant un coefficient de réserves métalliques pouvant aller de 10 % à 33 %. Il reconnaît également l'utilité des banques pour faciliter la circulation de la dette publique par le moyen de l'utilisation des billets. Une banque centrale (Cantillon parle de «banque générale» ou de «banque nationale») joue aussi un rôle positif par une éventuelle réduction de la thésaurisation et un accroissement de la circulation monétaire : mais ce rôle positif est limité aux «petits États» et à «ceux où l'argent est un peu rare». Par ailleurs, il soutient qu'une «banque générale dans un grand royaume», gérée de manière orthodoxe, n'induirait aucun autre avantage réel ou permanent qu'un gain de temps dans les transactions, car elle ne serait capable d'accroître l'offre de monnaie que de moins d'un dixième de la quantité de monnaie en circulation. Mais lorsque cette banque se lance dans une émission excessive, elle peut faire plus de mal que de bien. Cantillon montre comment un «ministre d'État» peut utiliser les opérations d'*open market* (accroissement

de l'émission de billets en rachetant des titres d'État) pour abaisser le taux d'intérêt. Cette opération est dangereuse à ses yeux à cause des intérêts propres des personnes qui en sont chargées. Dans le court terme, l'économie peut ne pas s'en ressentir, et peut même prospérer tant que les encaisses monétaires excédentaires sont maintenues au sein du circuit financier et utilisées à l'achat de titres. Mais dès que ces encaisses font irruption dans le flux circulaire de l'activité réelle, la bulle spéculative doit nécessairement crever et la crise financière éclater : «Les billets de banque extraordinaires, qu'on fabrique et qu'on répand dans ces occasions, ne dérangent pas la circulation parce qu'étant employés à l'achat et vente de fonds capitaux, ils ne servent pas à la dépense des familles, et qu'on ne les convertit point en argent ; mais si quelque crainte ou accident imprévu poussait les porteurs à demander l'argent à la banque, on en viendrait à crever la bombe, et on verrait que ce sont des opérations dangereuses.» (*Ibid.*, p. 173.)

Ce sont là les dernières lignes de l'*Essai*, et elles se rapportent sans aucun doute possible au Système. Law avait utilisé le pouvoir d'émission de la Banque royale pour soutenir le cours des actions du Mississippi et donc conserver le taux d'intérêt à un faible niveau. Cet aspect de sa politique dura le temps pendant lequel les opérateurs échangeaient leurs billets contre des actions. Mais les effets-richeesse engendrés par le prix élevé des actions et des billets encouragèrent leurs détenteurs à dépenser une partie des gains. L'économie française s'emballa et le système s'effondra.

Écrit dans ce contexte, l'*Essai* annonce les approches ultérieures qui mettront l'accent sur la dichotomie entre les secteurs réel et monétaire de l'économie. Cantillon ne souligne-t-il pas ce qu'il appelle la valeur intrinsèque, c'est-à-dire la valeur découlant de la prise en compte des aspects réels de la production : les intrants en travail et en terre ? Bien qu'il reconnaisse que la monnaie, *i.e.* les espèces métalliques possédant une valeur intrinsèque, est nécessaire à l'échange, il redoute toujours les conséquences d'un accroissement de sa masse. Son analyse du flux circulaire des revenus et des pratiques de paiement est entreprise afin de déterminer la demande globale de monnaie. L'État doit régler son offre sur cette demande car, autrement, une expansion monétaire excessive engendre l'inflation et des problèmes de balance des paiements. Et, dans cette optique, Cantillon craint que l'utilisation du papier-monnaie et l'existence d'un système bancaire accordant des crédits n'accroissent ce risque d'expansion excessive : l'affaire de la Compagnie des mers du Sud et le système du Mississippi ont semblé fournir une preuve empirique des dangers présentés par de telles innovations. Le passage d'un système impersonnel fondé sur les espèces à un système fondé sur le crédit et placé sous le contrôle très personnel d'un «ministre d'État» tel que John Law constitue donc, selon l'auteur, une stratégie à trop haut risque.

L'auteur reste pessimiste quant à la possibilité d'un progrès économique. Sa conception de l'acquisition des richesses concentrées dans les mains de quelques-uns s'inspire de Hobbes. Il croit que la croissance de la popula-

tion se fait au détriment du niveau de vie. Sa perception des processus économiques est statique. Le commerce international est pour lui un jeu à somme nulle dans lequel un pays ne peut croître qu'au détriment d'un autre. Même si un pays connaît une phase de croissance, Cantillon est d'avis que celle-ci n'est précisément qu'une phase d'un cycle, qui doit être inévitablement suivie d'une phase de dépression et de déclin. Son conservatisme le porte à jeter un regard méfiant sur les possibilités de prospérité économique et à toujours craindre les conséquences indésirables des innovations financières. Heureusement, ce jugement lugubre porté sur l'avenir se révéla, à l'évidence, inexact...

2. LE GROUPE DE VINCENT DE GOURNAY

Dupont de Nemours, le créateur des termes «physiocratie» et «physiocrate», attribuait la découverte de ce qu'il appelait la science moderne de l'économie à deux personnes, Vincent de Gournay et François Quesnay. «Vers 1750 deux hommes de génie [...] M. Quesnay et M. de Gournay s'occupèrent avec suite de savoir si la nature des choses n'indiquerait pas une science de l'économie politique ? Et quels seraient les principes de cette science ?» (1808, vol. III, p. 310.) C'est pourquoi le contraste est grand entre le peu d'attention porté d'habitude à de Gournay (1712-1759) et à son groupe, et l'énorme intérêt suscité par Quesnay et ses disciples. Cette situation est regrettable car l'impression est ainsi donnée que la pensée économique française, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'était rigidifiée autour de l'opinion selon laquelle l'agriculture est le seul secteur productif de l'économie.

Pourtant, si l'on examine les ouvrages d'économie publiés en France avant le *Tableau économique* de Quesnay, l'on s'aperçoit que la plupart d'entre eux portent sur le «commerce», mot qui désignait, alors, l'activité économique en général. Sous cette appellation générique, l'agriculture prenait une place de choix, mais l'industrie et les services également. La force du groupe qui gravitait autour de Vincent de Gournay était l'importance qu'il accordait à la réalisation du laissez-faire dans le cadre d'une économie de concurrence.

Quels étaient les membres de ce groupe ? Dupont de Nemours cite «M. de Malesherbes, Morellet, Herbert, Trudaine de Montigny, M. d'Invaux, M. le cardinal de Boisgelin, M. de Cicé, M. d'Angeul» pour ce qui concerne les Français, et «le docteur Price, le doyen Josiah Tucker, David Hume, Beccaria, Filangieri pour ce qui est des étrangers» (*op. cit.*, p. 315). Cette liste, à l'évidence, semble trop longue et il n'existe aucune preuve véritable pour considérer que des auteurs étrangers comme Hume et Beccaria étaient davantage que de simples correspondants de Gournay. Quant aux administrateurs comme Malesherbes et Trudaine de Monti-

gny, ils encourageaient, certes, le groupe à écrire, mais ne produisirent pas eux-mêmes de contribution substantielle. Morellet, dans ses *Mémoires*, semble identifier le mieux les auteurs du groupe en notant que c'est Turgot qui l'introduisit auprès de Goumay et que ce dernier encouragea Plumard de Dangeul et François Véron de Forbonnais à écrire et à traduire des ouvrages d'économie. En outre, «il fit surtout lire beaucoup l'*Essai* de Cantillon» (1822, vol. I, p. 38). Dangeul et Forbonnais furent sans conteste des membres importants du groupe (Turgot sera traité à part) : mais il convient d'ajouter, aussi, le nom de Simon Clicquot-Blervache parmi les auteurs significatifs.

Les membres de ce groupe étaient de jeunes gentilshommes s'occupant, directement ou indirectement, de commerce. Forbonnais était issu d'une famille bien établie du Mans, ayant fait fortune dans le textile. Son cousin Dangeul était le fils d'un riche marchand de cette même ville. Clicquot-Blervache était un marchand de Reims, et le père de Turgot termina sa carrière comme prévôt des marchands de Paris.

Jacques-Claude Marie Vincent (*i.e.* Goumay : il ne prit que plus tard le nom de cette terre) lui-même, natif du port (alors fort actif) de Saint-Malo, travailla dans les affaires familiales en France et en Espagne. En 1751, il devint intendant du commerce. Son but paraît avoir été de s'entourer de jeunes administrateurs partageant avec lui l'opinion selon laquelle Colbert avait enchaîné la France sous le poids de réglementations excessives : il fallait donc reconstruire une structure plus concurrentielle. Mably, l'un des premiers auteurs «socialistes» du XVIII^e siècle, tout en dépeignant Goumay comme «un homme de beaucoup de génie», ne ménage pas ses disciples : «Il était écouté avec avidité par une foule de petits maîtres des requêtes qui se destinaient à être intendants ou ministres, et croyaient tout savoir en criant : liberté, liberté, il ne faut que laisser faire, et se tenir tranquille.» (1794-1795, vol. XIII, p. 291.)

Ces hommes, cependant, ne se contentèrent pas de déclamer les vertus de leur nouvelle philosophie économique : ils passèrent beaucoup de temps à tenter de faire basculer l'opinion par leurs écrits et leurs traductions. La liste de leurs principales publications entre 1754 et 1758 comprend : *Le Négociant anglais* (1753) de Forbonnais (d'après King), les *Éléments du commerce* (1754) du même Forbonnais, les *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au commerce* (1754) de Dangeul (sous le pseudonyme de John Nickolls), les *Traité sur le commerce* (1754) de Child, traduits par Goumay, l'*Essai sur l'état présent du commerce d'Angleterre* (1755) de Bûtel-Dumont (d'après Cary), les *Questions importantes sur le commerce* (1756) de Tucker, traduit par Turgot, les *Considérations sur le commerce* (1758) de Clicquot-Blervache et Goumay. La publication posthume de l'*Essai* de Cantillon est également à mettre à l'actif du groupe.

Alors que les responsables de l'*Encyclopédie* confient l'article «Économie politique» à Jean-Jacques Rousseau, qui traitera, sous cette appellation, des fondements moraux de l'autorité de l'État, Forbonnais se voit demander la rédaction de l'entrée sur le «Commerce». Il y définit le commerce, dans un contexte de marché, comme consistant en achats, ventes et échanges de marchandises, dans un but lucratif. La base de l'échange est l'utilité :

«Chaque chose qui peut être communiquée à un homme par un autre pour son utilité ou pour son agrément est la matière du commerce.» (Forbonnais, 1755, vol. I, p. 3.) La concurrence, Forbonnais y insiste, est un élément vital, «le principe le plus actif du commerce utile». Elle est «l'âme et l'aiguillon de l'industrie» (*ibid.*, p. 54). Le but poursuivi par «la science du commerce» est d'assurer le plus haut niveau d'emploi possible, ce que Plumard de Dangeul souligne lui aussi. Pour ce dernier également, la liberté et la concurrence étaient essentielles : «Dans le commerce, l'industrie naît de la liberté ; la consommation intérieure et extérieure, du bon marché, suite de la concurrence ; de la consommation enfin, l'emploi des hommes et la population, seuls principes actifs et créateurs dans un État.» (1754, p. 265.)

On a souvent crédité Vincent de Gournay de la création (ou, du moins, de la fortune) de l'expression «laissez faire, laissez passer», véritable slogan et cri de guerre, depuis lors, des partisans du libéralisme économique. Il faut cependant remarquer que les opinions de Gournay et de ses disciples n'étaient pas sans équivoques sur cette question. S'ils étaient profondément attachés au «laissez faire», *i.e.* à la liberté de produire, ils n'avaient pas la même attitude claire quant à un «laissez-passer» qu'ils interprétaient davantage comme une liberté d'échanges dans un contexte national, et non international.

La liberté de produire impliquait l'abolition des «monopoles» et des réglementations restrictives qui empêchaient la mobilité du travail entre les régions et entre les activités. Elle comportait la réduction du temps d'apprentissage, et l'abolition des guildes. C'est la concurrence, et non les pratiques restrictives, qui assure que les travailleurs trouvent un emploi adapté à leurs capacités. «Si un homme n'est pas capable, il sera écarté tout naturellement, par la concurrence, d'un travail qu'il ne peut faire.» (Clicquot-Blervache et Gournay, 1758 ; voir Schelle, 1897, p. 128-129.)

Le libéralisme du groupe était donc surtout un libéralisme de l'offre. Cela ne signifie pas, selon ces auteurs, que l'État n'ait pas à intervenir dans l'économie. Dangeul, par exemple, utilise une image très significative : il dépeint l'administrateur éclairé comme ayant à manipuler une série de «ressorts» afin de produire le meilleur équilibre économique possible. «Il est pourtant, dans tout système de gouvernement, une proportion plus favorable qu'une autre de l'usage de la terre et des eaux et des productions qu'on arrache de son sein ; de la distribution locale des hommes dans les campagnes, bourgs, villages et villes ; de la distribution des différents emplois de la société parmi ces hommes ; de la distribution des travaux dans chaque classe, et du produit de ces travaux les richesses ou l'aisance (...). Cependant, il n'est pas indifférent pour les hommes d'être éclairés sur cette économie, ses proportions, ses changements et leurs suites ; c'est du rapport parfait de toutes ces causes entre elles, que dépend l'existence du système sous lequel ils vivent ; eux-mêmes sont soumis pour leur conservation, à l'action de ces ressorts qu'ils font mouvoir sans en pouvoir calculer sûrement les effets.» (Dangeul, 1754, p. 268-269.)

L'interdépendance des forces économiques est ici soulignée. L'équilibre entre ces forces peut être perturbé par des chocs exogènes explicites (calamités, famines, guerres...), mais aussi par des changements qui passent largement inaperçus comme le progrès technique, la croissance de la prospérité, les modifications des habitudes et les relations commerciales avec les pays étrangers... L'optique de Dangeul n'est pas passive : la monnaie est capable d'influer sur le système. L'action devait, selon lui, être menée sur deux fronts. En premier lieu, Dangeul souhaitait une amélioration dans le rassemblement et l'interprétation des données économiques. En second lieu, une fois ces données disponibles, l'administrateur pouvait alors manipuler avec justesse les multiples leviers économiques à sa disposition («les ressorts») afin d'obtenir le meilleur équilibre, «la juste proportion qui doit régner entre eux». Cela implique une intervention du côté de la demande : celle-ci est jugée nécessaire en raison non seulement des échecs du marché du côté de l'offre, mais aussi du problème de déficience de la demande globale due à la thésaurisation.

Gournay et Forbonnais soulignèrent ce point. En résumant les problèmes du commerce français, le premier parle de «la masse d'argent inutile [...] qui croupit dans les coffres». Il n'est pas difficile de déceler où Gournay, en bon traducteur de Child, voyait la solution. Child avait recommandé à l'État d'imposer un plafond légal pour le taux d'intérêt. Dans ses «Remarques» sur les *Traité*s de Child, récemment redécouvertes et publiées par Takumi Tsuda (1983), il abonde dans ce sens. Mais il dut s'apercevoir rapidement de l'incompatibilité qui existait entre, d'une part, son interventionnisme du côté de la demande, prônant une expansion de la quantité de monnaie et un taux d'intérêt légal maximal, et, d'autre part, son libéralisme du côté de l'offre. Il encourageait ses disciples à lire l'*Essai* de Cantillon, et Cantillon n'admettait pas les interventions de l'État sur la demande. Dans l'introduction à sa traduction du *Négociant anglais*, Forbonnais soulignait que la monnaie joue la même fonction dans le corps politique que le sang dans le corps humain : «La surabondance de l'un doit être aussi dangereuse que celle de l'autre.» (King, 1753, p. 141.) A l'époque où il prête à Mably le manuscrit de ses remarques sur les *Traité*s de Child, Gournay avait abandonné ses vues monétaires interventionnistes. Il déclara, selon le témoignage de Mably : «Le manque d'argent est un mal, mais j'ai eu tort de croire qu'on ne pouvait jamais en avoir trop. J'effacerai tout ce que j'ai dit sur le crédit public ; je le regardais comme un avantage, mais en le considérant plus attentivement, j'ai jugé qu'on en abuserait toujours. J'aime la liberté dans le commerce, mais je ne veux pas qu'elle dégénère en licence.» (1794-1795, vol. XIII, p. 194.)

Gournay mourut en 1759, à quarante-sept ans. Jusqu'à présent, et bien que son influence sur ses contemporains ait été grande, il fut relativement négligé par les historiens de la pensée économique. Le succès de son groupe est tangible : il n'est que de se reporter aux longs comptes rendus de leurs livres et de leurs traductions dans les journaux littéraires de l'époque. Il convainquit des contemporains du fait que l'économie est une science

qui importe pour l'organisation de la société. Il jeta les fondements de bien des développements ultérieurs et notamment physiocratiques, alors que des membres de son groupe, tels Forbonnais et surtout Turgot (voir ci-dessous, chapitre xi) acquièrent une réputation en propre comme auteurs indépendants.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- BONNOT DE MABLY Gabriel, *Du commerce des grains*, in *Ceuvres complètes de Mably*, Paris, 1794-1795, vol. XIII
- BREWER Anthony, *Richard Cantillon Pioneer of Economic Theory*, Routledge, Londres, 1992.
- CANTILLON Richard, *Essai sur la nature du commerce en général*, publié de manière posthume en 1755. Nouvelle édition : INED, Paris, 1952. Voir aussi HIGGS Henry, éd., *Essai sur la nature du commerce en général by Richard Cantillon, Edited with an English Translation*, Londres, 1931, ou encore *Essay de la nature du commerce en général*, TSUDA Takumi (éd.), Tokyo, 1979.
- CLICQUOT-BLERVACHE Simon et VINCENT DE GOURNAY Jacques-Claude Marie, *Considérations sur le commerce, et en particulier sur les compagnies, sociétés et maîtrises*, Amsterdam, 1758.
- DUPONT DE NEMOURS Pierre-Samuel, *Ceuvres de M. Turgot*, Paris, 1808.
- KING Charles, *Le Négociant anglais*, trad. par Forbonnais, Dresde, 1753.
- MEYSSONNIER Simone, *La Balance et l'Horloge*, Éditions de la Passion, Paris, 1979.
- MORELLET André, *Mémoires inédits de l'abbé Morellet*, Paris, 1822.
- MURPHY Antoin E., *Richard Cantillon, Entrepreneur and Economist*, Oxford University Press, Oxford, 1986.
- PLUMARD DE DANGEUL Louis Joseph, *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au commerce*, Dresde, 1754, 3^e édition.
- SCHELLE Gustave, *Vincent de Gournay*, Paris, 1897.
- SPENGLER Joseph, «Richard Cantillon : First of the Moderns», *Journal of Political Economy*, LXII, n° 4, première partie, août 1954, et deuxième partie, LXII, n° 5, octobre 1954.
- TSUDA Takumi, *Traité sur le commerce de Josiab Child avec les remarques inédites de Vincent de Gournay*, Tokyo, 1983.
- VERON DE FORBONNAIS François, *Éléments du commerce*, Amsterdam, 1755.

IX

David Hume et James Steuart

DANIEL DIATKINE

On traitera ici de deux des derniers des auteurs actifs en Grande-Bretagne avant la publication de la *Richesse des nations*. Les relations entre David Hume (1711-1776) et sir James Steuart (1712-1780) d'une part, et Adam Smith, d'autre part, ne sont pas seulement chronologiques. Smith était l'élève et l'ami de Hume (malgré certains désaccords philosophiques), et G. M. Anderson et R. D. Tollison (1984) ont pu soutenir que la structure et la forme de la *Richesse des nations* furent fortement influencées par le désir de Smith de réfuter Steuart.

Cependant, ce n'est pas seulement par rapport à l'œuvre de Smith que l'on peut trouver la pertinence de l'association de Hume et de Steuart. Tous les deux partagent :

1) la conviction que l'économie monétaire est essentiellement différente d'une économie amonétaire, et que l'on ne saurait comprendre l'économie moderne indépendamment de son caractère monétaire ;

2) la conviction que l'origine de la monnaie est conventionnelle, et ne réside donc pas dans les propriétés naturelles des métaux précieux ;

3) et la conviction que la théorie économique prend tout son sens en tant que préalable à l'étude de l'histoire et à la pratique de la politique. Ce dernier point les unit dans la tradition écossaise de la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui tente l'élaboration d'une science de l'histoire (voir Skinner, 1982).

1. DAVID HUME

On sait que David Hume est l'un des plus importants philosophes anglais du XVIII^e siècle. Ce n'est évidemment pas à ce titre qu'il sera étudié ici. Cependant, contrairement à l'opinion (peu argumentée) de Schumpeter et conformément à celles de Schatz (1902), Rotwein (1955) et Deleule

(1979), on ne peut supposer qu'il n'existe que peu de rapports entre les thèses de philosophie morale et politique de cet auteur et ses propositions économiques. Nous aurons l'occasion d'y faire allusion lors de la prise en compte de ses théories monétaires.

Né à Édimbourg dans une famille de la petite noblesse écossaise, s'il reçoit, à partir de l'âge de onze ans, une formation surtout littéraire au collège de cette ville, il suit néanmoins les enseignements de R. Stewart, disciple de Newton. C'est très tôt, et au cours d'un séjour en France au collège de La Flèche en 1731, qu'il entame la rédaction de son ouvrage le plus important : le *Traité de la nature humaine*, publié en 1736. Celui-ci, « tombé mort-né des presses », rencontra un échec d'autant plus douloureux pour Hume que la question de la persuasion ou de « l'acquisition des certitudes » était (et resta) au centre de ses réflexions. C'est afin de mieux convaincre le public que Hume publie anonymement en 1748 l'*Abrégé du traité de la nature humaine*. Ce texte fut longtemps considéré comme un texte d'étudiant, rédigé par Adam Smith. Ce n'est qu'en 1938 que Keynes et Sraffa en rendirent à Hume la paternité. L'effort pour rendre l'essentiel de ses thèses intelligibles au public conduisit Hume à publier en 1748 l'*Enquête sur l'entendement humain*. Les rapports que ce dernier ouvrage entretient avec le *Traité* ont été longtemps l'objet de controverses. En simplifiant à l'extrême, les commentateurs se divisèrent sur le point de savoir si l'*Enquête* constituait un reniement du *Traité*, ou simplement une version affaiblie, et donc susceptible d'être mieux accueillie, de ce dernier ouvrage, qui contiendrait donc l'essentiel des thèses de Hume. On adoptera ici ce dernier point de vue, bien argumenté par D. Miller (1981).

Malgré la croissance de sa célébrité, il ne parvient pas, précisément en raison du caractère jugé dangereux de ses thèses, à obtenir la chaire de philosophie morale de l'université d'Édimbourg. Bibliothécaire des avocats de cette ville, il publie en 1752 les *Discours politiques*. Cet ouvrage contient, sous forme d'essais, l'essentiel de ses textes économiques (à l'exception de l'essai « Sur la jalousie commerciale », publié lors d'une édition ultérieure en 1758).

Il se consacre ensuite à son grand ouvrage historique (*Histoire de la Grande-Bretagne*, publiée de 1754 à 1762) ; puis il séjourne à Paris de 1763 à 1766, comme secrétaire de lord Hartford, ambassadeur de Grande-Bretagne. Il y connaît un vif succès intellectuel et mondain. De retour en Écosse en 1769, il meurt en 1776, en laissant à Adam Smith, son exécuteur testamentaire, le soin délicat d'assurer la publication des *Dialogues sur la religion naturelle*.

Philosophie politique et histoire

Hume est souvent considéré comme un auteur occupant une place stratégique dans le développement du « vrai individualisme » classique et comme l'un des fondateurs du libéralisme économique, effectuant le lien entre le libéralisme politique de J. Locke et le libéralisme économique d'Adam Smith.

Cette thèse mérite d'être discutée. Elle s'appuie sur le fait incontestable selon lequel l'objet premier du *Traité de la nature humaine* est d'effectuer

pour les sciences humaines le même exploit que celui accompli par Newton dans les sciences de la nature. Et, en même temps, de fournir à celles-ci le fondement que seule l'étude de la nature humaine «centre et capitale» de toutes les sciences peut, selon Hume, leur apporter. La science de l'homme et, donc, dans cette mesure, l'individu occupent alors une position centrale dans l'épistémologie humienne.

Un fait rend curieuse la thèse d'un Hume maillon d'un développement quasi linéaire de l'individualisme de Locke à Adam Smith. Ce n'est rien d'autre que la position politique explicite de Hume. En effet, le libéralisme politique est alors incarné en Angleterre par le parti whig, solidement installé au pouvoir dans la première moitié du XVIII^e siècle et dont les positions de principe sont souvent inspirées des thèses de Locke et de Shaftesbury. Or Hume est un tory modéré, mais n'est pas modérément tory.

Il pourrait s'agir d'une inconséquence politique ; mais les thèses philosophiques de Hume sont dirigées contre la philosophie politique lockienne ou inspirée par Locke. Plus précisément, l'hostilité de l'auteur aux théories du contrat social est célèbre, tout comme l'est la thèse essentielle qu'il soutient : la raison ne saurait s'opposer aux passions et seule une passion peut en endiguer une autre.

Insistons dès maintenant sur une proposition importante : il existe une passion qui ne peut rencontrer d'autre passion pour la refréner et c'est la passion acquisitive, ou désir d'enrichissement. Seuls des «artifices non arbitraires» peuvent la canaliser et empêcher que s'exercent ses «effets destructeurs de toute société». Les artifices non arbitraires sont des produits historiques spontanés. Ils ressortent des règles conventionnelles, qui, telles les règles du langage, sont indispensables à la vie sociale, mais qui restent arbitraires en ce sens que non seulement on ne peut en désigner l'auteur, mais surtout la finalité. Ce dernier point est important : les artifices non arbitraires ne sont pas constitués afin de canaliser la passion acquisitive ; leurs règles de formation, comme nous allons le voir, sont celles de l'entendement. Ce sont ces dernières qui les expliquent en dernière instance, et non leur adaptation à leur finalité sociale. Elles ne sauraient donc procéder d'un quelconque «darwinisme social», contrairement à l'interprétation soutenue par Hayek (1963).

C'est pourquoi Hume en déduit logiquement que le contrat social est inconcevable. Le fondement de la légitimité politique (ou le devoir d'allégeance) ne saurait reposer sur un accord préalable des gouvernants et des gouvernés sur des fins communes. Un essai entier est consacré à cette question. Nous ne pouvons ici résumer ou discuter l'argumentation : indiquons seulement que l'on trouve ici en matière politique l'expression du scepticisme humien.

La position politique de Hume prend donc, dans une certaine mesure, le contre-pied de la philosophie politique anglaise dominante, et c'est d'ailleurs pour cette raison (et aussi à cause des soupçons portant sur son scepticisme en matière religieuse) qu'il ne put obtenir la chaire de philosophie morale de l'université d'Édimbourg. Le premier point contesté oppose

directement Hume et Hobbes (on sait que, pour ce dernier, la raison permet aux hommes de sortir de l'état de nature), le second, Hume et Locke.

De fait, toute la démarche de Hume semble l'éloigner de ce qui deviendra l'économie politique classique, et le rapprocher d'une démarche historique. Car son objectif explicite est d'élaborer les fondements théoriques nécessaires à la science humaine par excellence, l'histoire raisonnée (ou histoire naturelle, et ici «naturelle» a le sens de scientifique, comme dans l'expression «philosophie naturelle» employée par Newton).

Or, en résumé, cette histoire est, pour Hume, l'histoire des artifices non arbitraires qui canalisent la passion acquisitive. Trois d'entre eux nous intéressent particulièrement : il s'agit de l'artifice instaurant le droit de propriété, de celui instaurant le transfert des propriétés (ou échange), et enfin de celui instaurant «l'obligation de tenir ses engagements», dont nous montrons qu'il concerne le crédit et donc la monnaie.

Résumons comment ils sont élaborés en examinant le premier de ces artifices (ou convention) qui concerne la stabilisation des propriétés. Le droit de propriété n'est plus un droit naturel donné en même temps que l'individu rationnel (comme cela était le cas pour Locke), mais le résultat d'un processus historique mettant en œuvre les principes fondamentaux de la théorie de la connaissance humienne : c'est parce qu'il existe entre un objet et une personne des relations fondées sur les règles générales de l'entendement humain (connexion, antécédence, relation de causalité) que, peu à peu, s'instaure l'habitude qui confère à cette relation le statut de relation d'appropriation. Ce n'est pas parce que le droit de propriété est utile à la société qu'il existe, mais parce qu'il est conforme aux principes généraux de fonctionnement de l'entendement.

Si nous avons donc la conviction que la possession d'un objet par un agent est légitime, cette conviction est le produit de l'histoire et n'est pas plus l'effet de la prise de conscience d'un droit naturel que de celle de son utilité sociale. Hume remplace donc l'opposition (classique depuis Hobbes) entre état de nature et société politique, par une notion de progrès continu ou de développement historique.

Sur un autre plan, on se rendra mieux compte, peut-être, de la distance qui sépare Hume de Locke si l'on se souvient de la démarcation traditionnelle opérée par Léo Strauss entre droit naturel et histoire. Si Locke est évidemment du côté du droit naturel, Hume, lui, est du côté de l'histoire. De même rappelons que l'*Homo oeconomicus* est avant tout sujet de droit (de propriété). L'individu humien n'est pas un sujet de droit, mais le résultat de l'histoire, le produit de ses artifices. Comme l'a souligné G. Deleuze (1953), rien n'est plus éloigné de l'*Homo oeconomicus* que cet individu-là.

Le rappel précédent va nous permettre de mieux comprendre les difficultés rencontrées habituellement dans le discours économique de Hume. Ces difficultés (ou ambiguïtés) concernent au départ le centre de son analyse, à savoir la théorie monétaire. Trois aspects en sont restés célèbres :

1) l'utilisation systématique de la théorie quantitative de la monnaie pour séparer les phénomènes monétaires des autres phénomènes économiques ;

- 2) l'utilisation de la même théorie quantitative de la monnaie pour démontrer l'ajustement automatique de la balance commerciale ;
 3) et la mise en évidence des avantages du libre-échange, à partir de l'argument précédent.

La théorie monétaire

Commençons par examiner le premier de ces trois points : c'est là que l'on trouve d'emblée la difficulté mentionnée. Hume affirme en effet, dès le début de son essai *Sur la monnaie*, et avec toute l'ampleur voulue, que «la monnaie n'est pas à proprement parler un des objets du commerce, mais seulement l'instrument choisi par les hommes pour faciliter l'échange d'une marchandise contre une autre. Elle n'est pas une roue du commerce : elle est l'huile qui rend le mouvement des roues plus doux et facile» (1752, éd. de 1964, vol. 3, p. 309).

Cette proposition est célèbre car elle semble affirmer avec toute la netteté souhaitable l'opposition entre la monnaie et la richesse réelle, et c'est à ce titre qu'elle a généralement été lue. Cependant il est tout à fait curieux de constater qu'après cette affirmation Hume ne s'intéresse nullement à la richesse réelle, et n'ébauche en aucune façon une théorie de la valeur d'échange. Éclairons ce point. Cette citation peut être lue (par A. Smith notamment) comme une rupture avec une tradition dite «mercantiliste» qui serait censée confondre monnaie et richesse. Et, de fait, Hume précède Smith dans la dénonciation de cette «confusion». Cependant Hume ne va pas plus loin, et ne franchit pas l'étape suivante selon laquelle cela «reviendrait au même d'échanger les produits et le prix de ces produits», comme le fera Smith dans la *Richesse des nations*. Bien au contraire, il s'efforce de montrer que les règles de fonctionnement d'une économie monétaire sont radicalement différentes de celles d'une économie de troc.

On peut aller plus loin et remarquer que chaque fois que Hume s'intéresse à ce que nous désignerions par «richesse réelle» (en ses termes : la population et son activité), c'est pour s'interroger sur ses conséquences monétaires. Dès lors, il semble que nous soyons devant les termes d'une contradiction : d'un côté, la monnaie semble de peu d'importance ; d'un autre, elle seule est intéressante.

Cette ambiguïté peut être levée si on se réfère à ce qui nous est dit de la monnaie dans le *Traité de la nature humaine*. La monnaie, contrepartie du crédit, y est présentée comme l'effet d'un artifice non arbitraire.

La passion acquisitive, nous l'avons vu, ne peut être canalisée que par des artifices non arbitraires, et nous savons que le premier d'entre eux est le droit de propriété. Mais celui-ci, à lui seul, est insuffisant. Un autre artifice est nécessaire pour empêcher le désir d'enrichissement de détruire la société : c'est celui qui instaure le transfert par consentement, ou troc. Mais ce dernier aussi est limité : car, pour être effectif, il implique, d'une part, la simultanéité des échanges, et il ne peut porter, d'autre part, que sur des

«objets particuliers» et non sur des «objets généraux». Une surprise attend donc le lecteur du *Traité*. Traditionnellement, en effet, c'est la monnaie qui pallie les inconvénients du troc. Or, le troisième artifice qui, selon Hume, permet la canalisation définitive de la passion acquisitive est l'obligation de remplir ses engagements.

En effet, si le troc n'est pas simultané, il laisse place à la promesse, c'est-à-dire au crédit. Mais le crédit privé, rendu possible par le troisième artifice, ne suffit pas à assurer la généralité des échanges. La monnaie y pourvoit. Tel est, semble-t-il, le dernier des «artifices non arbitraires» susceptibles de canaliser la passion acquisitive. Mais en quoi l'institution de la monnaie permet-elle d'atteindre ce but ? Certes, elle contribue à assurer la stabilité des possessions en facilitant leur «ajustement» parce qu'elle évite la nécessité de la simultanéité des échanges, mais cela ne suffit pas à enrayer les «effets destructeurs» du désir d'enrichissement. Hume reste silencieux sur ce point, qu'il faut donc interpréter. Et c'est ici, selon nous, que vient s'articuler la théorie quantitative de la monnaie : si le désir d'enrichissement est déplacé sur la monnaie (comme il doit l'être nécessairement dans une économie monétaire où il n'est pas possible d'acquérir des biens sans d'abord acquérir de la monnaie), la théorie quantitative de la monnaie doit nous expliquer que l'accroissement de la quantité de monnaie qui en résulte fait perdre à l'enrichissement toute nocivité sociale. En effet, si certaines conditions sont remplies, l'enrichissement devrait se traduire, *in fine*, par une simple augmentation de la quantité de monnaie (importée), et donc par une hausse du niveau général des prix laissant inchangée la répartition. La démonstration de cette propriété n'est cependant pas évidente.

L'ajustement automatique de la balance commerciale

Ce raisonnement est logiquement complété par son extension aux relations économiques internationales grâce à la célèbre théorie de l'ajustement automatique de la balance commerciale. Celle-ci repose sur un argument extrêmement simple.

Une diminution (ou un accroissement) de la quantité de monnaie circulant dans une nation engendre une diminution (ou un accroissement) de ses prix relativement à ceux de ses concurrents. Il s'ensuit alors un accroissement (ou une diminution) de ses exportations, une entrée (ou une sortie) de monnaie qui compense exactement l'écart initial. Par conséquent, toute augmentation de la quantité de monnaie (résultant du désir d'enrichissement) se trouve elle-même automatiquement annulée.

Ici encore, on pourrait lire une première approche des thèses libérales au travers de cette description d'un mécanisme «non voulu» permettant la compatibilité des intérêts individuels et de celui de la société. Adam Smith, semble-t-il, n'aurait qu'à étendre ce type de raisonnement aux prix relatifs pour parachever la «main invisible».

Une telle lecture serait cependant trompeuse. Il suffit, pour s'en

convaincre, de consulter les réponses de Hume aux objections qui lui furent adressées de son vivant, et surtout les observations que l'auteur ajoute lui-même à son exposé.

La première critique adressée à Hume émanait de Josuah Tucker. Elle consistait à remarquer que le processus décrit par Hume supposait une modification exogène de la quantité de monnaie. Or, une telle hypothèse entre en contradiction avec l'objet même de la démonstration, selon laquelle la quantité de monnaie s'ajuste d'elle-même aux besoins de l'économie. La modification initiale de la quantité de monnaie devait donc être consécutive à un changement de l'activité économique, et non le précéder. Si Hume, à notre connaissance, ne répond pas explicitement à cette critique importante, sa réponse à une seconde critique semble significative.

Sir James Oswald, en effet, écrivit à Hume pour attirer son attention sur le processus déclenché par une modification de la quantité de monnaie. Il soulignait à juste titre que cette dernière devait d'abord avoir pour effet une variation de l'activité économique, sauf hypothèse arbitraire interdisant précisément cette variation. Il semble clair, à lire cet argument, que James Oswald vise ici une hypothèse de plein emploi. Si une telle hypothèse n'est pas formulée, alors une variation de la quantité de monnaie engendrerait des effets revenus et des effets richesses qui pourraient facilement être cumulatifs, de sorte que l'écart de compétitivité entre les deux nations concernées, loin de se réduire, pourrait et devrait s'accroître.

La réponse de Hume à Oswald est décevante en cela qu'elle se contente d'affirmer qu'il est inconcevable qu'un tel mouvement soit indéfiniment cumulatif. Cependant, il ne conteste nullement le point de départ de l'argumentation, à savoir, pour utiliser la terminologie contemporaine, que la théorie quantitative de la monnaie n'est valide qu'au plein emploi. Il peut d'autant moins le faire que, sur le fond, les deux observations qu'il a lui-même rédigées à la suite de son essai «De la monnaie» vont dans le même sens que la critique d'Oswald.

La première observation consiste à remarquer que les conséquences de l'afflux de métaux précieux en provenance d'Amérique depuis le *xvi^e* siècle ne s'épuisèrent pas par l'augmentation du niveau général des prix, mais provoquèrent aussi une considérable augmentation de l'activité économique.

La seconde observation étudie le cas des nations d'Europe centrale, «bien pourvues en ressources humaines et naturelles», mais dont le poids politique et économique n'est pas à la mesure de celles-ci. Hume remarque que l'on peut expliquer ce fait non pas par l'insuffisante quantité de monnaie, mais parce que la monétarisation de l'économie n'est pas achevée. L'impôt, par exemple, y étant encore souvent payé en nature, les États ne disposent pas de moyens comparables à ceux de l'Europe occidentale. Ce n'est donc pas l'insuffisance de la quantité de monnaie qui explique la stagnation de ces économies, mais le fait qu'elles demeurent encore pour l'essentiel des économies de troc.

Ces observations sont intéressantes car elles mettent l'accent sur deux points qui paraissent importants pour Hume : d'une part, la quantité de

monnaie s'ajuste d'elle-même aux «besoins de l'économie», et, d'autre part, le progrès économique (le mode d'enrichissement) dans une économie monétaire est différent de celui qui prévaut dans une économie de troc.

On voit donc qu'il serait très erroné d'attribuer à Hume l'idée selon laquelle «la monnaie n'a pas d'importance». C'est seulement la quantité de celle-ci qui n'a pas besoin d'être l'objet de la politique économique. C'est sur ce point que l'on peut constater une rupture avec la tradition qui l'a précédé.

Nous voyons ici le centre du propos de l'auteur. Son argumentation économique a pour objet d'élaborer l'histoire raisonnée dont nous avons vu qu'elle était son objectif ultime. Le passage d'une économie amonétaire à une économie monétaire est aussi le passage d'une société «rude et barbare» à une société «policée et civilisée». C'est ainsi que l'essai «Du commerce», qui s'ouvre sur une comparaison classique entre Athènes et Sparte, fonde toute la distinction traditionnelle entre ces deux cités sur l'opposition entre économie amonétaire et économie monétaire. Ce n'est donc pas seulement la puissance politique (comme dans l'observation mentionnée plus haut), mais «le raffinement des mœurs» qui est provoqué par le développement du commerce, lui-même rendu possible grâce à cet artifice non arbitraire qu'est la monnaie.

Pour Hume, ce qui est important, ce n'est donc pas la quantité de monnaie, mais la façon dont celle-ci est employée, selon qu'elle circule ou qu'elle reste thésaurisée. Pour lui, la «vraie» richesse réside bien dans «les hommes et leurs activités» ; cependant, cette «vraie» richesse ne peut être socialement recensée (ou validée) que si la circulation monétaire s'en empare. Ce qu'apporte de réellement nouveau Hume, c'est la thèse selon laquelle «la quantité de monnaie» en elle-même n'a pas d'importance, en raison de la théorie quantitative de la monnaie, afin de prouver sa thèse de l'affaiblissement progressif des caractères subversifs du désir d'enrichissement. Or, comme nous venons de le voir, ce dernier point ne semble acquis que sous des hypothèses particulières (en termes contemporains : au voisinage du plein emploi). Toute l'ambiguïté (ou la faiblesse) de la position de Hume s'exprime dans le caractère transitoire ou non des changements provoqués par l'enrichissement monétaire : d'un côté, leur permanence est affirmée pour expliquer celle du progrès du «raffinement des mœurs», d'un autre côté l'invocation de la théorie quantitative de la monnaie tend à les nier.

La théorie de l'intérêt, la dette publique et le libre-échange

On retrouve cette ambiguïté dans la théorie de l'intérêt. Il est nécessaire, en effet, pour parachever la démonstration, de montrer que la quantité de monnaie ne saurait avoir d'effet sur le taux d'intérêt. Celui-ci ne dépendrait donc pas de la plus ou moins grande abondance monétaire, mais des comportements d'épargne.

La démonstration de Hume s'appuie, là aussi, sur sa théorie de l'histoire. Quand un «peuple émerge tant soit peu de l'état sauvage», aussitôt les droits de propriété instaurés, l'inégalité des possessions entraîne l'apparition de la classe des propriétaires fonciers, prêtant leurs terres à des fermiers.

Parmi les propriétaires, certains sont naturellement emprunteurs, tandis que les fermiers ne peuvent dégager beaucoup d'épargne. Cela explique pourquoi le taux d'intérêt est alors élevé. On est donc là tout près d'une analyse en termes d'offre et de demande de fonds prêtables. C'est en effet la modification historique des comportements (la prédominance croissante du désir d'enrichissement) qui explique la baisse du taux d'intérêt. Le désir d'enrichissement entraîne l'apparition de l'économie marchande (et donc la monétarisation de l'économie), et la croissance de l'épargne marchande. Celle-ci ne représente pas une ponction sur le revenu, mais au contraire un accroissement du revenu net, puisqu'elle est consacrée à l'emploi de travailleurs productifs. C'est cette croissance de l'épargne marchande qui explique la baisse du taux de l'intérêt.

La variation de la quantité de monnaie n'aurait pas d'autre effet que de modifier les prix, et donc le montant de l'intérêt comme le montant du capital emprunté, en laissant, par conséquent, le taux d'intérêt inchangé. La baisse de celui-ci est donc, comme la baisse du taux de profit, l'effet du progrès économique et non de la croissance de la quantité de monnaie.

On voit encore une fois la difficulté rencontrée par l'auteur : dans sa chaîne causale, la monétarisation de l'économie joue un rôle crucial, et pourtant il faut montrer l'innocuité d'une variation de la quantité de monnaie.

Cette difficulté trouve son expression dans l'analyse de la dette publique. L'essai «Du crédit public» étudie les avantages et les inconvénients de la dette. Les avantages sont perceptibles dans la mesure où l'emprunt public favorise la déthésaurisation ; ce qui stimule la circulation, et donc la croissance. Mais, nous dit Hume, on a toujours abusé du crédit public : «[...] il ne serait guère plus imprudent de permettre à un fils prodigue de tirer sur toute les banques de Londres que d'autoriser, comme nous le faisons, les hommes d'État à tirer des traites sur la postérité.» (1752, éd. de 1964, vol. 3, p. 362.)

De sorte que la croissance de la dette publique tend vers l'infini et ne peut se terminer que par la banqueroute de l'État. Certes, Hume n'est pas dupe de son catastrophisme puisqu'il indique en note que ce genre de prédiction est semblable à celle des astrologues qui prévoyaient quotidiennement la mort d'Henri IV : «Ces bougres, disait le roi de France, auront bien raison un jour.»

Concluons sur ce qui demeure l'objectif ultime de l'analyse économique de Hume, la liberté des échanges extérieurs. Car Hume est connu comme l'un des précurseurs du libre-échange. C'est sur ce point, surtout, qu'une longue tradition voit en cet auteur un des pionniers du libéralisme économique.

Là encore, la problématique de Hume est surtout historique et il faut

comprendre que, derrière la thèse en faveur du libre-échange, Hume n'envisage pas une défense de l'économie de marché, mais bien plutôt la démonstration selon laquelle le jeu économique n'est pas à somme nulle. C'est le point central sur lequel insiste son essai «Sur la jalousie commerciale», où il combat avec véhémence le principe qui suppose que l'enrichissement des uns ne peut se faire qu'en appauvrissant les autres : «[...] si notre politique étroite et perverse rencontrait quelque succès, elle réduirait toutes les nations voisines au même état d'abandon et d'ignorance qui prévaut au Maroc et sur la côte de Barbarie. Mais quelles en seraient les conséquences ? Ils ne pourraient nous vendre aucune marchandise, et nous ne pourrions y vendre aucune des nôtres. Notre commerce intérieur lui-même en pâtirait par manque d'émulation, d'exemple et d'instruction. Et bientôt nous tomberions nous-mêmes dans la même condition abjecte où nous les aurions réduites. Je dois donc reconnaître que ce n'est pas seulement en tant qu'homme, mais aussi en tant que sujet britannique, que je prie pour la prospérité du commerce allemand, espagnol, italien, et même français» (1758, éd. de 1964, vol. 3, p. 348).

2. JAMES STEUART

Sir James Steuart était un Écossais «jacobite», c'est à dire partisan de la branche Stuart déchue en 1688. Il participa à ce titre à l'insurrection du prince Charles et à la bataille de Culloden (1746). A la suite de ce désastre, il chercha refuge sur le continent qu'il connaissait bien pour y avoir séjourné plus de cinq ans à l'occasion du «grand tour» que, comme tout jeune aristocrate britannique, il avait effectué peu de temps auparavant. Il ne fut autorisé à regagner la Grande-Bretagne qu'en 1762.

C'est au cours de ses séjours (volontaires ou forcés) sur le continent que Steuart accumule ses observations et expériences de l'activité économique en général et de la politique économique en particulier. Il a donc passé l'essentiel de sa vie active hors de son pays natal, et certains ont cru pouvoir expliquer les caractères atypiques, en même temps que l'oubli dans lequel est tombée son œuvre, par l'«exotisme» du point de vue «continental» de cet auteur. Sans entrer dans la discussion de cet aspect de l'œuvre de Steuart, qui nous apparaît somme toute secondaire (car nous verrons que d'autres éléments, théoriques, cette fois-ci, peuvent expliquer, sinon justifier, un tel état de fait), notons que l'essentiel de celle-ci a été élaborée au cours de cette période d'exil.

Ses principaux écrits économiques sont : *A Dissertation on the Policy of Grain's* (1759), *A Dissertation upon the Doctrine and Principles of Money Applied to the German Coin* (1761), *Consideration on the Interest of the County of Lanark in Scotland* (1769), et *The Principles of Money Applied to the Present State of the Coin of Bengal* (1772). Son ouvrage principal demeure cependant *An Inquiry into the Principles of Political Oeconomy*, commencé en 1755 et publié en 1767.

L'administrateur et la concurrence

Si, avec ses *Principes*, Steuart publie le premier ouvrage de langue anglaise à comporter dans son titre la notion même d'économie politique, il n'en demeure pas moins que déjà, d'un point de vue formel, il semble s'écarter des normes de la littérature britannique de son temps. Cet écart s'exprime d'abord par un effort assez remarquable de rigueur d'exposition, notamment dans le plan de l'ouvrage, remarquablement clair si on le compare, en particulier, aux *Essais* de Hume ou même à la *Richesse des nations* de Smith, et surtout aux *Principes* de Ricardo.

L'ouvrage, en effet, est divisé en cinq livres : le livre I traite de «L'agriculture et de la population», le livre II traite de «L'industrie et du commerce», le livre III de la «Monnaie», le livre IV du «Crédit et des dettes» (ce livre contient lui même quatre subdivisions : l'intérêt, les banques, le change et le crédit public) ; le livre V, enfin, traite des «Impôts».

Cependant, si l'ouvrage de Steuart fut assez rapidement supplanté par la *Richesse des nations*, cela ne tient pas tant, comme certains commentateurs le suggèrent, à sa forme d'expression «quasi continentale», mais plutôt à son contenu même qui non seulement est difficile mais, surtout, occupe une position théorique très particulière : l'extrême avancée du courant de pensée qualifié, quelques années plus tard, par Adam Smith de «partisan du système mercantile».

Précisons ce point. La théorie de Steuart est tendue par la problématique que nous avons déjà trouvée chez Hume : la mise en évidence de l'objectivité des relations monétaires. Mais Steuart considère celles-ci comme fondamentalement instables, en justifiant ainsi la vigilance du gouvernement, vigilance qui s'exprime au travers des politiques économiques dont la variété traduit elle-même la diversité des conditions historiques qui caractérisent leurs mises en œuvre.

C'est sur ces deux points qu'il nous faut insister, car c'est à leur niveau sans doute que l'on mesure le mieux la spécificité l'œuvre de Steuart. Examinons la question cruciale du marché. Que nous dit, en effet, Steuart ? «Le principe de l'intérêt personnel servira de clef générale à cette recherche. On peut, dans un sens, le regarder comme le principe fondamental de mon traité, et le reconnaître par conséquent partout. C'est le grand ressort et l'unique motif qu'un administrateur doit employer pour engager un peuple libre à concourir avec lui à l'exécution des plans qu'il adopte pour le gouverner» (1767, éd. de 1966, vol. 1, p. 142).

La première partie de cette citation nous renvoie au thème classique de l'intérêt individuel. Cependant si ce «principe» sert de «clef générale» de l'ouvrage de Steuart, elle n'en constitue pas l'ossature générale, comme le montre l'entrée en scène de l'administrateur pour lequel l'intérêt personnel n'est qu'un moyen, et Steuart précise aussitôt qu'il «n'entend pas que l'intérêt doive conduire l'administrateur : au contraire l'intérêt personnel, par rapport à lui, n'est que l'esprit public» (*ibid.*).

La présence sur scène de cet administrateur vertueux, à la fois lecteur et

acteur, exprime d'emblée la particularité de la démarche de Steuart. Il s'agit de lui enseigner (et qu'il nous enseigne) les principes capables d'apporter l'enrichissement social et, plus particulièrement, de maintenir le plein emploi (pour employer une terminologie contemporaine). Nous commencerons donc par ce point notre résumé succinct des positions de l'auteur.

Développement et plein emploi

Pour comprendre la théorie de la politique économique de l'auteur, il convient de la replacer dans le contexte plus large de sa théorie du développement économique.

Pour Steuart, il existe trois grandes étapes dans le développement économique : l'étape du «commerce naissant», celle du «commerce étranger» et, enfin, celle du «commerce intérieur» (notons ici que cette périodisation est très différente de celle qui fut utilisée par les historiens écossais comme J. Millar, pour ne citer que l'un d'entre eux – ou par Turgot.). A chacune de ces étapes est associée une politique économique spécifique. Nous rencontrons ici une démarche commune à de nombreux auteurs écossais de la seconde moitié du XVIII^e siècle selon laquelle l'histoire des sociétés peut se caractériser comme un enchaînement de stades successifs, décrivant souvent une croissance, une apogée et un déclin.

L'étape du «commerce naissant» est caractérisée par la coexistence de deux secteurs : le secteur agricole, qui produit les subsistances, et le secteur non agricole, qui vit en consommant le surplus dégagé dans l'agriculture et en le transformant en biens de luxe.

Le «principe» de politique économique qui doit être appliqué dans ce stade consiste à «augmenter la population et à étendre l'agriculture, en faisant passer la richesse des gens opulents dans les mains des industriels. Cette opération, lorsqu'elle n'est pas poussée plus loin, est une représentation exacte du commerce encore dans l'enfance» (*ibid.*, p. 261).

Le point central de l'argumentation est qu'il faut encourager le luxe (la consommation des «gens opulents») pour permettre du même coup l'enrichissement des producteurs (les «industriels»). En effet, la consommation «appauvrit» le consommateur, tandis que le producteur, lui, acquiert la monnaie, qui «ne peut disparaître par la consommation». Les producteurs perçoivent alors des profits.

Dans cette étape, les rapports entre les deux classes (producteurs et consommateurs) n'engendrent pas des conflits d'intérêt, mais doivent bien plutôt être conçus comme ceux «des enfants d'une même famille, sous la protection du même père», qui veille par-dessus tout à instaurer des prohibitions et des tarifs protecteurs des industries naissantes.

Il n'en va pas du tout de même dans l'étape suivante, celle du «commerce étranger», où cette fois les producteurs sont considérés comme réunis au sein du pays exportateur (celui du point de vue duquel se place Steuart) et ceux qui se «livrent à la dissipation et au luxe» comme réunis

au sein du pays importateur. Cette fois-ci on a affaire à des «intérêts séparés» et «opposés».

L'étape du «commerce étranger» est donc caractérisée par l'ouverture de l'économie et l'extension des échanges extérieurs. Celle-ci doit s'effectuer avant que les valeurs intérieures ne dépassent celles des nations concurrentes, et c'est la tâche du «père de famille» de veiller à l'ouverture des frontières au bon moment. Le principe fondamental est, ici, «de bannir le luxe et d'encourager la frugalité». Le rôle de l'administrateur (ou du «père de famille») consiste à maintenir le niveau des prix et des salaires le plus bas possible et de veiller avec la plus grande attention à l'équilibre de l'offre et de la demande : «Si les avantages naturels des autres nations forment une rivalité qu'on ne peut vaincre autrement, l'administrateur doit contre-balancer ces avantages par le poids et l'influence de l'argent public.» (1966, vol. 1, p. 263.) Nous reviendrons sur cet aspect monétaire de la politique économique.

Si ce moyen ne réussit pas, le commerce étranger est anéanti : et l'économie entre dans la troisième et dernière étape, celle du commerce intérieur. Au cours de celle-ci, il faut «encourager une consommation intérieure additionnelle, proportionnée à la diminution de la demande étrangère, afin de rétablir cette balance (...) car si l'on voulait toujours maintenir la même simplicité des mœurs, il en résulterait un rétablissement forcé de la balance, par la détresse, la misère et l'extinction entière des ouvriers devenus surabondants» (*ibid.*).

Pour Steuart, l'étape du commerce extérieur et celle du commerce intérieur sont loin d'être stables, car «l'activité et la paresse, le luxe et la frugalité changent constamment dans les nations européennes». Il en résulte que les équilibres qui caractérisent les seconde et troisième étapes sont instables, ce qui rend la politique de plein emploi indispensable.

Par ailleurs, cette nécessité du plein emploi apparaît comme le propre d'une société d'échange opposée à une «société féodale», car les relations de subordination qui prévalaient dans celle-ci sont abolies. L'économie d'échange résulte «d'un contrat général et tacite, d'où résultent des services proportionnés et réciproques entre toutes les parties prenantes» : Steuart en déduit que «lorsque (...) l'on trouve quelqu'un, dont personne ne dépend, et qui dépend de tous, comme dans le cas de celui qui souhaite travailler pour gagner son pain, et qui ne trouve pas d'emploi, il y a alors rupture de contrat, et un abus» (*ibid.*, p. 88).

L'importance particulière accordée aux transitions entre les étapes du développement (en particulier, entre l'étape du commerce étranger et celle du commerce intérieur) est très caractéristique, et la politique économique joue un rôle crucial non seulement pour assurer la stabilité économique au sein même d'une étape, mais aussi pour contrôler la transition d'une étape à une autre.

La politique de plein emploi et la politique monétaire

La politique monétaire est, pour Steuart, un moyen dont peut user l'administrateur pour assurer le plein emploi. Pour comprendre la position de notre auteur sur ce point, il convient de résumer brièvement sa conception de la monnaie.

Steuart distingue monnaie réelle («les espèces monnayées»), et la monnaie symbolique («ce que l'on nomme communément crédit»). La terre et la monnaie métallique appartiennent à la même catégorie des biens qui «ne s'usent pas dans leur consommation». Il s'ensuit que, dans l'échange monétaire, celui qui reçoit la monnaie ne s'appauvrit pas, mais celui qui reçoit un bien de consommation s'appauvrit dès qu'il le consomme. C'est ainsi que s'effectue le changement dans la proportion relative des richesses des individus, qui engendre du même coup le profit des producteurs. De là une question essentielle : «Est-ce que l'argent est absolument nécessaire pour produire la vibration de cette balance par le moyen de la consommation ?» En d'autres termes, une économie monétaire est-elle la condition nécessaire à l'enrichissement tel que le conçoit Steuart ?

La réponse est qu'une économie de troc peut engendrer l'enrichissement relatif des agents les uns par rapport aux autres, mais que cela ne peut s'effectuer que dans une faible mesure, dans la limite du caractère non mobilisable de la propriété foncière.

Cependant, en toute rigueur, il semble bien que ce processus implique nécessairement la monnaie. L'enrichissement envisagé par Steuart s'appuie dans la relation entre le propriétaire foncier, qui dépense plus que son revenu, et le marchand, fournisseur de ce propriétaire. Dans une économie de troc, le propriétaire ne peut dépenser plus que son revenu, et garde donc la propriété de sa terre. En revanche, dans une économie monétaire (caractérisée alors par le crédit), le propriétaire peut émettre des hypothèques, qui à leur tour, si le propriétaire dépense plus que son revenu, permettent au marchand de prendre possession de cette terre. Dès lors, il est clair que la «vraie» monnaie est la contrepartie d'un crédit. L'usage exclusif de la «monnaie réelle» limite l'industrie à la proportion de la masse qu'en possèdent les pays qui ne connaissent pas le crédit, et caractérise le premier stade du développement économique. Il est, dans ce cas, du devoir du gouvernement de développer l'usage de la monnaie «symbolique». La monnaie symbolique est donc une monnaie «inventée», qui peut «faire circuler les terres aussi bien que les maisons, et toute autre chose qui, par sa nature, conserve la même valeur pendant le temps de la circulation» (1767, éd. de 1966, vol. 1, p. 315).

Dès lors, la quantité de monnaie, grâce au crédit, est «toujours en proportion du commerce, de l'industrie, de la consommation et des aliénations qui y ont lieu régulièrement». Si le papier est en excédent, il revient à celui qui l'a émis. Car dire qu'il est en excédent signifie que son détenteur ne peut acheter avec lui aucune propriété «solide» (susceptible de lui procurer

un revenu), ni le prêter. Le papier est par conséquent reconverti en métal qui, soit reste dans ses coffres, soit est exporté (et dans ce cas il achète un revenu «dans un pays dont la circulation n'est pas encore complète»). En cas de déficit de monnaie, l'État emprunte ; et, par conséquent, comble le déficit, pourvu seulement que l'administrateur soit correctement «éclairé». Il doit être particulièrement attentif, dans le cadre d'une «administration constante et judicieuse» à veiller sur «la propension à consommer des riches, la disposition à travailler des pauvres ; et la proportion de monnaie en circulation relativement à l'une et à l'autre» (*ibid.*, p. 323-324). Comme l'a montré D. Vickers (1960, 1970), le taux d'intérêt est considéré par Steuart comme un puissant moyen offert à l'administrateur pour contrôler l'offre de monnaie. Les politiques monétaires, budgétaires et financières sont étroitement liées.

Notons ici une opposition profonde entre ses thèses et celles de Hume. Certes, pour ces deux auteurs, la quantité de monnaie ne constitue pas, en soi, un objectif de politique économique. Mais les argumentations sont tout à fait opposées. Il serait, bien sûr, trompeur de n'y voir qu'une opposition entre ajustement par les prix (Hume) et ajustement par les quantités (Steuart). En effet alors que Hume en déduit que, par l'extension illimitée du crédit public, la politique monétaire ne peut que conduire à la faillite de l'État, Steuart, au contraire voit dans la politique de création monétaire (y compris et surtout par le déficit budgétaire) l'arme privilégiée de lutte pour le plein emploi.

Pour l'auteur de *Inquiry*, en effet, si un accroissement de la quantité de monnaie se traduit par un mouvement du niveau général des prix, ce mouvement ne peut s'effectuer que par les modifications dans la demande induites par la variation de la quantité de monnaie. On retrouve là un des arguments adressés par sir James Oswald à l'encontre de la théorie de Hume. Pour Steuart, l'équilibre est, nous l'avons vu, un équilibre monétaire : c'est précisément parce qu'il est monétaire que son instabilité peut être corrigée par la politique économique.

A ce titre, la politique budgétaire est importante : si la question des impôts et de la dette publique importe, ce n'est pas en elle-même, mais parce que la monnaie prélevée ou empruntée par le gouvernement accroît la circulation et augmente le niveau de l'emploi. Certes, Steuart reconnaît que l'impôt est un prélèvement sur la consommation, mais il soutient que, d'une part, le fait de payer l'impôt est un stimulant de l'activité économique, et, d'autre part, que la dépense publique a «plus d'expansion» (et forme donc un stimulant plus efficace) que la dépense privée. L'emprunt public ne peut connaître d'autre limite que celle de la circulation (en fait, que la limite du plein emploi). Mais, en aucun cas, la banqueroute ne menace l'État : «[...] quand les créances d'une nation sont détenues par ses propres sujets (...) il est contradictoire de supposer qu'elle puisse faire banqueroute» (1767, éd. de 1966, vol. 2, p. 647).

Ainsi se trouve marquée une différence tout à fait symptomatique : contre la vision humienne d'un déclin inexorable consécutif au progrès de

la dette publique, la thèse de Steuart affirme la nécessité et la possibilité de la politique économique grâce à la politique budgétaire.

Cependant, notre auteur ne se limite pas à cette analyse du développement car la politique économique est contrainte par les mécanismes du marché ; leur connaissance apparaît alors comme un préalable indispensable à l'action de l'administrateur.

La conception du marché

Dès la définition donnée par Steuart de ce qu'il appelle «commerce», nous pouvons noter une originalité : la présence des marchands comme agents spécifiques, distingués des consommateurs et des producteurs, opérant des échanges en vue d'obtenir l'enrichissement maximal. «Le commerce est une opération par laquelle la richesse ou le travail, soit des individus, soit des sociétés, peuvent être échangés par une classe d'hommes appelés marchands, pour un équivalent propre à servir à tous les besoins, sans interrompre l'industrie ni gêner la consommation» (1767, éd. de 1966, vol. 1, p. 146). Cette citation mérite deux remarques.

1) Elle permet de mettre en évidence le fait que trois types d'agents sont mis en scène : d'une part, les industriels (ou manufacturiers), d'autre part, les consommateurs, et, enfin, les marchands. Comme l'a montré clairement A. Rebeyrol (1982), cette tripartition implique deux types d'échanges : le premier type concerne les échanges entre marchands ; le second type, les échanges entre les marchands et les non-marchands (les producteurs et les consommateurs).

2) Elle met l'accent sur le fait que les échanges désignés sous le terme de «commerce» sont d'abord des échanges monétaires (et ici la monnaie est clairement présente sous la désignation de «l'équivalent propre à servir tous les besoins»), et cette caractéristique distingue le commerce de l'«échange simple». Mais, si elle est nécessaire, elle n'est pas suffisante : «Lorsque l'échange fournit aux besoins réciproques, l'argent n'est pas nécessaire, c'est la plus simple de toutes les combinaisons. Lorsque les besoins se multiplient, les échanges deviennent plus difficiles ; c'est alors que l'argent est indispensable : il sert de prix commun à toutes choses, d'équivalent convenable entre les mains de celui qui a des besoins, et est très propre à remplir le but de celui qui, par son industrie, peut les satisfaire. L'opération de vendre et d'acheter est un peu plus compliquée que la première ; mais elle ne nous donne pas encore l'idée du commerce, parce que nous n'avons pas jusqu'ici fait intervenir le marchand qui l'exerce. Introduisons ce troisième personnage, et toute l'opération devient claire. Ce que nous avons déjà appelé besoin, est représenté ici par le consommateur, l'industrie, par le manufacturier, et ce que nous appelons argent, par le marchand» (1767, éd. de 1966, vol. 1, p. 156).

Pour passer de l'échange simple au commerce, il faut donc non seulement passer du troc à l'échange monétaire, mais il est aussi nécessaire que

la monnaie soit représentée par les marchands dont l'intervention apparaît comme caractéristique des échanges développés. La première phrase de la citation est, selon nous, très éclairante. En effet, l'échange simple (le troc) est ici caractérisé par le fait «qu'il suffit aux besoins». Ce qui signifie que, dans le troc, ce sont deux consommateurs qui se font face. En revanche, dans l'échange monétaire, les besoins ne sont que partiellement satisfaits en une transaction déterminée. En effet, un des transacteurs, au moins, acquiert la marchandise (ou la monnaie) dans le but non de satisfaire un besoin, mais en vue d'une transaction ultérieure. Ce transacteur est alors un marchand. Bien entendu, un marchand peut transacter avec un autre marchand.

Il nous paraît significatif de constater que le marchand «représente» la monnaie, comme le consommateur «représente» le besoin, en ce sens que l'apparition (historique) du marchand est aussi celle de la monnaie. Le passage d'une économie de subsistance à une économie «développée» est, comme pour Hume, à la fois passage d'une économie de troc à une économie monétaire et, en même temps, passage à une économie marchande caractérisée par le crédit.

La présence des marchands permet à Steuart de présenter un des aspects les plus intéressants (et les plus délicats) de son analyse : sa théorie de la concurrence.

La théorie de la concurrence

A. Rebeyrol (1982) a proposé une analyse intéressante de ce thème. Steuart distingue deux types de concurrence, la concurrence simple et la double concurrence : «[...] lorsque, dans un contrat, la concurrence est beaucoup plus forte d'un côté que de l'autre, je l'appelle simple (...). La double concurrence, c'est lorsqu'elle a lieu, jusqu'à un certain point, des deux côtés à la fois, ou lorsqu'elle passe alternativement de l'un à l'autre; c'est ce qui fixe le rapport des prix avec la valeur des marchandises» (1767, éd. de 1966, vol. 1, p. 172).

Notons, tout d'abord, que l'analyse de Steuart s'inscrit ici dans le cadre de la description de transactions entre marchands. De plus, si nous tentons de traduire l'effort de Steuart en termes de l'analyse contemporaine, tout semble indiquer que l'idée qui le guide est celle selon laquelle les formes de la concurrence (parfaite ou imparfaite) ne sont pas indépendantes du processus de convergence vers l'équilibre.

Il utilise en effet la distinction entre deux formes de la concurrence dans le cadre d'une analyse de la stabilité de l'équilibre. La «double concurrence» a tout d'abord pour fonction d'assurer, quand elle existe, la stabilité de la position d'équilibre, en permettant la gravitation du prix courant autour de la valeur de la marchandise. La «concurrence simple» écarte ensuite le prix de la valeur, sans qu'un processus de stabilisation lui permette d'y retourner.

Nous examinerons plus loin ce que Steuart entend par valeur. Pour l'instant tentons d'éclaircir l'usage de cette distinction entre ces deux formes de la concurrence.

«La concurrence simple, lorsqu'il s'agit de deux acheteurs, est la même chose que la demande composée ou haute.» (*Ibid.*) Or, Steuart précise que, lorsque la demande est composée, les marchands surenchérisent les uns sur les autres et n'agissent pas comme «un unique intérêt». La «concurrence simple», lorsqu'elle s'exerce parmi les acheteurs, est donc celle qui fait hausser les prix. Si elle s'exerce parmi les vendeurs, c'est elle qui fera baisser les prix. En d'autres termes, il semble bien que lorsqu'il existe une «concurrence simple» sur les marchands placés sur un des côtés du marché, ce côté est court.

En revanche, sur le côté long du marché, les marchands agissent comme s'ils formaient «un unique intérêt», c'est-à-dire comme un monopole. Et c'est parce qu'il en est ainsi que le côté long du marché peut modifier le prix (à la baisse, si c'est l'offre qui est excédentaire, à la hausse, si c'est le cas de la demande).

Comme l'a montré A. Rebeyrol, on peut dès lors comprendre ce que veut dire Steuart lorsqu'il associe, de façon très originale, formes de concurrence et analyse de la stabilité. Le processus de marché peut se traduire par une alternance de comportement des agents : les offreurs et les demandeurs sont successivement en situation de concurrence ou de monopole selon qu'ils sont du côté court ou du côté long du marché. Si une telle alternance s'exerce, alors, nous suggère Steuart, la convergence vers l'équilibre est possible. C'est cette succession de comportements qui constitue la double concurrence. «La double concurrence, c'est lorsqu'elle a lieu, jusqu'à un certain point, des deux côtés à la fois, ou lorsqu'elle passe alternativement de l'un à l'autre ; c'est ce qui fixe le rapport des prix avec la valeur des marchandises» (*ibid.*). Il semble clair que cette «double concurrence» ne peut s'exercer «des deux côtés à la fois», mais bien qu'elle alterne d'un côté ou de l'autre.

Nous avons affirmé plus haut que la convergence vers l'équilibre est possible. En effet, jamais Steuart ne garantit qu'elle soit certaine. Si la concurrence reste simple, alors le processus de convergence ne s'effectue pas, ce qui engendre une situation de crise.

Sur ce point, Steuart est fort clair. Les deux exemples qu'il cite à l'appui de sa thèse vont l'un et l'autre dans le même sens : un navire chargé de blé arrive dans un port frappé par la famine et le prix de la cargaison montera, sans atteindre le prix d'équilibre. Mieux encore, une forte pêche peut conduire le prix vers la nullité : «Dans le premier exemple, l'humanité arrête ordinairement l'activité du principe de la concurrence ; dans l'autre, il est arrêté par un certain degré de bonne foi, qui ne permet pas de recevoir la marchandise pour rien» (*ibid.*, p. 177). Ce n'est ainsi qu'au voisinage de l'équilibre que la double concurrence s'exerce. Si le marché s'écarte par trop de cette position, il n'est pas certain que la concurrence ne reste pas simple et donc ne déstabilise totalement celui-ci.

Le rôle de l'administrateur est alors de veiller à ce que la concurrence reste (ou devienne) double, et donc, par suite, à veiller à ce que les prix restent au voisinage de l'équilibre. C'est en ce point que réside, nous semble-t-il, le caractère paradoxal de l'analyse : l'auteur nous livre un examen sophistiqué des processus marchands, mais n'accorde qu'un crédit très modéré aux vertus autostabilisatrices du marché.

La théorie de la valeur

Nous avons vu que l'égalité de l'offre et de la demande n'était pas suffisante, ici, pour définir la position d'équilibre. Il était nécessaire, de plus, que le prix effectif soit égal à la valeur des marchandises.

Il convient néanmoins de souligner qu'une des caractéristiques les plus discutées de l'analyse de Steuart tient à son traitement des profits qui sont en effet exclus, dans un premier temps, de la valeur réelle et ne peuvent y entrer «qu'à la longue».

Pour connaître la valeur réelle des marchandises (et Steuart se place ici, de façon très caractéristique, du point de vue de l'administrateur), il faut connaître trois éléments : les quantités de travail nécessaires à leur production, le taux de salaire moyen et, enfin, les prix des matières premières. En fait, il s'agit du prix d'offre des marchandises, connu des transacteurs : «Les marchands, par leurs relations étendues et leur application constante à l'étude de la balance entre l'ouvrage et la demande connaissent tous ces éléments. Les ouvriers industriels les connaissent de même» (1767, éd. de 1966, vol. 1, p. 161).

Il en résulte que le processus marchand décrit par Steuart ne s'applique pas dans l'échange entre producteurs («les ouvriers industriels» ou «manufacturiers») et marchands, mais entre marchands eux-mêmes. Néanmoins, Steuart souligne le fait que les transactions entre marchands et manufacturiers doivent laisser à ces derniers un «profit suffisant» : «Ces trois points (à savoir les quantités d'unités de travail, le taux de salaire moyen et les quantités/prix des matières premières) étant connus, le prix des manufactures est déterminé ; il ne peut être au-dessous de la somme des trois, c'est-à-dire de la valeur réelle; ce qu'il y a au-dessus est le profit du manufacturier» (*ibid.*, p. 160).

Le profit est donc considéré comme *profit upon alienation*. Si le prix demeure suffisamment longtemps au-dessus de la valeur, le profit s'intégrera dans les coûts, et la valeur, de ce fait même, l'incorporera, au même titre que les salaires.

Une telle proposition semble difficile à soutenir : si la valeur réelle est connue des transacteurs, et si elle n'inclut pas le profit, il faut alors supposer que celui-ci n'apparaît que si les transactions s'effectuent en dehors de l'équilibre, ce qui est, semble-t-il, en contradiction avec l'analyse de la concurrence développée ci-dessus.

Si la question du profit pose donc de délicats problèmes d'interprétation

de la gravitation et, plus précisément, du statut de la valeur dans l'analyse de Steuart, elle n'en est pas moins cruciale. En effet, tout de suite après le texte que nous venons de citer, Steuart ajoute : «Ce profit sera toujours en proportion de la demande, et variera par conséquent suivant les circonstances (...). On sent, par là, la nécessité d'une grande demande pour rendre les manufactures florissantes» (*ibid.*).

En effet, si, pour l'auteur, l'État doit veiller à ce que les effets de l'instabilité de la concurrence soient rectifiés, il doit aussi (et surtout, si l'on en juge à l'importance que confère Steuart à cet objectif de politique économique) veiller à maintenir «une grande demande» et donc à assurer ce que l'on appellerait aujourd'hui le plein emploi. Le maintien du plein emploi et l'assurance de profits élevés apparaissent donc comme les deux conséquences d'une même politique «constante et avisée».

Quand on considère alors le cœur de l'analyse, on ne peut que partager la surprise de P. Chamley (1967) quand celui-ci remarque que Steuart ne fut pas cité par Keynes parmi ses prédécesseurs.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

L'édition de référence des œuvres de David Hume est *The Philosophical Works*, édité par T. H. Green et T. H. Grose, 4 vol., Londres, 1882 (réimpression de la dernière édition, Scientia Verlag Aalen, Darmstadt, 1964). Le troisième volume de cette édition contient les *Essais politiques*, qui sont également reproduits et commentés dans ROTWEIN E., *David Hume : Writings on Economics*, University of Wisconsin Press, Madison, 1955. On peut utiliser aussi l'édition des Liberty Press (HUME David, *Essays, Moral, Political and Literary*), Indianapolis, 1985.

La traduction française, élégante et peu fiable, de mademoiselle DE LESPINASSE se trouve reproduite dans les *Mélanges d'économie politique*, édités au XIX^e siècle par DAIRE E. et DE MOLINARI G., Guillaumin, Paris (réédités par Slatkine Reprints, Genève et Paris, 1984).

Il est difficile, en outre, de comprendre la pensée économique de Hume sans connaître le *Traité de la nature humaine*, trad. A. Leroy, Aubier, Paris, 1983. On trouvera une lumineuse introduction à la philosophie de Hume dans DELEUZE G., *Empirisme et subjectivité*, Presses universitaires de France, Paris, 1953, étude que l'on peut compléter par MILLER D., *Hume's Political Thought*, Clarendon Press, Oxford, 1981.

Une introduction à l'étude du courant de pensée écossais dans lequel s'inscrivent les œuvres historiques et économiques de Hume (et aussi, dans une moindre mesure, celles de Steuart) peut être trouvée dans SKINNER A. S., «A Scottish Contribution to Marxist Sociology?», in : *Classical and Marxian Political Economy, Essays in Honour of Ronald L. Meek*, ouvrage publié sous la direction de BRADLEY I. et HOWARD M., Mac Millan, Londres, 1982.

Hume est considéré comme fondateur du libéralisme économique par SCHATZ A., *L'Œuvre économique de David Hume*, Arthur Rousseau, Paris, 1902, et

surtout par HAYEK F., *Individualism : True and False*, Oxford, Clarendon Press, 1946, et «The Legal and Political Philosophy of David Hume», *Il Politico*, Milan, XVIII/4, 1963, p. 693-700. DELEULE D., *Hume et la naissance du libéralisme économique*, Aubier, Paris, 1979, s'inscrit également dans cette tradition, quoique de façon nettement plus nuancée. Une critique de cette approche peut être trouvée dans DIATKINE D., «Hume et le libéralisme économique», *Cahiers d'économie politique*, n° 16-17, Paris, 1988.

L'édition de référence des œuvres complètes de sir James Steuart est : *Works Political, Metaphysical and Chronological of Sir James Steuart, Now First Collected by General Sir James Steuart Bart. his Son, from his Father Corrected Copies*, 1805 ; réédition : A. M. Kelley, New York, 1967. Enfin, une édition récente (mais incomplète) des *Principles* est celle publiée par A. S. Skinner, Chicago University Press, 1966.

On pourra trouver une très bonne synthèse dans SKINNER A. S., «Sir James Steuart : Author of a System», *Scottish Journal of Political Economy*, 28 (1), 1981, p. 20-42. Une représentation plus analytique est proposée par AKHTAR M. A., «An Analytical Outline of Sir James Steuart's Macroeconomic Model», *Oxford Economic Papers*, 31 (2), 1979, p. 283-302.

Les relations entre l'œuvre de Steuart et la *Richesse des nations* sont étudiées dans ANDERSON G. M. et TOLLISON R. D., «Sir James Steuart as the Apotheosis of Mercantilism and his Relation to Adam Smith», *Southern Economic Journal*, 51 (2), 1984, p. 456-468. On doit aussi consulter les études classiques de CHAMLEY P., *Économie politique et philosophie chez Steuart et Hegel*, Paris, Dalloz, 1965, et ses «Notes de lectures relatives à Smith, Steuart et Hegel», *Revue d'économie politique*, 77 (6), 1967, p. 857-878.

Les aspects monétaires de l'œuvre de Steuart sont étudiés par VICKERS D., *Studies in the Theory of Money*, Londres, 1960, et OWEN Peter, «Sir James Steuart», *Journal of Economic Literature*, vol. 8, p. 1190-1195, 1970. Citons enfin l'étude très suggestive de REBEYROL A., «Marchés et marchands chez sir James Steuart», *Cahiers d'économie politique*, 1982, n° 7, p. 5-29, 1982.

L'économie politique du royaume agricole François Quesnay

PHILIPPE STEINER

1. QUESNAY ET L'ÉCOLE PHYSIOCRATIQUE

La seconde moitié du XVIII^e siècle est marquée, en France, par de profondes transformations intellectuelles, et la pensée économique n'y échappe pas. Sous l'égide de Vincent de Gournay (1712-1759) et de son groupe (voir chap. VIII) de nombreuses publications économiques traitant du «commerce en général» paraissent pendant la période 1750-1756. Par ailleurs, des publications comme celles de C. J. Herbert (*Essai sur la police générale des grains*, 1755) sur la politique à suivre en matière de commercialisation des blés ou celles de Duhamel du Monceau (*Traité de la culture des terres*, 1750, *Traité de la conservation des grains*, 1753) concernant l'agronomie et les techniques agricoles attirent l'attention du public et de l'administration sur ces questions. Ce mouvement intellectuel est à mettre en regard des transformations affectant la production agricole depuis les années 1730. Les travaux d'E. Labrousse montrent que, de cette période, date une tendance séculaire à la hausse du prix du blé et de la rente, associée à de violentes crises cycliques impulsées par l'agriculture dont, notamment, celle de 1752-1755. Rappelons également que la situation politique (conflit entre les parlements, c'est-à-dire des cours judiciaires à prétention politique, et l'administration centrale) et financière est tendue au point que le terme de «crise», jusqu'alors réservé à la médecine, va être appliqué par Quesnay à la société et à l'économie : «Votre dernière lettre remarque bien que les efforts de particuliers sont fort stériles mais il ne faut pas décourager car la crise effrayante viendra et il faudra avoir recours aux lumières de la médecine» (Lettre de Quesnay à Mirabeau *circa* 1758, publiée par S. Bauer).

Jusqu'alors François Quesnay (1694-1774) avait fait carrière, assez rapidement, comme chirurgien (il obtient le titre de chirurgien en 1723 et celui de médecin en 1744) pour devenir médecin consultant du roi en 1749 et protégé de Madame de

Pompadour. En 1753, il en termine avec ses publications médicales – on notera cependant l'ouvrage intitulé *Essai physique sur l'oeconomie animale* [2^e édition 1747] pour ses développements sur l'ordre naturel et la liberté – et réapparaît à partir de 1756 comme philosophe et économiste avec ses contributions aux premiers volumes de l'*Encyclopédie*. Dans le court laps de temps qui va de 1756 à 1758, il produit le cœur de la problématique de ce que l'on peut considérer comme la première école d'économistes modernes avec son analyse du système productif agricole (« Fermiers », « Grains »), du système fiscal (« Impôts »), de la population et du commerce (« Hommes »), de la politique économique (la première version des « Maximes générales du gouvernement agricole » se trouve en annexe de l'article « Grains ») et surtout avec la représentation synthétique du processus économique publiée, pour la première fois, fin 1758-début 1759 sous le nom de *Tableau économique*.

En juillet 1757, Quesnay accomplit un grand pas dans la consolidation sociologique de son point de vue doctrinal en « convertissant » Victor Riqueti, marquis de Mirabeau dont le prestige dû à la publication de *L'Ami des hommes* est alors très grand. C'est le début de l'école qui se construit au travers de deux publications essentielles : *La Théorie de l'impôt* [1760] et *La Philosophie rurale* [1763]. C'est à ce moment que s'effectuent les premières adhésions marquantes à la doctrine avec Pierre Samuel Dupont de Nemours et Abeille qui seront suivis par Guillaume François Le Trosne (1764), Guéneau de Saint-Péravy (1764), Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière (1765) et l'abbé Nicolas Baudeau (1766). Ce dernier met sa revue, *Les Éphémérides du citoyen*, au service de la nouvelle science et elle devient, à partir de 1767, l'organe officiel de l'école qui trouvera son nom cette même année sous le label de « physiocratie ». La constitution de l'école est d'ailleurs renforcée par l'existence d'anti-économistes, c'est-à-dire d'anti-physiocrates, comme Jean-Joseph Graslin, Gabriel Bonnot de Mably et François Véron de Forbonnais, à partir des années 1767-1768.

La question des relations entre Quesnay et ses disciples reste problématique. Les thèses de Quesnay diffèrent parfois assez notablement de celles d'un Mirabeau, d'un Dupont ou d'un Le Mercier de la Rivière, qui ont pourtant rédigé certains de leurs écrits majeurs sous sa direction. Les différences entre Mirabeau et Quesnay sont les mieux connues : Mirabeau est plus prolix et ses écrits, plus caractéristiques d'un prosélyte que d'un théoricien, n'ont pas la qualité analytique de ceux de Quesnay et, par ailleurs, Mirabeau a, d'un point de vue politique, des vues plus traditionnelles que celles de son maître. Dupont et Le Mercier de la Rivière, lorsqu'ils écrivent dans le but de diffuser la pensée du chef de l'école, sont volontiers dogmatiques comme le montrent bien les « corrections » que Dupont fait subir aux textes de Turgot (*Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1766) lorsqu'elles sont publiées dans les *Éphémérides du citoyen* ; de surcroît, comme dans toute école de pensée, les disciples sont amenés à modifier la doctrine initiale pour essayer de répondre à des problèmes nouveaux ainsi que Baudeau le fera pour donner une place au profit dans le système physiocratique. Aussi, et sauf mention contraire, il nous paraît souhaitable de nous centrer sur l'œuvre propre et originale de Quesnay. Une raison essentielle prévaut sur toutes les autres dans ce choix : Quesnay apparaît comme le penseur novateur d'une école qui ne prétend finalement à rien d'autre qu'à diffuser la pensée du maître, quitte à la modifier, voire à l'altérer.

L'importance de l'école physiocratique dans la France des années 1760 tient beaucoup à la volonté réformatrice affichée par Louis XV et ses ministres en matière de politique économique et fiscale. De 1764 à 1771,

une libéralisation progressive des échanges interrégionaux et internationaux s'opère en ce qui concerne les grains. Cette politique, qui est sans doute à relier aux tentatives de réformes de l'impôt, cherche à accroître le dynamisme de l'économie française en rompant avec toute une tradition ancestrale de « police des grains », c'est-à-dire de supervision plus ou moins tolérante de la part de l'administration sur le commerce de la denrée sensible de l'époque puisqu'elle constitue une part importante, voire essentielle en période de disette, de l'alimentation de la population. Cette politique se heurte à de nombreux obstacles, mais elle est largement réclamée et soutenue par la physiocratie. D'une certaine façon, celle-ci est alors souvent assimilée à la défense de la liberté du commerce des blés et il n'est donc pas surprenant de voir que la physiocratie va, en tant que groupe intellectuel, suivre les aléas de cette politique. Tant que le gouvernement tiendra bon devant les oppositions de l'administration locale, du « peuple » et de certains parlements, l'école conservera un grand renom et, ainsi, c'est en 1769 que les adhésions d'anonymes seront les plus fortes ; toutefois, devant les difficultés croissantes à maintenir cette politique impopulaire, le déclin de l'école se marque dès 1770. La période active est terminée – Quesnay ne publie plus en matière économique à partir de 1768 – et ce ne sont pas les quelques mois de politique libérale sous le ministère de Turgot (1774-1776) qui lui redonneront une véritable vigueur.

Si la vie de la physiocratie en tant qu'école a été très brève, il n'en reste pas moins qu'elle a exercé une grande influence en matière de théorie et de politique économique tant en France qu'à l'étranger. Les régimes qualifiés de « despotisme éclairé » (Russie, Pologne, Autriche, etc.) s'intéressèrent aux réformes qu'elle avait proposées. C'est autour d'elle ou contre elle que se forment nombres d'économistes français de la période suivante ; ses thèses ont certainement marqué les débats de l'Assemblée nationale et des théoriciens de la taille de Smith, de Turgot et, plus tard, de Marx, voire de Leontieff ont pris la peine de réfléchir et de critiquer les thèses de Quesnay, alors qu'un A. L. C. Destutt de Tracy ou mieux encore un Jean-Baptiste Say leur doivent sans doute plus qu'ils n'étaient prêts à le reconnaître. Mais, au-delà de ces importantes raisons historiques, c'est leur conception de l'économie politique et leur analyse économique qu'il faut mettre en relief pour saisir les raisons de leur longévité dans le domaine de l'économie politique.

2. LE SENSUALISME NORMATIF

L'œuvre de Quesnay présente un aspect dualiste en associant une théorie de l'ordre naturel issue de la philosophie de Malebranche au sensualisme de Condillac ; la prégnance de ce dernier est surtout marquée dans l'article « Évidence » où Quesnay emprunte largement au *Traité des sensa-*

tions et au *Traité des animaux* récemment publiés par Condillac. Dans cette perspective, la connaissance provient des sensations, mais Quesnay adjoint deux conditions pour que ces connaissances donnent lieu à certitudes. En premier lieu, il faut que la mémoire fonctionne correctement pour que ne s'introduisent pas des erreurs par l'intermédiaire du rappel incorrect des sensations passées. En second lieu, l'évidence ne peut provenir que de sensations complètes et exactes ; les sensations sommaires ou générales sont insuffisantes pour conférer certitude aux raisonnements. L'art de penser – la logique – consiste donc à rappeler les sensations et à diriger l'attention pour découvrir dans les sensations les connaissances évidentes. L'évidence dont parle Quesnay n'est pas seulement une certitude si claire que l'esprit ne peut s'y refuser, elle désigne le rapport de causalité existant entre les phénomènes, ce qu'on appellera, plus tard dans le siècle, une loi de la nature. Donc, par l'intermédiaire des sensations qui nous indiquent cette évidence, « nous sommes continuellement instruits des sensations agréables que nous pouvons nous procurer, et des sensations désagréables que nous voulons éviter. C'est dans cette correspondance [entre les corps et les sensations] que consistent, dans l'ordre naturel, les règles de notre conduite, nos intérêts, notre science, notre bonheur, notre malheur, et les motifs qui forment et dirigent nos volontés » (p. 405).

Arrivé à ce point, Quesnay bascule vers une autre direction pour résoudre le problème de la différence entre l'homme et l'animal ou, encore, pour indiquer en quoi l'homme n'est pas un être purement physique, mais aussi un être métaphysique, c'est-à-dire moral. L'humain se distingue de l'animal par son intelligence qui le met en contact avec l'ordre naturel institué par le divin : il prend ainsi connaissance du juste et de l'injuste, du bien et du mal moral. Les sensations informent notre action de façon à rechercher l'agréable et à repousser le désagréable mais cela ne suffit pas car cette « liberté animale » (la simple raison) produit le désordre, l'opposition des intérêts et elle doit être distinguée de la « liberté d'intelligence » (la raison éclairée) dont la caractéristique est de nous orienter vers l'intérêt bien entendu, c'est-à-dire l'intérêt conforme au bien moral, conforme à l'ordre naturel. C'est là le *sensualisme normatif* de Quesnay et de l'école physiocratique. Il marquera leur économie politique aussi bien que leur théorie politique connue sous le nom de despotisme légal.

La mise au jour de cette conception de l'intérêt et de la raison présente chez Quesnay permet d'expliquer certaines particularités de ses écrits. Cela rend compte du double caractère de son économie politique avec, d'un côté, des travaux nourris d'une certaine connaissance des réalités économiques – comme c'est le cas pour les articles « Fermiers », « Grains » ou « Questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le commerce » –, où il élabore ses réflexions sur la base d'une collecte des faits économiques. Alors que, d'un autre côté, Quesnay se montre sous un jour plus dogmatique ; ou, si l'on préfère, il côtoie ce que J. Schumpeter a appelé le « vice ricardien », qui consiste à élaborer des modèles sur la base de quelques hypothèses réductrices. Et il est exact que, le temps passant, ses écrits s'inflé-

chissent dans cette seconde direction. La raison de cet infléchissement n'est pas difficile à trouver et elle éclaire la conception de l'économie politique que Quesnay construit. A ce niveau méthodologique, celle-ci peut être caractérisée comme la connaissance claire des rapports essentiels et nécessaires entre les faits ou, ce qui revient au même, comme la description de l'ordre naturel de façon à indiquer ce que sont les intérêts bien entendus et à transformer la simple raison en raison éclairée. De ce point de vue, il faut souligner l'importance considérable que Quesnay accorde au calcul comme moyen d'atteindre la vérité, comme moyen de rendre compte des lois des phénomènes économiques et sociaux et ainsi de mettre fin aux oppositions d'intérêts. En effet, son économie politique reprend un grand thème de l'économie politique française du XVIII^e siècle avec l'opposition maintes fois réaffirmée entre l'économie politique et les préjugés, qu'il s'agisse des préjugés populaires issus de l'ignorance ou des préjugés des demi-savants issus des intérêts particuliers, comme c'est le cas pour les commerçants. Quesnay est à la recherche d'un langage clair et exempt d'incertitude pour l'économie politique parce que, comme Condillac, il considère qu'un langage imparfait risque de biaiser les sensations et la communication entre les hommes ; mais il le recherche aussi parce que c'est là le moyen d'exposer l'ordre naturel et ses évidences de façon à déchirer le voile d'illusions qui recouvre les faits et brouille les esprits.

Cela permet aussi d'expliquer une autre particularité des textes de Quesnay. Compte tenu de son point de départ sensualiste et de la place discrète mais non moins réelle qu'il fait aux comportements intéressés, il est surprenant de voir combien il consacre peu de place à la question des motifs des comportements des agents économiques. On trouve en fait nombre de remarques éparses qui, à peu d'exceptions près, indiquent toutes qu'il convient de laisser l'individu «régir lui-même ses travaux et ses dépenses pour les productions qui peuvent lui être les plus profitables, selon ses facultés, et selon les lieux et les propriétaires du territoire, dont il veut tirer le produit le plus avantageux. S'il se trompe, son intérêt ne le laissera pas longtemps dans l'erreur» (p. 554). Pourquoi ne pas s'en tenir là ? Tout simplement parce qu'il ne s'agit là que de la liberté animale susceptible d'indiquer les situations désagréables à repousser (les pertes pour un producteur) mais qui ne saurait désigner, parmi les situations agréables (existence de gains), celles qui correspondent au meilleur état social ; le cas des commerçants qui s'accrochent à leurs erreurs pour défendre leurs gains au détriment des laboureurs et de la nation le montre suffisamment clairement. L'intérêt fondé sur cette liberté animale fonctionne donc d'une manière asymétrique en indiquant à l'agent ce qu'il faut rejeter – le fermier sait qu'avec le bas prix des grains la culture ne lui est pas profitable –, mais en ne permettant pas de choisir avec évidence ce qu'il faut adopter, voire en faisant adopter ce qu'il faudrait rejeter – la cherté rémunératrice pour le fermier signifie disette pour le peuple – au nom de la raison éclairée. Il n'est donc pas surprenant de voir Quesnay consacrer tant d'efforts à la description de l'ordre naturel.

A la base de l'ordre naturel se trouve une définition du droit naturel qui le distingue du droit politique en ceci que le premier est reconnu par la raison et, à ce titre obligatoire sans contrainte, alors que le second est institué par les lois humaines qui prévoient des peines pour les transgressions. Le premier, œuvre du divin, est immuable et juste alors que le second, résultat des législateurs et de l'histoire, est changeant et imparfait. Le droit naturel permet à chacun de jouir des choses qu'il obtient par son travail, mais ce droit est limité tant que rien ne vient protéger la propriété de ces biens. Quesnay donne donc un soubassement économique au politique : «La forme des sociétés dépend donc du plus ou du moins de biens que chacun possède, ou peut posséder, et dont il veut assurer la conservation et la propriété. Ainsi les hommes qui se mettent sous la dépendance, ou plutôt sous la protection des lois positives et d'une autorité tutélaire, étendent beaucoup leur faculté d'être propriétaires ; et par conséquent étendent beaucoup l'usage de leur droit naturel» (p. 738). Ainsi l'autorité tutélaire – le despote légal – a pour fonction de protéger les propriétés : «Que la propriété des biens-fonds et les richesses mobilières soit assurée à ceux qui en sont les possesseurs légitimes ; car la sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la société» (p. 950). Pour ce faire, Quesnay insiste fortement sur l'importance des connaissances. Non seulement l'autorité souveraine doit connaître les lois de l'ordre naturel et doit s'entourer d'administrateurs dotés d'un tel savoir, mais encore la première loi positive est l'institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel. Cette diffusion du savoir de l'ordre naturel étant bien évidemment le moyen d'assurer le passage des intérêts (liberté animale) à l'intérêt éclairé.

Le despotisme légal des physiocrates – terme malheureux qui leur vaudra bien des critiques – signifie donc que l'autorité souveraine ne joue finalement pas d'autre rôle que celui de traducteur et de diffuseur des lois de la nature ; dans ce cadre, le despote n'agit pas, mais connaît et fait connaître, sa tâche «exige beaucoup d'attention et de discernement, et fort peu d'action ou de *procédés*» (p. 873).

3. RICHESSES ET PRODUCTION

Dès ses premiers articles, Quesnay propose une théorie de la production agricole en distinguant trois types de situations. Il y a tout d'abord les agriculteurs pauvres qui ne produisent que pour satisfaire leurs propres besoins ; de ceux-là il dit peu de choses et il considère cette activité étrangère au marché comme la marque de la pauvreté dans le royaume. Au-delà de ce cas extrême se situe l'opposition entre la culture avec des bœufs et la culture avec des chevaux ou, encore, pour reprendre les termes de l'auteur, la petite culture et la grande culture. Plus qu'une distinction pure-

ment technique, il s'agit d'une opposition fondée sur les rapports de production et de commercialisation dans le secteur agricole.

La grande culture est caractérisée par sa plus grande production et sa plus grande productivité, et Quesnay l'associera ensuite à un ratio spécifique : c'est une culture où les avances annuelles – le capital circulant avancé par le fermier – donnent 100 % de produit net. Cette grande culture se définit par plusieurs traits. Premièrement, elle suppose un fermier riche qui fait l'avance du capital agricole – indiquons que Quesnay n'emploie jamais le concept de capital, mais celui d'avances ; en conséquence, celui-ci sera considéré comme un entrepreneur : « Nous n'envisageons pas ici le fermier comme un ouvrier qui laboure lui-même la terre ; c'est un entrepreneur qui gouverne et fait valoir son entreprise par son intelligence et par ses richesses » (p. 483), et cela suppose ou demande que le fermier jouisse d'une large liberté dans ses choix économiques, notamment en ce qui concerne les types de culture. Deuxièmement, ce fermier entrepreneur emploie de la main-d'œuvre salariée, et ainsi Quesnay insistera toujours sur l'importance de la culture de la vigne où le travail saisonnier permet de libérer de la main-d'œuvre pour les gros travaux demandés par la culture du blé. Troisièmement, le fermier commercialise sa production très largement et voit donc sa situation dépendre essentiellement du marché. A l'opposé, Quesnay trace un portrait différent de la petite culture quelles que soient les modalités de paiement du métayage (en nature ou en monnaie) : la petite culture se fait grâce aux avances du propriétaire, elle n'emploie qu'exceptionnellement de la main-d'œuvre salariée en se contentant de celle offerte par le cercle familial et, enfin, cette petite culture est dans une position défavorable pour la commercialisation de sa récolte : dans les années abondantes, elle ne peut attendre les périodes favorables et vend à bas prix alors que, dans les mauvaises années, elle n'a que peu de surplus à vendre pour profiter des hauts prix.

La richesse provient des biens primitifs que sont les terres, les hommes et les bestiaux : la fertilité de la terre associée au travail des hommes et des animaux crée les biens satisfaisant les besoins humains. D'une manière empirique, Quesnay estime que cette richesse prend la forme des grains, des vins, des bestiaux et des autres produits de la terre et des mers. Toutefois – même s'il se trouve de nombreux passages peu clairs sur ce point –, Quesnay développe sa pensée en expliquant que les biens ne deviennent richesses ou vraies richesses qu'en raison des besoins des hommes, besoins qui amènent à l'échange et, finalement, déterminent des prix ou « valeurs vénales » sans lesquelles il n'est pas de richesses concevables.

Tout cela entraîne nécessairement à lier étroitement la richesse à la théorie des prix. L'essentiel, sur ce point, se trouve dans l'article « Hommes » non publié à l'époque. Quesnay commence par distinguer entre les richesses commerciables et les biens : les premières sont celles qui s'échangent contre de la monnaie (la richesse pécuniaire) « conformément à leur prix qui constitue leur valeur vénale ». Quesnay distingue ensuite la valeur usuelle de la valeur vénale, mais il ne poursuit guère au-delà et il n'indique pas claire-

ment comment se détermine cette dernière : «Le prix est la valeur vénale des richesses commercables. Ainsi on ne doit pas confondre le prix des richesses commercables avec leur valeur usuelle, car ces deux valeurs n'ont souvent aucune correspondance entre elles. La valeur usuelle est toujours la même, et toujours plus ou moins intéressante pour les hommes, selon les rapports qu'elle a avec leurs besoins, avec leur désir d'en jouir. Mais le prix au contraire varie, et dépend des différentes causes aussi inconstantes qu'indépendantes de la volonté des hommes, et n'est point d'une valeur arbitraire ou de convention entre les commerçants» (p. 526). Quesnay ne s'explique guère sur ces «différentes causes» et lorsqu'il polémique pour défendre son système, il montre que la question de la détermination des prix n'est pas réglée : «Je désire ardemment que vous-mêmes ou quelqu'autre entreprenne l'*Essai sur les prix* dont vous avez esquissé le plan dans vos réflexions, et que je crois indispensable pour terminer les contestations sur cette matière. Mais en attendant que cet ouvrage, qui ne saurait être trop mûrement réfléchi, soit en état de devenir public [...]» (p. 750).

Si Quesnay ne poursuit guère au-delà de ces remarques, c'est qu'il s'intéresse à d'autres questions, à savoir : 1) la relation entre prix de marché et coût de production ; 2) la relation entre les variations des prix et la production ; et 3) le rapport entre la reproduction d'ensemble du royaume agricole et les flux monétaires entre les classes pour des prix donnés. Voyons ce qu'il en est de la première question.

4. PRIX, PRODUIT NET ET PRODUCTIVITÉ EXCLUSIVE DE L'AGRICULTURE

Quesnay établit essentiellement une relation simple entre le «prix fondamental», c'est-à-dire le coût de la production (hors surplus) et le prix (de marché). Si le premier est supérieur au second, c'est alors une perte pour le producteur, alors que, dans le cas inverse, cela procure un gain (le produit net) nécessaire pour que le fermier puisse payer l'impôt et la rente et récupérer ce qu'il a avancé pour mettre en œuvre la production ; Quesnay considère que – la technique de production étant donnée – le niveau des prix de marché doit être suffisamment haut pour que le produit net obtenu puisse assurer la reproduction d'ensemble. Ce point de départ simple associé aux considérations sur la nature des productions – elles proviennent de l'agriculture au sens large – et des échanges – ils se font toujours valeur pour valeur – amène à considérer la question tant débattue de la productivité exclusive de l'agriculture.

C'est dans la période finale de ses travaux économiques que Quesnay soutiendra le plus fermement la théorie de productivité exclusive de l'agriculture au travers d'une définition spécifique de la production agricole entendue comme génération par opposition à ce qui se passe lors du tra-

vail artisanal : « Il faut distinguer une *addition* de richesses réunies, d'avec une *production* de richesses, c'est-à-dire une augmentation par *réunion* de matières premières et de dépenses en consommation de choses qui existaient avant cette sorte d'augmentation, d'avec une *génération* ou création de richesses, qui forment un renouvellement et un accroissement *réel* de richesses renaissantes » (p. 890). Dans le cadre du travail artisanal, il n'y a qu'addition de richesses, c'est-à-dire que la valeur du bien manufacturé est égale à la valeur vénale des matières premières plus celle des biens consommés par les artisans ; la valeur vénale, dans ce cas, se réduit à la valeur fondamentale et il n'y a pas de produit net, à l'opposé de ce qui se passe dans l'agriculture.

Cette définition a le mérite d'indiquer que le raisonnement est mené en termes de valeur et non en termes physiques et que la théorie du produit net n'est pas fondée sur l'idée d'un surplus physique agricole. Au-delà, cette définition ne résout, bien sûr, rien et laisse entière la question de savoir pourquoi le travail des artisans ne peut dégager un produit net. Quesnay, par les diverses perspectives qu'offrent ses textes, laisse apparaître son embarras. Premièrement, Quesnay explique que les nations commerçantes vivant du commerce de trafic qu'elles mènent entre les nations agricoles peuvent s'enrichir et obtenir un produit net commercial. En épargnant sur les frais, ces nations peuvent obtenir un prix de vente supérieur au prix d'achat et aux frais communs de transport et, ainsi, dégager un surplus monétaire : le produit net du commerce. Toutefois, Quesnay minore cette perspective en la cantonnant aux nations commerçantes et en expliquant qu'un royaume agricole a bien mieux à faire qu'à se consacrer à un si petit produit net. Deuxièmement, Quesnay présente quelquefois un argument concurrentiel pour expliquer l'inexistence d'un produit net dans la classe des artisans : la concurrence les met dans la nécessité d'offrir leurs marchandises à un prix égal au coût de la production et rien de plus. Cela ne serait donc pas le cas dans l'agriculture, non pas véritablement en raison de l'absence de concurrence dans ce secteur, même si quelquefois Quesnay laisse entendre que la concurrence – dans l'état dégradé où se trouve la France – n'existe que faiblement entre les fermiers pour la location des terres, mais en raison de la nature de la demande qui s'exerce sur les biens agricoles : « Les productions, indépendamment des frais de culture, ont leur prix réglé par la quantité et par la concurrence des acheteurs dont les besoins surpassent toujours la masse de la reproduction. Donc l'épargne qu'on fait sur les dépenses du cultivateur, quoiqu'elle augmente la portion qui excède les frais, n'en diminue pas le prix, et par conséquent la reproduction n'en est pas moins richesses. Au contraire, dans les ouvrages de l'artisan, il n'y a nul surcroît de richesses au-delà de ses dépenses ; ainsi plus on épargne sur ses dépenses, moins ses ouvrages sont richesses » (p. 910). Finalement, on trouve une pure pétition de principe lorsque Quesnay invoque le pur don de la terre qui forme le produit net du propriétaire, ce que l'on peut interpréter comme l'expression économique de la suprématie sociale des propriétaires fonciers que la théorie physiocratique, en tant que doctrine politique, leur accorde le plus souvent.

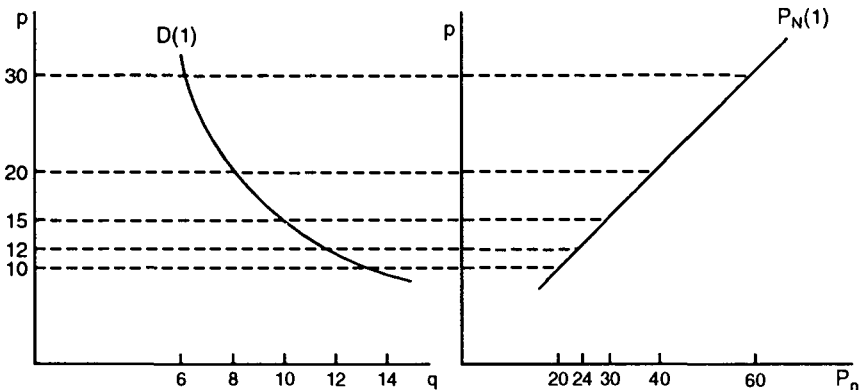
La difficulté ne fera que s'épaissir lorsqu'on se penche sur le contenu des différentes classes. Quesnay laisse de côté les commerçants opérant sur le marché international, parce qu'ils appartiennent à la république commerçante et n'ont pas véritablement d'autre patrie que le commerce, et les financiers, véritables parasites dont l'existence n'est due qu'au non-respect de l'ordre naturel. Il partitionne le royaume agricole en trois grandes classes : la classe productive (fermiers et commerçants de première main), qui est ainsi qualifiée parce qu'elle est directement à l'origine du produit net, la classe stérile (artisans), qui ne produit pas de valeur mais se contente de transformer les biens agricoles en biens manufacturés, et la classe propriétaire (propriétaires, clergé et gouvernement), cette dernière étant distinguée des deux autres par son rapport indirect à la production et par son rôle initiateur dans la circulation des richesses. Il est remarquable que la classe productive soit composée des fermiers et des commerçants de première main, c'est-à-dire ceux dont le rôle se borne à acheter aux fermiers pour revendre aux consommateurs – à la différence des négociants qui opèrent soit vers l'étranger, soit qui prolongent le circuit direct ainsi défini. Ces commerçants ne sont pas véritablement productifs, mais leur appartenance à la classe productive vient de ce qu'ils collaborent à l'obtention du produit net en commercialisant la production, c'est-à-dire en contribuant à la fixation de la valeur vénale sans laquelle les biens ne sont pas richesses. Dans cette perspective Quesnay considère dans l'article «Hommes» (p. 552-559) que les négociants sont productifs en raison de leur contribution à l'établissement du bon prix, de même que les propriétaires, le souverain et ses ministres lorsqu'ils font un bon emploi de leurs richesses en améliorant les conditions de la culture ou en mettant en place un gouvernement économique. Mais alors pourquoi ne pas étendre ce raisonnement aux artisans, classe qualifiée de stérile ? Elle aussi contribue indirectement à la production agricole en fournissant au fermier les moyens de reconstituer ses avances primitives (le capital fixe avancé par le fermier). Le *Tableau* donnerait d'ailleurs argument en ce sens puisqu'il montre l'interdépendance de ces classes et le caractère hétérogène de la production agricole où l'on ne produit pas «du blé avec du blé» – comme on le verra plus bas, les inputs de la classe productive sont formés de biens agricoles et de biens manufacturés. Quesnay se refusera toujours à aller dans ce sens et s'en tiendra au triptyque initial et, en conséquence, il construit son modèle de développement économique en mettant l'accent sur l'agriculture comme seule véritable source d'accroissement de la richesse.

5. LE «BON PRIX» DES GRAINS ET LA MARCHE VERS L'ÉTAT D'ABONDANCE

Dans la période antérieure à la publication du *Tableau* Quesnay s'intéresse essentiellement à une deuxième question concernant les prix : quel est l'impact de la variabilité des prix agricoles sur l'activité économique et le niveau du produit net ?

Quesnay prend pour point de départ l'existence de variations des prix agricoles suivant le niveau de la récolte, idée certainement très ancienne et qui, en économie politique, correspond à la loi de King-Davenant. Dans l'économie française, l'auteur évalue l'éventail de ces variations entre 10 et 30 livres le setier de blé suivant le niveau fort ou faible de la récolte. Ces variations de prix, associées aux variations des quantités produites, aboutissent à deux résultats. Premièrement, les variations de prix sont plus que proportionnelles aux variations des quantités, il y a donc un effet King. Deuxièmement, ces variations sont telles que le fermier qui avance le capital fait des pertes lors des bonnes récoltes et ne gagne que lors des mauvaises où la variation des prix à la hausse fait plus que compenser les variations à la baisse de la quantité produite. En effet, le fermier obtient, dans tous les cas, une production dont le prix fondamental est inférieur à la valeur vénale et cette production, dans tous les cas, permet donc de dégager un produit net. Toutefois, avec ce produit net le fermier doit payer une rente fixe et l'impôt – à ce stade Quesnay n'a pas encore élaboré sa théorie de l'impôt unique. Il se trouve alors que la baisse des prix associée aux bonnes récoltes (effet King) détermine un niveau de recette des fermiers qui ne leur permet pas de payer les frais, la rente et l'impôt.

DEMANDE ET PRODUIT NET DANS LA SITUATION INITIALE



$D(1)$ et $P_n(1)$ sont les courbes de demande et de produit net dans la situation initiale. On remarquera que le produit net croît avec le prix, c'est-à-dire croît alors que le niveau de la récolte baisse.

Ainsi l'intérêt du producteur (le fermier) s'oppose-t-il directement à celui du consommateur qui préfère les bonnes années où le blé est abondant et à bon marché, aux mauvaises années où la production est insuffisante et le prix très élevé. De plus, l'intérêt du producteur est aussi opposé à celui des propriétaires. Si l'on considère les revenus réels en blé des fermiers et des propriétaires fonciers, on remarque que les premiers gagnent lors de ces mauvaises années alors que les seconds ont un revenu réel plus faible

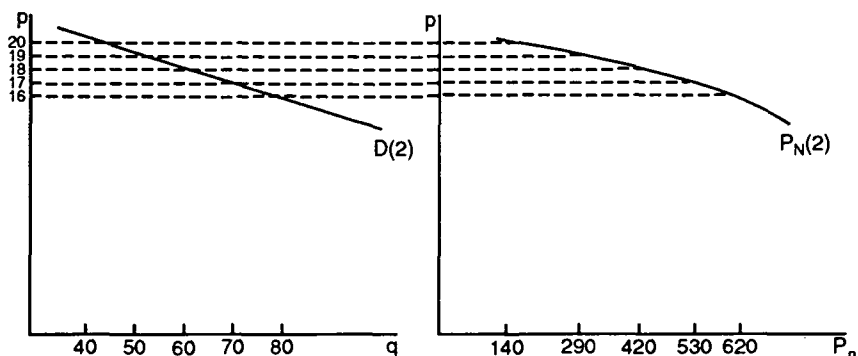
puisque leur revenu, fixe pour la durée du bail, a un pouvoir d'achat diminué par la hausse du prix du blé. De même, les premiers perdent lorsque le revenu réel des seconds est plus élevé en raison du bas prix que procurent les récoltes abondantes.

Il convient, selon Quesnay, de distinguer entre les fluctuations de prix inéluctablement déterminées par les accidents climatiques naturels et l'ampleur de ces fluctuations (l'effet King) qui a pour cause la mauvaise politique économique suivie par le gouvernement. Il introduit alors l'idée que les niveaux local ou national ne sont pas les lieux adéquats de la formation des prix : « Dans un État qui n'a point de commerce extérieur, le prix des denrées ne peut être assujéti à aucune règle ni à aucun ordre » (p. 529). Les prix, écrit-il, sont variables dans les proportions indiquées précédemment lorsque le commerce n'est pas libre car la consommation nationale doit se satisfaire de la production nationale voire provinciale, et ainsi elle subit les fluctuations de la production et affronte une situation où la production est nettement inférieure à la production potentielle. Le véritable lieu de détermination des prix ne se trouve pas au niveau national, mais au niveau international où le prix du blé est plus élevé qu'en France et où un marché plus étendu permet d'obtenir une compensation entre les bonnes et les mauvaises récoltes nationales, ce qui limite l'ampleur des fluctuations des prix des grains. Cette détermination du prix au niveau du marché international assurée par le libre commerce, caractérisée par sa relative stabilité et l'écart rémunérateur entre le prix fondamental et la valeur vénale, définit ce que Quesnay a appelé le *bon prix* (18 livres le setier).

Dans cette nouvelle configuration, ou « état d'abondance », Quesnay considère que les variations des prix du blé seront contenues dans l'intervalle 16-20 livres le setier, et cela a deux conséquences. D'une part, l'effet King disparaît sur le marché des grains désormais mieux fourni et, d'autre part, les fermiers se trouvent maintenant dans une situation où leur intérêt est identique à celui des autres agents, c'est-à-dire que, comme eux, ils ont intérêt à ce que les récoltes soient bonnes puisque c'est alors qu'ils gagnent le plus (en termes de revenu réel). De plus, dans cette situation, le prix moyen du blé pour un consommateur achetant chaque année une même quantité de grains ne sera que légèrement augmenté (18 livres au lieu d'un peu moins de 17,5 livres précédemment) ; tous trouvent désormais avantage à ce que la récolte soit abondante et que les prix soient bas.

Si Quesnay insiste particulièrement sur le rôle éminemment favorable de la liberté du commerce des grains, il ne faut pas négliger le fait qu'il associe à cette réforme d'autres considérations tout aussi essentielles pour opérer le passage de l'état initial à l'état d'abondance. Le raisonnement de Quesnay passe alors implicitement par l'idée que le mécanisme de marché ne peut pas, à lui seul, permettre de sortir de la situation initiale en raison des oppositions d'intérêt entre les producteurs et les consommateurs, d'une part, et entre les producteurs et les propriétaires, d'autre part. Aussi, il propose une solution passant par la théorie de l'ordre naturel dont il déduit des propositions visant à modifier les conditions institutionnelles de l'acti-

DEMANDE ET PRODUIT NET DANS L'ÉTAT D'ABONDANCE



D(2) et P_N(2) : courbes de demande et de produit net dans la situation d'abondance. On remarquera que, désormais, le produit net s'accroît avec la baisse des prix, c'est-à-dire avec la hausse du niveau de la production.

vité agricole de façon à modérer les fluctuations de prix, à annuler l'effet King et, par voie de conséquence, à rendre compatibles les intérêts des diverses classes.

Les réformes concernent la situation faite aux fermiers qui, pour l'instant, sont pénalisés par des contraintes institutionnelles comme les corvées, une fiscalité désordonnée, la milice, des contraintes sur le choix des cultures, etc. En conséquence, les campagnes souffrent de dépopulation et d'un manque de capitaux agricoles, capitaux qui sont absolument nécessaires à un redressement économique. La thèse de l'auteur est que les fermiers désertent les campagnes pour grossir les populations urbaines et que leurs capitaux s'investissent dans le commerce où ils surabondent. Quesnay pose donc le problème de l'allocation des ressources productives ; en effet, contrairement à une large partie des auteurs antérieurs, il insiste sur le fait qu'il n'est pas indifférent que la richesse soit répartie dans telle ou telle catégorie économique dans la nation et nous retrouverons cette idée en abordant la question de la dépense du revenu telle qu'elle est exposée dans le *Tableau*. Quesnay invite à une réallocation en faveur de l'agriculture : il s'agit, pour reprendre ses termes, d'arrêter de «favoriser» le commerce et de «protéger» l'agriculture. Pour obtenir ce résultat, il appelle le gouvernement à supprimer les contraintes pesant sur l'agriculture de façon à ce que *l'intérêt des agents les ramène d'eux-mêmes vers le secteur agricole* : «Les fonds manquent dans les campagnes, parce qu'on les a attirés dans les grandes villes. Le gouvernement qui fait mouvoir les ressorts de la société, qui dispose de l'ordre général, peut trouver les expédients convenables et intéressants pour les faire retourner d'eux-mêmes à l'agriculture où ils seraient plus profitables aux particuliers, et beaucoup plus avantageux à l'État» (p. 452). Ailleurs, il affine son raisonnement en indiquant les raisons de ce comportement propre à opérer une bonne allocation des ressources : «Si ces règles [concernant l'impôt] étaient constamment et exactement observées, si le

commerce des grains était libre, si la milice épargnait les enfants des fermiers, si les corvées étaient abolies, grand nombre de propriétaires taillables réfugiés dans les villes sans occupation, retourneraient dans les campagnes faire valoir paisiblement leurs biens, et participer aux profits de l'agriculture. C'est par ces habitants aisés qui quitteraient les villes avec sûreté, que la campagne se repeuplerait de cultivateurs en état de rétablir la culture des terres. [...] L'intérêt fait chercher les établissements honnêtes et lucratifs. Il n'y en a point où le gain soit plus certain et plus irréprochable que dans l'agriculture, si elle était protégée : ainsi elle serait bientôt rétablie par des hommes en état d'y porter les richesses qu'elle exige» (p. 490-491). Dans un autre texte, Quesnay reprend l'idée, dégagée depuis longtemps déjà, d'égalisation des revenus des capitaux entre les différents secteurs : «Si la forme des impositions devenait moins onéreuse à l'État, et si l'agriculture et la liberté du commerce et des denrées du crû se rétablissaient, ces richesses pécuniaires [actuellement concentrées dans les villes sous forme de finance] rentreraient d'elles-mêmes dans l'ordre général, parce qu'elles y seraient attirées par des profits plus assurés et plus invariables que ceux que procure le trafic d'agio ou de finance contre finance» (p. 581). Avec cette dernière considération, on comprend pourquoi Quesnay dans son article consacré au taux de l'intérêt défend l'idée de la fixation d'un taux plafond pour les rentes sur l'État – il met à part la fixation du taux de l'intérêt entre les marchands qui se déterminera suivant les conditions du marché formées par les marchands seuls. Ce taux d'intérêt plafond doit être égal au taux de la rente, ce qui signifie que les richesses pécuniaires ne doivent pas, sous forme de finance, obtenir une rémunération supérieure à celle obtenue en investissant dans la terre.

Quesnay vient donc d'expliquer comment on peut sortir de l'état initial insatisfaisant et il va, dans la deuxième partie de son œuvre, s'attacher à étudier le fonctionnement de l'état d'abondance. Cela passe, chez lui, essentiellement par la description des relations entre les classes par l'intermédiaire des flux de dépenses : c'est là l'objet essentiel du *Tableau économique*.

6. CIRCULATION DES RICHESSES ET MONNAIE

Nous pouvons maintenant aborder la troisième question évoquée plus haut, celle concernant la reproduction d'ensemble du royaume agricole au travers des flux de dépenses entre les classes. Cette question est traitée au moyen du *Tableau économique*, dont Quesnay fournit plusieurs versions dans les années 1758-1767 : les trois premières éditions (1758-1759) sont composées par le «zigzag» accompagné de notes plus ou moins développées, on trouve aussi des expressions plus condensées du *Tableau* dans

La Philosophie rurale et, finalement, la «Formule arithmétique» publiée en 1766 et utilisée lors du «Premier problème économique» et du «Second problème économique».

Ce sont là différentes versions d'une même problématique visant à montrer les rapports entre les dépenses et la production et le système qu'ils forment : «Ces rapports sont [...] exposés aux yeux dans le *Tableau économique*, de manière qu'on y aperçoit si exactement leur liaison essentielle et réciproque, qu'on ne peut supposer aucun changement dans la quantité [la valeur vénale ou le montant des différents flux] ou dans l'ordre de la distribution d'aucune de ces dépenses sans reconnaître démonstrativement tous les effets que ce changement doit produire dans le système général de l'ordre économique» (p. 689). Mais ces expressions d'une même idée fondamentale sont parfois assez différentes – notamment la «Formule» introduit la circulation des avances de la classe stérile que le «zigzag» ne faisait pas intervenir explicitement – et elles indiquent que l'élaboration du *Tableau* a posé problème, comme le montre aussi le fait que Quesnay doit en expliquer le mécanisme à Mirabeau et que les disciples (Dupont de Nemours, Baudeau surtout) devront en défendre l'intérêt face à l'incompréhension et aux moqueries de leurs adversaires. Enfin, on notera que Quesnay fait un usage très moderne de ce «modèle» qu'est le *Tableau* en le prenant comme base pour traiter de question théorique comme, par exemple, celle qui est à la base du «Premier problème économique» : «On demande si le profit qu'une nation retire de l'augmentation du prix des productions de son territoire surpasse le désavantage de l'augmentation des dépenses causées par le renchérissement des productions ? [...] Cette question peut se rapporter à plusieurs cas différents et difficiles à démêler. La diversité des données y doit produire la différence des résultats ; il faut donc commencer par établir ces données et par fixer un cas. Nous allons en prendre un très compliqué, qui pourra rendre plus sensible l'application du calcul et des règles du *Tableau économique*» (p. 859).

Quesnay introduit le *Tableau* d'une manière ambiguë quant à ce qu'il est censé représenter, puisque, s'il s'efforce toujours de fournir les conditions (institutionnelles et quantitatives) de validité empirique d'une telle reproduction, il s'attache essentiellement à l'exposition de principes économiques. Le dernier paragraphe des commentaires de la troisième édition du *Tableau* le montre bien : «Sans ces conditions, l'agriculture qu'on suppose dans le *Tableau* produire comme en Angleterre cent pour cent, serait une fiction ; mais les principes n'en sont pas moins certains, ni moins les vrais principes de la science du gouvernement économique, que l'on ne confond pas ici avec la science triviale des opérations spécieuses de finance [...] C'est dans la connaissance des véritables sources des richesses, et des moyens de les multiplier et de les perpétuer que consiste la science du gouvernement économique d'un royaume.»

Les conditions auxquelles fait référence Quesnay résumant pour partie ce que nous avons vu plus haut concernant la mise en place de l'état d'abondance que décrit le *Tableau* et, pour une autre partie, l'expression

de conditions spécifiques au circuit économique tel que le conçoit Quesnay. Ces conditions sont les suivantes : 1) avances agricoles suffisantes pour assurer le niveau considéré de reproduction du produit net (100 %) et liberté des cultures ; 2) protection institutionnelle des habitants des campagnes et aisance du peuple ; 3) liberté du commerce extérieur et intérieur ce qui assure le « bon prix » des grains ; 4) impôt respectueux de la reproduction du produit net. Quesnay modifie ici assez nettement sa conception de la fiscalité car, si dans les textes antérieurs il était encore question des impôts traditionnels (tailles, etc.) payés par le fermier, il ne sera plus question désormais que de l'*impôt unique* prélevé sur le seul produit net et donc payé par les seuls propriétaires fonciers. Cette modification est introduite parce qu'il voit là un moyen radical pour que l'impôt ne puisse porter atteinte aux avances nécessaires à la culture et, donc, au niveau de la reproduction. De surcroît, l'impôt unique est un impôt direct, c'est-à-dire un impôt supporté par ceux sur qui il est assis, à la différence d'un impôt indirect qui n'est pas supporté par ceux qui le paient. Un impôt indirect (sur la consommation des richesses, par exemple) est toujours finalement un prélèvement sur le produit net dans la théorie physiocratique ; par exemple, la hausse des prix qu'occasionne un impôt sur la consommation entraîne une augmentation des salaires des ouvriers (le salaire est supposé être un salaire de subsistance compte tenu de la concurrence entre les travailleurs), ce qui élève les frais des fermiers (le prix fondamental) et, donc, cela diminue le produit net ; 5) politique économique « favorable » à l'agriculture et qui « laisse aller » les activités stériles ; 6) pas de fuite interne au circuit par formation d'épargne et de fortune financière – ici, Quesnay vise la formation des fortunes pécuniaires des financiers qu'il considère comme extérieures à la circulation du royaume agricole en cela qu'elles ne font qu'alimenter l'achat de rentes sur l'État ; 7) pas de fuite externe au circuit par le commerce extérieur – ici, il vise le commerce extérieur en tant qu'il représente des frais pour la nation qui le met en œuvre ainsi que l'enrichissement des commerçants (classe qui n'est pas véritablement partie prenante du royaume agricole) qui est « un retranchement dans la circulation des revenus » (p. 670) ; 8) dépense des propriétaires répartie entre le luxe de décoration (c'est-à-dire la dépense vers la classe stérile) et le luxe de subsistance (c'est-à-dire la dépense vers la classe productive) dans une proportion telle qu'elle ne met pas en danger la reproduction du revenu.

Quesnay considère les seules avances annuelles (600 pour l'agriculture et 300 pour les artisans), fait abstraction des impôts et de la dîme, et montre comment un revenu de 600 dépensé par les propriétaires entraîne des flux de dépenses entre les fermiers et les artisans qui font circuler le produit brut (1 200 pour l'agriculture et 600 pour les artisans) de façon à reproduire les conditions initiales.

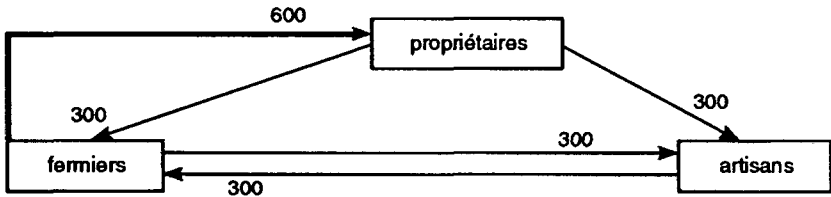
Le point de départ est fourni par les 600 livres versées aux propriétaires par les fermiers grâce à la vente de la récolte de l'année précédente. 300 livres sont alors dépensées par les propriétaires vers les artisans, et ceux-ci dépensent la moitié (150 livres) vers les fermiers pour achat de biens de

subsistance et matières premières ; la seconde moitié du revenu des artisans sert à reconstituer les avances (cela fait d'ailleurs intervenir le commerce extérieur – son montant est donc de 150 livres – qui permet d'acheter des matières premières, par exemple). Les 300 autres livres du revenu des propriétaires refluent vers les fermiers. Les fermiers utilisent ce revenu pour moitié à reconstituer les avances par échanges intra-sectoriels et, pour l'autre moitié, à reconstituer les avances par des dépenses vers les artisans. Les flux s'entrecroisent maintenant seulement entre les fermiers et les artisans sur la base de 150 livres pour chaque classe et en suivant les mêmes motifs et règles. Les sommes reçues par la classe productive (600 livres) reconstituent donc les avances annuelles qui serviront à la période suivante à la production et donc elles permettront la création d'un revenu net de 600 livres ; c'est ce fait que représente la colonne centrale du «zigzag».

TABLEAU ÉCONOMIQUE (2^e ÉDITION) : LE «ZIGZAG»

| DÉPENSES PRODUCTIVES (relatives à l'agriculture) | DÉPENSES DU REVENU l'impôt prélevé se partage et aux dépenses productives et aux dépenses stériles | DÉPENSES STÉRILES (relatives à l'industrie) |
|---|--|--|
| Avances annuelles | Revenu annuel | Avances annuelles |
| 600 l produisent | 600 l | 300 l |
| Productions 300 l | reproduisent net 300 l | Ouvrages etc. 300 l |
| 150 | reproduisent net 150 | 150 |
| 75 | reproduisent net 75 | 75 |
| 37...10 s | reproduisent net 37...10 s | 37...10 s |
| 18...15 | reproduisent net 18...15 | 18...15 |
| 9...7...6 d | reproduisent net 9...7...6 d | 9...7...6 d |
| 4...13...9 | reproduisent net 4...13...9 | 4...13...9 |
| 2...6...10 | reproduisent net 2...6...10 | 2...6...10 |
| 1...3...5 | reproduisent net 1...3...5 | 1...3...5 |
| 0...11...8 | reproduisent net 0...11...8 | 0...11...8 |
| 0...5...10 | reproduisent net 0...5...10 | 0...5...10 |
| 0...2...11 | reproduisent net 0...2...11 | 0...2...11 |
| 0...1...5 | reproduisent net 0...1...5 | 0...1...5 |

En l'état, le *Tableau* ainsi constitué n'est pas satisfaisant puisqu'il ne permet pas de remplir son objet : la reproduction des conditions initiales n'est pas assurée, comme on peut le voir dans le résumé suivant des flux de dépenses.



En effet, le revenu des fermiers ne fait apparaître qu'un excédent en monnaie de 300 livres et non pas de 600 livres, montant qui est nécessaire initialement pour payer la rente. Cela est dû au fait que le coefficient de dépenses des artisans vers les fermiers n'est égal qu'à 0,5 alors qu'il devrait être égal à 1 ; aussi, en l'état, les artisans dégagent eux aussi un surplus monétaire de 300 livres. Quesnay contourne le problème dans le commentaire du « zigzag » en introduisant une nouvelle dépense des artisans vers les fermiers car, comme il l'écrira dans la *Philosophie rurale*, « il faut toujours se rappeler qu'il y a trois sortes de richesses qui se dépensent annuellement : 1) les richesses des avances annuelles de la classe productive ; 2) celles du produit net ou revenu ; 3) celles des avances annuelles de la classe stérile » (p. 696). En conformité avec sa problématique qui vise à expliquer comment se reconstituent les avances, il introduit donc une nouvelle dépense (300 livres) de la classe stérile à la classe productive, ce qui élève le coefficient de dépense des artisans vers les fermiers et le rend égal à 1.

Le *Tableau économique* prend une nouvelle forme – la « Formule arithmétique » – dans le texte de 1766 où Quesnay présente d'une manière plus approfondie la relation entre les flux de dépenses et la reproduction des conditions de la production. On peut décrire cette représentation de la façon suivante (*voir page ci-contre*) :

Au début de la période, la classe productive détient 2 milliards de monnaie et a avancé 12 milliards de capital (2 milliards d'avances annuelles et 10 milliards d'avances primitives). La classe stérile n'avance qu'un milliard sous forme d'avances annuelles. La production qui s'ensuit donne 5 milliards de biens agricoles obtenus grâce à l'utilisation des avances annuelles et primitives ; en raison d'une détérioration évaluée, par Quesnay, à 10 % du montant initial, ces dernières ne représentent plus qu'une valeur de 9 milliards. La valeur fondamentale de cette production est donc de 3 milliards et sa valeur vénale se fixe à 5 milliards, il y a donc 2 milliards de produit net. La classe stérile produit 2 milliards de biens manufacturés, valeur équivalente à la dépense de cette classe en matières premières et en biens de consommation. Nous avons décomposé cette production en deux phases de façon à rendre cette production conforme au caractère non pro-

où ces biens serviront de matières premières et de moyens de consommation. Avec le milliard reçu des propriétaires, la classe productive achète (e) pour un milliard de biens manufacturés (e') que la classe stérile vient de produire et elle l'utilise à reconstituer ses avances primitives usées lors de la production. Enfin, la classe stérile utilise ce milliard de monnaie pour acheter (f) un milliard de biens agricoles (f') nécessaires à reconstituer ses avances annuelles. Au terme de cette circulation, la classe productive retrouve ce qu'elle avait avancé au début de la période : elle a vendu pour 3 milliards de biens agricoles (c',d',f') et conserve donc 2 milliards de sa production qui lui serviront à reconstituer ses avances annuelles. La recette de 3 milliards de monnaie (c,d,f) obtenue par cette classe lui permet de retrouver les conditions monétaires de la production et de reconstituer ses avances primitives en achetant 1 milliard de biens manufacturés (e'). La classe stérile, quant à elle, par la vente des biens produits (b',e') a une recette de 2 milliards (b,e) qu'elle dépense pour assurer son deuxième cycle de production (d') et reconstituer ses avances (f').

A quelles conditions une telle circulation de la richesse est-elle possible ? Quesnay s'en est expliqué en énonçant les hypothèses sous lesquelles une telle représentation du royaume agricole était empiriquement concevable. Toutefois, certaines conditions paraissent devoir être plus particulièrement examinées : et notamment celles relatives à la dépense des classes propriétaires et stériles, car ces classes pourraient être le lieu de formation d'une « épargne », c'est-à-dire d'une fuite dans le circuit, ou bien elles pourraient dépenser d'une manière non adéquate à la reproduction du produit net.

Si l'on désigne respectivement par α , β , Γ , les coefficients de dépense des propriétaires vers la classe productive et la classe stérile, puis le coefficient de dépense de la classe stérile vers la classe productive, on voit que, dans le *Tableau* ces coefficients sont tels que :

$$\begin{aligned}\alpha + \beta &= 1 \\ \Gamma &= 1\end{aligned}$$

Dans ces conditions, la monnaie chez Quesnay est neutre. La monnaie est conçue comme moyen de mesurer la richesse et surtout comme moyen de circulation de la richesse et elle ne peut être désirée pour elle-même. Ainsi l'auteur s'oppose-t-il régulièrement avec force aux thèses qui mettent l'accent sur l'intérêt d'une balance commerciale favorable. Il ne reprend pas non plus à son compte les effets positifs d'un accroissement de la quantité de monnaie dans l'économie tels que Law, avant lui, ou que Forbonnais, son contemporain, les défendaient. Il se place dans une perspective qui sera ensuite celle de J.-B. Say et de sa loi des débouchés, où l'équilibre économique ne dépend pas des conditions monétaires. La quantité de monnaie se règle sur le niveau de l'activité – en général, Quesnay la détermine comme égale au montant du produit net – et un défaut de monnaie métallique pourra toujours être suppléé par du papier ou par un accroissement de la vitesse de circulation de la monnaie. La circulation

monétaire ne doit donc pas, dans cette perspective, arrêter plus longuement l'attention et il suggère même dans un texte – «Sur les travaux des artisans» (p. 908) – une interprétation de la circulation économique décrite par le *Tableau* en termes de «bons» indiquant la part de chaque classe dans le produit brut.

Ainsi il convient que les deux classes propriétaires et stériles dépensent tout leur revenu, c'est-à-dire que les coefficients de dépenses ($\alpha + \beta$, Γ) soient égaux à 1. Pour la théorie du circuit, de telles conditions suffisent à assurer le fonctionnement du *Tableau* et la reproduction du revenu. Cependant, Quesnay conçoit l'affaire autrement et indique que la structure de la dépense des propriétaires importe autant que le fait qu'ils dépensent tout leur revenu ; plus précisément, il considère que deux conditions doivent être remplies où la seconde désigne le refus de sa part d'une hypertrophie du luxe de décoration chez les propriétaires qui doivent dépenser également en luxe de subsistance (vers la classe productive) et luxe de décoration (vers la classe stérile) :

$$\alpha + \beta = 1 \text{ et } \alpha = \beta \\ \Gamma = 1$$

La raison de la condition supplémentaire ($\alpha = \beta$) tient au rôle particulier que Quesnay fait jouer à la dépense dans l'organisation économique du royaume agricole. En effet, l'auteur fait dépendre de la dépense des propriétaires la répartition de la population entre les deux autres classes de la société, d'où l'idée qu'une modification des coefficients de dépenses, par exemple $\beta > 1/2$, entraîne une modification de la structure de la population puisque la dépense accrue des propriétaires envers la classe stérile met cette dernière en état d'acheter plus à la classe productive, et donc lui permet de nourrir plus d'individus. Ce n'est pas tout. Quesnay considère en effet que cette transformation de la structure de la dépense des propriétaires va avoir un effet négatif sur les avances agricoles, et cela pour deux raisons. En premier lieu, il invoque le fait que le luxe de subsistance des propriétaires maintient le haut prix de certaines productions (de luxe) agricoles et ainsi «entretient la valeur et les revenus des bonnes terres qui ont la propriété de produire des denrées précieuses» (p. 803) ; cela ne sera pas le cas du supplément de dépense des artisans. En second lieu, il rappelle qu'une partie des recettes de la classe stérile sert à alimenter le commerce extérieur et ainsi que la dépense plus forte des propriétaires vers la classe stérile se traduit par des recettes moindres pour la classe productive, même lorsque le coefficient de dépense Γ est égal à 1, en raison des frais du commerce et des profits des commerçants qui ne retournent pas dans la circulation décrite par le *Tableau* : «Quant à ce qui a passé en achats chez l'étranger, s'il revient à la classe productive, comme cela arrive en effet, du moins en partie chez les nations où il y a réciprocité de commerce de productions, c'est toujours avec la charge des frais de commerce qui y causent une diminution et empêchent ce retour d'être complet» (p. 803). Ce dernier argument

est alors identique à celui que Quesnay met en avant pour condamner les impôts indirects – outre ce que nous en avons dit plus haut – qui diminuent la reconstitution des avances agricoles en raison des frais de perception : «Les fortunes pécuniaires qui se multiplient par les profits des financiers qui afferment les impositions indirectes ; ce qui arrête ou intervertit la circulation de l'argent et en empêche le retour annuel à l'agriculture» (p. 991).

De ce point de vue, on doit considérer le rôle de la dépense dans l'analyse de Quesnay sous un deuxième éclairage puisqu'ici il reprend, tout en la modifiant, la thèse de Cantillon sur le rôle organisateur que joue la dépense des propriétaires. Ici, cette dépense n'est pas seulement conçue, comme c'est le cas chez Cantillon, en termes d'orientation de la demande globale, mais en termes de reproduction des avances ou encore du capital, c'est-à-dire en termes d'allocation des ressources productives. Dans cette perspective, on ne sera pas surpris de constater que Quesnay n'accorde pas de place bien marquée au profit dans sa conception du royaume agricole. Bien que, comme nous l'avons indiqué, certains passages puissent être interprétés en fonction du rôle régulateur du taux de profit, c'est là quelque chose d'exceptionnel et de fondamentalement étranger à sa perspective. En effet, on notera, premièrement, que le concept de profit n'est pas dégagé par Quesnay comme concept spécifique et, le plus souvent, le profit est synonyme de gain sans plus de précision. Deuxièmement, si, dans les textes antérieurs à 1759, il fait participer le fermier au partage du produit net – ainsi qu'au paiement de l'impôt qui n'est pas encore unique –, il n'en est plus de même après puisque, désormais, le produit net échoit en totalité au propriétaire foncier qui se retrouve pour le coup seul à payer l'impôt. Dans ce cas, d'où le fermier tirerait-il le profit puisque le surproduit est affecté à la classe propriétaire ? Et à quel titre aurait-il droit à une part du surproduit considéré comme un «don de la nature» allant de droit naturel au propriétaire du sol ? Comme R. Meek l'a indiqué, les seules situations où le profit peut faire partie du revenu du fermier sont celles où une amélioration de la production ou bien une hausse des prix – due à une libéralisation des échanges – ont lieu au cours de la durée du bail et le fermier obtient pour une période transitoire une part du produit net à titre de «profit». Mais la concurrence entre les fermiers à la signature du bail suivant permettra de retrouver la situation où le propriétaire est seul détenteur du surproduit.

7. LA CRITIQUE DE LA PHYSIOCRATIE

Les thèses physiocratiques ne sont pas passées inaperçues à l'époque, ne serait-ce que parce qu'elles ont suscité de nombreuses répliques sur tous les segments importants du système : la théorie de la valeur et des prix, le fonctionnement du *Tableau*, la politique économique (impôt, statut de l'agricul-

ture, etc.) et la méthode adaptée à la science économique. Tous les genres se trouvent enrôlés dans le front de la critique : l'analyse économique, la diatribe, la théorie politique ou l'ironie ; le premier et, pour une faible part, le troisième genre vont retenir notre attention. Toutefois, dans la mesure où elle reste marquée par la force de la pensée de Quesnay au moment même où elle veut en faire la critique, cette opposition désigne, à sa façon, le succès de la physiocratie. Ainsi le concept d'avance est souvent repris à leur compte par des auteurs comme Forbonnais ou Graslin et, par exemple, un auteur comme Condillac retient une grande part de ce que Quesnay avait élaboré sous le registre du bon prix sous un nom nouveau (le «vrai prix») et suivant des principes différents (valeur-utilité).

La théorie des prix, qui n'a été qu'esquissée par Quesnay, a fait l'objet d'élaborations parfois sophistiquées de la part de ses contradicteurs. Forbonnais développe l'idée que les prix dépendent d'un ensemble de rapports qui renvoient au profit, à la relation entre l'offre et la demande, à l'état de la concurrence entre les marchands et au niveau du taux de l'intérêt. De cet ensemble, il a bien du mal à dégager une doctrine claire, mais il en retire au moins une question pertinente en ce qui concerne la relation entre le prix du grain et l'accroissement de la production envisagée par Quesnay lors du passage de l'état initial à l'état d'abondance : cet accroissement de la production ne va-t-il pas produire une baisse (importante) du prix du blé rendant ainsi impossible le niveau de 18 livres le setier dans lequel Quesnay voyait le bon prix ? Plus conséquentes apparaissent les réflexions de Graslin, F. Galiani et Condillac qui s'orientent, en opposition à Quesnay, vers une théorie des prix fondée sur les besoins, sur l'utilité et la rareté des biens pour les agents qui échangent leur superflu. Galiani avait déjà développé une telle théorie dans son ouvrage de 1751 (*Della moneta*) mais il ne s'en sert que discrètement dans ses *Dialogues*, alors que Graslin et Condillac développent ce point pour s'opposer ou pour dépasser la théorie physiocratique. Cela permet à Graslin (qui raisonne alors explicitement dans le cadre d'un système de prix relatifs) d'exposer sa thèse qui veut que si un prix s'élève (celui du blé par exemple) alors les autres prix diminuent (si la population, c'est-à-dire la quantité de besoin, reste la même) de telle façon que le revenu reste constant. Condillac de son côté va, par ce biais, renouer avec un thème déjà développé par Boisguilbert et mettre l'accent sur le rôle des anticipations dans la fixation des prix (notons toutefois que Forbonnais, bien que dans une perspective différente et bien qu'il se montre critique vis-à-vis du *Détail de la France*, fait de même), ce que Quesnay avait, sauf à de très rares exceptions, négligé.

Le *Tableau a*, finalement, peu attiré les facultés critiques des contradicteurs. Seuls Forbonnais et Graslin se sont véritablement attachés à son étude sans en tirer des propositions véritablement définitives. Forbonnais consacre peu de temps aux questions concernant les principes économiques à la base du *Tableau* et il s'attache surtout à montrer l'inexactitude de la base chiffrée des premières versions. Il perçoit une difficulté du «zig-

zag· en indiquant que la classe stérile y apparaît comme productive puisqu'elle vend pour 600 livres alors qu'elle n'achète que pour 300 ; mais il néglige le problème de la circulation des avances et suggère, d'une manière erronée, de ramener le produit de la classe stérile à 300 livres. Rien de très concluant ne ressort des chapitres que Graslin consacre à cette question si ce n'est l'énoncé de questions qui découlent des difficultés de lecture et d'interprétation du *Tableau*, ainsi que nous l'avons vu plus haut : qu'est ce qui circule dans le *Tableau* ? Pourquoi donner la primauté aux dépenses des propriétaires fonciers dans la mesure où n'importe quelle dépense conviendrait pour lancer le processus de la circulation ?

Forbonnais reprend des éléments théoriques issus du «mercantilisme» et, plus précisément, de Cantillon (qui est souvent une référence importante des critiques de la physiocratie) en matière monétaire pour insister sur le rôle favorable d'une entrée de métal précieux dans l'économie. Lorsque celle-ci provient du travail (en opposition au cas où l'abondance de métal provient des mines), l'accroissement progressif de la quantité de monnaie permet, pour un taux de salaire constant, d'augmenter l'emploi, ce qui élève le niveau de la production et de la richesse et, par conséquent, le niveau de la population peut s'élever, ce qui est le but du gouvernement économique pour Forbonnais. Par ailleurs, ayant distingué deux fonctions de la monnaie (moyen de transaction et moyen d'accumulation), il considère qu'une entrée de métal, en accroissant la quantité de monnaie qui alimente le marché des fonds prêtables, permet de favoriser une baisse du taux de l'intérêt et, le cas échéant, de financer les besoins exceptionnels de l'État en cas de guerre sans puiser sur la monnaie nécessaire à la circulation et la production.

En matière de politique économique, le point majeur d'achoppement avec la physiocratie concerne le statut de l'agriculture dans le développement économique et sa qualification de seul secteur productif. Tous s'opposent, d'une façon ou d'une autre, à cette primauté du secteur agricole. Pour Galiani, il y a bien une différence entre l'agriculture et la manufacture car la première seule est soumise au phénomène cyclique, mais, pour cette raison, on doit préférer les manufactures dont, à l'instar de Forbonnais et Condillac, il souligne l'importante croissance en France ; croissance qui demande un bas prix du blé. Ces auteurs, et notamment Forbonnais et J. Necker, soutiennent contre Quesnay qu'une hausse du prix des grains entraînera une hausse des salaires dans les manufactures, ce qui annulera l'avantage initial des propriétaires et des fermiers. Graslin dénie toute validité à l'opposition entre l'artisan et le fermier ; pour lui, le produit net n'est pas dû au don de la nature, mais au travail ; aussi, toute marchandise vendue à un prix supérieur aux frais génère un produit net qui peut être imposé. Enfin, Condillac tire parti des incertitudes des textes de Quesnay pour expliquer que le commerce, parce qu'il contribue à la formation du prix, est productif et que l'interdépendance des secteurs économiques – telle qu'elle est établie par le *Tableau* entre autres – ne permet pas d'isoler un secteur pour lui attribuer le rôle d'unique secteur

producteur. De plus, tous ces auteurs accordent une place prépondérante à la population et à sa croissance : une grande population, tel est bien souvent l'objectif du gouvernement économique selon eux, et si l'on exporte des biens agricoles, cela signifie que le niveau de la population n'est pas assez élevé et que le gouvernement économique n'est pas correct. Compte tenu de cette importance accordée à la population, Forbonnais met en doute l'avantage de la grande culture en arguant des avantages de la petite culture, ne serait-ce qu'en termes du maintien d'un haut niveau de population. G. Bonnot de Mably et Jacques Necker s'élèvent contre la suprématie accordée par Quesnay au propriétaire foncier et Graslin en fera de même tout en soulevant, comme le fera Marx plus tard, le caractère paradoxal d'une doctrine qui attribue l'intégralité du produit net aux propriétaires fonciers, mais qui en fait aussi les seuls contribuables du royaume agricole.

Nombreux sont les auteurs qui critiquent Quesnay et la physiocratie pour des raisons méthodologiques : la science économique est une science neuve et, à ce titre, elle s'est perdue dans les voies de la construction de systèmes. Forbonnais est le plus virulent sur ce point et émaille les deux volumes de ses *Observations* de remarques sur la méconnaissance des faits chez les physiocrates. Plus profondément, il oppose une autre posture méthodologique à leur parti pris de généralisation – de dogmatisation, pourrait-on même dire – en mettant l'accent sur la diversité des situations économiques, sur l'impossibilité à vouloir traiter de cas différents suivant un même principe ; ce faisant, Forbonnais formule une première version d'un débat de méthode qui s'est poursuivi tout au long du XIX^e siècle et au-delà encore. Galiani – et il en va de même de Necker – se place lui aussi sur ce terrain en mettant l'accent sur la temporalité des phénomènes économiques et notamment en matière des grains pour laquelle il ne lui paraît pas possible de dissocier l'aspect politique (assurer la subsistance et donc l'ordre social) de l'aspect économique. Mably, dans une critique essentiellement politique de la physiocratie, est proche de ces perspectives en s'opposant à l'idée que l'on puisse traiter de la politique comme on le fait d'un problème de géométrie : le calcul tant invoqué par Quesnay n'est qu'une imposture face au caractère prudentiel de l'action politique et il en est de même de l'évidence, si l'on veut bien prendre en considération le rôle des passions dans l'action de l'homme et non les mettre de côté comme le font, selon lui, Quesnay et surtout Le Mercier de la Rivière.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Il n'existe pas d'édition complète des œuvres de Quesnay ni même de ses œuvres économiques. Cependant l'essentiel se trouve dans le recueil – que nous avons utilisé ici – publié par l'INED : *François Quesnay et la physiocratie*, t. 2, 1958 ; J. CARTELIER, in *Physiocratie*, Garnier-Flammarion, 1991, a donné une édition commode de textes postérieurs au *Tableau*. On se reportera à A. ONKEN, *Quesnay : œuvres économiques et philosophiques* (1888), réédition Burt Franklin (1969) pour certains textes (le *Despotisme de la Chine* notamment) et à l'édition des trois premières versions du *Tableau économique* établie par M. KUCZYNSKI et R.L. MEEK, *Quesnay's Tableau économique*, Macmillan, 1972. La *Théorie de l'impôt* (1760) et la *Philosophie rurale* (1763), corédigées par MIRABEAU et QUESNAY, ont été rééditées chez Scientia Verlag, 1972. Les écrits de DUPONT DE NEMOURS sont accessibles dans les 10 volumes des *Œuvres politiques et économiques*, KTO Press, 1979, et on lira, sur cet auteur, l'ouvrage de J. MAC LAIN, *The Economic Writings of Dupont de Nemours*, Delaware UP, 1977. L'ouvrage essentiel de P. LE MERCIER DE LA RIVIERE, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767), réédition P. Guethner, 1910, peut être complété par l'étude de L.P. MAY, *Le Mercier de la Rivière : aux origines de la science économique*, CNRS, 1975, avec la réédition de textes antérieurs de cet auteur. On trouvera certains écrits de l'abbé BAUDEAU (dont l'*Explication du Tableau économique*, 1770) et de LE TROSNE in E. DAIRE, *La Physiocratie* (1846), Slatkine Reprint, 1971.

Les travaux de G. WEULERSSE constituent la référence obligée pour l'histoire de la physiocratie : *Le Mouvement physiocratique en France : 1756-1770*, Alcan, 1910 ; *La Physiocratie à la fin du règne de Louis XV : 1770-1774*, PUF, 1955 ; *La Physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker : 1774-1781*, PUF, 1958 ; *La Physiocratie à l'aube de la Révolution : 1781-1792*, EHESS, 1985. Cet ensemble monumental pourra être complété par la biographie de Quesnay de J. HECHT, «La vie de F. Quesnay», in *F. Quesnay et la physiocratie*, INED, t. 1, 1958, avec une bibliographie des œuvres de Quesnay et une sur les œuvres se rapportant à Quesnay ; et par l'article de R. ZAPPERI, «For a New Edition of the Writings of F. Quesnay», in *Political Economy, Studies in the Surplus Approach*, 1988.

On pourra prendre connaissance de la conjoncture économique de la période grâce aux diverses contributions publiées in *L'Histoire économique et sociale de la France*, PUF, t. 2, 1970, et notamment celle de E. LABROUSSE consacrée aux prix, à la production et à la répartition dans l'agriculture au XVIII^e siècle. L'ouvrage remarquable de S. L. KAPLAN, *Le Pain, le peuple et le roi*, Perrin, 1987, permettra de cerner encore plus précisément les diverses composantes (politiques, financières, idéologiques) de la conjoncture dans laquelle intervient Quesnay. Les articles de A. MURPHY, «Le développement des idées économiques en France, 1750-1756», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1986, de L. HERLITZ, «Trends in the Development of Physiocratic Doctrine», *Scandinavian Economic History Review*, 1961, et le livre de S. MEYSONNIER, *La Balance et l'Horloge, la genèse de la pensée libérale en France au XVIII^e siècle*, Éd. de la Passion, 1989, éclairent la conjoncture théorique de la période immédiatement pré-physiocratique, alors que R.L. MEEK

développe un point de vue sur le lien entre la conjoncture et l'école physiocratique dans «Ideas, Events and Ideology, the Case of the Physiocrats», in R.V. EAGLY (éd.), *Events, Ideology and Economic Theory*, Wayne UP, 1970.

La problématique générale de la doctrine physiocratique est étudiée par E. ALLIX, «Le physicalisme des physiocrates», *Revue d'économie politique*, 1911, et par T. P. NEIL, «The Physiocrats' Concept of Economics», *Quarterly Journal of Economics*, 1949. V. FOLLEY poursuit la filiation entre la médecine et la théorie économique chez Quesnay, «An Origin of the Tableau économique», *History of Political Economy*, 1973. T. P. NEIL a aussi indiqué quelques divergences générales entre Quesnay et ses disciples dans «Quesnay and Physiocracy», *Journal of the History of Ideas*, 1948, avec un commentaire de J. A. MOURANT, 1949, alors que E. FOX-GENOVESE étudie plus particulièrement les liens entre Quesnay et Mirabeau in *The Origin of Physiocracy*, Cornell UP, 1976.

J. CARTELIER offre une excellente présentation d'ensemble de la théorie physiocratique in *Surproduit et reproduction, la formation de l'économie politique classique*, PUG-Maspero, 1976, que l'on complétera avec deux articles, «Quesnay, Marx et la société d'Ancien Régime», in *Marx et l'économie politique*, PUG-Maspero, 1977, et «L'économie politique de F. Quesnay ou l'utopie du royaume agricole», introduction à *Physiocratie*, 1991. G. VAGGI, «The Physiocratic Concept of Prices», *Contribution to Political Economy*, 1983, et *The Economics of F. Quesnay*, Macmillan, 1987, a construit son interprétation en partant d'une étude de la théorie des prix mise en œuvre dans les premiers articles de Quesnay ; nous avons proposé une autre approche en la matière dans «Demande, prix et produit net dans les premiers écrits de Quesnay» (à paraître). Mais, bien sûr, c'est le *Tableau* qui a surtout retenu l'attention des commentateurs. G. GILBERT, in *Quesnay, la costruzione della «macchina della prosperità»*, Etas libri, 1977, tente de suivre le lien analytique qui va de Cantillon à Marx en passant par les différentes versions du *Tableau*, alors que J. CARTELIER, «De l'ambiguïté du *Tableau économique*», *Cahier d'économie politique*, 1984, expose deux conceptions analytiques différentes que l'on peut lire dans les écrits de Quesnay. Parmi les meilleures études sur les difficultés que comporte le *Tableau*, on mentionnera l'article fondateur de R. L. MEEK, «The Interpretation of the *Tableau économique*», *Economica* (1960), et les articles de W. A. ELTIS, «Quesnay, a Reinterpretation : the *Tableau*», *Oxford Economic Papers*, 1975, B. DELMAS et T. DEMALS, «Le *Tableau* : ombre et lumière», *Revue d'économie politique*, 1990, qui insiste plus particulièrement sur les difficultés entraînées par la question des intra-consommations dans le *Tableau*, et B. MASSON, «Circuit et circulation chez Quesnay», *Cahiers d'économie politique*, 1984. Très étroitement liée à cette question du circuit économique est la question du lien entre la loi des débouchés et le *Tableau* étudiée par J. J. SPENGLER, «The Physiocrats and Say's Law of Market», *Journal of Political Economy*, 1945. Les reformulations du *Tableau* en termes de matrice input-output ont été exposées par A. PHILLIPS, «The *Tableau économique* as a Simple Leontieff Model», *Quarterly Journal of Economics*, 1955, par T. BARNA, «Quesnay's *Tableau* in Modern Guise», *Economic Journal*, 1975, et par G. CANDELLA et V. DENICOLA, «Coerenza statica ed incoerenza dinamica dei *Tableau économique*», *Giornale degli economisti e annali di economia*, 1982.

La dynamique économique a aussi fait l'objet d'études tant en ce qui concerne le *Tableau* lui-même qu'en ce qui concerne la dynamique globale du «modèle de

Quesnay» : R. V. EAGLY, «A Physiocratic Model of Dynamic Equilibrium», *Journal of Political Economy*, 1969, suppose trop rapidement acquise l'existence du profit chez Quesnay, alors que W. A. ELTIS, «Quesnay, a Reinterpretation : the Theory of Economic Growth», *Oxford Economic Papers*, 1975, et T. BARNA, «Quesnay's Model of Economic Development», *European Economic Review*, 1976, se fondent sur un profit de courte période pour le fermier tel que R. L. MEEK, «The Physiocratic Concept of Profit», *Economica*, 1959, en a montré la possibilité. G. VAGGI, in «The Role of Profit in Physiocratic Economics», *History of Political Economy*, 1985, a soutenu qu'il était possible de fonder une conception du profit chez Quesnay, thèse à laquelle nous nous sommes opposés sur la base d'une étude des liens entre théorie de la propriété et répartition chez Quesnay : Ph. STEINER, «Le projet physiocratique : théorie de la propriété et lien social», *Revue économique*, 1987.

De nombreux aspects de la politique économique physiocratique sont étudiés dans les articles mentionnés ci-dessus ; W.J. SAMUELS, «The Physiocratic Theory of Economic Policy», *Quarterly Journal of Economics*, 1962, aborde l'ensemble de la question, alors que W. ELTIS, «The Contrasting Theories of Industrialization of Quesnay and Smith», *Oxford Economic Papers*, 1988, et A. I. BLOOMFIELD, «The Foreign Trade Doctrines of the Physiocrats», *American Economic Review*, 1938, se centrent sur des points plus spécifiques. La question fiscale, compte tenu de son importance, a été traitée à part ; l'étude ancienne de L. EINAUDI, «The Physiocratic Theory of Taxation», in *Essays in Honor of G. Cassel*, Allen and Unwin, 1933, est reprise et formalisée par L. TSOLFIDIS, «The Physiocratic Theory of Tax Incidence», *Scottish Journal of Political Economy*, 1989.

Principaux ouvrages physiocratiques et antiphiysiocratiques

- 1756 : QUESNAY, «Fermiers».
- 1757 : QUESNAY, «Grains».
- 1757 : QUESNAY, «Hommes».
- 1757 : QUESNAY, «Impôts».
- 1758 : QUESNAY, «Questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le commerce».
- 1758-1759 : QUESNAY, «Tableau économique».
- 1760 : MIRABEAU et QUESNAY, *Théorie de l'impôt*.
- 1763 : MIRABEAU et QUESNAY, *Philosophie rurale, ou Économie générale et politique de l'agriculture, réduite à l'ordre immuable des lois physiques et morales qui assurent la prospérité des empires*.
- 1764 : DUPONT, *De l'exportation et de l'importation des grains*.
- 1765 : QUESNAY, «Le droit naturel».
- 1765-1766 : QUESNAY, «Mémoire sur les avantages de l'industrie et du commerce, et sur la fécondité de la classe prétendument stérile».
- 1766 : QUESNAY, «Observations sur l'intérêt de l'argent».
- 1766 : QUESNAY, «Analyse de la formule arithmétique du *Tableau économique* de la distribution des dépenses annuelles d'une nation agricole».
- 1766 : QUESNAY, «Problème économique».

- 1766 : QUESNAY, «Sur les travaux des artisans».
- 1767 : QUESNAY, *Despotisme de la Chine*.
- 1767 : QUESNAY, «Second problème économique».
- 1767 : QUESNAY, «Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole».
- 1767 : DUPONT (éd.), *Physiocratie ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*.
- 1767 : LE MERCIER DE LA RIVIERE, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.
- 1767 : BAUDEAU, *Explication du Tableau économique à Madame de ****.
- 1767 : FORBONNAIS, *Principes et observations économiques*.
- 1767 : GRASLIN, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*.
- 1768 : MABLY, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.
- 1769 : DUPONT, *Notice abrégée des différents écrits modernes qui ont concouru en France à former la science de l'économie politique*.
- 1770 : GALLANI, *Dialogues sur le commerce des grains*.
- 1771 : LINGUET, *Réponses aux docteurs modernes*.
- 1771 : NECKER, *Éloge de Colbert*.
- 1775 : NECKER, *Sur la législation et le commerce des grains*.
- 1776 : CONDILLAC, *Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*.

XI

Sensualistes et utilitaristes

GILBERT FACCARELLO, ANNIE COT

1. TURGOT ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE SENSUALISTE.

GILBERT FACCARELLO

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à côté du mouvement physiocratique et des tendances, conflictuelles, qui caractérisent le développement de la pensée économique en Europe, un courant émerge avec force : celui que l'on peut appeler « économie politique sensualiste » proprement dite, si l'on veut bien le distinguer du « sensualisme normatif » de F. Quesnay (ci-dessus, chapitre X). Les auteurs qui le représentent sont, pour certains, bien connus : mais, dans l'ensemble, ils ont quelque peu pâti du voisinage des physiocrates avec qui on les a parfois confondus. Pourtant, si beaucoup d'entre eux acceptent effectivement un certain nombre d'idées développées par Quesnay et ses disciples, comme, par exemple, le dogme de la productivité exclusive de l'agriculture, la démarche et les thèmes d'ensemble demeurent spécifiques : c'est d'eux que se réclameront, par la suite, beaucoup d'auteurs importants du XIX^e siècle.

« Un nouveau monde est près d'éclorre... »

Comment caractériser brièvement ce courant théorique ? A la suite notamment des développements philosophiques et polémiques qui, de Locke à Condillac, mettent l'accent sur le rôle des sens dans l'origine des connaissances et du comportement humains, il insiste lui aussi sur les sensations et surtout sur les notions de besoin et de satisfaction des besoins. Dès lors, un raisonnement en termes d'utilité est souvent mené de manière systématique, tant au niveau individuel qu'au niveau global de la société et de l'État. Ce sont d'ailleurs quelquefois les mêmes personnes qui rédi-

gent les écrits les plus marquants dans les domaines philosophique et économique. Que l'on songe à Condillac (1714-1780), par exemple, qui, après avoir publié son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746) et son *Traité des sensations* (1754), rédige, tardivement, *Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre* (1776). Turgot (1727-1781) projetait un ouvrage sur le rôle des sens et des sensations. Pietro Verri (1728-1797) ne publia pas que des écrits comme les *Meditazioni sulla economia politica* (1771), au très grand retentissement, mais aussi les *Meditazioni sulla felicità* (1763) et les *Idee sull'indole del piacere* (1773). Cesare Beccaria (1738-1794), enfin, que l'ouvrage *Dei delitti e delle pene* (1764) rendit célèbre dans toute l'Europe, publia sur les monnaies (1762) et enseigna, à partir de 1769 et pour une brève période, des *Elementi di economia pubblica* (publication posthume : 1804). Bien que proches, par certains thèmes, du courant utilitariste représenté à l'époque par Helvétius ou, peu après, par Bentham, ces auteurs ne se distinguent pas moins, souvent, par leur anti-utilitarisme philosophique et l'accent fondamental placé sur les «droits de l'homme».

D'autres aspects théoriques importants accompagnent cette réflexion. Ce courant, par exemple, est partisan du «laissez-faire» en matière économique tout en reconnaissant qu'il est des situations auxquelles le marché ne peut systématiquement répondre : d'où la nécessité d'une théorisation du rôle économique de l'État ; il est également partisan d'une certaine forme, souple, de ce qu'il est convenu d'appeler la théorie quantitative de la monnaie et, sur ce plan, développe des idées trouvées chez Hume, mais aussi, et peut-être surtout, chez Cantillon. Mais, au-delà de ces points, l'aspect théorique essentiel, pour les auteurs français tout au moins, réside dans la récupération d'un autre héritage : la notion d'«avance», de «capital», est reprise, approfondie, et toutes ses implications systématiquement tirées et soulignées. Cette énumération serait cependant gravement incomplète si nous omettions de souligner que beaucoup d'auteurs de ce courant s'intéressent au raisonnement mathématique et à son utilisation possible en théorie économique : cela ne se fait pas nécessairement de manière concordante, mais l'on voit aussi bien Condorcet (1743-1794) se pencher sur l'application du calcul des probabilités, et même, en 1793, utiliser une mathématisation implicite et déterminer le premier équilibre à la marge, que Beccaria formaliser, en 1765, le problème économique de la contrebande. Signalons enfin une idée formulée avec force par Turgot et par Condorcet notamment, souvent mal comprise, mais dont on sait la destinée : celle d'une philosophie de l'histoire fondée sur le «progrès».

Les auteurs qui se trouvent dans cette mouvance présentent donc une importante richesse théorique. Nous ne pouvons mettre l'accent, ici, que sur trois d'entre eux : ils forment, à nos yeux, le sous-ensemble le plus cohérent et peut-être le plus novateur en économie politique. Il s'agit de Turgot, bien sûr, mais aussi de Condorcet et de Roederer (1754-1835) qui, sur bien des points, prolongent sa pensée. Et encore ne pourrions-nous traiter que de quelques aspects principaux : la théorie du capital, la théorie de

la valeur, celle de l'intérêt, et, enfin, de l'économie publique. En particulier, la question des avantages de la «liberté du commerce», et notamment du «commerce des grains», sera laissée de côté ici, car, pour l'essentiel, ce sont les raisonnements de Boisguilbert et des auteurs libéraux du siècle qui sont repris sans modification majeure : «[...] la matière a été si pleinement éclaircie [...] que je ne puis me flatter de [...] présenter aucune idée nouvelle» (Turgot, 1761, p. 123). «Je sais bien que ceux qui, depuis quelque temps, parlent ou écrivent contre la liberté du commerce des grains, affectent de ne regarder cette opinion que comme celle de quelques écrivains [les physiocrates], qui se sont donné le nom d'*économistes* et qui ont pu prévenir contre eux une partie du public, par l'air de secte qu'ils ont pris assez maladroitement [...]. Mais [...] cette opinion a été adoptée longtemp[s] avant eux et avec beaucoup de réflexions par des gens fort éclairés» (1770b, p. 270).

Anne-Robert-Jacques Turgot, également connu sous les noms de Turgot de Brucourt, du nom d'une terre que possédait son père, puis de baron de l'Aulne, du nom d'un fief dont il fit l'acquisition, naît le 10 mai 1727 dans une famille de petite noblesse normande. Lourde hérédité : un membre de sa famille tua Antoine de Montchrétien, un autre signa la condamnation de la *Dîme royale* de Vauban... Son père, Michel-Étienne Turgot (1690-1751), fut le titulaire de plusieurs charges importantes dans la magistrature, dont celle de président du Grand Conseil, et fut également prévôt des marchands de Paris (1729-1740 : c'est à lui que l'on doit le plan qui porte son nom).

Troisième fils, il est destiné aux ordres. Timide, gauche, il souffrira d'une maladie héréditaire, la goutte. Très critiqué de son vivant, surtout lors de son passage au ministère, il bénéficiera toujours, cependant, de soutiens puissants.

D'abord éduqué par un précepteur, il fréquente ensuite le collège Duplessis (Louis-le-Grand), le collège de Bourgogne, le séminaire de Saint-Sulpice, puis la maison de Sorbonne (1749-1751) dépendant de la faculté de théologie : ses études y sont brillantes et il est nommé prier. Encyclopédique et libéral, il est aussi bien intéressé, dans l'esprit de l'époque, par les langues, l'histoire, la philosophie, l'économie ou les sciences en général, domaines sur lesquels il travailla et, souvent, rédigea, ne serait-ce que de brefs écrits.

Dès 1749, il rédige quelques réflexions sur la monnaie («Lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie»). En 1750, il prononce deux discours en tant que prier, à l'occasion de l'ouverture et de la clôture des Sorboniques : «Les avantages que la religion chrétienne a procurés au genre humain» (3 juillet), et le «Tableau philosophique des progrès successifs de l'esprit humain» (11 décembre) dont il fait circuler des copies et dont Condorcet s'inspirera.

Vraisemblablement à la mort de son père (1^{er} février 1751), Turgot renonce aux ordres et se consacre au service de l'État. Il acquiert dès lors, de son vivant même, la stature d'une figure emblématique du «grand commis» réformateur de l'Ancien Régime.

De 1752 à 1760, il est substitué du procureur général, conseiller à la chambre des requêtes, puis maître des requêtes au parlement de Paris. Il se lie aux encyclopédistes pour qui il rédige les articles «Étymologie», «Existence», «Expansibilité»

(*Encyclopédie*, tome VI, 1756), «Foire» et «Fondation» (tome VII, 1757). Autres projets d'articles : sur l'«Origine des langues», la «Mendicité», l'«Immatérialité», la «Probabilité», les «Sensations», etc. Il se retire cependant du projet après la deuxième condamnation de l'entreprise en 1759. De cette période date également la rédaction (1753-1754) de remarques sur les notes de Goumay aux *Traité*s de Child et de Culpeper, et d'un *Plan d'un ouvrage sur le commerce, la circulation et l'intérêt de l'argent, la richesse des États*. Il traduit les *Questions importantes sur le commerce* de J. Tucker (1755).

S'étant lié avec Vincent de Goumay, il accompagne l'intendant du Commerce en tournée (1755 et 1756) et rédige finalement un éloge, en 1759, à la mort de celui-ci, qui devait servir de base à un article nécrologique que Marmontel inséra dans le *Mercur*e de France d'août 1759. Après la mort de Goumay, Turgot voyage et rend visite à Voltaire. Entre-temps, vers 1757, il avait fait la connaissance de Quesnay. La pensée de Turgot doit beaucoup au fondateur de la physiocratie (il reconnaîtra sa dette envers lui, tout comme il reconnut celle qu'il avait envers Goumay), bien qu'elle développe des thèmes qui, on le verra, s'éloignent de la pensée stricte de la «secte».

Tout en restant maître des requêtes, Turgot est nommé «intendant de police, justice et finances». Il avait sollicité auprès de Choiseul l'intendance de Grenoble : il obtint celle de Limoges, fonction qu'il assure de 1761 à 1774. Par la suite, au cours de cette période, il refuse successivement plusieurs autres localisations (Rouen, Bordeaux), et, pour diverses raisons (il se voit refuser Amiens en 1766, et, en 1768, échoue dans sa tentative de se faire nommer prévôt des marchands de Paris), se consacre à l'administration de sa généralité. En décembre 1769, il faillit remplacer Maynon d'Invaud au Contrôle général des finances : Choiseul lui préféra l'abbé Terray.

Dans l'une des généralités les plus déshéritées du royaume, il affronte tous les problèmes sensibles de son temps, c'est-à-dire un ensemble de questions allant de l'imposition (dont l'organisation de la collecte de la taille) aux corvées royales en passant par le problème du fonctionnement des marchés (dont celui, essentiel, des «grains») et la législation concernant l'usure. Il est peu de domaines abordés sur lesquels il ne tente pas une action réformatrice.

Il ne cesse pas pour autant de fréquenter, lorsqu'il le peut, les milieux parisiens. Lorsqu'il est à Paris, il assiste aux «mardis» du marquis de Mirabeau, fréquente l'entresol de Quesnay et plusieurs salons où il rencontre même Adam Smith lors du long voyage de celui-ci sur le continent. C'est en 1764 qu'il se lie avec Dupont (de Nemours) qu'il prendra comme proche collaborateur au ministère et qui fut aussi, malheureusement, l'éditeur infidèle de ses œuvres. C'est chez d'Alembert qu'il fit la connaissance de Condorcet qui, sur le plan intellectuel et politique, fut son véritable héritier.

De cette période datent à peu près tous les écrits majeurs : la plupart n'est d'ailleurs pas destinée à la publication, mais se présente sous la forme d'avis, de commentaires, de lettres ou de rapports sur les questions administratives (c'est-à-dire éminemment politiques et économiques) majeures du temps.

En 1765, par exemple, il met au concours de la Société royale d'agriculture de Limoges, pour 1767, le sujet suivant : «L'effet de l'impôt indirect sur les revenus des biens-fonds». Ses commentaires sur le mémoire primé (celui de Guérineau de Saint-Péray) et sur celui qui obtient une mention (*l'Essai analytique sur la richesse et l'impôt*, de Graslin) sont un témoignage de ses conceptions fiscales notamment.

Ses principes théoriques sont exposés dans deux écrits importants : les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, qu'il rédige en 1766 pour accompagner et expliquer une liste de questions qu'il remet à deux jeunes Chinois élevés par les jésuites et retournant dans leur pays, et que Dupont publie (et censure) dans les *Éphémérides du citoyen* (novembre et décembre 1769, janvier 1770) ; et un article inachevé pour le *Dictionnaire de commerce* de Morellet, «Valeurs et monnaies», rédigé en 1769.

Sur la question lancinante du commerce des «grains», des traces de deux moments forts de la période nous sont restées. En 1761, il appuie le contrôleur général Bertin dans le rétablissement partiel de la liberté du commerce en la matière. En 1770, il s'oppose au contrôleur général, l'abbé Terray, lors de la suppression partielle de ces libertés : sept longues lettres exposent alors ses vues de manière très détaillée dont quatre seulement nous sont parvenues.

Sur l'usure, enfin, autre exemple important de question théorique et d'actualité sur laquelle il doit intervenir, nous possédons son important *Mémoire sur les prêts d'argent* (1770) qu'il rédige à l'intention des membres du Conseil d'État.

A l'avènement de Louis XVI, Turgot est tout d'abord nommé ministre de la Marine (20 juillet - 24 août 1774) puis, après le renvoi de Terray, contrôleur général des Finances (du 24 août 1774 à sa disgrâce le 12 mai 1776). Sa nomination soulève un immense espoir dans le camp des partisans des réformes, des «économistes» et des «philosophes». Voltaire y va de quelques vers («Un nouveau monde est près d'éclorre») et d'Alembert déclare que «si le bien ne se fait pas, il faut en conclure que le bien est impossible».

Voltaire est trop optimiste : la formule de d'Alembert est plus prophétique. Sur un terrain politique miné, dans une structure sociale rigide jusqu'à l'exacerbation, Turgot est conscient, dès le départ, des difficultés qu'il s'apprête à rencontrer : «[...] en recevant la place de contrôleur général [...] j'ai prévu que je serai seul à combattre contre les abus de tout genre [...]. Je serai craint, haï même, de la plus grande partie de la cour [...]. Ce peuple auquel je me serai sacrifié est si aisé à tromper que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures mêmes que je prendrai pour le défendre contre la vexation» (24 août 1774, 1913-1923, t. IV, p. 112). Moins de deux ans après, en butte à toutes les intrigues, il est remercié et quelques «économistes» de ses amis sont exilés, officiellement ou non. Il est remplacé par Clugny, puis par Necker, qui annulent ou dénaturent les réformes entreprises.

L'action du ministère Turgot a été largement commentée ; elle est bien connue, même si elle soulève encore les passions : son aspect symbolique n'a jamais cessé de frapper les esprits. Il suffit ici de rappeler que deux séries d'édits encadrent la période. En 1774, c'est le rétablissement de la liberté du commerce intérieur (prudence oblige) des grains. Cette liberté se trouve un moment compromise par une série d'émeutes en partie spontanées, en partie provoquées. Celles-ci, qui ont lieu au début du mois de mai 1775, sont sévèrement réprimées et passent à l'histoire sous le nom de «guerre des farines». C'est à l'époque même de ces troubles qu'est publié un ouvrage de Jacques Necker, *Sur la législation et le commerce des grains*, où le banquier prend parti contre la politique libérale du ministre.

En 1776, une série d'édits est enregistrée par un Lit de justice (12 mars 1776). Il s'agit de poursuivre la politique commencée en 1774 : suppression des derniers droits sur le commerce des principaux grains à Paris, et suppression d'autres douanes et offices entravant le commerce. Il s'agit également d'établir la liberté du travail : suppression des jurandes, corporations et autres communautés de commerce. Il s'agit enfin de supprimer les corvées royales et d'ordonner d'effectuer la

confection des routes («routes du roi») à prix d'argent.

Après sa disgrâce, Turgot se retire des affaires. De plus en plus atteint par la goutte qui l'avait contraint de garder le lit plusieurs mois pendant son ministère, il meurt le 18 mars 1781. Il n'avait pas cessé de recevoir les hommages du monde éclairé de son temps : sa légende commence en 1776, immédiatement entretenue et amplifiée par les ouvrages de Dupont (1782) et surtout de Condorcet (1786).

La vie de Condorcet fut, de manière presque symbolique, celle d'un «philosophe» du XVIII^e siècle, et même celle du dernier d'entre eux : celui qui, plus jeune que les autres, vécut la Révolution. C'est dire qu'elle fut à la fois placée sous le signe de la création intellectuelle et scientifique, et sous celui de l'action politique.

Né en 1743 à Ribemont (Aisne) dans une famille de vieille noblesse originaire du Dauphiné, Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat de Condorcet fait ses études chez les jésuites, à Reims, puis au collège de Navarre à Paris où il fait valoir ses qualités de «géomètre», c'est-à-dire de mathématicien. Remarqué par d'Alembert, il est très tôt élu à l'Académie des sciences (1769), dont il devient, également très tôt et dans des circonstances mouvementées, secrétaire perpétuel (7 août 1776). La carrière de Condorcet, en réalité, est intimement liée aux idées et à la stratégie du clan «encyclopédiste» dont il fait partie et que mène d'Alembert. C'est le même groupe qui le fera élire à l'Académie française (21 janvier 1781).

Entre-temps, il fait la connaissance de Voltaire et, surtout, de Turgot qui deviendra son véritable maître à penser. L'intendant et le ministre trouveront en lui un soutien enthousiaste et indéfectible, quelquefois encombrant même par ses écrits intempestifs. Par une sorte de «tir groupé», en effet, Condorcet intervient vivement dans le débat sur la liberté du commerce des blés et contre Necker : *Lettres sur le commerce des grains* (1775), *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. Necker*, auteur prohibitif à Paris (1775), «Monopole et monopoleur» (1775), et *Réflexions sur le commerce des blés* (1776). C'est Turgot, notamment, qui nomme Condorcet inspecteur des Monnaies en 1775, charge que ce dernier occupera jusqu'à la suppression de la fonction au début de la Révolution (13 août 1790).

Après la chute de Turgot, Condorcet s'éloigne, pour un temps et en apparence seulement, de l'économie politique, et retrouve ses occupations de «géomètre». Il se signale surtout par ses réflexions sur le calcul des probabilités et les possibilités d'appliquer ce type d'approche aux domaines politique, judiciaire et économique. C'est dans un ouvrage de 1785, *l'Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, que se trouve notamment ce qui est connu aujourd'hui sous le nom d'«effet Condorcet» ou de «paradoxe du vote», redécouvert par K. Arrow près de deux siècles plus tard, dans le domaine de l'économie publique. L'économie politique et la politique tout court ne sont pas absentes de ses réflexions : il complète notamment l'article «Arithmétique politique», repris de *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, pour *l'Encyclopédie méthodique* de Panckoucke, et publie en 1786 sa célèbre *Vie de M. Turgot* qui fut largement diffusée, y compris à l'étranger (elle exerça une influence sur les radicaux anglais et écossais).

Les remous prérévolutionnaires, la convocation des états généraux et la Révolution le ramènent directement à ses préoccupations politiques et économiques. Il évolue rapidement vers des idées démocratiques (après Varenne, il fut l'un des premiers à demander la destitution du roi et la proclamation de la république) et poursuit son combat en faveur de l'abolition de l'esclavage, de l'égalité des sexes,

de la liberté religieuse, de l'instruction publique, contre la peine de mort, et, dans le domaine qui nous retient ici, infatigablement, pour le passage à une économie libre de marché. Il n'est pas élu aux états généraux, mais il suit de près les événements et déploie une importante activité de journaliste. Il fonde par ailleurs la *Bibliothèque de l'homme public* (mensuel, 1790-1792) avec Le Chapelier et Peyssonnel, périodique dans lequel il fait publier des extraits de la *Richesse des nations* de Smith.

Commissaire de la Trésorerie en 1791, il démissionne quelques mois plus tard lors de son élection comme député de Paris à l'Assemblée législative. Il est ensuite élu député de l'Aisne à la Convention (1792). Dans ces assemblées, il tentera toujours de s'opposer à tout fanatisme et il se distinguera par ses multiples projets économiques (sur l'impôt, la monnaie, la dette publique, etc.), politiques et sociaux, quelquefois déphasés par rapport à l'actualité et aux âpres luttes politiques du moment. Proscrit en juin 1793, condamné à mort par contumace, il est obligé de vivre caché. Avec Sieyès et Duhamel, il avait eu le temps d'éditer six numéros d'un nouveau périodique, le *Journal d'instruction sociale* (hebdomadaire, 1^{er} juin-6 juillet 1793), pour lequel il rédigea des contributions importantes comme «Sur l'impôt progressif» ou le «Tableau général de la science, qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales». Dans sa cachette, il rédige son écrit le plus connu (et peut-être le plus déformé par la suite) : l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, publié de manière posthume en 1795. Arrêté le 27 mars 1794, il meurt en prison le 30, probablement d'épuisement. Comme Turgot, mais sur un registre un peu différent, sa légende se forme immédiatement, et il participe encore, à travers elle, à nombre de combats ultérieurs.

Pierre-Louis Roederer, qui naît à Metz le 15 février 1754, constitue un autre exemple de parcours intellectuel et politique à cheval sur deux siècles : libéral imprégné de l'esprit des Lumières, il servira la Révolution mais aussi l'Empire pour terminer à la Chambre des pairs sous la monarchie de Juillet.

Après des études de droit, il est avocat puis conseiller au parlement de Metz. Ses écrits portent tout d'abord sur des questions juridiques, économiques et politiques : son ouvrage de 1787 sur le *Reculement des barrières* notamment, généralement négligé, est important pour ce qui nous concerne car on y trouve à la fois la solution qu'il propose à un problème théorique laissé en suspens par Turgot, et la base de son enseignement économique ultérieur.

En 1789, il est suppléant au député que la ville de Metz a le droit d'envoyer aux états généraux. L'élection de ce député ayant été invalidée par la suite, Roederer est élu et rejoint l'Assemblée nationale constituante en novembre 1789. Outre ses interventions proprement politiques, on doit signaler ses rapports et travaux sur des questions économiques (surtout de nature fiscale). C'est à cette époque qu'il fait la connaissance de Condorcet ; comme lui, il est un membre de la Société de 1789.

Élu procureur général-syndic du département de Paris à la fin de 1791, il joue un rôle important lors de l'invasion des Tuileries le 10 août 1792 en faisant passer la famille royale au Manège pour la placer sous la protection de l'Assemblée, ce qui lui crée quelques ennuis par la suite. En 1793, on le voit faire un *Cours d'organisation sociale* au Lycée (établissement privé d'enseignement supérieur où Condorcet intervint lui aussi avant 1789 et où Jean-Baptiste Say se distinguera par la suite), qu'il ne peut cependant terminer : il doit se cacher sous la Terreur. Après Thermidor, il fonde le *Journal* (puis : *Mémoires*) *d'économie publique, de morale*

et de politique (décadaire), importante revue d'économie et de politique, et s'adonne également de nouveau au journalisme dans le *Journal de Paris* qu'il dirige alors. Après diverses périodes où il dut de nouveau disparaître et faillit même être déporté, il participe au coup d'État du 18 Brumaire, enseigne de nouveau au Lycée en 1800-1801 (*Mémoires sur quelques points d'économie publique*, où il résume et précise ses idées) mais, de nouveau, ne peut achever son cycle de cours en raison de ses responsabilités nouvelles. Il avait été nommé au Conseil d'État en décembre 1799, et occupe par la suite plusieurs fonctions officielles dont celle de sénateur, d'administrateur des Finances du royaume de Naples ou encore de secrétaire d'État du grand-duché de Berg. Comte d'Empire, il se rallie aux Bourbons en 1814. Pair de France pendant les Cent-Jours, il est éliminé de toute fonction lors de la seconde restauration. La monarchie de Juillet le réhabilite. Il meurt à Bois-Roussel (Orne) le 18 décembre 1835.

Le capital et sa logique : la transformation de l'héritage physiocratique

S'agissant d'économistes libéraux de la seconde moitié du XVIII^e siècle, et français de surcroît, la question qui se pose immédiatement est celle des relations qu'ils ont pu entretenir avec François Quesnay et l'école physiocratique tant ce dernier courant paraît, pendant longtemps, avoir dominé les esprits et les références. Turgot, en particulier, a souvent été dépeint comme un «physiocrate dissident», appellation peu satisfaisante qui, par transitivité, s'est aussi appliquée à ses disciples.

Cette caractérisation, certes, n'est pas dénuée de tout fondement : «[...] quoi que je ne sois d'aucune secte», lit-on sous la plume de l'intendant de Limoges, «ce serait celle-là que je voudrais choisir si j'en prenais une» (à Dupont, 25 septembre 1767, dans Turgot : 1913-1923, t. II, p. 667). Et, en effet, Turgot accepte comme une vérité première l'un des points fondamentaux de la doctrine de Quesnay : le dogme de la productivité exclusive de l'agriculture qui induit «la grande distinction, la seule fondée sur la nature, entre deux classes d'hommes, celle des propriétaires des terres, et celle des non-propriétaires» (à Price, 1778, *ibid.*, t. V, p. 536). Il tient toujours, cependant, à garder ses distances, et il n'est pas rare de trouver, dans sa correspondance, quelque sarcasme à l'égard de Quesnay et de Mirabeau. «Malheureusement les deux patriarches des économistes ne brillent pas dans l'analyse fine du langage et de la grammaire et le grand respect des disciples fait qu'ils veulent toujours lier ce qu'ils disent à ce qu'ont dit les maîtres, d'où je conclus qu'ils déraisonneront toute leur vie, car pour bien raisonner, il faut commencer par faire table rase, chose antipathique à tout esprit de secte» (à Dupont, 15 février 1771, *ibid.*, t. III, p. 474).

Ce que Turgot fustige ici, ce n'est pas seulement l'esprit de secte en tant que comportement intolérant et inutilement polémique, mais aussi et surtout la sujétion entière des «disciples» envers la théorie du maître, le manque d'indépendance intellectuelle : comme si tout corpus théorique, surtout récent, pouvait être complet... C'est là un reproche récurrent, par-

faitement illustré, par exemple, par les propos qu'il adresse à Dupont (20 février 1766, *ibid.*, t. II, p. 506-507) : «[...] je trouve que [...] toujours guidés par la marche qu'a suivie notre docteur, toujours appuyés sur la base de l'analyse profonde qu'il a le premier faite de la formation, de la circulation, de la reproduction du revenu, vous ne vous servez pas assez du principe moins abstrait, mais peut-être plus lumineux, plus fécond ou du moins plus tranchant par sa simplicité et par sa généralité sans exception : le principe de la concurrence et de la liberté du commerce».

C'est précisément le recours systématique au concept de concurrence qui, allié au développement non moins systématique de la notion de capital, conduit Turgot à s'éloigner de la «secte» et, dans les *Réflexions* notamment, à proposer une approche originale qui sera également celle de Smith et des auteurs majeurs qui suivront. C'est la raison pour laquelle le «canevas» (Turgot, dans 1913-1923, t. II, p. 519) de 1766 restera longtemps, dans les esprits, un ouvrage fondateur : «[...] j'invite les personnes qui aiment la science à lire ce petit traité, car elles auront de plus «la satisfaction d'y reconnaître qu'un des meilleurs chapitres du livre de Smith [...] est entièrement dû à l'ouvrage de M. Turgot» (Roederer, 1800-1801, p. 78).

Le point de départ de Turgot, dans les *Réflexions*, est constitué par la triade physiocratique bien connue qui décrit la partition de la société en classe des propriétaires, classe productrice et classe stérile. Ce schéma habituel de la physiocratie, l'auteur ne le modifie, en apparence, que très peu, et, toujours en apparence, que superficiellement, en remplaçant par exemple le mot «stérile», inutilement blessant et provocateur, par celui de «stipendiée» ou d'«industrireuse»; la classe des propriétaires devient aussi, parfois, «classe disponible». Mais d'autres modifications sont plus profondes et poussent même Dupont à censurer Turgot : en 1769 et en 1808-1811, il modifie les textes (sur la nature de la propriété foncière) et ajoute de longues notes où il expose de nouveau la vulgate quesnaysienne (sur la formation des capitaux et l'épargne par exemple).

Si l'on excepte les passages nombreux et intéressants, où l'auteur développe ses idées sur l'origine, la portée et les bienfaits de la division du travail, et sur les étapes du développement des sociétés, les paragraphes les plus importants des *Réflexions* se penchent sur le capital, sa définition, ses formes, son origine et la logique. Dans cette optique, Turgot opère d'abord une simple reprise des arguments développés par les physiocrates («[...] ce n'est que par de fortes avances qu'on obtient de riches produits, et que les terres donnent beaucoup de revenu») pour les généraliser à tous les types d'activité. «On voit [...] comment la culture des terres, les fabriques de tout genre, et toutes les branches de commerce roulent sur une masse de *capitaux* ou de richesses mobilières accumulées qui, ayant d'abord été avancées par les entrepreneurs dans chacune de ces différentes classes de travaux, doivent leur rentrer chaque année [...]. C'est cette avance et cette rentrée continuelle des capitaux qui constituent ce *qu'on doit appeler la circulation de l'argent*, cette circulation utile et féconde qui anime tous les travaux de la société, qui entretient le mouvement et la vie dans le corps

politique.» (*Ibid.*, § LXVIII.)

Peut-on, cependant, définir plus précisément ce «capital» et ne pas s'attarder sur cette «circulation de l'argent» qui pourrait le faire confondre avec une masse de numéraire ? Fondamentalement, le capital est une quantité de *valeur* qui peut donc s'incarner dans toutes sortes d'objets et revêtir des formes multiples. «Quiconque [...] reçoit chaque année plus de valeurs qu'il n'a besoin d'en dépenser, peut mettre en réserve ce superflu et l'accumuler : ces valeurs accumulées sont ce qu'on appelle un capital» (1766, § LVIII). Mais la forme monétaire d'origine importe peu, et «il est absolument indifférent que cette somme de valeurs, ou ce capital, consiste en une masse de métal ou en toute autre chose, puisque l'argent représente toute espèce de valeur, comme toute espèce de valeur représente l'argent» (*ibid.*). La précision, banale aujourd'hui, est loin d'être anodine. Elle possède une valeur polémique : non pas tant contre un prétendu «mercantilisme», épouvantail facile des commentateurs ultérieurs, que contre la physiocratie elle-même. Le titre du paragraphe LVIII des *Réflexions* annonce clairement que «tout capital en argent, ou toute somme de valeur quelconque, est l'équivalent d'une terre produisant un revenu égal à une portion déterminée de cette somme». Une équivalence économique s'établit donc entre toutes les formes de «valeurs accumulées». Le fonds de terre n'est qu'un capital comme un autre, et le propriétaire foncier un simple capitaliste. «Tout fonds de terre équivaut à un capital : ainsi tout propriétaire est capitaliste [...]; et le possesseur d'un capital mobilier a le choix, ou de l'employer à acquérir des fonds, ou de le faire valoir dans des entreprises de la classe cultivatrice ou de la classe industrielle» (1766, § XCIII).

Pour le schéma physiocratique, les choses se gâtent encore lorsqu'on se penche sur le problème de l'origine des capitaux et sur leur logique de fonctionnement.

L'origine, tout d'abord : Quesnay et ses disciples avaient été embarrassés par cette question. L'explication la plus courante avait mis l'accent sur un mauvais fonctionnement de la concurrence, qui aurait permis aux fermiers-entrepreneurs de capter une fraction du produit net destiné aux propriétaires fonciers, et sur l'existence de la rente foncière comme source possible de ces capitaux. Mais ces deux grands types d'explication négligeaient l'accroissement continu et considérable des capitaux existants et le fait que les propriétaires fonciers étaient censés redépenser toutes leurs rentes et ne pas posséder de capitaux autres que ceux représentés par la valeur de leurs terres et par les avances originaires, «primitives». L'accent placé sur la concurrence, sur le rôle de la dépense et sur le statut de la classe des propriétaires interdit donc, pour le dire brièvement, une analyse satisfaisante de ce point.

Turgot, de nouveau, semble reprendre des idées formulées par la «secte». Pour expliquer l'existence de capitaux aux mains de ceux qui ne perçoivent pas de rente, il commence par insister, lui aussi, sur le côté imparfait de la concurrence effective. «Quoique les profits de l'industrie ne soient pas, comme les revenus de la terre, un don de la nature, et que l'homme

industriel ne retire de son travail que le prix que lui en donne celui qui lui paie son salaire ; quoique ce dernier économise le plus qu'il peut sur ce salaire, et que la concurrence oblige l'homme industriel à se contenter d'un prix moindre qu'il ne voudrait, il est certain cependant que cette concurrence n'a jamais été [...] assez animée dans tous les genres de travaux pour qu'un homme plus adroit, plus actif et surtout plus économe que les autres pour sa consommation personnelle, n'ait pu [...] gagner un peu plus qu'il ne faut pour subsister, lui et sa famille, et réserver ce surplus pour s'en faire un petit pécule.» (1766, § L.)

Mais Turgot insiste également sur une autre explication qui se trouve en harmonie avec le reste de son système et entre de nouveau en polémique avec la théorie de Quesnay. Rompant avec la problématique de la dépense qui domine le siècle, il souligne la nécessité de l'épargne et voit dans cette catégorie l'origine de l'accumulation et de ses bienfaits. De surcroît, cette épargne, pour sa majeure part, est effectuée par les entrepreneurs eux-mêmes, à partir des «profits», c'est-à-dire du montant des sommes qu'ils retirent de la circulation et qui n'est pas «indispensablement affecté à la reproduction de l'année suivante» (1767 b, p. 649) : «Cette économie a lieu [...] non seulement sur les revenus des propriétaires, mais encore sur les profits de tous les membres des classes laborieuses. Il est même généralement vrai que, quoique les propriétaires aient plus de superflu, ils épargnent moins, parce qu'ayant plus de loisir, ils ont plus de désirs [...] : le luxe est leur partage. Les salariés, et surtout les entrepreneurs des autres classes, recevant des profits proportionnés à leurs avances, à leurs talents, à leur activité, ont [...] un superflu au-delà de leur subsistance, et presque tous [...], occupés à accroître leur fortune [...], épargnent tout leur superflu pour le reverser dans leur entreprise et l'augmenter.» (1766, § XCIX.)

Il nous est malheureusement impossible de nous attarder ici sur les réticences de Dupont, par exemple, face à cette orientation théorique nouvelle, ou sur tous les aspects de l'apologie de l'épargne et de «l'esprit d'économie» que Turgot effectue, contre les thèses physiocratiques, aussi bien dans ses remarques sur le mémoire de Saint-Péray que dans les *Réflexions* de 1766. Il suffira de noter que l'auteur insiste sur le fait que cette épargne n'induit en aucun cas une diminution de la demande globale : elle n'est pas une thésaurisation, elle n'est pas non plus une simple «dépense» (sous-entendu : en biens finals de consommation), mais une formation de capital. Étant redépensée, indirectement ou non, et «sur-le-champ», en moyens de production pour l'essentiel, elle engendre des effets bénéfiques sur la croissance, la productivité et l'emploi : «ce n'est pas moins un bien que les possesseurs ou les copartageurs du revenu de l'État ne le dépensent pas tout entier [en biens de consommation finale], et en réservent chaque année pour le convertir en capital, puisque le bas intérêt de l'argent et toutes ses conséquences avantageuses résultent de la quantité de capitaux offerts par les prêteurs comparée avec la quantité de demandes des emprunteurs. Si la totalité du produit net avait toujours été dépensée chaque année [en biens de consommation finale] [...], jamais la masse des avances, je ne dis pas de la grande culture, mais

de la culture la plus faible, n'aurait pu se former» (1767 b, p. 651).

Dans le cours de sa discussion des idées physiocratiques sur l'épargne, Turgot, dans une formule lapidaire, résume sa pensée. «L'effet immédiat de l'épargne est l'accumulation des capitaux mobiliers ; et ces capitaux ne s'accumulent que dans la vue de se procurer un revenu ou profit annuel, ce qui ne se peut qu'en employant ce capital» (*ibid.*, p. 650). Une précision est ici essentielle et forme un nouveau pas en avant dans l'explication de la logique du fonctionnement d'une économie de marché : le motif de l'accumulation est le «revenu ou profit annuel». Comment raisonne, en effet, un possesseur de capitaux ? Pourquoi irait-il investir ses avoirs dans des entreprises de culture, d'industrie ou de commerce s'il ne recevait pas au moins, en retour, une somme qui le dédommage de sa peine, des risques encourus, et qui lui permette en outre de retrouver son capital circulant tout en tenant compte de l'usure du capital fixe ? Mais cette somme, si elle ne lui permettait que de faire cela, ne serait-elle pas encore insuffisante ? Ce possesseur de capitaux n'exige-t-il pas, de surcroît, un surplus équivalent à ce que lui aurait rapporté, sans travail et sans risque, le même capital utilisé en achat de terres dont il aurait perçu la rente ? Car «outre la rentrée annuelle et le remplacement de leurs avances, outre le salaire de leur travail et leur subsistance, ils [les entrepreneurs] ont encore droit à un intérêt de leurs avances égal à ce que leur produirait le même capital employé de toute autre manière et sans travail de leur part, soit en acquisition de biens-fonds» (*ibid.*, p. 649).

L'expression «intérêt des avances», cependant, est trompeuse pour qui s'en tiendrait au vocabulaire de Quesnay (ce que Turgot fait aussi quelquefois). Il peut s'agir, bel et bien, d'un taux de profit équivalant au taux de rente. Certains passages des *Réflexions* ne laissent aucun doute là-dessus. Turgot ne se lasse pas de souligner ce point : une bonne compréhension de la logique de fonctionnement d'une économie de marché, fondée sur le capital, l'exige. C'est ainsi qu'il renouvelle le raisonnement maintes fois, à l'occasion de l'examen des différents emplois possibles des capitaux dans les entreprises d'industrie (§ LX), d'agriculture (fermage, § LXII) ou de commerce (§ LXVIII).

La démarche est ensuite généralisée, de manière comparative, à tous les types d'utilisation d'une masse de «valeurs accumulées», incluant l'achat de terres et le prêt à intérêt. Est alors mise au jour une hiérarchie stable des taux globaux de rémunération, allant de la rente aux taux de profits des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, en passant par le taux d'intérêt. Ce dernier doit être supérieur au taux de rente en raison du risque encouru, et inférieur aux taux relatifs aux emplois qui, outre le risque, comportent aussi, notamment, du travail : «[...] l'argent employé dans l'agriculture, dans l'industrie, dans le commerce, doit rapporter un profit plus considérable que le revenu du même argent prêté ; car ces emplois exigeant, outre le capital avancé, beaucoup de soins et de travail, s'ils n'étaient pas plus lucratifs, il vaudrait beaucoup mieux se procurer un revenu égal dont on pourrait jouir sans rien faire. Il faut donc que, outre l'intérêt de son

capital, l'entrepreneur retire chaque année un profit qui le récompense de ses soins, de son travail, de ses talents, de ses risques, et qui de plus lui fournisse de quoi remplacer le dépérissement annuel de ses avances» (1766, § LXXXVI). Et comme tous les emplois supposent, en partie tout au moins, des emprunts, ou bien comme tous les possesseurs de capitaux peuvent prêter plutôt qu'investir dans des entreprises plus risquées ou qui demandent présence et peine, le niveau du taux d'intérêt joue un rôle essentiel sur le développement de l'économie. Turgot, sur ce point, retrouve les accents de Culpeper, de Child et de Gournay (*ibid.*, § LXXXIX).

Il est important de noter ici que la hiérarchie des taux de rémunération se réalise à l'équilibre ; elle ne sert pas, comme le prétend Böhm-Bawerk (1884, t. I, chap. iv), de schéma explicatif des taux de profit et de rente par le taux d'intérêt : l'origine et le niveau de ces rendements sont expliqués par ailleurs (voir ci-dessous). Quant à l'équilibre, il est atteint grâce au jeu de la concurrence des capitaux qui, en induisant un déplacement d'un secteur à un autre en fonction de la rentabilité, contribue à l'égalisation des taux, compte tenu, bien sûr, des éléments stables de différenciation dont il vient d'être question. «Les différents emplois des capitaux rapportent donc des produits très inégaux ; mais cette inégalité n'empêche pas qu'ils n'influencent réciproquement les uns sur les autres, et qu'il ne s'établisse entre eux une espèce d'équilibre.» (1766, § LXXXVII.) Supposons, avec Turgot, qu'une perturbation dans un secteur vienne rompre l'équilibre. En agriculture, par exemple, «tout à coup un très grand nombre de propriétaires de terres [veulent] les vendre» : le prix de celles-ci baisse donc dans un premier temps, toutes choses égales par ailleurs. Si l'on suppose des rentes inchangées, le taux de rente s'accroît et l'achat de terres attire ceux qui auparavant prêtaient à intérêt. Pour une demande inchangée sur le marché des fonds prêtables, le taux d'intérêt augmente donc, induisant à son tour un accroissement de l'offre de fonds en provenance d'autres activités qui, à présent, et par comparaison, deviennent moins rentables... La perturbation initiale se propage donc de marché en marché jusqu'à induire un nouvel équilibre par migrations de capitaux et mouvements éventuels d'aller et retour. «En un mot, dès que les profits, résultant d'un emploi quelconque de l'argent, augmentent ou diminuent, les capitaux s'y versent en se retirant des autres emplois, ou s'en retirent en se versant sur les autres emplois, ce qui change nécessairement dans chacun de ces emplois le rapport du capital au produit annuel [...]. [L]e produit de l'argent, employé de quelque manière que ce soit, ne peut augmenter ou diminuer sans que tous les autres emplois éprouvent une augmentation ou une diminution proportionnée.» (*Ibid.*)

On s'en doute : les conséquences de cette problématique sont fort importantes, pour le développement de l'économie politique en cette fin de XVIII^e siècle, bien sûr, mais aussi parce qu'elle mine la construction physiocratique de base.

D'une part, en effet, Turgot est amené à modifier la classification sociale rappelée au début des *Réflexions*. Laissant momentanément de côté la

classe des propriétaires, il scinde en deux la classe productrice et la classe stérile sur la base de la possession, ou non, de capitaux. «Toute la classe occupée à fournir aux différents besoins de la société l'immense variété des ouvrages de l'industrie se trouve [...] subdivisée en deux ordres : celui des entrepreneurs manufacturiers, maîtres fabricants, tous possesseurs de gros capitaux qu'ils font valoir en faisant travailler par le moyen de leurs avances ; et le second ordre, composé de simples artisans, qui n'ont d'autre bien que leurs bras.» (1766, § LXI.) De même, «la classe des cultivateurs se partage comme celle des fabricants en deux ordres d'hommes, celui des entrepreneurs ou capitalistes qui font toutes les avances, et celui des simples ouvriers salariés» (*ibid.*, § LXV). La classe des propriétaires fonciers demeurant identique, la problématique nouvelle induit de fait le passage d'une tripartition physiocratique fondée sur le critère de la productivité exclusive de l'agriculture, à une autre tripartition fondée sur la possession des différents facteurs de production : terre, capital et travail.

D'autre part, une question essentielle se pose. La logique du capital, qui exige une rémunération spécifique, le profit, est-elle compatible avec le dogme de la productivité exclusive de l'agriculture ? Souvenons-nous, en effet, que cette hypothèse physiocratique implique que seul le produit net des terres, approprié sous la forme de rentes par les «propriétaires», constitue un revenu. La perception d'un intérêt ou d'un profit introduit donc un hiatus dans le schéma, et cela d'autant plus que ces types de rémunération sont supérieurs, en taux, aux rentes...

Turgot semble conscient du problème et se demande «comment tout ce que nous venons de développer sur les différentes manières d'employer les capitaux s'accorde avec ce que nous avons précédemment établi sur le partage de tous les membres de la société en trois classes» (triade physiocratique) (*ibid.*, § XCII). Le paragraphe XCIV, de son côté, considère le problème sous l'aspect de l'intérêt versé sur les emprunts : puisque les entrepreneurs peuvent apparemment se passer de cette somme, celle-ci semble disponible. Cette conclusion porte-t-elle «atteinte à ce que nous avons dit, que la seule classe des propriétaires avait un revenu proprement dit, un revenu disponible» ?

L'accent placé sur le mot «disponible», cependant, révèle un autre type de préoccupation. En deux mots, selon l'auteur, le *revenu* doit être un flux entièrement disponible, *i.e.* dont l'utilisation ou la répartition ne saurait influencer sur la reproduction. A ce titre, seules les rentes constituent un revenu puisque l'intérêt et les profits, s'ils sont atteints, par exemple, par l'impôt, induiront les détenteurs de fonds prêtables à modifier leur offre et les entrepreneurs à réajuster leur activité dans la mesure où les profits et leur taux sont la condition même de cette activité. «Le capitaliste devenu entrepreneur de culture ou d'industrie n'est pas plus disponible, ni lui, ni ses profits, que le simple ouvrier de ces deux classes ; tous deux sont affectés à la continuation de leurs entreprises.» (*Ibid.*, § XCIII.) Quant au «capitaliste prêteur d'argent», il «doit être considéré comme marchand d'une denrée absolument nécessaire à la production des richesses, et qui ne saurait

être à trop bas prix [...]. Concluons de là que le prêteur d'argent appartient bien à la classe disponible, quant à sa personne, parce qu'il n'a rien à faire, mais non quant à la nature de sa richesse» (*ibid.*, § XCV).

Malgré la cohérence du raisonnement, et au regard du problème théorique fondamental posé, le lecteur peut avoir l'impression que Turgot joue sur les mots. Tantôt, en effet, il inclut les profits dans les reprises, les exclut donc du produit net et identifie ce produit net au revenu. Tantôt il les considère comme une fraction du produit net et parle des profits comme «une portion du produit net que l'entrepreneur s'approprie, au-delà des reprises qui lui sont indispensablement dues aux dépens de la part du propriétaire». Il est vrai que cette affirmation, dans les remarques sur le mémoire de Saint-Pérvy, est formulée dans un contexte ambigu (le défaut de concurrence). Mais les *Réflexions* ne lèvent pas l'ambiguïté, qui parlent des profits comme «payés ou sur le revenu, ou sur les frais qui servent à produire le revenu», et des capitaux comme «l'accumulation de la partie des valeurs produites par la terre que les propriétaires du revenu, ou ceux qui le partagent, peuvent mettre en réserve chaque année» (§ XCIX). Le problème posé est bien théorique et ne saurait être réglé, comme le fait R. L. Meek (1973), en concevant les *Réflexions* comme la «description» du passage d'une société agraire à une économie capitaliste...

La solution à ce problème fut pourtant clairement indiquée deux décennies plus tard par Roederer dans son ouvrage de 1787. Elle s'appuie simplement sur certains passages ambigus des *Réflexions* et en tire les conclusions logiques. L'intérêt, les profits sont bien considérés comme des revenus. Puisque les terres, aussi bien que toutes les autres «valeurs accumulées», constituent des capitaux, le produit net de l'économie doit se répartir équitablement sur tous ces capitaux investis, quelle que soit leur forme, et au prorata de leurs masses. Ce «droit des capitaux» à une fraction proportionnelle du produit net, compte tenu de certains facteurs stables de différenciation déjà notés par Turgot, est l'une des caractéristiques fondamentales d'une économie de marché : c'est ce que Roederer nomme la «loi du niveau». Le produit net prend bien son origine dans l'agriculture : mais comme tous les secteurs contribuent, directement ou indirectement, à la création de ce produit net, les capitaux investis dans «l'agriculture, les manufactures et le négoce ont également un droit primitif et intime aux produits de la terre, et [...] ce droit est à l'origine de leur revenu» (Roederer, 1787, p. 23-24). Outre la question de l'origine du profit, par conséquent, est également réglée celle du niveau de son taux. Plus tard, la démarche adoptée par Marx dans le livre III du *Capital* pour résoudre le problème de la «transformation» des valeurs en prix de production (ci-dessous, chapitre XVII) sera similaire.

Une nouvelle fois, les conséquences de cette problématique ne sont pas neutres pour la doctrine physiocratique. L'un des aspects fort débattus à l'époque, en effet, était la thèse de l'impôt «direct» unique prélevé sur les propriétaires fonciers (voir ci-dessus, chapitre X). Roederer ne peut plus accepter ce dogme sur le plan théorique : le produit net se répartissant à

présent dans toutes les branches d'activité de l'économie, il n'y a *a priori* plus aucune raison de faire supporter le poids de l'impôt aux seuls propriétaires fonciers qui se trouvent être des bénéficiaires de ce produit net au même titre que tout autre possesseur de capital. Sur le plan pratique de la politique économique, cependant, l'impôt unique peut encore, à la limite, se justifier pour des raisons de commodité. Il n'est d'ailleurs pas injuste : si la concurrence est effective, la «loi du niveau», par variations des différents taux de rémunération dans l'économie, viendra automatiquement répartir la charge de l'impôt sur tous les percepteurs, ou copartageurs, du produit net.

Pour en terminer, enfin, même de manière lapidaire, avec cette notion de capital et sa logique, il convient au moins de signaler une catégorie développée par Condorcet et, surtout, par Roederer : celle que l'on appelle aujourd'hui le «capital humain». La formation acquise au cours des années d'étude, d'apprentissage, constitue un capital investi dans la personne même qui se transforme, pour l'occasion, en ce que Roederer nomme un «propriétaire d'industrie». Ce capital demande, comme les autres, à être rémunéré. C'est pourquoi une partie des salaires ou honoraires qui forment le revenu des personnes correspond en fait, de manière différente dans chaque cas, aux profits tirés de ce type d'investissement.

Besoins et utilité : la loi de la valeur et la formation des prix

Un second aspect, tout aussi important, des théories de Turgot et de ses disciples concerne l'accent placé sur la valeur subjective, fondée sur l'utilité, dans la formation des prix des marchandises. Sur ce thème, les développements décisifs sont effectués dans l'article inachevé de 1769, «Valeurs et monnaies» ; mais le sujet est également abordé dans d'autres écrits comme, par exemple, le *Plan d'un ouvrage sur le commerce, la circulation et l'intérêt de l'argent, la richesse des États*, rédigé dès 1753-1754 pour autant que la datation de G. Schelle soit exacte, et, bien sûr, les *Réflexions* de 1766 et le *Mémoire sur les prêts d'argent* de 1770.

Pour l'essentiel, la problématique de Turgot est en place dès le *Plan* de 1753-1754. «Commercer, c'est échanger, c'est donner ce qu'on a pour ce qu'on n'a pas. La propriété, d'une part, le désir, de l'autre, voilà les deux éléments du commerce» (1753-1754, p. 378). «La propriété de part et d'autre est la base de l'échange ; sans elle, il ne peut y en avoir ; le désir de part et d'autre est le motif de l'échange, et c'est de la comparaison des désirs réciproques que naît l'évaluation ou l'appréciation des choses échangées, car le prix d'une chose, le motif qui engage le possesseur à s'en défaire [...] ne peut être qu'un avantage équivalent ; et il ne juge que cet avantage est équivalent que par le désir qu'il peut en avoir.» (*Ibid.*, p. 379.) Tout naturellement, le principe de la détermination des rapports d'échange est recherché du côté du «rapport de la demande à la quantité» offerte (*ibid.*, p. 376). Il faut donc expliquer la formation de la demande, de l'offre, et,

par conséquent, les comportements qui les sous-tendent. Dans la « concurrence réciproque entre les vendeurs et les acheteurs, le prix est fixé par le débat entre la totalité des vendeurs, d'une part, et la totalité des acheteurs, de l'autre, au lieu de l'être par le débat entre deux personnes seulement ; mais le rapport de l'offre à la demande est toujours l'unique principe de cette fixation » (*ibid.*, p. 383).

Le comportement d'offre des producteurs et des marchands se rapporte directement à ce qui vient d'être dit sur la logique du capital. Peu importe la branche de production : on y investit si le rendement n'est pas inférieur à la rémunération minimale qu'on en attend (le taux de rente augmenté d'une prime de risque et d'une éventuelle rémunération du travail effectué). Et si ce rendement est supérieur ailleurs, compte tenu des facteurs stables de différenciation, des mouvements de capitaux se font jour, qui finissent par égaliser les taux toutes choses égales par ailleurs, réalisant ainsi, nous l'avons vu, la « loi du niveau ».

Quels sont les facteurs qui engendrent les différences temporaires, et sans doute toujours renaissantes, des taux de rendement selon les branches ? En régime de concurrence, les rapports de l'offre à la demande sur les différents marchés. C'est pourquoi les fluctuations et les réajustements de taux s'opèrent au travers de modifications de ces rapports, en particulier par des variations de l'offre. D'où la détermination d'une sorte de prix minimal pour chaque marchandise, au-dessous duquel les agents diminuent leur production ou cessent de produire. Turgot le nomme le *prix fondamental* (*ibid.*, p. 385) : il sera appelé plus tard, par Marshall notamment, prix de longue période. Ce prix fondamental est lui-même variable en fonction, notamment, de la loi des rendements non proportionnels et des fluctuations des prix des intrants. Sous l'effet de l'action de la concurrence et des migrations de capitaux, c'est vers lui que tend le *prix courant* (*ibid.*, p. 384), ou encore *valeur vénale*, constaté sur le marché. « La valeur fondamentale est ce que la chose coûte à celui qui la vend, c'est-à-dire les frais de matière première, intérêt des avances, salaires du travail et de l'industrie. La valeur vénale est le prix dont l'acheteur convient avec le vendeur. La valeur fondamentale est assez fixe et change beaucoup moins que la valeur vénale. Celle-ci ne se règle que sur le rapport de l'offre à la demande ; elle varie avec les besoins, et souvent la seule opinion suffit pour y produire des secousses et des inégalités très considérables et très subites. Elle n'a pas une proportion nécessaire avec la valeur fondamentale, parce qu'elle dépend immédiatement d'un principe tout différent ; mais elle tend continuellement à s'en rapprocher, et ne peut guère s'en éloigner beaucoup d'une manière permanente. Il est évident qu'elle ne peut rester longtemps au-dessous ; car, dès qu'une denrée ne peut se vendre qu'à perte, on cesse de la faire produire jusqu'à ce que la rareté l'ait ramenée à un prix au-dessus de la valeur fondamentale. Ce prix ne peut non plus être longtemps fort au-dessus de la valeur fondamentale, car le gros prix, offrant de gros profits, appellerait la denrée et ferait naître une vive concu-

rence entre les vendeurs. Or, l'effet naturel de cette concurrence serait de baisser les prix et de les rapprocher de la valeur fondamentale.» (1767 b, p. 655-656, note.)

Bien entendu, ce mécanisme de gravitation de la valeur vénale autour de la valeur fondamentale peut paraître «anticiper» sur Smith, Ricardo et Marx. Mais ce serait un contresens que de lui conférer ici une portée et une signification qu'il n'aura que plus tard. La valeur fondamentale n'est pas un prix naturel, du moins si l'on accorde à ce dernier, comme l'usage tend à le faire, le sens implicite d'une grandeur «intrinsèque». Elle est elle-même déterminée par l'offre et la demande : la période de référence, simplement, est plus longue que pour la valeur vénale. Dès le *Plan*, les choses sont claires, et le seront encore davantage dans les écrits ultérieurs. La marchandise possède-t-elle «un prix naturel, indépendamment de ce qu'elle est plus ou moins rare, plus ou moins demandée» ? La réponse n'est pas ambiguë : «[...] c'est ce qui n'est, ni ne peut être» (1753-1754, p. 384).

Un corollaire de cette conception du fonctionnement des marchés et du prix fondamental doit être noté : la loi économique s'applique aussi, dans le long terme, au prix particulier que constitue le salaire, et donc à l'offre de travail qui en dépend en définitive (lettre à Hume, 25 mars 1767).

Dans l'ensemble, et pour importantes qu'elles soient, les considérations liées à l'offre proprement dite sont relativement brèves et se bornent à ce qui vient d'être exposé sur le mécanisme de la concurrence des capitaux et ses incidences sur la production. Mais il faut noter que les écrits contiennent plus d'un aspect novateur qui se retrouveront, presque au mot près, dans les développements marginalistes ultérieurs. Les plus intéressants sont contenus dans les remarques sur le mémoire de Guérineau de Saint-Péray. Ils auraient pu engendrer une théorie complète de l'offre, de type «néo-classique», s'ils avaient été généralisés (il faudra attendre plusieurs décennies pour cela). Ils sont formulés, au contraire, indépendamment, dans le cadre d'une discussion sur la théorie de l'impôt.

De prime abord, les remarques de Turgot peuvent apparaître comme contradictoires. D'un côté, en effet, s'il note que «comme la fertilité de la terre est bornée, il y a sans doute un point où l'augmentation des avances n'augmenterait pas la production à proportion de l'augmentation des frais», il s'empresse d'ajouter que «jusqu'à présent, on est bien loin d'avoir atteint cette limite, et l'expérience prouve que là où les avances sont les plus fortes, c'est-à-dire là où les cultivateurs sont les plus riches, là est non seulement la plus grande production totale, mais le plus grand produit net» (1767a, p. 633). D'un autre côté, il met l'accent sur l'événement contraire et insiste sur ce que l'on a nommé, après lui, *la loi des rendements non proportionnels* qu'il est le premier à énoncer de manière claire. Nulle contradiction, cependant, dans ses écrits, pour peu que les citations soient replacées dans leur contexte. Les premières remarques concernent les adversaires de la physiocratie, symbolisés par Graslin : contre eux, Turgot insiste sur la nécessité de faire de grandes avances, et sur le caractère profitable de celles-ci. Les secondes remarques sont for-

mulées dans ses notes sur le mémoire physiocratique de Saint-Pérvay : Turgot s'inscrit en faux contre l'habitude prise par la «secte» de regarder comme un dogme le fait de recueillir un produit brut de 5 pour chaque avance de 2, et contre les évaluations des effets déprédateurs de l'impôt «indirect» qu'elle en tire. Il insiste alors sur la grande variété des rendements selon la qualité de la terre et les quantités variables de capital investies sur une superficie donnée.

C'est dans ce cadre qu'il développe la loi des rendements non proportionnels, à la fois considérée de manière extensive (plusieurs terres de qualités différentes) et intensive (en fonction d'un facteur fixe donné). Il est absurde, affirme-t-il en substance, de croire que, toutes choses égales par ailleurs, l'on puisse et l'on doit faire des avances en quantités indéfinies afin que la richesse augmente sans cesse en proportion de ces avances. «La production suppose des avances ; mais des avances égales dans des terres d'une inégale fécondité donnent des productions très différentes, et c'en est assez pour faire sentir que les productions ne peuvent être proportionnelles aux avances ; elles ne le sont même pas, placées dans le même terrain, et l'on ne peut jamais supposer que des avances doubles donnent un produit double.» (1767 b, p. 644.) Pour une quantité donnée de facteur fixe, il existe en réalité une quantité «optimale» d'avances (facteur variable) à mettre en oeuvre. «La semence, jetée sur une terre naturellement fertile, mais sans aucune préparation, serait une avance presque entièrement perdue. Si on y joint un seul labour, le produit sera plus fort ; un second, un troisième labour pourront peut-être, non pas doubler et tripler, mais quadrupler et décupler le produit qui augmentera ainsi dans une proportion beaucoup plus grande que les avances n'accroissent, et cela, jusqu'à un certain point où le produit sera le plus grand qu'il soit possible, comparé aux avances. Passé ce point, si on augmente encore les avances, les produits augmenteront encore, mais moins, et toujours de moins en moins jusqu'à ce que, la fécondité de la nature étant épuisée et l'art n'y pouvant plus rien ajouter, un surcroît d'avances n'ajouterait absolument rien au produit.» (*Ibid.*, p. 645.)

Peut-on déterminer le point le plus avantageux ? Ce n'est pas, souligne Turgot, le point de productivité moyenne maximale, car il est encore possible d'accroître la production avec avantage en augmentant les quantités du ou des facteurs variables. En termes modernes, il faut donc se trouver dans la zone où les productivités moyenne et marginale sont toutes deux décroissantes. «J'observerai, en passant, que ce serait une erreur d'imaginer que ce point, où les avances rapportent le plus qu'il est possible, soit le point le plus avantageux où la culture puisse atteindre, car quoique de nouvelles augmentations d'avances ne rapportent pas tout à fait autant que les augmentations précédentes, si elles rapportent assez pour augmenter le produit net du sol, il y a de l'avantage à les faire, et ce sera toujours de l'argent très bien placé.» (*Ibid.*) Faute de faire intervenir le prix du produit, notamment, le raisonnement de Turgot se fait ensuite plus imprécis, et le point d'équilibre n'est pas indiqué. Il n'en reste pas moins que cette analyse pourra être revendiquée, plus tard, par les fondateurs du marginalisme.

Examinons à présent le problème de la demande et de son incidence sur le prix. La personne, écrit Turgot, «n'est qu'un amas de besoins» (1763, p. 297). La satisfaction de ces besoins engendre l'utilité, l'effort effectué dans ce but une peine (une désutilité), le tout s'exprimant sur les marchés par le biais de la demande solvable et des offres réciproques. Les développements de Turgot sur ce thème sont déconnectés, de fait, de la théorie de l'offre. Les plus précis sont formulés dans le cadre d'une économie d'échange pur : les agents possèdent des dotations initiales fixes, et toute production est momentanément impossible dans la période considérée de fixation des prix d'équilibre («Valeurs et monnaies», 1769). C'est probablement là le premier exemple en date de ce type de raisonnement.

Supposons avec l'auteur que deux «sauvages» abordent une île déserte au climat peu clément. Le premier possède du maïs avec lequel il peut se nourrir, le second du bois avec lequel il peut se chauffer. Les deux hommes doivent demeurer sur l'île pendant la période et ne peuvent pas augmenter leurs dotations initiales. Chacun a besoin de la marchandise de l'autre. Comment l'échange se fera-t-il, et à quel taux ? Le processus est décrit de la manière suivante : «[...] chacun pèsera scrupuleusement toutes les considérations qui peuvent l'engager à préférer une certaine quantité de la denrée qu'il n'a pas à une certaine quantité de celle qu'il a ; c'est-à-dire, qu'il calculera la force des deux besoins, des deux intérêts entre lesquels il est balancé, savoir : l'intérêt de garder du maïs et d'acquérir du bois, et celui d'acquérir du maïs et de garder du bois ; en un mot, il en fixera très précisément la *valeur estimative* relativement à lui» (1769, p. 90).

Qu'est-ce que cette «valeur estimative» ? La notion est développée dans le cadre de l'hypothèse d'un homme isolé face à la nature. Elle est, «avec une extrême précision, le degré d'estime que l'homme attache aux différents objets de ses désirs» (*ibid.*, p. 87). Cet homme, en effet, classe les objets selon ses besoins, c'est-à-dire qu'il met en place son ordre de préférence (*ibid.*, p. 85 et *sq.*) sur l'ensemble des biens en tenant compte de «l'excellence de la chose ou son aptitude plus ou moins grande à satisfaire le genre de désir qui la fait rechercher» (*ibid.*, p. 86), de l'élément temporel («la prévoyance»), et de la rareté des objets convoités «car il est bien évident qu'entre deux choses également utiles et d'une égale excellence, celle qu'il aura beaucoup de peine à retrouver lui paraîtra bien plus précieuse [...]. Nous n'en sommes pas encore à l'échange, et voilà déjà la *rareté*, un des éléments de l'*évaluation*» (*ibid.*). Tout bien peut donc être défini par trois paramètres qui influent sur son utilité : sa nature physique, sa date et, ce n'est pas forcer les textes que de l'admettre, son lieu de disponibilité, «parce que la différence des temps, comme celle des lieux, met une différence réelle dans la valeur» (1770 a, § XXIII) des marchandises.

En fonction de ce calcul, l'homme isolé attribue, par-devers lui, une certaine «valeur» aux différentes quantités de chaque objet : elle reflète simplement la fraction de ses «facultés» qu'il consent à consacrer à leur obtention, toutes choses égales par ailleurs : «[...] la totalité des objets nécessaires à la conservation et au bien-être de l'homme forme [...] une *somme de*

besoins [...]. Il n'a pour se procurer la satisfaction de ces besoins qu'une mesure [...] de forces ou de facultés. Chaque objet particulier de ses jouissances lui coûte des soins, des fatigues, des travaux et au moins du temps. C'est cet emploi de ses facultés appliquées à la recherche de chaque objet qui fait la compensation de sa jouissance et pour ainsi dire le *prix* de l'objet.» (1769, p. 87). L'homme va donc répartir l'ensemble de ses facultés de manière à se procurer les différents biens «à raison de leur *importance* pour [...] son bien-être» : *i.e.*, on peut légitimement le supposer, en recherchant le plus grand bien-être possible. Il confère par là une évaluation à chaque bien : elle n'est pas autre chose que «la portion de sa peine et de son temps, ou [...] la portion de ses facultés qu'il peut employer à la recherche de l'objet évalué sans y sacrifier celle d'autres objets également ou plus importants». La valeur estimative exprime la correspondance établie entre l'utilité retirée des biens et la désutilité liée à leur obtention : «[...] la *valeur estimative* d'un objet, pour l'homme isolé, est précisément la portion du total de ses facultés qui répond au désir qu'il a de cet objet, ou celle qu'il veut employer à satisfaire ce désir.» (*Ibid.*, p. 88.)

Nous ne pouvons nous étendre, ici, sur les problèmes posés par la mesure de ces valeurs estimatives de l'individu en question, ni, *a fortiori*, sur la comparaison que l'on pourrait faire entre les valeurs estimatives de deux individus différents : ces problèmes seront amplement débattus lors du développement ultérieur de la théorie de l'utilité. Turgot pose bien, d'une certaine manière, la question de la mesure des valeurs et se déclare pour une compréhension purement relative de celle-ci. La raison fondamentale en est que l'unité (les «facultés») à laquelle se ramènent les valeurs ne saurait être évaluée (ni, bien entendu, comparée à celle d'un autre homme) : «Comment pourrait-on prononcer que la *valeur* d'un objet correspond à deux centièmes parties des facultés de l'homme, et de quelles facultés parlerait-on ? Il est [...] impossible d'exprimer la *valeur* en elle-même ; et tout ce que peut énoncer à cet égard le langage humain, c'est que la *valeur* d'une chose égale la *valeur* d'une autre. L'intérêt apprécié ou plutôt senti par deux hommes, établit cette équation dans chaque cas particulier, sans qu'on ait jamais pensé à sommer les facultés de l'homme pour en comparer le total à chaque objet de besoin. L'intérêt fixe toujours le résultat de cette comparaison ; mais il ne l'a jamais faite, ni pu faire.» (*Ibid.*, p. 94-95.)

Dernier point : comme beaucoup de ses contemporains, Turgot connaissait très probablement l'hypothèse de Bernouilli (1738 : voir ci-dessous, chapitre XIX) concernant l'utilité marginale décroissante du revenu : hypothèse que Condorcet, par exemple, acceptait explicitement. Quant à l'idée d'une utilité marginale finalement décroissante procurée par les quantités supplémentaires d'un même bien, il serait un peu hardi de la lui attribuer. Ce ne serait peut-être pas totalement illégitime : Turgot n'écrit-il pas qu'«il n'est point de sentiment qui ne s'amortisse par l'habitude même et la familiarité avec les objets qui l'excitent» (1757, p. 587) ? La problématique sensualiste la rendrait assez naturelle.

Comment, de la valeur, passe-t-on au prix ? Revenons, pour le voir, à nos deux «sauvages». Chaque agent ayant calculé les valeurs estimatives qu'il accorde aux différentes quantités de maïs et de bois, ces valeurs, que chacun garde secrètes, vont permettre de déterminer les rapports d'indifférence à partir desquels ils acceptent l'échange («l'un échangerait trois mesures de maïs pour six brasses de bois, l'autre ne voudrait [...] six brasses de bois que pour neuf mesures de maïs») et qui, pour chaque «échangeur», répondent à une condition minimale et indispensable que doit vérifier toute transaction : pour que celle-ci ait lieu, il faut que chaque agent, «relativement à son utilité personnelle, à la satisfaction de ses besoins ou de ses désirs» (1770 a, § XXVII), attribue à la quantité de chose reçue une valeur estimative supérieure à celle qu'il accorde à la quantité de marchandise cédée. Car, autrement, «chacun resterait comme il est s'il ne trouvait un intérêt, un profit personnel, à échanger ; si, relativement à lui-même, il n'estimait ce qu'il reçoit plus que ce qu'il donne» (1769, p. 91). L'échange ne va pas sans gain d'utilité : à l'issue de toute transaction libre, la situation de chaque «échangeur» doit se trouver améliorée.

Le marchandage peut alors commencer, sous l'hypothèse générale d'un comportement maximisateur de part et d'autre : «[...] tous deux sont encore animés par [...] l'intérêt de garder chacun le plus qu'il peut de sa denrée, et d'acquérir le plus qu'il peut de celle d'autrui.» Turgot suppose alors que le processus converge vers un prix sur lequel les deux agents tombent d'accord : quatre unités de maïs contre cinq unités de bois. Ce rapport d'échange, appelé *valeur échangeable*, *valeur appréciative* ou, plus simplement, *prix*, est unique, et est déterminé en même temps que les quantités échangées. Il dépend donc «uniquement de l'opinion des deux contractants sur le degré d'utilité des choses échangées pour la satisfaction de leurs désirs et de leurs besoins» (1770, § XXVII).

Un point peut surprendre le lecteur aujourd'hui : Turgot se place dans une situation de monopole bilatéral, celle pour laquelle nous savons qu'il n'existe pas de solution unique *a priori*. Pour quelle raison peut-il en déterminer une, et comment ? C'est que l'auteur ne raisonne pas en termes d'équilibre à la marge, mais détermine la position d'arrivée par des grandeurs moyennes. Théoriquement, en effet, comment caractérise-t-il l'accord terminal ? Il s'agit, affirme-t-il, d'une situation dans laquelle *la différence de la valeur estimative de la quantité de la marchandise reçue sur celle de la quantité de la chose cédée est égale de part et d'autre* : «[...] car, si elle n'était pas égale, l'un des deux désirerait moins l'échange et forcerait l'autre à se rapprocher de son prix par une offre plus forte.» (1769, p. 91.) D'où une caractérisation de la valeur appréciative comme «valeur estimative *moyenne*». «Nous avons vu plus haut que, pour chacun des contractants, la valeur estimative de la chose donnée est plus forte [*sic* pour «faible»] que celle de la chose reçue, et que cette différence est précisément égale de chaque côté ; en prenant la moitié de cette différence pour l'ôter à la valeur la plus forte et la rendre à la plus faible, on les rendra *égales*» (p. 92). La solution, on le voit, est héroïque...

Ce raisonnement, effectué pour deux cocontractants, Turgot entend le généraliser à un grand nombre d'agents et de marchandises. Le texte de 1769 s'achève malheureusement après la prise en considération d'un grand nombre d'agents, dans le cadre de deux seules marchandises : l'auteur suppose alors l'établissement d'une valeur appréciative unique sous l'effet d'arbitrages et de la concurrence. Le cas général (n agents, m marchandises) n'est abordé qu'incidemment dans d'autres écrits. Turgot y réaffirme simplement sa conviction dans la réalisation d'un équilibre général. En revanche, quelques précisions apportées à ces occasions ne sont pas sans intérêt.

Le processus par lequel l'équilibre est atteint, d'une part, est décrit comme un processus de *tâtonnement* : «[...] le débat entre chaque acheteur et chaque vendeur est une espèce de tâtonnement qui fait connaître à chacun avec certitude le vrai prix de chaque chose.» Il s'agit cependant d'une sorte de tâtonnement réel, en ce sens que des échanges sont faits hors équilibre, à des prix que nous qualifierions aujourd'hui de «faux». Mais, selon l'auteur, statistiquement, personne ne serait véritablement lésé, les variations se faisant «par degrés insensibles». «Les augmentations ou les diminutions réparties sur tous, les pertes et les gains compensés entre tous et pour tous, font qu'il n'y a de lésion pour personne dans le changement et, s'il y en avait, cette lésion étant l'effet inévitable du cours des choses, on la souffrirait comme on souffre les maux qu'on ne peut imputer qu'à la nécessité.» (1770 b, p. 326.)

Le prix, d'autre part, s'il est bien déterminé sur des bases «subjectives», acquiert dans les faits un caractère «objectif» trompeur car il ne possède «aucune réalité indépendante de l'opinion et de la comparaison des besoins réciproques». Lorsque les vendeurs et les acheteurs sont nombreux, chacun «entre pour si peu dans la formation de cette opinion générale et dans l'évaluation courante qui en résulte, que cette évaluation peut être regardée comme un fait indépendant et, dans ce sens, l'usage autorise à appeler cette valeur courante la vraie valeur des choses». Mais c'est une «expression, plus commode que précise» (1770 a, § XXVII). C'est cette illusion qui a sans doute donné lieu à une croyance en une «valeur intrinsèque», une «valeur réelle» ou un «prix naturel».

Signalons, enfin, une incidence non négligeable de ce type de démarche sur le postulat de base de la théorie physiocratique. Un raisonnement systématique en termes d'utilité, déjà présent chez Turgot, se généralise par la suite : Condorcet l'utilise sans cesse. Il aboutit très vite, dès la fin du siècle, au rejet du principe de la productivité exclusive de l'agriculture. La production d'utilité devient centrale et tout agent qui se trouve à l'origine d'un bien ou d'un service possédant cette propriété est déclaré productif. Toute différence de branche s'estompe, comme, également, tout critère de matérialité du produit. Le pas décisif est franchi par Alexandre Vandermonde (1735-1796), en 1795, dans le cours qu'il dispense à la nouvelle et éphémère École normale de Paris. On connaît la suite, et notamment les développements que Jean-Baptiste Say (1767-1832) donne à cette idée, quelques années plus tard, dans son *Traité d'économie politique* (1803).

Pour ce qui nous concerne, il convient de noter à présent comment l'accent placé sur la valeur subjective permet de résoudre une bien vieille question et de fonder la théorie de l'intérêt sur des bases nouvelles.

Valeur et «usure» : la fin d'une controverse et les fondements de la théorie de l'intérêt

La question lancinante de l'usure et les controverses sur sa légitimité empoisonnaient périodiquement, on le sait, la vie économique des pays catholiques. En 1744, la controverse avait rebondi en Italie avec la publication d'un ouvrage sur la question, *Dell'imptego del danaro*, de Scipione Maffei : le scandale provoqué par cette défense habile du prêt à intérêt contraignit le pape Benoît XIV, pourtant intellectuel éclairé, à réaffirmer une dernière fois officiellement la doctrine de l'Église en la matière (encyclique *Vix Pervenit*, 1^{er} novembre 1745). En France, l'assertion de Montesquieu fit encore grand bruit, selon laquelle «c'est [...] une action très bonne de prêter [...] son argent sans intérêt, mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion, et non une loi civile».

Plus de deux décennies plus tard, Turgot eut à intervenir dans une affaire où des créanciers furent inquiétés, dans des circonstances troubles, pour avoir prêté à intérêt. C'est là l'origine de son *Mémoire sur les prêts d'argent* (1770 a) et d'un ouvrage anonyme qui s'en inspira : la *Théorie de l'intérêt de l'argent tirée des vrais principes du droit naturel, de la théologie et de la politique, contre l'abus de l'imputation d'usure* (1780, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, 1782). Cet ouvrage, tantôt attribué à l'abbé Gouttes (par Dupont), tantôt à l'abbé Rulié, fait encore voir, par les polémiques qu'il suscita, la vivacité de la controverse ; par les longues citations qu'il contient du *Mémoire* de 1770, il permit aussi à G. Schelle de rétablir une partie du texte de Turgot modifié par Dupont.

Dans les *Réflexions* et, surtout, dans le *Mémoire* de 1770, Turgot procède en deux temps analytiques distincts : reprenant les arguments traditionnels contre et pour l'«usure», il montre l'inanité des premiers et le caractère peut-être juste, mais non véritablement décisif des seconds ; puis il fournit ses propres raisons : l'une, simple, est fondée sur l'argument de la propriété privée, et l'autre, plus élaborée, déplace la controverse sur le plan de la théorie économique : celui de la valeur et des prix.

Turgot s'attache à montrer le caractère «frivole» de toutes les raisons, ou plutôt des «prétextes» (1766, § LXXIII) qui ont abouti, jadis, à interdire ou à limiter le prêt à intérêt. Nous ne nous étendrons pas, ici, sur la critique habituelle des arguments scolastiques. Turgot la reprend essentiellement sur trois registres différents. Le registre historique tout d'abord : les raisons particulières, liées aux pauvres, structurellement débiteurs, aux «cris du peuple» qui ont pu faire condamner l'usure à une époque donnée, n'existent plus depuis longtemps. «Il résulte [...] que ce qui rendait l'usure odieuse dans les anciens temps, tenait plus au défaut absolu du commerce, à la

constitution des anciennes sociétés et surtout aux lois qui permettaient au créancier de réduire son débiteur en esclavage, qu'à la nature même du prêt à intérêt. Je crois avoir prouvé [...] que par les changements survenus dans le commerce, dans les mœurs et dans la constitution des sociétés, le prêt à intérêt ne produit dans la société aucun mal qu'on puisse imputer à la nature de ce contrat.» (1770 a, § XXXIV.) Aujourd'hui, les emprunts faits par les pauvres sont d'un montant négligeable : «[...] la plus grande partie des prêts se font [...] à l'homme industriel, qui espère se procurer de grands profits de l'emploi de l'argent qu'il emprunte. Dès lors, le prêt à intérêt a dû devenir moins odieux, puisque, par l'activité du commerce, il est devenu, au contraire, une source d'avantages pour l'emprunteur.» (*ibid.*, § XXX) et pour la société.

Le registre théologique, ensuite : l'interdiction de l'usure résulte d'une mauvaise compréhension des textes les plus sacrés ; elle est aussi... presque un blasphème : «C'est [...] une preuve bien forte contre les principes adoptés par les théologiens [...], que la nécessité absolue de ce prêt pour la prospérité et pour le soutien du commerce; car quel homme raisonnable et religieux en même temps peut supposer que la Divinité ait interdit une chose absolument nécessaire à la prospérité des sociétés ?» (*Ibid.*, § XIX.)

Registre logique, enfin. Dans cette dernière perspective, Turgot aborde de nouveau la question de la prétendue «stérilité» de l'argent par exemple, et surtout celle des «titres extrinsèques» qui avaient été formulés, au cours des âges, pour légitimer, malgré tout, la pratique marchande. Il reprend notamment le plus important d'entre eux, le *lucrum cessans* (profit cessant : voir ci-dessus, chapitre 1), et, lui conférant l'interprétation la plus large possible, conclut au caractère illogique des autorités ecclésiastiques qui, tout à la fois, interdisent et permettent une action jugée comme une faute grave. «Si l'on veut que la simple possibilité de l'usage lucratif de l'argent suffise pour en légitimer l'intérêt, cet intérêt sera légitime dans tous les cas, car il n'y en a aucun où le prêteur et l'emprunteur ne puissent toujours [...] faire de leur argent quelque emploi lucratif. Il n'est aucun argent avec lequel on ne puisse, ou se procurer un immeuble qui porte un revenu, ou faire un commerce qui donne un profit ; ce n'est assurément pas la peine d'établir en thèse générale que le prêt à intérêt est défendu, pour établir en même temps un principe d'où résulte une exception aussi générale que la prétendue règle.» (*Ibid.*, § XXII.)

Quoi qu'il en soit, cependant, de ce titre extrinsèque, l'auteur pense que son invocation pour légitimer le prêt peut être utile, mais non décisive. «La légitimité du prêt à intérêt est indépendante des suppositions de profit cessant [pour le prêteur] ou naissant» pour l'emprunteur (*ibid.*, § XXII) : elle ne repose pas sur l'usage que l'on peut faire de l'objet prêté. Le prêteur est en droit d'exiger un intérêt par le simple fait qu'il se trouve être le propriétaire de l'argent prêté. «Puisqu'il est à lui, il est libre de le garder ; rien ne lui fait un devoir de prêter ; si donc il prête, il peut mettre à son prêt telle condition qu'il veut.» (1766, § LXXIV.) L'argument de la propriété pri-

vée, avancé ici, est sans doute fort, mais, dans la problématique même de Turgot, il pourrait bien ne pas posséder le caractère décisif que lui prête l'auteur. Car même si Turgot, comme ses disciples, accorde une très grande importance à cette institution, base de la société, de la liberté, des droits de l'homme, il n'en admet pas le fétichisme et sait définir des cas de figure où cette propriété doit être limitée à cause d'éventuels effets externes négatifs («Fondation», 1757 ; voir aussi Condorcet, 1786). Si donc, dans ce cas précis du prêt à intérêt, l'argument peut effectivement être avancé par lui, c'est que l'analyse historique montre que ces effets externes négatifs n'existent plus, si tant est qu'ils aient jamais existé, et qu'au contraire ce sont les interdictions et les réglementations de tout genre qui en produisent en abondance : elles doivent donc être levées.

Pourtant, le plus important ne réside pas dans ce point. C'est sur un autre registre que Turgot innove véritablement et, en quelque sorte, permet de clore la controverse tout en fondant une théorie de l'intérêt. Il montre en effet que le problème, sur le terrain du droit romain et du droit canon, est traditionnellement mal posé et que, si l'on en définit les termes avec précision, il change de nature et devient un simple exercice de théorie économique. La loi de la valeur et des prix, qu'il fait intervenir dans ce cas précis des «prêts d'argent», révèle alors certains de ses enjeux et son caractère polémique.

Paradoxalement, le raisonnement tourne en apparence, là aussi, autour du droit de propriété. A l'appui de l'interdiction de l'usure, en effet, un argument traditionnel était celui du caractère fongible de la monnaie (ci-dessus, chapitre I). Or, les choses fongibles, par définition détruites par l'usage que l'on en fait, ne peuvent être louées puisque, la restitution de l'objet d'origine étant impossible, ces biens ne peuvent être «prêtés» sans transfert de propriété. Mais dans le cas d'un tel transfert, l'intérêt est illicite : l'emprunteur n'est tenu que de rendre l'équivalent physique de la chose empruntée, et ne doit rien de plus.

Ce raisonnement, affirme Turgot, est fondamentalement vicié de par son point de départ même. Il tient pour donné que la transaction porte sur l'objet physique (ici une quantité, un poids de métal précieux) et ne peut donc aboutir qu'à la conclusion selon laquelle cet objet est détruit par l'usage et que cette destruction suppose un droit de propriété. Mais cela est faux. La transaction porte sur une *quantité de valeur* et sur l'utilité qu'elle engendre : c'est en tant que telle que l'argent est recherché par l'emprunteur, à quelque fin que ce soit. Celui-ci est donc tenu de rendre ce qu'il a emprunté, c'est-à-dire aussi une somme de valeurs. «Il est certain qu'en rendant le sort principal, l'emprunteur rendra précisément le même poids de métal que le prêteur lui avait donné. Mais, où nos raisonneurs ont-ils vu qu'il ne fallût considérer dans le prêt que le poids du métal prêté et rendu, et non la valeur et l'utilité dont il est pour celui qui prête et pour celui qui emprunte ?» (1770 a, § XXVII.)

Car la transaction, si elle est consentie de manière libre, est conclue en fonction de l'avantage réciproque qu'en attendent les agents. Comme tou-

te marchandise, la monnaie est demandée ici en fonction du flux d'utilité que son utilisation peut engendrer. Il est donc licite de payer le prix de ce flux. «Ainsi, quand j'ai loué un diamant, j'ai consenti à en payer le loyer parce que ce diamant m'a été utile [...]. Par la même raison, j'ai pu consentir à payer un loyer de l'argent dont je m'engage à rendre dans un certain temps une égale quantité, parce que quand je le rendrai j'en aurai tiré une utilité» (*ibid.*). Il est vrai que l'on n'a pas à payer un loyer pour ce que l'on possède. Mais si la propriété de la chose fongible m'a bien été transférée lors de l'octroi du prêt, cela s'est fait après accord, et c'est précisément cet accord qu'il faut examiner. «Le raisonnement des juristes prouvera si l'on veut que je ne dois pas payer l'usage d'une chose lorsque j'en ai déjà acquis la propriété ; mais il ne prouve pas que je n'aie pu, en me déterminant à acquérir cette propriété, en fixer le prix d'après la considération de cet usage attaché à la propriété» (*ibid.*)

Comment se fixe donc ce prix ? Pour le voir, il suffit d'appliquer, dans ce cas précis, les règles générales dégagées précédemment. Deux éléments essentiels interviennent alors : le principe déjà rencontré suivant lequel un échange ne peut se faire que si l'utilité de la quantité de chose reçue est supérieure, pour chacun des agents, à l'utilité de celle qui est cédée ; et un autre principe général qui joue lorsque l'on considère l'élément temporel : la dépréciation, en termes de valeur estimative, du bien futur par rapport au bien présent. Ce que le prêteur compare, au moment de la transaction, c'est une somme d'argent avec une promesse de remboursement dans le futur, à un terme convenu : il faut donc «comparer la différence d'utilité qui se trouve à l'époque du prêt entre une somme possédée actuellement et une somme égale qu'on recevra à une époque éloignée [...]. Cette différence n'est-elle pas notoire, et le proverbe trivial *un tien vaut mieux que deux tu l'auras*, n'est-il pas l'expression naïve de cette notoriété ?» (*ibid.*). Si donc aucun intérêt n'est stipulé, si la promesse de rembourser demain, que le prêteur estime moins qu'une somme réelle aujourd'hui, est du même montant que cette somme, un accord envisagé dans ces conditions engendrerait pour ce dernier une perte, et non un gain d'utilité. Pour que la transaction puisse réellement se faire, il faut que la promesse de remboursement futur soit d'un montant supérieur à la somme prêtée afin que la valeur estimative que lui attache le prêteur soit effectivement supérieure à celle qu'il accorde à cette somme : «[...] si une somme actuellement possédée vaut mieux, est plus utile, est préférable, à l'assurance de recevoir une pareille somme dans une ou plusieurs années, il n'est pas vrai que le prêteur reçoive autant qu'il donne lorsqu'il ne stipule point l'intérêt, car il donne de l'argent et ne reçoit qu'une assurance. Or, s'il reçoit moins, pourquoi cette différence ne serait-elle pas compensée par l'assurance d'une augmentation sur la somme proportionnée au retard ? Cette compensation est précisément l'intérêt de l'argent» (*ibid.*). Si l'on réintroduit l'élément de risque et celui de la désutilité, développés par ailleurs dans le *Mémoire*, alors cette différence, cet intérêt, mesure à la fois la préférence pour le présent, les risques encourus et la désutilité subie du fait d'une

indisponibilité momentanée du montant en question. Un raisonnement analogue peut être fait pour l'emprunteur.

L'analyse, on le voit, est nouvelle et engage l'avenir. Le lien avec la théorie de la valeur est fondamental ; il est curieux qu'il n'ait jamais été clairement établi et souligné et que Böhm-Bawerk lui-même, qui aurait pourtant dû apprécier ce raisonnement, parle à son sujet d'«abstractions métaphysiques» et de «subtilités juridiques»... (1884, t. I, p. 68). Des conséquences sont également importantes : mentionnons-en deux brièvement.

Le taux d'intérêt, d'une part, étant un prix comme un autre, doit se fixer dans les mêmes conditions de liberté que les autres rapports d'échange. Toute atteinte à cette liberté, dans ce cas précis, est même plus dommageable qu'ailleurs dans la mesure où c'est la logique du capital, de son accumulation et de ses effets, qui est concernée. De très nombreuses pages développent cette idée : nous ne nous y appesantirons pas.

Le taux d'intérêt, d'autre part, peut bien concerner la monnaie au premier chef : il n'est pas une variable monétaire. Turgot y insiste longuement et, critiquant une vieille tradition qui eut des représentants aussi illustres que Locke et Law, il distingue nettement deux «prix» de la monnaie selon que celle-ci est achetée et vendue (son pouvoir d'achat) ou bien prêtée (le taux d'intérêt), tout en soulignant qu'il n'existe aucun lien évident entre les deux (1766, § LXXV à LXXXI). Pour ce qui concerne le premier «prix», c'est une forme de quantitativisme qui prévaut ; pour le second, c'est la logique d'un marché particulier : celui des fonds prêtables dont l'auteur analyse avec précision, dans plusieurs écrits, les éléments de l'offre et de la demande.

L'État et le marché : l'économie publique et l'équilibre à la marge

La logique du fonctionnement du marché et de la formation des prix engendre, d'abord chez Turgot puis chez ses disciples, une réflexion sur les biens collectifs (locaux ou nationaux) et, en général, sur le rôle de l'État dans la vie économique. L'optique adoptée est, bien entendu, celle de la conception libérale de l'État déjà établie par Boisguilbert (ci-dessus, chapitre VII). Dans le domaine économique, le principe est simple : les pouvoirs publics, à quelque niveau que ce soit, ne doivent pas entreprendre de faire ce que les particuliers peuvent faire par eux-mêmes. Régler le prix des marchandises, par exemple, est «une puérité» dangereuse. «Ce serait entreprendre de faire faire au gouvernement ce que chacun peut faire et ce que chacun fera beaucoup mieux que lui.» (1753-1754, p. 384.)

Mais Turgot et ses disciples poussent leur réflexion plus loin que cette simple position déjà importante en soi à l'époque. Ils contribuent à fonder ce qui, aujourd'hui, est connu sous le nom d'économie publique. Nous en donnerons ici deux exemples parmi les plus significatifs.

Le premier concerne ce que nous nommons les «échecs du marché». La propriété privée doit bien être le fondement de l'organisation sociale et de la liberté, et le marché un principe régulateur. Mais, d'un côté, certains biens ne sont pas nécessairement appropriables et/ou produits par les individus, et, d'un autre côté, il peut arriver que la propriété de l'un nuise à celle de l'autre. Il est donc des situations dans lesquelles le fonctionnement du marché se révèle insuffisant à une bonne régulation d'ensemble de la société : l'État doit donc intervenir. Les principes de son action sont simples : lorsqu'il le peut, il doit simplement édicter des règles qui puissent simuler le jeu de la concurrence, afin de produire des effets analogues. C'est là le sens, par exemple, des propositions de Condorcet pour éliminer le problème du «passager clandestin» en matière de fiscalité directe. Dans une certaine mesure, c'est aussi le sens des propositions que Turgot et Condorcet formulent pour traiter du problème des «externalités négatives».

Le second exemple, extrêmement caractéristique, réside dans la réflexion purement fiscale de ces auteurs. Leur manière de traiter la théorie de l'impôt, de lier la nature des contributions et les formes d'imposition aux formes de gouvernement et aux «droits de l'homme», témoigne d'une pensée en constante évolution mais solidement ancrée dans les principes théoriques de leur économie politique. C'est précisément la raison pour laquelle des avancées sensibles furent faites dans ce domaine, dans l'optique dite «de l'équivalence», l'accent placé sur l'utilité induisant à considérer l'impôt comme le prix des services que chacun reçoit de la puissance publique.

L'illustration la plus frappante est fournie par Condorcet dans sa théorie de l'impôt progressif et dans sa détermination du volume «optimal» des dépenses publiques. Ce dernier point répondait, en quelque sorte, à un vœu formulé par Roederer dès 1782 et répété en 1791 : fournir une *théorie* des finances publiques, qui ne se contente pas de se préoccuper des recettes, mais aussi procure un critère pour juger des dépenses, de leur nature comme de leur montant. En 1793, Condorcet apporte une première réponse théorique d'envergure à cette interrogation tout en fournissant une justification analytique à l'impôt personnel progressif. Sa solution implique en effet, pour la première fois, la conception d'un équilibre à la marge.

La détermination du volume d'équilibre de la dépense publique tout d'abord. Le premier aspect de la question concerne, bien entendu, l'utilité de cette dépense. Toute dépense de ce type en possède une, mais différents types de dépenses publiques engendrent des utilités différentes : «D'abord, les dépenses publiques ne sont pas toutes rigoureusement nécessaires ; il en est qui ne sont qu'utiles.» (1793, p. 16.) Il est donc possible d'opérer un classement de ces dépenses par ordre d'utilité décroissante.

On peut imaginer, par conséquent, une courbe décroissante (en analyse continue) sur un graphique dont l'axe des abscisses représenterait le volume de la dépense publique, et l'axe des ordonnées son utilité marginale. Viendraient d'abord les dépenses «rigoureusement nécessaires», puis celles «qui ne sont qu'utiles», et ainsi de suite.

Deuxième aspect de la question : les effets produits par le financement de cette dépense par l'impôt. Car tout impôt est un «mal», une «privation», et possède donc ce que l'on appelle aujourd'hui une désutilité : il est donc également possible de classer les impôts selon la désutilité produite. Mais, pour ce faire, l'analyse rencontre un problème immédiat : comment connaître cette désutilité, ce «mal» ? On suppose que l'on peut d'emblée connaître l'utilité des dépenses. Mais la connaissance de leur contrepartie, en revanche, va passer par une étape intermédiaire : l'évaluation des désutilités des dépenses publiques s'effectue sur leur volume global, en fonction de l'hypothèse de Bernoulli (1738) que Condorcet accepte (Institut, MS Condorcet 875, f. 181 v.).

Puisque toutes les dépenses sont, par hypothèse, financées par l'impôt (l'État ne doit posséder aucun bien en propre), toute dépense publique additionnelle nécessite un impôt supplémentaire et celui-ci provoque une désutilité supplémentaire. Or, cette désutilité marginale est croissante dans la mesure où elle ôte nécessairement aux contribuables une fraction de revenu et que l'utilité marginale de ce revenu est décroissante. Il est donc possible d'imaginer sans peine une courbe croissante, sur un graphique dont l'axe des abscisses représenterait le volume de l'impôt (donc de la dépense publique), et l'axe des ordonnées la désutilité marginale de ce volume d'impôts. Tout au long de ce raisonnement, bien entendu, Condorcet suppose implicitement les utilités et les désutilités calculables et comparables : il est, de ce fait, en mesure de confronter l'utilité produite à la désutilité engendrée, et c'est ce qu'il fait en plusieurs endroits.

Dès lors, sur ces bases, comment décider du volume adéquat des dépenses publiques, et donc de l'impôt ? Puisque le volume des dépenses publiques n'est pas absolument incompressible, ce qu'il serait si, précisément, toutes ces dépenses étaient «absolument nécessaires», «elles [les dépenses publiques] ont pour limites le point où l'utilité de la dépense devient égal au mal produit par la contribution» (1793, p. 16). S'agit-il ici d'un équilibre du type de celui proposé par Turgot dans «Valeurs et monnaies» ? Condorcet franchit un pas supplémentaire : sa problématique le mène à effectuer un raisonnement implicite à la marge. En reportant les deux courbes précédemment supposées sur le même graphique, en effet, ce que l'on peut faire puisque toute la dépense publique est financée par l'impôt, le volume d'équilibre de la dépense publique est indiqué, sur l'axe des abscisses, par la verticale de leur intersection.

Deuxième problème : la théorie de l'impôt progressif. D'autres développements sont nécessaires car, sur cette base, la progressivité de l'impôt n'est pas encore démontrée. En effet, si, comme le fait Condorcet dans un premier temps, l'on suppose que la dépense publique possède une même

utilité pour tous, alors les riches doivent payer davantage que les pauvres, en vertu de l'utilité marginale décroissante du revenu, mais cela ne fonde pas le principe de progressivité : un impôt proportionnel peut, à l'évidence, suffire.

Il faut donc une hypothèse supplémentaire. Condorcet la formule en énonçant qu'une même dépense publique procure, en plus d'une utilité générale identique pour tous, une utilité particulière pour certaines classes, les «riches» en l'occurrence : «[...] la même dépense ne peut-elle pas avoir pour le riche une utilité dont il profite seul, sans qu'il perde rien de l'utilité commune à tous ?» (1793, p. 16). La construction des routes en constitue une bonne illustration. «Telle est, par exemple, dans la dépense des grandes routes la commodité pour les riches de se porter rapidement d'un lieu à un autre pour des voyages d'agrément ; tandis que l'utilité de ces mêmes routes, pour le transport des denrées, l'activité du commerce, les voyages d'affaires, est la même pour tous.» (*Ibid.*)

Le passage à la progressivité se fait alors sur cette base : il est censé rétablir la justice dans la répartition des contributions puisque les classes les plus aisées profitent davantage que les autres de la dépense publique. «Il serait donc très juste de dire : tous les revenus seront proportionnellement imposés; mais, au-dessus d'un certain terme, l'excédent paiera proportionnellement une autre contribution. Celle-ci sera destinée à ces dépenses dont l'utilité, quoique réelle, ne peut dédommager celui à qui elle coûterait des privations pénibles. Elle sera destinée à faire payer par les riches certains avantages exclusifs qu'ils retirent de dépenses faites, à la vérité, pour l'utilité générale, mais dont il résulte nécessairement des jouissances qui ne peuvent être que pour eux seuls.» (*Ibid.*, p.17.)

Mais, en tant que telle, l'hypothèse précédente est encore insuffisante pour fonder la progressivité. On remarque cependant que, dans les exemples retenus par l'auteur, les services fournis par l'État, ou du moins certains d'entre eux sont des biens complémentaires de certains autres (les voyages d'agrément...) qui ont une élasticité-revenu supérieure à 1 (les pauvres n'en consomment pas). Ces dépenses publiques ont donc aussi une élasticité-revenu supérieure à 1 : ce qui est susceptible de fonder la progressivité de l'impôt puisque l'utilité que l'on en retire varie plus que proportionnellement par rapport au revenu.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

De son vivant, Turgot a peu publié : une exception notable furent les *Réflexions* de 1766, qu'il donna (1769) aux *Éphémérides du citoyen* en manque de matière. Si l'on écarte quelques publications ponctuelles au lendemain de sa mort, il faut attendre l'édition de Dupont pour avoir une première vue d'ensemble de l'œuvre : *Œuvres de M. Turgot*, 9 volumes, Paris, 1808-1811 (le tome I, publié le dernier en 1811, est une réédition de Dupont, 1782).

Cette édition est fondée sur l'ordre chronologique des écrits de Turgot. L'autre grande édition du XIX^e siècle, plus complète, est celle qui fut faite par les soins d'Eugène Daire et Hippolyte Dussard dans la *Collection des principaux économistes* (volumes III et IV) : *Œuvres de Turgot, nouvelle édition classée par ordre de matières*, Guillaumin, Paris, 1844.

Ces deux éditions sont cependant fautives : la seconde reprend les textes de la première, établis par Dupont, et avec les modifications inacceptables que Dupont leur a fait subir (Turgot avait déjà protesté contre celles qu'il avait pu constater lors de la publication des *Réflexions* en 1769-1770).

C'est pour rétablir le texte original lorsque cela était possible (mais de nombreuses incertitudes demeurent) et afin de publier de nouveaux matériaux, que Gustave Schelle entreprit sa propre édition au début du XX^e siècle : il s'agit des *Œuvres de Turgot et documents le concernant* (5 volumes, 1913-1923 : voir les références ci-dessous). Bien qu'imparfaite, il s'agit là de la publication la plus complète à ce jour, d'où nous citons. Notons enfin que quelques textes importants de Turgot sont des manuscrits inachevés ; c'est ainsi que l'article « Valeurs et monnaies » n'a manifestement pas été relu par son auteur et comporte quelques erreurs de plume et quelques inversions de termes qu'une lecture attentive, cependant, permet de déceler.

Pour ce qui concerne la biographie de Turgot, la référence principale reste Gustave Schelle 1913-1923 (t. I, p. 1-76 ; t. II, p. 1-78 ; t. IV, p. 1-68, et t. V, p. 1-25). Mais on peut aussi consulter Dupont (1782), Condorcet (1786), Eugène Daire, « Notice historique sur la vie et les ouvrages de Turgot », in *Œuvres de Turgot*, vol. III et IV de la *Collection des principaux économistes*, op. cit., vol. III, p. CII-CXVIII ; Alfred Neymarck, *Turgot et ses doctrines*, 2 volumes, Guillaumin, Paris, 1885 ; Léon Say, *Turgot*, Hachette, Paris, 1887 ; Edgar Faure, *La Disgrâce de Turgot*, Gallimard, Paris, 1961, ou encore Michel Kiener et Jean-Claude Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin*, Fayard, Paris, 1979.

Contrairement à Turgot, Condorcet et Roederer ont beaucoup publié de leur vivant. Mais, plus encore que pour leur inspirateur, des éditions critiques et complètes de leurs œuvres restent à entreprendre.

Dix ans après la mort tragique de Condorcet, Sophie de Grouchy, sa veuve, avec l'aide de Barbier, de Cabanis et de Garat, publie les *Œuvres complètes de Condorcet*, Brunswick et Paris, 1804, en 21 volumes, édition au titre cependant trompeur. Trois décennies plus tard, de 1847 à 1849, François Arago et le gendre de Condorcet, Arthur Condorcet O'Connor, publient une autre édition : les *Œuvres de Condorcet*, en douze forts volumes, Firmin Didot, Paris. Cette édition n'est ni complète ni critique, mais elle est cependant, à ce jour, celle qui fait référence, faute de mieux et en raison de sa disponibilité (relative) dans les bibliothèques.

Signalons aussi qu'au même moment un ensemble de textes économiques de Condorcet fut réédité dans la *Collection des principaux économistes*, Guillaumin, Paris, volume XIV sous la direction d'Eugène Daire et de Gustave de Molinari, 1847, p. 451-574, avec une ou deux coquilles dommageables, sous l'appellation incontrôlée de «Mélanges d'économie politique». Enfin, et toujours pour les objets qui nous retiennent directement ici, deux choix intéressants de textes ont été publiés récemment : le premier dans Roshdi RASHED (1974) – attention cependant : l'auteur attribue à tort à Condorcet le début de l'article «Arithmétique politique» qui est sans doute de Diderot –, et le second, plus ample, chez Fayard sous le titre de *Sur les élections*, Paris, 1986.

Des nombreux manuscrits laissés par Condorcet, la plupart se trouve à la Bibliothèque de l'Institut, à Paris. Sur la biographie intellectuelle de l'auteur, l'ouvrage essentiel est celui de K. M. BAKER (1975). Sur les multiples aspects présentés par ses écrits, voir P. CRÉPEL et Ch. GILAIN (sous la dir. de, AA. VV., 1989).

Roederer, lui, fut beaucoup moins bien servi par l'édition. Il publia (et republia) beaucoup de son vivant, et ceci dans des domaines encore plus divers que Condorcet : économique et politique, bien sûr, mais aussi historique et littéraire. Mais tous ces écrits restent dispersés et d'un accès, somme toute, difficile. Après sa mort, son second fils, Antoine-Marie Roederer, tente de rassembler les œuvres et une partie de la correspondance de son père en huit très gros volumes édités de 1853 à 1859 sous le titre : *Œuvres du comte Pierre-Louis Roederer*, Firmin Didot, Paris. Malheureusement, cette édition est fort rare : elle demeura hors commerce et ne fut tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires... Sur quelques aspects de l'évolution intellectuelle de Roederer, on peut se reporter à K. MARGERISON (1983), et, sur sa biographie, à Thierry LENTZ, *Roederer*, Éditions Serpenoises, Metz, 1989.

Littérature primaire

CARTAT DE CONDORCET Marie-Jean-Antoine-Nicolas (1786), *Vie de M. Turgot*, ouvrage repris in (1847-1849), tome V, p. 1-233. – (1790 a), *Mémoires sur la fixation de l'impôt : premier mémoire*, in (1847-1849), vol. XI, p. 407-435. – (1790 b), *Mémoires sur la fixation de l'impôt : deuxième mémoire*, in (1847-1849), vol. XI, p. 436-470. Partiellement édité par Roederer en 1800 (an 8), *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*, tome II, n° II, p. 120-145, sous le titre : «Mémoire rédigé en février 1790, et lu au Comité des contributions publiques de l'Assemblée constituante, sur deux questions relatives à la contribution foncière, par Condorcet». – (1790 c), «Sur l'impôt personnel», in (1847-1849), vol. XI, p. 473-483. – (1793), «Sur l'impôt progressif», *Journal d'instruction sociale*, n° 1, 1^{er} juin, p. 11-24. Article repris in (1847-1849), vol. XII, p. 625-636, ainsi que in (1847), p. 566-572. – (1847-1849), *Œuvres*, publiées par Arthur Condorcet-O'Connor et François Arago, Firmin Didot, Paris, 12 volumes. – (1883), *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot (1770-1779)*, éditée par Charles Henry, Paris.

DUPONT (DE NEMOURS) Pierre-Samuel (1782), *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot, ministre d'État*. Cet ouvrage est repris en introduction à l'édition Dupont (1807-1811) des *Œuvres de Turgot*. Il est aussi reproduit dans l'édition (1979) des *Œuvres politiques et économiques* de Dupont, dont il forme le tome

III. – (1979), *Œuvres politiques et économiques*, KTO Press, Nendeln, 10 volumes.

ROEDERER Pierre-Louis (1782), «Idées sur un traité de finance», in (1853-1859), vol. VII, p. 430-437. – (1787), *Questions proposées par la commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Lorraine, concernant le reculement des barrières, et observations pour servir de réponse à ces questions*, s.l., 223 p. – (1791 a), *Système général des finances de France, adopté par l'Assemblée nationale constituante, exposé, mis en ordre et discuté par Roederer : Prospectus*, 4 novembre 1791, in (1853-1859), vol. VI, p. 1-5. – (1791 b), «Théorie des contributions foncière et mobilière établies par l'Assemblée constituante en 1791», publiée en 1800 in *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*, an 8, tome II, n° III, p. 179-194. – (1793), *Cours d'organisation sociale, lu au Lycée de janvier à juin 1793*, publié in (1853-1859), vol. VIII, p. 129-305. – (1800-1801), *Mémoires sur quelques points d'économie publique, lus au Lycée en 1800 et 1801*, Firmin Didot, Paris, 1840, 167 p. – (1853-1859) : *Œuvres du comte P. L. Roederer (...)*, publiées par son fils le baron A. M. Roederer, Firmin Didot, Paris, 8 volumes (volumes I et II : 1853; vol. III : 1854; vol. IV : 1856; vol. V et VI : 1857 ; vol. VII : 1858; vol. VIII : 1859).

TURGOT Anne-Robert-Jacques (1753-1754), *Plan d'un ouvrage sur le commerce, la circulation et l'intérêt de l'argent, la richesse des États*, in (1913-1923), t. I, p. 376-387. – (1757), «Fondation», in (1913-1923), t. I, p. 584-593. – (1761), *Projet de lettre au contrôleur général Bertin sur un projet d'édit*, in (1913-1923), t. II, p. 122-128. – (1763), *Plan d'un mémoire sur les impositions*, in (1913-1923), t. II, p. 293-308. – (1766), *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, in (1913-1923), t. II, p. 533-601. – (1767 a), *Observations sur les mémoires récompensés par la Société d'agriculture de Limoges : Sur le mémoire de Graslin*, in (1913-1923), t. II, p. 630-641. – (1767 b), *Observations sur les mémoires récompensés par la Société d'agriculture de Limoges : Sur le mémoire de Saint-Péray*, in (1913-1923), t. II, p. 641-658. – (1769), «Valeurs et monnaies», in (1913-1923), t. III, p. 79-98. – (1770 a), *Mémoire sur les prêts d'argent*, in (1913-1923), t. III, p. 154-202. – (1770 b), *Lettres au contrôleur général, abbé Terray, sur le commerce des grains*, in (1913-1923), t. III, p. 266-354. – (1913-1923), *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, avec biographie et notes par Gustave Schelle, Félix Alcan, Paris, 5 volumes (tome I, 1913 ; tome II, 1914 ; tome III, 1919 ; tome IV, 1922 ; tome V, 1923).

Littérature secondaire

- AA. VV., *Condorcet : mathématicien, économiste, philosophe, homme politique* (sous la dir. de CRÉPEL Pierre et GILAIN Christian), Minerve, Paris, 1989.
- BAKER Keith Michael, *Condorcet : From Natural Philosophy to Social Mathematics*, Chicago University Press., 1975. Trad. franç., *Condorcet : raison et politique*, Hermann, Paris, 1988.
- BIANCHINI Marco, *Alle origini della scienza economica : felicità pubblica e matematica sociale negli economisti italiani del Settecento*, Editrice Studium Parmense,

- Parme, 1982. – «Some Fundamental Aspects of Italian Eighteenth-century Thought», in Donald A. WALKER (sous la dir. de), *Perspectives on the History of Economic Thought*, volume I, Edward Elgar, Aldershot, 1989, p. 53-67.
- BÖHM-BAWERK Eugen von (1884-1889), *Kapital und Kapitalzins : I. Geschichte und Kritik der Kapitalzinstheorien*. Trad. franç. : *Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*, Giard et Brière, Paris, 1902 (tome 1) et 1903 (tome 2).
- BORDES Christian, MORANGE Jean (sous la direction de), *Turgot, économiste et administrateur*, Presses universitaires de France, Paris, 1981.
- CREPEL Pierre, «Condorcet, la théorie des probabilités et les calculs financiers», in R. RASHED (sous la dir. de), *Sciences à l'époque de la Révolution française*, Blanchard, Paris, 1988, p. 267-325.
- FACCARELLO Gilbert (1989 a), «L'évolution de la pensée économique pendant la Révolution : Alexandre Vandermonde ou la croisée des chemins», in *Französische Revolution und Politische Ökonomie*, Schriften aus dem Karl-Marx-Haus, Trèves, p. 75-121. – (1989 b), «Condorcet : au gré des jugements» : «Introduction» à la troisième partie (Économie) de *Condorcet : mathématicien, économiste, philosophe, homme politique*, Minerve, Paris, p. 121-149. – (1991), «Le legs de Turgot : aspects de l'économie politique sensualiste de Condorcet à Roederer», in FACCARELLO Gilbert et STEINER Philippe, 1991, p. 67-107.
- FACCARELLO Gilbert et STEINER Philippe (sous la dir. de), *La Pensée économique pendant la Révolution française*, Presses universitaires de Grenoble, 1991.
- GROENEWEGEN Peter, «Turgot and Adam Smith», *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 16, n° 3, novembre 1969, p. 271-287. – «A Reappraisal of Turgot's Theory of Value, Exchange and Price Determination», *History of Political Economy*, vol. 2, n° 1, 1970, p. 177-196. – «A Reinterpretation of Turgot's Theory of Capital and Interest», *The Economic Journal*, vol. 81, n° 2, juin, 1971, p. 327-340. – «Turgot's Place in the History of Economic Thought : a Bicentenary Estimate», *History of Political Economy*, vol. 15, n° 4, 1983, p. 585-616.
- MARGERISON Kenneth, *P. L. Roederer : Political Thought and Practice During the French Revolution*, Transactions of the American Philosophical Society, vol. 73, Part 1, The American Philosophical Society, Philadelphie, 1983.
- MEEK Ronald L., «Smith, Turgot and the "Four Stages" Theory», *History of Political Economy*, vol. 3, n° 1, 1971, p. 9-27. Repris in MEEK R. L., *Smith, Marx and After*, Chapman and Hall, Londres, 1977, p. 18-32. – «Introduction» à *Turgot on Progress, Sociology and Economics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1973, p. 1-40.
- RASHED Roshdi, *Condorcet : mathématique et société*, Hermann, Paris, 1974.

2. JEREMY BENTHAM, UN «NEWTON» DE LA MORALE. ANNIE L. COT

Avec Jeremy Bentham, l'économie politique trouve une ambition pour les deux siècles à venir : la volonté, héritée des Lumières, de faire advenir une société transparente et rationnelle, ordonnée sur la base du double principe de l'intérêt individuel et du «plus grand bonheur pour le plus grand nombre».

L'ambition est grande. «Si le monde de la morale a déjà eu son Bacon, écrit Bentham, il attend encore son Newton» (Bentham, *Ms.*, in Halévy, 1901, I, p. 290). Tel est l'objectif assigné à la science de l'utilité : révolutionner les champs de la morale, de la philosophie politique et de l'économie comme la loi de la gravitation universelle a révolutionné les sciences exactes.

La comparaison est souvent répétée : «Ce que fit Bacon fut de proclamer *fiat experimentum* ; mais sa propre connaissance de la philosophie n'était guère plus que de l'ignorance. Ce que fit Locke fut de détruire la notion d'innéité de la science. Ce que fit Newton fut de mettre en lumière une branche particulière de la science. Mais moi, j'ai planté l'arbre de l'utilité. Je l'ai enraciné profondément et je l'ai largement développé.» (Bentham, 1827-1828, in 1828-1843, t. X, p. 187-188.) Ainsi la loi de l'utilité aura-t-elle pour fonction d'être le principe unique dont procède toute déduction sur le monde humain : celui qui démontre le caractère scientifique de la doctrine utilitariste à travers le calcul des peines et des plaisirs ; celui qui fonde les principes économiques de Bentham ; celui aussi qui permet à Bentham de définir l'une des modalités de pouvoir les plus ambitieuses qu'ait produites le XVIII^e siècle : le regard panoptique.

Jeremy Bentham est né à Londres le 15 février 1748. Fils d'un avoué tory, ancien jacobite rallié à la dynastie de Hanovre, il entre en 1755 à l'école de Westminster et en 1760, à douze ans, au Queen's College de l'université d'Oxford. Bachelier ès arts en 1763, il s'inscrit à Lincoln's Inn et devient étudiant en droit à la King's Bench Division of the High Court, où il entend les conférences de William Blackstone, célèbre juriste tory, dont les *Commentaires sur les Lois de l'Angleterre* constituent alors la référence absolue en matière de philosophie du droit. Entré au barreau, il ne plaide guère et se tourne vers la philosophie morale. Il lit Voltaire, dont il traduit un conte, d'Alembert, Maupertuis, Montesquieu – qu'il n'apprécie guère –, Chastellux, Helvétius, puis, lorsqu'il est publié en anglais en 1767, Beccaria. En 1770, il fait le voyage de Paris. En 1776, l'année de l'indépendance américaine, il publie son premier ouvrage, *Un fragment sur le gouvernement*, qui fait scandale parce qu'il y critique violemment les thèses de Blackstone. Lord Shelburne – le futur lord Lansdowne – lit le livre et invite Bentham dans sa résidence de Bowood, dont il sera désormais l'hôte régulier. Il y rencontrera des philosophes, comme Priestley et Price, des réformateurs, comme sir Samuel Romilly, ou encore Étienne Dumont, de Genève, qui deviendra l'éditeur d'une partie de ses œuvres en français : *Le Panoptique* (1787), les *Trai-*

tés de législation civile et pénale (1802), la *Théorie des peines et des récompenses* (1811) et le *Traité des preuves judiciaires* (1822). En 1785, Bentham entreprend un voyage vers l'Italie et Constantinople, au cours duquel il s'arrête en Russie chez son frère Samuel, employé comme ingénieur naval par le prince Potemkine à Cretcheff. Il y rédige deux ouvrages importants : une *Défense de l'usure*, qui sera éditée en 1787 et *Le Panoptique*, dont la première édition date de 1791. De retour en Angleterre en 1788, il publie l'*Introduction aux principes de morale et de législation* (1789), qui contient l'essentiel de la philosophie utilitariste, et travaille à ses ouvrages sur les fondements rationnels du droit. Le projet du Panoptique occupe alors toute son énergie, mais il ne réussit pas à convaincre le parti tory d'expérimenter son système pénitentiaire, ni d'en adopter la version destinée aux pauvres, qu'il expose en 1797 dans l'édition anglaise de l'*Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres*. Cet échec contribue à le rapprocher des réformateurs «plébéiens». Son amitié avec James Mill date de 1808. Elle marque le début d'une école, celle du *radicalisme philosophique*, où se retrouvent des fidèles de Bentham, comme James Mill, John Bowring et Edwin Chadwick, des économistes, comme David Ricardo, des réformateurs utopistes, comme Robert Owen, et des partisans du suffrage universel, comme Burdett, Place ou Cartwright. Fondée en 1823, la *Westminster Review* donne écho à leurs idées. Bentham est alors célèbre, dans toute l'Europe, où ses ouvrages sont traduits et commentés, en Amérique du Nord et en Amérique latine. Il meurt le 6 juin 1832, à l'âge de quarante-quatre ans, laissant une grande quantité de manuscrits inédits (parmi lesquels se trouvent le *Manual of Political Economy*, la *Deontology*, l'*Essay on Logic* et l'*Institute for Political Economy*), qui seront publiés entre 1838 et 1843 par son exécuteur testamentaire, John Bowring. Une nouvelle édition de ses œuvres est en cours depuis 1978 sous l'égide du Bentham Committee de l'université de Londres.

Le «felicific calculus»

L'époque bruit d'idées nouvelles, accompagnant un thème central : l'apparition de l'individu intéressé, fondement des représentations que les sociétés modernes vont se donner d'elles-mêmes pour les deux siècles à venir.

En toile de fond, la polémique séculaire à laquelle se livrent les philosophes sur la nature égoïste ou altruiste de l'être humain : polémique qui oppose d'abord Shaftesbury à Hobbes, à laquelle ensuite se mêlent Brown, Hutcheson, Hume et Tucker, jusqu'à la synthèse de Helvétius, dans *De l'esprit* (1758) – dont Bentham reprendra les termes mêmes. Parallèlement, l'Europe voit naître l'ambition d'élaborer une géométrie de l'âme humaine, annoncée dès 1730 dans la *Dissertation sur les principes et le critère de la vertu et de l'origine des passions*, de Gay. L'essai de Verri sur le thème de la nature du plaisir et de la peine (*Meditazione sulla felicità*) provoque bien avant sa publication – autorisée en 1765 seulement – de vives controverses ; cependant que Hartley, en admirateur, lui aussi, de Newton, se propose de fonder une nouvelle science, fondée sur le principe d'association des idées et qu'il nomme «psychologie» (*Observations sur l'homme, sa constitution, son devoir et ses destinées*, 1749).

Cette conception scientifique du bonheur ne se limite pas à l'individu.

Reprenant pour partie les thèmes de l'arithmétique politique, Francis Hutcheson – le maître de Smith à l'université de Glasgow (et son prédécesseur à la chaire de philosophie morale) – formule dès 1725 le principe du «plus grand bonheur pour le plus grand nombre» dans les *Recherches sur l'origine des idées de beauté et de vertu*. Il est suivi en France, l'année même où l'encyclopédiste Marc-Antoine Eidous publie une traduction de ses *Recherches*, par Levesque de Pouilly (*Théorie des sentiments agréables*) et Maupertuis (*Essai de philosophie morale*), puis, quelques années après, par Duclos (*Considérations sur les mœurs de ce siècle*, 1751) et Chastellux (*De la félicité publique*, 1772). En Italie, c'est Beccaria qui lance l'expression de *la massima felicità divisa nel maggior numero* (*Traité des délits et des peines*, 1764). Et en Angleterre, enfin, c'est à Priestley qu'il revient de reprendre la formule de Hutcheson dans son *Essai sur les premiers principes de gouvernement* (1767), suivi vingt ans plus tard par Paley, dans son manuel célèbre, *Principes de philosophie morale et politique* (1781).

Nourri de ces lectures, Bentham les reprend, les synthétise, les marie, trouvant chez Helvétius l'idée d'associer l'enseignement de Hume et celui de Priestley – le principe d'utilité comme mesure du plaisir des sens et le principe d'utilité comme mesure du bon gouvernement –, chez d'Alembert, le principe d'une réorganisation d'ensemble du savoir humain et enfin, chez Maupertuis et Beccaria, les éléments de l'exposé central de la science de l'utilité : le calcul des peines et des plaisirs.

«La nature a placé l'humanité sous le gouvernement de deux maîtres souverains, la peine et le plaisir. C'est à eux seuls de montrer ce que nous devons faire et de déterminer ce que nous ferons [...]. Ce sont eux qui nous gouvernent en tous nos mots, en tous nos actes, en toutes nos pensées [...]. Le principe d'utilité reconnaît cette sujétion et la prend pour fondement du système dont l'objet est d'élever l'édifice de la félicité par la main de la raison et de la loi.» (Bentham, 1789, p. 125.) Dès ces toutes premières lignes de *l'Introduction aux principes de morale et de législation*, le principe d'utilité est donc défini comme ce qui permet d'articuler les unes aux autres les passions et les intérêts : et cela sur le double registre de l'affirmation positive – peines et plaisirs nous gouvernent en toutes nos pensées et en tous nos actes – et de la norme – peines et plaisirs doivent à eux seuls nous montrer ce que nous devons faire et ce que nous ferons .

L'hédonisme trouve ici sa forme moderne : d'un côté, la rationalisation des passions, qui représente la forme suprême de l'intérêt ; de l'autre, l'intérêt au sens étroit, celui que motive le seul appât du gain, décrit comme la passion la plus «forte», la plus «constante», la plus «universelle» de toutes.

Sur cette lancée, Bentham va chercher à transformer ces éléments en une loi digne de tenir la comparaison avec l'œuvre de Newton : classer systématiquement les passions humaines, mesurer l'ensemble des intérêts, compter les éléments qui concourent au bonheur des individus et en déduire, scientifiquement, les normes du bonheur social. Ce programme dicte les grandes étapes du calcul.

Première étape : les peines et les plaisirs sont classés en fonction des

quatre «circonstances» qui affectent leur valeur. 1) leur intensité ; 2) leur durée ; 3) leur probabilité ou leur incertitude ; 4) leur proximité dans le temps ou leur éloignement dans l'avenir. A ces caractères intrinsèques, Bentham ajoute trois éléments liés aux conséquences de la sensation initiale : 5) leur fécondité, ou la probabilité qu'elles soient suivies d'une sensation de même nature (peine pour une peine, plaisir pour un plaisir) ; 6) leur pureté, ou la probabilité qu'elles soient suivies d'une sensation opposée (peine pour un plaisir, plaisir pour une peine) ; 7) leur extension à d'autres individus, mesurée par le nombre de personnes à qui une peine ou un plaisir s'étend ou qui sont affectées par une sensation de même nature.

Voilà les fondations. Une seconde classification vient les compléter, décomposant peines et plaisirs complexes en unités élémentaires de sensations, plaisantes ou déplaisantes, tournées vers soi ou dirigées vers les autres.

Ici sont définis quatorze plaisirs élémentaires : 1) les plaisirs des sens – eux-mêmes subdivisés en neuf plaisirs distincts, liés au goût, à l'ivresse, à l'odorat, au toucher, à l'ouïe, à la vue, aux plaisirs du sexe, à la bonne santé et, enfin, à la curiosité qu'éveille la nouveauté ; 2) les plaisirs de la richesse ; 3) les plaisirs du savoir-faire ; 4) les plaisirs de l'amitié ; 5) les plaisirs de la bonne renommée ; 6) les plaisirs du pouvoir ; 7) les plaisirs de la piété ; 8) les plaisirs de la bienveillance ; 9) les plaisirs de la malveillance ; 10) les plaisirs de la mémoire ; 11) les plaisirs de l'imagination ; 12) les plaisirs de l'attente ; 13) les plaisirs liés à une association d'idées en matière de plaisirs (comme le plaisir de gagner à un jeu de hasard, lié au plaisir de cet enrichissement) ; 14) les plaisirs du repos.

Les peines, elles, doivent pouvoir être réduites à douze perceptions simples : 1) les peines de la privation ; 2) les peines liées à la frustration des sens – également subdivisées en huit peines élémentaires, liées à la faim et à la soif, au goût, à l'odorat, au toucher, aux sons, à la vue, à la température, à la maladie et à l'effort ; 3) les peines de l'inaptitude ; 4) les peines de l'inimitié ; 5) les peines de la mauvaise renommée ; 6) les peines de la piété et de la religion ; 7) les peines liées à la bienveillance ou à la sympathie envers autrui ; 8) les peines liées à la malveillance ou à l'antipathie à l'égard d'autrui ; 9) les peines de la mémoire ; 10) les peines de l'imagination ; 11) les peines de l'attente ; 12) les peines liées à une association d'idées en matière de peines.

Tout l'intérêt de ces classifications tient à leur juxtaposition. Si l'on adopte la première d'entre elles, calquée sur le modèle de la mécanique, la science de l'utilité apparaît comme science de la mesure cardinale, de la commensurabilité, du calcul. Si l'on accepte la seconde, inspirée de la chimie, elle est science de la mise en ordre, du rang, du classement. Mais dans les deux cas, l'utilité a acquis ici une qualité qui se révélera fondamentale pour toute l'économie politique : elle est devenue mesurable.

Dans une deuxième étape de la démarche sont définies les quatre unités de compte qui devraient permettre d'homogénéiser entre elles les circonstances qui font la valeur des plaisirs et des peines. L'intensité d'un

plaisir ou d'une peine est mesurée en prenant pour étalon le plus petit degré de plaisir (ou de peine) que l'on peut, par expérience quotidienne, distinguer de l'insensibilité ; la «durée» d'un plaisir ou d'une peine, par la plus petite portion de sensation qui puisse être perçue en un moment infime. Les degrés d'intensité et de durée sont donc mesurés par des nombres entiers, multiples de ces unités. A l'inverse, les degrés de «proximité» et de «probabilité» ont pour expression des fractions, calculées à partir d'unités de compte qui représentent des *maxima*. L'unité de proximité est définie par la présence effective d'un plaisir ou d'une peine ; l'unité de probabilité, par la certitude absolue de réalisation d'un plaisir ou d'une peine.

Plaisirs et peines sont ainsi conçus comme des unités discontinues, qui ne se fondent pas en flux de sensations, mais qui s'articulent entre elles élément par élément. Les nombres entiers croissent constamment à partir d'un point fixe, pris pour unité ; les nombres fractionnaires décroissent constamment à partir de ce même point fixe. Les degrés d'intensité et de durée doivent donc être exprimés par des nombres entiers et les degrés de proximité et de certitude par des fractions.

Dernière opération : le calcul lui-même, qui applique des règles d'addition, de soustraction et de multiplication aux unités de compte définies au cours des deux premières étapes.

Les éléments qui constituent la valeur d'une peine ou d'un plaisir se multiplient entre eux, comme se multiplient les nombres qui en expriment l'intensité par ceux qui en traduisent la durée (ce produit définissant l'amplitude d'une peine ou d'un plaisir), ou les nombres qui en définissent la grandeur par ceux qui en expriment la proximité ou la probabilité. «Ainsi, précise Bentham, si de deux plaisirs le premier est trois fois plus intense que le second et qu'il dure trois fois plus longtemps, il n'est pas seulement six fois mais neuf fois plus grand [...]. Considérons encore que l'amplitude du premier plaisir est de 27 et celle du second de 3. Le degré de proximité ou d'éloignement du premier plaisir est tel que sa valeur est inférieure d'un tiers seulement à celle qu'elle aurait été si ce plaisir avait été éprouvé dans l'instant présent ; alors que le degré d'éloignement de l'autre plaisir est tel qu'il est inférieur de deux tiers à ce qu'il aurait été s'il avait été éprouvé dans l'instant présent : ce qui le rend égal à seulement un tiers d'un plaisir immédiat de même amplitude [...]. On a donc 27 multiplié par deux tiers, soit deux tiers de 27, soit 18 ; et 3 multiplié par un tiers, soit un tiers de 3, soit 1. La valeur du plaisir le plus grand est 18 fois supérieure à celle du plaisir moindre.» (Bentham, *Ms.*, in Baumgart, 1952, p. 565-566.)

Pour prendre en compte la fécondité ou la pureté d'un plaisir ou d'une peine, ces résultats sont augmentés – ou amputés – des chiffres correspondant aux plaisirs et aux peines qui découlent de la première sensation : additionnés lorsque ces sensations sont de même nature et que l'on veut mesurer la fécondité de la sensation initiale, soustraits lorsqu'elles sont de nature différente ou qu'il s'agit de mesurer le degré non de fécondité, mais de pureté de la sensation initiale.

Ainsi calculées, les valeurs des plaisirs et des peines s'additionnent ou

se soustraient les unes aux autres : plaisir additionné à un autre plaisir, peine à une autre peine, cependant que la valeur globale des peines est soustraite à la valeur globale des plaisirs pour quantifier le bonheur éprouvé par un individu.

A partir de là, les principes de la psychologie associationniste de Hartley permettent – en les additionnant ou en les soustrayant les uns aux autres – d'associer les peines et les plaisirs individuels à des préoccupations morales ou sociales plus larges, comme la bienveillance, la générosité, le sens du devoir ou l'amour de la justice.

Enfin, on additionnera les grandeurs individuelles entre elles pour calculer le bonheur social, défini sur la base de la maxime «chacun compte pour un, personne ne compte pour plus d'un».

L'arithmétique morale ne pouvait trouver fondement plus précis. Avec toutefois pour condition que soit résolue non seulement la question de la commensurabilité de tous les plaisirs et de toutes les peines éprouvés par un même individu, mais également celle de la commensurabilité des plaisirs et des peines ressentis par différents individus – et donc de la possibilité de les comparer.

L'argument, qui conditionne notamment la doctrine utilitaire de l'égalité, sera pris pour cible par la critique dès la fin du XIX^e siècle. Bentham pourtant l'avait anticipé en affirmant le caractère fictif – et nécessairement fictif – du *fictif calculus*. «Il est certes vain de parler d'addition de quantités qui resteront tout aussi distinctes après cette addition», reconnaît-il en exposant le calcul. «Le bonheur d'un homme ne sera jamais celui d'un autre homme ; le gain d'un homme ne constitue pas un gain pour un autre homme et l'on peut tout aussi bien prétendre additionner vingt pommes et vingt poires entre elles : on aura toujours en réalité vingt objets d'une espèce et vingt objets d'une autre espèce.» (Bentham, *Ms.*, in Halévy, 1901, t. I, p. 481.) Et de même que les faits physiques ne sont pas des données observables mais sont produits par la théorie, peines et plaisirs subjectifs doivent être transformés en données mesurables pour fonder une science rationnelle et mathématique de l'utilité. «Même si l'additivité du bonheur des différents individus peut apparaître comme une fiction lorsqu'on la considère avec rigueur, elle est le postulat sans lequel tout raisonnement politique est rendu impossible : elle ne constitue donc pas plus une fiction que le fait de supposer l'égalité du probable et du réel, sur lequel est entièrement établie cette branche des mathématiques que l'on nomme théorie des probabilités...» (*Ibid.*)

La solution – condition de possibilité de tout «raisonnement politique» – consiste donc à trouver un langage universel capable de mesurer toute peine et tout plaisir à l'aune d'un étalon unique, commun à tous les sujets qui calculent. Annonçant l'indifférence d'Edgeworth et la mesure monétaire de l'utilité de Marshall, Bentham voit dans la monnaie la seule commune mesure que comporte la «nature des choses».

Le raisonnement est simple : puisque l'on peut mesurer chaque peine et chaque plaisir, ils peuvent être comparés et déclarés égaux ou équiva-

lents. Le plaisir procuré par la possession de l'argent peut donc être comparé et déclaré équivalent à un autre plaisir. Or, le premier de ces plaisirs peut être mesuré par la quantité d'argent qui le produit. L'argent donne ainsi la mesure commune de ces deux plaisirs équivalents.

Telle est bien la clé de ce « langage mercenaire » que Bentham exhorte l'humanité à adopter : la monnaie doit être à la mesure des quantités subjectives de peines et de plaisirs ce que le thermomètre et le baromètre sont à la mesure de la chaleur et de la pression. L'argument est le même que celui qui fonde l'économie politique classique sur le principe d'intérêt individuel : « Ceux que ne satisfait pas l'exactitude de cet instrument devront en trouver quelque autre qui soit plus exact, ou dire adieu à la politique et à la morale. » (*Ibid.*, p. 415.)

Industrie et capital

La politique et la morale : voilà les enjeux de la science de la législation, à laquelle appartient l'économie politique, elle-même subdivisée en deux branches : la « science », chargée d'élaborer des lois économiques sur la base de la méthode inductive, et l'« art », centré sur la définition des mesures de politique économique. L'une comme l'autre ont pour tâche de faire advenir le principe utilitariste du « plus grand bonheur pour le plus grand nombre » en respectant les quatre finalités fondamentales que Bentham assigne à toute réflexion sur la société : la sécurité, la subsistance, l'abondance et l'égalité. Ces thèses sont exposées dans plusieurs textes le plus souvent laissés à l'état de manuscrits : *Projet. Économie* (1786-1787), utilisé par Étienne Dumont dans l'édition française de la *Théorie des récompenses, Defence of Usury* (1787), *Manual of Political Economy* (1793-1795) et, plus tard, *Sur les prix* (1801) et *Institute of Political Economy* (1801-1804).

La construction théorique de l'économie politique de Bentham ne peut se comprendre sans référence à Smith qu'il a lu assidûment. La théorie de la valeur semble ainsi reprise de la *Richesse des nations*. Définissant l'utilité comme « la propriété qu'a tout objet de tendre à produire, chez un individu ou une communauté dont on considère l'intérêt, de l'avantage, du bénéfice, du plaisir, du bien ou du bonheur (tout cela revenant ici au même) ou (ce qui revient également au même) de prévenir un dommage, un mal, une peine ou un malheur » (Bentham, 1789, p. 126), Bentham distingue, à la suite de Smith, la valeur d'usage et la valeur d'échange des marchandises. Il voit dans l'utilité le principe d'intelligibilité de tout échange, partant la condition nécessaire de la valeur des biens. La condition mais non la mesure : car seul le travail permet, à ses yeux, de créer de la richesse et ainsi de fonder la valeur d'échange des marchandises. Tout accroissement de richesse a donc pour origine une dépense de travail : en termes de calcul, tout plaisir nouveau a pour équivalent une dépense de peine et cette équivalence est ce qui définit le principe même de la valeur. L'ambi-

guité est bien la même que celle que l'on trouve au début du chapitre v de la *Richesse des nations* et qui fera l'objet de la critique de Ricardo : comme Smith, Bentham voit dans le travail la mesure et non la substance de la valeur d'échange.

Le parallèle entre les deux auteurs s'arrête là. Car Bentham ne reprend pas le cadre par lequel Smith, au début de la *Richesse des nations*, fait dépendre la richesse de la division du travail et la division du travail du «penchant naturel qui porte les hommes à trafiquer» (voir Cot, 1990 et 1992). A cet ordre logique, qui fonde chez Smith la place centrale du marché comme lien social entre les individus, Bentham substitue une autre séquence. Pour lui, ce n'est pas l'échange qui doit être posé comme premier dans la chaîne des causalités qui conduit à expliquer la nature et les causes de la richesse des nations, mais le stock de capital accumulé – fixe et circulant. C'est la grandeur du stock de capital, et non l'étendue du marché, qui limite les possibilités de commerce et d'industrie de la nation et, par conséquent, sa richesse. C'est le stock de capital, existant qui limite le commerce parce qu'il ne peut admettre d'accroissement «artificiel» : l'État ne pouvant développer l'investissement dans une branche sans dégager du capital dans une autre branche, il ne peut favoriser un marché sans en défavoriser un autre (Bentham, 1793-1795, p. 234, 241, 252).

L'analyse est donc renvoyée en amont : la taille du stock de capital de la nation s'explique par les décisions que prennent les individus – en fonction, nous dit Bentham, de leur intérêt propre et de leurs facultés de jugement – concernant, d'une part, leur épargne, d'autre part, l'affectation et la mise en œuvre des unités de capital dont ils disposent.

Cette théorie de l'industrie limitée par le capital et du capital limité par les actions des individus transpose ainsi au sein de la théorie économique la question centrale de la philosophie utilitariste de l'articulation du principe d'utilité individuelle et du principe du «plus grand bonheur pour le plus grand nombre». La réponse de Bentham est ici double, esquissée dans ses deux premiers ouvrages, qu'il rédigea entre 1786 et 1788, lors de son séjour en Russie : *Défense de l'usure* et *Le Panoptique*. Sur le terrain strict de l'échange marchand, la logique de l'intérêt individuel induit des effets bénéfiques pour l'ensemble de la société. C'est la thèse libérale qui se répand alors dans toute l'Europe et qui le fera connaître pour son premier ouvrage économique, *Défense de l'usure*, où il dépasse Smith sur le terrain même des préceptes libéraux – «si j'avais le bonheur de remporter sur vous l'avantage, ce serait donc avec des ames dont vous m'avez vous-même enseigné l'usage», lui écrit-il dans la dernière des lettres qui composent *Défense de l'usure* (Bentham, 1787, p. 167) – en rejetant toute intervention législative pour définir un plafond de l'intérêt sur le marché.

Mais la liberté du commerce ne se défend à ses yeux qu'à condition de concourir au «plus grand bonheur pour le plus grand nombre» et donc à servir les quatre buts qui en définissent le contenu, la sécurité, la subsistance, l'abondance et l'égalité. Or, s'ils sont le plus souvent posés comme complémentaires – «la même loi peut servir à plusieurs d'entre eux» –, ces

buts peuvent également se révéler contradictoires. Ce qui conduit Bentham à les classer par ordre d'importance décroissante. La sécurité étant au fondement de toute loi, elle est la condition sans laquelle on ne peut atteindre ni l'abondance ni même la subsistance : et sans subsistance, l'égalité n'est que nivellement par la misère.

Cette primauté du but de sécurité assigné à l'action gouvernementale éclaire l'autre ambition de Bentham. Au moment même où il rédige la *Défense de l'usure*, le projet du Panoptique prend forme et avec lui l'idée que, contrairement à ce qu'affirmaient les philosophes du continent, le principe de liberté doit être soumis au principe d'utilité. Les deux traditions vont se heurter. Car Bentham n'est partisan ni de la théorie des droits naturels imprescriptibles – «un non-sens sur des échasses», se plaît-il à dire –, ni du principe d'identité naturelle des intérêts.

Plus que la question de la valeur des marchandises échangées entre les individus, la question centrale de l'économie politique devient alors celle de la nature et de la forme du lien social : de la nature et de la forme du processus qui permet de faire converger les intérêts potentiellement contradictoires des individus. Peu importe que ce processus fasse appel au marché ou à l'intervention du législateur. «Je n'éprouve pas, s'écrie-t-il, je n'ai jamais éprouvé et je n'éprouverai jamais, que ce soit par sentimentalisme ou par anarchisme, d'horreur à l'égard de la main de l'État. Je laisse à Adam Smith et aux champions des droits de l'homme [...] le soin de défendre la liberté naturelle contre de telles invasions.» (Bentham, 1952, III, p. 258.)

Si la science de l'utilité peut conduire à défendre les principes du libéralisme économique, c'est dans le cadre général d'une typologie des actes économiques, divisés en trois grands domaines : *sponte acta*, *agenda* et *non agenda*. Les *sponte acta* désignent les actes accomplis spontanément par les individus sans interférence de l'État. Les *agenda* et *non agenda* désignent les actes économiques de l'État : actes désirables – *agenda* – s'ils promeuvent le plus grand bonheur pour le plus grand nombre ; actes nuisibles, indésirables ou devant être proscrits – *non agenda* – dans trois cas : lorsque les individus sont capables de connaître leur intérêt mieux que ne le pourrait l'État, lorsqu'ils ont les moyens de poursuivre leur intérêt avec plus d'ardeur que n'en aurait l'État à leur place ou lorsqu'une intervention gouvernementale aurait un caractère coercitif – notamment en matière d'impôt – non compensé par un surcroît d'utilité sociale.

Ce schéma laisse un vaste espace à l'action gouvernementale – *agenda* –, que Bentham estime indispensable lorsque les individus ne sont pas prêts à assurer les services que réclame l'intérêt général : en matière de collecte de statistiques ou de sécurité du territoire, mais aussi d'éducation, de politique sanitaire, de mise au travail des pauvres, de construction de routes, de canaux, de chemins de fer, de délivrance de brevets, de constitution et de gestion des stocks d'excédents agricoles destinés à prévenir les risques de famine ou encore, point essentiel à ses yeux, de finances publiques.

Plaidant toute sa vie pour une centralisation administrative poussée –

position alors très hétérodoxe –, il ne retient des thèses libérales prônées par une partie de ses disciples radicaux qu'un principe logique, indispensable, on l'a vu, à l'élaboration de l'arithmétique morale, et qui le conduira à la fin de sa vie à défendre l'idée de suffrage universel : la «fiction» de l'additivité du bonheur des sujets qui composent la société.

Cette volonté de réformer la société à partir des acquis de la science de l'utilité éclaire le rôle central que joue le projet du Panoptique dans la pensée de Bentham.

Regard panoptique et réforme sociale

Parmi toutes les propositions de réforme qui fleurissent sous la plume de Bentham, le Panoptique est celle qui se présente avec le plus d'évidence comme le moyen de transformer la science de l'utilité – fondée sur le calcul des peines et des plaisirs – en vecteur de réforme sociale.

Le principe fera florès. Tout tient à ce que Bentham lui-même nomme une «simple idée d'architecture», chargée de traduire la lisibilité des comportements individuels au regard de la science de l'utilité en un principe de visibilité sociale de ces mêmes comportements. Le plan initial est celui d'une prison modèle, moderne, rationnelle et productive. Deux bâtiments circulaires, emboîtés l'un dans l'autre. Un anneau à la périphérie, une tour au milieu. Percées de doubles fenêtres, qui ouvrent les unes sur la cour centrale, les autres sur l'extérieur, les cellules forment le bâtiment extérieur. Au centre, la tour d'inspection est environnée par une galerie, couverte d'une jalousie transparente. Chaque cellule donne sur cette galerie. Par un effet de contre-jour, l'inspecteur central peut en permanence «régner comme un esprit» : voir sans être vu. Ainsi la science des peines et des plaisirs aboutit-elle à un principe architectural.

Projet ambitieux : «Si l'on trouvait un moyen de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer de tout ce qui les environne, de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions, de leurs liaisons, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne pût échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fût un instrument très énergique et très utile que les gouvernements pourraient appliquer à différents objets de la plus haute importance.» (Bentham, 1791, p. 1.)

Comme la science de l'utilité dont il dérive, le Panoptique a, en effet, vocation universelle. «Que diriez-vous, si par l'adoption graduelle et l'application diversifiée de cet unique principe, vous voyiez un nouvel état de choses se répandre dans la société civilisée – les mœurs amendées, la santé préservée, l'industrie revivifiée, l'instruction répandue, les charges publiques allégées, l'économie assise en quelque sorte sur un roc, le nœud gordien des lois d'assistance publique non pas tranché mais dénoué –, tout cela par une simple idée d'architecture ?» (Bentham, 1791, lettre XXI,

p. 168.) L'idée des *Industry Houses* était née. Calquées sur le même principe de transparence universelle, dessinées comme des panoptiques de cinq étages – divisés en douze secteurs, correspondant chacun à un pan du polygone extérieur –, elles firent l'objet d'un projet de loi des pauvres alternatif à celui de William Pitt, par lequel Bentham prévoyait l'intégration de 500 000 prisonniers, chômeurs et vagabonds dans 250 de ces établissements manufacturiers contrôlés par l'État, mi-usine, mi-prison, qu'il nomme «polychrestes» (Bentham, 1797).

En dépit de près de trente ans d'efforts, jamais Bentham ne verra le Panoptique construit. Mais ce que ce projet nous révèle aujourd'hui tient à la nature même de l'utilitarisme, d'être tout à la fois une théorie de la rationalité individuelle et un principe global d'organisation de l'ensemble de la société.

On ne peut pas juger l'apport de Bentham à l'économie politique sans prendre en compte, dans leur unité, les trois domaines qui viennent d'être évoqués : le calcul des peines et des plaisirs, les propositions économiques et la volonté de réforme sociale traduite par le Panoptique. Mais quelle curieuse postérité ! Critiqué par John Stuart Mill, l'héritier intellectuel, qui lui emprunte la matrice de ses thèses, rejeté par les libéraux anglais du milieu du XIX^e siècle pour son penchant autoritaire, oublié par ceux, tel Charles Fourier, qui se réclamèrent, à leur tour, du «newtonianisme moral» pour fonder sur la raison du calcul d'autres utopies réformatrices, Bentham tombait dans l'oubli. Marx lui-même – en dépit du magistral «Liberté, Égalité, Propriété et Bentham» – n'échappe pas au mouvement général en ne consacrant, dans l'ensemble du *Capital*, que deux notes de bas de page à celui qu'il traite d'«oracle philistin du XIX^e siècle» (Marx, 1867, livre I, t. I, p. 179 et t. III, p. 50).

C'est parmi les économistes de la fin du XIX^e siècle que Bentham retrouve un écho : Henry Sidgwick, Stanley Jevons, qui reprend, dans le chapitre v de ses *Principes d'économie politique*, l'exposé du calcul des peines et des plaisirs, ou Herbert Spencer, qui définit sa théorie comme un «utilitarisme matérialiste». Mais son legs à l'histoire de la pensée économique dépasse le concept d'utilité mesurable qui ressort du calcul des peines et des plaisirs : il installe la nécessité de penser ensemble l'utilité individuelle et le principe du «plus grand bonheur pour le plus grand nombre».

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Œuvres de Jeremy Bentham

- (1787), *Defence of Usury*, réédité in BENTHAM J. (1952), vol. 1, p.123-207. – (1789), *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation, printed in the year 1780 and now first published* (1789), réédition, introduction et notes de Wifrid Hamison, Oxford, Basil Blackwell, 1960. – (1791), *Le Panoptique* (réédition du texte publié en français en 1791 par Étienne Dumont). Précédé de «L'œil du pouvoir», entretien avec Michel Foucault, postface de Michelle Perrot, Paris, Belfond, 1977. – (1793-1795), *Manual of Political Economy*, réédité in BENTHAM J. (1952), vol. 2, p.219-273. – (1795), *Nonsense upon Stilts, or Pandora's Box Opened*, manuscrit édité en 1816 par Dumont en annexe de *Tactique des Assemblées législatives, suivie d'un Traité des sophismes politiques* (1816). – (1797), *Outline of a Work to be Called «Pauper Management Improved»*, Londres ; édition française établie par A. Duquesnoy, *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres, adressée à l'éditeur des «Annales d'Agriculture» par Jeremy Bentham*, Paris, Imprimerie des Sourds-Muets, Agasse, Heinrichs, et Treuttel et Wurtz, 1802. – (1801-1804), *Method and Leading Features of an Institute of Political Economy*, réédité dans BENTHAM J. (1952), vol. 3, p.305-380. – (1811), *Théorie des peines et des récompenses*, rédigée en français, d'après les manuscrits, par M. E. Dumont de Genève, Londres, Vogel et Schulze. – (1816), *Tactique des Assemblées législatives, suivie d'un Traité des sophismes politiques*, Genève, Paschoud. – (1828-1843), *The Works of Jeremy Bentham, published under the Superintendance of his Executer, John Bowring*, Édimbourg, Tait ; rééd., New York, Russel and Russel, 1971. – (1952), *Jeremy Bentham's Economic Writings. Critical Edition Based on his Printed Works and Unpublished Manuscripts by Werner Stark*, Londres, George Allen and Unwin for the Royal Economic Society. Comprend notamment *Defence of Usury* (1787), *Manual of Political Economy* (1793-1794) et *Institute of Political Economy* (1801-1804). – *The Collective Works of Jeremy Bentham*, Oxford, Clarendon Press, 17 volumes parus.

Littérature secondaire

- BAUMGARDT David, *Bentham and the Ethics of Today. With Bentham Manuscripts Hitherto Unpublished*, Princeton University Press, Princeton, 1952.
- COT Annie L., «Jeremy Bentham et la Révolution française», in FACCARELLO G. et STEINER Ph. (sous la dir. de), *La Pensée économique pendant la Révolution française*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1990, p. 477-485. – «Jeremy Bentham between Liberalism and Authoritarianism : the French Mirror», in TODD LOWRY S. (éd.), *Perspectives on the History of Economic Thought*, vol. 8, Londres, Edward Elgar, p. 61-79.
- DINWIDDY John, *Bentham*, Oxford University Press, Oxford-New York, 1989.
- EL SHAKANKIRI Mohammed, *La Philosophie juridique de Jeremy Bentham*, LGDJ, Paris, 1970.
- GÉRARD Philippe, OST François, VAN DE KERCHOVE Michel (éds), *Actualité de la pensée juridique de Jeremy Bentham*, Publications des facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 1987.

- GUIDI Marco E. L. , «Le citoyen Bentham "raisonnable censeur des lois" et l'économie de la Révolution française», in FACCARELLO G. et STEINER Ph. (sous la dir. de), *La Pensée économique pendant la Révolution française*, Presses universitaires de Grenoble, 1990, p. 487-504. – *Il sovrano e l'imprenditore : utilitarismo ed economia politica in Jeremy Bentham*, Laterza, Rome, 1991.
- HALÉVY Élie, *La Formation du radicalisme philosophique* (tome I : *La Jeunesse de Bentham* ; tome II : *L'Évolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815* ; tome III : *Le Radicalisme philosophique*), Félix Alcan Paris, 1901 : tomes I et II ; 1904 : tome III.
- HARRISON ROSS, *Bentham*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1983.
- HIMMELFARB Gertrude, «The Haunted House of Jeremy Bentham», *Victorian Minds*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1968.
- HUTCHISON T. W., «Bentham as an Economist», *The Economic Journal*, vol. 66, n°2, juin 1956, p. 288-308.
- LYONS David, *In the Interest of the Governed. A Study in Bentham's Philosophy of Utility and Law*, Clarendon Press, Oxford, 1973.
- MACK Mary, *Jeremy Bentham. An Odyssey of Ideas. 1748-1792*, Heinemann, Londres, 1963.
- MARX Karl (1867), *Le Capital. Critique de l'économie politique, Livre I : Le développement de la production capitaliste*, trad. franç. de Joseph Roy, Les Éditions Sociales, Paris, 3 volumes, 1978.
- MITCHELL Wesley C., «Bentham's "Felicific Calculus"», in *The Backward Art of Spending Money and Other Essays*, Mc Graw Hill, New York, 1937, p. 177-202.
- PESCIARELLI ENZO, «Smith, Bentham, and the Development of Contrasting Ideas on Entrepreneurship», *History of Political Economy*, vol. 21, n°3, 1989, p. 521-536.
- PETRELLA Frank, «Benthamism and the Demise of Classical Economic *Ordnungspolitik*», *History of Political Economy*, vol. 9, n°2, 1977, p. 215-236.

IV

Les économies classiques

Introduction

ALAIN BÉRAUD

Les économistes classiques n'ont pas formé, comme les physiocrates, une école. Les divergences qui les opposèrent sont plus longues à énumérer que les points d'accord. Elles concernent aussi bien la méthode que la doctrine ou l'analyse théorique. Elles s'exprimèrent souvent avec force quand il fut question d'apporter des solutions aux problèmes concrets. Les classiques sont des libéraux, hostiles en principe à l'intervention de l'État. Mais il y a bien des nuances entre Ricardo et Malthus, John Stuart Mill et Bastiat, Say et Sismondi. Sur les questions théoriques, les discussions furent longues et difficiles. L'étude de la formation des prix opposa les partisans d'une théorie des coûts de production – Ricardo et Torrens – à ceux qui mettaient l'accent sur le rôle de la demande – Say, en particulier, mais aussi Lauderdale et Malthus. Dans l'analyse de la rente, certains – Malthus, West, Ricardo et Torrens – mirent l'accent sur la rente différentielle alors que Smith, Buchanan et Say la présentaient comme un revenu de monopole. L'interprétation des thèses de Smith sur la détermination du taux de profit fut l'objet d'un long débat entre Ricardo et Malthus. La question des machines fut l'occasion pour Ricardo de développer une thèse – l'introduction de machines peut aller à l'encontre des intérêts des classes ouvrières – que bien peu acceptèrent. La possibilité d'un engorgement général des marchés, d'une crise de surproduction est soulignée par Malthus et Sismondi. Say et Ricardo, au contraire, soutiennent que les produits, sitôt qu'ils sont créés, offrent des débouchés aux produits. La *Banking* et la *Currency School* s'opposèrent longtemps sur les questions monétaires.

Ces divergences théoriques se retrouvent chaque fois qu'il est question de traiter un problème concret. Mieux, ce sont les questions d'actualité – la suspension des paiements en or, le statut de la Banque d'Angleterre, l'abrogation des lois sur le blé – qui, dans bien des cas, suscitèrent les débats théoriques.

Pourtant, tous les classiques ont une référence commune, la *Richesse des*

nations. C'est à partir de l'œuvre de Smith que chacun élaborait sa position propre en l'interprétant et en la critiquant. Rétrospectivement, Samuelson [1978] s'est efforcé de montrer qu'il existait un «modèle canonique de l'économie classique». Les fondements de sa thèse apparaissent solides. Il faut cependant la nuancer. L'analyse de Say, qui fut un des points de départ de la réflexion de Walras, se coule difficilement dans ce moule car Say répugne à adopter la structure même de l'analyse smithienne.

Cette hypothèse, les classiques sont les disciples de Smith, permet de fixer les limites chronologiques de l'époque classique : 1776-1870. Cela ne va pas sans arbitraire. Ainsi, Hume et Turgot sont rejetés hors du classicisme alors que leurs contributions furent évidemment très importantes pour le développement de certaines des analyses postérieures : la théorie quantitative de la monnaie, l'analyse de la formation des prix, la théorie de la distribution des revenus. A l'autre extrémité, quand l'époque classique prend fin, les difficultés ne sont pas moindres. C'est une vue de l'esprit, particulièrement fautive, de soutenir qu'en 1870 la théorie néo-classique – le terme est de rigueur, mais il faut bien admettre sa maladresse – se serait substituée à la théorie classique. Chacun sait que, en dehors de l'Autriche et de l'Angleterre, et encore il conviendrait d'exprimer des nuances, les thèses qui s'imposèrent alors ne furent pas celles de Walras, de Jevons et de Menger. Les adversaires des classiques furent des courants hétérodoxes que l'on qualifie difficilement par les termes d'historicisme et d'institutionnalisme. Certes, on ne peut que souligner l'importance des *Éléments d'économie politique pure* dans l'histoire de l'analyse. Mais il faut bien admettre qu'ils eurent à l'époque peu de lecteurs et que leur influence ne dépassa pas, longtemps, des cercles restreints. En France, dans les années 1870, l'adversaire des derniers classiques – de Garnier, de Molinari, de Courcelle-Seneuil – était Cauwès bien plutôt que Walras. Dès lors, on se demande s'il convient vraiment de rejeter Block et Leroy-Beaulieu hors de l'univers classique.

L'institutionnalisation de la science économique a été lente et difficile en partie parce que les classiques apparaissaient comme des libéraux, comme des défenseurs d'un projet de transformation de la société. Durant toute une époque, les relations entre les économistes furent régies par des liens personnels d'amitié ou même de famille plutôt que par la discipline qui s'impose à une communauté scientifique. En Angleterre, Malthus fut le premier professeur d'économie politique. Mais il exerça cette fonction dans une institution, le Collège des Indes orientales, qui venait de se créer en marge des universités traditionnelles. Il n'est pas inutile de rappeler que l'enseignement qui y était donné fut critiqué et que Malthus eut à défendre l'existence même de cette école. En France, ce fut pire. La chaire qu'occupait Vandermonde n'eut qu'une existence éphémère. Les libéraux français, que d'aucuns jugent sectaires, furent en butte à l'hostilité du pouvoir politique. L'historien a bien de la peine à faire croire à ses lecteurs que l'Empire s'opposa, par tous les moyens, à la publication de la seconde édition du *Traité* de Say. C'est cependant un fait. Lucette Le Van-Lemesle

(1991, p. 360) nous rappelle que l'Athénée, où Say enseigna après 1815 était un lieu de conférences mondaines où un public élégant venait entendre les orateurs de l'opposition. La préfecture de police jugeait bon d'envoyer ses inspecteurs écouter les cours que Say donnait au Conservatoire des arts et métiers pour qu'ils puissent lui en faire rapport. Say dut attendre la révolution de Juillet pour obtenir, peu avant sa mort, une chaire au Collège de France.

Progressivement, cependant, les classiques créèrent des sociétés où ils pouvaient échanger leurs idées et des revues qui diffusèrent leurs thèses. En Grande-Bretagne, O'Brien (1875, p. 12) souligne le rôle joué par quatre institutions : le Political Economy Club (1821), la (Royal) Statistical Society (1834), la British Association (1833) et la Royal Society (1650). La plus importante était la première qui compta parmi ses fondateurs Ricardo, Malthus, James Mill, Torrens et Tooke. Parallèlement, quatre revues furent fondées. Si elles ne jouaient pas exactement le rôle aujourd'hui dévolu aux journaux scientifiques comme l'*Economic Journal* ou l'*American Economic Review*, elles permirent – leur tirage en témoigne – une large diffusion des thèses classiques. La plus ancienne et la plus importante fut l'*Edinburgh Review*, journal proche des whigs, qui fut fondé en 1802 par Francis Horner et qui tira à près de 14 000 exemplaires. MacCulloch, Horner, Malthus, James Mill, Torrens et John Stuart Mill furent ses principaux collaborateurs. Pour en combattre l'influence, les tories créèrent en 1809 la *Quarterly Review* où écrivirent, notamment, Huskisson, Malthus, Scrope et Senior. Le *Blackwood's Edinburgh Magazine*, fondé en 1817 par les tories les plus extrémistes, et la *Westminster Review* créée par Bentham en 1824 eurent aussi une audience non négligeable.

En France, l'évolution fut beaucoup plus tardive. Après plusieurs tentatives infructueuses, le *Journal des économistes* fut créé en 1841 par l'éditeur-libraire Gilbert Guillaumin. Son premier rédacteur en chef fut Adolphe Blanqui. Parallèlement, la Société des économistes est fondée en 1842 ; en 1847, elle devient la Société d'économie politique.

Nous sommes habitués à considérer l'économie politique comme un objet d'étude académique et à voir dans les économistes des universitaires. Ce préjugé se vérifie, très généralement, pour les néo-classiques. Mais il est mal fondé à l'époque classique. Certes, beaucoup d'économistes avaient reçu une formation universitaire et ils enseignaient même s'ils n'étaient pas titulaires d'une chaire d'économie politique. Ce fut le cas de Smith qui avait été formé, bien mal à ses yeux, à Glasgow et à Oxford et qui enseigna, de 1751 à 1764, la logique et la philosophie morale. Malthus fut étudiant à Cambridge, puis professeur d'histoire et d'économie politique au Collège des Indes orientales. Senior et Cairnes étaient aussi des universitaires. D'autres, comme West et Lauderdale, étaient plutôt des praticiens mais ils avaient reçu leur formation initiale à l'Université.

Cependant, l'exemple inverse n'est pas rare. Le cas typique est celui de Ricardo qui ne bénéficia d'aucune instruction systématique et se forma, chez son père, comme courtier en valeurs. Tooke, Newmarch, Torrens

furent dans des situations semblables ; ils ne devaient qu'à eux-mêmes ce qu'ils avaient appris. Plutôt que des universitaires, les classiques furent des hommes d'action engagés dans les affaires et, le plus souvent, activement présents sur la scène politique. Ricardo, John Stuart Mill, Torrens, Fawcett, Henry Thornton, Overstone, Horner et Lauderdale furent membres du Parlement. En France, pour ne citer que quelques noms, Say, Rossi, Bastiat et Chevalier jouèrent un rôle politique important.

Il n'est donc pas surprenant que les problèmes économiques concrets aient joué un rôle important dans les débats qui opposèrent les économistes classiques. Bien sûr, il ne faut pas suggérer que leurs positions furent dictées par les événements et croire que l'évolution de la pensée économique est le reflet ou l'image des transformations concrètes. Mais il ne faut pas, sous ce prétexte, éviter soigneusement d'évoquer tout lien entre l'histoire des faits et l'histoire des idées. Après tout, il y a certainement entre ces deux domaines des rapports qu'il est impossible de négliger.

BIBLIOGRAPHIE

- LE VAN-LEMESLE L., «L'institutionnalisation de l'économie politique en France», in *L'Économie politique en France au XIX^e*, sous la dir. de Yves BRETON et de Michel LUTFALLA, Économica, Paris, 1991.
- MARCO LUC et LAURENT Évelyn, *Le Journal des économistes, 1841-1940*, ANDESE, Paris, 1990.
- O'BRIEN D.P., *The Classical Economists*, Clarendon Press, Oxford, première édition 1975, seconde édition 1978.
- SAMUELSON P. A., «The Canonical Classical Models of Political Economy», *Journal of Economic Literature*, 1978, vol. 16, n° 4, p. 1415-1434.

La contribution fondatrice. Origine et développement de la pensée économique d'Adam Smith

ALAIN BÉRAUD

1. ORIGINES ET DIVERSITÉ DE L'ŒUVRE DE SMITH

La tradition présente souvent Adam Smith (1723-1790) comme le fondateur de l'économie politique. Il n'est guère possible de la suivre, car cette thèse ne conduit pas seulement à ignorer certaines analyses majeures, elle nous pousse à une lecture partielle et fautive de Smith. On ne peut interpréter convenablement Adam Smith en passant sous silence l'influence qu'eurent sur lui, par exemple, Francis Hutcheson (1694-1746) et David Hume : c'est d'abord en faisant la synthèse d'une multiplicité d'approches que Smith a fait œuvre originale. On ne peut isoler arbitrairement la *Richesse des nations* et faire fi des liens qui l'unissent aux textes philosophiques de Smith. Même si ceux-ci ont été souvent oubliés, leur lecture permet de mieux comprendre la portée et la signification de sa théorie économique.

Adam Smith est né à Kirkaldy, petit port écossais sur le golfe du Forth. Sa date de naissance est incertaine, mais on sait qu'il fut baptisé le 5 juin 1723. Son père, Adam Smith, était clerc à la cour martiale et contrôleur des douanes. Il mourut en janvier 1723. Sa mère, Margaret Douglas, était issue d'une riche famille écossaise. Enfant unique et orphelin de père, Adam Smith était lié à sa mère par des sentiments affectifs profonds. Il resta célibataire et passa auprès d'elle une grande partie de sa vie.

Après des études élémentaires à Kirkaldy, Adam Smith s'inscrivit à l'université de Glasgow en 1737. Son jeune âge n'était pas à l'époque exceptionnel pour un étudiant. Il y subit l'influence de Hutcheson qui y enseignait la philosophie morale. De 1740 à 1746, il fut étudiant à Oxford au Balliol College. Il en garda une piètre estime pour les universités anglaises.

Après un séjour de deux ans à Kirkaldy, il enseigna, à partir de 1748, la rhétorique et les belles-lettres à l'université d'Édimbourg. En 1751, il devint professeur

de logique puis de morale à l'université de Glasgow. Durant cette période, il rédigea l'*Essai sur les sens externes* qui ne fut publié qu'après sa mort en 1795. Il publia, en 1759, la *Théorie des sentiments moraux* qui remporta aussitôt un très vif succès. On a une connaissance assez précise de son enseignement à travers les notes prises par les étudiants, qui sont aujourd'hui publiées. J.M. Lothian a découvert en 1958 des notes prises à son cours de rhétorique et de belles-lettres en 1762-1763 (*Lectures on Rhetoric and Belles Lettres*, ed. J.M. Lothian, Édimbourg, 1963). E. Cannan avait publié en 1896 un manuscrit daté de 1766 et intitulé *Lectures on Justice, Police, Revenue and Arms* qui reprenait des notes du cours de jurisprudence datant, sans doute, de 1763-1764.

En 1764, Adam Smith abandonna son poste pour devenir le précepteur du duc de Buccleuch qu'il accompagna en France, d'abord à Toulouse, puis à Paris. Il eut ainsi l'occasion de faire la connaissance de plusieurs philosophes et économistes français, en particulier Voltaire, Quesnay et Turgot. En 1766, sa mission était accomplie et il se retira à Kirkaldy (1766-1773) où il rédigea la *Richesse des nations* qui parut en 1776. Le retentissement de cet ouvrage, qui connut six éditions du vivant de Smith, fut immense. Il n'eut, par exemple, pas moins de trois traductions françaises (Blavet, 1781; Roucher, 1791; Germain Garnier, 1802). En 1777, il devint commissaire des douanes à Édimbourg. Il mourut en 1790 après avoir publié une sixième édition, profondément remaniée, de la *Théorie des sentiments moraux*.

L'économie politique considérée dans ses rapports avec la morale et la philosophie

C'est à travers les cours qu'il donnait à Édimbourg sur *la rhétorique et les belles-lettres* que Smith se fit d'abord connaître, c'est grâce à la publication de la *Théorie des sentiments moraux* qu'il connut la notoriété. Comment et pourquoi ce philosophe qui avait fondé sa réputation sur l'analyse de la «sympathie», est-il devenu l'auteur d'un ouvrage où les agents ne semblent mus que par l'intérêt personnel ? Telle était la question, *das Smith problem*, que posaient les historicistes allemands. Selon eux, l'évolution de la pensée de Smith traduisait l'influence des matérialistes français, d'Helvétius et de d'Holbach. La comparaison de la première édition de la *Théorie des sentiments moraux* (1759) et de la dernière (1790), qui est postérieure à la publication de la *Richesse des nations*, montre que, si la réflexion de Smith s'est infléchie, sa thèse centrale reste inchangée. L'opposition que soulignaient Hildebrand et Knies entre les deux principaux ouvrages de Smith n'apparaît donc pas fondée.

Dès lors, c'est la formulation même de la question qui doit être corrigée et c'est sur les implications des *Sentiments moraux* pour l'interprétation de la *Richesse des nations* qu'il convient de s'interroger (Diatkine, 1991). L'unité de ces deux ouvrages réside dans le postulat fondamental sur lequel s'appuie la pensée de Smith : «La conservation et la propagation de l'espèce sont les grands buts que la nature s'est proposés dans la formation de tous les genres animaux.» (Smith, 1759, p. 87.) Pour atteindre ce résultat, elle n'a pas cru devoir faire confiance à la raison de l'homme, «elle l'a doué

d'un sentiment immédiat et d'instinct [...] comme le meilleur moyen d'atteindre ce but» (*ibid.*). Cette option philosophique explique l'importance qu'accorde Smith à l'analyse des comportements humains.

Il ne faut pas pour autant ranger Smith parmi les utilitaristes et supposer qu'il a adopté la démarche qui sera, plus tard, celle de Bentham (1748-1832) et de James Mill (1773-1836). Rechercher le plaisir et éviter les peines n'est pas pour lui le motif de toute action humaine. La psychologie que Smith prête aux hommes est plus complexe. Elle n'est pas individualiste, mais repose, au contraire, sur la prise en compte de la place de l'homme dans la société : «C'est la vanité qui est notre but, non le bien-être ou le plaisir ; et notre vanité est toujours fondée sur la certitude que nous avons d'être l'objet de l'attention et de l'approbation des autres.» (*Ibid.*, p. 54.) Si tel est le ressort qui anime les hommes, on comprend qu'il est impossible de le réduire à la recherche de l'intérêt personnel et qu'il est parfaitement compatible avec des sentiments de pitié et de compassion, car nous prêtons toujours plus d'attention aux jugements des autres qu'à nos propres sentiments.

Réciproquement, il convient de souligner que, dans la *Théorie des sentiments moraux*, Smith ne considère pas, même si certaines de ses expressions peuvent induire en erreur, la «sympathie» comme un sentiment qui susciterait l'action des hommes. Pour lui, la «sympathie» est le sentiment qui explique l'origine et la nature des jugements moraux, l'approbation et la désapprobation de nos actions et de celles des autres. C'est elle qui nous permet d'apprécier la pertinence d'un acte, de savoir s'il est adapté ou non à la cause qui le produit, s'il est, pour cette raison, bon ou mauvais. Elle nous permet aussi d'en mesurer le mérite, de savoir s'il est digne de récompense ou s'il doit, au contraire, susciter le châtement. Ainsi, l'opposition que décrivait Buckle entre la *Richesse des nations* qui étudierait les tendances égoïstes des hommes, et la *Théorie des sentiments moraux* qui analyserait leurs sentiments altruistes est mal fondée. Dans l'un comme dans l'autre ouvrage, ce qui est l'objet de tous les mouvements des hommes, c'est l'espoir d'être remarqué, d'être approuvé, d'être regardé avec sympathie. Il n'y a pas dans la pensée de Smith une opposition entre le comportement du sujet économique et celui de l'homme «moral».

Si les analyses de la *Richesse des nations* et de la *Théorie des sentiments moraux* paraissent parfois contradictoires, c'est pour une raison plus profonde. L'œuvre de Smith est un plaidoyer en faveur d'un capitalisme libéral. Or, Smith garde vis-à-vis du système qu'il préconise une attitude très critique. Quand, dans la *Théorie des sentiments moraux*, il avance l'idée qu'une société reposant sur la justice et sur l'échange marchand peut se perpétuer même s'il n'existe entre ses membres aucun rapport de bienveillance réciproque, il laisse clairement entendre qu'une telle société est, à ses yeux, dépréciée, car elle ne favorise pas le développement des qualités morales les plus hautes. Dans l'abstrait, le principe de la bienveillance est, sans aucun doute, supérieur au principe mercantile. Dans la *Richesse des nations*, cette critique de la société marchande est reprise et amplifiée. Il est tout à fait significatif que Smith juge nécessaire de montrer

que la division du travail, si elle est l'élément crucial du développement de l'économie marchande, est, en même temps, source d'aliénation et d'appauvrissement de l'homme.

Si, malgré ces réserves, Smith plaide en faveur des sociétés marchandes, c'est pour deux raisons. Un système qui reposerait sur les seuls sentiments altruistes ne pourrait survivre, car rien ne viendrait obliger les individus à se plier au jugement moral que leur dicte la sympathie. «Les vertus bien-faisantes embellissent l'édifice de la société mais n'en sont pas la base.» (*Ibid.*, p. 98.) Ainsi, la première raison est négative, seule la contrainte pourrait permettre à une société fondée sur la bienveillance de se maintenir. La seconde est positive. Si Smith souhaite le triomphe du capitalisme libéral, c'est qu'il pense que son développement entraînera l'instauration d'un système de liberté politique (Smith, 1776, p. 412). On retrouve ainsi la conclusion de Cropsey selon laquelle Adam Smith défend la société marchande parce qu'elle rend la liberté possible : «On peut interpréter la position de Smith en disant que le commerce donne naissance à la liberté et à la civilisation et qu'en même temps des institutions libérales sont indispensables pour préserver le commerce. Si les avantages de la société marchande sont suffisamment affirmés dans l'opinion générale, la liberté et la civilisation la suivront automatiquement et les hommes seront peut-être disposés à défendre la civilisation, pas nécessairement par amour de la liberté, mais par amour du commerce et du gain.» (Cropsey, 1957, p. 95.)

Si les rapports entre la *Théorie des sentiments moraux* et la *Richesse des nations* ont fait l'objet d'un ample débat, plus rares sont les historiens de la pensée économique qui se sont intéressés aux *Essais philosophiques*, recueil qui fut édité après la mort de Smith et qui rassemble des œuvres de jeunesse, sans doute écrites avant 1752. On trouve pourtant dans ces textes, et plus particulièrement dans les trois essais réunis sous le titre *Les principes qui conduisent et dirigent les recherches philosophiques*, des indications précieuses sur la façon dont Smith concevait l'activité scientifique. Selon lui, le développement de la philosophie est l'effet du progrès économique. Le sauvage, l'homme primitif ne se soucient pas de découvrir ces chaînes cachées qui unissent ensemble les phénomènes naturels. Ils supposent que tout événement qui, par sa beauté ou sa grandeur, son utilité ou sa malfaisance, est assez considérable pour attirer leur attention et dont la marche n'est pas parfaitement régulière, est provoqué par l'action d'un pouvoir invisible et volontaire (Smith, 1795, p. 49). Cette conviction est à l'origine du polythéisme. Quand leur subsistance devient moins précaire, les loisirs dont ils disposent les rendent plus attentifs aux irrégularités de la nature et ils cherchent à construire une chaîne qui permette de lier entre eux ces divers phénomènes.

C'est l'événement, la surprise, l'admiration qui vont susciter l'activité philosophique. «C'est donc l'étonnement, et non l'attente d'aucun avantage attaché à de nouvelles découvertes, qui est le premier principe qui pousse l'humanité à l'étude de la philosophie, de cette science qui prétend révéler les rapports cachés qui unissent les diverses apparences de cette nature. Et les hommes poursuivent cette étude pour elle-même [...] sans égard pour les

instruments de nombreux autres plaisirs qu'elle leur procure.» (*Ibid.*, p. 50.) La surprise est décrite comme un sentiment ou une passion voisine de la douleur. Si l'esprit prend plaisir à remarquer la ressemblance qu'il discerne entre divers objets, la surprise est cette curiosité incertaine et anxieuse que provoque l'apparition d'un phénomène nouveau, différent de ceux qui ont déjà été observés. Ainsi, comme toutes les activités humaines, l'étude philosophique n'est guidée ni par l'utilité ni par la raison mais bien par la passion.

Si l'étonnement est une souffrance, la philosophie est un moyen de calmer cette douleur : son but ultime n'est pas une vérité que nul ne saurait atteindre, mais le repos et la tranquillité de l'imagination. Un système philosophique est une création humaine, une machine inventée pour connecter dans l'esprit les phénomènes concrets qui ont été observés et dont les irrégularités, si elles restaient inexplicées, provoqueraient une surprise. Il ne dévoile pas l'essence des choses, il la représente. Dès lors, il n'est guère possible d'appliquer à la science le critère du vrai ou du faux. La méthodologie de Smith est essentiellement conventionnaliste : la beauté, l'ordre, l'harmonie du système important autant que sa vérification. Plus précisément, celle-ci est un des éléments du plaisir esthétique que procure le système. Si celui-ci laissait réapparaître des irrégularités, il provoquerait la surprise et l'étonnement qui, à leur tour, susciteraient une nouvelle recherche. Cette analyse conduit à écarter la thèse qui soutient que Smith était un empiriste. Elle permet d'éclairer le projet que poursuit Smith, des cours qu'il professait à Édimbourg jusqu'à la *Richesse des nations* : expliquer, à partir de quelques principes simples, le fonctionnement d'ensemble de la société humaine en proposant une représentation logique de l'interaction des divers éléments qui la constituent.

De Hutcheson à Smith : le rôle de la tradition philosophique écossaise dans la formation de la pensée smithienne

Ainsi l'œuvre de Smith apparaît-elle comme un tout cohérent, comme une analyse globale des divers aspects juridiques, linguistiques, moraux et économiques de la société. Elle met en évidence la possibilité de l'existence d'un système où le rôle de l'État est réduit pour l'essentiel à l'élaboration des règles du droit et à l'administration de la justice et de la défense. Cette construction théorique repose, à l'image de la mécanique newtonienne, sur quelques principes élémentaires. L'idée fondamentale est que l'homme est mû par la passion plutôt que par la raison, qu'il cherche à occuper dans la société une place où il soit considéré. Smith déduit de cette thèse les règles qui régissent la société.

Au cours de la longue période durant laquelle il élaborait progressivement son analyse, Smith fut soumis à bien des influences : celle de Locke et de David Hume mais aussi celle des philosophes français du XVIII^e siècle (Rousseau et Montesquieu), des physiocrates et de Turgot. Celle qu'exerça sur lui Francis Hutcheson mérite cependant une attention particulière, car c'est à travers son enseignement que Smith prit connaissance des travaux

qui s'appuient sur la notion de droit naturel et qui jouèrent un rôle crucial dans la formation de sa pensée.

On a souvent noté (Thomson, 1965) que la tradition philosophique écossaise avait profondément influencé les premiers économistes classiques. Francis Hutcheson (1694-1746) a, dans le siècle des Lumières, en Écosse, une importance que l'on ne doit pas sous-estimer même si elle tient moins à l'originalité de sa pensée qu'à la fonction d'intermédiaire qu'il remplit entre Smith et l'école du droit naturel. En effet, il avait été lui-même l'étudiant, à Glasgow, de Gershom Carmichael (1672(?)-1729), traducteur et commentateur de Samuel von Pufendorf (1632-1694). En 1730, il revint à Glasgow où il fut nommé professeur de philosophie morale et où il eut pour étudiant Adam Smith.

Il est important de souligner le rôle que jouèrent Carmichael et Hutcheson en introduisant dans les universités écossaises les idées de Grotius et de Pufendorf. Contre les thèses calvinistes qui déduisaient le droit d'une volonté divine impénétrable et inaccessible à la raison humaine, contre les théoriciens de la monarchie absolue, Grotius (1583-1645) avança l'idée qu'il existe une loi naturelle qu'il est possible de découvrir par la raison seule et que cette loi constitue le modèle idéal auquel les lois positives, la politique et le comportement individuel doivent se conformer. Ainsi, à l'encontre de ceux qui affirmaient que la loi repose sur une toute-puissance absolument inconnaissable et de ceux qui, sous l'influence de Machiavel, soutenaient que rien ne peut venir limiter le pouvoir de l'État, Grotius affirma une thèse radicalement nouvelle : il existe un droit qui passe avant toute puissance humaine ou divine et qui en est indépendant. Ainsi, les lois naturelles peuvent être déduites directement de la nature sociale de l'homme. Grotius, en montrant que la source de la connaissance juridique est la raison, opère, dans le droit, une révolution comparable à celle que Galilée avait accomplie dans la physique.

Intégrer cet apport dans la philosophie dominante en Écosse au XVIII^e siècle n'allait pas de soi, car l'apriorisme des théoriciens du droit naturel va à l'encontre de l'empirisme issu des travaux de Locke et de l'idée chère aux philosophes écossais selon laquelle l'homme est mû par les passions plutôt que par la raison. Hutcheson réalisa entre ces trois influences une synthèse fragile en affirmant que les jugements éthiques des hommes découlent non de la raison mais d'un sens moral. Bien que Smith écarte cette notion dans la *Théorie des sentiments moraux*, sa démarche s'inspire très étroitement de celle de Hutcheson.

En marge de la théorie du droit naturel, Grotius et Pufendorf avaient développé les éléments d'une analyse économique, en particulier dans le domaine de la théorie des prix (Lapidus, 1986, p. 45 sq.). Hutcheson continue leur œuvre et son système de philosophie morale contient toute une série de réflexions sur la division du travail, les prix et le taux d'intérêt. En lisant ces développements, on peut mieux apprécier l'étendue de la dette de Smith vis-à-vis de ses devanciers et montrer que son œuvre n'est pas seulement une synthèse des analyses antérieures.

Hutcheson voit dans une organisation sociale du travail deux avantages. Le premier est que certaines tâches, qui ne pourraient pas être menées à bien par des travaux indépendants, peuvent être réalisées grâce à un travail collectif. Le second découle de la possibilité d'augmenter l'adresse et la dextérité des travailleurs en assignant à chacun une tâche spécifique. Ces remarques ont sans doute été un des textes qui attirèrent l'attention de Smith sur les effets de la division du travail ; cependant, les deux approches sont différentes. En insistant sur l'aspect dynamique du problème, en montrant que la division du travail peut susciter l'invention, Smith aborde une question que Hutcheson n'envisageait pas. Mais, surtout, les analyses de Smith et de Hutcheson concernent des domaines différents. Alors que Hutcheson étudie les effets d'une répartition des tâches entre paysans et travailleurs indépendants, Smith met l'accent sur les conséquences de la division du travail à l'intérieur de la manufacture.

Hutcheson analyse la valeur dans des termes voisins de ceux qu'avaient utilisés Pufendorf et Carmichael. Pour avoir une valeur, un bien doit avoir un usage. «Mais les prix ou les valeurs dans le commerce ne découlent pas du tout de l'usage réel ou de l'importance des biens pour conserver la vie ou procurer des plaisirs naturels [...]. Si nous supposons que le bien peut être utile à l'homme, nous verrons que le prix des marchandises dépend conjointement de deux facteurs, la *demande* pour tel ou tel usage que beaucoup de personnes désirent et la *difficulté* de les acquérir ou de les cultiver pour servir aux besoins des hommes.» (Hutcheson, 1755, p. 53-54.) La difficulté d'obtenir le bien dépend, elle-même, de la quantité de travail nécessaire pour le produire, de la situation sociale de celui qui le fabrique et de la rareté des matières premières utilisées. Dans les cours de Glasgow, Smith adopte un point de vue voisin mais son analyse évoluera progressivement de façon à tenir compte des profits et de la rente. Sa relation entre les prix, la demande et les conditions de l'offre sera présentée de façon bien différente dans la *Richesse des nations*.

Dans le domaine monétaire, la contribution la plus importante de Hutcheson est son analyse de la détermination du taux d'intérêt. Il prend pour point de départ cette remarque que certains biens – la terre, les troupeaux – portent naturellement des fruits. Le propriétaire de ces biens recevra, en raison de cette caractéristique, un loyer, s'il les prête. Mais, s'il en est ainsi, le propriétaire de choses naturellement stériles pourra réclamer un intérêt pour leur prêt, car il aurait pu, au lieu de les prêter, utiliser son argent pour acquérir des biens naturellement productifs. Le taux d'intérêt varie selon l'état du commerce et la quantité de monnaie. Il sera plus élevé dans les pays neufs où de grands profits peuvent être réalisés avec de faibles sommes. Il sera plus faible là où les perspectives de gains sont réduites. Quand la quantité de monnaie croît, le taux d'intérêt des prêts diminue, ce qui incite les hommes à acquérir des terres. La hausse des prix réduira le taux de rente et les individus devront se contenter d'un taux d'intérêt plus faible. Cette présentation ingénieuse des relations entre phénomènes monétaires et réels est proche de certaines des thèses que l'on attribue aux

«mercantilistes». Elle ne sera ni reprise ni même discutée par Smith qui, sur ce point, adoptera la conception réelle du taux d'intérêt développée par David Hume.

Il est indéniable que l'enseignement de Hutcheson a profondément marqué Smith. La comparaison du plan que suit Hutcheson dans son *Introduction à la philosophie morale* (1747) et des œuvres de Smith illustre bien la parenté de leur démarche. Cependant, Smith a profondément transformé les thèses de son maître et, au moins sur certaines questions, les divergences qui apparaissent entre Smith et Hutcheson ont des implications beaucoup plus fondamentales que les similitudes que l'on peut observer entre leurs pensées (W.L. Taylor, 1965, p. 72). Hutcheson reste proche des thèses «mercantilistes» contre lesquelles Smith s'élèvera vigoureusement.

A posteriori, on est tenté de décrire l'activité scientifique de Smith, en tant qu'économiste, comme l'intégration de multiples analyses partielles dans un système original où elles prendront une signification nouvelle. L'organisation du système lui-même est tout à fait apparente dans le plan de la *Richesse des nations*. Le point de départ de l'analyse est banal puisqu'il est celui de Platon dans la *République* : la spécialisation accroît l'efficacité du travail. De cette prémisse, on a longtemps déduit l'idée que l'intervention de l'État est nécessaire pour coordonner l'activité des producteurs indépendants et pour favoriser la croissance. Smith va chercher à montrer que cette conclusion est sans fondement et qu'une économie marchande laissée à elle-même conduit à une allocation efficace des ressources et à un développement conforme à l'ordre naturel des progrès de l'opulence, qui maximise le revenu net et le niveau de l'emploi.

La première question est celle de la formation des prix et de la distribution du revenu dans une économie marchande. La division du travail une fois développée, chaque homme ne produit qu'une faible fraction des biens qu'il consomme et acquiert sur le marché les biens nécessaires à sa subsistance. Longtemps, les économistes avaient pensé que l'État avait, dans ce domaine, un rôle d'organisateur et devait intervenir pour éviter les fluctuations erratiques des prix. En fait, une législation complexe avait été mise en place pour surveiller le marché, organiser l'approvisionnement et maintenir les prix des biens les plus indispensables, notamment des grains, dans des limites étroites. En montrant que la production s'adapte à la structure de la demande, en mettant en évidence le caractère autorégulateur du marché, Smith cherche à établir que ces interventions sont inutiles.

La deuxième question est celle de la croissance. L'État avait cherché à protéger les industries nationales contre la concurrence étrangère, à assurer des débouchés à la production, à orienter l'investissement vers les secteurs prioritaires. Aux yeux de Smith, ces mesures ont été des entraves au progrès, car la concurrence dirige spontanément les capitaux vers les secteurs où ils donnent naissance au plus grand revenu, où ils assureront l'emploi du plus grand nombre de travailleurs productifs. De surcroît, il est vain d'espérer qu'une balance commerciale excédentaire stimulera l'activité productive et l'emploi.

La troisième question est celle de la monnaie. L'intervention de l'État était ici jugée nécessaire pour maintenir le taux d'intérêt à un niveau compatible avec le développement de l'investissement et pour contrôler l'activité bancaire. Smith rejette cette politique. Il soutient qu'il est vain d'espérer qu'une augmentation de la masse monétaire réduira les taux d'intérêt dont le niveau est déterminé par la richesse de la nation et le rythme de l'accumulation. Il montre que l'établissement de quelques règles simples – en particulier de la convertibilité – suffit pour éviter une émission excessive de billets. Ainsi, l'État ne doit pas chercher à jouer le rôle de surintendant de l'activité économique. Il doit se borner à assurer une administration correcte de la justice, à défendre la société contre les agressions extérieures, à créer les ouvrages et les établissements publics nécessaires au progrès du commerce, qui ne peuvent pas naître de l'initiative privée. La plupart de ces dépenses peuvent être payées par une participation de ceux qui en bénéficient. Celles qui retombent sur le budget général doivent être financées par l'impôt, car une augmentation de la dette publique ne pourrait que réduire l'emploi de travailleurs productifs.

2. L'ÉCONOMIE COMME SYSTÈME AUTORÉGULÉ

L'objet du livre 1 de la *Richesse des nations* est double. Smith y analyse « les causes qui ont perfectionné les facultés productives du travail et l'ordre suivant lequel les produits se distribuent naturellement dans les différentes classes du peuple ». Dans un premier temps, il montre que la richesse d'une nation – mesurée par le revenu par tête – dépend principalement de la division du travail. Ainsi, les progrès de la richesse impliquent une spécialisation croissante des hommes. Mais, si un travailleur est confiné dans quelques tâches, il doit acquérir les biens qu'il consomme dans l'échange et c'est seulement si celui-ci est un processus efficace qu'il pourra bénéficier de l'augmentation du produit rendu possible par la division du travail. Ainsi Smith est conduit, dans un second temps, à étudier l'efficacité de la coordination marchande de l'activité des agents. Il montre que les prix de marché gravitent autour des prix naturels et que la quantité de travail dépensée pour produire une marchandise s'adapte toujours naturellement à la demande effective. La division du travail accroît le revenu sans exiger une coordination administrative de l'activité des hommes : celle-ci tend spontanément à produire les quantités de biens qui sont demandées.

La division du travail

L'effet de la division du travail sur la productivité est lié à trois phénomènes qu'un article de l'*Encyclopédie*, attribué à Diderot, avait mis en évidence :

- l'augmentation de la dextérité de chaque travailleur particulier ;
- l'épargne du temps qui est habituellement perdu quand on passe d'une espèce de travail à une autre ;
- l'invention d'un grand nombre de machines qui facilitent et abrègent le travail et permettent à un seul homme de faire le travail de beaucoup.

Cette typologie permet d'exposer les divers types d'avantages que l'on peut espérer tirer de la division du travail. La description que Smith fait du fonctionnement d'une fabrique d'épingles met en avant des économies statiques internes à la firme. Cependant, Smith souligne la possibilité de l'existence d'économies dynamiques internes à l'entreprise. Elles naissent dans un processus d'apprentissage qui permet, par exemple, à un forgeron spécialisé dans la fabrication de clous d'en produire cinq fois plus qu'un ouvrier ordinaire.

C'est seulement dans certaines activités que ces avantages apparaissent. Ils sont moins marqués dans l'agriculture que dans l'industrie et sont particulièrement importants dans la production des objets de consommation destinés à la masse du peuple. Bien que Smith n'analyse pas de façon systématique les effets de l'existence d'économies d'échelle sur la concurrence et la formation des prix, il note néanmoins (1776, p. 130) que, dans les petites villes, le commerce ne peut pas toujours s'étendre proportionnellement à l'activité en raison de l'étroitesse du marché. Ainsi, le taux de profit y est plus élevé que dans la capitale. Le contexte suggère toutefois que la taille optimale est atteinte assez tôt pour que son effet sur les profits reste limité.

L'aspect sans doute le plus original de la pensée de Smith est de souligner que les progrès mêmes de la connaissance résultent de la division des tâches. La relation entre la division du travail et l'introduction de nouvelles techniques apparaît à deux niveaux. Smith imagine qu'un ouvrier spécialisé dans une tâche particulièrement simple saura concevoir les outils qui rendront son travail plus aisé et plus bref. Mais il remarque aussi que, dans une société avancée, les fonctions de réflexion deviendront l'occupation unique d'une classe sociale spécifique dont chaque membre ne s'intéressera qu'à un domaine étroit. «Chaque individu deviendra plus expert dans sa branche particulière, plus de travail sera fait dans l'ensemble et la quantité de science sera considérablement accrue.» (*Ibid.*, p. 22.) Ainsi, la recherche scientifique est analysée comme une activité productive qui est, elle-même, soumise à des rendements d'échelle croissants.

Ce n'est pas dans la sagesse humaine qu'il faut chercher l'origine de la division du travail, mais dans «le penchant qui porte les hommes à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre» (*ibid.*, p. 25). Cette proposition, pour discutable qu'elle paraisse, est typique d'une

démarche qui cherche à expliquer l'organisation de la société par un petit nombre de principes caractéristiques de la nature humaine. Elle vise à écarter l'idée selon laquelle le développement des échanges et les progrès corrélatifs de la division du travail seraient les résultats de la volonté humaine, d'un calcul rationnel, thèse profondément opposée à la tradition philosophique qui considère que les hommes sont menés par leurs passions plutôt que par la raison. Pour fonder sa position, Smith s'appuie sur l'idée que les avantages de la division du travail sont les conséquences d'un processus dynamique. La diversité des talents des individus n'est pas innée, elle est, pour la plus grande part, acquise. Ainsi, les avantages de la division du travail n'apparaissent que progressivement durant le processus d'apprentissage. Les hommes, en se spécialisant, ne les anticipent pas mais obéissent à la logique de la société marchande.

Certains traits caractéristiques de la théorie smithienne de la croissance trouvent leur origine dans l'idée qu'un élargissement du marché permet d'approfondir la division du travail et de réduire les coûts de production. «L'augmentation de la demande [...] même si elle peut parfois initialement accroître le prix des biens, ne manque jamais d'entraîner leur baisse à long terme. Elle encourage la production et accroît donc la concurrence des producteurs qui, pour vendre moins cher l'un que l'autre, ont recours à un approfondissement de la division du travail et à de nouvelles améliorations techniques auxquelles ils n'auraient pas pu penser autrement.» (*Ibid.*, p. 748.) La dynamique de la croissance peut donc se développer de façon cumulative. Une augmentation de la demande entraîne une baisse des coûts de production, qui permet une accélération de l'accumulation. Même si l'existence de ressources rares vient freiner et borner ce processus, la menace d'un état stationnaire apparaît moins immédiate que chez Ricardo et Malthus.

La croissance n'est cependant pas sans coût : l'approfondissement de la division du travail confine la plupart des travailleurs dans une ou deux opérations simples. Ainsi, ils n'ont guère l'occasion d'exercer leur intelligence et leur imagination ; «ils perdent donc naturellement l'habitude de leur usage et deviennent généralement aussi stupides et ignorants qu'il est possible à une créature humaine de le devenir» (*ibid.*, p. 782). Smith propose de développer l'instruction populaire pour compenser les effets de la division du travail, tout en notant qu'un tel remède reste mal adapté et insuffisant. On a, ici, un exemple classique où l'État doit intervenir pour corriger les échecs du marché.

La théorie des prix

A la fin du XVIII^e siècle, les tentatives de renouvellement de la théorie des prix se sont développées dans deux directions. Turgot (1769 b, p. 245) et Condillac (1776, p. 14) analysèrent un échange bilatéral pour déterminer le prix ou la valeur appréciative des choses. Cantillon (1756, p. 17 et 24) et Turgot (1769 a, p. 227) partent de l'étude des coûts de production pour

expliquer la valeur intrinsèque ou le prix fondamental des marchandises. Adam Smith adopte cette seconde approche : si sa démarche est profondément novatrice, elle s'inspire indéniablement des travaux de Grotius et de Pufendorf et de l'enseignement de Hutcheson.

Dans une œuvre qui s'intéresse avant tout à la croissance et au développement, il est justifié de mettre l'accent sur les phénomènes de longue période. On peut donc supposer que la mobilité des facteurs est telle que leur rémunération est identique dans les diverses activités. Ainsi, le *prix naturel* est égal au *coût de production*, c'est-à-dire à la somme des rentes, des profits et des salaires qu'il faut verser pour produire la marchandise et l'amener sur le marché, les gains de chaque facteur étant les mêmes dans les diverses industries. C'est autour de cette idée centrale que se forme la problématique de Smith et que s'articulent les trois questions clefs auxquelles il s'efforce de répondre dans les chapitres 5, 6 et 7 de la *Richesse des nations*. Quel est le prix réel des marchandises ? Comment se détermine le prix naturel ? Quel est le rapport entre le prix de marché et le prix naturel des biens ?

• *Le travail commandé comme mesure du prix réel des marchandises.* – La valeur d'échange est le pouvoir d'acheter d'autres marchandises que possède le propriétaire d'un bien. C'est, par définition, quelque chose de relatif et son évolution a une signification ambiguë. Supposons que la monnaie est constituée d'or et que le prix monétaire du drap diminue. Cette variation peut être due à la variation de sa valeur «intrinsèque», à une baisse de la demande ou à une réduction de ses coûts de production. Mais elle peut tout aussi bien refléter l'épuisement des mines d'or ou une augmentation de la demande d'encaisses monétaires. Rendre plus transparente l'évolution des prix peut être l'objectif que l'on poursuit en choisissant un numéraire. On s'efforce alors de faire en sorte que les fluctuations de la valeur d'un bien reflètent seulement l'évolution des coûts de sa production et des conditions de sa demande. Cette démarche sera celle de Ricardo : pour lui, une marchandise est un étalon invariable seulement si elle est toujours produite «dans les mêmes conditions» et si sa valeur ne dépend pas de la répartition du produit entre salaires et profits. Cette préoccupation est présente dans la *Richesse des nations* (Smith, 1776, p. 51), mais l'analyse de Smith met l'accent sur une tout autre question, celle de la mesure de la richesse. La place que la question de l'étalon occupe dans l'argumentation illustre cette opposition : Malthus et Ricardo traitent de la nature et des causes de la valeur avant d'aborder le problème de sa mesure alors que, dans la *Richesse des nations*, le chapitre sur le prix réel précède celui qui traite de la détermination du prix naturel.

Hobbes (1651, p. 82) disait de la richesse qu'elle est un pouvoir. Smith nuance cette idée en remarquant que celui qui hérite d'une grande fortune ne reçoit pas un pouvoir politique, mais seulement le droit d'acheter. Sa richesse est «un droit de commandement sur le travail d'autrui ou sur le produit du travail» (Smith, 1776, p. 48) : un homme sera riche ou pauvre selon

la quantité de travail qu'il peut acheter. Ainsi, la valeur réelle d'une marchandise pour celui qui la possède est la capacité qu'elle lui confère de rejeter sur autrui le travail. Inversement, la valeur réelle d'un bien pour celui qui veut l'acquérir est égale au temps de travail qu'il doit effectuer non pour la produire, mais pour l'acheter.

Le *prix réel* d'une marchandise est la quantité de travail qu'elle peut commander, c'est-à-dire le rapport de son prix monétaire au taux de salaire. Smith justifie cette définition en notant que «des quantités égales de travail doivent être, dans tous les temps et dans tous les lieux, d'une valeur égale pour le travailleur» (*ibid.*, p. 50). Par opposition, le prix monétaire d'un bien est son prix nominal. Tout bien, dont le prix varie comme le taux de salaire, peut servir d'étalon. Comme le salaire monétaire varie avec la fertilité des mines, les métaux précieux ne peuvent passer pour des étalons invariables. En revanche, comme les variations du prix du blé se répercutent sur le salaire, comme la quantité de travail nécessaire pour produire le blé est, en longue période, à peu près constante, le prix réel du blé est stable si on fait abstraction des fluctuations conjoncturelles. Ainsi, le blé apparaît comme un étalon invariable de valeur, et Smith substitue son prix au salaire pour analyser les variations séculaires des prix.

Ricardo critiqua vivement cette thèse. Cependant, le raisonnement de Smith est exempt de toute contradiction logique. Mieux, si on admet les hypothèses de Smith, le blé et le travail sont, au sens de Ricardo, des étalons invariables. En effet, Smith suppose explicitement que le blé est produit par une quantité constante de travail. Dans ces conditions, les fluctuations du travail commandé par une marchandise reflètent bien, pour reprendre les termes de Malthus, celles de sa valeur intrinsèque, de son coût de production et des conditions de sa demande. Le salaire ne peut plus être considéré comme un étalon invariable par Ricardo, car il rejette ces hypothèses : il considère que le blé est produit par une quantité croissante de travail et que l'augmentation de son prix induit une modification de la répartition. L'objection qu'il adresse à Smith ne porte pas sur la cohérence logique du raisonnement, mais sur la pertinence de ses hypothèses et sur leur généralité.

- *Les parties constituantes du prix des marchandises.* – Le prix naturel des marchandises est le prix juste suffisant pour inciter les producteurs à offrir une certaine quantité de marchandises dans une économie où les facteurs de production peuvent se déplacer librement d'une branche à l'autre. Dans la première ébauche de la *Richesse des nations*, il se réduisait à la seule rémunération du travail : il se définissait, en effet, comme «le prix requis pour inciter un travailleur à exercer son activité dans une branche particulière» (Smith, 1762, p. 175). Cependant, dans la version définitive de la *Richesse des nations*, Smith abandonne cette formulation et inclut la rente et les profits dans les coûts de production. Le prix naturel d'une marchandise «n'est ni plus, ni moins ce qu'il faut payer, suivant leurs taux naturels, et le fermage de la terre, et les salaires du travail, et les profits du capital

employés à produire cette denrée, à la préparer et à la conduire sur le marché» (Smith, 1776, p. 72). Il oppose alors deux types de sociétés. «Dans cet état ancien et primitif, qui précède l'accumulation du capital et l'appropriation du sol», la valeur d'échange des marchandises est déterminée par la quantité de travail nécessaire pour les acquérir. Dans les sociétés modernes, où les travailleurs ne possèdent ni la terre qu'ils travaillent, ni les moyens de production qu'ils utilisent, les profits et la rente apparaissent au côté des salaires comme des parties constituantes du prix des marchandises.

Dans une économie où la totalité du produit revient aux travailleurs, le prix relatif des biens est déterminé par la quantité de travail qui, directement ou indirectement, est nécessaire pour les produire. Le prix réel d'une marchandise, la quantité de travail qu'elle commande, est égal à la quantité de travail incorporée en elle. «Par exemple, chez un peuple de chasseurs, s'il en coûte habituellement deux fois plus de peine pour tuer un castor que pour tuer un daim, naturellement un castor s'échangera contre deux daims ou vaudra deux daims.» (*Ibid.*, p. 65.)

Cette règle ne s'applique qu'aux sociétés où les travailleurs reçoivent la totalité du produit de leur labeur. Quand les capitaux s'accumulent dans les mains de quelques particuliers, ils cherchent à en tirer profit en embauchant des ouvriers. Lors de la vente de la marchandise, une fraction des recettes va au capitaliste qui a engagé ses fonds dans cette affaire : le produit du travail n'appartient plus tout entier à l'ouvrier, il doit le partager avec son maître. Mais il y a plus. Quand le sol est approprié, le propriétaire terrien demande une rente même pour le produit naturel du sol. Cette fraction forme la troisième constituante du prix des marchandises. La transformation des relations de propriété entraîne une modification du principe qui régit la formation des prix naturels. La théorie de la «valeur travail» ne s'applique qu'aux sociétés où la totalité du produit revient aux travailleurs. Dans les sociétés avancées, les prix naturels dépendent de la rente et des profits.

Si l'idée que le coût de production d'une marchandise constitue un minimum, au-dessous duquel le prix d'un bien ne peut durablement descendre, est commune à bien des économistes du XVIII^e siècle, la formulation qu'adopte Smith marque une étape importante dans l'évolution de la pensée. C'est autour du texte de la *Richesse des nations* que s'approfondira le débat au début du XIX^e siècle.

La définition que propose Smith des «sources primitives du revenu» ne va nullement de soi. L'idée que le profit est un revenu spécifique, différent par nature du salaire et de la rente, n'est apparue que tardivement dans la littérature économique ; Smith la justifie en remarquant que le profit est proportionnel au capital avancé et non au travail d'inspection et de direction ; mieux, il apparaît, même si ces tâches sont effectuées par un «commis principal». Le profit n'est pas réductible à la rémunération du travail de l'entrepreneur. Smith raisonne, le plus souvent, comme si le profit constituait un tout, même s'il reflète des éléments divers : l'intérêt, la couverture

des risques, la rémunération du travail de l'entrepreneur. Toutefois, il admet, dans son étude de l'impact des impôts (*ibid.*, p. 847), que ces diverses fractions sont hétérogènes et ne sont pas également taxables. Cependant, l'apport principal de Smith est de considérer le profit comme un coût qui doit être supporté pour que la marchandise soit produite.

Dès l'apparition de la *Richesse des nations*, Hume [1776] rejeta l'idée que la rente est une partie constituante du prix des marchandises. La formulation de Smith le met, cependant, en grande partie, à l'abri de telles critiques. Il note, en effet, que la rente «entre dans le prix des marchandises de tout autre façon que les salaires et les profits. Des salaires et des profits élevés ou bas sont les causes d'un prix élevé ou faible ; une rente élevée ou faible est l'effet du prix» (*ibid.*, p.162). Plus précisément, un impôt sur les profits ou sur les salaires est répercuté sur les prix alors qu'un impôt sur les rentes est supporté par les propriétaires fonciers. Même si la présentation de Smith peut sembler ambiguë, elle reflète bien la nature de la rente. «Tout usager de la terre doit payer une rente, qui est un coût de production, pour détourner la terre d'autres utilisations ; alors que, pour l'ensemble des emplois de la terre, la rente est résiduelle.» (Stigler, 1976, p. 1209.) Pour le producteur individuel, elle est un coût ; au niveau du système, elle constitue un résidu dont le montant dépend de la demande. Quand on analyse le coût de production d'un bien, on doit y inclure la rente de la terre nécessaire pour le produire parce que le sol peut faire l'objet d'usages alternatifs et qu'il est nécessaire de payer son loyer quand on veut le cultiver pour y produire tel ou tel bien. Mais, globalement, cette analyse perd tout sens. Si l'on considère la production agricole comme un tout, la rente apparaît comme un résidu car l'offre de terre ne dépend pas du loyer que les fermiers versent. Ainsi, un impôt sur la rente n'affecte pas le prix des produits.

On pourrait penser qu'il faut ajouter aux profits, aux salaires et à la rente, une quatrième partie qui permettrait de compenser l'usure et le vieillissement du capital. Smith explique qu'il n'en est rien et que la valeur des moyens de production se décompose elle-même en salaires, profits et rentes. Ainsi, en procédant de proche en proche, le prix d'un bien se résout entièrement entre ces trois catégories. Karl Marx (1861-1863, p. 98 ; 1869-1879, t. 2, p. 730 *sq.*) critique vivement cette idée sans apporter néanmoins une preuve décisive. Sraffa (1960, p. 44 et p. 72) montre cependant que la procédure imaginée par Smith est correcte si chaque branche ne produit qu'un bien. Dans le cas de la production jointe, l'imputation des coûts à chacun des biens produits implique toutefois des difficultés qu'il n'est pas toujours possible de résoudre.

Si le prix de chaque bien se résout en salaire, profit et rente, il en est de même du produit global. Les autres revenus (les salaires des travailleurs improductifs, les loyers) doivent donc être considérés comme des revenus dérivés. Comme aucun produit tangible ne leur correspond, ils ne peuvent être inclus dans une définition smithienne du revenu.

Cette analyse de la formation des prix naturels permet à Smith d'appor-

ter une solution nouvelle au paradoxe de l'eau et du diamant. Avant lui, bien des économistes et des philosophes – Pufendorf, Grotius, Law, Cantillon et Hutcheson, notamment – avaient cherché à expliquer pourquoi l'eau, qui est la meilleure des choses, est si bon marché alors que le diamant, ornement inutile, est si cher. Leur réponse s'appuyait, le plus souvent, sur l'idée que le prix d'un bien dépend de la demande et de la quantité qui en est disponible. L'eau est bon marché, ou même gratuite, parce que la quantité d'eau excède la demande. Les diamants atteignent des prix élevés parce qu'ils sont rares. Smith avait repris cette thèse dans ses *Lectures on Jurisprudence*.

Il l'abandonne dans la *Richesse des nations* et il reconstruit l'analyse en introduisant la distinction entre la valeur d'usage et la valeur d'échange. Rien n'est plus utile que l'eau et sa valeur d'usage, si on prend ce terme dans un sens objectif, est grande. Cependant, il n'en coûte rien pour se la procurer. Sa valeur d'échange est nulle. Au contraire, le diamant n'est que frivolité. Sa valeur d'usage est faible. Mais, comme son coût de production est élevé, sa valeur d'échange est grande.

Cette opposition jouera un rôle central dans l'économie politique au XIX^e siècle, chez les classiques, mais aussi chez Marx. Elle ne sera abandonnée que bien tardivement puisqu'on peut en trouver l'écho même dans l'œuvre de Walras.

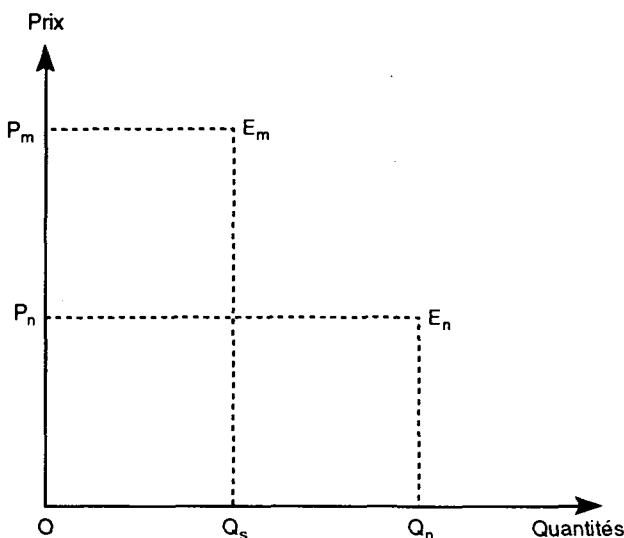
- *Prix naturels et prix de marché.* – Ainsi, le prix naturel d'une marchandise est son coût de production y compris les profits normaux. Il est égal à la somme des salaires, des rentes et des profits qu'il faut payer, directement ou indirectement, pour produire la marchandise et l'amener sur le marché. Les taux de salaire, de rente et de profit qui interviennent dans son calcul sont des taux moyens, naturels, qui dépendent eux-mêmes du niveau de la richesse et du taux d'accumulation. Durant l'analyse du processus de gravitation, ces taux sont tenus pour constants : un déséquilibre entre l'offre et la demande d'une marchandise particulière reste sans effet sur la rémunération des facteurs. Lorsque Cantillon (1755, p. 18) présente son concept de valeur intrinsèque, il suppose «qu'il n'y a jamais de variation dans la valeur intrinsèque des choses». Smith ne fait pas une telle hypothèse. Il admet que le prix naturel des objets manufacturés décroît avec la quantité produite en raison des économies d'échelle. Dans l'agriculture, l'épuisement des ressources naturelles peut induire une croissance des coûts moyens et des prix.

La définition du prix naturel repose sur le principe du coût d'opportunité. Si le producteur d'une marchandise vendait son produit au-dessous de son prix naturel, «il est évident qu'il perdrait à ce métier, puisqu'il aurait pu faire ce profit en employant son capital d'une autre manière» (Smith, 1776, p. 73). Ainsi, le prix naturel est le prix qui s'établit, à l'équilibre, si les facteurs de production sont libres de se déplacer, sans coût, d'une activité à une autre.

Par opposition, «le prix effectif auquel une marchandise est habituelle-

ment vendue est son prix de marché (*ibid.*, p. 73). A l'équilibre, la quantité produite est égale à la quantité demandée et le prix effectif est le prix naturel. Cependant, les fluctuations de l'offre et de la demande peuvent induire un désajustement de l'offre et de la demande ; les prix de marché gravitent alors autour des prix naturels.

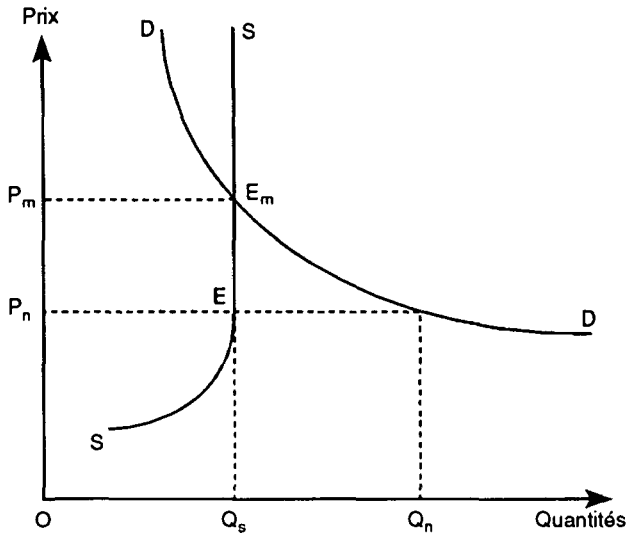
FIGURE 1. — LA DÉTERMINATION DU PRIX DU MARCHÉ



Soit Q_s la quantité produite, soit P_n le prix naturel et Q_n la demande effective. Si $Q_n > Q_s$, le prix de marché excède le prix naturel. On notera que ce graphique suppose que le prix naturel ne dépend pas de la quantité produite.

Supposons (*figure 1*) qu'une quantité Q_s d'un bien ait été produite. Soit P_n le prix naturel de ce bien. Smith définit *la demande effective* Q_n comme la quantité demandée aux prix naturels ; pour lui, la demande effective n'est pas une liaison fonctionnelle entre les quantités demandées et les prix, c'est un point de cette courbe. Le prix de marché est déterminé par le rapport entre la quantité offerte Q_s et la demande effective Q_n . Si la demande effective excède la quantité produite, la concurrence des acheteurs fait monter le prix au-dessus de son niveau naturel. En effet, au prix naturel, une fraction de la demande effective ne peut être satisfaite. Certains des acheteurs surenchérisent, et le prix augmente. L'écart entre le prix de marché et le prix naturel dépend de la différence entre la demande effective et l'offre, de la richesse des acheteurs et de la nature du produit. Cette analyse peut s'interpréter facilement en faisant appel aux notions qu'élaborera Alfred Marshall. Dans la période de marché, l'offre ne peut pas excéder la quantité disponible Q_s . Le prix de marché est égal au prix de demande. L'écart entre le prix de marché, P_m , et le prix d'équilibre de longue période, P_n , dépend du désajustement initial et de l'élasticité de la demande (*figure 2*).

FIGURE 2. — UNE INTERPRÉTATION MARSHALLIENNE DE LA GRAVITATION

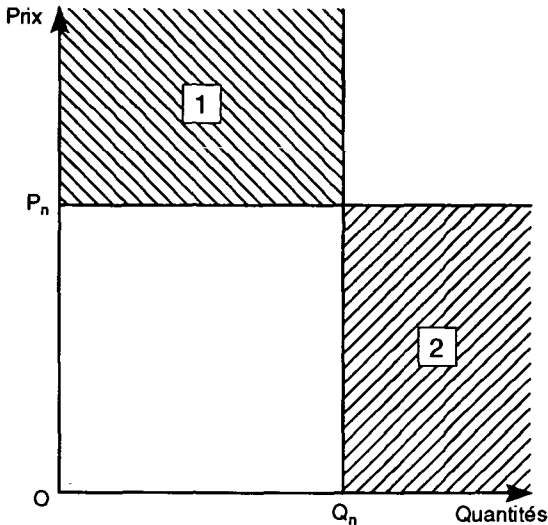


Réciproquement, si la demande effective est inférieure à la quantité offerte, le marché sera animé par la concurrence des vendeurs. Le prix tombera en dessous du prix naturel puisqu'une partie des marchandises devra être acquise par des agents qui ne sont pas disposés à payer le produit à ce prix. Cependant, l'écart entre le prix de marché et le prix naturel sera plus ou moins important selon que les vendeurs seront plus ou moins pressés de se défaire de la marchandise. Ce raisonnement évoque l'idée d'une élasticité-prix positive de la courbe d'offre quand le prix de marché tombe en dessous du prix naturel. Ce premier type d'interprétation de l'analyse de la gravitation est illustré, par exemple, par les textes de Samuel Hollander (1987, p. 64-69 ; 1973, p. 114-143).

Garegnani [1983] s'est efforcé de montrer que les classiques ne recouraient pas à la notion de fonction de demande mais à un concept plus faible (*figure 3*). Soit P_n le prix naturel, Q_n la quantité correspondante. L'analyse smithienne requiert seulement que, si la quantité offerte Q_s est inférieure à la quantité normale, le prix sera supérieur au prix naturel. La situation de marché sera un point de la zone 1. Si, au contraire, la quantité offerte excède la quantité normale, le prix sera inférieur à son niveau naturel (zone 2).

Cette dernière interprétation semble plus strictement fidèle au texte du chapitre 7 de la *Richesse des nations* où Smith ne fait guère référence explicitement à l'idée d'une relation fonctionnelle entre la demande et le prix du bien. On notera que, cependant, il a recours à cette notion quand il étudie l'effet d'un impôt sur les loyers (Smith, 1776, p. 841). Il suppose alors que la fraction de leur revenu que les agents consacrent à leurs dépenses de logement est indépendante du loyer, c'est-à-dire que l'élasticité de la demande par rapport au revenu est égal à -1. On peut analyser le proces-

FIGURE 3. — LE MÉCANISME DE GRAVITATION, L'INTERPRÉTATION DE GAREGNANI



sus de gravitation en étendant cette hypothèse à l'ensemble des marchandises (Benetti, 1981, p. 16). Le prix du marché apparaît alors, à proprement parler, comme le rapport de la demande à la quantité offerte.

Le mécanisme d'ajustement repose sur l'idée que l'écart entre le prix de marché et le prix naturel détermine l'évolution de l'offre. Plus précisément, Smith suppose que la différence entre le prix effectif et le prix naturel n'affecte guère la rente, car elle est fixée par un contrat dont les termes dépendent du prix moyen du produit et non de ses fluctuations temporaires et conjoncturelles. Les variations du prix retomberont sur les profits ou sur les salaires selon que les marchandises ou le travail seront offerts en trop grandes quantités ou viendront au contraire à manquer. Pour reprendre l'exemple de Smith, un deuil public provoque une hausse du prix des étoffes noires et augmente les profits de leurs producteurs mais laisse inchangés ceux de leurs ouvriers. En revanche, les tailleurs employés à la journée voient leurs salaires augmenter. Cette variation de la rémunération des facteurs par rapport à leur coût d'opportunité induit une réallocation des ressources qui affluent dans les branches où leurs gains sont les plus élevés. La modification du niveau de la production tend à rétablir l'équilibre, et le prix de marché se rapproche de son niveau naturel.

Le prix de marché ne peut pas se maintenir de façon durable en dessous de son prix naturel, car les agents prennent rapidement conscience des pertes encourues et réduisent leur offre de façon à juste satisfaire la demande. En revanche, l'absence d'information, l'existence de ressources rares, la présence de monopoles légaux peuvent permettre au prix de marché de rester longtemps au-dessus du prix naturel. Ainsi, le mécanisme d'ajustement joue de façon différente à la hausse ou à la baisse. Si l'offre d'un produit est inférieure à la demande effective, les prix augmentent

brusquement, mais la production ne s'adapte que progressivement. Si, au contraire, l'offre excède la demande, une partie des produits peut être stockée, ce qui limite la baisse des prix, mais une faible réduction des salaires et des profits suffit pour entraîner une diminution sensible de l'offre.

Cette théorie de la gravitation a un rôle crucial dans l'œuvre de Smith puisqu'elle met en évidence le mécanisme grâce auquel la production s'adapte à la demande sur un marché concurrentiel. Vis-à-vis de ses prédécesseurs, par exemple de Cantillon, elle marque un approfondissement sensible de l'analyse ; ses successeurs se borneront longtemps à la reprendre ou à la paraphraser. Ses limites sont celles d'une approche en termes d'équilibre partiel. Elle néglige, par hypothèse, l'effet d'un déséquilibre dans une activité particulière sur les autres branches et elle admet, de façon sans doute abusive, que la baisse des gains d'un facteur dans une industrie donnée laisse inchangée sa rémunération moyenne.

La théorie de la répartition

Les rémunérations du travail, du capital et de la terre, qui déterminent les prix naturels, dépendent, elles-mêmes, de la richesse de la nation et du rythme d'accumulation du capital. Le taux de salaire réel s'ajuste de façon telle que la population et la demande de travail augmentent au même rythme ; il est plus élevé dans une économie en croissance que dans une société stagnante. L'accumulation du stock, qui tend à augmenter les salaires, tend à réduire les profits (Smith, 1776, p. 104, 145, 266, 352). La rente, revenu résiduel, croît avec la richesse. Cette relation entre la distribution et le développement est typique de la démarche de Smith. Il peut ainsi fonder une analyse dynamique où les prix réels des produits industriels diminuent au cours du processus de croissance alors que ceux des produits naturels augmentent et que celui du blé reste approximativement constant.

- *Le salaire naturel.* – Pour Smith, la récompense naturelle du travailleur est la totalité du produit de son travail. Cependant, l'ouvrier, qui n'est propriétaire ni de sa terre ni de ses moyens de production, doit accepter de partager le produit de son travail avec son maître et avec le propriétaire foncier. Le contrat, qui détermine le taux des salaires, est nécessairement inégal, parce que les coalitions des patrons sont plus efficaces que celles des ouvriers mais, plus fondamentalement, parce que le travailleur qui perd son emploi n'a plus de moyens de subsistance alors que son maître peut survivre en consommant son capital. Ainsi, le salaire tend à s'établir à un niveau minimal qui n'assure à l'ouvrier que ce qui lui est nécessaire pour subsister et se reproduire. La loi, qui régit la répartition du revenu dans une société marchande, entre ainsi en conflit avec le principe éthique qui veut que le travail de l'homme et l'ouvrage de ses mains soient vraiment à lui (Locke, 1690, p. 94).

Cependant, dans une économie progressive, le salaire réel peut s'élever

au-delà du salaire de subsistance, de façon à assurer une croissance parallèle de la population et de la demande de travail. Smith ne croit pas que la pauvreté décourage le mariage ; il admet même qu'elle puisse être favorable à la procréation. Si une hausse du salaire réel, mesurée en termes de biens de subsistance, accroît la population, c'est à travers son influence sur la mortalité infantile et non en raison de ses effets sur la nuptialité et la natalité.

La demande de travail, qu'elle concerne les ouvriers «productifs» ou les «improductifs», croît avec le stock de capital. En effet, l'accumulation du capital augmente le revenu des propriétaires fonciers et des capitalistes. Elle leur permet ainsi d'entretenir plus de domestiques. Parallèlement, elle accroît le fonds que les entrepreneurs destinent au paiement des salaires. Ainsi, elle augmente la demande de travail, même si les progrès de la division du travail et de sa productivité impliquent que le stock de capital croisse plus vite que l'emploi.

Smith souligne que l'accélération de la croissance se traduit par une augmentation du taux de salaire naturel, qui n'est pas seulement nominale mais réelle. Certes, elle entraîne une hausse du prix de certaines marchandises en augmentant les coûts salariaux ; mais, simultanément, elle provoque une amélioration de la productivité en autorisant un approfondissement de la division du travail et en favorisant l'introduction de nouvelles machines. Ainsi, le prix de certaines marchandises diminue, et le sort des travailleurs s'améliore.

Si le salaire réel est déterminé par l'évolution de la demande de travail, le salaire monétaire dépend du prix des biens consommés par les ouvriers. Ce mécanisme d'indexation ne joue pas seulement pour les salaires les plus bas, mais aussi pour le traitement des travailleurs qualifiés, car leurs gains doivent rester dans un rapport nécessaire avec les salaires les plus faibles de façon à assurer une rémunération convenable des coûts de formation.

- *Le taux de profit*. – Le taux de profit est déterminé par la concurrence des capitaux. Le niveau maximal qu'il peut atteindre est celui qui s'établirait si la rente de la terre était nulle et si le salaire des travailleurs était réduit à son niveau de subsistance. Le taux minimal est celui qui serait juste suffisant pour compenser les risques de perte que comporte tout emploi du capital. Entre ces deux extrêmes, il varie en fonction du niveau de la richesse.

«Quand les capitaux augmentent dans un pays, les profits qu'on peut réaliser en les employant diminuent nécessairement. Progressivement, il devient de plus en plus difficile de trouver dans le pays une façon rentable d'employer un nouveau capital. Ceci entraîne une concurrence entre les divers capitaux, le propriétaire de l'un cherchant à prendre possession de l'emploi qu'occupait un autre. Mais, dans la plupart des cas, il ne peut espérer obtenir l'emploi de cet autre capital qu'en offrant des conditions plus favorables. Il doit non seulement vendre ce qu'il offre un peu moins cher mais, pour obtenir ce qu'il vend, il doit parfois acheter plus cher. La demande pour le travail productif croît chaque jour de plus en plus avec l'augmentation des fonds qui sont destinés à le soutenir. Les travailleurs trouvent

aisément un emploi mais les propriétaires de capitaux trouvent difficilement les travailleurs à employer. Leur concurrence accroît les salaires du travail et diminue les profits du capital. Mais, quand les profits qu'on peut faire en utilisant un capital sont ainsi réduits, pour ainsi dire, par les deux bouts, le prix qu'on peut payer pour son usage, c'est-à-dire le taux d'intérêt, doit nécessairement diminuer avec eux.» (Smith, 1776, p. 352-353.)

Ce texte pose un problème d'interprétation difficile. On peut le considérer comme une analyse de statique comparative. Smith y affirme que le taux de profit dépend du niveau de la richesse et qu'une augmentation du stock de capital diminue le taux de profit parce qu'il réduit les prix et augmente le taux de salaire. On peut symboliser cet argument en écrivant :

$$(1) \quad r = \Psi(K) \quad \Psi'(K) < 0.$$

Dans cette relation r est le taux de profit et K le stock de capital. Cette lecture s'impose d'autant plus que Smith multiplie les exemples pour montrer que le taux de profit est plus élevé dans les pays pauvres que dans les pays riches. En revanche, ce texte n'évoque guère l'influence du taux d'accumulation,

$$\dot{K} = \frac{dK}{dt} \frac{1}{K},$$

sur le taux de profit. Pourtant, la logique d'ensemble de la *Richesse des nations* incite le lecteur à penser que le taux de profit est une fonction décroissante non seulement du niveau du stock de capital mais aussi de son taux d'accumulation :

$$(2) \quad r = \Psi(K, \dot{K}) \quad \frac{\delta \Psi}{\delta K} < 0 \quad \frac{\delta \Psi}{\delta \dot{K}} < 0$$

On trouve un écho de cette idée dans un passage, au moins, de la *Richesse des nations*. Smith (*ibid.*, p. 114) y admet que, «dans les pays où la richesse croît rapidement, le faible taux de profit peut compenser le niveau élevé des salaires du travail dans le prix de nombreuses marchandises et permettre à ces pays de vendre leurs produits aussi bon marché que leurs voisins qui s'enrichissent moins rapidement et où les salaires du travail sont moins élevés».

Si la relation (1) traduit fidèlement le texte de Smith, l'équation (2) est plus cohérente avec la logique de son argument. Notons d'abord que l'analyse sur laquelle s'appuie Smith pour montrer que l'accroissement du capital réduit le taux de profit n'est pas parfaitement convaincante. Smith soutient qu'une accumulation du capital entraîne une hausse de la demande de travail et du pouvoir d'achat du taux de salaire naturel. Certes, un accroissement du capital et de la demande de travail augmente le taux de salaire courant. Cependant, progressivement la population active doit s'ajuster. On n'a donc aucune raison de penser que le taux de salaire naturel réel dépend du niveau de la richesse. A maintes reprises, Smith (*ibid.*, p. 87) a d'ailleurs affirmé cette thèse. «Ce n'est pas l'étendue actuelle de la richesse nationale mais son progrès continuel qui entraîne une augmentation des salaires du travail. Ce n'est donc pas dans les pays riches que les salaires sont les plus élevés, mais c'est dans les pays qui font le plus de

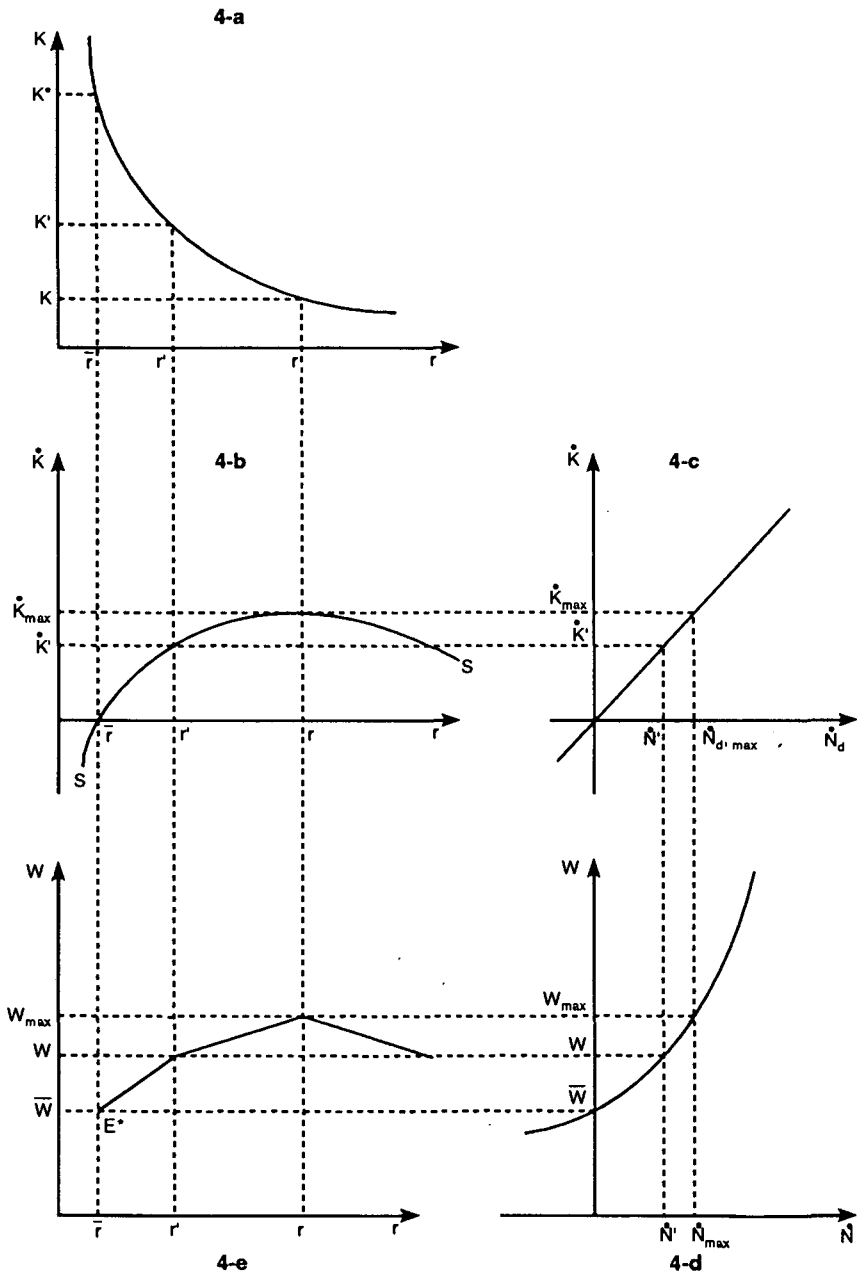
progrès, ou dans ceux qui marchent le plus vite vers l'opulence.» Ainsi, le niveau naturel du taux de salaire réel est une fonction croissante du taux d'accumulation du capital, \bar{K} , et non du niveau du stock de capital, K . Simultanément, Smith soutient qu'une augmentation de la richesse entraîne une baisse des prix. Il s'appuie ici sur une simple transposition au niveau global d'un raisonnement qui décrit le fonctionnement du marché d'un bien particulier. Plus loin, il reprend cette idée. «L'or et l'argent, affirme-t-il, s'échangeront naturellement contre une plus grande quantité de subsistance dans un pays riche que dans un pays pauvre, dans un pays où les subsistances abondent que dans un pays qui en est médiocrement pourvu.» (*Ibid.*, p. 208.) Toutefois, il nuance aussitôt cette conclusion en soulignant qu'une telle différence de prix ne peut guère perdurer entre pays voisins. Si l'on écarte ainsi les deux arguments invoqués par Smith pour justifier l'idée que le taux de profit est plus faible dans les pays riches, il en reste néanmoins une troisième auquel il fait souvent référence : l'accroissement du capital entraîne une hausse de la rente qui réduit le taux de profit.

Il reste cependant un point à éclaircir. Pourquoi Smith n'explique-t-il pas les effets d'une accélération du taux d'accumulation sur le taux de profit alors qu'il admet que les salaires réels sont plus élevés dans un pays où la croissance est rapide ? Ce silence surprend d'autant plus qu'il a remarqué que la hausse ou la baisse des profits dépendent des mêmes causes que la hausse ou la baisse des salaires, mais que les facteurs qui tendent à augmenter le taux de salaire font diminuer le taux de profit. Si une accélération de l'accumulation se traduit par une hausse du taux de salaire et laisse inchangé le taux de rente, on voit mal comment elle n'entraînerait pas une baisse du taux de profit.

Cependant, une baisse du taux de profit réduit l'épargne et l'investissement. Dans la *Richesses des nations*, l'épargne dépend de la répartition du revenu entre les classes sociales : ni les travailleurs ni les propriétaires fonciers n'ont ces habitudes de parcimonie qui caractérisent les négociants et les manufacturiers. Ainsi, un accroissement de la part des profits augmente le taux d'épargne. Par ailleurs, il existe un niveau minimal du taux de profit «juste suffisant pour compenser les pertes occasionnelles auxquelles est exposé tout emploi du capital» (*ibid.*, p. 113). Toute baisse du taux de profit en dessous de ce seuil inciterait les marchands à placer leur fortune à l'étranger (*ibid.*, p. 849) freinant ainsi l'accumulation du capital. Cette relation croissante entre le profit et l'épargne a toutefois des limites. En particulier, des profits de monopole «semblent partout détruire la parcimonie [...] Quand les profits sont élevés, la sobriété semble superflue et un luxe dispendieux paraît être plus approprié à la situation» (*ibid.*, p. 612).

La théorie smithienne de la répartition peut être représentée par un graphique simple (*figure 4*). Sur la partie *a* de ce graphique, le taux de profit apparaît comme une fonction décroissante du stock de capital. La figure *b* représente le taux d'accumulation comme une fonction du taux de profit. Selon les indications de Smith, nous n'avons pas supposé que cette rela-

FIGURE 4. — LA THÉORIE SMITHIENNE DE LA RÉPARTITION



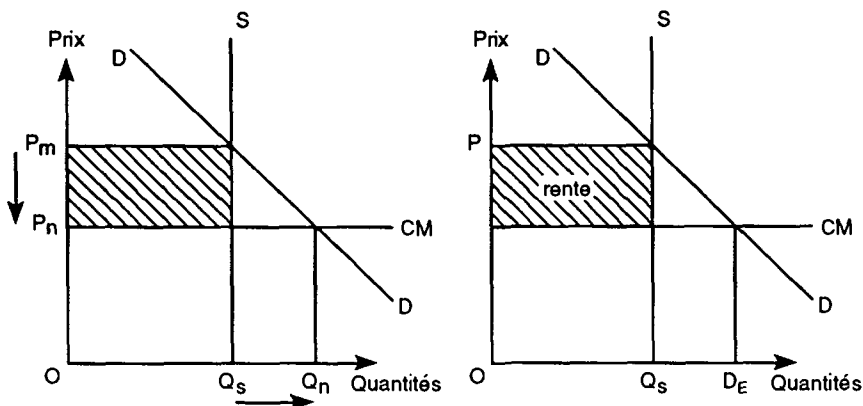
tion est monotone. Elle est croissante pour de faibles valeurs du taux de profit et décroissante pour des valeurs élevées. Un taux de profit trop faible, inférieur à \bar{r} décourage totalement l'investissement. Sur le graphique *c*, le taux de croissance de la demande de travail est une fonction du taux d'accumulation. On peut supposer, pour tenir compte de l'évolution des techniques, que la croissance de la demande de travail est moins rapide que celle du capital. Sur la figure *d*, on a représenté la relation entre le taux de salaire réel et la croissance de la population active. Quand le taux de salaire atteint son niveau de subsistance, \bar{w} , la population cesse de croître. Le graphique *e* représente la relation croissante entre taux de salaire et taux de profit, qui découle du fonctionnement de l'ensemble de ce modèle.

L'analyse est simplement causale sans rétroaction. Le stock de capital existant détermine le taux de profit, celui-ci fixe le rythme de l'accumulation et le taux de croissance de la demande de travail. Dans une situation d'équilibre dynamique, la population active croît au même rythme que la demande, et cette égalité fixe le taux de salaire naturel. Quand le stock de capital augmente, la concurrence des capitaux se fait plus vive. Le taux de profit diminue provoquant un ralentissement de l'accumulation. La demande de travail augmente moins vite et le taux de salaire naturel diminue. L'équilibre stationnaire est atteint pour un stock de capital K^* pour lequel le taux de profit, \bar{r} , est si faible qu'il décourage l'accumulation et ramène le taux de salaire à son niveau de subsistance \bar{w} .

Ainsi, apparaît une relation entre le taux de salaire réel et le taux de profit. Dans les pays neufs – Smith évoque le cas des colonies anglaises d'Amérique du Nord et des Indes occidentales –, les salaires et les profits sont simultanément élevés. Cette conjonction naît de l'abondance relative du capital et du travail. La faiblesse des rentes assure au capital investi dans l'agriculture une forte rentabilité qui se transmet aux autres emplois du capital. Ce haut taux de profit entraîne une accumulation rapide du capital et un taux de salaire réel élevé. Cependant, quand les terres les plus fertiles et les mieux situées sont occupées, les profits que peuvent obtenir les fermiers diminuent. La concurrence entre les capitaux sur le marché des produits entraîne une réduction des prix. Les profits diminuent, mais restent assez élevés pour entretenir une croissance ralentie et maintenir le taux de salaire réel au-dessus du niveau de subsistance. L'économie n'atteindra l'équilibre stationnaire que beaucoup plus tard, quand l'épuisement des ressources rares poussera le profit vers son niveau minimal, \bar{r} , et le taux de salaire vers le minimum de subsistance. Il importe de noter que les progrès de la division du travail freineront longtemps l'apparition de ce processus.

- *La rente.* – L'analyse que fait Smith de la rente de la terre est un moment crucial dans l'évolution de la pensée qui, partant des conceptions des physiocrates, conduira aux analyses de Malthus, de West et de Ricardo. La rente peut se définir comme la rémunération du «pouvoir de la nature» (Smith, 1776, p. 364) dont le propriétaire des ressources naturelles cède

FIGURE 5. — LA DÉTERMINATION DES PRIX EN MONOPOLE ET EN CONCURRENCE
SOUS L'HYPOTHÈSE DE RENDEMENTS CONSTANTS



5 a. - Le cas du marché concurrentiel

5 b. - Le cas du monopole

l'usage à son fermier. De ce point de vue, le fermage d'une terre est, en général, un revenu mixte puisqu'il inclut les profits dus au propriétaire en raison du capital qu'il a investi dans l'amélioration du sol.

«La rente du sol [...] considérée comme le prix payé pour l'usage de la terre est naturellement un prix de monopole.» (Smith, 1776, p. 161.) Cette remarque de Smith a suscité une interprétation (Buchanan, 1814) qui, même si elle peut sembler réductrice, permet de souligner certains des aspects caractéristiques de sa pensée. Pour les classiques, l'existence d'un monopole naturel ou réglementaire interdit d'augmenter la production de façon à satisfaire la demande effective. Le prix d'une marchandise produite dans de telles conditions est le plus élevé qui peut être obtenu : il est donc égal à ce qu'on appelle aujourd'hui le prix de demande (*figure 5*).

Supposons que, sur un marché concurrentiel (*figure 5 a*), la production soit insuffisante pour satisfaire la demande effective (OQ_n), le prix de marché OP_m se fixe au-dessus du prix naturel qui est lui-même égal au coût moyen. Un profit supérieur au profit naturel apparaît (surface hachurée de la *figure 5 a*). En longue période, la production s'accroît jusqu'à satisfaire la demande effective et le prix revient à son niveau naturel. En monopole, cette évolution ne peut se produire, la production reste Q_s et le prix P reste supérieur au coût moyen, calculé, bien sûr, sans que la rente soit comptabilisée. On peut, en s'appuyant en particulier sur l'analyse que fait Smith (1776, p. 508) des effets des primes à l'exportation des grains, appliquer ce raisonnement à la détermination de la rente en supposant que les facteurs de production sont complémentaires et la terre homogène. Elle est alors déterminée par la productivité de la terre et par la rareté des ressources naturelles. Elle est égale à la surface hachurée sur la *figure 5 b*.

Smith lie la rente et la fertilité de la terre de deux façons différentes.

Reprenant un des thèmes favoris des physiocrates, il affirme que la possibilité même de la rente naît de la capacité de la terre de produire un surplus au-delà de ce qui est nécessaire pour nourrir les travailleurs, remplacer le capital et verser des profits selon le taux moyen. Le texte (*ibid.*, p. 163) suggère que cette conclusion s'appuie sur une comparaison en unités physiques du produit et des moyens de production homogènes. On proposera cependant une interprétation moins restrictive. Une rente peut apparaître quand le système considéré comme un tout donne naissance à un surplus au-delà de ce qui est nécessaire pour rémunérer le travail et le capital à leur taux minimal. Cependant, dans ce discours assez traditionnel, apparaît l'idée de la rente différentielle. Le fermage varie avec «la bonté du pâturage» qui permet à la fois d'accroître le produit et de diminuer les coûts en travail. Il dépend aussi de la localisation et devient plus élevé à proximité des villes. Toutefois, cet élément vient seulement moduler la rente et non l'expliquer comme ce sera le cas chez Malthus et Ricardo.

La fertilité crée seulement la possibilité de l'existence d'une rente ; pour que le propriétaire d'une ressource naturelle puisse exiger un paiement pour son usage, il faut encore qu'elle soit rare. Smith note, par exemple, que dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord, seules les terres les mieux situées et les plus fertiles sont cultivées et que la rente y était initialement nulle ou faible (*ibid.*, p. 565 et 109). Cette situation est cependant exceptionnelle. Les terres qui produisent du blé sont toujours recherchées, car «les hommes [...] se multiplient dans la même proportion que leur moyen de subsistance» (*ibid.*, p. 162). Autrement dit, toute amélioration des méthodes de culture qui, en augmentant l'offre de blé, tend à réduire la rente est accompagnée d'une augmentation de la demande qui ramène le fermage à son niveau initial.

Au cours du processus de développement, la part de la rente dans le revenu brut diminue (*ibid.*, p. 334) en raison de l'augmentation de la part du produit destiné au remplacement des moyens de production. Mais le taux de rente et la part des fermages dans le revenu net augmentent pour deux raisons. Certaines ressources qui étaient initialement surabondantes deviennent rares et procurent à leur propriétaire une rente alors qu'il n'en tirait aucun revenu dans un état plus primitif. Simultanément, les progrès de la culture, en réduisant les coûts, accroissent la rente. «La part du propriétaire dans le produit s'accroît nécessairement avec l'augmentation du produit» (*ibid.*, p. 264). Comme les progrès de la division du travail réduisent simultanément le prix des produits manufacturés, cette hausse de la rente est réelle et non seulement nominale.

La cohérence de l'analyse smithienne

Dans les *Théories sur la plus-value*, Marx soutient que Smith, au moins dans certains de ses développements, cherche à déduire «la valeur de la marchandise du salaire, du profit et de la rente foncière» (Marx, 1861-1863,

p. 97). Sraffa (1951, p. xxxv) et Dobb (1973, p. 46) ont repris cette interprétation, en soulignant qu'une telle théorie additive des prix implique une contradiction logique et doit être rejetée. Dans cette approche, le mérite de Ricardo serait d'avoir mis en évidence cette erreur, en montrant qu'une hausse des salaires n'entraîne pas une hausse des prix, mais une baisse du taux de profit.

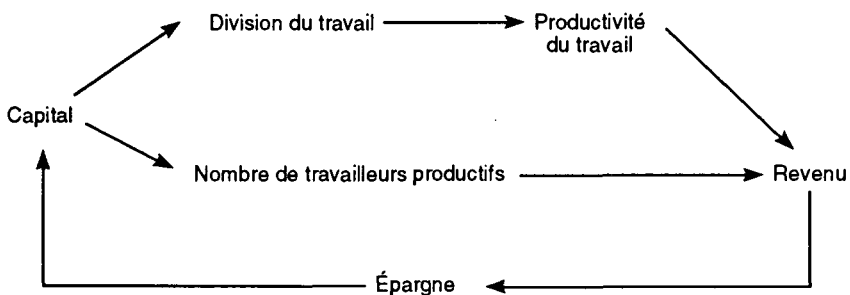
Le rejet de la théorie additive des prix s'appuie sur l'idée que le modèle implicite qui sous-tend cette analyse est surdéterminé. Supposons, en effet, qu'il existe n biens produits chacun par une branche. Admettons que les techniques sont données et que les taux normaux des profits, des salaires et des rentes sont des variables exogènes dont la valeur est déterminée indépendamment par une théorie de la distribution. Comme une marchandise doit servir de numéraire, le modèle est surdéterminé, car il comporte plus d'équations ($n+3$) que d'inconnues ($n+2$).

Cet argument doit être rejeté pour deux raisons. Smith ne prétend pas que le taux de salaire et le taux de profit sont déterminés indépendamment l'un de l'autre. Il soutient que leurs taux doivent s'établir à un niveau tel que la population et la demande de travail croissent au même rythme. Formellement, on peut traduire cette thèse en disant qu'il n'y a pas deux équations dont l'une déterminerait le taux de profit et l'autre, le taux de salaire, mais une seule qui relie ces deux taux. Le modèle sous-jacent à la théorie smithienne des prix n'est pas surdéterminé, il est logiquement cohérent. La seconde difficulté concerne l'analyse de la rente. Il n'est certainement pas acceptable de traiter celle-ci comme le profit et les salaires, puisque la rente est l'effet et non la cause des prix. Autrement dit, l'analyse smithienne ne peut être représentée que par un modèle qui décrit la demande effective des biens agricoles et qui permet de déterminer le taux de rente. Ainsi, l'interprétation de Marx, de Sraffa et de Dobb n'est pas acceptable, car elle ne traduit pas fidèlement la théorie smithienne de la rente.

3. ACCUMULATION DU CAPITAL ET CROISSANCE

Dans son analyse historique, Smith présente le développement des sociétés comme un processus complexe qui entraîne une transformation des techniques de production, une évolution des goûts, une mutation des relations de dépendance et des formes de gouvernement. Les progrès de la division du travail jouent un rôle d'autant plus essentiel dans la croissance qu'ils sont à l'origine des améliorations de l'organisation du travail, des découvertes scientifiques et des innovations technologiques. Le rôle du capital, pour important qu'il soit, est second et, pour mieux dire, indirect. L'accumulation d'un stock minimal est une condition nécessaire au développement de la division du travail. Un homme, qui ne pourvoit directement qu'à une faible partie de ses besoins, ne peut acquérir les biens qui

lui sont nécessaires qu'en vendant les marchandises qu'il a lui-même produites. Il devra donc disposer, en attendant que son ouvrage soit achevé et vendu, «d'un fonds de denrées de différentes espèces amassé d'avance pour le faire subsister et lui fournir en outre la matière et les instruments nécessaires à son ouvrage» (Smith, 1776, p. 277). Une fois atteint ce seuil minimal, nécessaire à l'existence d'une société marchande, les progrès ultérieurs de la division du travail exigent une accumulation progressive des capitaux. Même si Smith évoque la possibilité de la découverte de nouveaux procédés qui permettent de faire «la même quantité d'ouvrage avec des machines plus simples et moins coûteuses» (Smith, 1775, p. 287), le plus souvent il considère que le progrès technique exige un usage plus intensif du capital. Toutefois, l'accumulation du capital, malgré cette augmentation du capital par tête, accroît la demande de travailleurs productifs. Comme, en retour, l'augmentation du revenu encourage l'épargne et stimule l'accumulation du capital, la croissance apparaît comme un processus cumulatif que résume le schéma suivant.



Le capital

Le capital est cette fraction du stock d'un individu dont il espère tirer un revenu. Le *capital fixe* est la partie du capital qui fournit un profit sans changer de mains. Il comprend les machines et les outils, les bâtiments agricoles, industriels et commerciaux, les améliorations apportées aux terres, les talents utiles acquis par les hommes. Par opposition, le *capital circulant* est la fraction du stock qui ne peut rendre un revenu à son propriétaire «tant qu'il reste en sa possession ou qu'il garde la même forme» (Smith, 1776, p. 276). Il se compose de la monnaie, des vivres détenus par les commerçants, des produits finis ou semi-finis qui sont encore dans les mains des manufacturiers et des marchands.

A un moment donné, pour un état donné des techniques, les différentes fractions qui constituent le capital sont dans des proportions constantes. Il n'y a pas, chez Smith, trace de l'idée qu'une modification des prix relatifs des facteurs entraîne une substitution. En courte période, le travail, les machines et les matières premières sont complémentaires. C'est l'appro-

fondissement de la division du travail qui induit un changement dans la proportion des facteurs. Le rapport entre le produit et les matières premières est grossièrement constant alors que la productivité du travail augmente. Le plus souvent, Smith admet que la valeur des machines et des outils utilisés croît dans le processus de développement. Smith souligne qu'il est indispensable qu'existe un stock de biens de consommation qui permette de nourrir les travailleurs durant la durée du processus de production. Cette observation est à l'origine de l'idée que les salaires sont avancés par les capitalistes, ce qui constitue le principe essentiel de la théorie du *fonds des salaires*. Il se garde cependant de tirer de cette analyse la conclusion qu'une hausse des salaires entraîne une baisse proportionnelle de l'emploi. Au contraire, il suppose qu'elle est sans effet sur la demande de travail au moins tant qu'elle n'affecte pas le rythme de l'accumulation.

Mandeville [1774] avait soutenu que la prodigalité, en stimulant l'activité et en augmentant le niveau de l'emploi, était plus utile à la société que la frugalité. Contre cette thèse, Smith défend l'idée que l'épargne, en augmentant le fonds destiné à maintenir les travailleurs productifs, permet seule d'accroître le revenu et l'emploi : «Le capital est accru par la parcimonie et il est diminué par la prodigalité et la mauvaise conduite [...]. La parcimonie, et non l'industrie, est la cause immédiate de l'accroissement du capital. Certes, l'industrie fournit les biens que la parcimonie accumule. Mais, quelques gains que fasse l'industrie, sans l'économie qui les épargne et les amasse, le capital ne serait jamais plus grand.» (*Ibid.*, p. 337.)

Sans doute, le plaidoyer de Mandeville s'appuyait sur une assimilation de l'épargne et de la thésaurisation. Turgot (1766, p. 188) combattit cette thèse en affirmant que, si les épargnes se font en argent, elles sont converties *sur-le-champ* en moyens de production. Smith reformule cette idée en écrivant «ce qui est annuellement épargné est aussi régulièrement consommé que ce qui est annuellement dépensé et, à peu près, en même temps» (*ibid.*, p. 388). L'expression est déroutante, car elle peut suggérer que l'épargne n'accroît pas le capital. Le contexte permet cependant d'écarter une telle interprétation. Ce que veut prouver Smith, c'est qu'une augmentation de l'épargne ne peut réduire la demande, car, si un homme riche réduit sa dépense et épargne, ce qui était autrefois consommé par ses domestiques l'est maintenant par des travailleurs productifs. La consommation reste la même, seule change la nature du travail.

Le rythme de l'accumulation est donc déterminé par l'épargne qui dépend elle-même de facteurs structurels, de la distribution des revenus, d'habitudes qu'explique la nature de la société. De nombreux commentateurs (Marian Bowley, 1975, p. 366) en ont conclu que le taux d'épargne n'était pas élastique par rapport au taux d'intérêt et traitent, pour cette raison, le taux d'accumulation comme une donnée exogène. Cette position est présente dans de nombreux textes de Smith mais ne constitue qu'une première approximation. En effet, pour Smith, une hausse du taux d'intérêt traduit une augmentation du taux de profit, donc, toutes choses égales par ailleurs, une redistribution du revenu en faveur des profits, qui vient

stimuler l'investissement, car les marchands et les manufacturiers sont censés épargner une plus large fraction de leurs revenus que les salariés et les propriétaires fonciers. Cet effet est renforcé par la mobilité internationale des capitaux. Smith (1776, p. 848) affirme que «le propriétaire d'un capital est à proprement parler un citoyen du monde et n'est pas attaché à un pays particulier». Ainsi, toute baisse du rendement de ses fonds, calculé après imposition, l'incite à transférer son capital à l'étranger. Une baisse du taux d'intérêt réduit ainsi le rythme de l'accumulation.

Travail productif et travail improductif

Généralement, on considère que cette opposition découle de la conception que se fait Smith de la richesse. Malthus (1828, p. 11), par exemple, pense qu'il désigne par ce terme l'ensemble des «produits *matériels* nécessaires, utiles et agréables à l'homme et qui ne sont pas fournis par la nature en une abondance illimitée». Dès lors, seul le travail qui produit ces biens sera considéré comme productif. Les hommes qui offrent des services seront tenus pour improductifs même si leur activité est utile. Cependant, le texte de Smith peut suggérer une autre interprétation qui met l'accent sur la durée, plutôt que sur le caractère tangible des produits. Dans cette conception, est productif tout travail qui accroît ou remplace le capital ou le stock (Buchanan, 1976, p. 283).

Très tôt, la distinction opérée par Smith fut critiquée. Pour J.-B. Say (1803, p. 121) et MacCulloch (1825, p. 406), tout travail utile doit être tenu pour productif quelle que soit la nature du bien ou du service qu'il fournit. Ces objections, pour fondées qu'elles puissent paraître, ne rendent pas pleinement justice à l'analyse de Smith. Celle-ci repose sur l'idée que le travail productif n'a pas, sur l'accumulation et la croissance, le même effet qu'un travail improductif. Cette thèse n'est sans doute pas dénuée de sens et on en trouve un écho déformé dans l'inquiétude suscitée par l'augmentation des «prélèvements» de l'État et par le développement du secteur tertiaire et des services.

Le produit annuel dépend de la part du revenu brut destiné à l'emploi des travailleurs productifs. Cette fraction est déterminée par le rapport entre la partie du revenu qui remplace le capital et celle qui apparaît sous forme de profit et de rente. La première est, en effet, utilisée immédiatement à entretenir des ouvriers productifs, alors que la seconde peut indifféremment servir à maintenir des productifs ou des improductifs. Une des clefs de la dynamique smithienne est que la part de la somme des profits et des rentes dans le revenu *brut* diminue, ce qui réduit la part des emplois improductifs. Le caractère cumulatif de la croissance qui naît de la division du travail est ainsi renforcé.

Les effets de l'accumulation sur le revenu et l'emploi

L'analyse que consacre Smith à l'effet, sur le revenu et l'emploi, de la nature du secteur où le capital est investi a, dans son projet global, une importance considérable. Un des objectifs de la *Richesse des nations* est de montrer que les efforts de la politique «mercantiliste» pour orienter, de préférence, le capital vers certaines activités – disons, grossièrement, vers les secteurs exportateurs et vers l'industrie – ont freiné, plus qu'ils n'ont stimulé, la croissance économique. Ce thème, auquel est consacrée la presque totalité du livre 4 de la *Richesse des nations*, est typique du libéralisme smithien : toute tentative pour assurer le développement prioritaire de certaines activités est, au mieux, vain, au pis, néfaste. Smith aborde cette question en accordant à ses adversaires un point essentiel : le niveau de l'emploi et du revenu dépend de la branche où le capital est investi. Mais il reproche aux «mercantilistes» de ne pas avoir su caractériser de façon adéquate les secteurs prioritaires et de ne pas avoir compris que le «cours normal de l'opulence» dirige naturellement l'investissement dans les activités où il est le mieux à même d'accroître l'emploi et la richesse de la nation.

Smith distingue quatre secteurs principaux d'activité : l'agriculture, l'industrie, le commerce de gros et le commerce de détail. Reprenant une problématique proche de celle des physiocrates, il affirme qu'investir dans l'agriculture est le plus sûr moyen d'assurer le développement économique. «Plus sera grande la part [du capital] qui sera employée dans l'agriculture et plus sera grande, à proportion, la quantité de travail productif qu'il mettra en activité dans le pays et plus sera grande, pareillement, la valeur que son emploi ajoute au produit annuel des terres et du travail de la société.» (Smith, 1776, p. 336.) Cette conclusion repose sur l'idée qu'un capital investi dans l'agriculture n'accroît pas seulement le revenu des salaires des ouvriers et des profits du fermier mais aussi la rente des propriétaires fonciers. Puis, en s'appuyant sur ce qu'il suppose être les effets directs sur la demande de travail d'un investissement, il cherche à montrer qu'un capital accroît davantage le revenu et l'emploi productif s'il est placé dans l'industrie que s'il l'est dans le commerce de gros et, *a fortiori*, dans le commerce de détail. Cet argument n'est pas pleinement satisfaisant non seulement en raison du caractère quelque peu arbitraire des évaluations, mais surtout parce qu'il ne cherche pas à prendre en compte les emplois indirectement créés par l'investissement.

Cependant, c'est la seule perspective du profit qui détermine le secteur où est investi le capital. *A priori*, il n'y a pas de raison que les fonds s'orientent de préférence vers les secteurs où ils contribueraient le plus à augmenter l'emploi productif et le revenu. Une contradiction semble apparaître entre le libéralisme de Smith et son analyse des effets de l'accumulation du capital.

Pour défendre l'idée selon laquelle «le cours naturel des progrès de l'opulence» conduit à développer les divers secteurs selon l'ordre qui est le plus conforme à l'intérêt collectif, Smith invoque deux arguments. Selon le pre-

mier, la nécessité et les penchants naturels des hommes les incitent à placer leurs capitaux dans les activités où leur efficacité sociale est la plus grande. L'agriculture précède l'industrie parce qu'elle satisfait des besoins «antérieurs» à ceux auxquels répondent les manufactures. La demande porte ainsi d'abord vers les produits des secteurs prioritaires. Cependant, Smith développe un second argument : la plupart des hommes préfèrent placer leurs fonds dans l'agriculture plutôt que dans l'industrie ou dans le commerce. Pour justifier ce comportement, Smith invoque «la beauté de la campagne» aussi bien que le désir du capitaliste de conserver «sous ses yeux» son capital et d'échapper aux risques du commerce lointain. Ainsi, à taux de profit égal, l'entrepreneur préfère investir dans les secteurs où son capital augmente le plus le revenu et l'emploi.

Smith illustre sa proposition en étudiant l'évolution des colonies anglaises d'Amérique du Nord. Dans ces régions, la presque totalité des capitaux locaux est investie dans l'agriculture ; il n'y a guère de manufactures et le commerce, même de détail, est assuré par des marchands anglais. Cette orientation de l'investissement est l'effet du bas prix de la terre qui incite un artisan, s'il a amassé quelques fonds, à se faire planteur, s'assurant ainsi une indépendance qu'aucune autre activité ne pourrait lui assurer. La spécialisation des colonies d'Amérique du Nord dans l'agriculture reflète l'abondance relative des terres et leur faible prix. Elles peuvent importer d'Angleterre les biens manufacturés à un moindre coût qu'elles ne pourraient elles-mêmes les produire. Elles sont gagnantes à cet échange ; «si les Américains venaient à arrêter l'importation des manufactures d'Europe [...], ils retarderaient [...] les progrès ultérieurs de la valeur du produit annuel [...] et ils entraveraient la marche de leurs pays vers l'opulence et la grandeur bien loin de la favoriser» (*ibid.*, p. 367). C'est le bon marché des terres et le haut prix relatif du travail qui incitent les entrepreneurs des pays «jeunes» à investir d'abord dans l'agriculture, ce qui assure le développement le plus rapide de ces nations.

4. LA MONNAIE

Longtemps, la plupart des économistes (Vickers, 1975, p. 503) ont considéré que l'apport de Smith à l'analyse monétaire est faible ou, pis, que ses propositions marquent une régression par rapport aux travaux de Hume. Aujourd'hui, cette appréciation s'est nuancée. Progressivement, on a réhabilité cette théorie, en montrant son importance pour tout un courant hostile à l'interprétation que Ricardo et les défenseurs du *currency principle* font de la théorie quantitative de la monnaie (Laidler, 1981 ; Sargent et Wallace, 1982). Smith occupe, dans l'histoire des théories monétaires, une place tout à fait spécifique. Il est l'héritier du courant qui a critiqué les politiques d'inspiration «mercantiliste» qui s'efforçaient d'établir un excédent commercial pour accroître l'emploi, attirer les métaux pré-

cieux et favoriser une baisse du taux d'intérêt. Il partage, ainsi, certaines des conclusions de Hume. Mais il est aussi à l'origine d'une tradition nouvelle. Soulignant les avantages du billet de banque sur la monnaie métallique, il se fait le défenseur d'un système bancaire non hiérarchisé et concurrentiel. Il apparaît ainsi comme l'un des premiers partisans du *free banking*.

Smith définit la monnaie comme un moyen de paiement. Dans une économie marchande, chaque agent doit acquérir les biens dont il a besoin en cédant les marchandises qu'il a produites. Cependant, le troc est une façon inefficace d'organiser les échanges, car il ne peut être mené à bien que si les cocontractants ont mutuellement besoin des biens qu'ils détiennent. La monnaie est le moyen de surmonter cette difficulté, chaque agent s'efforçant «d'avoir, par-devers lui, dans tous les temps, outre le produit particulier de sa propre industrie, une certaine quantité d'une marchandise telle qu'il imagine que peu de gens puissent la refuser en échange du produit de leur activité» (Smith, 1776, p. 38).

La monnaie est une fraction du capital circulant puisqu'elle ne rapporte un revenu à celui qui la détient que quand il la cède. Cependant, elle a, avec le capital fixe, un trait commun. Les dépenses nécessaires pour produire et entretenir les machines ne font pas partie du revenu net et toute diminution de ces coûts accroît la richesse de la société. Il en est de même pour la monnaie ; ainsi, substituer du papier-monnaie à l'argent comme moyen de circulation permettrait d'accroître le revenu annuel.

Cette conclusion l'oppose à Hume. Pour celui-ci, le papier-monnaie offre certes des avantages, car ses coûts de transport et de garde sont plus faibles, mais l'introduction d'un tel moyen de paiement tend à augmenter les prix des vivres et de la main-d'œuvre. Ses préférences vont donc à une banque publique «qui enfermerait dans ses caisses tout l'argent qu'elle aurait reçu et qui n'augmenterait jamais la circulation monétaire» (Hume, 1755, p. 36). Pour Smith, au contraire, l'émission par les banques de billets convertibles n'entraîne pas une hausse des prix, mais permet d'utiliser l'or et l'argent à d'autres emplois et d'accroître ainsi la richesse de la nation. S'inspirant de l'expérience des banques écossaises, il pense que l'on peut laisser les banques libres dans leur politique de crédit et d'émission de papier-monnaie, car la convertibilité suffit pour empêcher une émission excessive. Ainsi, alors que Hume a élaboré certaines des thèses qui seront à l'origine du *currency principle*, Smith fonde une tradition que développeront les membres de la *Banking School*.

La détermination de la valeur de la monnaie

Les métaux précieux sont des marchandises et leur valeur est déterminée comme celle des autres biens : elle dépend de la richesse et de la pauvreté des mines, de la quantité de travail nécessaire pour les produire et les amener sur le marché. Ils ont toutefois deux qualités spécifiques : ils sont durables et facilement transportables d'un pays à l'autre. Dès lors, leur valeur est stable en courte période et leur quantité, dans chaque pays, s'adapte très rapidement au niveau de la demande effective (Smith, 1776, p. 435). Le pouvoir d'achat de l'or et de l'argent évolue de la même façon dans les divers pays, même si les coûts de transport des autres marchandises font obstacle à l'établissement d'un prix unique.

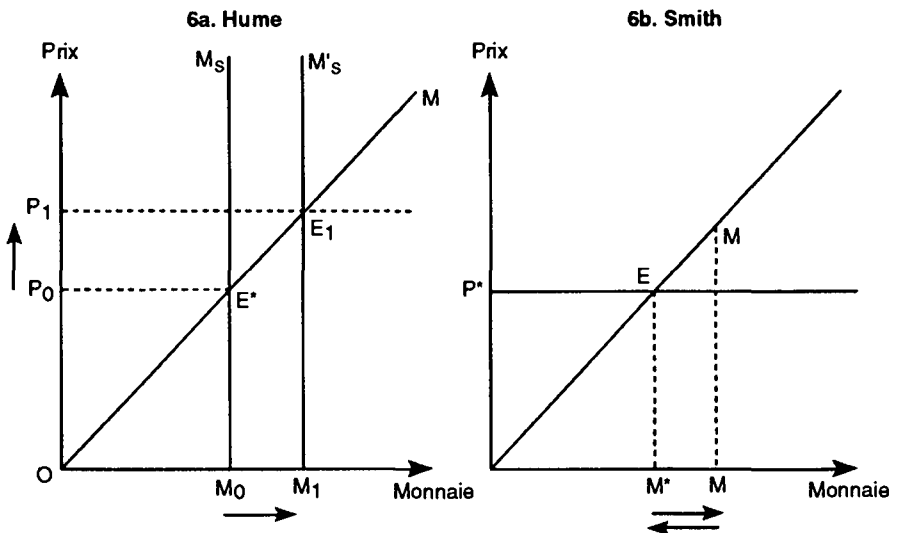
Cette position n'exclut nullement l'idée qu'une variation de la demande puisse agir sur le prix des métaux précieux. Dans la digression qu'il consacre à l'étude de l'évolution de la valeur de l'argent, Smith (*ibid.*, p. 199, 207 et 220) met souvent l'accent sur le rôle de la demande. Il montre que la hausse du cours de l'argent, de la fin du xvii^e au début du xviii^e siècle, est l'effet de l'élargissement du marché de ce bien : une accélération du rythme de la croissance stimule la demande de monnaie et entraîne une baisse des prix monétaires.

Si un État parvient à empêcher la sortie de métaux précieux, la logique du raisonnement doit être modifiée. Le stock de monnaie ne peut plus s'adapter aux variations de la demande et les prix internes augmentent. Cette politique, qui fut celle des gouvernements espagnols et portugais, va à l'encontre des buts qu'elle prétend servir. Elle élève le prix des métaux précieux dans le reste du monde d'une prime égale aux coûts de contrebande et elle décourage toute sorte d'activité en permettant aux autres nations d'offrir de nombreuses marchandises à des prix inférieurs aux coûts supportés par les producteurs locaux.

La valeur d'un papier-monnaie librement convertible est égale à celle du métal contre lequel il s'échange à taux fixe. «Un papier-monnaie, qui consiste en billets de banque émis par des gens du crédit le plus solide, payables à la première demande et sans condition quelconque, et payés effectivement toujours comptant à l'instant de la présentation, est, à tous égards d'une valeur égale à la monnaie d'or et d'argent.» (*Ibid.*, 1776, p. 324.) Si les billets sont convertibles, les prix monétaires internes sont déterminés par les prix internationaux et par le taux de change ; pour un revenu donné, ces prix déterminent la masse monétaire qui ne sera nullement affectée par l'émission de billets. Le seul effet de l'introduction du papier-monnaie est d'abaisser les coûts de transaction et de rendre disponible pour les échanges internationaux une fraction du stock d'or et d'argent initialement utilisé dans la circulation.

Cette analyse s'oppose nettement à celle de Hume ; elle ne lui est pas «inférieure» mais s'appuie sur une hypothèse différente. Supposons que le niveau initial des prix soit P_0 et que la masse monétaire initiale, M_0 , augmente jusqu'à M_1 (*figure 6*). Selon Hume, cette variation induit une

FIGURE 6. — L'EFFET D'UNE ÉMISSION DE BILLETS CONVERTIBLES CHEZ HUME ET CHEZ SMITH



hausse proportionnelle des prix jusqu'à P_1 , en supposant inchangé le revenu réel. Cette augmentation provoque une augmentation des importations et une réduction des exportations. Le déficit de la balance commerciale entraîne des sorties d'or qui ramènent la masse monétaire à son niveau initial. En courte période, les prix domestiques s'élèvent au-dessus des prix mondiaux et c'est seulement en longue période que le mécanisme de rééquilibrage automatique de la balance des paiements ramène l'économie à son point de départ. Ainsi, les chocs monétaires entraînent des fluctuations qu'il serait souhaitable d'éviter.

Pour Smith, au contraire, le niveau général des prix est une donnée. Soit P^* ce niveau (figure 6 b). Pour un revenu réel donné, la quantité de monnaie, qui «peut facilement circuler» est M^* . Supposons que la quantité de monnaie en circulation – or aux mains du public et billets de banque – excède M^* . La quantité d'or $M - M^*$ sortira du pays *sans* que les prix augmentent. Dans les termes de l'analyse économique actuelle, on dirait que l'excès d'offre de monnaie a pour contrepartie un excès de la demande domestique de biens sur l'offre nationale, un déficit de la balance commerciale qui se traduit par une sortie de métaux précieux précisément égale à l'excès d'offre de monnaie. Ainsi, l'émission de billets n'a ici pas d'autre conséquence que la sortie d'or. L'analyse de Smith est une illustration particulièrement remarquable des conclusions que l'on peut tirer de la théorie quantitative de la monnaie et de la théorie de la parité des pouvoirs d'achat quand on admet que le mécanisme du prix unique joue en courte période. Ce raisonnement fonde l'idée qu'il peut exister un système bancaire, non hiérarchisé, sans banque centrale et sans intervention de l'État.

La détermination du taux d'intérêt

Smith, s'il écarte les conclusions que Hume avait tirées de son étude des effets de l'émission de billets, est très proche des thèses de son ami quand il analyse le taux d'intérêt. Pour lui, l'égalité de l'offre et de la demande de fonds prêtables détermine le taux d'intérêt, qui apparaît comme un phénomène réel. Cependant, l'exposé de Smith s'éloigne de l'enseignement de Hume sur deux points. Il souligne que le marché des fonds prêtables est un marché de biens réels, et non un marché de titres financiers, même si l'offre et la demande s'y expriment en monnaie ; ainsi, l'offre de fonds prêtables est cette fraction du produit annuel que son propriétaire ne souhaite pas lui-même mettre en œuvre. Il écarte l'idée que, même à court terme, une variation de la masse monétaire puisse avoir une influence transitoire sur le taux d'intérêt, adoptant ainsi une position plus restrictive que Hume et Ricardo.

L'offre de fonds prêtables dépend de la structure sociale et de la répartition des revenus entre les salariés et les propriétaires fonciers qui n'épargnent guère et les négociants ou les manufacturiers habitués au contraire à la parcimonie. Une baisse du taux d'intérêt réduit l'offre de fonds prêtables : elle incite les prêteurs à mettre eux-mêmes en œuvre leurs capitaux ou à trouver à l'étranger des possibilités de traitement plus rémunératrices. La demande résulte de la comparaison entre le taux de profit et le taux d'intérêt. Comme l'accumulation du capital accroît la concurrence et fait baisser le taux de profit, alors qu'elle augmente la masse de fonds à la recherche d'un placement, elle tend à faire baisser le taux d'intérêt. Ainsi, en général, le taux d'intérêt est moins élevé dans les pays riches que dans les nations pauvres.

Smith soutient que l'État doit fixer un taux d'intérêt maximal. «Ce taux devrait toujours être un peu au-dessus du taux le plus bas de la place ou du prix que paient habituellement pour l'usage de la monnaie les débiteurs les plus sûrs.» (*Ibid.*, p. 356.) En effet, si aucun taux d'usure n'est fixé ou s'il est très élevé, la majorité des fonds sera prêtée aux «prodiges ou aux faiseurs de projets», elle servira à financer des projets très risqués. Si, au contraire, le taux d'usure est légèrement plus élevé que celui des placements les plus sûrs, les projets risqués seront écartés. Ainsi, la conception que se fait Smith d'une politique du taux d'intérêt est caractéristique d'un système financier non hiérarchisé où n'existe ni réescompte ni banque centrale.

La doctrine des effets réels

Hume considère que l'émission excessive de billets est inflationniste. Pour éviter ce risque, tout en bénéficiant des avantages offerts par un paiement en billets, il préconise la création d'une banque publique et la mise en place d'un système où l'obligation de constituer des réserves d'un montant égal à la valeur des émissions de billets vient assurer la stabilité du

pouvoir d'achat de la monnaie. Le point de départ de Smith est différent. La convertibilité garantit une évolution parallèle des prix intérieurs et internationaux ; la quantité de monnaie évolue selon les besoins et le seul problème est d'énoncer les principes et, si nécessaire, les règles qui assurent la solvabilité des banques dans un système où aucune banque centrale n'intervient pour jouer le rôle du prêteur en dernier ressort et préserver la liquidité bancaire. La thèse de Smith est que le système fonctionnera plus efficacement si «la concurrence y est plus librement et plus généralement établie» (*ibid.*, p. 329). Le respect par les banquiers des règles de prudence, que leur dicte leur intérêt personnel, assure leur solvabilité.

Smith a étudié le système bancaire anglais et diverses expériences qui avaient été menées dans les colonies d'Amérique du Nord, cependant l'organisation qu'il analyse est étroitement calquée sur celle qui existait de son temps en Écosse. La circulation y est assurée par des pièces d'or et d'argent et par des billets qui sont immédiatement payables en espèces. Les banques émettent du papier-monnaie quand elles escomptent des effets de commerce et quand elles accordent des avances en compte courant. Les intérêts de ces prêts constituent leurs gains. Leurs coûts, au-delà des salaires des employés et des dépenses d'infrastructure, consistent dans les frais qu'impliquent la constitution et le maintien des réserves qu'elles conservent pour faire face aux demandes éventuelles de paiement de leurs clients. On peut les décomposer en deux éléments : le coût d'opportunité des fonds immobilisés et les dépenses nécessaires pour les reconstituer.

Tant que les billets ne sont pas en excès, c'est-à-dire tant que la quantité de papier-monnaie ne dépasse pas la valeur des métaux précieux qui auraient circulé en l'absence de tout billet de banque, les réserves ne sont qu'une fraction des crédits et les gains des banques sont supérieurs à leurs dépenses. Imaginons cependant qu'une banque dépasse ce seuil. «L'excédent de son papier lui revient sans cesse en remboursement, elle doit augmenter la quantité d'or et d'argent qu'elle tient en caisse non seulement en proportion de cette circulation surabondante mais dans une proportion beaucoup plus forte.» (*Ibid.*, p. 301.) Ainsi, un banquier, qui suit son propre intérêt, n'émettra pas plus de billets que ne l'exigent les besoins de la circulation pour un taux de change et un niveau des prix donnés.

Cependant, une banque particulière ne peut guère limiter son activité en fonction de cette grandeur macroéconomique que constitue la quantité de billets qui peut facilement circuler dans le pays. La doctrine des «effets réels» s'efforce de montrer qu'il existe une règle simple de gestion dont le respect garantit une croissance parallèle des besoins de la circulation et de la quantité de monnaie émise. Smith soutient que, si les banques se bornent à prêter aux marchands et aux entrepreneurs les sommes qu'ils doivent conserver en liquide pour répondre aux demandes occasionnelles, l'émission de billets ne saurait être excessive. Il en est ainsi quand les banques se bornent à escompter des effets réels, c'est-à-dire des lettres de change «tirées par un véritable débiteur et [...] réellement payées à leur échéance» (*ibid.*, p. 304). Quand l'effet arrive à son terme, la banque est

remboursée de son avance, ses réserves sont reconstituées et elle n'a aucune dépense à faire pour les maintenir à leur niveau désiré. Ce principe de prudence assure une croissance de la quantité de monnaie à un rythme dicté par l'évolution du produit réel et de la demande de monnaie. La seule difficulté est alors de distinguer les effets réels, qui sont la contrepartie des transactions effectives, et les effets de complaisance que les négociants émettent pour se procurer des liquidités.

Dans le cas des avances en compte courant, la comparaison des entrées et des sorties de fonds permet au banquier de vérifier que l'émission de billets n'a pas été excessive. Si le marchand qui a bénéficié d'un crédit règle régulièrement ses acomptes, on pourra présumer qu'il est solvable et la liquidité des actifs bancaires sera préservée.

La réglementation bancaire peut être ainsi réduite au minimum. «En empêchant les banquiers d'émettre aucun billet de banque, au-dessous d'une certaine somme et en les assujettissant à l'obligation d'acquitter ces billets immédiatement et sans aucune condition, à l'instant de la présentation, on peut après cela, sans craindre la sûreté générale, laisser à leur commerce, à tous égards, la plus grande liberté.» (*Ibid.*, p. 329.)

5. LE MARCHÉ ET L'ÉTAT

De Hobbes à Rousseau, les philosophes ont longtemps pensé que l'État trouve son origine dans un contrat par lequel les hommes acceptent de se soumettre à une série de règles. Les économistes adoptent une démarche comparable quand ils justifient l'intervention de l'État par le souci d'améliorer l'efficacité du système en corrigeant les échecs du marché. Smith soutient, au contraire, que le gouvernement naît du développement de la société et que sa nécessité s'impose dès qu'une richesse un peu considérable a été accumulée. Son rôle est, d'abord, de défendre la propriété, de protéger le riche contre le pauvre. «Les lois et le gouvernement peuvent être considérés [...] comme une association des riches pour opprimer les pauvres et pour préserver [...] l'inégalité [...] qui serait autrement bientôt détruite par les attaques des pauvres qui, s'ils n'étaient empêchés par le gouvernement, réduiraient les autres à l'égalité par la violence ouverte.» (Smith, 1762-1763, p. 208.) Dès lors, l'organisation de l'État est déterminée par la nature des relations de propriété qui se transforment, durant le processus naturel de développement, quand évolue la façon dont les hommes se procurent leurs moyens de subsistance. Ainsi, le libéralisme de Smith s'appuie sur une conception matérialiste de l'histoire qui, par un curieux «retournement dialectique» deviendra, chez Marx, le fondement du «socialisme scientifique».

Selon Smith, l'humanité a connu, depuis ses origines, quatre stades principaux de développement : les hommes furent chasseurs, puis bergers,

avant de devenir des agriculteurs et des commerçants. Cette évolution des moyens d'existence s'est accompagnée d'une transformation de l'organisation politique et sociale. Tant que les richesses restent faibles et que ceux qui en sont exclus peuvent se procurer par leur travail les moyens de leur subsistance, la société reste relativement égalitaire. Au stade de la cueillette et de la chasse, l'absence de toute propriété, un tant soit peu considérable, limite les querelles entre les hommes et les dispense d'établir une administration régulière de la justice. De la pauvreté universelle naît l'égalité, et l'autorité, qui ne peut être fondée que sur l'âge et les qualités personnelles, reste fragile et faible. Au contraire, quand les puissants détiennent seuls les moyens de se procurer la nourriture, les troupeaux ou la terre, les pauvres ne peuvent attendre leur subsistance que de leur bienveillance : ils dépendent personnellement de leurs maîtres. La société est alors strictement hiérarchisée et le pouvoir, fondé sur la richesse, devient plus ou moins despotique. Dans les sociétés commerciales, les hommes retrouvent, au moins en partie, cette liberté qu'ils avaient perdue à l'époque des bergers et au début de l'âge agricole. La substance même des droits de propriété s'est transformée. Le contrat signé entre le fermier et le propriétaire foncier est d'une nature différente du lien de dépendance personnelle qui s'établit entre le serf et son seigneur. L'un paie la terre à son prix alors que l'autre est un sujet. Parallèlement, le caractère héréditaire de la richesse et du pouvoir s'affaiblit. Dans une économie où le commerce et les manufactures sont peu développés, les riches ne peuvent guère trouver d'autres emplois à leurs revenus que d'entretenir une foule de clients et de gens à leur suite. C'est de leur générosité qu'ils tirent leur pouvoir mais il est bien rare qu'ils la poussent jusqu'à dilapider leur fortune. Ainsi, la richesse et le pouvoir restent d'une génération à l'autre dans la même famille. Mais quand le commerce et l'industrie offrent aux propriétaires des objets de luxe qu'ils peuvent consommer eux-mêmes, les seigneurs ne se boment pas à renvoyer leur suite pour se procurer ces frivolités, bien souvent ils gaspillent leur patrimoine. Ainsi, il est rare que la richesse et le pouvoir restent plusieurs générations dans la même famille. Dans une société marchande, l'autorité cesse d'être héréditaire. Le développement du commerce permet de rétablir l'égalité et de restaurer les bases de la liberté politique.

La démarche historique qu'adopte Smith pour expliquer l'origine et les transformations du gouvernement civil le conduit à analyser les fonctions de l'État dans la société commerciale de tout autre façon qu'on ne le fait aujourd'hui. Pour les économistes modernes, l'État naît de l'échec du marché ; son rôle est de faire coïncider les coûts sociaux et privés, d'offrir des biens collectifs. L'approche de Smith est plus pragmatique. Il s'agit moins, pour lui, de définir le domaine souhaitable des interventions de l'État que de mettre en évidence les coûts de la politique économique d'inspiration «mercantiliste». Plutôt que d'expliquer ce que doit entreprendre l'État, il s'efforce de montrer ce qu'il peut éviter de faire. Au XVIII^e siècle, les gouvernements cherchaient, à travers des dispositions multiples, à stimuler la croissance. Ils intervenaient pour obtenir une balance commerciale excé-

dentaire, pour protéger certaines activités contre la concurrence étrangère et pour attirer les capitaux dans les branches qui leur semblaient prioritaires. Pour Smith, ces mesures ont freiné le développement. Le gouvernement ne doit pas chercher à être le surintendant de l'industrie des particuliers et à la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt de la société (*ibid.*, p. 687). Il doit laisser chacun suivre la route que lui dicte son instinct et laisser s'établir enfin le système simple et facile de la liberté naturelle.

Les fonctions de l'État

L'État doit d'abord protéger la société contre la menace d'une agression extérieure. Pour des raisons sociales et techniques, cette charge devient plus lourde dans les sociétés commerçantes. Alors que le chasseur ou le berger est, en même temps, un guerrier, l'ouvrier ne peut pas, sans compensation, quitter son emploi. Il appartient donc au gouvernement d'entretenir les soldats. Simultanément, les armes utilisées sont devenues plus coûteuses ; leur maniement impose un apprentissage et une spécialisation. Les principes généraux de la division du travail s'appliquent en matière de défense et l'évolution conduit à faire du métier des armes un métier particulier, à préférer une armée de troupes réglées aux milices. Le souci de protéger la nation peut justifier certaines dispositions héritées du passé que de simples considérations économiques condamneraient. Pour cette raison, on peut approuver les subventions en faveur de la production de poudre et admettre les mesures contenues dans l'Acte de navigation (*ibid.*, p. 465).

Le deuxième devoir du souverain est de protéger chacun des membres de la société contre l'injustice. Durant la période la plus primitive et la plus rude de l'histoire de l'humanité, le besoin d'un magistrat civil se faisait rarement sentir, car les hommes ne pouvaient guère se faire de tort que dans leur personne ou dans leur honneur. L'accumulation des richesses, en multipliant les sources et les occasions de conflits, a rendu cette tâche plus lourde et plus complexe. Ainsi, l'exercice de la justice, qui fut longtemps pour le souverain une source de revenu – les plaignants ne manquant jamais de joindre à leur requête un présent –, devient, dans la société marchande, une charge, au moins quand on convient, pour éviter la corruption, que le gouvernement doit dédommager les juges par un salaire. Toutefois, il n'y a pas de raison pour que ces frais retombent sur le budget général, ils doivent être payés par ceux qui en bénéficient, c'est-à-dire par les parties, sous la forme d'honoraires de cour. On trouve ici une première application d'un principe souvent évoqué par Smith selon lequel les coûts d'un service public doivent être supportés par ses usagers.

Le troisième devoir de l'État est de créer et d'entretenir des institutions et des ouvrages publics qui, bien qu'ils soient, au plus haut degré, avantageux pour une société, sont néanmoins d'une nature telle que le profit

ne pourra jamais rembourser les dépenses d'un individu ou d'un petit nombre d'individus» (*ibid.*, 1776, p. 723). Ce texte semble définir de façon très large le domaine d'action de l'État. Cependant, il faut, pour l'interpréter, se souvenir que les sociétés de capitaux ne pouvaient être créées, à cette époque, qu'avec l'autorisation du parlement ou grâce à une charte royale. Ainsi, l'État intervenait dans la formation de toute entreprise trop importante pour relever d'une société de personnes. Ce contexte institutionnel, s'il peut induire en erreur le lecteur, a au moins un «avantage». Il incite Smith à traiter de la même façon les administrations publiques et les grandes sociétés privées. Les mêmes problèmes de contrôle et d'efficacité se posent dans ces deux types d'organisation.

Les institutions publiques – dans le sens très particulier que Smith donne à ce terme – peuvent avoir pour objectif de faciliter, en général, le commerce. Elles seront créées pour bâtir ou entretenir les routes, les canaux, les ponts ou les ports, pour frapper la monnaie ou pour assurer le service de la poste. Smith ne suggère nullement l'idée que ces biens sont, par nature, collectifs. C'est l'importance des sommes à avancer qui justifie l'intervention de l'État. L'exploitation de l'ouvrage sera laissée au secteur privé si le concessionnaire n'est pas en position de monopole et si les forces du marché l'incitent à entretenir régulièrement l'ouvrage. C'est l'exemple des canaux. En revanche, dans le cas des routes, le concessionnaire pourrait négliger leur entretien. Smith pense qu'elles doivent être confiées aux collectivités locales qui sont mieux à même d'apprécier leur intérêt qu'un représentant de l'administration centrale.

Dans tous les cas, les dépenses ne doivent pas retomber sur le revenu général. Convenablement gérés, ces services doivent même dégager un revenu net. Ainsi, les routes et les canaux seront financés par des péages ; les ports, par un droit de tonnage. Chaque utilisateur contribuera à l'entretien des ouvrages en raison de la dégradation et de l'usure qu'il occasionne. Ce principe est défendu sur la base de la justice – chacun paie en fonction du service rendu – et sur la base de l'efficacité. Si les routes, les canaux, les ponts sont financés par les seules ressources des péages, ils ne seront créés qu'à bon escient. Toutefois, certains services publics – par exemple, l'éclairage des rues – ne fournissent, par nature, aucun revenu. Ils seront gérés par une administration locale ou régionale pour les mêmes raisons de justice et d'efficacité.

Pour stimuler les échanges avec des régions éloignées, l'État a autorisé la création de sociétés de capitaux auxquelles il a souvent accordé un monopole. Smith observe qu'elles n'ont guère été rentables et il attribue leur échec financier à la séparation du pouvoir de gestion et des droits de propriété. Certes, dans ces organisations, la direction est sous le contrôle théorique des actionnaires. Mais ceux-ci n'ont, en général, aucune compétence pour gérer les affaires de la compagnie, «tout ce qu'ils veulent, c'est de ne se donner aucun souci là-dessus et de toucher, chaque année ou tous les six mois, le dividende que les directeurs pensent approprié de leur payer» (*Ibid.*, p. 741). Les dirigeants se comportent comme les régisseurs

de l'argent d'autrui et on ne peut guère attendre d'eux la vigilance dont les associés d'une société de personnes font preuve dans la gestion de leurs fonds. Cette négligence et cette profusion expliquent la médiocrité des résultats de ces compagnies.

Smith admet que le commerce lointain implique des dépenses extraordinaires et qu'il doit faire l'objet d'une protection : les marchands qui l'entreprennent supportent un risque important et il est raisonnable de les autoriser à se regrouper dans des sociétés de fonds. L'État peut leur concéder un monopole comparable à celui dont bénéficie l'inventeur d'une machine nouvelle, mais ce privilège doit être transitoire et, à terme, le commerce doit être ouvert à l'ensemble des marchands.

L'analyse des résultats des diverses compagnies conduit Smith à soutenir l'idée que de telles sociétés ne peuvent réussir que dans les activités où leurs opérations peuvent être réduites à la routine. Il cite, comme exemple, les banques, les assurances, la construction et l'entretien des canaux. Ces diverses branches ont deux points communs. Elles exigent des investissements importants ou impliquent des risques qui seront plus difficilement supportés par des sociétés de personnes. La gestion peut y être réduite à quelques règles simples. Ces caractéristiques expliquent le succès relatif qu'y obtiennent les sociétés de fonds.

Il est un autre domaine où l'intervention de l'État est souhaitable dans une société marchande, c'est celui de l'éducation. En effet, les progrès de la division du travail entraînent un appauvrissement des tâches et la dextérité qu'acquiert un ouvrier dans son métier particulier semble s'être développée au détriment de ses qualités intellectuelles et sociales. L'État doit compenser, en partie, ces coûts sociaux de la croissance en favorisant l'éducation élémentaire. Smith ne pense pas toutefois qu'il doive prendre en charge l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'analyse du fonctionnement des universités anglaises montre en effet qu'un maître, dont les émoluments sont fixes et dont le traitement est versé en totalité par l'État ou par l'institution qui l'emploie, néglige, plus ou moins, son devoir. Smith est ainsi conduit à préconiser la création par l'État d'une école dans chaque paroisse qui serait financée par un revenu local ou régional. Pour éviter que le maître ne délaisse son métier, il ne serait qu'en partie payé par cette collectivité locale ; une fraction, au moins, de son traitement lui serait directement versé par ses élèves. Simultanément, l'État obligerait la masse du peuple à acquérir un minimum de connaissances en instituant un examen auquel devrait satisfaire tout homme qui prétendrait exercer un métier ou ouvrir un commerce.

Les finances publiques

Le système fiscal que préconise Smith doit obéir à quatre maximes qui sont restées célèbres.

1. « Les sujets de l'État doivent contribuer au soutien du gouvernement, chacun, le plus possible, en proportion du revenu dont il jouit sous la pro-

tection de l'État.» (*Ibid.*, p. 825.) Cet adage est à l'origine de deux approches différentes de l'imposition. Selon la première – *the benefit approach* –, la contribution de chacun doit dépendre des bénéfices qu'il tire de la protection de l'État et des services de l'administration. Cette analyse, qui écarte toute idée de redistribution des revenus, se fonde sur la théorie du contrat social. Selon la seconde – *the ability to pay approach* –, il est impossible d'apprécier ce que chaque citoyen tire des dépenses publiques et les impôts doivent être répartis entre les hommes selon un principe d'équité qu'il convient alors de préciser. Le plus souvent, Smith se réfère à la première thèse ; il souhaite, chaque fois que cela est possible, que les dépenses de l'État soient couvertes par ceux qui en bénéficient. Il admet, cependant, que les impôts puissent avoir une fonction de redistribution : «Il n'est pas très déraisonnable que les riches contribuent aux dépenses de l'État, non seulement à proportion de leur revenu, mais encore quelque chose au-delà de cette proportion.» (*Ibid.*, p. 842.)

2. L'impôt doit être certain et non pas arbitraire ; chaque contribuable doit pouvoir connaître à l'avance son montant et l'époque de son paiement.

3. L'impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode les plus commodes pour les contribuables.

4. Le rendement de l'impôt, défini comme le rapport entre les sommes versées par le public et celles perçues par l'État, doit être maximal. Il convient donc d'abandonner la pratique de l'affermage des impôts. En effet, les fermiers généraux retirent du produit de l'impôt un profit qui est, presque toujours, exorbitant, car l'importance du capital à mettre en œuvre limite la concurrence à un petit nombre d'entrepreneurs qui peuvent ainsi bénéficier de gains de monopole. On peut, aussi, rattacher à cette maxime l'idée qu'une augmentation du taux d'imposition peut, en encourageant la contrebande ou en freinant la consommation, diminuer le revenu de l'État. Ainsi, certains droits de douane devraient être réduits.

Le système fiscal peut, en affectant le prix des biens et la rémunération des facteurs de production, modifier l'allocation des ressources. Curieusement, Adam Smith admet, dans quelques cas, que l'impôt doit jouer un rôle actif. L'exemple le plus célèbre est son analyse de la rente de la terre. Pour éliminer des baux certaines dispositions qui freinent les progrès de la culture, il suggère que les rentes qu'ils prévoient soient évaluées plus haut que les rentes habituelles en argent. Il pense aussi que la fiscalité doit inciter les propriétaires à faire valoir eux-mêmes une partie de leurs terres. Sa conclusion illustre bien, s'il en était besoin, les limites de son libéralisme : «Un pareil système d'administration [...] pourrait [...] servir [...] à introduire dans la méthode de gouverner les terres, un plan ou une police très capable d'accélérer dans le pays, d'une manière sensible, les progrès de l'amélioration et de la bonne culture.» (*Ibid.*, p. 832.)

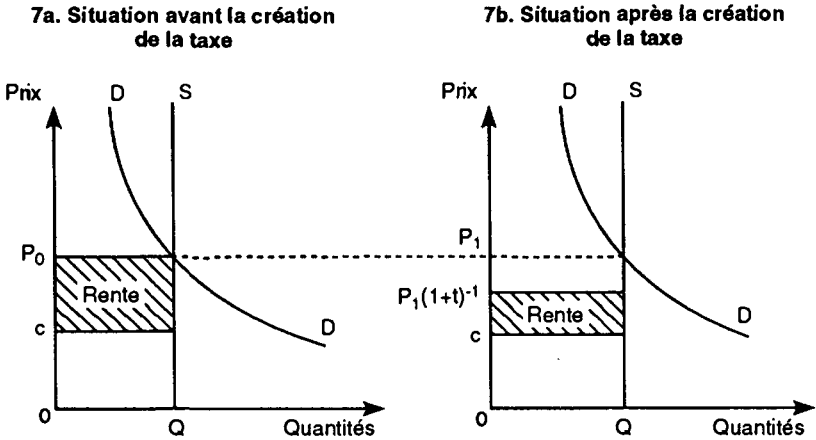
Une taxe ne retombe pas nécessairement sur celui qui, apparemment, la paie. Il peut, en effet, la répercuter soit en aval sur le prix des produits, soit en amont sur la rémunération des facteurs. L'analyse que fait Smith de l'imputation des impôts illustre parfaitement sa théorie de la répartition. Un

impôt sur la rente sera payé par les propriétaires fonciers alors qu'une taxe sur les salaires ou les profits sera répercutée sur les prix et retombera sur les consommateurs ou sur les propriétaires fonciers. On peut ainsi opposer la rente, revenu résiduel, aux profits et aux salaires, revenus nécessaires.

En général, le loyer d'une ferme ou d'une maison d'habitation est un revenu mixte. Il comprend, à la fois, la rente de la terre et un profit qui rémunère le capital investi dans la construction des bâtiments et dans l'amélioration des sols. Comme il est difficile de distinguer empiriquement ces deux éléments, c'est l'ensemble du revenu composite qui sera imposé. Cette circonstance rend quelque peu complexe l'analyse des effets d'une taxe sur les loyers. Un impôt ne peut affecter de façon permanente la fraction du revenu qui rémunère le capital investi, sinon celui-ci chercherait ailleurs un emploi plus rentable. Il retombe donc soit sur le locataire, soit sur la rente du sol proprement dite. Dans le cas des maisons d'habitation, Smith suppose que la fraction de son revenu que le locataire consacre à ses dépenses de logement est fixe. Dès lors, l'impôt retombera en partie sur le propriétaire, dont le revenu disponible diminuera, et en partie, sur le locataire qui devra choisir une habitation plus petite. Par opposition, une taxe sur les produits naturels du sol ou un impôt foncier sera entièrement payé par le propriétaire du sol. Cette proposition découle d'une hypothèse de complémentarité entre les facteurs de production. Admettons que la terre est homogène et qu'elle est entièrement utilisée à produire du blé. Le prix de celui-ci avant la création d'une taxe est P_0 . Il est déterminé par la demande (*figure 7 a*) puisque la quantité de blé offerte est fixée par la quantité de terre disponible. La rente $[(P_0 - c)Q]$ est déterminée par la différence entre le prix et le coût qui est, ici, indépendant des quantités produites. Supposons que l'État crée un impôt de taux t sur les produits naturels. Ni la demande, ni l'offre ne seront affectées. Le prix après impôt P_1 sera donc égal au prix initial. En revanche, le prix avant impôt diminuera, alors que les coûts resteront inchangés. Ainsi, l'impôt retombera dans sa totalité sur le propriétaire foncier dont la rente en argent diminuera.

La spécificité de la thèse de Smith apparaît sans doute mieux quand on lui oppose celle de Ricardo (1817, p. 183). Pour celui-ci, si un impôt sur la rente retombe sur le seul propriétaire terrien, il n'en est pas de même d'un impôt foncier, qui toucherait indifféremment toutes les terres ou d'une taxe sur les produits naturels du sol : de tels impôts seront répercutés sur les prix. Cette idée s'appuie sur le mécanisme de la rente intensive, c'est-à-dire sur l'existence de substitutions possibles entre la terre et le capital. Selon Ricardo, il est possible d'augmenter la production sur une terre homogène en y appliquant davantage de capital mais cette utilisation de techniques plus intensives entraîne une hausse des coûts (*figure 8*). Le prix est déterminé par le coût de production marginal. Soit P_0 le prix en l'absence de taxe. Supposons que l'État crée un impôt au taux t sur les produits naturels du sol, alors, si l'élasticité de la demande de ce bien par rapport au prix est nulle, la taxe sera intégralement répercutée sur le prix du produit (*figure 8 b*). En d'autres termes, chez Ricardo, la production est élastique

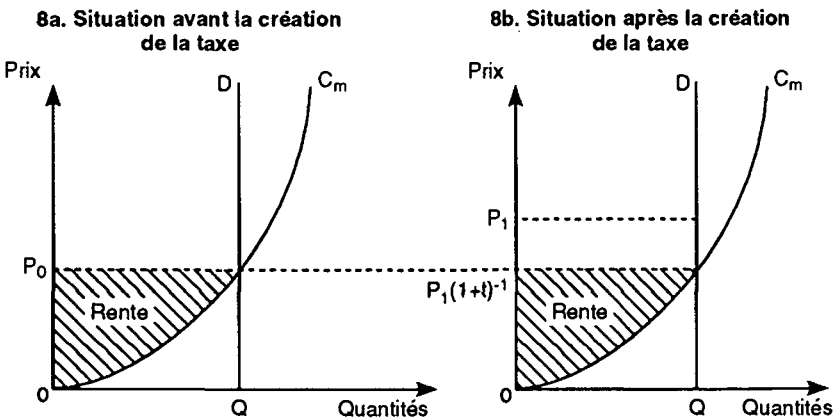
FIGURE 7. — L'EFFET D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS NATURELS DU SOL SELON SMITH



par rapport aux prix et, dès lors, une augmentation de l'impôt affecte le prix du produit.

Par opposition à la rente, revenu résiduel et donc imposable, les salaires et les profits ne peuvent guère être soumis à l'impôt, car une baisse du salaire disponible ou du profit réduisent le rythme de croissance de la population ou le taux d'accumulation du capital. Le profit se décompose en deux fractions : l'intérêt et la rémunération du travail effectué par l'entrepreneur. Selon Smith, cette seconde partie se réduit, le plus souvent, à un minimum au-dessous duquel il ne vaudrait plus la peine de prendre le risque et la charge d'investir un capital. Ainsi, un impôt sur les profits

FIGURE 8. — L'EFFET D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS NATURELS DU SOL SELON RICARDO



retombera sur l'intérêt ou sera répercuté sur les prix. L'idée de Smith est que la mobilité internationale des capitaux leur permet pratiquement d'échapper à l'impôt. «Le propriétaire d'un capital est à proprement parler un citoyen du monde et il n'est pas nécessairement attaché à un pays particulier. Il serait prêt à abandonner le pays où il est exposé à des investigations irritantes en vue de le soumettre à une lourde taxe et à transférer ses fonds dans quelque autre pays où il pourrait mener ses affaires ou jouir à son aise de sa fortune.» (Smith, 1776, p. 849.)

Le salaire réel se fixe à un niveau tel que la population et la demande de travail augmentent au même rythme : c'est une fonction croissante du taux d'accumulation. Le salaire monétaire dépend du prix des biens de subsistance, c'est-à-dire de «toutes les choses dont les honnêtes gens, même la dernière classe du peuple, ne sauraient décentement manquer selon les usages du pays» (*ibid.*, p. 870). Ainsi, une taxe sur les biens de subsistance se répercute sur les salaires monétaires alors qu'un impôt sur les biens de luxe, laissant inchangés les moyens dont disposent les classes inférieures pour élever leur famille, n'affecte pas les salaires et retombe sur ceux qui consomment la marchandise taxée. Un impôt sur les salaires, s'il laisse inchangée la demande de travail, n'affectera pas le salaire réel disponible et, comme le profit n'est pas imposable, retombera sur la rente et/ou sera répercuté sur les prix. Il sera, ainsi, payé par les consommateurs et les propriétaires fonciers. Toutefois, cette analyse n'est qu'une première approximation. Si les impôts sur les salaires réduisent le rythme de l'accumulation, la croissance de la demande de travail sera freinée et le salaire réel diminuera.

La dette publique

Les «mercantilistes» considéraient que l'augmentation de la dette publique ne constitue pas, en tant que telle, un problème : elle implique simplement une augmentation des créances qu'une partie des citoyens détenait sur l'autre. Mieux, si l'on en croit l'interprétation de Smith, certains d'entre eux voyaient en elle une richesse nette. Cependant, au XVIII^e siècle, elle s'était gonflée au point que la charge du service de la dette constituait près de la moitié des dépenses de l'État. Hume avait souligné les dangers d'un tel endettement en notant que l'augmentation des impôts nécessaires pour régler les intérêts contribuait à augmenter les prix et à accabler la classe la plus pauvre. Cependant, le mal lui semblait surtout politique : le développement d'une classe oisive vivant des intérêts de la dette, la concentration de la population et de la richesse dans la capitale, la dépendance accrue vis-à-vis des prêteurs étrangers affaiblissaient, selon lui, le corps politique.

Smith soutient que l'effet sur la croissance et l'emploi d'une dépense gouvernementale ne sera pas le même selon qu'elle est financée par l'impôt ou par l'emprunt. Certes, une hausse des impôts peut, en dimi-

nuant le revenu disponible, réduire l'épargne et freiner le rythme de l'accumulation ; cependant, puisqu'elle retombe surtout sur la rente des propriétaires fonciers, elle a essentiellement pour effet de réduire le fonds qu'ils destinent à l'emploi de travailleurs improductifs. En d'autres termes, les sommes auparavant consacrées à l'entretien de domestiques serviront à payer les fonctionnaires de l'État. Ainsi, une augmentation des dépenses de l'État financée par l'impôt n'aura qu'un effet limité sur les progrès de la richesse. Si, au contraire, l'accroissement des dépenses est financé par emprunt, une fraction du capital qui était utilisée pour entretenir des travailleurs productifs sert désormais à payer des improductifs. Le capital et la richesse diminuent. Ainsi, chaque fois que cela est possible, il est préférable de recourir à l'impôt plutôt qu'à l'emprunt.

La main invisible et le marché

Bien que Smith ne l'emploie que rarement, la métaphore de la «main invisible» est devenue le symbole de son œuvre. Quand on l'évoque aujourd'hui, c'est le plus souvent pour décrire le mécanisme d'un marché concurrentiel où chaque agent, en cherchant à maximiser son gain, contribue à un mécanisme qui conduit à un «optimum» social.

Une telle interprétation est, cependant, bien partielle et même trompeuse. Après tout, ce n'est pas à l'occasion de l'analyse du marché que Smith invoque, pour la première fois, sa métaphore, mais dans de tout autres circonstances. L'harmonie naît moins du mécanisme économique que de l'intervention de la Providence ou, plus précisément, de la divinité (Smith, 1795, p. 49 ; Macfie, 1971). Si «la main invisible» conduit les hommes au bien-être commun, ce n'est pas en faisant appel à des incitations qui affectent les décisions d'un agent rationnel. Elle les trompe, elle les dupe en leur suggérant un comportement dont les résultats ne peuvent que les décevoir (Davies, 1990).

C'est l'illusion qui partout excite l'activité des hommes et les tient dans un mouvement continu. C'est elle qui poussera le fils d'un homme pauvre «que le ciel, dans sa colère, doua d'ambition» (Smith, 1759, p. 207) à travailler, en vain, pour accumuler des richesses et atteindre la grandeur. A la fin de ses jours, il découvrira que les biens qu'il a tant désirés, la position sociale qu'il a convoitée ne sont que des frivolités. C'est le même mirage qui pousse le propriétaire foncier à parcourir d'un œil «avide» ses vastes domaines. Mais sa soif de jouissances ne peut être que déçue. «L'estomac du riche n'est pas en proportion avec ses désirs et il ne contient pas plus que celui du villageois grossier.» (*Ibid.*, p. 211.) Il lui faudra bien consommer sa richesse et pour acheter quelques mets délicats, pour acquérir des bagatelles et des superfluités, il devra distribuer les biens de subsistance qu'il a amassés et qu'il est incapable de consommer. En dépit de son avidité et de son égoïsme, il partagera sa richesse. «Une main invisible semble forcer [les riches] à concourir à la même distribution des choses nécessaires

à la vie qui aurait eu lieu si la terre eût été donnée en égale portion à chacun de ses habitants ; ainsi, sans en avoir l'intention, sans même le savoir, le riche sert l'intérêt social et la multiplication de l'espèce humaine.» (*Ibid.*, p. 212.) Elle fait mieux et plus que le marché en établissant ce minimum d'équité sans lequel le progrès de la société et même sa simple survivance ne pourraient guère se concevoir.

Dans la *Richesse des nations*, ce thème – l'homme atteint par ses actions un résultat qui n'est nullement dans ses intentions – réapparaît dans un chapitre où Smith critique le protectionnisme. Il ne faut pas chercher à freiner l'importation des marchandises qui peuvent être produites par l'industrie nationale et à orienter ainsi le capital vers les activités qui peuvent produire des « substituts d'importations ». Le problème est celui de l'allocation du capital. La position de Smith est bien éloignée de celle des libéraux modernes. Il est convaincu que la répartition de l'investissement entre les secteurs d'activité affecte à la fois le niveau de l'emploi et le rythme de la croissance. Il existe un ordre naturel dans les progrès de la richesse : le développement de l'agriculture doit précéder celui de l'industrie et le développement des manufactures doit lui-même devancer le commerce intérieur et extérieur. Ce que Smith reproche aux hommes politiques, c'est d'avoir artificiellement freiné l'agriculture en prétendant soutenir le commerce et l'industrie.

Cependant, il n'appelle pas de ses vœux une politique qui viendrait soutenir artificiellement l'accumulation du capital dans les secteurs prioritaires. Il suffit de laisser les hommes investir là où ils le souhaitent. On pourrait penser que cette conclusion s'appuie sur l'idée que le marché permet une allocation optimale des ressources. Mieux que l'homme d'État ou que le législateur, chaque individu sait dans quelle activité son capital doit être mis en œuvre. Cependant, cet argument n'épuise pas le sujet. Les capitalistes chercheront, pour leurs fonds, l'emploi le plus rémunérateur et le moins risqué. *Pier*, n'assure qu'ils investiront d'abord dans les secteurs prioritaires.

C'est alors que Smith évoque des éléments du choix qui n'entrent pas, en général, dans des calculs comptables. Les hommes placeront leur argent dans l'agriculture car ils sont sensibles à la beauté des campagnes et ils préféreront l'industrie au commerce lointain car ils aiment avoir leur capital sous leurs yeux... On retrouve ainsi un thème cher aux philosophes écossais et que Smith et Hume ont tant développé : l'homme est conduit par ses passions et non par sa raison.

Pis, Smith ne se borne pas à remarquer une nouvelle fois que l'homme est conduit par une « main invisible » à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions. Il ajoute : « Ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. » (Smith, 1776, p. 456.)

Le paradoxe est avéré. Quand on parle aujourd'hui de la « main invisible », c'est pour décrire le fonctionnement d'un marché où des agents rationnels

adaptent de façon optimale leurs choix à des signaux qui leur fournissent une information parfaite. Smith, qui imagina cette métaphore, l'utilisait de tout autre façon. Il évoque ainsi le rôle de la Providence qui vient, si on peut dire, au secours du marché quand celui-ci se révèle incapable de remplir le rôle qui lui est dévolu : distribuer efficacement et équitablement le capital et le produit. Et les hommes, que guide cette main, sont de bien pauvres calculateurs qui ignorent, tout autant que le bien-être collectif, leur intérêt propre.

RÉFÉRENCES

- BENETTI C., «La question de la gravitation des prix de marché dans la *Richesse des nations*», *Cahiers d'économie politique*, n°6, 1981, p. 9-32.
- BOWLEY M., «Some Aspects of the Treatment of Capital in The Wealth of Nations», in SKINNER A.S. et WILSON T. (éds), *Essays on Adam Smith*, «The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith, Associated Volumes», Oxford University Press, Clarendon Press, Oxford, 1975.
- BUCHANAN D. (1814), *Observations on the Subjects Treated of in Dr. Smith's Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, John Murray, Édimbourg, Londres, Oliphant, réédition A.M. Kelley.
- BUCHANAN J.M., «Public Goods and Natural Liberty», in *The Market and the State, Essays in Honour of Adam Smith*, SKINNER A.S. et WILSON T. (éds), Clarendon Press, Oxford, 1976.
- CANTILON R. (1755), *Essai sur la nature du commerce en général*, Fletcher Gyles, Holborn ; réédition INED, Paris, 1952.
- CONDILLAC E. (1776), *Le Commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, Letellier et Maradan, Paris, seconde édition, 1795 ; réédition, Slatkine, Paris et Genève, 1980.
- CROUSEY J., *Polity and Economy : an Interpretation of the Principles of Adam Smith*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1957.
- DAVIES J.R., «Adam Smith on the Providential Reconciliation of Individual and Social Interests : Is Man Led by Invisible Hand or Misled by a Sleight of Hand ?», *History of Political Economy*, vol. 22, n°2, 1990, p. 341-352.
- DIATKINE D., «Présentation de la *Richesse des nations*», in SMITH Adam, *La Richesse des nations*, traduction de Germain Gamier, revue par Adolphe Blanqui, Flammarion, Paris, 1991.
- DOBB M., *Theories of Value and Distribution since Adam Smith, Ideology and Economic Theory*, Cambridge University Press, Cambridge, 1973.

- Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, mis en ordre et publié par DIDEROT et D'ALEMBERT, Livourne, 1751-1772.
- HOBBS T. (1651), *Leviathan or the Matter, Form and Power of Common Wealth Ecclesiasticall and Civil*, Andrew Crooke, Londres ; trad. franç., Sirey, Paris, 1971.
- HOLLANDER S., *The Economics of Adam Smith*, University of Toronto Press, Toronto et Buffalo, 1973. – *Classical Economics*, Basil Blackwell, Oxford, 1987.
- HUME D. (1752), *Political Discourses*, A. Kincaid et A. Donaldson, Édimbourg ; réédition par ROTWEIN E., in *David Hume : Writings on Economics*, T. Nelson and sons et The University of Wisconsin Press, 1955 ; réédition Books for Librarians Press, Freeport, New York, 1972. – (1776), «Lettre du 1^{er} avril 1776 à Adam Smith», in *David Hume : Writings on Economics, op. cit.*, p. 217.
- HUTCHESON F. (1747), *A short Introduction to Moral Philosophy*. – (1755), *A System of Moral Philosophy, in Three Books*, R. et A. Foulis, Glasgow.
- GAREGNANI P., «The Classical Theory of Wages and the Role of Demand Schedules in the Determination of Relative Prices », *American Economic Review*, vol. 73, 1983, p. 309-313.
- LAIDLER D., «Adam Smith as a Monetary Economist», *Canadian Journal of Economics*, vol. 14, n^o2, 1981, p. 185-200.
- LAPIDUS A. *Le Détour de valeur*, Économica, Paris, 1986.
- LOCKE J. (1690), *Two Treatises of Government*, Awnsham et John Churchill, Londres ; trad. franç. Gilson, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1977.
- MACCULLOCH (1825), *The Principles of Political Economy with a Sketch of the Rise and Progress of that Science*, A. Black et W. Tait, Londres ; réédition A.M. Kelley.
- MACFIE A., «The Invisible Hand of Jupiter», *Journal of the History of Ideas*, volume 32, 1971, p. 595-599.
- MALTHUS T.R. (1827), *Definitions in Political Economy*, J. Murray, Londres.
- MANDEVILLE B. (1714), *The Fable of Bees : or, Privates Vices, Public Benefits. Containing Several Discourses, to Demonstrate that Human Frailties [...] May Turn'd to the Advantage of the Civil Society [...]*, J. Roberts, Londres ; trad. franç., Librairie philosophique J. Vrin, 1974.
- MARX K. (1861-1863), *Théories sur la plus-value*, trad. franç. sous la responsabilité de G. Badia, Éditions sociales, 1974. – (1869-1879), *Le Capital*, livre 2, trad. franç. in MARX Karl, *Œuvres. Économie*, édition établie par M. Rubel, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1968.
- SARGENT T.J. et WALLACE N., «The Real-Bills Doctrine Versus the Quantity Theory : a Reconsideration», *Journal of Political Economy*, vol. 90, n^o6, 1982, p. 1212-1236.
- SAY J.B. (1803), *Traité d'économie politique*, Deterville, Paris ; réédition Calman-Lévy, Paris, 1972.
- SCHUMPETER J.A., *History of Economic Analysis*, George Allen & Unwin, Boston et Sydney, 1954 ; trad. franç., Gallimard, Paris, 1983.
- SMITH A. (1759), *The Theory of Moral Sentiments*, A. Millar et A. Kincaid et J. Bell ; réédition in «The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith», édité par MACFIE A.L. et RAPHAEL D.D., Oxford University Press, Oxford, 1980 ; trad. franç., Guillaumin, Paris, 1860 ; réédition, Éditions d'Aujourd'hui, Plan de La Tour, 1982. – (1762), *An Early Draft of Part of the Wealth of Nations*, reproduit in *Lectures on jurisprudence*, in «The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith», édité par MEEK R.L., RAPHAEL D.D. et STEIN P.G., Oxford University Press, 1978. – (1762-1763), *Lectures on Jurisprudence, Report of 1762-1763*, in «The Glasgow Edition of the Works and Correspon-

- dence of Adam Smith», *ibid.* – (1766), *Lectures on Jurisprudence, Report dated 1766*, in «The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith», *ibid.* – (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Strahan et Cadell, Londres ; réédition in «The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith», CAMPBELL T. et SKINNER A.S., *op. cit.* – (1795), *Essays on Philosophical Subjects*, Cadell, Davies et Creech, Londres ; réédition in «The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith», édité par I.S. ROSS, D.D. RAPHAEL et A.S. SKINNER, Oxford University Press, Oxford, 1980.
- SRAFFA P., «Introduction», in *The Works and Correspondence of David Ricardo*, Cambridge University Press, Cambridge, 1951. – *Production of Commodities by Means of Commodities, Prelude to a Critique of Economic Theory*, Cambridge University Press, 1960 ; trad. franç., S. Latouche, Dunod.
- STIGLER G.J., «The Successes and Failures of Professor Smith», *Journal of Political Economy*, décembre, vol. 84, n°6, 1976, p. 1199-1213.
- TAYLOR W.L. *Francis Hutcheson and David Hume as Precursors of Adam Smith*, Duke, North Carolina, 1965.
- THOMSON H.F., «Adam Smith's Philosophy of Science», *Quarterly Journal of Economics*, mai 1965, p. 212-224.
- TURGOT A.R.J. (1766), «Réflexions sur la formation et la distribution des richesses», reproduit in TURGOT, *Écrits économiques*, Calmann-Lévy, Paris, 1970. – (1769 a), «Lettre à Hume, 25 mars 1769», reproduit in TURGOT, *Écrits économiques, op. cit.* – (1769 b), «Valeurs et monnaie», reproduit in TURGOT, *Écrits économiques, op. cit.*
- VICKERS D., «Adam Smith and the Status of the Theory of Money », in SKINNER A.S. et WILSON T., (éds), *Essays on Adam Smith, op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

L'édition de référence des œuvres d'Adam Smith est «The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith, Commissioned by the University of Glasgow to Celebrate the Bicentenary of *The Wealth of Nations*», Oxford University Press, Clarendon Press, Oxford.

- The Theory of Moral Sentiments*, édité par A.L. Macfie et D.D. Raphael, 1976.
- An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, édité par R.H. Campbell et A.S. Skinner, 1976.
- Essays on Philosophical Subjects and Miscellaneous Pieces*, édité par W.P.D. Wighman, 1980.
- Lectures on Rhetoric and Belles Lettres*, édité par J.C. Bryce ; ce volume comprend les *Considerations Concerning the First Formation of Languages*, 1983.
- Lectures on Jurisprudence*, édité par R.L. Meek, D.D. Raphael et P.G. Stein ; ce volume comprend deux comptes rendus des cours de Smith et la première ébauche de la *Richesse des nations*, 1978.
- Correspondance d'Adam Smith*, édité par E.C. Mossner et I.S. Ross, 1977.

Une reproduction de cette édition est disponible auprès de Liberty Press, Liberty Classics, Indianapolis. Les préfaces de Campbell et Skinner (*La Richesse des nations*) et de Macfie et Raphael (*La Théorie des sentiments moraux*) sont précieuses.

La traduction française que Garnier (Guillaumin, Paris, 1859) fit de la *Richesse des nations* a été rééditée par Daniel Diatkine chez Flammarion, Paris, 1991. La traduction de la *Théorie des sentiments moraux* (Adam SMITH, *Théorie des sentiments moraux ou essai analytique sur les principes des jugements que portent les hommes d'abord sur les actions des autres et ensuite sur leurs propres actions*, traduite par M^{me} S. de Grouchy, M^{is} de Condorcet, précédée d'une introduction et accompagnée de notes par H. Baudrillart, Guillaumin, Paris, 1860) a été rééditée en fac-similé (Éditions d'Aujourd'hui, Plan de La Tour, 1982). Les *Essais philosophiques* ont été traduits par Prévost (Paris, 1797). Ce texte n'est plus disponible.

L'ouvrage de Samuel HOLLANDER (*The Economics of Adam Smith*, University of Toronto Press, Toronto, 1973) présente une analyse minutieuse et pénétrante de la théorie smithienne. Hollander a repris ses idées dans *Classical Economics*, Basil Blackwell, Oxford, 1987. Les ouvrages de J. CROUSEY (*Polity and Economy : an Interpretation of the Principles of Adam Smith*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1957) et de M. BROWN (*Adam Smith's Economics, its Place in the Development of Economic Thought*, Croom Helm, Londres, New York, Sydney, 1988) donnent de l'œuvre de Smith une vision plus générale en insistant sur ses aspects philosophiques et politiques. M. DOBB (*Theories of Value and Distribution since Adam Smith : Ideology and Economic Thought*, Cambridge University Press, 1973) fait de Smith une lecture différente, inspirée par la tradition marxiste. E. CANNAN (*A History of the Theories of Production and Distribution from 1776 to 1848*, Percival, Londres, 1893, réédition par A.M. Kelley) fut longtemps l'ouvrage de référence. Sa contribution ne peut être ignorée sans dommage. Le livre de Paul VIDONNE (*La Formation de la pensée économique*, Économica, Paris, 1986) est, en français, le meilleur guide pour étudier cette période. La présentation de Daniel Diatkine au texte de la *Richesse des nations* (Flammarion, Paris, 1971) est une référence précieuse notamment pour son analyse des rapports entre la *Théorie des sentiments moraux* et la *Richesse des nations*.

Le livre de J. RAE (*Life of Adam Smith*, Londres 1895, réédition par A.M. Kelley, 1965) fut longtemps la biographie d'Adam Smith. L'ouvrage de Campbell et Skinner (CAMPBELL R.H. et SKINNER A.S., *Adam Smith*, Croom Helm, Londres et Canberra, 1982) est sans doute aujourd'hui le plus recommandable.

Une bibliographie complète d'Adam Smith n'est guère possible. L'article de H.C. RECKTENWALD, «An Adam Smith Renaissance Anno 1776? The Bicentenary output – A Reappraisal of his Scholarship», *Journal of Economic Literature*, vol. 16, n°1, mars 1978, p. 56-83, présente un très grand nombre (175) de contributions récentes. J.C. Wood a rassemblé en quatre volumes les articles (ou certains des articles) les plus importants qui furent écrits sur Smith et sur son œuvre. C'est un remarquable outil de travail (WOOD J.C. éditeur, *Adam Smith : Critical Assessments*, Croom Helm, Londres et Sydney, 1984). Plusieurs recueils d'articles sont extrêmement précieux : *Adam Smith, 1726-1776, Lectures to Commemorate the Sesquicentennial of the Publications of «The Wealth of Nations»*, The University of Chicago Press, Chicago, 1928, contient, en particulier, les contributions célèbres de DOUGLAS et de VINER. A l'occa-

sion du bicentenaire de la *Richesse des nations*, quatre ouvrages collectifs importants parurent :

SKINNER A.S. et WILSON T., *Essays on Adam Smith*, Oxford University Press, Clarendon Press, 1976. – *The Market and the State, Papers in Honour of Adam Smith*, Clarendon Press, 1976.

O'DRISCOLL G.P., *Adam Smith and Modern Political Economy, Bicentennial Essays on The Wealth of Nations*, The Iowa State University Press, Ames, 1979.

«Adam Smith, Bicentennial Issue», *History of Political Economy*, vol. 8, n°4, hiver 1976.

WEST E.G., *Adam Smith and Modern Economics, from Market Behaviour to Public Choice*, Edward Elgar, Aldershot, 1990.

En dehors des ouvrages cités, en particulier des livres de Cropsey et de Brown et de la préface de Macfie et de Raphael à la *Théorie des sentiments moraux*, on consultera sur la dimension philosophique de l'œuvre de Smith, les ouvrages suivants :

MACFIE A.L., *The Individual in Society : Papers on Adam Smith*, Allen & Unwin, Londres, 1967.

CAMPBELL T.D., *Adam Smith's Science of Morals*, Allen & Unwin, Londres, 1971.

WINCH D., *Adam Smith's Politics*, Cambridge University Press, 1978.

L'information sera complétée par les articles suivants :

BITTERMAN H.J., «Adam Smith's Empiricism and the Law of Nature», *Journal of Political Economy*, vol. 48, n°4, août 1940, p. 487-520 octobre 1940, p. 703-734.

THOMSON H.F., «Adam Smith's Philosophy of Science», *Quarterly Journal of Economics*, mai 1965, p. 212-224.

ANSPACH R., «The Implications of *The Theory of Moral Sentiments* for Adam Smith's Economic Thought», *History of Political Economy*, vol. 4, n°1, printemps 1972, p. 172-206.

Sur la théorie de la valeur et de la distribution, on consultera notamment :

BENETTI C., «La question de la gravitation des prix de marché dans la *Richesse des nations*», *Cahiers d'économie politique*, n°6, 1981, p. 9-32.

DOUGLAS P.H., «Smith Theory of Value and Distribution», in *Adam Smith, 1776-1926*, The University of Chicago Press, 1928, Chicago, 1928.

MEEK R.L., «Adam Smith and the Classical Theory of Profit», *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 1, juin 1954, p. 138-153.

ROBERTSON H.M. et TAYLOR W.L., «Adam Smith's Approach to the Theory of Value», *Economic Journal*, vol. 67, juin 1957, p. 181-198.

ROSENBLUTH G., «A Note on Labour, Wages and Rent in Smith's Theory of Value», *Canadian Journal of Economics*, vol. 2, n°2, mai 1969, p. 271-287.

KAUSHIL S., «The Case of Adam Smith's Value Analysis», *Oxford Economics Papers*, vol. 25, n°1, mars 1973, p. 60-71.

SAMUELSON P.A., «A Modern Theorist's Vindication of Adam Smith», *American Economic Review*, vol. 67, n°1, février 1977, p. 42-49

La théorie des quatre étapes a été étudiée surtout par Meek :

MEEK R.L., «The Scottish Contribution to Marxist Sociology», in *Economics and Ideology and Others Essays, Studies in the Development of Economic Thought*, Chapman et Hall, Londres, 1967. – «Smith, Turgot and the "Four Stages"», *History of Political Economy*, 1971, vol. 3, n°2, p. 225-237. – *Social Science and the Ignoble Savage*, Cambridge University Press, 1976.

L'analyse smithienne de la division du travail a fait l'objet d'une controverse suscitée par la contribution de E.G. West ; l'article de Meek et Skinner explique l'évolution de la pensée de Smith dans ce domaine.

WEST E.G., «Adam Smith's on the Division of Labour : Two Views or One», *Economica*, vol. 31, 1964, p. 23-32.

MEEK R.L. et SKINNER A.S., «The Development of Adam Smith's Ideas on the Division of Labour», *Economic Journal*, 1973, vol. 83, p. 1094-1116.

ARROW K.J., «The Division of Labor in the Economy, the Polity and Society», in O'DRISCOLL, *Adam Smith and Modern Political Economy*, Iowa State University Press, Ames, 1976.

La théorie de la croissance a été longuement analysée par Spengler. L'ouvrage de Tucker replace l'analyse de Smith dans l'évolution de la pensée classique. La contribution d'Eltis est sans doute la synthèse la plus récente. Anspach développe un point de vue intéressant et quelque peu hétérodoxe.

SPENGLER J.J., «Adam Smith's Theory of Economic Growth», *Southern Economic Journal*, vol. 25, n°4, p. 397-415 vol. 26, n°1, p. 1-12, avril et juillet 1959.

TUCKER G.S.L., *Progress and Profits in British Economic Thought*, Cambridge University Press, 1960.

ANSPACH R., «Smith's Growth Paradigm», *History of Political Economy*, vol. 8, n°4, 1976, p. 494-514.

ELTIS W., *The Classical Theory of Economic Growth*, Macmillan Press, Londres, 1984.

L'article de Myint sur la théorie du commerce international est classique. Petrella et de Eagly comparent de façon précise les analyses que Smith et Hume font des «flux d'espèces». Laidler et Humphrey retrouvent la cohérence de l'analyse monétaire de Smith. De Boyer oppose l'analyse de Smith et la théorie quantitative. White étudie l'expérience d'un système bancaire concurrentiel en Grande-Bretagne.

PETRELLA F., «Adam Smith's Rejection of Hume's Price Specie-Flow Mechanism : a Minor Mystery Resolved», *Southern Economic Journal*, vol. 34, n°3, janvier 1968, p. 365-374.

EAGLY R.V., «Adam Smith and the Specie-Flow Doctrine», *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 17, n°1, 1970, p. 61-68.

- MYINT H., «Adam Smith's Theory of International Trade in the Perspective of Economic Development», *Economica*, vol. 44, août 1977, p. 231-248.
- LAIDLER D., «Adam Smith as a Monetary Economist», *Canadian Journal of Economics*, vol. 14, n°2, 1981, p. 185-200.
- HUMPHREY T.M., «Adam Smith and the Monetary Approach to the Balance of Payments», *Federal Reserve Bank of Richmond Economic Review*, vol. 67, n°6, 1981, p. 3-10.
- WHITE L.H., *Free Banking in Britain, Theory, Experience and Debate, 1800-1845*, Cambridge University Press, Cambridge, 1984.
- DE BOYER J., «Adam Smith et la théorie quantitative de la monnaie», *Cahiers d'économie politique*, n°13, 1987, p. 47-71.

Sur l'État et la politique économique, la contribution de Viner est irremplaçable. Le livre de Myint analyse le développement de la théorie du bien-être depuis Adam Smith. Les articles plus récents de Skinner, Musgrave, Peacock et West permettent de compléter l'analyse et l'information.

- VINER J., «Adam Smith and laissez faire», in *Adam Smith, 1776-1926, Lectures to Commemorate the Sesquicentennial of the Publication of 'The Wealth of Nations'*, University of Chicago Press, 1928.
- MYINT H., *Theories of Welfare Economics*, Londres, 1948.
- SKINNER A.S., *Adam Smith and the Role of State*, University of Glasgow Press, Glasgow, 1974.
- PEACOCK A., «The Treatment of the Principles of Public Finance in *The Wealth of Nations*», in *Essays on Adam Smith*, SKINNER A.S. et WILSON T., *op. cit.*
- MUSGRAVE R.A., «Adam Smith on Public Finance and Distribution», in *The Market and the State : Papers in Honour of Adam Smith*, SKINNER A.S. et WILSON T., *op. cit.*
- WEST E.G., «Adam Smith's Public Economics : a Re-evaluation», *Canadian Journal of Economics*, vol. 10, n°1, février 1977, p. 1-18.

XIV

La postérité ricardienne et l'œuvre de J. S. Mill

RICHARD ARENA, ANNA MARICIC

Si la mort de David Ricardo ne marque pas la fin de «l'âge classique», elle en constitue toutefois le signe annonciateur. D'une part, les années 1820 voient en effet apparaître des phénomènes économiques en partie nouveaux qui convainquirent les économistes d'approfondir les débats du début du XIX^e siècle dans les directions jusque-là peu empruntées. Ainsi, la nature de la crise économique de 1815-1817 pouvait encore conduire Ricardo à penser que les déséquilibres économiques observés – engorgement des stocks, déflation, chômage – n'étaient qu'accidentels. En revanche, il lui aurait été sans doute plus malaisé d'interpréter la crise de 1825, qu'il ne connut pas, comme une simple crise de reversion. Beaucoup virent, en effet, en elle la première des crises industrielles du XIX^e siècle et la succession de ces crises fit naître l'idée qu'elles pouvaient être une manifestation inhérente au fonctionnement même du système économique. La théorie ricardienne devait, dès lors, être reconsidérée. Le chômage persistant et la multiplication des crises engendrèrent, en outre, le paupérisme et posèrent la question sociale dans toute son acuité. Celle-ci ne pouvait évidemment être abordée dans les termes de Ricardo.

D'autre part, la mort de Ricardo porta un coup très dur à l'école qui se réclamait de lui. Bien que celle-ci ne connut pas un déclin immédiat, elle ne tarda pas cependant à devoir faire face à une opposition nombreuse et active dès le début des années 1830. Ainsi, les idées développées par les adversaires de l'école dominaient la section F de la British Association for the Advancement of Science (fondée en 1833 par Babbage, Jones et Malthus), ainsi que les universités d'Oxford (Senior, Whateley), de Cambridge (Whewell) et de Dublin (Longfield). Sans proposer de système alternatif unique et cohérent, ces économistes formulèrent des critiques très pertinentes à l'encontre des interprétations proposées par les épigones de Ricardo et ceux-ci y répondirent avec une difficulté croissante.

Les années 1840 modifièrent cet état de choses, dans la mesure où elles furent marquées par l'avènement de la problématique millienne. Souvent présenté comme un «auteur de synthèse», J.S. Mill constitue, à cet égard, l'un des personnages clés de l'évolution de l'économie politique anglaise dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Au cours des années qu'il qualifia lui-même d'années de propagande (Mill J.S, 1873), J.S. Mill fut en effet plus attentif à de nouvelles attaques qui visaient à remettre en question la portée et l'aspiration même de l'économie politique à s'affirmer en tant que discipline scientifique. Les économistes ricardiens, en particulier, furent accusés de professer une science «froide» et «triste» qui cautionnait, sinon favorisait le déclin des valeurs humaines et la dégradation des conditions d'existence des individus. Face à ces attaques, J.S. Mill se révèle être, avant tout, un défenseur inconditionnel de l'économie politique : celle-ci était non seulement une science, mais elle était également susceptible de contribuer au bonheur de l'humanité et notre auteur s'efforce de le démontrer.

Le foisonnement des développements théoriques qui caractérise la période qui s'étend de la mort de Ricardo à la fin de la première moitié du XIX^e siècle puis l'avènement progressif du système millien dans la seconde moitié de ce siècle constituent ainsi les deux phénomènes majeurs autour desquels peut s'ordonner l'étude de la pensée économique post-ricardienne.

1. LA PENSÉE ÉCONOMIQUE POST-RICARDIENNE AVANT JOHN STUART MILL. *RICHARD ARENA*

Les découvertes théoriques qui ont valu à Ricardo la place éminente qu'il occupe dans l'histoire de l'analyse économique sont substantielles. Si l'on tente toutefois de les rassembler autour de quelques thèmes majeurs, trois domaines méritent d'être mentionnés. Le premier est méthodologique. Bien qu'il soit extrêmement difficile de trouver, dans les textes de Ricardo, des développements appartenant à ce genre, on admettra cependant que Ricardo fut, de fait, le premier auteur qui eut le mérite d'élaborer une théorie économique épurée de toute considération empruntée aux autres sciences sociales, en recourant au raisonnement déductif. Ricardo tenta également de formuler une théorie des prix relatifs et de la répartition des revenus dont le caractère systématique et le contenu analytique dépassaient, en rigueur, tout ce qui avait été fait en la matière auparavant. Enfin, Ricardo est généralement crédité de l'élaboration d'un certain nombre de lois sous-tendant sa conception de la dynamique économique. Les économistes post-ricardiens ne se sont pas trompés sur l'importance des apports de Ricardo à ces trois domaines, quand bien même ils les pensaient parfois contestables, et leurs contributions s'inscrivent tout naturellement dans leur cadre. C'est pourquoi nous l'avons adopté ici.

Analyse économique et méthodologie

Il peut paraître *a priori* surprenant de consacrer une réflexion spécifique aux questions méthodologiques dans le cadre d'un examen de l'économie politique post-ricardienne. En effet, si, avant John Stuart Mill, ces questions ne sont pas absentes de la littérature économique, elles donnent rarement lieu à une investigation systématique ou spécifique. Les débats qu'elles engendrent font, en outre, apparaître une extrême diversité de positions, de ce fait difficiles à ordonner. Enfin, les césures théoriques n'épousent pas les divergences de méthode : il serait vain de rechercher, par exemple, ce que serait le point de vue méthodologique de l'école ricardienne.

- *La contribution de Nassau Senior.* – Au sein de cette mosaïque apparente, la contribution de Nassau Senior (1790-1864) occupe une place à part. Elle offre d'abord au lecteur une réflexion originale et approfondie, qui vaudra à son auteur de passer à la postérité de l'histoire de la méthodologie économique (Blaug M., 1982, chap. 3). Elle exerça, par ailleurs, une influence incontestable sur les penseurs contemporains de Senior, que ceux-ci s'en soient inspirés (J.S. Mill) ou l'aient critiquée (McCulloch). Elle met enfin en lumière une double distinction (entre parties «théorique» et «pratique» de l'économie politique, d'une part ; entre «science» et «art», d'autre part), qui nous a permis d'ordonner ici l'ensemble des apports méthodologiques des économistes les plus représentatifs de la période post-ricardienne.

L'économie politique est définie par Senior comme la science qui traite de la nature, de la production et de la répartition de la richesse (Senior N., 1836, p. 2). Sa partie «théorique» est supposée reposer sur «un très petit nombre de propositions générales, qui sont le résultat de l'observation ou de l'introspection et que presque tous les hommes, dès qu'ils les entendent, considèrent être familières à leurs pensées ou, pour le moins, incluses dans leurs connaissances premières» (*ibid.*, p. 7). Tous les hommes peuvent accéder à l'observation ou à l'introspection, quels que soient leur lieu géographique ou leur époque historique d'existence. C'est pourquoi ces «propositions générales» peuvent être considérées comme universelles. Senior en retint quatre, à partir desquelles la partie «théorique» tout entière de la science pouvait être déduite :

«1) Que l'homme désire obtenir une richesse additionnelle avec un sacrifice aussi réduit que possible ;

2) que la population du monde ou, en d'autres termes, le nombre de personnes l'habitant, n'est limitée que par le mal moral ou physique ou par la crainte d'un manque de ces objets de richesse que les habitudes des individus composant chaque classe de ses habitants conduisent à exiger ;

3) que les pouvoirs du travail et des autres instruments qui produisent la richesse peuvent être accrus indéfiniment en utilisant leurs produits comme les moyens d'une production ultérieure ;

4) que l'habileté des agriculteurs demeurant la même, tout travail addi-

tionnel employé sur la terre au sein d'une région donnée produit en général un rendement moins que proportionnel, ou, en d'autres termes que, bien qu'avec tout accroissement du travail utilisé, le rendement total soit accru, l'accroissement du rendement n'est pas proportionnel à l'accroissement du travail» (*ibid.*, p. 26).

Certains commentateurs ont vu dans ces propositions, aussi peu nombreuses qu'universelles, des postulats et ont ainsi été conduits à attribuer à Senior la paternité de l'économie axiomatique (Schumpeter, 1983, t. II, p. 269-270) ou de l'économie pure (Gide C. et Rist C., 1947, t. 1, p. 391). Toutefois, Senior n'identifiait pas ces propositions aux hypothèses *a priori* du logicien. L'observation ou l'introspection, c'est-à-dire l'«expérience», les imposait à l'économiste, sans que cette dernière puisse être réduite à l'opinion ou au bon sens des «praticiens» (Senior N., 1836, p. 24). C'est de ce point de vue que la science économique pouvait être comparée, dans sa méthode, aux sciences naturelles. Comme elles, elle pouvait donc être dite «positive», à la différence de l'économie politique ricardienne que Senior jugeait «hypothétique» en raison de l'arbitraire de ses prémisses (Senior N., 1852, p. 62-63).

L'objet de la partie «pratique» de l'économie politique consiste, quant à lui, à déterminer les institutions les plus propices à la production de la richesse. Cette partie de la science se fonde sur les résultats obtenus par la partie précédente et pouvait donc *a priori* espérer tirer des conclusions présentant le même degré de généralité que celles auxquelles celle-ci était parvenue. Le poids de l'induction résultant des «causes perturbantes» de la géographie, de l'histoire, de la sociologie, et des comportements humains par nature difficiles à prévoir, tempérerait toutefois cette espérance. La partie «pratique» de la science présente donc des conclusions plus «probables» que certaines (Senior N., 1836, p. 10).

La rigueur des parties «théorique» et «pratique» de la science pourrait conduire les économistes à formuler des propositions normatives destinées, par exemple, à aider le décideur public. Senior exclut toutefois cette éventualité explicitement. Pour demeurer strictement positive, la science économique devait en effet s'interdire tout jugement de valeur. L'«art» de gouverner incombait aux hommes d'État et non aux économistes. C'est en ce sens que l'objet de l'économie politique comme science n'était pas «le bonheur», mais bien «la richesse» (*ibid.*, p. 2).

Cette double distinction (art/science, partie théorique/partie pratique de la science) est à l'origine des deux principales questions de méthode soulevées par les économistes post-ricardiens.

- *Partie «théorique» et partie «appliquée» de la science économique.* – La première de ces deux questions a trait aux places respectives que doivent occuper l'induction et la déduction au sein de l'analyse économique. Senior l'avait envisagée en distinguant les parties «théorique» et «pratique» de la science. A l'instar de notre auteur, aucun économiste de la période ne se prononça pour une démarche axiomatique-déductive authentique. Même les partisans les plus résolus de la démarche déductive admettaient

tous la nécessité d'hypothèses conformes à l'«expérience». Il en est ainsi de James Mill (1773-1836) qui, comme Nassau Senior, insista avec force sur la nécessité de déduire l'ensemble des propositions de la science économique de quelques principes élémentaires et condamna ceux qui voyaient une contradiction entre l'«expérience» et la «spéculation abstraite» : «De bons principes abstraits ne sont ni plus ni moins que les résultats exacts de l'expérience, présentés d'une manière extrêmement concentrée et condensée.» (Mill J., 1813, p. 411-412 cité par Hollander S., 1985, vol. I, p. 6.)

Accordant la même importance que James Mill ou Nassau Senior à la démarche déductive, Mountifort Longfield (1802-1884) approfondit la réflexion en s'interrogeant sur la signification qu'il convenait d'attribuer à l'«expérience». Celle-ci ne devait pas, en effet, être confondue avec l'expérience individuelle, jugée impraticable et trompeuse. La véritable expérience était définie comme celle «d'un être rationnel» ou encore «de toute l'humanité» (Longfield M., 1834, p. 12). Elle est celle que met au point le théoricien dans des conditions de contrôle qui lui assurent que l'observation reflète une véritable «relation de cause à effet» et non des «coïncidences accidentelles ou non naturelles» (p. 13). On comprend dès lors pourquoi «l'expérience sans théorie et sans raisonnement se révèle toujours être nécessairement un guide inefficace et aveugle» (p. 11).

Ce point de vue semble avoir été largement inspiré par Robert Torrens (1780-1864). En effet, contrairement à ce qui a parfois été avancé, Torrens ne fut pas le défenseur d'une méthodologie éclectique, recourant, tour à tour, selon le cas envisagé, à la déduction ou à l'induction (pour une telle interprétation, cf. dès 1837, Blanqui A. J., 1837, p. 416). Utilisant la problématique que développera Longfield, il ne renvoie pas dos à dos Ricardo, qui aurait péché par excès de déduction, et Malthus, par excès d'induction (Torrens R., 1821, p. IV-V). En fait, il reproche très précisément au premier de ces auteurs d'avoir fondé ses hypothèses sur une induction ou une observation insuffisante et trop rapide (p. IV) ; et au second d'être incapable de passer de la multiplicité des expériences individuelles à la mise en lumière des «relations nécessaires» (p. IV).

La défense de la démarche déductive fut partagée par beaucoup, sinon la plupart des économistes post-ricardiens, quelle qu'elle ait été, par ailleurs, la forme particulière de leur argumentation ou l'approche théorique qu'ils privilégiaient. Ainsi Samuel Bailey (1791-1870) caractérisa le travail des économistes par la définition des termes utilisés, le choix des propositions et la déduction logique des résultats qui en découlaient. Un tel point de vue ne laissait guère de place aux faits dans l'élaboration scientifique (Bailey S., 1825, p. X) et conduisait assez naturellement à voir dans les mathématiques le modèle que l'économie politique devait s'efforcer d'imiter (Bailey S., 1821, p. 5-6). Dans la même perspective, on se référera à Thomas de Quincey (1785-1859), pour qui l'un des apports majeurs de Ricardo fut d'avoir bâti une science où les résultats se déduisaient *a priori* de l'entendement humain et non du «chaos» des «faits, détails et exceptions» (de Quincey T., cité par Masson D., préface de de Quincey T., 1897, p. 2).

Tous les économistes post-ricardiens ne défendirent cependant pas avec cette même vigueur la méthode déductive. Certains s'appliquèrent à mettre en lumière ses insuffisances. Ainsi James McCulloch (1789-1864) reprocha-t-il à Nassau Senior d'avoir exagéré l'efficacité de la méthode déductive, en conférant aux «principes généraux» un véritable statut d'«axiomes» (McCulloch, 1864, p. XIII). Or, ces «principes» étaient toujours modifiés par d'autres principes dits «secondaires», directement induits des faits observés (p. XIV et XVI). L'approche de Senior pouvait donc conduire à une science incapable d'expliquer le monde économique réel et devait être sérieusement révisée : «Sans aucun doute, les principes généraux constituent une partie des fondements de la science ; mais, dans la mesure où ils sont modifiés par d'autres à des degrés différents, les seuls principes généraux ayant une certaine valeur pratique sont ceux qui sont déduits d'observations relatives à leur action combinée.» (*Ibid.*, p. XIV.)

La plupart des économistes de langue française de la période renforcèrent encore les critiques de McCulloch et insistèrent sur la nécessité de l'induction, si bien qu'il fut parfois question d'une opposition méthodologique entre «l'école anglaise» et «l'école française» (*Journal des économistes*, octobre-décembre 1854). Jean-Charles Sismonde De Sismondi (1773-1842) joua un rôle de premier plan dans cette critique des démarches à dominante déductive. Il reprocha aux économistes ricardiens d'avoir oublié qu'«Adam Smith considérait l'économie politique comme une science d'expérience» (Sismondi, 1826, p. 91) et de bâtir une science exclusivement spéculative, détachée du réel et trop prompte à généraliser (*ibid.*). Malgré les profondes divergences qui les séparaient de Sismondi sur le plan théorique, les membres de l'école libérale française reprirent ses points de vue méthodologiques. Ainsi, sans nier la nécessité de principes fondateurs (Garnier, 1846, p. 11, note 1, et 1880, p. 2 ; de Fontenay R., 1858, p. 62), ils insistèrent d'abord sur l'aspect «pratique» de la science (Reybaud L., 1842) dans laquelle ils voyaient une «science philosophique et morale» ou une «science d'observation» bien plus qu'une «théorie des finances» ou qu'une «science géométrique» (Blanqui A.-J., 1837, p. XI ; Leroy-Beaulieu P., 1896, p. 58 ; Passy H., 1863, p. IX ; Baudrillard H., 1864, p. 134 ; Molinari G., 1885, p. 68)¹. On connaît, en particulier, la réticence avec laquelle ces auteurs accueillirent l'introduction de la méthode mathématique en économie, censée contribuer à éloigner la science de l'étude des faits et à mesurer des grandeurs par nature inquantifiables (cf., sur ce point, Breton Y., 1986, et Zylberberg A., 1990, chap. III).

Les économistes de langue française ne sauraient cependant passer pour les adversaires les plus résolus d'une démarche essentiellement déductive.

1. On citera cependant deux exceptions symétriques au sein de l'école libérale française : celle de P. Rossi qui vit dans l'économie politique une «science de raisonnement» plutôt qu'une «science d'observation» et souligna la nécessité pour la «science proprement dite» de «partir d'un petit nombre de faits généraux» et de recourir à «la déduction» (Rossi P., 1854, t. 1, p. 34), et celle de C. Dunoyer, strictement inductiviste (cf. Villey E., 1899, cité par Lutfalla M., 1972).

Richard Jones (1790-1855) défendit, par exemple, une position nettement plus extrême. Sans nier la possibilité d'établir des lois économiques, celui-ci insista sur l'absolue nécessité de les fonder sur l'expérience. Le raisonnement *a priori* ou l'introspection comportaient en effet le risque d'attribuer à l'ensemble des agents économiques ce qui n'était que le résultat «de (nos) propres points de vue, sentiments et motivations» (Jones R., 1831, p. XV). L'expérience individuelle ne pouvait être considérée comme une meilleure méthode puisqu'elle était sujette au même soupçon de subjectivisme (p. XXIII). Jones proposait donc de fonder l'analyse économique sur un type spécifique d'expérience. Celle-ci devait consister en une observation systématique et comparative des différentes formes historiques revêtues par l'activité économique ainsi que des institutions et des structures sociales dans lesquelles elles s'inséraient (Jones R., 1859, p. 560). Cette observation conduisait, dans un deuxième temps, à distinguer ce qui était commun aux différentes sociétés ayant connu une existence historique et ce qui les différençait. Ces ressemblances et ces différences permettaient alors d'expliquer le fonctionnement et l'évolution des différentes activités économiques, en évitant les erreurs dues à une trop grande abstraction ou à une insuffisante prise en considération de l'histoire économique et sociale. Ce type d'argumentation valut à R. Jones d'être considéré tantôt comme le chef de file de l'école inductiviste anglaise (Hollander S., 1985, t. 1, p. 36-46) et tantôt comme l'un des rares représentants de l'historicisme anglais dans la première moitié du XIX^e siècle (Bowley M., 1937, p. 40).

- *Science et art.* – Si la question de la place respective des démarches inductive et déductive occupe une place primordiale au sein des réflexions méthodologiques de la période post-ricardienne, elle ne les résume cependant pas entièrement. Une seconde question mérite ici d'être envisagée, liée à la distinction opérée par Senior entre science et art.

Cette distinction valut en effet à son auteur d'autres critiques de McCulloch. Ce dernier contesta vivement ce qu'il appelait «le système restreint de l'économie politique» dont l'objet était «la richesse et non le bonheur» (McCulloch J., 1864, p. IX). L'adoption de ce «système» risquait de limiter les propositions de l'analyse économique à «quelques généralités banales, de peu d'utilité réelle» (p. IX). Elle tendait, en outre, à distinguer abusivement l'art de la science, alors que celui-là devait être inclus dans la partie «pratique» de celle-ci (p. XII).

Une version plus radicale de cette contestation apparut chez Sismondi. Ce dernier adopta en effet une définition de l'objet de l'économie politique parfaitement symétrique de celle de Senior. Il qualifia de «chrématistique» la conception qui identifiait l'analyse économique à la science de la richesse ou de l'accroissement de la richesse (Sismondi, 1837, p. 3) : «En effet, l'on s'égare toujours lorsque l'on s'efforce de considérer la richesse abstractionnellement. La richesse est une modification de la condition humaine, ce n'est qu'en la rapportant à l'homme qu'on peut s'en faire une idée claire. La richesse, c'est l'abondance des choses que le travail de l'homme pro-

duit, et que les besoins de l'homme consomment. La nation vraiment riche sera celle où cette abondance procurera le plus de jouissances matérielles aux pauvres d'une part, aux riches de l'autre.» (*Ibid.*, p. 5-6.) Par conséquent, «l'économie politique devient en grand la théorie de la bienfaisance, et tout ce qui ne se rapporte pas, en dernier résultat, au bonheur des hommes n'appartient point à cette science» (Sismondi, 1826, cité par Gide C., et Rist C., 1947, p.199). Le problème de l'obtention d'un volume accru de richesse nationale ne pouvait donc être séparé de la question de sa répartition. Dans cette perspective, Sismondi considérait que l'économie politique n'est, avec la «haute politique», qu'une partie de la «science du gouvernement» (Sismondi, 1826, t. I, p. 64). Plus précisément, elle est «la science qui enseigne au gouvernement le vrai système d'administration de la richesse nationale» (p. 65). La réalisation d'une meilleure répartition de la richesse n'excluait donc pas l'intervention de l'État, même si Sismondi n'en établit pas les principes avec précision. L'art de Senior devenait ainsi une partie primordiale de l'économie politique, celle-là même qui lui permet de devenir «une branche importante de la science du bonheur national» (*ibid.*, p. 65).

L'école libérale française refusa, comme Sismondi, d'exclure l'«art» du domaine de l'analyse économique. Elle se sépara cependant très nettement de Sismondi sur la question de l'interventionnisme étatique. Ainsi Say écrivait-il quelques années avant sa mort : «M. de Sismondi nomme l'économie politique la science qui se charge de veiller au bonheur de l'espèce humaine. Il a sans doute voulu dire : la science que devraient posséder ceux qui se chargent de veiller au bonheur de l'espèce humaine ; sans doute, les gouvernants, s'ils veulent être dignes de leurs fonctions, doivent savoir l'économie politique mais le bonheur de l'espèce humaine serait cruellement compromis si, au lieu de reposer sur le travail et l'intelligence des administrés, il reposait sur le gouvernement.» (Say J.-B., 1828-1829, t. II, p. 551.) Les libéraux français assignèrent en effet, eux aussi, à l'économie politique la mission de contribuer au «bonheur des hommes». Ainsi, dès 1837, Adolphe-Jérôme Blanqui (1798-1854) condamnait «les théories austères de Malthus et les formules algébriques de Ricardo» qui avaient négligé les finalités humaines au profit d'une préoccupation trop strictement économique (Blanqui A.-J., 1837, p. XV). Il salua l'avènement d'une économie politique «sociale» dont il attribuait la paternité à la pensée française (p. XIV-XV). Cette même conviction apparaît chez bon nombre d'économistes libéraux français. Ainsi, le compte rendu d'une réunion de la Société d'économie politique de 1854 porte sur la question suivante : «S'il y a en économie politique une école anglaise et une école française» (*Journal des économistes*, 1854, p. 436-441). Bon nombre d'économistes libéraux (L. de Lavergne, L. Wolowski, H. Baudrillart) opposaient ainsi une école française humanitaire et préoccupée du bien-être des populations les plus pauvres à une école anglaise «dont la tendance est moins généreuse», «qui puise de préférence ses convictions dans l'utile et dans la convenance, et qui se montre plus vacillante sur les principes de morale» (Baudrillart

H., 1854, p. 439). On reconnaît là un indice probant de la distinction, adoptée par certains historiens de la pensée, entre «optimistes» et «pessimistes» (Gide C., et Rist C., 1947, chapitres II et III du livre I). Toutefois, le bonheur des hommes passait d'abord par l'accroissement de la production ; dans cette perspective, la question de la répartition des revenus était considérée, en quelque sorte, comme secondaire (Chevalier M., 1843, p. 320-321). Cette affirmation découlait évidemment des convictions anti-interventionnistes des libéraux français. Si, en effet, «l'économie politique (libérale) doit guider la politique et l'administration» (Lutfalla M., 1972, p. 498), elle ne saurait inciter l'État à intervenir davantage dans la vie économique. Ainsi, on observera, à titre d'exemple, que Joseph Garnier (1813-1881) consacra une section entière de son *Traité* à l'étude «des conditions nécessaires ou favorables au développement de la production» (Garnier J., 1880, p. 96-216), dans laquelle la défense de la liberté du travail, de la concurrence et des échanges, la réaffirmation du droit de propriété et la limitation des fonctions du gouvernement occupent une place essentielle. L'art de Senior consiste donc ici à recommander aux décideurs politiques les «meilleurs moyens d'améliorer le sort de l'espèce humaine» (*ibid.*, p. 641). Le seul véritable de ces moyens n'est autre que l'accroissement de la production et de la productivité qui, seul, permettra de résoudre la question sociale en apportant un niveau supérieur de bien-être. Sa mise en œuvre suppose cependant la réalisation de conditions préalables auxquelles la connaissance et la diffusion de l'économie politique peuvent contribuer : convaincre l'État de maintenir la «sécurité» et de combattre toutes les entraves à la liberté économique ; aider les plus misérables à comprendre que leur pauvreté ne peut être combattue réellement que par des efforts individuels de travail, d'économie, de prévoyance et de moralité (p. 639-641).

Valeur, prix et répartition des revenus.

Chez Smith ou Ricardo, l'appareil analytique autour duquel s'agençaient les théories de la valeur, des prix et de la répartition des revenus, était constitué par l'articulation des catégories de prix naturel et de prix de marché. Il conviendra donc ici de rappeler ce que devinrent ces catégories et leurs relations après la mort de Ricardo ; puis le cas échéant, d'examiner l'émergence, pendant la période, de catégories nouvelles.

- *Valeur et prix naturel.* – La théorie ricardienne des prix naturels fondée sur les quantités relatives de travail salarié se trouva, sans conteste, au centre du débat. Plus précisément, elle partagea la scène avec l'ensemble des interprétations qui en furent données par les épigones de Ricardo. Les interprétations contribuèrent largement à déformer et à brouiller le contenu du message ricardien : ceux qui se voulurent les plus fidèles à l'auteur des *Principes* furent d'ailleurs les principaux responsables de cet état de choses.

Ainsi, James Mill ne comprit pas les difficultés liées à la procédure de réduction des prix naturels à des quantités de travail daté. Il négligea, dans cette perspective, l'impact des variables de la répartition sur les prix en assimilant le capital à une espèce particulière de travail, le travail «thésaurisé». Cette erreur le conduisit à sous-estimer l'importance théorique des exceptions que Ricardo mit en lumière lorsqu'il énonça sa théorie des prix naturels fondés sur les quantités relatives de travail salarié (sur tous ces points, cf. Bharadwaj K., 1983, p. 54-58) et, ainsi, à défendre une version simpliste de cette théorie.

McCulloch aggrava encore le contenu de la déformation. Il commit en effet exactement les mêmes erreurs que Mill (McCulloch J., 1864, chap. iv, partie II) et les étendit, en les reliant à une interprétation particulière de la théorie ricardienne des prix naturels : il reformula l'articulation des valeurs-travail absolues (les «prix réels») et des prix relatifs («les valeurs d'échange»). McCulloch commença par défendre l'idée que le travail était la seule source de la richesse (McCulloch J., 1864, p. 6), puis il assimila le travail à une véritable grandeur physique, le *sweat and toil* (p. 239). Ce *sweat and toil*, très proche du *toil and trouble* smithien, permit à McCulloch d'affirmer l'existence de «prix réels» mesurés en de véritables quantités de «force physique» (p. 240), représentant toujours le «même sacrifice» pour celui qui l'acceptait (p. 241). Ce faisant, notre auteur changeait entièrement la signification ricardienne de la notion de «valeur réelle», simple prix relatif exprimé dans une marchandise-étalon (Sraffa P., 1951), et contribuait à renforcer les lectures de Ricardo menées en termes de valeur absolue.

Cette déformation de la position de Ricardo facilita considérablement l'attaque de Samuel Bailey qui, à juste titre, contesta l'idée que dans une économie de troc les prix puissent être autre chose que des prix relatifs (Bailey S., 1825, p. 4, 7-8 et 33-34) et nia, de ce fait, la possibilité de construire une mesure invariable des valeurs (p. 9-10 et 97). La réponse de l'école ricardienne, dans la *Westminster Review* de 1826, fut, comme l'a écrit Schumpeter, d'«une insuffisance pitoyable» (Schumpeter J., 1983, t. II, p. 301). Non seulement l'argumentation se révéla extrêmement faible, mais l'auteur anonyme continua à attribuer, à tort, à Ricardo, la paternité d'une double théorie des prix réels absolus et des valeurs d'échange relatives (*Westminster Review*, 1826, p. 160, 162, 163). Les économistes ricardiens ne tardèrent d'ailleurs pas à admettre l'idée de l'inexistence d'une mesure invariable des valeurs (Mill J., 1844, p. 115-116 ; McCulloch J., 1864, p. 235-236, qui, il est vrai, s'était déjà opposé à Ricardo, du vivant de ce dernier, sur cette question ; de Quincey T., 1824, p. 93-94).

La voie était alors ouverte à une contestation d'envergure de la théorie ricardienne des prix naturels. Celle-ci prit plusieurs formes. La première consista à en modifier le contenu de manière à en réduire la place théorique. Bailey considéra, pour sa part, que le coût de production ou le prix naturel d'un objet pouvait consister aussi bien en une quantité de travail qu'en une quantité de capital (Bailey S., 1825, p. 201) ; et qu'en outre l'influence de ce coût sur le prix était médiatisée par «l'esprit» de l'entre-

preneur (*ibid.*, p. 182-183). Senior maintint l'idée classique selon laquelle les «contraintes comparées de l'offre [...] constituent l'élément de loin le plus important – bien que non suffisant – de l'explication de la valeur» (Senior N., 1836, p. 133). Toutefois, le travail humain n'était plus considéré que comme l'un des trois instruments de la production. Au-delà de l'action spontanée de la nature, Senior introduisit la notion d'abstinence, qui correspondait à l'effort de celui qui épargne productivement pour produire un bien lointain au lieu de consommer improductivement un objet immédiat. Le coût n'était plus alors proportionnel à la seule quantité de travail incorporée mais bien à la «somme de travail et d'abstinence nécessaire à la production» (p. 171). Enfin, Longfield définit le prix naturel comme «le nom attribué à l'influence que le coût de production d'un article quelconque exerce sur sa valeur d'échange» (Longfield M., 1834, p. 36). Ce prix était mesuré par la quantité de travail nécessaire à la production de l'article (p. 36), définie comme la «meilleure», mais non la «seule» mesure possible de la valeur (p. 29 et 43).

Un deuxième type de contestation de la théorie ricardienne consiste à étendre le champ au sein duquel Ricardo avait lui-même admis l'inapplicabilité de sa théorie des prix naturels (cf. Arena R., 1992). Ce champ correspondait en fait aux cas dans lesquels la production ne pouvait s'accroître librement et devait donc faire face à des contraintes naturelles ou artificielles. Bailey distingue ainsi trois situations : le monopole naturel ou artificiel, lui-même divisible en monopole véritable et en oligopole (Bailey S., 1825, p. 185-193) ; la situation dans laquelle certains producteurs bénéficient de facilités de production (*ibid.*, p. 185 et p. 193-198) ; et la concurrence «sans contrainte» (p. 185 et p. 198-208). Il défendit la thèse selon laquelle le troisième cas était le seul dans lequel le coût de production exerçait une influence déterminante sur la valeur d'échange.

Senior affina la classification de Bailey. La «concurrence sans contrainte» devint la «concurrence égale» et se vit associer l'hypothèse de coûts constants (cf. Bowley M., 1973, p. 163-164). Le monopole véritable fut décomposé en monopoles véritables à offre totale fixe et à droit exclusif de production à coûts non croissants. Enfin, le deuxième cas de Bailey fut assimilé à une situation de coûts croissants, dans laquelle la rareté provenait d'une contrainte de ressources naturelles. Senior l'appela «monopole qualifié» ou «concurrence inégale». Là encore, la théorie du coût de production ne s'appliquait qu'à la «concurrence égale», c'est-à-dire, selon Longfield, à un petit nombre d'exemples concrets. Bailey pouvait ainsi écrire que «Ricardo n'accorda évidemment pas une importance à cette source de valeur qu'il appelle rareté [...] ou, en d'autres termes, monopole, ou protection de la concurrence» (Bailey S., 1825, p. 229).

Le dernier type de contestation de la théorie ricardienne que nous recenserons est d'une autre nature. Il concerne des auteurs qui, à la différence de J. Mill ou McCulloch, furent plus fidèles à l'esprit qu'à la lettre de Ricardo. Les contributions de T. de Quincey fournissent la première illustration d'une forme de critique qui contribua en fait à renouveler plus qu'à

affaiblir le contenu de la théorie ricardienne des prix. Tout en réaffirmant avec pénétration et précision l'analyse ricardienne des prix naturels des marchandises reproductibles (de Quincey T., 1824 et 1844), de Quincey tenta en effet de traiter le problème de la formation des prix des biens rares que Ricardo avait négligé. Pour ce faire, il rappela que l'utilité était, pour Ricardo, une condition nécessaire de la valeur de toutes les marchandises. Il décrivit le problème de la détermination du prix d'une marchandise naturellement ou artificiellement rare comme celui dans lequel la difficulté de production, devenant infinie, laisse la place à l'utilité intrinsèque pour fonder la valeur. L'absence totale de référence à la notion d'utilité marginale au profit de l'utilisation du concept d'utilité intrinsèque totale, le refus d'une influence simultanée de l'utilité et de la difficulté de production dans la fixation des prix et le recours aux grandeurs monétaires comme moyen d'expression de l'utilité chez de Quincey suffisent à montrer l'injustice des commentateurs (notamment Edgeworth F., 1987 ; Groenewegen P., 1982 et Bharadwaj K., 1983, p. 68-71) qui interprétèrent la publication de *The Logic of Political Economy* comme une volte-face anticardienne et pré-marginaliste de l'auteur.

La seconde illustration que nous avancerons est celle de la théorie des prix naturels de Torrens (Torrens R., 1821 et 1827). Selon cette théorie, dans une économie où coexistent la division du travail et la propriété privée des moyens de production, les prix naturels relatifs de deux marchandises ne sont pas proportionnels aux quantités de travail salarié, comme le soutenait Ricardo, mais aux montants de capital avancé (incluant les biens-salaire, le capital circulant et la partie du capital fixe amortie dans la période de production, traitée par l'auteur grâce à la notion de production jointe) (Torrens R., 1821, p. 26-40 et 1827, p. 103-107). Cette conclusion s'explique par l'assimilation par R. Torrens du prix naturel d'une marchandise à son coût de production. Le prix naturel inclut donc la valeur des biens-capitaux avancés mais exclut le profit calculé à son «taux habituel» (Torrens R., 1821, p. 50-51). L'uniformité des taux de profit étant réaffirmée comme chez Ricardo (*ibid.*, p. 27-28), les prix de marché qui comprennent le «profit habituel» étaient proportionnels comme les prix naturels au montant du capital avancé, «une fois négligées les fluctuations occasionnelles et temporaires» (p. 50). A beaucoup d'égards, cette théorie, pourtant critiquée par l'école ricardienne et Ricardo lui-même, esquissait la solution de bon nombre des problèmes ricardiens et préfigurait les théories modernes des prix de production et de la détermination du taux de profit par l'utilisation de la marchandise-étalon de Sraffa (cf. Roncaglia A., 1972 ; Arena R., 1980, chapitre 4 ; Hountondji G. et Ravix J.T., 1982, et de Vivo G., 1985 et 1986).

- *Prix de marché, offre et demande.* – Les critiques opérées à l'encontre de la théorie ricardienne des prix naturels ne pouvaient évidemment laisser intact le contenu de l'articulation entre ces prix et les prix de marché. Dans ce domaine, l'école ricardienne se montra cependant plus convaincante. Ainsi, McCulloch approfondit notablement la

thèse ricardo-smithienne de la gravitation des prix de marché autour des prix naturels. Il étudia les causes possibles des déséquilibres de marché avec plus de précision que Ricardo (McCulloch J., chapitre II, partie II) et analysa de manière détaillée le rôle que pouvait jouer l'incertitude dans ce contexte. En particulier, il accorda un rôle essentiel aux anticipations et aux comportements spéculatifs ou imitatifs dans les mécanismes d'égalisation de l'offre et de la demande (*ibid.*, chapitre III, partie II).

De Quincey éclaircit, pour sa part, la différence, souvent négligée, entre «prix de marché» comme variable théorique et «prix de marché» comme grandeur constatée (de Quincey T., 1844, chapitre II). Il situa très précisément l'originalité du traitement classique des prix de marché, en montrant qu'il obéissait à deux lois et que sa compréhension nécessitait l'élaboration autonome d'une théorie des états naturels (*ibid.*, p. 206-207). Il développa enfin l'idée ricardienne d'une représentation de la gravitation des prix de marché en termes de capital financier (p. 272-273).

Ces développements n'empêchèrent cependant pas les économistes antiricardiens de compléter leurs critiques de la théorie ricardienne des prix naturels par des tentatives plus positives visant, sous des formes d'ailleurs diverses, à attribuer un rôle de plus en plus essentiel aux forces du marché, de l'offre et de la demande dans le processus de détermination des prix. Une place croissante était accordée, dans le même temps, aux comportements individuels dans la représentation de l'activité économique.

Une première illustration de cette évolution est celle que fournit l'approche de Bailey. Bien que cette approche ne contienne aucune analyse du rôle des comportements d'offre et de demande dans la formation des prix, elle définit cependant d'emblée la valeur comme «l'estime dans laquelle un objet quelconque est tenu. Elle se rapporte donc, au sens strict, à un effet exercé sur l'esprit» (Bailey S., 1825, p. 1). Cette présentation éminemment subjectiviste et individualiste de l'activité économique est confirmée par l'objet que Bailey assigne à la théorie de la valeur. «J'ai expliqué dans le premier chapitre que la valeur, bien que considérée comme une qualité inhérente aux objets extérieurs, ou comme une relation entre eux, implique un sentiment ou un état d'esprit qui se manifeste dans la détermination de la volonté. Ce sentiment ou cet état d'esprit peut être le résultat de considérations diverses relatives aux marchandises échangeables et un examen des causes de la valeur est, en réalité, un examen de ces circonstances extérieures, qui opèrent avec tant de régularité sur les esprits des hommes, dans le cadre de l'échange des biens nécessaires, des biens de luxe et des besoins de la vie, qu'elles sont des objets de déductions et de calculs.» (*Ibid.*, p. 180.)

Dans la même veine, Senior accorde une importance centrale à son premier postulat, celui qui traduit le désir individuel d'accroître sa richesse en minimisant le «sacrifice» consenti (cf. *supra*). Ce désir, considéré comme «universel» et «insatiable», lui permet de caractériser la société comme composée d'agents maximisateurs de richesse, dotés d'objectifs strictement individuels qui expliquaient «les motivations de tous les échanges»

(Senior N., 1836, p. 27). Longfield s'inscrit dans une perspective analogue en plaçant l'échange, et non plus la production, au centre de l'analyse économique et en expliquant son occurrence par l'ensemble des gains individuels d'utilité (Longfield M., 1834, p. 27-28).

Au-delà de ce changement sensible de perspective qui annonçait l'avènement de l'individualisme méthodologique en théorie économique, il convient également de signaler des innovations plus techniques qui se traduisirent par un renforcement de l'importance des forces de l'offre et de la demande dans l'explication de la détermination des prix. Dans cette optique, on ne peut éviter de se référer à la découverte par Senior du principe de l'utilité marginale décroissante, exposé avec une étonnante clarté (Senior N., 1836, p. 11-12). On doit toutefois convenir, avec Schumpeter et Bowley, que cette innovation fut accidentelle et que Senior ne la mit pas en relation avec sa théorie de la valeur (Schumpeter J., 1983, t. II, p. 302 ; Bowley M., 1973, p. 153-154).

La contribution la plus significative fut sans conteste celle de Longfield, qui insista, encore plus que Senior (1836, p. 13-14), sur l'importance du concept de valeur d'échange. Deux étapes doivent être ici distinguées, qui correspondent aux III^e et VI^e «leçons d'économie politique» professées en 1833 par Longfield à l'université de Dublin. Une évolution sensible apparaît dans le contenu de ces leçons, bien qu'elles aient été données la même année. L'explication réside probablement «dans le fait que Longfield suivit l'exemple de Whately en publiant ses leçons dans leur version originale et, certainement, sans aucune révision» (Black C. D., 1971, p. 13). Entre les III^e et VI^e leçons, Longfield délaissa probablement une position hésitante à l'égard de la théorie ricardo-smithienne de la gravitation au profit d'une conception nettement plus critique (*ibid.*, p. 13).

Ainsi, si la III^e leçon continue à se référer à la problématique de la gravitation, elle accorde cependant une place centrale à la notion de prix de marché. Après avoir énoncé le principe général de la saturation des besoins (Longfield M., 1834, p. 44), notre auteur décrit la formation des prix courants (p. 44-49). Différents modes d'ajustement de l'offre et de la demande sont envisagés en fonction de la flexibilité des prix, forte dans le secteur agricole (ajustement par les prix) et faible dans le secteur industriel (ajustement par les quantités) (p. 50-51). Les rôles de la spéculation et des marchands en tant qu'intermédiaires entre offreurs et demandeurs sont explicitement analysés (p. 59-60).

Dans la VI^e leçon, la loi de l'offre et de la demande devient centrale et le prix naturel assimilé au coût de production ne se voit plus attribuer qu'un rôle indirect dans la formation des valeurs d'échange (*ibid.*, p. 110). Cette loi sous-tend une véritable théorie symétrique des prix. Les innovations essentielles concernent la demande. D'une part, Longfield approfondit le concept malthusien d'intensité de la demande. Celle-ci est caractérisée comme une véritable demande virtuelle qui, par son accroissement, provoque l'augmentation des prix, comme dans un mécanisme d'enchères auquel Longfield se réfère explicitement (p. 111-112). D'autre part, notre

auteur distingue avec précision les intensités individuelles de demande et l'intensité totale (p. 113-115). Enfin, Longfield ordonne ces intensités individuelles et note que «le prix de marché est mesuré par cette demande, qui, étant de l'intensité la plus faible, conduit cependant à des achats effectifs» (p. 113), introduisant ainsi ce que Hollander (1985, t. I, p. 270) a pu appeler une «approche en termes de prix de demande marginale».

L'ensemble de ces innovations ne doit cependant pas être surestimé. Bailey introduisit la notion d'évaluation subjective de la valeur, mais en resta là. Senior découvrit le principe de l'utilité marginale décroissante, mais ne le relia pas à la question de la construction des demandes individuelles. Enfin, Longfield contribua notablement à l'élaboration d'une théorie de la demande, mais ne la fonda jamais sur une conception de l'utilité comme grandeur quantifiable. Nos trois auteurs ne parvinrent donc pas à concevoir les demandes individuelles comme des fonctions susceptibles d'être bâties à partir d'évaluation ordinale ou cardinale des utilités. Bien des facteurs peuvent expliquer cette impossibilité. L'un d'entre eux tient certainement à l'idée tenace, déjà présente chez Say et constamment réitérée par ses disciples français (cf. Garnier J., 1880, p. 289), selon laquelle l'utilité ne pouvait être mesurée directement mais seulement indirectement par le biais des prix. Elle illustre, en tout cas, le danger, souvent sous-estimé par les commentateurs, d'identifier en Bailey, Senior ou Longfield, des précurseurs directs du marginalisme.

• *Prix et répartition des revenus.* – Alors que Ricardo tenta constamment de séparer la question de la formation des prix de celle de la détermination du niveau des variables de la répartition, les auteurs post-ricardiens empruntèrent la voie de recherches opposée. Cet état de fait résulte de l'action conjuguée de l'école ricardienne – à l'exception notable de T. de Quincey – qui modifia sensiblement le contenu de la théorie de Ricardo, et des économistes non ricardiens qui, adoptant une attitude plus radicale, cherchèrent à l'abandonner.

Ainsi, J. Mill et McCulloch révisèrent assez sensiblement le contenu de la théorie ricardienne des salaires. Le premier de ces auteurs élimina toute référence au concept de salaire naturel, alors que le second interpréta ce dernier comme une simple limite inférieure. Le principe de la tendance du salaire de marché à tendre vers le salaire naturel fut ainsi largement remis en cause. Les préoccupations se portèrent alors sur la formation du salaire courant. J. Mill et McCulloch expliquèrent le niveau de son taux par la proportion entre le travail et le capital et l'importance de la population, préfigurant ainsi la théorie du fonds des salaires (Mill J., 1844, p. 37-40 ; et McCulloch J., p. 318-319). J. Mill insista également sur la place des négociations entre salariés et capitalistes dans la détermination de la part des salaires dans le coût de production, en les reliant à «l'état de l'offre et de la demande» (Mill J., 1844, p. 42). Par ailleurs, si le profit demeure la variable résiduelle qu'il était chez Ricardo, la thèse ricardienne de l'existence d'une relation inverse entre masse des salaires et taux de profit est, elle aussi, soit

partiellement contestée (J. Mill), soit purement et simplement abandonnée (McCulloch), en raison de la prise en compte de la relation entre salaire et productivité du travail. La coopération entre travail et capital est ainsi décrite comme «favorable à toutes les parties» par J. Mill (1844, p. 66), McCulloch (1864, p. 317) concluant pour sa part que «le travail et le capital sont également dépendants l'un de l'autre et nécessaires l'un à l'autre».

On retrouve l'utilisation de l'argument de la productivité du travail dans la négation de la relation inverse entre masse des salaires et taux de profit chez des économistes non ricardiens comme Bailey (1825, p. 63-70). On renoue avec l'idée que le salaire naturel n'est qu'un salaire courant particulier ou la contestation d'une opposition d'intérêt entre travail et capital chez les économistes libéraux français, comme Garnier (1880, p. 497-499 et 553). Toutefois, le rôle attribué à la productivité des facteurs et la place accordée aux forces de l'offre et de la demande dans la répartition des revenus furent surtout renforcés par Longfield et Senior.

Longfield rejeta la théorie du salaire naturel et affirma que les salaires ne dépendaient que «de la valeur [du] travail [des salariés] et non de leurs besoins, qu'ils soient naturels ou acquis» (Longfield, 1834, p. 206). La loi de l'offre et de la demande devait dès lors être appliquée à la théorie de la répartition des revenus, comme elle l'avait été à celle de la détermination des valeurs d'échange. L'offre de travail était identifiée à la population des travailleurs, alors que la demande dépendait de leur productivité (p. 209-212). De même, l'offre de capital était donnée, alors que sa demande dépendait, elle aussi, de sa productivité. Le taux de profit se trouvait ainsi déterminé par ces deux forces, au niveau de la «portion du capital» la «moins efficiente», (*ibid.*, p. 187-188 et 193), *i.e.* de la productivité marginale du capital.

Senior contribua, pour sa part, à bâtir la célèbre théorie du fonds des salaires. Le volume de ce fonds destiné à payer les travailleurs dépend de la productivité du travail (Senior N., 1836, p. 201-204) et de la relation entre salaires et profits (p. 206). Rapporté à la population en état de travailler, le volume permet de calculer le taux de salaire : on retrouve là en fait une approche analogue à celle de Longfield. Le même parallèle peut être tracé en matière de profits. La théorie du fonds de salaire aboutit en effet à faire du salaire, et non plus du profit, la variable résiduelle de la répartition puisque la masse de ce fonds dépend du partage du revenu entre salaires et profits. Or, «les faits qui décident [de ce partage] [...] sont au nombre de deux : d'abord, le taux général de profit du pays par rapport à l'avance de capital d'une période donnée ; et, ensuite, la période qui, dans chaque cas particulier a séparé l'avance du capital de la reprise du profit» (*ibid.*, p. 185-186). Le principe de la détermination du taux de profit (ou de l'intérêt) est alors renvoyé à la théorie de l'abstinence mais, comme le note Schumpeter, Senior «n'expliqua pas clairement [...] ce que précisément la théorie de l'abstinence [ajoutait] à la théorie de la productivité et quel [était] son rapport à cette dernière» (Schumpeter J., 1983, t. II, p. 378).

Dynamique et crises économiques

A beaucoup d'égards, les problèmes que se posent les économistes post-ricardiens dans le domaine de l'analyse de l'évolution économique sont analogues à ceux qui retinrent l'attention de Ricardo et Malthus, tout au long du débat qui les opposa. Il n'est donc pas surprenant de constater que la première préoccupation de la pensée économique post-ricardienne consista à identifier, puis à examiner la nature des menaces qui semblaient peser sur l'avenir du système économique existant. Ces menaces demeuraient celles qui avaient été recensées dès le début du XIX^e siècle. On peut ainsi les rassembler autour de phénomènes principaux : le risque de surpopulation ; la tendance à la baisse du taux des profits ; le chômage et les crises de surproduction.

• *Principe de population et baisse du taux de profit.* – Le principe de population établi par Malthus à l'extrême fin du XVIII^e siècle est probablement celui qui fut le plus contesté dans la période post-ricardienne. Comme défenseur, on ne trouve guère que Thomas Chalmers (1780-1847), disciple de Malthus, et certains membres de l'école libérale française, parmi lesquels, au premier chef, Garnier (1857). On ne s'attachera pas ici à développer l'argumentation de Garnier : elle consiste, en effet, en un simple résumé des positions de Malthus et de ses adversaires ; elle est, en outre, largement surdéterminée par le traitement libéral de la question sociale. Plus intéressante pour notre propos est l'approche de Chalmers. Décrit à tort comme un malthusien sectaire (McCulloch J., 1832), Chalmers s'employa, au contraire, à relativiser le principe malthusien de population et à recourir à une argumentation plus nuancée que celle de son inspirateur. Ainsi l'auteur souligna-t-il l'importance des contre-tendances à ce principe liées aux «remèdes externes» (Chalmers T., 1832, p. 28), c'est-à-dire aux circonstances qui permettent d'accélérer la progression des subsistances. Ainsi le progrès technique dans l'agriculture était-il présenté comme un important moyen de combattre la tendance à la surpopulation (p. 5 et 13-14) et un ensemble de «remèdes externes» possibles était-il présenté (p. 34-35). En outre, l'argumentation malthusienne fut sensiblement perfectionnée. D'une part, Chalmers définit la rente d'une manière strictement ricardienne (p. 40). D'autre part, il introduisit une distinction entre trois catégories de travailleurs (les populations «agricole», «secondaire» et «disponible») qui lui permirent de proposer une version plus élaborée des lois qui régulent la répartition des travailleurs en fonction de l'état de la propriété foncière et du degré d'utilisation des sols exploitables.

Les innovations introduites par Chalmers n'empêchèrent cependant pas une attaque généralisée contre le principe de population, qui se solda par un déclin incontestable du malthusianisme. Certains auteurs remirent en question la tendance empirique aux rendements décroissants dans l'agriculture (Read S., 1829 ; Jones R., 1831, p. XIII ; Scrope G., 1831 ; Bau-drillart H., 1857, p. 437). D'autres nièrent l'hypothèse d'une progression

géométrique de la population, en insistant sur l'importance de l'autorégulation due à l'accroissement du prix des produits agricoles ou aux progrès de la civilisation (de Quincey T., 1823, p. 12-13 ; Torrens R., 1829, p. 475-476, et Rossi P., 1854, t. 1, leçons 15 à 17). D'autres encore nièrent l'existence d'une véritable tendance à la surpopulation, insistant, au contraire, sur la thèse d'une mauvaise répartition des propriétés et des subsistances (de Quincey T., 1823, p. 11-14 ; Sismondi J.C., 1827, p. 213-220 ; Longfield M., 1834, p. 237-239 ; Senior N., 1835, p. 265 ; McCulloch, 1864, p. XV-XVI).

La remise en cause du principe de population pouvait évidemment menacer la thèse ricardienne de la baisse du taux des profits. Celle-ci, comme on le sait, était en effet liée à l'hypothèse de «la difficulté toujours croissante de se procurer de la nourriture et des objets de première nécessité pour le nombre chaque jour croissant des ouvriers» (Ricardo D., 1821, p. 259-260).

Sur ce point, toutefois, les auteurs critiques à l'égard du principe malthusien de population se divisèrent. L'école ricardienne et une partie des économistes libéraux français (Rossi P., 1854, t. 1, 8^e leçon ; Garnier J., 1846, chapitre xi) défendirent, à quelques nuances près, la théorie ricardienne de la rente et ses conséquences sur le taux des profits. En effet, la relativisation du principe malthusien de la population permettait de contester l'idée d'une crise de subsistances, mais n'interdisait pas la croyance en une lente détérioration des sols mis en culture, consécutive à un accroissement démographique progressif. Seul, Garnier (1846, p. 236) émit des doutes quant à la baisse du taux de profit, concluant cependant de manière significative que «c'[était] là une question qui ne [valait] pas la peine d'être agitée».

Chalmers et Longfield acceptèrent la théorie ricardienne de la rente et la tendance supposée à son accroissement. Ils abandonnèrent toutefois la thèse de la corrélation entre la détérioration des sols cultivés et la baisse des taux de profits. Tout en acceptant, en effet, le résultat obtenu par Ricardo, c'est-à-dire la baisse du taux, ils le fondèrent sur une argumentation différente. Dans une perspective malthusienne, Chalmers attribua son origine à un effet de suraccumulation, analogue à la surpopulation : de la même manière que le travail, le capital avait tendance à ne pas proportionner son volume à la proportion optimale permise par la taille du surplus agricole (Chalmers T., 1832, p. 80-83). Quant à Longfield, il relia la baisse du taux des profits à une hypothèse de rendements marginaux décroissants inhérente au processus d'accumulation du capital (Longfield M., 1834, p. 228), considérant, à l'inverse de Ricardo, l'accroissement de la population comme l'une des contre-tendances possibles (p. 228-229).

Enfin, un troisième groupe d'auteurs abandonna partiellement ou totalement la théorie de la rente ricardienne. Sismondi affirma ainsi l'existence d'une rente absolue liée à la propriété de la terre, nia l'hypothèse d'uniformité des taux de profits sur laquelle repose la construction de Ricardo et admit la possibilité d'un rationnement de la demande de terres (Sismondi, 1826, p. 229-235). Il accepta, dans le même temps, la thèse d'une baisse du taux de profit, liée toutefois à la suraccumulation du

capital (p. 279-281). Jones critiqua, de son côté, la prétention de la théorie ricardienne de la rente à la généralité historique (Jones R., 1859, p. 445). Dans les économies capitalistes, la rente principale était en effet supposée être une rente absolue, comme chez Sismondi, et non une rente différentielle, comme chez Ricardo (Jones R., 1831, p. 4) : le recours à l'hypothèse de rendements agricoles décroissants se révélait donc inutile (p. 211-212). On mentionnera, enfin, les positions de Bastiat et Dunoyer (Breton Y., 1983, p. 4-11) qui empruntèrent à leur chef de file, Say, son hostilité à la théorie ricardienne de la rente, mais malheureusement pas son souci de cohérence.

- *Machinisme, chômage et surproduction.* – Après la mort de Ricardo, le débat relatif à l'introduction des machines s'ordonna autour de la version définitive de l'avant-dernier chapitre des *Principes de l'économie politique et de l'impôt*. Cette version fut généralement rejetée par les économistes de la période. Ainsi, McCulloch défendit la position initiale de Ricardo et s'efforça de montrer que le seul inconvénient du machinisme était la nécessité pour certains travailleurs de changer d'activité (McCulloch J., 1864, p. 142). Il s'employa, en particulier, à nier le risque de surproduction qui pourrait résulter des améliorations techniques consécutives à l'introduction de machines. L'argument essentiel est bien connu : dans le pire des cas, une crise de surproduction partielle peut intervenir, liée à une composition inadéquate de la production nationale, mais les entrepreneurs auront tôt fait, dans ce cas, d'adapter leurs productions à l'occasion d'un nouveau cycle du capital (p. 144-145). Senior (1831, p. 39-62), Torrens (1821, p. XII-XIV et 1834, p. 44) et Longfield (1834, p. 219) avancèrent, pour leur part, des arguments sensiblement analogues. Tout en admettant que l'exemple qui servait de base à l'argumentation de la dernière édition des *Principes* de Ricardo pouvait effectivement faire apparaître une baisse de l'emploi ou des salaires, ils caractérisèrent cette éventualité comme improbable et temporaire. Improbable, car les dépenses de construction des machines devaient être prélevées, en général, sur le produit net et non sur les intrants existants, comme le supposait Ricardo. Temporaire, car après un certain temps, l'accumulation du capital et l'abaissement des coûts permettaient de dégager de nouvelles ressources susceptibles d'absorber le chômage. Chalmers employa une argumentation très proche, en soulignant que le machinisme laissait intact le fonds des salaires, même s'il abaissait les coûts (Chalmers T., 1832, p. 474-475, appendice B). Il remarqua toutefois que le machinisme contribuerait à la mise en culture de sols plus difficiles à cultiver, rapprochant ainsi l'économie de son niveau limite en matière d'équilibre population/subsistances (p. 476-477). Sismondi défendit, en revanche, la thèse des dangers du machinisme. Sa démonstration différait cependant sensiblement de celle de Ricardo. Elle mettait en lumière la nocivité du cas fréquent où l'introduction des machines n'était pas précédée par une «nouvelle demande» et suivie d'une «consommation étendue» : dans cette éventualité, les avantages obtenus par l'innovateur étaient surcompensés par les

pertes de ses concurrents (Sismondi, 1826, t. I, chapitres III, VII et VIII du livre IV).

Tout naturellement, le débat sur le machinisme se déplaça ainsi sur le terrain de la possibilité des crises de surproduction. Se référant tantôt à la loi de Say et tantôt à la théorie de la gravitation des prix de marché autour des prix naturels, les ricardiens et les libéraux français admirent l'éventualité de crises partielles et transitoires (McCulloch J., 1864, p. 156-163 ; Clément A., 1858, p. 162-173). Ils détaillèrent l'ensemble des facteurs déséquilibrants : changements dans les goûts des consommateurs, événements politiques graves, ouverture de nouveaux marchés, mauvaise information ou erreur des producteurs, interventionnisme trop systématique, innovations, rôle du crédit et des facteurs monétaires... Ces facteurs ne pouvaient cependant exercer des effets permanents et les comportements d'ajustement des entrepreneurs assuraient l'impossibilité de processus cumulatifs. Les engorgements ne pouvaient donc être ni généraux ni durables.

Torrens tempéra quelque peu cet «optimisme». Il refusa d'envisager la possibilité d'une surproduction durable mais admit l'éventualité d'un engorgement général des marchés. Comme on l'a constaté plus haut, Torrens n'analysait pas *a priori* les ajustements de marché dans les termes ricardo-smithiens de la théorie de la gravitation : sa définition du prix de marché en est une confirmation. Torrens proposa une autre représentation dans laquelle les échanges étaient contraints par la nécessité d'une reproduction effective de l'économie. En d'autres termes, il supposait que «la demande et l'offre [d'une marchandise quelconque – R.A.] sont en relation d'égalité lorsque la quantité des biens - capitaux qui peuvent être obtenus contre [cette] marchandise par un échange direct ou indirect est juste suffisante pour remplacer, avec le taux de profit habituel, la quantité de ces biens dépensés dans la production (Torrens R., 1821, p. 364). La demande était alors dite effective. Quand la demande ne permet pas de remplacer les «ingrédients» du capital dépensés dans la production, une surproduction apparaît (p. 371-372). L'auteur décrit, dans ce cadre, comment une surproduction, au départ partielle, pouvait se généraliser en empêchant les mécanismes de reproduction de jouer et en aggravant ainsi l'importance des disproportions initiales (p. 372-414), puis finissait toujours par se résorber grâce à un «processus correcteur» (p. 417). L'auteur ne parvint cependant pas à conduire jusqu'au bout cette démonstration. Il finit par abandonner le raisonnement en termes de quantités qu'il avait privilégié et par réintroduire une hypothèse de variation du prix dans les termes classiques de la logique de l'offre et de la demande (p. 404, 409, 411, 413). L'analyse de Torrens offre cependant d'intéressantes perspectives dans la voie d'une théorie des prix naturels intégrant *a priori* les contraintes marchandes de reproduction des quantités (*Cahiers d'économie politique* 1986, p. 3-72).

Chalmers développa, pour sa part, une argumentation d'inspiration malthusienne, selon laquelle un rééquilibrage de la composition de la production nationale devenait inefficace dans le cas où l'économie avait atteint la limite de l'utilisation des sols les plus difficiles à cultiver. Dans ce cas, le

surplus agricole n'était plus en mesure d'assurer l'ensemble des subsistances nécessaires à une accumulation accrue. Chômage, suraccumulation et surproduction se cumulaient alors (Chalmers T., 1832, p. 145-156) et stoppaient le processus d'accumulation dans une situation où la thésaurisation se développait (p. 164-165).

Sismondi situa, enfin, l'origine de la surproduction dans l'inadéquation, inévitable au sein d'une société marchande, entre la composition physique du surproduit et la répartition des revenus. Cette inadéquation empêchait que le revenu, le capital, la population et la consommation puissent croître en harmonie (Sismondi, 1826, t. I, p. 55-56). Pour démontrer ces thèses, Sismondi utilisa l'appareil analytique classique du prix de marché – les «prix du vendeur» et «de l'acheteur» (*ibid.*, t. II, p. 264, t. I, p. 233) (Arena R., 1982) –, mais il remit en cause la thèse de la gravitation, en niant l'efficacité des mécanismes autorégulateurs de réaffectation des ressources des branches à faible taux de profit vers celles dont le taux de rentabilité était élevé (*ibid.*).

Cette négation se fondait sur l'existence de l'incertitude à laquelle sont confrontés les producteurs dans une économie marchande où les produits sont destinés à un «public métaphysique» (Sismondi, 1826, t. I, p. 245) ; sur la spécialisation croissante des salariés et la complémentarité technique des équipements, qui rendait très malaisée une mobilité effective des capitaux, et sur les retards de réaction des entrepreneurs (*ibid.*, t. I, p. 249).

Les seuls ajustements possibles relevaient de la révision périodique des décisions des entrepreneurs. Leurs effets étaient cependant douteux, là encore en raison de l'incertitude (Parguez A., 1973). Chômage, suraccumulation du capital et surproduction pouvaient ainsi se cumuler comme chez Chalmers de manière durable (Sismondi, 1827, t. I, p. 578). L'inégalité des revenus confortait ces déséquilibres car elle favorisait l'inadéquation des compositions respectives de la production et du pouvoir d'achat (*ibid.*, p. 262-264 ; 1837, p. 50-51). L'éradication de ces déséquilibres ne pouvait donc provenir de l'autorégulation du système économique existant. Elle supposait un changement de système. Sismondi envisagea successivement le système «égyptien» qui préfigure, à beaucoup d'égards, les politiques antirécessionnistes fondées sur le développement de travaux publics (Sismondi, 1837, p. 66-68) ; le système «sybarite», très proche des recommandations de Malthus (p. 68-69), et le système «athénien», sorte de «société de loisirs» (p. 69-71). Bien que ses préférences personnelles allassent vers le troisième de ces systèmes, Sismondi se refusa cependant à choisir et à formuler des recommandations normatives (p. 71-77).

A l'instar de la théorie des prix et de la répartition des revenus, la dynamique économique post-ricardienne apparaît ainsi comme un domaine très discuté, dans lequel aucun consensus n'apparaît. On a souvent attribué à John Stuart Mill (1806-1873) le mérite d'avoir réduit l'importance des dissensions, créant ainsi les conditions d'une possible synthèse. C'est l'une des thèses que nous nous proposons maintenant d'examiner.

2. L'APOGÉE ET LE DÉCLIN DU COURANT RICARDIEN : L'ŒUVRE DE JOHN STUART MILL (1806-1873). ANNA MARICIC

John Stuart Mill est un «personnage clé» de l'évolution de l'économie politique anglaise dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'importance cruciale que l'on peut attribuer à son œuvre s'explique par son contexte, mais aussi par la manière dont l'auteur y a réagi. L'école ricardienne semble en effet s'être imposée dans les années 1820 en dépit d'une opposition nombreuse et active. Aucun «système alternatif» n'émerge cependant des idées développées par les antiricardiens qui dominent la section F de la British Association (fondée en 1833 par Malthus, Jones et Babbage) ou par ceux des universités d'Oxford (Senior, Whately), de Dublin (Longfield) et de Cambridge (Whewell, Banfield). Parallèlement à des critiques internes perçues comme peu constructives, l'économie politique subit des attaques qui visent à remettre en question sa portée et son aspiration à s'affirmer en tant que discipline scientifique. Au cours des années qu'il qualifie lui-même d'années de propagande (Mill, 1873), J.S. Mill est très attentif à toutes ces attaques. Celles-ci s'inscrivent dans un mouvement de contestation de la société issue de la révolution industrielle, d'inspiration à la fois conservatrice et socialiste (Mill, 1836 a). Les économistes, les ricardiens en particulier, sont accusés de professer une science «froide» et «triste», qui cautionne sinon favorise le déclin des valeurs humaines et la dégradation des conditions d'existence des individus.

Trois attitudes possibles à l'égard de l'économie politique se dégagent alors de cet ensemble de critiques. La première consiste à rejeter, au-delà de l'économie politique, toute construction logique ayant pour objet la connaissance de la réalité sociale (les «romantiques»). La deuxième préconise de substituer à l'économie politique une nouvelle science, en vue de l'instauration d'une autre réalité sociale (les socialistes). La troisième paraît plus modérée, et propose d'inscrire l'économie politique dans une science générale de la société (A. Comte). Cette dernière attitude, qui a sans doute tenté J.S. Mill, lui convient peut-être davantage en raison de sa formation utilitariste. Si elle n'est pas adoptée (Mill, 1865), c'est que J.S. Mill se révèle être avant tout un défenseur inconditionnel de l'économie politique : celle-ci est non seulement une science à part entière, mais elle est de plus susceptible de contribuer au progrès de l'humanité. Ce point de vue est cependant loin d'être admis.

C'est pourquoi, l'une des tâches à accomplir se situe, pour J.S. Mill, au-delà des frontières de la discipline : il s'agit notamment de préciser la nature de sa scientificité et de s'interroger sur la forme précise des institutions les plus aptes à assurer le progrès économique et social. Du point de vue de la recherche économique en tant que telle, l'auteur indique lui-même à plusieurs reprises que son objectif est seulement de réunir les résultats théoriques consécutifs à la publication de la *Richesse des nations* de Smith et d'en proposer des applications (Mill, lettre à Chapman, mars 1847, XIV-

XVII ; 1848 ; 1873). L'apport de J.S. Mill réside ainsi dans une exposition nouvelle des principaux acquis de l'école ricardienne, mais aussi dans leur prolongement au sein de domaines encore trop faiblement explorés.

Les fondements philosophiques de l'économie politique et ses applications

La réponse de J.S. Mill à la question de savoir si l'économie politique est une science et si elle est susceptible de contribuer au progrès social s'étend sur toute son oeuvre ; elle ressort de son activité d'animateur de l'Utilitarian Society qu'il fonde en 1822, comme de la publication posthume de ses *Chapitres sur le socialisme* (Mill, 1879). J.S. Mill apparaît ainsi comme l'un des économistes qui aura explicité avec le plus de précision et de rigueur les présupposés et les conséquences philosophiques de ses analyses économiques.

• *L'utilitarisme*. – Je suis encore et resterai probablement utilitariste, mais sans faire partie de ces gens qu'on appelle "utilitaristes", écrit J.S. Mill en 1834 dans une lettre à Carlyle (Mill, 1863, XII-XIII). Ces propos devaient recevoir confirmation trente ans plus tard à la publication de *L'utilitarisme* (Mill, 1863), ouvrage qui connut un important retentissement et qui s'inscrit, après d'autres travaux plus critiques, au sein de la contribution plus générale de son auteur à la philosophie pure (Mill, 1833 a, 1833 b, 1838). Sans même rappeler le contenu exact et la portée de propositions qui prétendent faire oeuvre originale à l'intérieur du courant utilitariste (Stephen, 1900), il convient d'évoquer l'incidence des positions philosophiques de J.S. Mill sur ses analyses économiques.

On sait, en effet, que la théorie de la valeur fondée sur l'utilité n'entretient pas de véritable lien logique ou historique avec la philosophie utilitariste (Schumpeter, 1914, chapitre 4) ; il n'en demeure pas moins que son adhésion à l'utilitarisme fournit à notre auteur une conception rationaliste du comportement individuel qui lui a fait attribuer l'introduction de la notion d'*Homo œconomicus* (Blaug, 1978), ainsi que la préfiguration d'une science qui, selon la définition bien connue de L. Robbins, «étudie le comportement humain comme relation entre objectifs et moyens rares applicables à des usages alternatifs». Sans rejoindre des positions extrêmes qui nient la réalité d'une adhésion pourtant déclarée à l'utilitarisme (Viner, 1958), deux remarques seront avancées à ce propos.

En premier lieu, on peut noter que la rationalité économique ne s'identifie pas ici à un principe de maximisation d'utilité individuelle ou collective. L'originalité de l'apport de J.S. Mill à l'utilitarisme est précisément d'avoir insisté sur la multiplicité des motivations et rejeté le calcul benthamien en tant que principe explicatif unique des comportements humains ; si, à des fins de construction logique, le motif économique est isolé des autres motifs de comportement humain (Mill, 1843 ; Whitaker, 1975), la loi

«psychologique» que traduit ce comportement consiste simplement à «préférer plus de richesse à moins de richesse» (Mill, 1843, p. 901) ; et cet objectif n'est reconnu dominant, à l'époque, qu'en Grande-Bretagne et aux États-Unis (Mill, 1843, livre VI, chapitre 9). On reconnaîtra toutefois que l'utilitarisme aura eu ici pour conséquence d'accorder aux comportements individuels une place qu'ils n'avaient pas dans les théories économiques de Ricardo.

La seconde remarque concerne la notion d'utilité présente dans les analyses milliennes ; cette notion est, comme chez Ricardo et de Quincey, associée à la notion de difficulté d'obtention et posée comme condition de l'échange des marchandises (Mill, 1848, t. 1, p. 511) ; elle ne constitue donc pas une mesure possible de la valeur, alors même que J.S. Mill insiste par ailleurs sur l'idée que «les règles d'arithmétique sont applicables à l'évolution du bonheur, comme à celle de toutes les autres quantités mesurables» (Mill, 1863, X, p. 258). Tout en étant connu, le concept d'utilité marginale est absent de l'analyse car la conception de la demande ne repose pas ici sur une théorie psychologique de la consommation (Hollander, 1985, p. 934). La consommation est en effet un domaine d'analyse qui ne relève pas, selon J.S. Mill, de l'économie politique (Mill, 1836 b, NBP 111) ; la relation inverse entre prix et quantité demandée est, par conséquent, étrangère au principe d'utilité marginale décroissante.

- *L'objet et la méthode de l'économie politique.* – L'économie politique est «la science qui établit les lois de ceux des phénomènes sociaux qui résultent des actions combinées des hommes en vue de la production de richesse, dans la mesure où ces phénomènes ne sont pas modifiés par la poursuite d'une autre fin» (Mill, 1836 b, p. 117). Telle est la définition selon lui la plus complète que J.S. Mill donne de la discipline dans l'essai dont il souhaite faire un «classique» et un texte d'«autorité».

L'objet de l'économie politique n'est donc pas donné empiriquement : il est construit à partir de la conception abstraite d'un homme vivant en société, mais doté d'un seul type de motivation ; il est à ce titre parfaitement délimité et distinct de celui des autres sciences sociales. L'économie politique est ainsi une science hypothétique. Et c'est sans doute en partie sous l'influence d'A. Comte que J.S. Mill prend la peine de préciser les relations qu'elle entretient avec les autres sciences (Mill, 1836 b, 1843, 1865).

L'auteur rappelle que la différence entre les branches de la connaissance scientifique ne renvoie ni à leur finalité, la recherche du bien-être de l'homme, ni à la nature des phénomènes observés. Tous les phénomènes relèvent, en effet, à la fois de causes «naturelles» et «humaines» ; la spécificité des sciences morales ou psychologiques est qu'elles permettent de dégager des lois humaines et d'étudier les phénomènes complexes comme résultat de ces lois ; dans la plupart des cas, ces sciences présupposent l'existence de lois naturelles, alors que les sciences naturelles sont moins souvent dépendantes d'hypothèses relatives à l'homme (Mill, 1836 b).

Dans son *Système de logique* (1843), J.S. Mill va jusqu'à proposer une

hiérarchie entre les différentes sciences sociales. Au sommet de cette hiérarchie, se trouve placée la psychologie, ou science du mental. Vient ensuite l'éthologie, qui permet de préciser comment se forme, en relation avec son environnement, le caractère de l'homme. L'éthologie politique renouvelle ensuite l'étude du caractère humain au niveau social ; elle établit en particulier le caractère d'un peuple. Enfin, la sociologie, ou science générale de la société, vient compléter la connaissance, en expliquant les conditions de reproduction d'une société (statique) et son évolution vers un autre état social (dynamique). C'est sur cette théorie du développement social que peut se greffer celle du progrès social, en passant par la téléologie, ou art de la finalité, afin de tenir compte des aspirations humaines. Dans cet ensemble, l'économie politique s'inscrit, selon l'auteur, dans l'éthologie ; elle se limite en effet à étudier les conséquences d'un trait particulier du caractère humain, le désir de richesse. Elle n'est pas, contrairement à ce que prétendait A. Comte, une branche de la sociologie. Il convient cependant de noter que ni l'inclusion de l'économie politique au sein de l'éthologie ni même ses relations avec la sociologie ne sont évoquées dans les *Principes* (Mill, 1848) dont la publication suit de peu celle du *Système de logique* (Mill, 1843). J.S. Mill aurait, selon la plus convaincante des interprétations, abandonné le projet de construction d'une science de la formation du caractère (Becattini, 1983). La place de l'économie politique parmi les sciences humaines n'en apparaît que plus importante. Son autonomie s'en trouve renforcée, la démarche reste soumise à une hypothèse relative au comportement humain qui exclut *a priori* d'éventuels effets de rétroaction sur la motivation supposée.

En ce qui concerne plus précisément la méthode de l'économie politique, la position de J.S. Mill est très clairement établie. La méthode déductive ou *a priori* « n'est pas seulement une méthode légitime de recherches en sciences morales, elle est la seule possible » (Mill, 1836 b). Le raisonnement *a posteriori*, qui consiste à remonter d'une expérience particulière à une conclusion générale, est « complètement inefficace dans ce type de science en tant que moyen d'atteindre un quelconque corps de vérités ». La raison avancée tient au caractère non expérimental de ces sciences. Le chercheur doit se contenter d'un nombre trop restreint d'expériences « spontanées » qui sont le résultat de causes multiples et dont il ne peut faire varier les conditions. La seule méthode possible consiste donc bien à isoler *a priori* une cause posée comme principale et à en étudier les conséquences, en faisant abstraction de toutes les autres causes considérées comme perturbatrices. Ce serait là l'origine d'un recours plus général à l'hypothèse *cæteris paribus* en analyse économique (Whitaker, 1975). La démarche privilégiée viendrait ainsi non seulement confirmer le caractère hypothético-déductif de la discipline, mais elle rappellerait également que la validité de ses résultats est soumise à des conditions historiques et géographiques données tandis que la vérification empirique ne constitue pas un test de validité de la théorie, mais une simple preuve de son insuffisance (Blaug, 1980).

En dépit de cette apparente clarté des textes, la définition millienne de l'économie politique peut être nuancée afin d'expliquer une ambiguïté si fréquemment relevée par les commentateurs. J.S. Mill est en effet souvent présenté comme un auteur qui a fait appel à une méthodologie «mixte» (mi-inductive, mi-déductive) ou qui aurait évolué au cours de sa vie dans le sens d'une approche plus inductive et historique (Hutchison, 1978). Par ailleurs, il passe pour un auteur n'ayant pas nécessairement appliqué dans ses propres contributions économiques les conclusions auxquelles il était parvenu sur le terrain méthodologique (Viner, 1958 ; Whitaker, 1975 ; Parinello, 1976).

L'autonomie de l'objet de l'analyse économique de J.S. Mill peut d'abord être contestée à partir d'une pratique qui semble en contradiction avec les exigences de rigueur posées par l'auteur. En effet, l'analyse millienne intègre fréquemment la prise en compte de causes «perturbatrices» ; son degré d'abstraction s'en trouve ainsi réduit, mais elle permettrait alors à l'économiste de se rapprocher de la description d'expériences particulières. On peut cependant faire remarquer que J.S. Mill distingue deux types de causes perturbatrices : celles qui agissent à travers le désir de richesse, mais sont insuffisamment générales pour relever de la science abstraite, et celles qui ont des effets économiques mais restent, quel que soit le niveau d'abstraction, des événements contingents parce qu'elles n'interfèrent pas avec le désir de richesse. Or, l'auteur précise que la prise en compte de circonstances spécifiques relevant du premier type de causes «perturbatrices» n'est en aucun cas une déviation par rapport à la méthode *a priori* et n'altère pas par ailleurs (dans un sens ou dans l'autre) le degré de sa précision scientifique. L'économie politique en tant que science hypothético-déductive est donc bien compatible, chez J.S. Mill, avec différents niveaux d'abstraction.

Une deuxième nuance qui a été à l'origine d'interprétations divergentes peut encore être apportée. Elle concerne l'absence d'un rejet véritable de l'induction. Celle-ci reste en effet, pour J.S. Mill, une méthode de recherche justifiée en économie politique ; elle est un préalable à l'analyse, puisqu'elle constitue un moyen d'élargir le champ des hypothèses formulées ; elle réapparaît également dans le cadre de la méthode déductive inverse, seul outil que l'auteur reconnaît avoir emprunté à Comte (Mill, 1873) et qui convient à l'établissement des lois de succession des états sociaux (Mill, 1843, VIII, 916).

Enfin, on ne saurait évoquer les difficultés d'interpréter J.S. Mill comme un auteur cohérent sans faire rapidement état de sa position concernant l'usage des mathématiques en économie. Comment peut-on à la fois ranger aussi nettement la discipline parmi les sciences hypothético-déductives et être aussi réticent à l'égard de ce type d'instruments formels ? On peut rappeler, par exemple, les critiques adressées à Jevons qui avait, selon J.S. Mill, «la manie d'encombrer les questions de complications inutiles et d'une écriture qui réclame un degré de précision dans les données plus élevées que la question ne le permet» (lettre à Cairnes, décembre 1871, XVII). Si les arguments d'ordre didactique et stratégique ne doivent pas être négli-

gés (cf. la lettre citée), des arguments de fond sont également avancés par J.S. Mill dans son *Système de logique* (Mill, 1843, VIII, p. 708). Là encore, c'est la multiplicité des causes qui permet d'opposer la «géométrie et la science des nombres» aux autres sciences déductives. Le risque d'une sophistication formelle importante est qu'elle ne pourrait, selon l'auteur, s'accompagner d'une meilleure prise en compte des causes perturbatrices et qu'elle ne saurait donc qu'être réductionniste. L'un des principaux soucis de J.S. Mill est en effet de renouer avec la théorie d'A. Smith que la «nouvelle école ricardienne» aurait, selon les termes de Malthus, «altérée dans le sens de la pure spéculation» (cf. préface, Mill, 1848). Or, on sait que ce projet s'est notamment traduit par une contribution importante de l'auteur à la philosophie sociale.

• *Le rôle et la réforme des institutions.* – Les institutions sont, chez J.S. Mill, des formes d'organisation sociale qui conditionnent le libre exercice de l'action humaine et qui ont, de ce fait, des conséquences, en particulier, économiques. Elles interviennent de deux manières différentes par rapport à l'analyse économique. Leur prise en compte permet tout d'abord de dépasser la «spéculation abstraite» et de proposer une théorie plus directement applicable à l'explication de phénomènes observés.

Les exemples dans ce domaine sont multiples. J.S. Mill s'interroge notamment sur les conséquences économiques des différents régimes de propriété sur quasiment dix chapitres du livre II des *Principes*. Il examine également différentes modalités d'organisation des marchés et les modifications qu'elles introduisent par rapport à une théorie qui reposerait exclusivement sur un principe de concurrence. Une place relativement faible est cependant consacrée à la question des syndicats, même après la fameuse «réfutation» de la théorie du fonds des salaires. Une analyse systématique approfondie des effets économiques de l'intervention du gouvernement est, en revanche, proposée dans le livre V des *Principes* ; elle repose sur une étude détaillée des gouvernements observés, différente par sa nature des *Considerations on Representative Government* (Mill, 1861), plus normatives et très indirectement liées à des préoccupations économiques.

J.S. Mill ne se contente pas en effet de spécifier institutionnellement son analyse économique. Les institutions humaines sont à ses yeux susceptibles d'être modifiées, en vue d'assurer le «progrès harmonieux et finalisé» de l'homme et de la société. L'analyse économique est ainsi mise au service de l'art. C'est sur cette analyse, et dans les *Principes*, que reposent, par exemple, la prise de position de l'auteur en faveur d'un changement du régime de propriété agricole en Irlande (livre II, chapitre 10), ou encore, le rejet du «communisme» au profit de formes plus «spontanées» de propriété collective (livre IV, chapitre 7). Plus généralement, ce sont ses analyses économiques qui lui permettent de vérifier que son individualisme et sa défense de la liberté (Mill, 1859) ne vont pas nécessairement de pair avec le «laisser-faire», la liberté de contracter, ou certains régimes particuliers de propriété (Schwartz, 1968 ; Fontana, 1987). Cet aspect controversé

de l'œuvre de J.S. Mill aura sans doute contribué, avec d'autres, à lui attribuer la responsabilité, qu'il aurait sans doute rejetée, d'une rupture avec l'économie politique ricardienne.

La tentative de maintien de l'héritage ricardien

«Je doute que l'on puisse trouver dans le livre [les *Principes*] une seule opinion dont on ne pourrait montrer qu'elle est un corollaire de ses doctrines.» (Lettre du 22 février 1848 ; 1963, p. 731.) L'assurance exprimée par J.S. Mill, lorsqu'il situe ses écrits tardifs relativement à la pensée de Ricardo, est la même que celle dont il fait preuve dans ses premiers articles consacrés à la défense de l'économie politique ricardienne et de la philosophie de Bentham. Entre-temps, J.S. Mill s'est cependant forgé son propre système de pensée à partir, certes, de celle de Ricardo, mais en disposant de sources d'inspiration multiples et, surtout, avec une volonté affirmée d'inscrire sa contribution dans une conception de l'économie politique qui résultait de sa lecture de Smith (Mill, 1848, préface p. XXIV). J.S. Mill ne se voulait donc pas seulement ricardien. Cela explique, en partie peut-être, qu'après avoir été généralement admis comme tel, la plupart de ses interprètes d'aujourd'hui tendent à nier sa fidélité affichée envers le ricardianisme.

- *Production et comportements.* – La théorie de la production qui occupe le livre I des *Principes* de J.S. Mill se situe, d'après l'auteur, comme l'ensemble de l'ouvrage, dans une perspective de consolidation des résultats acquis.

La production est ainsi posée comme le point de départ de l'analyse en raison d'une volonté déclarée de l'auteur d'aller à l'encontre d'une double tendance. La première est celle qui consiste à vouloir faire de l'économie politique une «science des valeurs», une «catallactique» comme le suggère Whately (Mill, 1848, livre III). En reprenant l'ordre d'exposition de Say, James Mill ou McCulloch et non celui de Ricardo lui-même, J.S. Mill tient en effet à souligner l'idée que la valeur ne constitue pas la question essentielle de l'économie politique classique. La deuxième source de déviation condamnée est celle que l'on trouve chez Say ou McCulloch par exemple, pour qui la consommation constitue un objet séparé d'investigation venant compléter celui de la production et de la distribution des richesses (Mill, 1836, NBP 111). J.S. Mill arbitre ici encore en faveur de l'héritage classique en refusant de séparer analytiquement la production des marchandises de leur utilisation. Les phénomènes productifs gardent ainsi leur prééminence dans l'analyse millienne, tandis que la question posée lors de leur prise en compte est avant tout celle de Smith et non celle de Ricardo.

L'objet de la théorie de la production de J.S. Mill est en effet de «trouver l'explication des causes qui ont rendu si inégales la richesse et la pau-

veté chez les divers peuples et la base de tout accroissement de richesse réservé à l'avenir» (Mill, 1848, t. 1, p. 24). Le problème clé n'est pas ici celui de la compréhension de la relation entre accumulation du capital et évolution de la répartition comme pour l'auteur de *l'Essai sur les profits* (Ricardo, 1815).

Un deuxième indice permettant de situer l'approche millienne dans le prolongement de la *Richesse des nations* peut être trouvé dans la définition même de l'activité productive. Une lecture hâtive du chapitre 3 (livre I) consacré à la distinction entre travail productif et improductif pourrait laisser penser que la production consiste ici, comme chez Say, en la création d'utilités. La référence à la richesse apparaîtrait alors comme un moyen de compléter cette définition en réintroduisant un critère de matérialité (livre I, chapitre 3, § 3). Il faut cependant noter que la notion de richesse que l'on trouve dans les «Observations préliminaires» (Mill, 1844) est en substance celle d'A. Smith que D. Ricardo explicite mais conteste dans le chapitre xx de ses *Principes*. Cette notion n'est pas contradictoire avec celle qui est avancée par J.S. Mill dans l'essai portant «Sur les termes productif et improductif» (Mill, 1844). Dans cet essai, l'auteur souligne l'opposition entre, d'une part, le travail et la dépense qui ont pour objet une satisfaction immédiate et, d'autre part, le travail et la dépense dont la finalité est la reproduction, *i.e.* la production de sources permanentes de satisfaction. Le caractère productif d'une activité ne repose donc pas seulement sur l'utilité ou sur l'échangeabilité de son résultat mais aussi sur son aptitude à être conservé et à accroître ainsi les sources permanentes de satisfaction. «L'idée de richesse implique [ainsi chez J.S. Mill] celle d'accumulation» (Mill, 1848, t. 1, p. 53).

Enfin, en ce qui concerne le contenu des théories milliennes de la production et de l'accumulation du capital, les propositions restent classiques, mais ne peuvent pas toutes être qualifiées de ricardiennes. Les lois de la production sont «permanentes et universelles» contrairement aux «vérités relatives et temporaires» du domaine de la répartition sur lequel l'homme peut agir directement, par voie institutionnelle, en particulier. L'accroissement de la production est régi par l'action conjointe de trois grandes lois.

La loi de la population de Malthus montre que l'accroissement de la population est tendanciellement moins élevé lorsque le niveau de la production s'accroît ; malgré cela, J.S. Mill fait remarquer que le travail ne peut véritablement «faire défaut» à la production, tout au moins du point de vue de sa quantité. En revanche, «des agents naturels qui sont sujets à faire défaut sous le rapport de la quantité ou de la puissance productive [...] peuvent être représentés par le mot Terre» (*ibid.*, p. 178). La loi ricardienne de la «diminution de revenu de la terre» constitue la limite réelle de l'accroissement de la production. L'état stationnaire, qui, rappelons-le, se présente comme une perspective favorable pour J.S. Mill, ne peut cependant être atteint tant qu'existe un désir d'accumulation. En effet, la loi «d'accroissement du capital» ne fait pas seulement reposer l'accroissement de la production sur la taille du produit net mais surtout sur le comportement et les anticipations des agents (*ibid.*, p. 188).

Plus généralement, ce sont les comportements des agents qui contribuent, chez J.S. Mill, à expliquer les différences d'efficacité productive. C'est aussi en cela que sa théorie de la production renoue avec la démarche qui a été celle de Smith et ne s'en tient pas à celle, plus restrictive, de Ricardo.

- *Répartition et institutions.* – J.S. Mill ajoute (1848, p. 234) que les institutions ne sont pas arbitraires, mais qu'elles résultent des opinions et des sentiments dont l'étude est extérieure à l'économie politique. En revanche, les conséquences de l'existence de ces institutions sur la répartition des richesses doivent être examinées ; c'est la raison pour laquelle, au-delà du droit de propriété individuelle, l'auteur détaille l'analyse des «divers modes de distribution du produit» qui ont été adoptés dans la pratique. Pour en rester au niveau le plus général de cette analyse, le droit de propriété individuelle donne naissance à une ou plusieurs classes sociales. Si J.S. Mill choisit ensuite d'étudier la répartition entre trois types de revenus, c'est sans doute parce que (ou bien que) «l'Angleterre et l'Écosse, puis certaines parties de la Belgique et de la Hollande, sont presque les seules contrées du monde où la terre, le capital et le travail appliqués à l'agriculture appartiennent généralement à des propriétaires séparés. Le cas ordinaire, c'est que le même individu possède deux de ces éléments ou les possède tous les trois» (*ibid.*, t. 1, p. 277). La définition des classes sociales repose ainsi chez J.S. Mill sur des critères institutionnels et la question de la répartition ne se pose que dans le cas de l'existence d'au moins deux classes.

La rente, qui est en fait le dernier des revenus dont J.S. Mill étudie la nature et les modalités de détermination, est définie *a priori* dans le chapitre 16 comme le résultat d'un monopole naturel. Sa détermination renvoie à des résultats déjà acquis à l'époque : elle est différentielle de type extensif ou intensif. L'élément semble-t-il nouveau est que la notion millienne de rente s'avère en définitive associée à «toute chose appropriable dont la quantité est naturellement ou artificiellement limitée». La notion marshallienne de quasi-rente est en effet déjà présente, dans l'exemple des propriétaires de machine à vapeur qui clôt le chapitre 16, ainsi qu'antérieurement, lorsque l'auteur envisage le rôle joué par la coutume relativement à celui de la concurrence, et ses conséquences du point de vue de la distribution des richesses (*ibid.*, p. 281) ; elle se trouve ensuite précisée lors du traitement de la valeur d'échange (*ibid.*, livre III, chapitre v).

En ce qui concerne le profit, la théorie de la production a déjà permis à J.S. Mill de l'identifier au produit net. Sa définition en termes de rémunération de l'abstinence est énoncée dans le chapitre 15 : elle inclut également celle du risque de perte du capital et celle du salaire de l'entrepreneur (Rainelli, 1983). On peut faire remarquer à ce propos que l'introduction d'une distinction entre capitalistes et entrepreneurs ferait de l'intérêt un prix pouvant résulter de l'offre et de la demande de fonds prêtables sans que le profit cesse pour autant d'être déterminé en termes de surplus. En revanche, l'élément nouveau, en dehors de celui déjà signalé

en ce qui concerne l'influence des comportements sur la taille du produit net, renvoie à la notion de quasi-rente déjà évoquée : les profits sont dans le cas général différenciés, et les éléments qui agissent à l'encontre du principe égalisateur de la concurrence sont le goût du risque des entrepreneurs et la coutume qui «exerce une influence considérable sur le taux des profits dans les pays mêmes où règne la concurrence la plus active» (t. 1, p. 477).

Le rôle joué par les institutions dans la théorie de la répartition de J.S. Mill apparaît enfin de manière implicite mais très significative à propos d'une question qui aura fait couler beaucoup d'encre chez les historiens de la pensée économique : la théorie millienne de la détermination des salaires.

Jusqu'en 1869, en effet, J.S. Mill est réputé adhérer à la «théorie du fonds des salaires». Cette théorie établit, comme on le sait, que le montant du capital affecté à l'achat du travail est fixe et que le taux de salaire dépend, pour reprendre les termes de J.S. Mill, «de l'offre et de la demande», c'est-à-dire, en l'occurrence, de ce capital rapporté au nombre de travailleurs. Cette conception du salaire avait des conséquences sur le plan institutionnel. En effet, sur la base d'une telle détermination du taux moyen de salaire, le sort de la classe ouvrière ne peut être amélioré qu'à travers une «restriction du progrès de la population» et/ou une augmentation du capital. Aussi, J.S. Mill est favorable aux «obstacles légaux» ou aux coutumes qui vont à l'encontre de l'accroissement de la population. En revanche, tout en étant favorable au droit des travailleurs à se regrouper dans des syndicats, il rejette comme illusoire, inefficaces, toutes les mesures visant à établir un salaire minimal, la garantie de l'emploi et autres «remèdes populaires contre l'abaissement des salaires» (Mill, 1848, t. 1, p. 417).

En 1869, dans un commentaire sur un ouvrage de W. Thornton publié dans la *Fortnightly Review*, J.S. Mill précise que la dépense globale en salaires n'est pas fixe, mais qu'elle est seulement soumise à une limite supérieure (Mill, 1869, p. 516). Ces propos sont rapidement devenus célèbres. A travers cette «abjuration», ce «reniement» de la doctrine classique du fonds des salaires, J.S. Mill aurait à la fois rompu avec l'orthodoxie classique et semé le trouble dans les rangs de l'école ricardienne, précipitant par là même sa disparition. Du point de vue analytique, la question qui reste ouverte est de savoir si la controverse consécutive à cet article a été à l'origine d'une théorie alternative, marginaliste, de la répartition (Taussig, 1896 ; Ekelund et Kordsmeier, 1981). Si l'on s'en tient aux textes de J.S. Mill, on peut remarquer que la fixité du fonds des salaires n'a jamais été posée par cet auteur. Sa «flexibilité» est en fait une double confirmation : d'une part, celle du premier théorème fondamental relatif au capital (la limite supérieure) et, d'autre part, celle de la relation inverse entre taux de profit et salaires, qui est brièvement traitée dans les *Principes*, mais beaucoup plus explicitement dans un texte écrit en 1830 («On Profits and Interest», Mill, 1844). En insistant sur la possibilité de faire varier la part des salaires par rapport à celle des profits, J.S. Mill a très certainement marqué le début

de controverses qui compteront dans la formation d'une nouvelle théorie de la répartition. En ce qui le concerne, cependant, il se sera contenté d'admettre que la question des salaires mérite d'être posée sur le terrain institutionnel sans que cela ait d'incidence sur le terrain analytique (cf. préface à la septième édition, Mill, 1848, t. 1, p. XXVI).

• *Échange et prix nécessaires.* – La théorie de la valeur est sans aucun doute le domaine dans lequel J.S. Mill est réputé avoir le plus directement infléchi l'évolution de la pensée économique anglaise (Ekelund et Hebert, 1983 ; Bharadwaj, 1978 ; de Vivo, 1981). C'est pourtant celui dans lequel il pense n'avoir rien à apporter. «Heureusement, il n'y a plus rien dans les lois de la valeur à éclaircir actuellement, ni plus tard ; cette théorie est complète.» (Mill, 1848, t. 1, p. 502.) J.S. Mill a-t-il donc introduit une rupture théorique à l'égard de la théorie classique de la valeur ou s'est-il contenté, comme il le prétend, d'en fournir une «exposition» destinée à en faciliter l'application ? La réponse à cette question varie avec les différentes conceptions de la théorie classique de la valeur.

Si il est vrai que la spécificité de cette théorie réside dans l'indépendance supposée ou démontrée de la valeur d'échange à l'égard des variables de marché, la théorie millienne de la valeur n'est pas une théorie classique. L'auteur distingue en effet trois types différents de marchandises. Or, l'offre et la demande cessent de jouer un rôle dans la détermination de la valeur dans un seul cas : celui de la valeur naturelle ou permanente des marchandises produites dans des conditions appelées, depuis, de rendements constants. Le coût de production est alors à la fois, en situation de concurrence, le minimum «auquel les fabricants peuvent consentir à produire et [...] le maximum de ce qu'ils peuvent espérer» (*ibid.*, p. 522). On en conclut soit que J.S. Mill propose une double théorie de la valeur, c'est-à-dire une théorie non unifiée de l'échange, soit, comme cela est plus courant, qu'il fait de la théorie classique de la valeur le cas particulier d'une théorie plus générale dite de l'offre et de la demande.

Si l'on considère, en revanche, que la loi de l'offre et de la demande est l'un des outils de la théorie classique de la valeur, mais que la caractéristique de cette théorie réside dans une mesure par le travail que l'on peut opposer à une mesure-utilité, alors la théorie millienne de la valeur reste classique. On a déjà fait remarquer que la notion d'utilité est une condition et non une mesure possible de la valeur (cf. *supra*). La valeur se mesure chez J.S. Mill en termes de travail commandé. La «modification nécessaire» dans les termes qui servent à énoncer la relation ricardienne inverse entre taux de profit et salaires (*ibid.*, p. 482) tendrait cependant à montrer que J.S. Mill se situe implicitement dans le cadre d'une hypothèse d'homogénéité du produit des moyens de production et des salaires. L'idée ricardienne que, lorsque la composition de ces agrégats varie, le coût de production fait nécessairement référence à l'ensemble du système de prix aurait notamment disparu (Bharadwaj, 1983).

Dans cette perspective, la rupture engagée par J.S. Mill aurait au contrai-

re consisté à faire du coût de production un prix nécessaire, c'est-à-dire une variable qui joue un rôle de limite inférieure dans la détermination de la valeur sans que sa grandeur en dépende. Plus généralement, c'est l'analyse du fonctionnement du marché que l'auteur aurait développée. Et le rôle exercé par la demande dans la différenciation des taux de profit, en dehors de l'hypothèse restrictive où la concurrence aurait pleinement joué et où l'état stationnaire aurait été atteint, apparaît rétrospectivement comme le point de départ de cette analyse.

La tentative de prolongement de l'analyse classique

En admettant que les *Principes* de J.S. Mill permettent de préciser le rôle joué par la demande dans le cadre d'une approche classique, on remarque que cette notion a pu être «appliquée», conformément aux intentions de l'auteur, à l'étude de questions particulières. Cette notion n'est par ailleurs pas étrangère à la place accordée à la dimension monétaire de l'analyse et à l'étude du cycle économique ; on constate enfin que la conception millienne du fonctionnement du marché et des relations qu'il entretient avec les décisions de production et d'accumulation est à la base d'une représentation de la dynamique économique qui ne se confond pas avec celle de Ricardo.

- *Marché et ajustements.* – J.S. Mill s'attache à décrire la procédure de fonctionnement des marchés en insistant sur deux idées. La première concerne le caractère relatif de la valeur d'échange et la nécessité, pour en étudier les déterminants, de supposer donné et invariable le pouvoir d'achat de la monnaie (Mill, 1848, livre III, chapitre 1). La seconde est que la question du rôle joué par la demande dans la variation de la valeur des marchandises ne peut être posée qu'en termes de *quantités* demandées ou, plus précisément, de comparaison entre quantités offertes et demandées (*ibid.*, t. 1, p. 514). La distinction établie entre trois types de marchandises prend alors sa pleine signification : elle correspond à trois procédures de fixation des valeurs sur le marché.

La première met en jeu une concurrence entre acheteurs. Un écart entre quantités demandée et offerte se traduit, dans ce cas, par une augmentation de la dépense des acheteurs et, par suite, de la valeur transitoire moyenne de la marchandise ; la valeur permanente d'une marchandise n'est alors que le résultat de l'égalité et de la stabilité constatées des quantités offertes et demandées.

La deuxième modalité de fonctionnement du marché est le résultat d'une concurrence entre vendeurs. Dans ce cas, l'écart entre quantités offertes et demandées se traduit par un excès de la valeur sur le coût de production ; les quantités offertes s'ajustent seules jusqu'à l'égalisation entre valeur et coût de production pour deux raisons logiquement liées : l'absence de concurrence entre acheteurs et la possibilité, pour les pro-

ducteurs, d'accroître indéfiniment, c'est-à-dire à coût constant, la quantité offerte.

Enfin, en dehors des deux cas précédents, J.S. Mill décrit le fonctionnement des marchés où la concurrence s'observe à la fois parmi les vendeurs et les acheteurs. Ce cas correspond aux marchandises produites à coûts variables ; les variations de la quantité demandée sont à nouveau à l'origine des variations de valeur, conjointement cependant avec les variations de coût. L'existence d'une concurrence entre acheteurs ne garantit ni l'égalisation entre quantités offertes et «effectivement» demandées, ni la stabilité et l'unicité du taux de profit en dehors de l'hypothèse restrictive de fixité du montant des dépenses sur les différents marchés.

Implicitement, J.S. Mill aboutit ainsi à généraliser la théorie ricardienne de la valeur : la difficulté naturelle ou «artificielle» de se procurer une marchandise produite ou non est une notion plus large que la difficulté de production. La richesse est constituée de tout ce qui est susceptible d'être acheté/vendu. L'application de cette théorie «élargie» de la valeur concerne deux domaines qui ont particulièrement attiré l'attention des lecteurs de J.S. Mill : la production jointe et le commerce international.

Dans le premier cas, l'auteur expose de manière concise et claire le problème de l'imputation des frais de production et donc du profit de deux marchandises issues d'un même procès (*ibid.*, livre III, chapitre 16). La solution proposée, qui sera reprise et illustrée graphiquement par Marshall, fait reposer la détermination de la valeur respective des biens sur un processus d'ajustement par les prix. On peut cependant noter que l'ajustement décrit suppose à la fois la stabilité de la proportion dans laquelle deux produits joints sont apportés au marché, et la fixité de la dépense globalement affectée à la demande des deux biens.

Dans le second cas envisagé, l'analyse de J.S. Mill revient, comme dans le premier, à souligner les limites d'une théorie de la valeur reposant sur la seule «loi du coût de production». On peut, en effet, rappeler que le point de départ de J.S. Mill est ici la question à son sens «irrésolue» de la répartition du gain de l'échange (Mill, 1844). Bien que les critiques visant la théorie ricardienne du commerce international se soient révélées sans fondement (Sraffa, 1930), c'est la recherche d'une reformulation de cette théorie qui a fourni à J.S. Mill l'occasion de développer une conception qu'il attribue à James Mill (troisième édition des *Éléments*). Cela lui vaudra la réputation d'avoir été à l'origine de la notion de demande réciproque et d'avoir ainsi établi, avant Edgeworth et Marshall, les fondements de la théorie pure néo-classique du commerce international (Viner, 1937 ; Chipman, 1965). A travers les exemples choisis pour illustrer l'application de sa théorie de la valeur à l'échange international, J.S. Mill a en effet non seulement fait preuve d'un réel talent didactique dans l'exposition «littéraire» de questions formellement complexes, mais il a également privilégié des hypothèses et des formes d'ajustement qui allaient devenir caractéristiques des approches en termes d'équilibre général et partiel.

• *Spéculation et crédit.* – Le rôle attribué au fonctionnement des marchés ne se limite pas, chez J.S. Mill, à la détermination de la valeur d'échange des marchandises. Les modalités d'achat/vente et leurs conséquences sont également abordées dans la «théorie du cycle» proposée par l'auteur (Mill, 1848, livre III, chapitre 12). Dans ce domaine, les analyses milliennes n'ont généralement pas été perçues comme nouvelles ou en rupture avec la théorie classique. La confirmation de la loi de Say a sans doute été jugée l'élément essentiel malgré les précisions, voire les restrictions apportées à son champ d'application théorique (*ibid.*, chapitre 14).

C'est en effet dans *De l'influence de la consommation sur la production* (Mill, 1844) que l'auteur énonce les conditions dans lesquelles est vérifiée «la doctrine de l'impossibilité d'un excès de tous les biens» : «[...] le raisonnement se fonde évidemment sur l'hypothèse d'une économie de troc [...]. Si l'on suppose l'usage de la monnaie, ces affirmations cessent d'être vraies» (p. 59). Pour être plus précis, la loi de Say n'est pas incompatible avec la notion millienne d'économie monétaire, à condition toutefois de se placer dans un contexte de neutralité de la monnaie (marchandise) et de longue période, où «ceux qui ont vendu sans acheter finissent par acheter». L'analyse des «crises commerciales» que l'on trouve dans les *Principes* concerne donc bien les «dérangements temporaires des marchés». La crise ne ressemble en rien à l'«abaissement permanent des moyens des producteurs, faute de débouchés dont [certains] écrivains ont donné la description» (Mill, 1848, t. 1, p. 91) ; il n'en demeure pas moins qu'elle apparaît comme une modalité ordinaire du fonctionnement du système économique décrit et qu'elle s'inscrit dans une conception plus générale de la dynamique.

Cela étant, l'une des origines du mouvement économique réside bien, chez J.S. Mill, dans les comportements spéculatifs des marchands. La description de ces comportements est très largement empruntée à Tooke et Fullarton, dont les thèses sont citées et discutées. Les anticipations de hausses de prix, c'est-à-dire de demandes excédentaires sur les marchés, se traduisent par un accroissement des stocks et provoquent, lorsqu'elles se transmettent aux producteurs, l'intensification ou l'extension de l'activité. De même, le retournement du cycle marqué par la baisse de prix et la réduction de la demande de stocks est décrit comme le résultat d'un comportement de spéculation à la baisse qui suppose l'existence d'un «niveau normal» des prix chez les agents en un instant donné. Aucun détail n'est véritablement donné sur les modalités de propagation des anticipations entre les agents.

En revanche, c'est avec une insistance particulière que J.S. Mill décrit le rôle joué par le crédit dans les fluctuations économiques. Celui-ci est, quelle que soit sa forme institutionnelle, une condition nécessaire des hausses et des baisses généralisées des prix et du niveau d'activité. A ce propos, il convient de signaler que l'on attribue généralement à J.S. Mill des conceptions ambiguës sur les questions monétaires et en particulier sur celles qui ont opposé les tenants du *currency* et du *banking principle* (Corry, 1962 ; Fetter, 1965). J.S. Mill admet, en effet que la théorie quantitative de la mon-

naie n'est vérifiée qu'à condition de supposer l'absence de crédit et de titres (Mill, 1848, t. 2, p. 16). Il attribue cependant un caractère inflationniste au crédit, notamment lorsque la spéculation s'étend aux fabricants, et suggère d'aller à l'encontre des tendances favorisant la spéculation en raison de la dépression inévitable dont celle-ci est toujours suivie (t. 2, p. 198).

L'originalité de la théorie du cycle de J.S. Mill ne concerne donc pas la nature des mécanismes mis en évidence, ni même la conception sous-jacente de l'économie monétaire, elle apparaît dans son articulation avec des tendances plus « permanentes » du fonctionnement du système.

• *Anticipations et dynamique.* – La cause ultime des variations cycliques des prix et des niveaux d'activité se situe, pour J.S. Mill, dans « la tendance des profits à baisser par l'effet des progrès de la société » (Mill, 1848, livre IV, p. 288). Or, cette « loi » n'a pas fait l'objet, selon cet auteur, d'une explication satisfaisante et les instruments d'analyse mis au point lors de l'examen « statique » des lois de la production, de la répartition et de l'échange permettent, d'après lui, d'apporter un nouvel éclairage à des propositions apparemment contradictoires.

L'explication avancée par J.S. Mill passe par la définition d'une phase du cycle qui n'était pas, semble-t-il, présente dans les autres théories anglaises des fluctuations de la première moitié du XIX^e siècle (Link, 1959). L'« état de tranquillité », ou « état progressif », caractérise en effet un moment qui, tout en n'étant pas assimilable à la crise, n'est pas défini par opposition à celle-ci. Au cours de cette phase, les agents économiques font preuve d'une « prévoyance » et d'une confiance accrue dans l'avenir, qui les conduit à accepter des taux de profit décroissants lors de la mise en œuvre de la production et de la prise de décision d'investir. C'est cette tendance et le maintien de la confiance générale qui suscitent chez les agents la recherche d'investissements plus risqués et l'adoption de comportements spéculatifs.

A ce propos, il convient de préciser que la phase de spéculation n'est pas, chez J.S. Mill, une voie exclusive en direction de la crise. Une simple réduction du volume de fonds prêtables en phase d'accumulation provoque une évolution divergente du taux de l'intérêt et du taux de profit et donne naissance à une contre-tendance de « destruction » ou de transferts à l'étranger des capitaux, qui n'est pas précédée de fluctuations dans le niveau général des prix. De ce point de vue, la comparaison des crises de 1825 et de 1847, à laquelle procède l'auteur, a précisément pour but d'illustrer la dualité de l'explication avancée : la crise a pour origine le comportement des commerçants *ou* des épargnants comparé à celui des entrepreneurs, c'est-à-dire le marché des biens *ou* celui des fonds prêtables.

Quelle que soit leur forme, les crises ont donc, chez J.S. Mill, une vertu régulatrice : elles permettent à la baisse du taux de profit (à l'accumulation) de se poursuivre en lui assurant l'existence d'une limite inférieure (supérieure). On vérifie ainsi, à travers l'exemple particulièrement significatif du taux de profit, que les « lois permanentes » structurelles ne sont pas, chez J.S.

Mill, données par la technique ou les institutions, mais qu'elles sont en partie le résultat de comportements dont les conséquences immédiates sont observables sur les marchés.

C'est sans aucun doute cette tentative d'endogénéiser les tendances longues en établissant une interaction entre les actions individuelles et leur résultat économique et social, qui constitue l'originalité de la contribution de J.S. Mill à l'économie politique classique. Cette tentative est parfaitement conforme aux conceptions philosophiques de l'auteur, mais elle n'a pas connu à ce jour d'autre prolongement analytique direct que celui de la théorie de Marshall.

Les *Principes d'économie politique* de J.S. Mill connurent cependant un succès considérable au moment de leur publication et jusqu'au début du xx^e siècle où ils cédèrent précisément leur place aux *Principes* de Marshall. L'ouvrage a parfaitement rempli les objectifs assignés par son auteur ; il contribue à la fois à «désarmer les ennemis d'une science aussi importante» (Mill, 1873, p. 227) et à assurer, en dépit de l'opposition naissante de Jevons, une certaine unité au sein de l'économie politique anglaise.

Si l'on adopte un point de vue plus rétrospectif, le rôle historique généralement attribué à J.S. Mill est toutefois très différent. En effet, les interprétations convergent toutes, en dehors de celle de Hollander [1985], autour de l'idée d'une rupture embryonnaire mais décisive qu'aurait introduite J.S. Mill dans l'évolution de la théorie ricardienne. La question qui reste peut-être ouverte aujourd'hui est de savoir si de nouvelles lectures de l'œuvre de J.S. Mill, qui mettraient notamment l'accent sur les dimensions «individualiste», monétaire et dynamique de son analyse, ne seraient pas à même d'assurer une pérennité au courant classique en dehors de l'alternative offerte par les théories dites «néo-classique» ou «néo-ricardienne».

JOHN STUART MILL (1806-1873)

John Stuart Mill, aîné des six enfants de James Mill et de Harriet Burrows, est né à Londres en 1806. Dans son autobiographie, sa mère n'est pas mentionnée (*Mes Mémoires*, 1873). Son père, conseillé par Francis Place et Jeremy Bentham, le soumet à une éducation précoce, rigoureuse et orientée vers la philosophie politique. A l'âge de quatorze ans, cette éducation s'achève par un séjour en France chez le frère de J. Bentham et chez J.-B. Say.

En 1822, convaincu par la lecture du *Traité de législation* de Dumont, il fonde l'Utilitarian Society et publie ses premiers articles de défense du radicalisme utilitaire (*The Traveller*, *The Morning Chronicle*).

En 1823, il entre à la Compagnie des Indes orientales dans le service dirigé par son père et ne la quitte qu'au moment où elle cesse son activité en 1858. La Compagnie assure à l'époque le rôle de gouvernement indien et John Stuart accède en fin de carrière au poste précédemment occupé par son père.

De 1823 à 1836, J.S. Mill mène une activité qu'il qualifie lui-même de «propagande». Il collabore en particulier à la *Westminster Review* fondée par Bentham. En 1826 et 1827, cette activité n'est pas immédiatement interrompue par la «crise personnelle et intellectuelle» qui lui apparaît comme le tournant de sa vie. Il s'éloigne pourtant de l'utilitarisme benthamien et lit Auguste Comte (1829). En 1830, il rencontre Harriet Taylor qu'il épouse en 1851 et qui aurait, selon lui, exercé une grande influence dans le développement ultérieur de sa pensée.

Cette période s'achève en 1836 avec la mort de son père et la publication, dans le *London and Westminster Review*, d'un article sur la «Définition de l'économie politique» qui marque le début d'une activité et d'une production plus personnelles.

Les principales contributions dues à J.S. Mill à partir de cette époque relèvent aussi bien de la philosophie (*Un système de logique*, 1843 ; *L'Utilitarisme*, 1861) ou de la philosophie politique (*La Liberté*, 1859 ; *Le Gouvernement représentatif*, 1861) que de l'économie politique (*Essays on Some Unsettled Questions of Political Economy*, 1844 ; *Principes d'économie politique*, 1848).

En 1865, il est élu député de Westminster à la Chambre des communes où il défend sans grand succès des causes qui lui sont chères : le suffrage féminin et des réformes en faveur des paysans irlandais, en particulier. Il n'est pas réélu en 1868 et se retire alors à Avignon pour écrire, près de la tombe de son épouse, des textes sur la religion, le socialisme, la réforme de la tenure des terres. Il y meurt en 1873.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- ANDREWS P., «Industrial Analysis in Economics with Special Reference to Marshallian Doctrines», in WILSON T. et ANDREWS P. (eds), *Oxford Studies in Price Mechanism*, Clarendon, Oxford, 1951.
- ARENA R., «Note sur la conception classique de la concurrence», *Cahiers d'économie politique*, n° 5, PUF, Paris, 1978. – *Éléments pour une analyse de l'évolution différenciée des économies de production et d'échange*, thèse d'État, Nice (chapitre IV, tome I), 1980. – «Réflexions sur l'analyse sismondienne de la formation des prix», *Revue économique*, janvier 1982. – «Libre concurrence et concurrence entravée», *Cahiers d'économie politique*, n° 20/21, L'Harmattan, Paris, 1992.
- BAILEY Samuel (1825), *A Critical Dissertation on the Nature, Measures and Causes of Value Chiefly in Reference to the Writings of Mr. Ricardo and his Followers*, R. Hunter, Londres ; réédition Frank Cass & Co., Londres, 1967.
- BAUDRILLART H., intervention mentionnée dans le compte rendu d'une réunion de la Société d'économie politique : «S'il y a en économie politique une école anglaise et une école française», *Journal des économistes*, 1854. – *Manuel d'économie politique*, Guillaumin, Paris, 1857. – Intervention mentionnée dans le compte rendu d'une réunion de la Société d'économie politique : «Sur les causes qui nuisent à l'autorité de la science économique», *Journal des économistes*, avril-juin, 1864.
- BECATTINI G., «Invita a una rilettura di Marshall», introduction à MARSHALL A. et PALEY MARSHALL, *Economia della produzione*, ISEDI, Milan, 1975. – «Introduzione», in MILL J.S., *Principi di Economia Politica*, Turin, UTET, 1983.
- BHARADWAJ K., «The Subversion of Classical Analysis : Alfred Marshall's Early Writing on Value», *Cambridge Journal of Economics*, vol. 2, septembre 1978. – «Ricardian Theory and Ricardianism», *Contributions to Political Economy*, n°2, 1983.
- BLACK R.D.C., Introduction à *The Economic Writings of Mountifort Longfield*, Kelley, New York, 1971.
- BLANQUI A.J. (1837), *Histoire de l'économie politique en Europe depuis les Anciens jusqu'à nos jours*, Guillaumin, Paris, 1882, 5^e édition.
- BLAUG M., *Economic Theory in Retrospect*, Cambridge University Press, 1978 ; trad. franç., Paris, Economica, 1981. – *Methodology of Economics ; or How Economists Explain*, Cambridge University Press, 1980 ; trad. franç., Paris, Economica, 1982.
- BORTKIEWIEZ VON L. (1906-1907), «Wertrechnung und Preisrechnung in Marxschen system», *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, XXIII, fasc. 1 ; XXV, fasc. 1,2, in BORTKIEWIEZ VON L. (1971). – (1907), «Zur Berichtigung der grundlegenden theoretischen Konstruktion Von Marx in dritten Band des *Kapital*», *Conrads Jahrbücher*, série 3, XXXIV, in *ibid.* – (1910-1911), «Die Robertus'sche Grundrentheorie und die Marx'sche Lehre von der absoluten Grundrente», *Archiv für Geschichte des Sozialismus*, I, in *ibid.* – (1921), «Objektivismus und Subjektivismus in der Werttheorie», in *Nationalekonomiska Studier till Knut Wicksell*, Stockholm, in *ibid.* – (1972), *La teoria economica di Marx e altri saggi su Böhm-Bawerk, Walras e Pareto*, Einaudi, Turin (Meldolesi L. ed), 1971.
- BOWLEY M., *Nassau Senior and Classical Economics*, George Allen & Unwin, Londres, 1937.

- Bowley M., *Studies in the History of Economic Theory Before 1870*, Macmillan, Londres, 1973.
- BRETON Y., «Les économistes français et la rente foncière entre 1830 et 1870», contribution au colloque «La rente», RCP, «Système de prix de production», université de Paris-X, mars 1983. – «Les économistes libéraux et l'emploi des mathématiques en économie politique : 1800-1914», *Économies et sociétés*, tome XX, n°3, mars 1986.
- Cahiers d'économie politique*, n°12, Anthropos, Paris, 1986.
- CHALMERS T. (1832), *On Political Economy in Connection with the Moral State and Moral Prospects of Society*, W. Collins, Glasgow ; réédition Kelley Reprints, New York, 1968.
- CHEVALIER M., Discours d'ouverture du cours d'économie politique au Collège de France, *Journal des économistes*, t. IV, 1843.
- CHIPMAN J.S., «A survey of the Theory of International Trade, Part II, The Neo-Classical Theory», *Econometrica*, octobre 1965.
- CLÉMENT A., «Des crises commerciales», *Journal des économistes*, janvier-mars 1858, p. 161-191.
- CORRY B.A. *Money, Saving and Investment in English Economics : 1800-1850*, Londres, Macmillan, 1962.
- DE FONTENAY R., «De la méthode historique appliquée aux études économiques», *Journal des économistes*, t. XVII, janvier-mars 1858, p. 57 à 73.
- DE VIVO G., «John Stuart Mill on Value», *Cambridge Journal of Economics*, 5, 1981, p. 67-69. – «Robert Torrens and Ricardo's "Com-Ratio" Theory of Profits», *Cambridge Journal of Economics*, mars, 1985. – «Torrens on Value and Distribution», *Contributions to Political Economy*, vol. 5, mars, 1986.
- EDGEWORTH F., «De Quincey Thomas», *New Palgrave's Dictionary of Political Economy* ; réédition de l'article du *Palgrave's Dictionary*, W.P., 1987.
- EKELUND R.B. Jr., KORDSMIEIER W.F., «J.S. Mill, Unions and the Wages Fund Recantation : a Reinterpretation-Comment», *Quarterly Journal of Economics*, août 1981.
- EKELUND R.B. Jr., HEBERT R.F., *A History of Economic Theory and Method*, Mc Graw Hill, 1983.
- FETTER F.W., *Development of British Monetary Orthodoxy 1797-1875*, Cambridge, Mass., 1965.
- FONTANA B., «Democracy and Civilization : J.S. Mill and the Critique of Political Economy», *Économie et société, série (Economia)*, 1987.
- GARNIER J., *Éléments de l'économie politique*, Guillaumin, Paris, 1847. – *Traité d'économie politique, sociale ou industrielle*, Garnier/Guillaumin, Paris, 8^e édition, 1880.
- GIDE C. et RIST C., *Histoire des doctrines économiques*, t. 1 : *Des physiocrates à J. Stuart Mill*, Sirey, Paris, 7^e édition, 1947.
- GROENEWEGEN P., «De Quincey as a "Faithful" Ricardian ?», *Contributions to Political Economy*, 1982.
- HOLLANDER S., *The Economics of John Stuart Mill*, Basil Blackwell, Oxford, 1985.
- HOUNTONDJI G. et RAVIX J.T., «R. Torrens, D. Ricardo et la difficulté de production», in ARENA R. et BERTHOMIEU C. (éds), *Études d'économie classique et néo-ricardienne*, PUF, Paris, 1982.
- HUTCHISON T.W., *On Revolutions and Progress in Economic Knowledge*, Cambridge, 1953.
- JONES R. (1831), *An Essay on the Distribution of Wealth and on the Sources of Taxation*, John Murray, Londres ; réédition Kelley Reprints, New York, 1973. –

- (1859), *The Literary Remains Consisting of Lectures and Tracts on Political Economy of the Late Rev. Richard Jones* (édité par WHEWELL W.), Kelley Reprints, New York, 1964.
- Journal des économistes*, octobre/décembre (1854), compte rendu d'une réunion de la Société d'économie politique: «S'il y a en économie politique une école anglaise et une école française».
- LEROY-BEAULIEU P., *Essai sur la répartition des richesses*, première édition, 1881 ; quatrième édition, Guillaumin, Paris, 1896.
- LONGFIELD M. (1834), *Lectures on Political Economy*, in BLACK R.D.C. (éd.), *The Economic Writings of Mountifort Longfield*, op. cit.
- LINK R.G., *English Theories of Economic Fluctuations, 1815-1848*, Columbia University Press, New York, 1959.
- LUTFALLA M., «Aux origines du libéralisme économique en France. Le *Journal des économistes*. Analyse du contenu de la première série, 1841-1853», *Revue d'histoire économique et sociale*, n°4, 1972.
- MACCULLOCH J. (1864), *The Principles of Political Economy, with a Sketch of the Rise and Progress of that Science*, A. Black and W. Tait, Londres, première édition, 1825 ; cinquième édition, Kelley Reprints, New York, 1965.
- MILL J., «East India Company», *Monthly Review*, LXX, avril 1813. – (1844), *Elements of Political Economy*, Baldwin, Cradock and Joy, Londres ; réédition Kelley Reprints, New York, 1965.
- MILL J.S. (1833 a), «Remarks on Bentham's Philosophy», in *Collected Works of John Stuart Mill*, University of Toronto Press, Toronto, X, 1969. – (1833 b), «A Few Observations on Mr Mill», in *ibid.*, 1981. – (1836 a), «Civilization», *London and Westminster Review*, III, XXV, avril, in *ibid.*, XVIII, 1977. – (1836 b), «On the Definition of Political Economy ; and on the Method of Philosophical Investigation in that Science», *London and Westminster Review*, IV, publié dans MILL (1844) in *ibid.*, 1967. – (1838), «Bentham», *London and Westminster Review*, in *ibid.*, X, 1969. – (1843), *A System of Logic*, in *ibid.*, VII-VIII ; 1973, trad. franç. – (1844), *Essays on Some Unsettled Questions in Political Economy*, in *ibid.*, IV, 1967. – (1848), *Principes d'économie politique, avec quelques-unes de leurs applications à l'économie sociale* ; trad. franç., troisième édition revue sur la septième édition anglaise, Guillaumin, Paris, 1873. L'édition des *Collected Works of John Stuart Mill*, Toronto, vol. II-III, 1965, est introduite par V.W. Bladen et contient cent pages de correspondance de J.S. Mill, relative à l'ouvrage. – (1859), *La Liberté*, in *ibid.*, XVIII, 1977. – (1861), *Considerations on Representative Government*, in *ibid.*, XIX, 1977. – (1863), *L'Utilitarisme*, trad. franç., Flammarion, 1968, in *ibid.*, X, 1969. – (1865), *Auguste Comte et le positivisme*, in *ibid.*, X, 1969. – (1869), «Thomson on Labour and its Claims», *Fortnightly Review*, mai, 505-518. in *ibid.*, X, 1957, 687-695, Londres. – (1873), *Mes Mémoires* : trad. franç., F. Alcan, Paris, 1907. – (1879), «Chapters on Socialism», *Fortnightly Review*, in *ibid.*, V, 1967. – (1899), *Lettres inédites de J.S. Mill à Auguste Comte*, par Lévy-Bruhl, Paris. – (1963), *The Earlier Letters 1812 to 1848*, in *Collected Works of John Stuart Mill*, Toronto, XII-XIII. – (1972), *The Later Letters 1849 to 1873*, in *ibid.* XIV-XVII.
- MOLINARI G. DE, «Note sur l'article de Léon Walras : un économiste inconnu : Hermann-Henri Gossen», *Journal des économistes*, avril 1885.
- PARGUEZ A., «Sismondi et la théorie du déséquilibre macroéconomique», *Revue économique*, n°5, 1973.
- PARRINELLO S., «Introduction» à MILL J.S. (1844), *Su alcuni problemi irrisolti dell'economia politica*, ISEDI, Milan, 1972.

- PASSY H., Introduction à MINGHETTI M., *Des rapports de l'économie politique avec la morale et le droit*, Garnier, Paris, 1863.
- DE QUINCEY T. (1823), *Malthus on Population in DE QUINCEY T. (1897).* – (1824), *Dialogues of Three Templars on Political Economy Chiefly in Relation to the Principles of Mr. Ricardo*, in *ibid.* – (1844), *The Logic of Political Economy*, in *ibid.* – (1897), *Political Economy and Politics*, vol. IX des *Collected Writings* (éd. par Masson D.), Black, Édimbourg ; réédition Kelley Reprints, New York, 1970.
- RAINELLI M., «Entrepreneur et profits dans les *Principes* de John Stuart Mill et d'Alfred Marshall», *Revue économique*, juillet 1983.
- READ S., *Political Economy, An Inquiry into the Natural Grounds of Right to Venable Property of Wealth*, Édimbourg, 1829.
- REYBAUD L., «Introduction» à la première année du *Journal des économistes*, t. I, 1842.
- RICARDO D., *On the Principles of Political Economy and Taxation*, Londres, première édition 1817 ; deuxième édition, 1819 ; troisième édition, 1821, John Murray ; réédition P. SRAFFA, in *The Works and Correspondence of David Ricardo*, Cambridge University Press, Cambridge, 1951-1973, vol. 1 ; trad. franç., «Science», Flammarion, Paris, 1971.
- RONCAGLIA A., Introduction à l'édition italienne de Torrens, 1821, ISEDI, Milan, 1972.
- ROSSI P., *Cours d'économie politique*, 4 tomes, Guillaumin, Paris, 1854.
- SAY J.-B., *Cours complet d'économie politique pratique*, première édition, Rapilly, Paris, 1828-1829, troisième édition, Guillaumin, Paris, 1852 ; réédition, Otto Zeller, Osnabrück, 1966.
- SCHUMPETER J.A., *Epochen der dogmen- und methodengeschichte*, Tübingen, J.V.B. Mohr, 1914 ; trad. franç. sous le titre *Esquisse d'une histoire de la science économique, des origines au XX^e siècle*, présentée par G.H. Bousquet, Paris, Dalloz, première édition 1952, édition revue, 1972. – *History of Economic Analysis*, George Allen & Unwin, Londres, 1954 ; trad. franç., tome II : *L'Age classique*, NRF, Gallimard, Paris, 1983.
- SCHAWRTZ P. (1968), *The New Political Economy of J.S. Mill*, Weidenfeld and Nicolson, Londres, 1972.
- SCROPE G., «The Political Economists», *Quarterly Review*, XLIV, janvier 1831.
- SENIOR N. (1835), Compte rendu d'une intervention au Political Economy Club, *Centenary Volume*, Londres, 1921. – (1836), *An Outline of the Science of Political Economy* ; la première édition fut publiée comme l'article «On Political Economy» in *Encyclopedia Metropolitana*, 1836 ; Kelley Reprints, New York, 1965. – (1852), *Four Introductory Lectures on Political Economy in Selected Writings on Economics*, Longman, Brown, Green, Londres ; réédition Kelley Reprints, New York, 1966.
- SISMONDI (1827), *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, première édition, Delaunay, Paris, 1819 ; deuxième édition 1827 ; réédition partielle Calmann-Lévy, Paris, 1971. – (1837), *Études sur l'économie politique*, Société typographique belge, Bruxelles ; réédition, Slatkine, Genève, 1980.
- SRAFFA P., «An Alleged Correction of Ricardo», *Quarterly Journal of Economics*, mai 1930. – Introduction aux *Works and Correspondence of David Ricardo*, vol. I, Cambridge University Press, Cambridge, 1951.
- STEPHEN sir L., *The English Utilitarians*, vol. 3, *J.S. Mill*, Gerald Duckworth & Co., Londres, 1900 ; réédition, Mac Kelley, New York, 1968.
- TAUSSIG F.W., *Wages and Capital*, Meredith Corporation, Appleton-Century-Crofts, Des Moines, Iowa, 1896 ; réédition, A.M. Kelley, New York, 1968.

- TORRENS R. (1821), *An Essay on the Production of Wealth*, Longman, Hurst, Rees, Orme and Brow, Londres ; réédition A.M. Kelley, New York, 1965. – (1827), *An Essay on the External Corn trade*, J. Hatchard, Londres, première édition, 1815 ; seconde édition, 1820 ; troisième édition, 1826 ; quatrième édition, 1827 ; réédition A.M. Kelley, New York, 1972.
- VILLEY E., *L'Œuvre économique de Charles Dunoyer*, Larose, Paris, 1899.
- VINER J., *Studies in the Theory of International Trade*, Harper, New York, 1937.
- Viner J., «Bentham and J.S. Mill : the Utilitarian Background», in *The Long View and the Short*, The Free Press, Glencoe (Ill.), 1958, p. 306-331.
- Westminster Review* (1826), «Review of S. Bailey», 1825, rééditée in BAILEY S., *op. cit.*
- WHITAKER J.K., «John Stuart Mill's Methodology», *Journal of Political Economy*, vol. 83, octobre 1975, p. 1033-1050.
- ZYLBERBERG A., *L'Économie mathématique en France au temps de Walras (1870-1914)*, Économica, 1990.

Longfield, Senior, Bailey et Torrens furent longtemps des classiques méconnus. C'est Seligman qui attira, d'abord, l'attention sur leurs œuvres. Schumpeter et Robbins nous aidèrent à comprendre combien il était trompeur de ne s'attacher qu'à Ricardo et à son entourage immédiat. L'ouvrage de Bowley est une référence importante. O'Brien analyse la bibliographie récente.

- BOWLEY M., *Studies in the History of Economic Theory before 1870*, Macmillan, Londres, 1973. – «The Predecessors of Jevons - The Revolution that Wasn't», *Manchester School*, vol. 40, 1972, p. 9-19.
- O'BRIEN, «Classical Reassessments», in *Classical Political Economy, a Survey of Recent Literature*, édité par THWEATT W.O., Kluwer Academic Publishers, Boston, Dordrecht, Lancaster, 1988.
- ROBBINS L., *The Theory of Economic Policy in English Classical Economics*, Macmillan, Londres, 1952.
- SCHUMPETER, *History of Economic Analysis*, Allen & Unwin, Londres, 1954 ; traduction française, Gallimard, Paris, 1983, 3 tomes.
- SELIGMAN E.R.A., «On some Neglected British Economists», *Economic Journal*, volume 13, 1903, pp. 335-363, 511-535.

Sur Longfield, on peut consulter l'introduction de Black à son édition des œuvres de Longfield et le livre de Moss :

- BLACK R.D.C., Introduction, in *Economic Writings of Mountifort Longfield*, Kelley, New York, 1961.
- MOSS L.S., «Mountifort Longfield's Supply and Demand Theory of Price and its Place in the Development of British Economic Theory», *History of Political Economy*, volume 6, 1974, p. 405-434. – *Mountifort Longfield : Ireland first Professor of Political Economy*, Green Hill Publishers, Ottawa, 1976.

Sur Samuel Bailey, le livre de Raumer reprend, en partie, sa thèse qui n'a jamais été éditée.

- RAUMER R.M., *Samuel Bailey and the Classical Theory of Value*, G. Bell, Londres, 1961.
- Sur Senior, le livre de Bowley est la référence classique,
- BOWLEY M., *Nassau Senior and Classical Economics*, George Allen & Unwin, Londres, 1937.

C'est Seligman qui a attiré l'attention sur Torrens. Le travail de Robbins est essentiel. Un éclairage complémentaire et utile est fourni par Roncaglia. Le numéro 12 des *Cahiers d'économie politique*, partiellement consacré à Torrens, peut être également consulté avec profit.

Cahiers d'économie politique, n° 12, Anthropos, Paris, 1986.

ROBBINS L., *Robert Torrens and the Evolution of Classical Economics*, MacMillan, Londres, 1958.

RONCAGLIA A., «Introduction» de TORRENS R., *Saggio sulla produzione delle ricchezza*, ISEDI, Milan, 1972, traduction italienne de TORRENS R., *An Essay on the Production of Wealth* (1821), in *Cahiers d'économie politique*, n° 12, Anthropos, Paris, 1986.

SELIGMAN E.R.A., «Ricardo and Torrens», *Economic Journal*, vol. 21, 1911, p. 448-455.

La position des libéraux français est étudiée dans le livre édité par Lutfalla et Breton,

BRETON Y. et LUTFALLA M., *L'Économie politique en France au XIX^e siècle*, Économica, Paris, 1991.

Le mérite de la redécouverte de l'œuvre économique de Sismondi revient à Aftalion à la fin du XIX^e siècle et à Weiller dans les années soixante-dix. Parguez, Arena et Torre ont plus particulièrement développé les apports de Sismondi à l'analyse économique.

AFTALION A., *L'Œuvre économique de Sismondi*, thèse, droit, Paris, 1899.

ARENA R., «Réflexions sur l'analyse sismondienne de la formation des prix», *Revue économique*, n° 1, 1982.

ARENA R. et TORRE D., « Les théories monétaires de Sismondi : quelques éléments d'analyse », *Économies et sociétés*, numéro hors série, 1985.

PARGUEZ A., «Sismondi et la théorie du déséquilibre macroéconomique», *Revue économique*, n° 5, 1973.

Weiller J., «L'actualité d'un double refus : celui d'une science économique sans politique ni cadre sociaux», *Économie et sociétés*, tome X, n° 6. – *Histoire, socialisme et critique de l'économie politique*, juin 1976.

Les œuvres complètes de John Stuart Mill ont été publiées par Robson.

MILL J.S., *Collected Works of Mill*, éditeur John T. Robson, University of Toronto Press, 1963-1984.

Sur sa vie, son autobiographie constitue le point de départ. Packe et Ryan sont les biographies les plus connues.

PACKE M., *The Life of John Stuart Mill*, Martin Secker & Warburg, 1954.

RYAN A., *John Stuart Mill*, Routledge and Kegan Paul, Londres et Boston, 1974.

L'œuvre philosophique de Mill a été étudiée en particulier par Anschütz. Sa méthode a été discutée par de Marchi, Whitaker, et Hutchison.

ANSCHÜTZ R.P., *The Philosophy of J.S. Mill*, Oxford University Press, Londres, 1953.

HUTCHISON T.W., *On Revolutions and Progress in Economic Knowledge*, Cambridge, 1978.

MARCHI NEIL DE, «The Success of Mill's Principles», *History of Political Economy*, vol. 6, été 1974, p. 119-157.

WHITAKER J.K., «John Stuart Mill Methodology», *Journal of Political Economy*, vol. 83, 1975, p. 1033-49.

Marshall a proposé une analyse qui est restée célèbre de la théorie de la valeur de Mill. On trouvera dans les livres de Hollander, de Bowley et dans l'article de de Vivo une discussion intéressante sur ce point.

MARSHALL A., «Mr. Mill's Theory of Value», *Fortnightly Review*, avril 1976, reproduit in *Memorials of Alfred Marshall*, édité par PIGOU, Macmillan, Londres, 1925 ; réédition Kelley, New York, 1966.

DE VIVO G., «John Stuart Mill on Value», *Cambridge Journal of Economics*, vol. 5, 1981, p. 67-69.

HOLLANDER S., *The Economics of John Stuart Mill*, Basil Blackwell, Oxford, 1985.

MARCHI NEIL DE, «John Stuart Mill Interpretation since Schumpeter», in *Classical Political Economy*, édité par Thweatt W.O., Kluwer Academic Publishers, Boston, Dordrecht, Lancaster, 1988.

SCHWARTZ P., *The New Political Economy of J.S. Mill*, traduction anglaise, Weidenfeld and Nicolson, London School of Economic and Political Science, Londres, 1972.

La position de Mill sur le développement économique est discutée dans les livres de Bowley et de Hollander. Tucker étudie les relations entre la croissance et le cycle.

TUCKER G.S.L., *Progress and Profit in British Economic Thought 1650-1850*, Cambridge, 1960.

La position de Mill sur la théorie du fonds des salaires est discutée dans le livre de Taussig et dans l'article de Pigou. On peut sur ce point s'appuyer aussi sur les articles de Hollander et de Negishi.

HOLLANDER S., «J.S. Mill on "Derived Demand" and the Wage Fund Recantation», *Eastern Economic Journal*, vol. 10, 1984, p. 87-98.

NEGISHI T., «Thornton's Criticism of Equilibrium Theory and Mill», *History of Political Economy*, vol. 18, hiver 1986, p. 567-577.

PIGOU A.C., «Mill and the Wage Fund», *The Economic Journal*, juin 1949, p.171-180.

TAUSSIG F.W., *Wages and Capital: an Examination of the Wages Fund Controversy*, New York, 1896 ; réédition Kelley, New York, 1968.

Les débats monétaires et le développement de la théorie monétaire en Grande-Bretagne dans la première moitié du XIX^e siècle

JÉRÔME DE BOYER

1. LA BANQUE EN ANGLETERRE DE 1793 à 1844

De la suspension des paiements à la réforme de la Banque d'Angleterre

De 1793 à 1844, l'Angleterre connaît cinquante années d'histoire qui jouent un rôle décisif dans le développement de la théorie monétaire. Cette période se divise en deux. La première s'étend de 1793, année où la Convention déclare la guerre à l'Angleterre, à 1819-1821, années où le Parlement impose à la Banque d'Angleterre le rétablissement de la convertibilité en or de ses billets ; convertibilité qu'elle avait été contrainte de suspendre en 1797 et dont le retour avait été empêché par les guerres napoléoniennes. Durant cette première période, l'économie anglaise vécut sous un régime de papier-monnaie inconvertible, expérience qui ne dégénéra pas, contrairement aux anticipations et espoirs de Bonaparte, à l'image du «système de Law» et des «assignats», mais, au contraire, contribua à la défaite de l'Empire. Ce contexte suscita un débat monétaire riche au cours duquel s'illustrèrent Thornton et Ricardo.

Durant la seconde période (1821-1844), où l'étalon-or est établi, la récurrence des crises monétaires témoigne de la vulnérabilité du système de crédit anglais, y compris celui de la Banque d'Angleterre dont la solvabilité apparut douteuse à plusieurs reprises. La thèse de Ricardo (qui meurt en 1823), selon laquelle la convertibilité des billets en or empêche tout excès d'émission monétaire et garantit la solvabilité des banques, est remise en cause. Cette seconde période est marquée par un débat sur les modalités de réglementation de l'activité bancaire nécessaires pour assurer la pérennité du régime d'étalon-or. Ce débat oppose la *Banking School* au *currency principle*.

Sur l'ensemble de la période, de 1793 à 1844, les faits principaux sont les suivants :

• *La controverse bullionniste.* –

1) Le 9 février 1793, à la suite du refus de la Banque d'Angleterre d'escompter le papier de la banque Lane, Son & Fathers, une crise monétaire éclate. Ce refus d'escompter du papier commercial est conforme à une politique inspirée des thèses de Smith, énoncée par Bosanquet, suivie par la Banque depuis 1786, et consistant à contracter les émissions lorsque l'encaisse-or se réduit. Or, celle-ci était passée de 8 056 000 livres en 1791 à 4 001 100 livres en février 1793. Cette décision prise alors que la Convention vient, le 1^{er} février, de déclarer la guerre à l'Angleterre et que l'année 1792 a été marquée par de mauvaises récoltes – ce qui laissait présager un nouveau déficit commercial – accentua le processus de faillites bancaires entamé en novembre 1792. Le nombre de faillites s'élevait à 105 en mars, 188 en avril et 209 en mai.

La crise fut interrompue par un vote du Parlement qui permit aux marchands, sur nantissement de leurs marchandises, d'obtenir des bons de l'Échiquier de 5 livres et 10 livres, bons que la Banque d'Angleterre serait tenue d'escompter. Cette décision fut suffisante pour rétablir la confiance : ces opérations, prévues à l'origine pour un montant de 5 000 000 de livres, portèrent sur un montant de 2 000 000 de livres et les réserves de la Banque remontèrent à 5 322 000 livres dès août et atteignirent, au début 1794, leur niveau moyen de 7 000 000 de livres. La crise fut donc arrêtée et la suspension des paiements fut évitée au moyen d'une politique qui consistait, pour la Banque, à accroître ses émissions, et non pas à les réduire.

2) Le 26 février 1797, la Banque d'Angleterre, dont les réserves d'or n'étaient plus que de 1 272 000 livres, décide de suspendre le paiement de ses billets en or et en argent. Cette décision est entérinée par le Parlement qui vote à titre provisoire, le 3 mai, la *loi de restriction*. En fait, la suspension durera jusqu'en 1821.

C'est la nouvelle, survenue le 25 février, du débarquement d'une frégate française au pays de Galles, qui provoqua un *run* dans les banques et qui contraignit la Banque d'Angleterre à abandonner la convertibilité de ses billets le 26.

3) Dès 1799 apparaît une prime du prix de marché du lingot d'or sur son cours officiel (3 livres 17 shillings 10,5 pence l'once). Faible en 1799 et au début des années 1800, cette prime est forte entre 1808 et 1814.

Avec un prix de marché du lingot de 4 livres 12 shillings, la prime est de 15,5 % en 1809. Elle revient à 9 % en 1810, atteint 25 % à la fin 1811, puis, avec un prix de marché de 5 livres 10 shillings, elle s'élève à plus de 40 % en août 1813 ; elle se maintient à ce niveau jusqu'au début 1814. Puis elle disparaît progressivement au fur et à mesure que la défaite de Napoléon se confirme. La prime redescend durant la «campagne de France» ; elle n'est plus que de 10 % en septembre. Le prix de l'or remontera au-dessus de 5 % durant les «Cent Jours», puis chutera en juillet 1815 pour repasser,

ce qui ne s'était pas produit depuis 1805, au-dessous de 4 % fin avril 1816. Alors qu'elle n'est plus que de 1 % en octobre de la même année, elle augmentera à nouveau en 1817.

L'explication et l'interprétation de cette prime sont l'objet des débats monétaires durant cette première période. A deux reprises, le Parlement instaura une commission d'enquête chargée de dégager les causes et remèdes à ce « haut prix du lingot d'or » : la première, en 1804, à propos de la situation monétaire irlandaise ; la seconde, en 1810, pour l'Angleterre. Cette dernière, le *Bullion Committee* rédigea un rapport, le *Bullion Report*, durant l'été 1810, le présenta au Parlement qui en rejeta les conclusions au printemps 1811. Ces conclusions consistaient à imputer le haut prix du lingot à un excès d'émission monétaire, lui-même permis par la suspension des paiements. Le *Bullion Report* proposait de rétablir dans les plus brefs délais la convertibilité des billets. Les auteurs qui défendaient ces conclusions sont qualifiés de bullionnistes, et ceux qui y étaient hostiles d'anti-bullionnistes.

4) Le 2 juillet 1819, le Parlement vote le retour en deux temps à la convertibilité des billets : convertibilité en lingots dès 1820, en pièces le 1^{er} mai 1824. Il décide d'abandonner la convertibilité des billets en argent. Dès le 3 août 1819, l'or vaut 3 livres 18 shillings sur le marché et la Banque reprend les paiements le 1^{er} mai 1821 à l'ancien cours de 3 livres 17 shillings 10,5 pence l'once. L'Angleterre vient d'adopter l'étalon-or, alors que les autres pays, à l'exception de la France bimétalliste, sont en général monométallistes argent. L'Angleterre réussira à maintenir l'étalon-or jusqu'à la Première Guerre mondiale.

- *La réforme de la Banque d'Angleterre.* –

5) Quatre ans après le rétablissement des paiements, la Banque d'Angleterre se trouve à nouveau confrontée à une crise monétaire. Cette crise commence au printemps 1825 avec la faillite de plus de soixante sociétés financières et de trente-six banques provinciales et a pour conséquence de faire chuter la réserve d'or de la Banque d'Angleterre au niveau plancher de 1 027 000 livres en décembre 1825. Comme en 1793, c'est en agissant en tant que prêteur en dernier ressort que la Banque réussit à éviter la suspension de la convertibilité de ses billets. Elle satisfait la demande de liquidités, en accroissant ses émissions, et, en particulier, en émettant des petites coupures de 1 livre et 2 livres ; simultanément, elle hausse son taux d'escompte. Toutefois, cette crise mit en évidence la fragilité du système bancaire britannique, fragilité à laquelle une loi votée en 1826 vise à mettre un terme ; cette loi, qui autorise les banques à se constituer en sociétés de plus de six associés, provoquera l'absorption progressive des banques provinciales par les *Joint Stock Banks* mais ne remet cependant pas en cause la position dominante de la Banque d'Angleterre qui continue à bénéficier du privilège d'être, dans un périmètre de 60 miles autour de Londres, la seule banque émettrice de billets composée de plus de six associés.

6) En 1833, une nouvelle loi du Parlement confirme ce privilège de la Banque d'Angleterre et amende, pour ce qui concerne les lettres de change ayant un terme inférieur à trois mois, les lois sur l'usure qui prohibaient l'escompte à un taux supérieur à 5 %. C'est en 1838 que la Banque d'Angleterre élèvera pour la première fois son taux d'escompte au-dessus de 5 %.

La loi de 1833 fait également obligation à la Banque de présenter régulièrement un bilan permettant de connaître le montant de ses émissions, ainsi que celui de son encaisse-or. De plus, à l'occasion du débat parlementaire qui précéda son vote, un directeur de la Banque, Horsley Palmer, précisa quelle était la conduite suivie par la banque dans ses émissions, connue sous le nom de *règle de Palmer* : les émissions seraient telles que la réserve métallique représente, au moins, un tiers de l'actif de la Banque.

Les réformes de 1826 et 1833 n'empêchèrent pas l'éclatement, en 1836, d'une nouvelle et grave crise monétaire qui aurait conduit la Banque d'Angleterre à suspendre la convertibilité de ses billets en juillet 1839 si elle n'avait pas été secourue par la Banque de France. Cette crise se prolongea jusqu'en 1843 et se trouve à l'origine de la loi de 1844.

7) Le *Bank Charter Act* de 1844 réforme profondément le système bancaire britannique. D'une part, il limite le pouvoir d'émission de toutes les banques, à l'exception de celui de la Banque d'Angleterre, au niveau acquis en 1844. D'autre part, il soumet l'activité d'émission de la Banque d'Angleterre à une règle stricte. Hormis un minimum, fixé à 14 000 000 de livres, correspondant, essentiellement, à une consolidation de la dette gouvernementale contractée entre 1694 et 1844, toute émission de billets doit avoir une couverture métallique.

Afin de contraindre la Banque à suivre cette règle, la réforme divise la banque en deux départements : un *département d'émission* et un *département bancaire*. N'ayant pas la possibilité de pratiquer l'escompte, le département d'émission ne peut émettre des billets que contre apport d'or ; il remet ces billets au département bancaire. Les billets sont au passif du département d'émission et à l'actif du département bancaire. N'ayant pas la possibilité d'émettre des billets, le département bancaire pratique l'escompte, soit en prêtant les billets émis par l'autre département, soit en créant des dépôts. Dans l'hypothèse où les détenteurs de billets, ou de dépôt, demandent leur conversion en or, le département bancaire est contraint, ce que la *règle de Palmer n'impose nullement*, de restreindre ses escomptes. Avec cette réforme, l'activité d'escompte de la Banque d'Angleterre se trouve soumise aux mêmes règles que celle des autres banques.

Cette réforme visait, conformément au *currency principle* énoncé en 1837 par Overstone, à régler l'émission de billets sur les entrées et sorties d'or du pays. Elle avait pour effet, ce qui était dénoncé par la *Banking School*, d'empêcher la Banque d'Angleterre de jouer son rôle de prêteur en dernier ressort (redécouvert en 1873 par Bagehot dans son ouvrage *Lombard Street*) et de soumettre l'activité d'escompte de l'ensemble des banques aux fluctuations à court terme des entrées et sorties d'or.

Contrairement au pronostic des membres de la *Banking School*, la divi-

sion de la Banque en deux départements ne provoqua aucun dommage majeur sur l'activité économique et le maintien de l'étalon-or ne fut pas compromis. Toutefois, il faut noter que la loi prévoyait une clause de suspension des règles restrictives d'émission, clause qui fut utilisée en 1845, 1857 et 1866 lors de réductions drastiques de l'encaisse-or de la Banque.

Protagonistes et enjeux des débats.

Ces événements sont accompagnés de débats ayant trait aux notions fondamentales de l'analyse monétaire et dont les enjeux sont étroitement liés aux décisions de politique monétaire prises et à prendre.

Deux grands courants analytiques émergent et s'opposent dans ces débats. D'une part, il y a la tradition quantitativiste, héritière de la théorie de l'ajustement de la balance du commerce développée par D. Hume, qui postule l'exogénéité de la monnaie et qui fournit la trame de ce qui va devenir l'orthodoxie monétaire. Ce premier courant veut restreindre le pouvoir d'émission des billets par les banques. D'autre part, on rencontre une approche plus libérale, héritière de l'analyse smithienne de la monnaie, et qui oppose aux thèses quantitativistes une conception de la monnaie endogène.

Toutefois, des différences très grandes existent entre le système bancaire britannique, dominé par la Banque d'Angleterre, et l'expérience de libre activité bancaire dont Smith et Hume furent témoins en Écosse. De même il y a des différences substantielles entre l'Angleterre qui est en guerre contre Bonaparte, celle qui est ensuite victorieuse, ou encore celle qui est en butte aux crises des années 1830. En conséquence, les thèses défendues par les membres de chacun de ces deux grands courants peuvent diverger alors même que les convergences peuvent apparaître entre membres des deux courants opposés.

Le contraste entre les situations fait qu'il est délicat d'établir une liste des arguments théoriques pouvant être acceptés par des protagonistes et permettant de définir une ou deux écoles de pensée présentes sur la période considérée. Par ailleurs, l'absence dans ces débats de certains éléments fondamentaux de l'analyse macroéconomique contemporaine (tels que le concept de demande de monnaie ou encore d'une fonction de demande de biens d'investissement décroissante du taux d'intérêt) accroît la difficulté d'un tel exercice.

C'est la politique suivie par la Banque d'Angleterre qui constitue l'objet essentiel des polémiques. A cette occasion, sont successivement discutés : le bien-fondé de sa décision de suspendre les paiements ; les conséquences qui en résultent sur ses émissions ; sa responsabilité dans l'apparition du déficit des paiements et du haut prix du lingot ; s'il faut lui imposer, ou non, la reprise des paiements, et si oui, à quel taux ; et, dans tous les cas, la nécessité ou non qu'il y a à lui imposer, ainsi qu'aux autres banques, une règle à suivre pour l'émission des billets.

Les notions théoriques engagées dans ces débats sont nombreuses : la définition de la monnaie ; les déterminants de sa valeur ; les liens entre monnaie et marchandise, entre monnaie et crédit, entre taux d'intérêt, quantité de monnaie et niveau général des prix ; les notions de banque centrale, de vitesse de circulation de la monnaie et de multiplicateur sont également présentes, ainsi que le thème de la neutralité ; le statut de la réserve d'or de la banque centrale, la nature de l'activité bancaire et la théorie des « effets réels » forment des éléments essentiels de désaccord. Néanmoins, deux grands thèmes peuvent être dégagés :

1) l'interprétation d'un déficit des paiements ainsi que l'analyse de ses causes et ses conséquences ;

2) le lien entre l'octroi de crédit et l'émission de monnaie.

Quels sont, enfin, les protagonistes ? Ils doivent être distingués selon leurs propositions de politique monétaire. Il faut cependant signaler que les auteurs ne sont pas tous contemporains. Soulignons même que les trois intervenants que l'on peut considérer comme les plus importants pour leur contribution à l'analyse monétaire ne polémiquent pas entre eux : il s'agit de Thornton, dont l'ouvrage essentiel date de 1802 ; de Ricardo, qui écrit entre 1809 et 1823 ; de T. Tooke, dont le premier texte est de 1826, mais dont les contributions majeures datent de 1844 et 1848. Or, Thornton écrit pour défendre la suspension des paiements, Ricardo entame sa carrière d'économiste en 1809 pour dénoncer celle-ci et l'achève en 1823 par la rédaction d'un plan de réforme de la Banque d'Angleterre dont s'inspirera le *currency principle* qui est, lui-même, la cible des attaques de Tooke. Par ailleurs, la prime du prix de marché du lingot d'or est faible lorsque Thornton écrit ; elle est à son maximum à l'époque de Ricardo, et l'étalon-or est rétabli lorsque Tooke intervient.

Cinq thèmes majeurs de désaccord sont retenus ici : 1) la validité de la théorie quantitative qui explique la valeur de la monnaie par sa quantité ; 2) la validité de la thèse bullionniste qui assimile le haut prix du lingot à une baisse de la valeur de la monnaie et impute celle-ci à un excès d'émission lui-même permis par la suspension des paiements ; 3) la nécessité du régime d'étalon-or et, en cas de suspension, du retour dans les plus brefs délais à celui-ci ; 4) le retour de la convertibilité des billets à l'ancienne parité-or, même si cela nécessite la déflation ; 5) la séparation des activités d'émission et d'escompte de la Banque d'Angleterre ; enfin, 6) la pertinence d'une politique discrétionnaire de la banque centrale

Cependant, il n'y a aucune relation nécessaire entre les positions prises par les protagonistes sur ces différents points, positions qui dépendent à la fois du contexte historique et de considérations théoriques. Ainsi peut-on être quantitativiste, bullionniste et farouchement favorable au retour à l'étalon-or comme Ricardo ; être quantitativiste, opposé au bullionnisme de Ricardo et considérer que le système de monnaie inconvertible non seulement est viable, mais peut s'avérer judicieux, comme le pense Thornton ; ou encore être antiquantitativiste, antibullionniste et attaché à l'étalon-or comme Tooke. Les différents cas de figure sont résumés dans le tableau de la page suivante. Comme toute présentation de ce type, il vise à fournir les

| | Quantitativiste | Anti-quantitativiste | Bullionniste | Anti-bullionniste | Déflationniste | Anti-déflationniste | Partisan de l'étalon-or | Opposant à l'étalon-or | Favorable à la loi de 1844 | Opposé à la loi de 1844 |
|------------------------|---|----------------------|-------------------------------------|-------------------|---|---------------------|-----------------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|
| | | | Controverse 1810 - 1811 | | Controverse 1815 - 1818 | | | | Controverse 1837 - 1848 | |
| Thomton | X | | | X | | | Viabilité des deux systèmes | | | |
| Bullionnistes | X | | X | | X | | X | | | |
| <i>Bullion Report</i> | X | | Compromis entre les deux thèses | | | | X | | | |
| Majorité parlementaire | Ne se prononcent pas sur cette question | | | X | La question ne se pose pas lorsque le retour à l'étalon-or est voté en 1819 | | En 1819 | En 1811 | X | |
| École de Birmingham | X | | Hérite de la thèse bullionniste | | | X | Avis partagés | | | |
| Malthus | | X | | X | | X | X | | | |
| <i>Currency School</i> | X | | Hérite de la thèse bullionniste | | | | X | | X | |
| <i>Banking School</i> | | X | Hérite de la thèse antibullionniste | | Note que la déflation ne fut pas nécessaire pour le retour à l'étalon-or | | X | | | X |

Auteurs bullionnistes : W. Boyd, Lord King, J. Wheatley, F. Horner, D. Ricardo. – *École de Birmingham* : Frères Attwood, J. Eyde, Lord Folkerstone, J. Lowe, T.P. Thompson. – *Currency School* : Th. Joplin, S.J. Loyd (Lord Overstone), G.W. Norman, R. Torrens, W. Clay, J.R. McCulloch, S. Ricardo, J.G. Hubbard, J.W. Lubbock. – *Banking School* : J. Fullarton, Th. Tooke.

données essentielles des débats monétaires de cette période et a le défaut d'effacer les nuances qui subsistent dans les positions prises par certains protagonistes.

2. LE DÉFICIT DES PAIEMENTS

Déficit des paiements, points d'or et haut prix du lingot.

Le mécanisme par lequel se forme le haut prix du lingot dès lors qu'il y a inconvertibilité des billets est exposé avec clarté par H. Thornton, en 1802, dans son ouvrage *An Inquiry Into the Nature and Effects of the Paper Credit of Great Britain*. Le raisonnement repose sur l'analyse des points d'entrée et de sortie des métaux précieux.

Supposons deux pays, l'Angleterre et le Portugal, qui ont tous deux une monnaie définie dans un même étalon métallique : l'or. Les transactions entre ces deux pays se règlent au moyen de traites tirées sur les marchandises qui sont négociées. Supposons que l'Angleterre exporte du drap et importe du vin, le Portugal exportant le vin et important le drap. L'importateur du drap paie le producteur de cette marchandise en Angleterre avec une traite tirée sur le Portugal ; l'importateur de vin paie le producteur de cette marchandise au Portugal en émettant une traite sur Londres. Si on suppose que les exportations et importations sont équilibrées, alors les deux traites se compensent. L'offre de remise sur Lisbonne, qui équivaut à une demande de remise sur Londres, est égale à l'offre de remise sur Londres, qui équivaut à une demande de remise sur Lisbonne. Cette opération revient à ce que, au Portugal, l'importateur de drap remet au producteur de vin la quantité d'or correspondant au prix du drap et qu'en Angleterre l'importateur de vin remet au producteur du drap la quantité d'or correspondant au prix du vin. Chaque producteur est payé, mais il n'y a eu aucune circulation d'or entre les deux pays.

Envisageons un déficit commercial de l'Angleterre à l'égard du Portugal. Dans ce cas, l'offre de remises sur Lisbonne est inférieure à la demande de remises sur cette même place, et la demande de remises sur Londres est inférieure à l'offre. Il en résultera une baisse du taux de change de la monnaie anglaise relativement à la monnaie portugaise. Si cette baisse est assez forte pour couvrir les coûts de transferts d'or d'une place à l'autre, en d'autres termes, si elle atteint le «point d'entrée d'or» au Portugal et «de sortie» d'Angleterre, alors les négociants en métaux précieux interviennent. Ils se portent acquéreurs de lettres de change sur Londres (offreurs sur Lisbonne) afin de les convertir en or en Angleterre et exporter celui-ci au Portugal. Ce faisant, ils épongent les excédents sur les marchés des lettres de change.

L'activité des négociants en métaux précieux est lucrative car l'achat de livres anglaises à un taux dévalué leur permet, par simple conversion des

billets en or à la banque, de se procurer, au moyen d'une quantité donnée d'or à Lisbonne, une quantité supérieure d'or à Londres. Tout en ayant une activité commerciale du même type que n'importe quel autre importateur et exportateur de marchandises, le négociant en métaux précieux intervient et assure l'équilibre sur le marché des lettres de change dès lors que le taux de change atteint les «points d'entrée et de sortie d'or». Grâce à cette activité, les fluctuations du taux de change autour du pair restent dans les limites des «points d'or». En outre, si le déficit commercial est considéré par ces mêmes négociants comme transitoire, ils ne feront pas circuler l'or entre les deux pays car ils anticiperont les opérations en sens inverse qu'ils seront conduits à effectuer. Leurs opérations sont, dans cette hypothèse, purement spéculatives, et non d'arbitrage, et ont pour effet de limiter étroitement les fluctuations du taux de change dans le voisinage du pair.

Si la convertibilité de la livre est suspendue à Londres et si ces mêmes négociants anticipent que le déficit commercial durera, alors l'activité équilibratrice de ceux-ci ne pourra plus s'exercer et plus rien ne s'oppose à ce que le taux de change de la monnaie anglaise relativement à la monnaie portugaise chute au-delà des «points d'or». Cependant, cette chute a pour conséquence qu'au prix de 3 livres 17 shillings 10,5 pence l'once, l'or devient une marchandise extrêmement profitable à exporter si bien que la demande d'or sur le marché londonien s'accroît. Cependant, comme l'éta-lon-or est suspendu, la Banque d'Angleterre ne satisfait plus cette demande; il en résulte que le prix de l'or dépasse son cours légal. Ainsi est établi le mécanisme par lequel se forme le haut prix du lingot. L'explication du déficit des paiements, en revanche, va constituer l'objet des polémiques.

Les causes du déficit.

Deux thèses s'opposent. La première est héritière de Hume et repose sur la théorie quantitative de la monnaie ; elle impute le déficit à un excès de monnaie, cause d'un renchérissement des produits anglais qui cessent, alors, d'être concurrentiels par rapport aux produits étrangers. Cet excès est, en temps ordinaire, lorsque les paiements ne sont pas suspendus, corrigé par l'exportation de monnaie-or.

La seconde explication ne retient pas l'argument du niveau élevé des prix anglais et envisage l'ensemble de la balance des paiements au lieu de se limiter à la seule balance commerciale. Elle impute le déficit à la situation exceptionnelle que connaît l'Angleterre durant cette période de guerre et dont l'effet est de réduire les débouchés pour ses marchandises exportées vers le continent au moment précis où elle envoie des subsides à ses alliés pour financer leurs troupes et où elle subit des périodes de mauvaises récoltes qui la contraignent à accroître ses importations de grains.

Selon la première explication, le haut prix du lingot est la preuve qu'il y a excès de monnaie et, en conséquence, la manifestation d'une dépréciation de cette dernière. Cette thèse est soutenue par Boyd (1802) dans une lettre

à l'adresse de Pitt où il accuse la suspension des paiements d'être à l'origine du haut prix du lingot car elle favorise l'émission excessive de monnaie par les banques. Elle est reprise et développée par King (1803), par Wheatley (1807), par Ricardo en 1809-1810 et par Horner qui, en 1810, demanda et obtint du Parlement la mise en place du *Bullion Committee*. L'explication du déficit des paiements par l'excès de circulation monétaire est celle des bullionnistes, elle est reprise plus tard par le *currency principle*.

En réponse à Boyd, Thornton ne conteste pas que la suspension des paiements entraîne, dans le cas où il y a déficit des paiements, la formation d'un haut prix du lingot. Il conteste, en revanche, l'idée selon laquelle la décision de suspendre les paiements est à l'origine du déficit. Selon lui, ce dernier a des causes réelles, liées à l'état de guerre, et non pas monétaires. Ce sont ces mêmes causes réelles qui ont obligé la Banque à suspendre ses paiements. Pour Thornton, une même cause, la guerre, est à l'origine de deux événements : le déficit des paiements et la suspension de l'étalon-or. Ce sont deux événements qui n'entretiennent aucun lien de causalité entre eux, mais qui, s'ils interviennent simultanément, provoquent le haut prix du lingot. Cette thèse, à nouveau défendue par Bosanquet, côtoie la thèse bullionniste dans le *Bullion Report* (qui est un texte de compromis) et convainc la majorité parlementaire en 1811. Elle sera également développée par Malthus, approuvée plus tard par Tooke, et l'idée selon laquelle un déficit des paiements ne provient pas d'un excès de monnaie (qui demande à être corrigé) sera essentielle pour la *Banking School*.

La thèse bullionniste est qu'en tout état de cause – situation de guerre, mauvaises récoltes et subsides versés aux alliés ou non – le déficit des paiements ne subsisterait pas si la quantité de monnaie était réduite. Cette analyse est inchangée, que les billets soient convertibles ou non. La différence étant que c'est seulement dans le premier cas que la destruction de monnaie, et donc l'ajustement s'effectueront automatiquement. Pour argumenter cette thèse et étayer la théorie quantitative de la monnaie, Ricardo concentre ses critiques sur l'analyse de Thornton.

Le haut prix du lingot et la théorie quantitative de la monnaie

Selon l'analyse de Thornton, le haut prix du lingot provient du déficit des paiements. Selon Ricardo, la causalité doit être inversée : le déficit des paiements est expliqué par la théorie de la répartition internationale du stock de métaux précieux développée par Hume. Selon Ricardo, le déficit est dû à la nécessité d'exporter l'or, car ce dernier est en Angleterre, relativement aux autres pays, en quantité excessive. Pour Ricardo, le haut prix du lingot est la preuve de la dépréciation des billets, de la dévalorisation de la monnaie; dépréciation elle-même due à l'excès de monnaie, seule cause possible du déficit. Pour lui, l'or ne sort pas pour solder le déficit ; il y a déficit parce que l'or est en quantité trop importante et doit, en conséquence, sortir du pays.

Thornton n'écarte pas complètement la thèse selon laquelle la hausse des prix consécutive à des émissions excessives puisse expliquer un déficit des paiements. Il l'envisage dans son ouvrage de 1802 ainsi que lors du *Bullion Report*. Cependant, il conteste qu'elle suffise à expliquer les évolutions du prix du lingot constatées depuis la suspension des paiements. Sa position sur les causes du déficit est nuancée, ce qui lui vaut souvent d'être qualifié de «bullionniste modéré» : il pense, ce qui est l'opinion qui se dégage du *Bullion Report*, qu'il y a, en 1810, à la fois des causes monétaires et non monétaires au déficit.

Ricardo, souvent qualifié avec Horner – qui présida, de même que Thornton, l'essentiel des séances du *Bullion Committee* – de «bullionniste rigide», a une position catégorique. La force de son argumentation tient dans une question qu'il pose à Thornton et à laquelle il apporte lui-même une réponse telle que seule la cause monétaire du déficit puisse être retenue. La question est la suivante : pour quelle raison le déficit est-il soldé par un envoi d'or et non par l'exportation d'une autre marchandise ? La réponse à cette question est tout simplement que si c'est l'or qui est exporté, et non pas du drap ou du blé, c'est parce que l'or est, de toutes les marchandises anglaises, la plus profitable à exporter, et cela parce qu'il est la marchandise la moins chère; ce qui prouve qu'il est en quantité excessive. Précisons cet argument qui est au cœur de la polémique introduite par Ricardo à l'encontre de Thornton.

Thornton pense que l'or joue le rôle de moyen de règlement dans le commerce international et qu'il sort en tant que tel, comme monnaie qui assume la fonction de moyen de paiement. Cette thèse sera reprise par Malthus : l'or permet de régler l'excès de demande, il circule comme monnaie et non comme marchandise. Il solde le déficit des paiements causé par l'état de guerre.

Le raisonnement de Ricardo contredit cet argument. Ricardo souligne que si les négociants exportent de l'or, et non toute autre marchandise, ce n'est pas par nécessité (faire jouer à la monnaie son rôle), mais par choix, parce que c'est leur intérêt. L'or obéit donc aux mêmes lois économiques que n'importe quelle autre marchandise : la loi de l'offre et de la demande. L'or est l'objet du même commerce international que les autres marchandises. Ainsi Ricardo oppose-t-il aux conceptions monétaires de Thornton et de Malthus une théorie de la monnaie-marchandise. Fortement appuyée sur l'analyse humienne de la balance du commerce, cette théorie conclut, d'une part, qu'il y a déficit car l'or doit sortir du pays, et non l'inverse, et, d'autre part, que la théorie quantitative est juste.

L'existence même du déficit, ainsi que le fait qu'il soit soldé en or (que l'on se procure, selon les cas, soit en échange de billets à la banque, soit en fondant des pièces) prouvent qu'il y a trop de billets en circulation. Selon cette argumentation, le haut prix du lingot prouve une seule chose : il y a dépréciation des billets.

Cette théorie ricardienne diffère fortement d'autres approches classiques de la monnaie, marchandise, par exemple celles de Smith ou de Marx. De

même, essentiellement élaborée à l'occasion de cette controverse bullionniste, elle doit être considérée comme un apport à la théorie quantitative de la monnaie et ne pas être confondue avec les autres contributions à cette même théorie, qu'elles soient antérieures ou ultérieures. Sa spécificité demande à être reconnue et elle doit être analysée en tant que telle. Cette spécificité apparaît, d'ailleurs, lorsque Ricardo discute des indices de prix ou développe sa théorie du commerce international.

Contrairement à ce qu'expose Thornton – lorsqu'il a lui-même recours à la théorie quantitative pour fournir des causes possibles du haut prix du lingot –, Ricardo récuse toute référence à des indices de prix pour prouver, ou contester, la dépréciation des billets. Selon Ricardo, le prix de l'or n'augmente pas, comme celui du drap ou du vin, parce que le processus inflationniste provoque la hausse des prix de toutes les marchandises. Il augmente parce que trois conditions sont réunies : l'or sert à la définition légale de l'unité monétaire, la convertibilité des billets en or est suspendue et il y a trop de monnaie. Il en résulte que les pièces sont fondues pour être exportées et que le prix de marché de l'or s'élève au-dessus du cours légal.

Pour Ricardo, bien qu'exporté en tant que marchandise, l'or est une marchandise particulière : il est monnaie et sa valeur est déterminée exclusivement par sa quantité. Or, contrairement au blé ou au drap, pour la monnaie, la quantité est une notion essentiellement relative. La quantité de monnaie-or est excessive, conformément à la thèse de Hume, par rapport à sa distribution d'équilibre entre les pays. Si la monnaie sort d'Angleterre, c'est parce qu'elle est trop abondante relativement à la richesse circulant; c'est pour cette raison que l'or est la marchandise la moins chère disponible en Angleterre. Il en résulte que seul le prix du lingot – et en aucun cas des indices des prix du drap, du blé ou du fer – prouve la dépréciation des billets.

La force de l'argumentation bullionniste tient dans cette conception ricardienne de la monnaie-marchandise. La référence à la loi de l'offre et de la demande a été un argument décisif. Elle a fortement contribué à la fois au succès de l'analyse quantitativiste et de la théorie orthodoxe de l'équilibre de la balance du commerce.

Monnaie et théorie du commerce international

Opposé à la thèse bullionniste, Malthus reprend les conclusions de Thornton qu'il argumente ainsi : 1) l'or sort du pays non pas en tant que marchandise, mais en tant que monnaie ; 2) l'analyse du solde de la balance commerciale doit prendre en compte le facteur de la demande.

Pour Malthus, si l'or est utilisé pour régler le déficit, c'est non pas parce qu'il est de trop en Angleterre, mais parce que la demande de produits anglais est insuffisante et que les pays créanciers de la Grande-Bretagne acceptent l'or – la monnaie du commerce international – en paiement. Malthus récuse donc le raisonnement de Ricardo qui, selon ses termes, «essaie

de nous convaincre que la sortie d'or est la cause du déficit et non sa conséquence».

Les deux arguments de Malthus sont liés. Ils relèvent d'une conception où les échanges entre nations sont monétaires alors que la thèse bullionniste relève d'une logique de troc : marchandise contre marchandise. D'après Ricardo, Malthus commet l'erreur de raisonner comme si «les lois qui règlent les importations et exportations de monnaie étaient distinctes et différentes de celles qui règlent les importations et exportations de n'importe quelle marchandise».

L'opposition entre les deux auteurs annonce la divergence qui va apparaître ultérieurement dans leurs analyses respectives du marché : accent mis sur la demande par Malthus, adoption de la loi de Say par Ricardo.

La controverse bullionniste engage non seulement un débat entre ces deux auteurs sur l'articulation de l'offre et de la demande, non abordé ici, mais elle joue également un rôle non négligeable dans l'évolution de la théorie du commerce international.

Un argument essentiel de la thèse de Malthus est l'hétérogénéité des biens qui font l'objet du commerce entre les nations. Les offres et demandes portent sur des biens différents de telle sorte que les besoins, et non les seuls niveaux comparés des prix monétaires, expliquent le solde de la balance commerciale, solde réglé en monnaie. Selon Malthus, l'Angleterre paie ses importations de blé et de vin en or, non pas parce que ce dernier est la marchandise anglaise la moins chère, non pas parce que le drap a augmenté de valeur relativement au vin ou au blé, mais parce qu'on ne produit pas de vin en Angleterre et que les récoltes de céréales ont été mauvaises. Les antibullionnistes reprochent à la thèse bullionniste de supposer une homogénéité des biens importés et exportés qui n'existe pas. En outre, ils n'hésitent pas à remarquer que les prix des produits manufacturés anglais étaient, à cette époque, les plus bas d'Europe et que l'or était en fait, avec le blé, la marchandise anglaise la plus chère. En développant sa théorie de l'avantage comparatif, Ricardo revient sur ces critiques.

Smith avait développé la théorie de l'avantage absolu : un pays ne produit que des biens dont le coût est moindre que celui apparaissant dans tout autre pays. Sinon il importerait ce bien. Cette théorie suffit à rejeter l'argument malthusien relatif à l'hétérogénéité des produits : les marchandises sont homogénéisées par les quantités de travail dépensé pour les produire.

Imaginons que ces quantités sont respectivement :

| | | <i>l'unité de vin</i> | <i>l'unité de drap</i> |
|----------|------------|-----------------------|------------------------|
| Cas n° 1 | Portugal | 80 h | 90 h |
| | Angleterre | 90 h | 70 h |
| Cas n° 2 | Portugal | 80 h | 90 h |
| | Angleterre | 120 h | 100 h |

La théorie de l'avantage absolu développée par Smith correspond au cas n°1. L'Angleterre a un avantage absolu pour le drap, et le Portugal pour le vin.

La théorie de l'avantage comparatif complète l'analyse de Smith. Elle explique qu'un pays puisse importer un bien qui est produit à l'étranger à un coût en travail supérieur. Ainsi dans le cas n°2, bien que le coût en travail soit moindre au Portugal qu'en Angleterre pour les deux produits, le Portugal a un avantage comparatif à produire le vin et l'Angleterre à produire le drap. Les deux pays ont intérêt à spécialiser leur production et à échanger. Avec une même quantité globale de travail, la richesse globale produite est plus grande, et chaque nation profite de ce surcroît de richesse. Le prix du vin en drap s'établit à l'intérieur d'une fourchette dont la limite supérieure est 1,2 unité de drap pour une unité de vin, auquel cas seul le Portugal est gagnant dans l'échange, et la limite inférieure est de 1 unité de drap pour 0,88 unité de vin, auquel cas seule l'Angleterre gagne dans l'échange. Toutefois, ce commerce ne peut avoir lieu que si le prix du drap exprimé en monnaie est moins cher en Angleterre qu'au Portugal et, réciproquement, le prix monétaire du vin moins cher au Portugal qu'en Angleterre. Par exemple :

| | <i>l'unité de vin</i> | <i>l'unité de drap</i> |
|------------|-----------------------|------------------------|
| Portugal | 45 livres | 50 livres |
| Angleterre | 50 livres | 45 livres |

Supposons maintenant que la quantité de travail pour produire une unité de vin en Angleterre soit ramenée à 110 heures. Dans ce cas, le prix du vin baisse dans ce pays. La théorie de l'avantage comparatif assure que les deux pays ont toujours intérêt à la spécialisation et à l'échange car $110/80 > 100/90$. Toutefois, le prix du vin baisse en Angleterre. Or, l'existence de coûts de transport, 5 livres dans notre exemple, fait que l'importation de cet article cesse d'être avantageuse alors même que l'exportation du drap continue à l'être. Il en résulte un déficit des paiements portugais, qui est corrigé par un envoi de métaux précieux en Angleterre. Conformément à la théorie quantitative de la monnaie, cet envoi fait monter les prix en Angleterre et baisser ceux du Portugal, si bien que l'importation du vin redevient profitable et constitue le moyen de régler les exportations de drap. Ainsi, alors que le niveau général des prix n'a augmenté que dans la seule Angleterre et baissé au Portugal, les échanges entre les pays ont lieu et le *pair du change* est maintenu. La théorie de l'avantage comparatif permet à Ricardo de conclure, conformément à la thèse qu'il développa lors de la controverse bullionniste : « Jamais le taux du change ne peut être déterminé en comparant la valeur de l'argent avec celle du blé, du drap, ou de tout autre produit. »

Selon Ricardo, seules la réflexion théorique et l'argumentation logique permettent d'interpréter le solde de la balance commerciale. Dire qu'il y a

excès de monnaie, que c'est pour cette raison qu'il y a déficit commercial et que l'or sort, n'est pas synonyme de prix monétaires des biens intérieurs plus élevés que ceux en vigueur à l'étranger. Ainsi, la théorie de l'avantage comparatif explique qu'un pays ait une balance commerciale excédentaire bien que les prix monétaires y soient plus élevés que chez ses partenaires. En conclusion, si la thèse bullionniste repose sur la théorie quantitative de la monnaie, et si l'argumentation de Ricardo a été si essentielle à la victoire de cette dernière, elles ne doivent pas être confondues avec la théorie de la parité des pouvoirs d'achat développée par Cassel un siècle plus tard.

Le développement de la théorie du commerce international n'est pas étranger au débat monétaire. La théorie de l'avantage comparatif relève d'une logique des échanges entre pays qui est celle du troc, où l'envoi d'or d'une place à l'autre ne s'apparente pas à un règlement monétaire, mais à un transfert de marchandises. Malthus conteste l'ensemble de la logique ricardienne : rôle de la demande, théorie du commerce international et conception de la monnaie. Le *currency principle* l'adopte, mais son analyse se limite à l'aspect monétaire. C'est également en se cantonnant à ce seul terrain que Tooke conteste l'analyse ricardienne et développe la loi du reflux.

3. L'OFFRE DE MONNAIE

Le haut prix du lingot pour Ricardo ou la sortie d'or pour le *currency principle* suffisent pour conclure qu'il y a trop de monnaie. Cette thèse est contestée par les antibullionnistes, puis par la *Banking School*. Le débat sur l'offre de monnaie porte simultanément sur le statut de la Banque d'Angleterre, la théorie des «effets réels» et le lien entre crédit, taux d'intérêt et niveau des prix.

La théorie de la banque centrale

Thornton peut être considéré comme le premier théoricien de la banque centrale. A cet effet, il raisonne sur un agrégat des moyens de circulation large, qu'il dénomme *circulating medium*, et reproche à l'analyse smithienne de la monnaie de ne pas prendre en considération l'existence de vitesses de circulation différentes entre les diverses composantes du *circulating medium* ; vitesses qui sont, en outre, également variables dans le temps. Selon Thornton, la présence de l'intérêt attaché à la détention d'une traite conduit les marchands à conserver celle-ci plutôt que de la porter à l'escompte, si bien que les billets circulent plus rapidement que le papier de crédit. Toutefois, dans une période de méfiance, ils porteront ce dernier à l'escompte, préférant détenir des billets de banque, voire de l'or, quitte à

perdre le montant de l'escompte. Tel fut précisément le cas, selon Thornton, en 1793 et en 1797. Contrairement à la thèse développée par Smith et reprise par Bosanquet, la demande de billets et d'or adressée à la Banque d'Angleterre ne provenait pas d'un excès de moyens de circulation, mais d'une modification dans la composition de l'ensemble de ces moyens de circulation. Dans ce cas, précise Thornton, la Banque d'Angleterre doit accroître ses émissions et non pas les restreindre.

Thornton reprend de Baring la notion de *prêteur en dernier ressort* pour qualifier la Banque d'Angleterre. Contrairement à ce qu'exposait Smith, cette dernière ne doit pas régler ses émissions sur sa réserve d'or : celle-ci doit être utilisée par la Banque pour répondre à la demande de liquidités tant pour les paiements internes qu'externes. La politique d'offre de monnaie est donc essentiellement discrétionnaire et ne repose sur aucune règle relative au montant de l'encaisse-or de la banque centrale. Cette analyse, qui permet à Thornton à la fois de justifier la suspension des paiements de 1797 et de réfuter tout lien entre cette suspension et un excès de monnaie, vaut pour la Banque d'Angleterre, qui se situe au sommet de la pyramide du système de crédit anglais et non pour les banques provinciales.

Les auteurs bullionnistes, puis les adeptes du *currency principle*, retiennent que la Banque d'Angleterre joue un rôle privilégié qui la désigne comme responsable de l'offre de monnaie. Ils appuient leur conclusion sur l'existence, décelée par Wheatley et Ricardo et explicitement énoncée par Torrens, d'un coefficient multiplicateur entre les émissions de la Banque d'Angleterre et celles des banques provinciales. La suspension des paiements est dénoncée parce qu'elle rend instable ce coefficient (Wheatley), et surtout parce qu'elle permet à la Banque d'Angleterre et aux banques provinciales (bien qu'il ne s'agisse pour ces dernières que d'une conséquence) d'émettre trop de billets. De ce point de vue, en mettant l'accent sur la régulation de l'activité de la banque centrale, et bien qu'elle s'oppose à la thèse d'une politique d'offre de monnaie discrétionnaire et soutient au contraire qu'il faut soumettre l'offre de monnaie à une règle stricte, l'orthodoxie quantitative se révèle dans une certaine mesure héritière de Thornton. Ainsi, parce qu'il raisonne, à la différence de Smith, sur un système monétaire doté d'une banque centrale, Thornton se trouve à l'origine des deux traditions opposées de l'école classique anglaise : celle de Ricardo et du *currency principle* d'une part, celle de la *Banking School*, d'autre part.

La théorie des «effets réels»

- «Effets réels» et étalon-or. – Dans la période qui nous occupe, les auteurs qui s'opposèrent à la théorie quantitative eurent recours à la théorie des «effets réels» initialement développée par Smith. Selon cette théorie, tant que l'émission de billets se fait par escompte de traites tirées sur des marchandises effectives, ce sont les prix de ces marchandises qui détermi-

nent la valeur des émissions, ainsi que le montant de la monnaie créée, et non l'inverse. Il n'en n'est plus de même s'il y a escompte de traites de cavalerie. Mais, selon Smith, dans ce dernier cas, l'excès de monnaie créée reflue à la banque sous la forme d'une demande de conversion de billets en or, si bien que la banque escompte les traites de cavalerie en puisant dans son capital et non pas en créant de la monnaie. Dans tous les cas de figure, l'offre de monnaie ne peut être excessive. Cette «loi du reflux» oblige la banque à n'escompter que des «effets réels». Il suffit pour cela qu'elle règle ses émissions sur son encaisse-or.

Cette dernière conclusion ne peut satisfaire Thornton qui souligne, par ailleurs, que l'escompte de titres fictifs est une opération normale. Contrairement à ce que pense Smith, elle est couramment pratiquée, en particulier lors des opérations de change, par les spéculateurs qui assurent ainsi la stabilité du taux de change. Le rejet par Thornton de la théorie des «effets réels» explique que celui-ci ne se range pas aux côtés des antibullionnistes qui y eurent largement recours lors du *Bullion Committee*.

En fait, la façon dont les directeurs de la Banque d'Angleterre ont eu recours alors à la théorie des effets réels pour dénier toute responsabilité dans un éventuel excès d'émission et dans l'apparition du haut prix du lingot n'a pas contribué au succès ultérieur de cette doctrine. En particulier, Ricardo n'eut aucun mal à déconsidérer la position de Bosanquet qui, en 1810, alors que les billets de la Banque d'Angleterre étaient inconvertibles, admettait dans son principe la théorie quantitative de la monnaie, mais contestait qu'elle soit appropriée pour analyser la situation. A cet effet, Bosanquet s'appuya sur la théorie des effets réels de Smith alors que ce dernier l'associait au fonctionnement de l'étalon-or ; ce qui fut souligné par le *Bullion Report*.

En effet, bien qu'étant très présente lors de la controverse bullionniste, la théorie des effets réels ne pouvait être d'aucune aide pour ceux qui s'opposaient à l'explication du haut prix du lingot par l'excès d'offre de monnaie. Thornton la rejeta en 1802 et Bosanquet facilita la tâche de Ricardo qui lui opposait la thèse selon laquelle l'offre de monnaie peut être quelconque et la valeur de la monnaie s'ajuster en conséquence. La cause de l'impossible utilisation de la théorie des effets réels pour s'opposer aux thèses bullionnistes est énoncée par le *Bullion Report* : l'étalon-or étant suspendu, il n'y a plus moyen de distinguer, comme le faisait Smith, entre *currency* et *capital*. Distinction qui sera précisée par T. Tooke lors de la controverse sur la réforme de la Banque d'Angleterre de 1844.

T. Tooke reformule la théorie des effets réels en mettant l'accent sur l'existence de deux types de circulation : la circulation du capital entre marchands (*capital*), et la circulation du revenu entre marchands et consommateurs (*currency*). Reconnaisant que les mêmes billets peuvent se trouver dans les deux types de circuit, Tooke note que monnaie et crédit sont deux moyens de circulation qui peuvent prendre la même forme, mais qui sont de nature différente. Le crédit assure la circulation entre marchands, la monnaie celle entre marchands et consommateurs. La première, contrai-

rement à la seconde, est caractérisée par la «loi du reflux», qui est redécouverte par Fullarton.

Tooke accepte partiellement le principe quantitatif. D'ailleurs, il l'enrichit en découvrant un canal de transmission de la quantité de monnaie aux prix : il s'agit de la dépense du revenu : «C'est la quantité de monnaie constituant les revenus des différentes classes de l'État – les rentes, les profits, les traitements et salaires destinés aux dépenses courantes – qui forme seule le principe limitatif de l'agrégat des prix monétaires, seuls prix pouvant à proprement parler désigner le niveau général des prix.»

Cependant, il récuse le *currency principle* qui assimile tout essor du crédit à une telle augmentation de la quantité de monnaie. Pour Tooke, si le niveau général des prix dépend de la quantité de monnaie, le montant du crédit dépend, comme le soulignait Smith, de la valeur du capital circulant entre marchands. Le crédit, et l'émission de billets à laquelle il peut donner lieu, est donc limité par les besoins de cette circulation entre marchands et se trouve donc déterminé par le niveau des prix.

Toutefois, selon Tooke, ce raisonnement n'est valable que s'il y a l'étalon-or qui oblige les banques à n'escompter que des effets réels, au risque, sinon, de voir les billets refluer et leur capital entamé. Or, tel n'était pas le cas durant la période 1797-1821, si bien que rien n'empêchait les banques d'émettre des billets censés être destinés à la circulation entre marchands, mais qui pouvaient finalement être dépensés comme des revenus. Selon cet auteur, la suspension des paiements a eu pour effet de supprimer les frontières entre les deux circulations, entre *currency* et *capital*, entre monnaie et crédit. Selon cet auteur, la situation ainsi créée empêchait de bien comprendre les lois de la circulation monétaire ; ce qui explique que Ricardo ait établi des principes erronés, principes qui sont précisément ceux retenus par les auteurs du *currency principle*.

- *«Effets réels», banque centrale et taux d'escompte.* – Parmi ces principes erronés figurent l'interprétation des entrées et sorties d'or. Prenant appui sur la distinction entre deux types de circulation, Tooke note que la circulation internationale de métaux précieux correspond à une circulation de capital : elle a lieu exclusivement entre des marchands et est caractérisée par la loi du reflux. Une sortie d'or sert à régler un déficit commercial et sera, à terme, nécessairement compensée par une entrée d'or qui règle un excédent de même montant. L'or circule entre nations comme monnaie, selon des règles similaires à la circulation des traites entre les marchands.

Le coût de cette circulation de capital correspond au taux d'intérêt. Il en résulte que la hausse du taux d'escompte a un double effet : une augmentation des prix et une entrée d'or. La constitution d'une réserve d'or importante par la banque centrale et le maniement du taux d'escompte à cet effet constituent, pour Tooke, les deux moyens permettant tout à la fois de sauvegarder l'étalon-or et de permettre aux banques de fournir aux marchands, sans risque d'émission excessive, la monnaie dont ils ont besoin.

L'analyse de Tooke présente ainsi une synthèse des approches *a priori* irréconciliables de Smith et de Thornton. Comme Thornton, et à la différence de Smith, Tooke n'envisage pas d'autre système bancaire que celui dominé par une banque centrale. De Thornton, il reprend la thèse essentielle selon laquelle l'offre de monnaie de la banque centrale ne doit pas être soumise à une règle stricte. En revanche, il s'en éloigne lorsqu'il affirme qu'il y a nécessité de sauvegarder l'étalon-or et propose d'affecter la politique du taux d'escompte à la réalisation de cet objectif. Enfin, Tooke s'éloigne de Thornton, et se rapproche de Smith, lorsqu'il adopte la théorie des «effets réels».

Concernant le taux d'intérêt, l'analyse de Tooke est fort différente à la fois de celle de Smith et de celle de Thornton. Alors que Smith légitime les lois sur l'usure en expliquant que la hausse des taux d'intérêt engendre un processus de sélection adverse dans la distribution de crédit et que Thornton appuie sa théorie du taux d'escompte sur l'approche quantitative, Tooke établit un lien direct entre taux d'intérêt et mouvements internationaux de capitaux. S'opposant à la théorie du *currency principle* qui, comme le *bullionisme* dont elle est héritière, concentre sa réflexion sur les liens entre taux de change, balance commerciale et quantité de monnaie, Tooke introduit des éléments qui seront repris et développés par Goshen dans un premier temps, par Keynes dans un second.

Monnaie, crédit, taux d'intérêt et niveau général des prix

Pour Tooke, l'opération de crédit est une opération d'émission monétaire. Il en résulte qu'il n'y a aucun sens à séparer les activités d'escompte et d'émission. La différence entre monnaie et crédit ne porte pas sur la forme mais sur la fonction assurée par les différents moyens de circulation : les mêmes billets peuvent circuler, soit entre marchands, soit entre marchands et consommateurs, et seront, selon les cas, désignés comme du crédit ou de la monnaie.

C'est la thèse inverse, avancée par Ricardo en 1823, puis développée par Overstone et Torrens en 1837, qui sert de justification à la loi de 1844. Pour le *currency principle*, l'octroi de crédit n'est, logiquement, que prêt d'une monnaie préalablement déposée à la banque. Cette conception a conduit ses partisans à se fourvoyer dans les définitions de la monnaie.

Le débat sur la définition de la monnaie ne consistait pas à spécifier celle-ci, ni en référence à la richesse ou à la marchandise, ni par ses fonctions, car à ce niveau rien ne fut ajouté à ce qu'avait écrit Smith. Le débat visait en fait à définir un agrégat monétaire. Fallait-il, dans la définition de la monnaie, outre les pièces, inclure les billets de la Banque d'Angleterre, ceux des banques provinciales, les dépôts dans ces établissements, les traites commerciales et autres titres de crédit, les lettres de change...? Ce débat oppose moins la *Banking School* et la *Currency School* qu'il ne partage les membres de cette dernière. Le double souci manifesté par

ceux-ci de réglementer l'activité d'escompte de la Banque d'Angleterre, mais non celle des banques provinciales, tout en ôtant à ces dernières leur pouvoir d'émission, les a conduits à prendre les positions les plus contradictoires et absurdes sur la définition de la monnaie. Ainsi, Overstone refusait l'assimilation entre dépôts et billets alors que d'autres, tel Torrens, envisageaient un agrégat large, semblable au *circulating medium* de Thornton. A cette occasion, pour montrer comment on passe de l'agrégat le plus étroit au plus large, Torrens présenta le mécanisme du multiplicateur, semblant, toutefois, ne pas s'apercevoir que sa conception avait pour conséquence pratique de proposer le contrôle de l'activité de l'ensemble des banques puisque, dans ce cas-là, le *currency principle* imposait que la quantité totale de monnaie, qui ne se limiterait alors plus aux seuls billets de la Banque d'Angleterre, soit réduite d'un montant équivalent à la sortie d'or du pays.

La définition de la monnaie n'est pas la seule difficulté à laquelle se soit heurté le *currency principle*. Écartant la théorie des effets réels ainsi que toute politique discrétionnaire, par exemple fondée sur l'*open market* dont Ricardo connaissait pourtant le mécanisme, les défenseurs du *currency principle*, tels Senior, Joplin ou Overstone, ont supposé, pour traiter la régulation de l'offre de monnaie, qu'il existait une relation inverse entre taux d'intérêt, d'une part, et quantité de monnaie, et donc niveau général des prix, d'autre part. Cependant, ils étaient incapables de fonder logiquement une telle liaison. Comment l'auraient-ils pu alors qu'ils dissociaient l'octroi de crédit, opération liée au niveau du taux d'intérêt, de la création monétaire ? De plus n'héritaient-ils pas de la thèse établie par Cantillon, reprise par Hume et Smith et rappelée par Ricardo, selon laquelle le taux d'intérêt est une variable réelle et que son niveau est indépendant des variables monétaires ? Enfin, pouvaient-ils revenir sur la thèse fondamentale de la théorie quantitative selon laquelle seule la variation du niveau général des prix, à l'exclusion de toute autre variable, absorbe toute quantité additionnelle de monnaie ? Les directeurs de la Banque d'Angleterre n'avaient pas la théorie qui sous-tend leur politique à partir de 1838.

Seul Thornton, qui conçoit l'opération de crédit comme une création de monnaie, propose une analyse liant l'offre de monnaie au taux d'intérêt. Dans son ouvrage de 1802, il dénonce les lois sur l'usure qui empêchent la Banque d'accroître son taux d'escompte au-delà de 5 %, ce qu'elle devrait faire, selon lui, lorsqu'elle remplit son rôle de prêteur en dernier ressort et accroît ses émissions pour satisfaire la demande de liquidités. Cette attitude de la Banque permettrait d'éviter la crise de liquidités tout en limitant la demande de crédit, cause de création monétaire.

Thornton suppose qu'il existe une relation décroissante entre demande de crédit et taux d'intérêt, mais se trouve dans l'incapacité, commune aux auteurs classiques, de la justifier. Il faudrait pour cela que l'investissement soit une fonction décroissante du taux d'intérêt. Or une telle fonction de demande de capital n'apparaîtra que beaucoup plus tard.

La neutralité de la monnaie.

Bien que le thème de la neutralité de la monnaie (absence d'influence exercée par les variables monétaires sur l'équilibre réel) soit récent, on doit se demander s'il n'était pas sous-jacent aux débats de la première moitié du XIX^e siècle. Que les phénomènes monétaires aient une influence sur l'activité économique est une idée présente dans les prises de position de Thornton, des antibullionnistes, des inflationnistes, puis de la *Banking School*. Pour tous ces auteurs, l'application des thèses bullionnistes, puis du *currency principle* accroîtrait les risques de crise monétaire et aurait pour résultat de désorganiser le crédit, le financement de l'économie, et de réduire la demande.

L'opinion des auteurs quantitativistes est plus paradoxale. A l'exception de Ricardo, qui exclut que la variation de la quantité de monnaie ait d'autre effet qu'une variation strictement proportionnelle du niveau général des prix, ils admettent implicitement la présence de liens de causalité entre la monnaie et les variables réelles. Comment expliquer autrement le désir de la *Currency School* de réglementer l'activité bancaire, ou encore le lien qu'elle postule entre monnaie et taux d'intérêt ? Les inflationnistes de l'école de Birmingham (menée par les frères Attwood, celle-ci regroupe des économistes de Birmingham, ville de l'industrie d'armement, qui, au lendemain de la défaite de Bonaparte, plaident en faveur d'une politique inflationniste afin de soutenir la demande, en particulier publique) ne sont-ils pas également quantitativistes ?

En fait, à l'exception de Ricardo, l'équivalence entre la proposition quantitative et la neutralité de la monnaie n'est pas perçue. On peut invoquer deux causes pour l'expliquer. En premier lieu on peut admettre que la réalité des faits empêchait ces auteurs d'adopter une conception neutraliste. Cet argument peut suffire en lui-même. Cependant, il tend à donner raison aux adversaires de l'orthodoxie quantitative et doit, aux yeux de Ricardo, être rejeté car le manque de distance vis-à-vis des faits traduit tout simplement l'incapacité à analyser théoriquement ceux-ci. Aussi la seconde cause nous semble plus essentielle : c'est la présence d'effets de richesse.

La découverte d'effets de richesse liés aux phénomènes monétaires n'est pas récente. Ceux-ci sont constamment présents dans les écrits dits « mercantilistes » et ne disparaissent pas dans les écrits classiques. Certains sont même découverts par les classiques. Cependant, une idée marque la naissance de l'économie classique : les phénomènes monétaires n'influent pas sur les déterminants de la richesse réelle. Un des apports de Ricardo est certainement d'avoir cherché à démontrer cette proposition à l'occasion de la controverse bullionniste, sans avoir à nier l'existence des effets de richesse.

Ces effets sont de deux ordres. Ils peuvent être consécutifs à une variation de la quantité nominale de monnaie, ou bien à une variation du niveau général des prix. Les premiers sont évoqués à propos de l'écoulement progressif en Europe des métaux précieux importés d'Amérique, et

sont utilisés par Hume et Bentham pour expliquer le processus inflationniste : l'accroissement du stock total de monnaie n'est pas initialement partagé de façon équi-proportionnelle entre tous les individus, mais, au contraire, ne profite dans un premier temps qu'à ceux qui ont accès à cet or. C'est en l'échangeant contre des marchandises qu'ils en assurent la répartition entre les nations et les individus. A cet effet, ils accroissent la demande globale des biens, ce qui provoque une hausse des prix et leur permet, puisqu'ils ont plus de monnaie, d'acquérir des biens supplémentaires au détriment des agents dont la quantité de monnaie est initialement inchangée. La répartition du stock accru de métaux précieux et la hausse des prix sont accompagnées d'une redistribution de la richesse. On retrouve également cette analyse sous la plume de Thornton lorsqu'il explique que l'essor du crédit, création monétaire qui profite aux seuls marchands qui y ont recours, peut provoquer la hausse des prix. Elle l'est également par les auteurs de l'école de Birmingham.

Les effets de richesse ne sont pas uniquement envisagés pour expliquer le mécanisme de la transmission de la quantité de monnaie aux prix. Thornton note également que la hausse des prix est source d'effets de richesse. La hausse provoque un transfert de richesse en faveur des débiteurs au détriment des créanciers. La hausse des prix dévalorise les dettes. Cet effet est reconnu par Ricardo qui y voit une source d'injustice qu'il faut corriger, ce qui motive l'engagement de la controverse bullionniste. Cet effet est également reconnu par Malthus qui met l'accent sur la redistribution de la richesse entre classe productive et classe improductive. Un autre mécanisme de transfert de richesse mentionné par Thornton sera repris plus tard par I. Fisher : l'inflation réduit la valeur réelle du taux d'intérêt. Tout cela étant favorable aux débiteurs, la hausse des prix tend à accroître la demande de crédits et engendre un processus inflationniste cumulatif.

Ainsi les auteurs classiques n'ignorent-ils pas l'existence des effets de richesse. Ceux-ci fournissent même le seul canal de transmission de la monnaie aux prix dont ils disposent. Mais leur existence ne remet-elle pas en cause les intuitions sur la nécessaire neutralité de la monnaie ?

En s'appuyant sur la théorie smithienne du marché, à laquelle il associera ultérieurement la loi de Say, Ricardo répond par la négative. Son argument est simple : le système des prix relatifs, soit, en termes modernes, l'équilibre, est indépendant de la répartition de la richesse entre les agents : que le capital soit possédé par A ou B est sans importance car A ou B le placeront exactement de la même façon : à savoir dans les branches où le taux de profit de marché est supérieur au taux de profit naturel. Étant donné que la théorie classique du marché n'est pas la théorie néo-classique, les effets de richesse liés aux phénomènes monétaires n'ont pas d'effet sur la situation d'équilibre.

Bien entendu, Malthus, qui conteste l'analyse ricardienne du marché, ne partage pas non plus une telle conclusion. Alors que le thème de la justice entre créanciers et débiteurs, central dans la controverse bullionniste,

apparaît essentiellement moral chez Ricardo, il gagne le terrain de l'analyse économique chez Malthus.

CONCLUSION

Le débat monétaire au sein de l'école classique est dominé par deux thèmes : le déficit des paiements et l'offre de monnaie. Les enjeux politiques du débat sont nombreux : la conduite de la politique monétaire, le contrôle de l'activité des banquiers, le choix d'une parité-or de la livre favorable aux créanciers ou aux débiteurs, aux industriels ou aux rentiers, etc. Il ne faut jamais omettre cette dimension du débat.

Au niveau analytique, cependant, un enjeu essentiel de ce débat réside dans l'explication de la valeur de la monnaie. En particulier, il apparaît incontestable que Ricardo a réussi à faire prévaloir ses thèses et que la théorie quantitative de la monnaie s'est imposée à cette occasion au point de devenir la théorie monétaire orthodoxe. Les contradictions évidentes du *currency principle* concernant la définition de la monnaie n'ont pas entamé ce crédit ; et les apports de la *Banking School* ont été sous-estimés. De même Thornton a-t-il été largement éclipsé par Ricardo.

La force de la thèse ricardienne est d'avoir appuyé son explication du haut prix du lingot sur la théorie du marché. Ce faisant, Ricardo tranchait le débat monétaire non pas en restant sur le terrain de la théorie monétaire où Thornton l'avait situé et où Malthus voulait le maintenir, mais en ayant recours à la théorie de la valeur. Le fait que l'or soit une marchandise et la thèse, contestée par Malthus, puis par Tooke, selon laquelle l'or circule entre les nations en tant que marchandise, est fondamentale tant pour la critique que Ricardo adresse à l'analyse de Thornton que pour la démonstration de la thèse bullionniste. La théorie quantitative de la monnaie a acquis sa position dominante grâce à cette version ricardienne de la monnaie-marchandise.

Le *currency principle*, incapable de décrire les mécanismes de transmission de la quantité de monnaie aux prix, n'a rien ajouté à la théorie quantitative de la monnaie. La *Banking School* conteste le *currency principle*, dénonce les conséquences pratiques de son application, et, à cet effet, met l'accent sur la distinction entre monnaie et crédit. Mais son attention porte surtout sur l'analyse du crédit et de la création monétaire si bien qu'elle n'a rien apporté d'essentiel à l'analyse de la valeur de la monnaie.

La place acquise par Ricardo dans le domaine de la théorie monétaire tient certainement au fait que, lors de la controverse bullionniste, il fixe la question de la valeur de la monnaie comme enjeu implicite au débat. La conclusion qu'il en tire, et qu'il reprend dans les *Principes*, c'est que la valeur de la monnaie est déterminée par un principe tout à fait différent de celui prévalant pour les marchandises : il s'agit de la limitation de la quantité. Il en conclut qu'un système de monnaie de papier inconvertible est

tout à fait viable dès lors que la quantité de monnaie offerte est limitée. Ce faisant, il renoue, dans une certaine mesure, avec l'analyse de Smith qui dissocie la monnaie des marchandises. C'est d'ailleurs la conclusion qui se dégage du chapitre 13 des *Principes* consacré aux «impôts sur l'or». Ainsi la position bullionniste de Ricardo le conduit-elle logiquement à conclure que la monnaie n'est pas une marchandise et que sa valeur est déterminée par des lois différentes de celles qui s'appliquent aux marchandises. Cependant, cela se révèle contradictoire avec l'argumentation qu'il développa lors de la controverse bullionniste.

Ainsi, au-delà du débat sur l'offre de monnaie et le déficit des paiements, il apparaît qu'il subsiste une interrogation sur la nature et la valeur de la monnaie à laquelle les auteurs classiques n'ont pas répondu. Marx et les auteurs marginalistes, qui révisent chacun à leur façon la théorie classique de la valeur et du marché, aborderont ces questions.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- ANDREADES A., *Histoire de la Banque d'Angleterre*, A. Rousseau, Paris, 1904.
- ASHTON T.S. et SAYERS R.S., *Papers in English Monetary History*, Clarendon Press, Oxford, 1953.
- BEAUGRAND Ph., *Henry Thornton : un précurseur de J.M. Keynes*, PUF, Paris, 1981.
- CREEDY J. et O'BRIEN D.P., *Economic Analysis in Historical Perspective*, Butterworths, 1985.
- FETTER F.V., *Development of British Monetary Orthodoxy : 1797-1875*, A.M. Publishers, Cambridge, 1978.
- MALTHUS T.R., *Œuvres complètes*, William Pickering, Londres, 1986.
- MINTS L.V., *A History of Banking Theory in Great Britain and the United States*, University of Chicago Press, 5^e édition., Chicago, 1970.
- O'BRIEN D.P., *Classical Economists*, Clarendon Press, Oxford, seconde édition, 1978.
- RICARDO D., *Œuvres complètes*, Sraffa (éd.), Cambridge University Press, Cambridge, 1966.
- RIST Ch., *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis J. Law jusqu'à nos jours*, Sirey, Paris, 1938.
- THORNTON H., *An Enquiry into the Nature and Effects of the Paper Credit of Great Britain*, Londres, 1802 ; réédition et introduction de Hayek, George Allen & Unwin, Londres, 1939.
- TOOKE T., *A History of Prices and of the State of the Circulation from 1792 to 1858*, tome 4 , Johnson Reprint Corp., 1972.
- VINER J., *Studies in the Theory of International Trade* , Harper, New York, 1937.

Index

Index des matières

Comme l'index des noms cités, l'index des matières est conçu de manière à former un instrument utile de travail. C'est pourquoi, notamment, il comporte de nombreux renvois. Tous les termes économiques ne sont évidemment pas recensés ici : seuls les concepts les plus pertinents sont pris en compte dans leurs occurrences les plus significatives, aux côtés des expressions ou appellations propres aux auteurs étudiés.

Le lecteur doit toujours être conscient du fait qu'un tel index, pour une aussi longue période traitée, ne saurait être qu'hétérogène, l'utilisation, la signification et la pertinence des termes ayant considérablement évolué au cours du temps.

Abondance : 236-237, 296, 297, 516.

Absolutisme, absolutiste : 155, 170.

Abstinence : voir Épargne.

Accumulation du capital : 265, 446-450, 526, 527, 529, 537;

- - et croissance : 336-339, 446, 491-492;

- - et demande de biens : 480, 491;

- - et emploi : 329, 340-341, 439, 445, 458;

- - et répartition : 465;

- - et richesse : 453;

- - et prix : 379-380;

- - et taux de profit : 445, 449, 453, 454, 465, 482;

- - et valeur du produit brut : 457-461;

- la capacité d' : 450, 465;

- les mobiles de l' : 449-450, 465;

- voir aussi Capital, Épargne, Profit, Salaire, Travail.

Administrateur (chez Steuart) : 214, 216-219, 222.

Agenda et non-agenda (chez Bentham) : 297.

Agriculture : 170, 173, 174, 193, 214, 215, 225, 230-231, 234, 238, 240, 248, 254, 257, 265, 266, 268, 287;

- voir aussi : Productivité.

Amour-propre : 156, 161-163, 165, 166, 169;

- amour-propre éclairé : 161-163, 166, 167, 169;

- voir aussi Égoïsme, Passions.

Angleterre : 95, 98, 99, 103, 104, 113, 124, 126, 128, 129, 134, 135, 180, 182, 239.

Anticipations : 171-174, 247, 439, 469, 489;

- voir aussi Incertain, Information.

Antiquité : 18-21; 143;

- éléments bibliographiques : 21-23;

- le jugement de J.-B. Say sur l' : 18.

Aristotélisme : 20, 21, 79, 82.

Arithmétique politique : 97, 147, 153, 259, 286, 291;

- voir aussi Calcul économique, Statistique.

Artifice non arbitraire (chez Hume) : 206-209.

Artisan : 107, 169, 232-233, 248, 267, 341, 480.

Assignats : 554.

Assurance : 62, 64.

Augustinisme : 161;

- voir aussi Jansénisme.

Autarcie : 113, 156.

Autosuffisance : 156.

Avance : 159, 172, 240, 241, 246, 247, 255, 262, 264-267, 271-272, 524;

- avances annuelles : 231, 240, 241, 242, 244;

- avances foncières : 240;

- avances primitives : 234, 242, 244, 263;

- voir aussi Capital, Intérêt des avances, Reprise.

Avantages comparatifs : 368, 370, 379, 390, 393;

- voir aussi Coûts comparatifs.

Averroïsme : 25-26.

Axiomatique : 512, 514.

Balance :

- - du commerce : 99, 118-121, 126, 127, 130, 133, 135, 139, 316, 344, 348, 391;

- - du commerce (théorie de la) : 118-121, 132, 134, 135, 209-210;

- - des paiements : 118, 195-196, 344;

- - travail : 128;

- voir aussi Équilibre.

Banking School : 342, 369, 543, 554-561, 572-577;

- voir aussi *Currency Principle*, Banque.

Banque : 214, 346, 351;

- - centrale : 183, 197, 344, 345, 346, 568-573;

- - d'Amsterdam : 96;

- - d'Angleterre : 176, 177, 183, 554-577; réforme de la - d'Angleterre : 556-560;

- - d'Écosse : 342;

- - Générale (de Law) : 183;

- - Royale (de Law) : 181, 184, 198;

- Joint Stock Banks : 556;

- voir aussi *Banking School*, Banque libre, *Currency Principle*, Effets réels, Loi du reflux, Monnaie, Prêteur en dernier ressort.

Banque libre (*Free Banking*) : 342.

Besoin : 30, 34, 156, 157, 159, 162, 170,

211, 219, 220, 231, 254, 263, 267, 269-271, 272-276, 315, 341, 378, 396, 404, 420, 482, 483, 487, 491, 516, 621, 624;

- double coïncidence des (s) : 336, 342;

- saturation des (s) : 474, 478, 489, 522.

Bien commun, public : voir Intérêt général.

Biens (et services) :

- - échangés et non échangés : 180, 194, 195;

- - fondamentaux : 494, 495;

- - fongibles : 45;

- - consommables : 47;

- - collectifs, - publics : 281;

- marché des - agricoles : 158, 170, 171, 173, 382;

- marché des - manufacturés : 157, 158-159, 174, 370, 544;

- demande de - : 485; - de biens et demande de travail : 436; demande de - et offre de travail : 495;

- demande de - agricoles : 158, 171-172, 174, 215, 412;

- demande de - manufacturés : 159, 223;

- offre de - agricoles : 158, 171-172, 270-272;

- offre de - manufacturés : 159, 173, 270-272;

- - voir aussi Accumulation du capital, Usage.

Blé : 158-159, 164, 170-174, 225, 227, 235-237, 247, 248, 259, 366, 368, 369, 416;

- le - comme étalon : 379;

- évolution du prix du - : 171-173, 379-380, 392, 467;

- effet du prix du - sur les salaires : 379, 395;

- effet du prix du - sur l'ensemble des prix : 380, 390-391, 417-418;

- subvention sur les exportations de - : 379-380;

- loi sur les blés : voir Loi;

- voir aussi Grains.

Bonheur : 290-291, 298.

Bon prix : voir Prix.

- Budget de l'État : voir Finances publiques.
- Bullion, Bullion Committee, Bullion Report, bullionnisme : 554-568.
- Bullionnisme : voir Mercantilisme.
- Calcul économique : 147, 152-153.
- Calvinisme : voir Réforme.
- Caméralisme : 146.
- Capacité (optique de la) : voir Impôt.
- Capital : 113, 119, 212, 231, 255, 261, 262-269, 270, 272, 281, 288, 295-296, 337;
- le - comme quantité de valeur : 263;
 - le - comme circulation de l'argent : 262;
 - le - comme fonds des salaires : 338, 441, 456;
 - l'origine des capitaux : 263-265;
 - la concurrence et la rémunération des capitaux : 261-262, 264-269, 329, 333, 369, 370, 379, 408, 421, 427, 445, 474, 489;
 - le - humain : 269;
 - - circulant : 337, 520;
 - - fixe : 337, 428, 520;
 - - financier : 521;
 - demande de capital : 453;
 - suraccumulation du - : 526, 529;
 - accumulation du - : voir Accumulation;
 - substitution du - au travail : voir Travail;
 - voir aussi Avance, Intérêt, Machines, Profit, Reprise.
- Capitalisme : 97-98, 311, 312, 419, 527.
- Capitaliste : 263, 267-268, 322, 329, 338, 341, 357, 397, 419, 420, 421, 426, 427, 436, 437, 439, 442, 444, 449, 450, 458, 459, 460, 462, 470, 492, 523, 538.
- Carentia pecuniae* : voir Titres extrin-sèques.
- Causes secondes : 166.
- Cavalerie : voir Effets réels.
- Census : voir Usure.
- Chaires : voir Enseignement de l'éco-nomie.
- Change : 105, 113, 214;
- - et usure : 47, 59;
 - taux de - : 78-79, 197;
 - voir aussi Usure.
- Cherté : 172, 229, 235.
- Chine : 169, 190.
- Chômage : voir Sous-emploi, Pauvres.
- Chrématisique : 515.
- Chute (Péché d'Adam, péché originel) : voir Péché.
- Circuit : 240;
- - des professions : 157, 173;
 - - des revenus : 157, 173;
 - - du commerce intérieur : 111-116, 118-121, 126, 131, 133, 136;
 - - du commerce extérieur : 111-116, 118-121, 126, 131, 133, 136.
- Circulation : 111-116, 243-244;
- - de la monnaie : voir Monnaie.
- Classe : 156, 157, 163, 164, 167, 168, 261, 264, 267, 284, 317, 318, 331, 355, 376, 419, 427, 458, 511;
- - capitaliste : 421, 427;
 - - industrielle : 395;
 - - inférieure : 355;
 - - laborieuse : 471;
 - - oisive : 157, 163, 167, 168, 169, 355;
 - - ouvrière : 457, 463, 494, 539;
 - - populaire : 355, 376;
 - - des propriétaires, ou - disponible : 234, 242, 245, 262, 263, 266-267, 268;
 - - productive, ou - cultivatrice : 157, 158, 163, 167, 169, 173, 234, 242-244, 245, 262, 263, 266-267, 480;
 - - sociale : 465;
 - - stérile, ou - stipendiée, ou - industrielle : 233-234, 240, 242-244, 245, 262, 263, 266-267;
 - - supérieure : 483;
 - - des travailleurs : 421, 427;
 - -s les plus humbles : 470;
 - -s les plus riches : 436.
- Classiques : 305-553;
- - optimistes et pessimistes : 517;
 - la dynamique des - : 464-474, 525-529;

- - le modèle - : 306, 308, 441-446.
- Colonies : 98, 387.
- Commerce : 96, 97, 103, 108, 109, 111-116, 136, 214, 215, 217, 219, 233, 236, 248, 258, 259, 262, 265, 284, 287;
 - - (en général) : 146, 148, 165, 169, 170, 174, 225, 257, 258, 269, 277, 278, 287;
 - - naissant : 215;
 - - doux : 109;
 - - intérieur : 130, 131, 213, 215;
 - - extérieur, étranger, international : 130, 171, 214, 215, 236, 245, 542, 565-568.
- Compagnie : 350, 351;
 - - anglaise des Indes orientales (East India Company) : 97, 107, 108, 119, 120, 128, 133, 134, 176, 177, 372, 481;
 - - des Mers du Sud (South Sea Company) : 176, 183, 184;
 - - d'Occident : 183;
 - - du Mississippi : 181-186, 189;
 - Turkey Company : 133;
 - VOC : 96, 108;
 - voir aussi Système de Law.
- Comportement :
 - - maximisateur : 163, 165-166, 275;
 - - de précaution : 160, 171, 173, 174;
 - - de spéculation : 171, 174, 543-544.
- Concurrence : 144, 164, 165-167, 168, 169, 191, 201, 220-222, 233, 246, 262-264, 266, 268-271, 276, 282, 316, 318, 319, 325, 326, 330, 334, 345, 346, 349, 352, 402, 409, 416, 519, 535, 538, 539, 540, 541, 542, 545, 574;
 - - simple (chez Steuart) : 220-222;
 - - double (chez Steuart) : 220-222;
 - - concurrence des capitaux : voir Capital.
- Condition tacite des échanges : 164-165, 168.
- Consommateur : 163.
- Consommation : 113, 114, 115, 130, 131;
 - - et crise : 484;
 - - et production : 479-480;
 - - et revenu : 483;
- - productive et - improductive : 481.
- Contributions : voir Impôt.
- Convertibilité : voir Banque, Étalon-or, Points d'or.
- Corn Laws* : voir Lois sur les blés.
- Corporations : 258;
 - voir aussi Jurandes.
- Corvées : 237, 257, 258.
- Cours du change : voir Change.
- Coût : 172, 270, 274, 284, 353, 380, 429, 436, 441;
 - -s comparatifs : 128, 132, 395;
 - -s constants : 519;
 - -s croissants : 379, 519;
 - - d'opportunité : 396;
 - - de production : 380, 382, 383, 388, 399, 400, 403, 407, 408, 409, 410, 411, 413, 415, 419, 428, 429, 431, 432, 448, 475, 490, 491, 495, 518, 519, 520, 522, 523, 540, 541, 542; sur la terre la moins fertile : 383, 388, 389, 415, 422; et demande : 396; et rente : 409; et quantité produite : 411; - de production à la marge : 413;
 - -s marginaux : 381, 413;
 - -s relatifs : 426, 463;
 - -s salariaux : 414, 425;
 - -s variables : 542;
 - voir aussi Avantages comparatifs, Rendement.
- Crédit : 217, 220, 342, 343, 346, 347, 488, 499, 528, 543, 559;
 - - et monnaie : 209, 214, 217, 568-577;
 - - public : 211-212, 214, 217, 218;
 - voir aussi Banque, Monnaie.
- Crise : 105, 157, 158, 160, 163, 170-174, 221, 225, 370, 375-376, 446, 475, 482-483, 491-493, 509, 525-529, 527-529;
 - l'analyse de la crise chez Boisguilbert : - agricole : 170-173; le déclenchement de la - et le rôle de la réglementation et des anticipations : 158, 170-173; la propagation de la - et le rôle des comportements de précaution et des effets de report : 158, 170, 173-174; l'approfondisse-

- ment de la - et le rôle de la rigidité des prix et des salaires : 158, 173-174;
- l'analyse de la - chez les Classiques : - et désajustement sectoriel : 494; - et fluctuations soudaines de la structure de la demande : 490; - et intervention de l'État : 488; - et mauvaise allocation des ressources : 475, 483-484; - et répartition du revenu : 493, 529; - et rigidité des prix : 489-490; - et rigidité des salaires monétaires : 492; - et saturation des besoins : 488, 489, 491; - et spécialisation des capitaux fixes : 482, 490; - et surabondance de capital : 490; - et thésaurisation : 486; - monétaire : 488; monnaie et - : 497-498.
- Croissance : 316, 319, 348, 370, 389, 433, 441, 446, 456, 458, 469;
- la - comme processus auto-entretenu : 487;
 - - de la demande de travail : 436, 439, 445, 457, 464, 465;
 - - de l'offre de travail : 439, 466;
 - - de de la population : 368, 373, 376, 377, 391, 414, 436, 440;
 - - du taux de salaire réel : 466;
 - - homothétique : 444, 495;
 - - consommation et épargne : 478;
 - - et accumulation du capital : 447;
 - - et division du travail : 474;
 - - et état stationnaire : 447;
 - - et mécanisation : 459;
 - - et protectionnisme : 380;
 - - et rendements : décroissants : 436; croissants : 449;
 - - et prix relatifs : 328, 331;
 - - et répartition : 331-333, 411, 435, 464-474;
 - - et ressources rares : 441-443, 448, 490;
 - - et saturation des besoins : 478;
 - - voir aussi Accumulation du capital, Développement, Épargne, Salaire.
- Cupiditas* : voir Prix (juste).
- Currency Principle* : 341-342, 369, 543, 554-561, 568-577;
- voir aussi *Banking School*, Banque.
- Cycle : 172, 375-376, 439-440, 478, 482, 543-544;
- - de production : 428, 527;
 - prix et durée du - productif : 425, 427, 449;
 - voir aussi Crise.
- Dammum emergens* : voir Titres extrinsèques.
- Darwinisme :
- Hume et le darwinisme social : 206.
- Débouchés : 316, 445-446, 474-499;
- loi des -, loi de Say : voir Loi.
- Déficit des paiements :
- - et monnaie : 561-565, 571-572;
 - voir aussi Bullion.
- Demande :
- simple et composée : 221;
 - - de capital : 524;
 - - effective : 325, 469, 477, 483, 490-499, 528; - effective et offre de travail : 495-496;
 - - et épargne : 264-265, 338;
 - - et travail improductif : 493;
 - - et richesse : 404, 412;
 - - globale : 475, 476;
 - - marginale : 523;
 - - réciproque : 542;
 - intensité de la - : 522;
 - - de biens et services : voir Biens;
 - - de fonds prêtables : voir Fonds prêtables;
 - - de monnaie : voir Monnaie;
 - - de travail : voir Travail;
 - - voir aussi Accumulation du capital, Capital, Loi (de l'offre et de la demande), Profit, Richesse.
- Dépense : 237;
- - privée : 158, 164, 168, 173, 218, 263-264;
 - - publique : 218, 282-284.
- Dépression (voir aussi Crise) : 163, 170, 171.
- Déséquilibre : 157, 161, 170-174, 454, 476, 478, 483, 486, 487, 489, 493, 499, 509, 521, 529.

Despotisme :

- despotisme éclairé : 227;
- despotisme légal : 230.

Désutilité : 273, 274, 280, 283;

- désutilité marginale du revenu : 283;
- voir aussi Hypothèse de Bernoulli, Utilité.

Dette :

- - publique : voir Finances publiques.

Dévaluation : voir Monnaie.

Développement : 336, 357, 448-499;

- - et agriculture : 340, 491;
- - et prix du blé : 467;
- - et répartition : 328, 331-333, 335, 397, 490;
- - et saturation des besoins : 491;
- - et plein emploi : 215;
- voir aussi Croissance, Étapes, Profit, Répartition.

Difficulté (ricardienne) de production : 315, 370, 432, 441, 473, 520, 526, 532, 542.

Distinctions (théorie des) : 28.

Division du travail : 19, 128, 262, 296, 315-318, 336, 369, 389, 421, 436, 447, 448, 467, 474.

Double vérité (doctrine de la) : voir Averroïsme.

Doux commerce : voir Commerce.

Droit : 154, 169, 260, 268;

- - romain : 17, 25, 44-45, 60, 62, 143, 279;
- - canon : 17, 25, 279;
- - naturel : 32, 71, 73, 84-86, 207, 230, 246, 277, 297, 314;
- - des gens : 32;
- - s de l'homme : 255, 279, 282, 297;
- - des capitaux : 268;
- - de propriété : 207, 212, 279;
- - de seigneurage, droit de monnayage : voir Monnaie.

Droits (fiscalité) : 258;

- - de douane : 109, 134-135, 379.

Échecs du marché : 282, 319, 348.

École de Salamanque : 16, 72, 73-75, 84.

Économie :

- - ou administration domestique (voir aussi - familiale) : 20, 21, 112, 113, 131;
- - ou administration familiale (voir aussi - domestique) : 20, 148;
- - ouverte : 179, 180;
- - politique : 17, 18, 21, 105, 147, 148-150, 159, 161, 207, 213, 229, 254, 255, 259, 266, 276, 282, 286, 288, 295-296, 310-317, 513, 514, 515-517, 531-535;
- - politique sensualiste : 254, 288;
- - publique : 20, 145, 146, 148-149, 256, 259, 260, 261, 282, 287;
- - antique : voir Antiquité;
- - de troc : voir Troc.

Économistes, Écrivains économistes : voir Physiocrates.

Écosse : 177, 178, 179, 180, 182, 481.

Éducation : 297.

Effet :

- - de commerce, papier commercial : 160;
- - de report : 173.

Effet Condorcet : voir Paradoxe du vote.

Effet Ricardo : 418, 422-427.

Effets réels (doctrine des) : 345-347, 569-572.

Égalité : 259, 294, 296-297, 529;

- - de Say : voir Loi de Say.

Égoïsme : 144, 156, 163, 165, 290;

- voir aussi Amour-propre, Passion.

Ejiciens : 46-47.

Emploi : 126-130, 178, 179, 316, 338, 340, 341, 357, 437, 446, 527, 448;

- plein - : 215-217, 223;
- sous - : 158, 171, 178, 394, 438, 492;
- réduction de l' - : 439, 457;
- - de travailleurs improductifs : 356;
- - de travailleurs productifs : 317, 399;
- - et excédent commercial : 342;
- - et l'introduction de machines : 457, 458, 460, 463;
- - voir aussi Accumulation du capital, Machines, Travail.

- Encaisse :
- - réelle : 179, 180, 198;
 - - or : voir Convertibilité, Bullion.
- Enclosures (mouvement des) : 103, 104.
- Engorgement des marchés : 509, 528;
- - général : 475, 478, 496;
 - - partiel : 475, 487, 527-529;
 - - temporaire : 487;
 - voir aussi Crise.
- Enrichissement : 112, 115, 206, 208, 209, 211, 212, 215, 217, 219;
- voir aussi Richesse.
- Enseignement de l'économie : 146, 152, 255, 306-307;
- voir aussi Caméralisme.
- Entrée et sortie des métaux précieux : voir Métaux précieux.
- Entrepreneur : 189, 191-192, 231, 262-265, 267-268, 322, 446, 450, 458, 482, 489, 490, 496, 498, 527, 528, 529, 538, 539, 544.
- Épargne : 211, 212, 233, 262, 264-265, 296, 519;
- absténence : 519, 524, 538;
 - esprit d'économie : 264;
 - frugalité : 216, 480;
 - - et accumulation du capital : 264-265, 448-452;
 - - et consommation : 264, 479, 485;
 - - et croissance : 481;
 - - et demande : 264, 338;
 - - et profits : 449-450, 465;
 - - et répartition des revenus : 449, 465;
 - - et thésaurisation : 450-451, 477, 479, 485-486, 488;
 - voir aussi Demande, Profit, Richesse.
- Équilibre :
- - économique : 157, 158, 163-167, 169, 170, 174, 201-202, 218, 220-222, 324, 325, 327, 328, 371, 412, 417, 475, 476, 482, 495, 527, 542;
 - - dynamique : 333, 374, 448, 471, 525;
 - - stationnaire : 333, 375, 436, 454, 455, 468, 469, 472, 488, 537, 541;
 - - des finances publiques : 282-283;
 - - à la marge : 255, 275, 281, 282;
 - - automatique de la balance du commerce (de la balance des paiements) : 119, 121, 132, 133, 136, 193, 209-211.
- Équivalence :
- optique de l' : voir Impôt;
 - - ricardienne : voir Finances publiques.
- Équivalent :
- - et monnaie : 219.
- Escompte : 488, 571-573;
- voir aussi Crédit, Effets réels, Taux d'intérêt.
- Espagne : 74, 95, 97, 98, 120.
- Étalon : 294;
- - invariable des valeurs : 321, 379, 396, 422, 427, 429-433, 518; le blé comme - invariable des valeurs : 321, 430, 432; le travail comme - invariable : 321, 432-433; l'or comme - invariable : 424.
- Étapes du développement des sociétés : 215-216, 347-348, 467-468;
- - et prix : 397, 420-421.
- Étalon-or : 554-577;
- voir aussi Bullion, Effets réels, Points d'or.
- État (entité politique) :
- 105, 124, 157, 210, 212, 254, 256, 257, 264, 269, 281-284, 286, 287, 297, 347, 351;
 - intervention de l' : 170, 174, 214-219, 281-282, 297-298;
 - rôle de l' : 167, 174, 214, 255, 281-284, 317, 349-351;
 - voir aussi Finances publiques, Impôts.
- État (situation) :
- - d'innocence : 156-158, 162, 163;
 - - de nature, - naturel : 158, 207;
 - - d'opulence : 144, 158, 160, 163, 165, 174;
 - - poli et magnifique (chez Boisguilbert) : 158, 163;
 - - primitif et rude des sociétés : 322;
 - - stationnaire : 454-455, 468, 469.
- Exiit qui seminat* : 47.
- Externalités : 282.

- Facteur de production : 267, 272, 406, 408-409 ;
- - et substitution : 337-338, 436, 453, 457, 465 ;
 - - et complémentarité : 441.
- Felicitific Calculus* : 291-295 ;
- voir aussi Plaisirs et peines.
- Fermiers : 212, 263, 375, 381, 387, 417, 461, 480.
- Finance : 97, 238, 239, 240.
- Finances publiques : 160, 257, 258, 261, 297 ;
- dette publique : 178, 211-212, 218, 260, 317, 355-356, 452-456, 465 ; gestion de la dette : 183, 184 ; dette publique et équivalence ricardienne : 454-455 ; le dette publique n'est pas une richesse nette : 456 ;
 - voir aussi Dépense, Impôt.
- Fiscalité : voir Impôt.
- Flux : voir Mécanisme, Monnaie, Revenu.
- Foenus nauticum* : voir Usure.
- Fonction d'utilité : voir Utilité.
- Fonctions de la monnaie : voir Monnaie.
- Fonds des salaires : 329, 330, 337, 338, 356, 433, 436-438, 456-457, 460, 472-473, 523, 524, 527, 535, 539-540 ;
- voir aussi Capital, Salaire.
- Fonds prêtables :
- Demande de - : 160, 212, 345, 498, 538 ;
 - Marché des - : 158, 160, 248, 345, 446 ;
 - Offre de - : 160, 212.
- Formalisation : 147.
- Formule arithmétique du Tableau économique : voir Tableau économique.
- Frappe des monnaies : voir Monnaie.
- Free Banking* : voir Banque libre.
- Frugalité : voir Épargne.
- Grains : 104, 225, 227, 256, 257, 258, 259, 287, 367, 369, 380, 382, 383, 388, 390, 391, 392, 394, 395 ;
- voir aussi Blé.
- Harmonie :
- - d'un État, - d'une république : 165, 166 ;
 - - naturelle des intérêts : 105, 297, 366, 529, 535 ;
 - - artificielle des intérêts : 297.
- Hédonisme : 291.
- Hollande, Provinces-Unies, Pays-Bas : 95-97, 98, 101, 108, 109, 135, 136, 180.
- Homo œconomicus* : 103, 104, 105, 129, 207, 531 ;
- voir aussi Individu rationnel.
- Hypothèque : voir Usure.
- Hypothèse de Bernouilli : 274, 283 ;
- voir aussi Paradoxe de Saint-Pétersbourg, Utilité.
- Identité de Say : voir Loi de Say.
- Impôt : 104, 114, 153, 160, 170, 210, 214, 218, 257, 260, 267, 269, 271, 282-284, 286, 351-355 ;
- - direct ou indirect (conception physiocratique) : 240, 246, 257, 268, 272 ;
 - - unique (conception physiocratique) : 235, 240, 268 ;
 - - progressif (chez Condorcet) : 260, 282, 283-284, 286 ;
 - les analyses de l' - chez les Classiques : - foncier : 353 ; sur la rente : 323 ; - sur les profits : 323, 354-355 ; - et demande de travail : 439 ; - sur les salaires : 438-439 ; - sur les biens de subsistance : 355, 439 ; - sur les loyers : 326, 353 ;
 - incidence de l' - : 130, 268-269, 352-355 ;
 - optique de l'équivalence : 282, 352 ;
 - optique de la capacité : 352 ;
 - voir aussi Finances publiques.
- Incertain, incertitude : 147, 450, 483, 529 ;
- voir aussi Anticipations.
- In civitate* : 63.
- Indes : 96 ;
- - orientales : 96 ;

- voir aussi Finances publiques.
- Incertain, incertitude : 147, 450, 483, 529;
- voir aussi Anticipations.
- In civitate* : 63.
- Indes : 96;
 - - orientales : 96;
 - Compagnies des - : voir Compagnie.
- Indifférence : 294;
 - voir aussi Utilité.
- Indigentia* : voir Besoin, Prix (juste).
- Individu rationnel (voir *Homo œconomicus*) : 207, 366, 485, 531-532.
- Industrie : 263, 265, 267, 269.
- Inflation : 97, 103, 116-117, 177;
 - voir aussi Monnaie, Prix.
- Information (voir aussi Anticipations) : 35-36, 40, 41, 42, 48, 49, 55, 56-66, 167-170, 171-174.
- Inspecteur (chez Cantillon) : 191.
- Instabilité : 157, 167, 170, 171, 214, 216, 218, 392.
- Institutions : 371, 535-536, 538-540.
- Intérêt :
 - - particulier (voir aussi amour-propre) : 165, 166, 167, 168, 214, 216, 221, 228-229, 235-238, 273-275, 289, 290, 291, 297, 310, 311, 346, 350, 357, 358; opposition d' - entre le travail et le capital : 524;
 - - général, bien commun, bien public : 105, 166, 168, 214, 341, 349, 357; - et pouvoir du Prince : 54; - et usure : 59;
 - voir aussi Amour-propre, Égoïsme, Justice distributive, Passion.
- Intérêt (taux d') : 16, 19, 106, 114, 122-126, 160, 178, 184, 185, 194, 214, 218, 238, 256, 257, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 277-281, 287, 288, 296, 345, 446, 450-452;
 - détermination du - : 122-126, 198, 211-212, 279-281;
 - - et usure : 16, 77-78, 83-84, 88-89, 123, 277-279;
 - relation entre le - et le niveau d'activité : 123-126, 207, 218, 266; - et crise : 498;
 - voir aussi Usure.
- Intérêt des avances (amortissement des avances) : 265, 270;
 - voir aussi Reprise.
- Intervention de l'État : voir État.
- Investissement : 296, 316, 375, 391, 449, 453, 454, 465, 479, 480, 484, 499;
 - marché des biens d' - : 158, 159-160.
- Irlande : 188.
- Jacobites : 186, 289.
- Jansénisme : 154-156, 161-163, 166;
 - voir aussi Augustinisme.
- Jurande : 258.
- Juste prix : voir Prix.
- Justice : 174, 257, 258, 310, 311, 313, 317, 348, 349, 350;
 - - commutative et justice distributive : 30-35;
 - - économique et sociale : 159, 166, 284.
- King-Davenant (loi de) : voir Loi.
- Læsis enormis* : 40-42.
- Laissez-faire, laissez-passer : voir Liberté.
- Lex Aquilia* : 40.
- Lex Falcidia* : 40.
- Lex Lætoria* : 40.
- Libéralisme :
 - - économique : 105, 106, 107, 135, 139, 143-144, 145, 154-175, 205-206, 237, 254-288, 297-298, 401;
 - - politique : 97, 297;
 - voir aussi Liberté.
- Liberté : 200, 212, 228, 258, 259, 279, 281, 282, 517, 535, 546;
 - laissez-faire, laissez-passer : 143, 165, 201, 255, 364;
 - liberté du commerce : 103, 107-110, 143, 172, 174, 227, 236, 237, 240, 256, 258, 259, 262, 370;
 - voir aussi Libéralisme.

- Libre-échange : 108, 135, 174, 208, 211-213, 370, 380, 389, 390-395, 465, 469.
- Lien social : 163, 166.
- Lingot : voir Métaux précieux.
- Loi (domaine juridique) :
- -s humaines : 230;
 - -(s) naturelle(s) : 72, 86, 103, 107, 124, 532;
 - -s sur le blé (*Corn Laws*) : 366, 368, 369, 379, 380, 381, 383, 389, 390-395;
 - -s sur les pauvres (*Poor Laws*) : 77, 297, 298-299, 366, 368, 369, 376-377, 378, 408;
 - -s somptuaires : 115.
- Loi (domaine scientifique) :
- - de King-Davenant : 235;
 - - de Say, - des débouchés : 244, 445, 474-499, 527-529, 543; - de Say et analyse du développement : 478;
 - de Say et égalité de Say : 476, 486;
 - de Say et identité de Say : 475;
 - - de Walras : 475, 476;
 - - de l'offre et de la demande : 117, 123, 130, 178, 179, 191, 398, 399, 400, 404, 406, 412-417, 520-523;
 - - du prix unique : 179, 195-196;
 - - du reflux : 569-572;
 - - des rendements non proportionnels : voir Rendements.
- Louisiane : 184.
- Lucrum cessans* : voir Titres extrinsèques.
- Luxe : 104, 158, 215-216, 240, 245, 264, 331, 348, 355, 393, 395, 402, 412, 414, 437, 439, 448, 450, 465, 473, 491, 495, 497.
- Machines :
- l'introduction des - : 318; comme effet d'une hausse des salaires : 457-458; comme effet de découvertes techniques : 457, 458-460; son effet sur le bien-être : 458; son effet sur le taux de profit : 461; son effet sur le sort de la classe ouvrière : 458-459;
 - la question des - : 456-464, 527-529.
- Main invisible : 166, 356-358.
- Manufactures : 174, 248, 268, 341, 348, 357, 370, 385, 441.
- Manufacturier : 100, 108, 128, 133-136, 267, 331, 337, 339, 341, 346, 347, 351, 487.
- Marchand : 100, 105, 107, 115, 120, 124, 133-136, 157, 164, 169, 171, 217, 219-222, 240, 543;
- - Marchands aventuriers (*Merchant Adventurers*) : 107, 133, 134.
- Marché : 134, 219-222, 347, 350, 356, 357;
- - général : 166-167;
 - -s agrégés : 158-161, 163;
 - - des biens et services : voir Biens et services;
 - - financier : voir Fonds prêtables;
 - - des fonds prêtables : voir Fonds prêtables;
 - - de la monnaie : voir Monnaie;
 - - du travail : voir Travail.
- Marge (raisonnement à la) : 283, 402;
- voir aussi Coût, Équilibre.
- Mathématiques, mathématisation : 146-148, 152-153, 255;
- - sociale : 146.
- Maximisation : voir Comportement.
- Mécanisme :
- - (au sens cartésien) : 155;
 - - stock / flux : 171, 173.
- Mendicité : voir Pauvres.
- Mercantilisme : 98-102, 135, 138, 155, 208, 248, 311, 316, 340, 341, 348;
- références bibliographiques : 98-102, 136-140;
 - «bullionisme» : 99, 116;
 - «système des commerçants» : 99;
 - «système mercantile» : 99, 122, 214;
 - «système de monopole» : 99.
- Mesure des valeurs (des prix) : voir Monnaie (fonctions de la -).
- Mesure invariable des valeurs : voir Étalon.
- Métaux précieux : 96, 116, 136;
- entrée et sortie des - : 98, 106, 209-211, 561-565;
 - prix élevé des lingots : 555-565;

- voir aussi Monnaie.
- Mohatra : voir Usure.
- Monnaie, Monnaies : 16, 19, 50-56, 78-79, 116-121, 122-126, 168, 208-212, 213, 217, 219, 220, 255, 256, 258, 259, 260, 269, 273, 279, 280, 281, 283, 285, 287, 317, 341-347, 554-577;
 - apparition, origine de la - : 157, 164, 204;
 - augmentation, diminution des -s : 104, 116, 123;
 - circulation de la - , circulation de l'argent (voir aussi Capital) : 164, 177, 193, 244-245, 257, 262;
 - demande de - : 160, 177, 180, 181, 182, 193-194, 343, 347;
 - dévaluation, réévaluation de la - , mutations des -s : 55-56, 186;
 - - endogène et - exogène : 554-578;
 - flux monétaires : 106, 120;
 - fonctions de la - : 16 (étalon des prix, mesure des valeurs ou unité de compte : 46, 50, 51-52, 79, 294-296; moyen de circulation, moyen de paiement : 45-46, 51, 117, 160-161, 168, 248, 342, 478, 568; réserve de valeur : 160, 168, 174);
 - frappe des -s : 96;
 - - inventée (chez Steuart) : 217;
 - - réelle : 217;
 - marché de la - : 160;
 - neutralité de la - : 160, 178, 208-211, 244, 573-576;
 - offre de - : 125, 126, 160-161, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 194, 195, 486-487, 568-576;
 - papier - : 177, 180, 181, 244, 255;
 - pouvoir d'achat de la - : 179, 208-211;
 - quantité de - : 120, 121, 123, 126, 132, 136, 160-161, 211, 217, 244, 247, 255;
 - vitesse de circulation de la - : 194, 244, 568;
 - théorie quantitative de la - : 53-54, 117, 126, 140, 176, 181, 208-211, 255, 341, 424-425, 477, 543, 559, 561-577;
 - usage propre et usage secondaire de la - : 52-53;
- valeur de la - : 117, 343-344, 414-415, 559;
- *valor impositus* : 45;
- - et seigneurage : 55-56;
- - et usure : 55-56;
- voir aussi *Banking School*, Banque, Bullion, Crise, *Currency Principle*, Effets réels, Loi du reflux, Métaux précieux, Multiplicateur, Nominalisme, Prêteur en dernier ressort, Richesse, Thésaurisation, Thomisme.
- Monopole : 221, 259, 275, , 317, 331, 334, 350, 352, 378, 380, 382, 420, 427, 447, 452, 519;
 - voir aussi Rente.
- Morsure : 83;
 - voir aussi Usure.
- Mort-gage : voir Usure.
- Moyen de circulation : voir Monnaie.
- Multiplicateur : 173;
 - - en matière monétaire : 569.
- Mutuum, mutuum ad pompam* : voir Usure.
- Nation : 233.
- Naviganti* : 60-61, 63.
- Neutralité de la monnaie : voir Monnaie.
- Niveau des prix : voir Prix.
- Nominalisme : 27-28;
 - - et monnaie : 50-56; nominalisme et réalisme monétaire : 50-51;
 - voir aussi Scolastique.
- Numéraire (voir aussi Monnaie).
- Offre : 157, 164, 165;
 - - globale : 475;
 - - de biens et services : voir Biens;
 - - de fonds prêtables : voir Fonds prêtables;
 - - de monnaie : voir Monnaie, Quantité de monnaie;
 - - de travail : voir Travail;
 - voir aussi Loi (de l'offre et de la demande).

- Ordre : 105-107;
 • - social : 162, 249;
 • - naturel : 226, 228, 229-230, 236.
- Ouvrier : 318, 322, 327, 328, 329, 339, 340, 349, 351, 380, 385, 391, 397, 434, 438, 446, 461, 483, 492, 495, 526.
- Paiement anticipé : voir Usure.
- Panoptique : 297, 298-299.
- Papier-monnaie : voir Monnaie.
- Paradoxe d'Anderson : 383, 392-393.
- Paradoxe de l'eau et du diamant (paradoxe de la valeur) : 178, 324, 399.
- Paradoxe de Saint-Pétersbourg (voir aussi Hypothèse de Bernouilli) : 147.
- Paradoxe du vote (effet Condorcet) : 259.
- Parité des pouvoirs d'achat : 344, 567, 568.
- Passager clandestin (problème du -) : 282.
- Passions : 161-162, 313, 314, 319, 357;
 • - acquisitive (chez Hume) : 206-209;
 • voir aussi Amour-propre, Égoïsme, *Homo œconomicus*, Individu rationnel, Intérêt (particulier).
- Pauvres, mendicité : 77, 89, 129, 182, 367, 375, 470, 472, 479, 483, 537;
 • lois sur les - : voir Loi.
- Péché :
 • péché d'Adam, péché originel, Chute : 156, 161, 162, 163.
- Philosophes économistes : voir Physiocrates.
- Physiocrates : 225-253, 254, 256, 261, 262, 313, 333, 335, 340, 365, 383, 385, 400, 479, 481;
 • calculateurs politiques : 147;
 • Économistes, ou écrivains économistes : 149, 150, 256, 258;
 • philosophes économistes : 150;
 • secte, ou secte des Économistes : 149, 256, 257, 261, 262, 263, 272;
 • voir aussi Physiocratie.
- Physiocratie, physiocratique : 15, 147, 149-150, 199, 226, 227, 240, 246-249, 251-253, 254, 257, 261-269, 271, 276;
 • voir aussi Physiocrates.
- Plaisirs et peines (calcul des) : 289, 290-295, 298, 299.
- Poena conventionalis* : voir Titres extrinsèques.
- Points d'or, points d'entrée et de sortie des métaux précieux : voir Métaux précieux.
- Politique :
 • - économique : 149, 160, 190, 217-219, 498;
 • - budgétaire : 217-219, 494;
 • - financière : 160, 217-219;
 • - monétaire : 217-219, 493.
- Poor Laus* : voir Loi sur les pauvres.
- Population : 126, 127, 130, 208, 214, 237, 249, 328, 329, 330, 333, 336, 354, 355, 371, 523-525;
 • loi de la -, principe de - : 329, 371-378, 385, 469, 525-527, 537;
 • - et frein positif : 373;
 • - et frein préventif : 373, 375-376, 434, 436, 470-472;
 • voir aussi Croissance, Emploi, Salaire.
- Pouvoir d'achat de la monnaie : voir Monnaie.
- Préférence pour le présent : 280.
- Prêt à intérêt : voir Intérêt (taux d' -), Usure.
- Prêteur en dernier ressort : 554-561, 568-572;
 • voir aussi Banque, Monnaie.
- Prince : voir Monnaie (- et pouvoir du Prince), Mercantilisme.
- Principe :
 • - d'utilité : voir Utilité;
 • - de l'utilité marginale décroissante du revenu : voir Hypothèse de Bernouilli;
 • - de population : voir Population.
- Prix : 35-36, 40, 41, 42, 104, 110, 115, 158-160, 163-166, 170-174, 208-213, 219, 220-222, 232-234, 234-238, 247, 258, 264, 266, 268, 269-276, 277, 279, 280, 281, 282;
 • rapport d'échange : 19;
 • bon - : 236, 240, 247;

- 29-30; et utilité : 30, 34; sources : 29; théorie scotiste du juste - 37; théorie thomiste : 30-36 (et comportements individuels : 35-36; et l'amitié s'appuyant sur l'utilité : 35-36; et les lois civiles : 36);
- - courant : 270, 404, 522;
 - - de marché : 191, 220-222, 324-325, 396, 399, 406, 413, 520-523;
 - gravitation du - de marché : 324, 325-328, 408, 483, 521, 528-529;
 - - de production : 268;
 - - de proportion (chez Boisguilbert) : 164-166, 168, 170, 173;
 - - éminent : 87;
 - - flexibles : 158, 159, 171-173, 487;
 - - fondamental : 232, 235, 236, 270, 271, 320;
 - - intrinsèque : 87;
 - - de longue période : 270;
 - - monétaire, - nominal : 321, 396;
 - - naturel : 191, 271, 276, 320-322, 324, 396, 398, 399, 404-407, 408, 410-417, 428, 517-525;
 - - réel : 320-321, 396, 518;
 - - relatifs : 164, 170-171;
 - - rigides à la baisse : 159, 173-174;
 - niveau des - : 209, 216, 218;
 - - unique : voir Loi (du prix unique);
 - - et coût marginal : 409, 413;
 - - et facteurs spécifiques : 416-417;
 - théorie additive des prix : 335-336, 420;
 - décomposition du - en quantités datées de travail : 423-424, 518;
 - les parties constituantes du prix : 321-323; la rente comme partie constituante : 378-379; 409;
 - voir aussi Accumulation, Blé, Croissance, Cycle, Développement, Étapes, Justice, Loi (de l'offre et de la demande), Monopole, Rendements, Rente, Richesse, Salaire, Travail, Valeur.
- Probabilités : 146-147, 152-153, 255, 259, 288, 294.
- Production immatérielle : 400-401, 537;
- - d'utilité : 276.
- Productivité : 264;
- - exclusive de l'agriculture : 232-234, 254, 261, 267, 276;
 - - moyenne : 272;
 - - marginale : 272; - marginale du capital : 524.
- Produit :
- - net : 232-234, 235, 237, 240, 242, 244, 246, 248, 249, 263, 264, 267-269, 271, 272;
 - - joint : 428, 542;
 - - marginal : 464;
 - voir aussi Accumulation du capital.
- Profit : 104, 164, 215, 222, 223, 246, 263-269, 275, 278, 318, 440-446, 539-540;
- - d'aliénation : 222-223;
 - - justes : 75-77, 83;
 - - comme résidu : 433, 468, 523;
 - - et productivité du capital : 452-453;
 - origine des - s : 267-268, 322, 421;
 - taux de - : 103, 212, 265, 266, 329, 440-446; taux de - minimum : 265-266, 329, 331; facteurs limitatifs : 445; facteurs régulateurs : 445; le taux de - comme rapport de quantités physiques : 444; comme rapports de valeurs : 444-445; taux de - et accumulation : 265, 329, 445, 465, 482; et demande effective : 473; et épargne : 331; et progrès technique : 425, 444; et rente : 443; et taux de salaire : 369-370, 423-424, 443-444, 464, 473-474, 524;
 - la baisse du taux de - au cours du développement : 467-468, 470, 526;
 - taux de - et concurrence des capitaux : voir Capital;
 - voir aussi Accumulation du capital, Épargne, Machines, Salaire.
- Progrès : 211, 215-216, 255, 256, 260;
- - technique : 380, 388-390, 425, 444, 447, 464;
 - voir aussi Profit, Richesse.
- Propriétaire : 157, 164, 278.
- - foncier, - de terres : 120-121, 123, 124, 212, 217, 233, 235, 240, 249, 261-264, 266-269, 328, 348, 353, 356,

- 383, 420, 470, 480; voir aussi Rentier;
- d'industrie (capital humain) : 269.
- Propriété : 31-33, 64, 207, 218, 269, 280, 282, 347, 348, 350;
- - collective : 19;
 - - privée : 19, 32-33, 277, 278, 279;
 - - foncière : 217, 262;
 - - et usure : 44-45, 47, 59-60, 62.
- Protectionnisme, protectionniste : 108, 134-135, 154, 351, 357, 380, 383, 390, 498.
- Protestantisme : voir Réforme.
- Providence : 166, 356, 358.
- Quantité de monnaie : voir Monnaie.
- Quantitative (Théorie - de la monnaie) : voir Monnaie.
- Quasi-rente : voir Rente.
- Querelle des Universaux : voir Universaux.
- Rapport d'échange : voir Prix.
- Rareté : 161, 315, 334, 371, 379;
- - et valeur : 273, 369, 399, 408, 409, 519;
 - - et prix : 270, 399, 408, 409, 414;
 - - de la terre : 386, 420, 427, 440, 443, 446, 449, 467, 478, 519; - relative des terres les plus fertiles : 383;
 - - et croissance : 373.
- Reflux : voir Loi du reflux.
- Réforme : 16, 21, 71, 80-84.
- Réglementation : 170, 171, 173, 174.
- Religion (voir aussi Catholicisme, Protestantisme) : 108.
- Rendement : 266, 270, 271;
- -s non proportionnels (loi des) : 270, 271-272;
 - - s marginaux : 526;
 - -s constants : 410-411, 413, 416, 441, 467, 540;
 - -s croissants : 449, 467;
 - -s décroissants : 379, 381, 415-416, 467-468, 525, 527; rendements décroissants et valeur : 379; et prix : 270, 379, 415-416;
 - taux de - : 270.
- Rente :
- - : 159, 168, 169, 170, 173, 232, 238, 243, 263, 265, 266, 267, 270, 333-335, 370, 380-388, 443, 526-527, 538;
 - - et produit net : 232-234;
 - taux de - : 265, 266, 270;
 - - absolue : 386, 526;
 - - différentielle : 379, 381;
 - - intensive : 379, 385-386;
 - - et fertilité des terres : 334-335;
 - - et rareté de la terre : 386;
 - - et usage multiple de la terre : 382-387;
 - - et progrès technique : 380, 388-390;
 - - comme revenu résiduel : 323;
 - - comme revenu de monopole : 334, 380, 382, 383;
 - - comme partie constituante du prix : 322, 323, 378;
 - autres caractéristiques de la - chez les Classiques : définition de la - : 333, 383; origine de la - : 322, 383; part de la - dans le revenu : 335; évolution de la part de la - dans le produit : 387-388; quasi-rentes : 539;
 - voir aussi Paradoxe d'Anderson, Profit.
- Rentier (voir aussi Propriétaires fonciers) : 157, 159, 163, 167, 168, 173.
- Répartition des revenus : 114, 132, 157, 267, 328-335, 523-525;
- - et développement : 328, 333, 335, 464-474;
 - - et institutions : 538-540;
 - voir aussi Intérêt, Profit, Rente, Revenu, Salaire.
- Reprises (voir aussi Intérêt des avances) : 241, 244, 268.
- Réserve de valeur : voir Monnaie.
- Ressources rares et croissance : 441-443, 447-448.
- Revenu : 157, 158, 159, 173, 210, 212, 218, 257, 262-265, 267-269, 274, 278, 283, 284, 317, 322, 335, 337, 340, 478-479;
- conception physiocratique du - :

- 237, 239, 240, 242, 244-246, 262-265, 267-269 (et le - disponible chez Turgot : 267-268);
- - brut : 339;
 - - net : 212, 316, 450;
 - flux circulaire des - : 192, 193;
 - voir aussi Accumulation du capital, Circuit, Croissance, Développement, Épargne, Profit, Rente, Répartition, Salaire.
- Révolution :
- - française : 151, 259, 260, 288, 300-301;
 - - industrielle : 367.
- Richesse : 106, 113, 126, 131, 154, 155, 157, 158, 159, 168, 204, 208, 210, 211, 219, 231, 239, 242, 262, 267, 269, 272, 317, 320, 324, 325, 328, 329, 330, 331, 339, 340, 342, 343, 347, 348, 349, 355, 356, 357, 389, 402, 511, 512, 515, 516, 518, 521, 532, 533, 534, 536, 537, 538, 542;
- - pécuniaire : 238, 246;
 - - naturelle et monnaie : 50, 51, 55;
 - effet - et neutralité de la monnaie : 575;
 - - et épargne : 398;
 - - privée et bien-être public : 398-399;
 - - et valeur : 398, 401-404, 412;
 - - et baisse des prix : 394-395;
 - progrès de la - : 272, 478, 482; progrès de la - et demande effective : 490-494;
 - voir aussi Accumulation du capital, Enrichissement.
- Risque : 265, 266, 270, 280;
- - et usure : 60-66.
- Royaume agricole : 225.
- Salaire : 77, 129-130, 216, 222, 264, 265, 269, 270, 271, 413-414, 433-440, 523-524;
- - courant : 437-438, 468, 523;
 - - nominal, ou monétaire : 159, 170, 174;
 - - naturel : 328, 433, 434-437, 466-467, 468, 523, 524;
 - - physique : 440-443, 468;
 - - réel : 159, 425;
 - rigidité des -s : 159, 174, 438, 440-441, 474, 492-493;
 - inégalité des taux de - : 269, 434;
 - autres caractéristiques des -s chez les Classiques : ajustement du taux de - : 438-440; le taux de - maximum : 464; - et salaire de subsistance : 328, 433, 434-435, 467; - et profits : 369-370, 423-424, 464, 524; - et accumulation du capital : 329-331; - et croissance : 329; - et fonds de salaires : 433, 436-438, 524, 539-540; - et prix : 424-427, 435-436, 438; - et prix du blé : 379, 414, 443; - et prix des biens de consommation : 413-414;
 - voir aussi Croissance, Profit, Répartition.
- Salamanque (école de) : voir École.
- Say (loi de) : voir Loi.
- Science :
- - du gouvernement économique : 149;
 - - de l'économie politique : 149-150, 295, 298;
 - - de l'homme : 206;
 - - économique : 145, 146, 147, 149-150, 249;
 - - sociale : 146, 149;
 - sciences morales et politiques : 145, 146, 149, 260;
 - voir aussi Système.
- Scolastique : 15-16, 19, 20, 21, 71, 143.
- éléments bibliographiques : 22-23;
 - le jugement de Montesquieu sur la - : 16-17, 277; le jugement de Turgot sur la - : 277-280; le jugement de Say sur la - : 15;
 - voir aussi Scotisme, Juste prix, Nominalisme, Thomisme, Titres extrinsèques, Usure.
- Scotisme : 27.
- Secte des Économistes : voir Physiocrates.
- Sécurité : 296-297.
- Seigneurage : voir Monnaie (- et pouvoir du Prince).

- Nominalisme, Thomisme, Titres extrinsèques, Usure.
- Scotisme : 27.
- Secte des Économistes : voir Physiocrates.
- Sécurité : 296-297.
- Seigneurage : voir Monnaie (- et pouvoir du Prince).
- Sensations : 228, 254, 255, 257, 292-293.
- Sensualisme : 227-230, 254, 274.
- Services personnels : 473, 493.
- Services productifs : 405-406.
- Socialisme, socialiste : 153, 154, 531.
- Societas* : 58, 60, 62, 64, 65, 66.
- Sous-emploi : voir Emploi.
- Spéculation : voir Comportement.
- Sponte acta* (chez Bentham) : 297.
- Stabilité : 157, 170, 171, 174, 216, 220-222, 391, 392, 400, 493, 494.
- Stagnation : voir Crise, Cycle, Dépression.
- Statistique : 147, 297;
 - voir aussi Arithmétique politique.
- Stock (voir aussi Mécanisme, Quantité de monnaie) : 171, 174;
 - - de précaution : 171, 172;
 - - de spéculation : 171, 172.
- Suraccumulation : voir Capital.
- Surplus : 190, 335, 389, 428, 441, 450, 463, 468, 495, 496.
- Surproduction : 478, 482, 527.
- Système :
 - - de Law : 182, 183;
 - - du Mississippi (voir système de Law);
 - - de monopole : voir Mercantilisme;
 - - des commerçants : voir Mercantilisme;
 - - mercantile : voir Mercantilisme.
- Système des richesses : 150;
 - voir aussi Science.
- Tableau économique : 99, 150, 199, 234, 238-246, 247-248, 251;
 - formule arithmétique du - : 239, 242-246;
 - hypothèses du - : 239-240, 244-246;
 - utilisations du - : 239;
 - zigzag, ou zizac : 238, 239, 241, 242, 247;
 - voir aussi Physiocratie.
- Tableau hiéroglyphique : 150.
- Tâtonnement : 221, 276.
- Taux :
 - taux de change : voir Change;
 - taux d'intérêt : voir Intérêt;
 - taux de profit : voir Profit;
 - taux de salaire : voir Salaire.
- Thésaurisation : 161, 164, 173, 179, 195, 197, 202, 264, 450-451, 477, 479, 485-486, 488, 529;
 - voir aussi Épargne.
- Thomisme : 26-27;
 - - et compréhension organiciste et téléologique de la société : 26;
 - - et monnaie : 45-46, 50.
- Titres extrinsèques : 47-49, 278;
 - la critique de Turgot aux - : 277-279;
 - *caerentia pecuniae* : 66;
 - *damnum emergens* : 48, 49, 64, 65;
 - *lucrum cessans* : 48, 49, 64, 78, 278;
 - *poena conventionalis* : 48, 49, 65-66;
 - voir aussi Usure.
- Travail : 122, 123, 127, 128-129, 132-133, 156, 173, 190, 219, 222, 248, 258, 263, 265, 266, 267, 270, 295-296;
 - - commun : 433, 434;
 - - complexe : 434;
 - - productif et - improductif : 339-341, 398, 400, 436, 479-480, 493;
 - - commandé : 320-322, 396, 433;
 - - incorporé : 322, 397, 410, 418, 432;
 - homogénéité du - : 409, 433;
 - le - comme étalon : 320-322, 379, 432;
 - le - comme seule source de richesse : 518;
 - demande de - : 436-438, 457-458, 461, 469, 472-473; demande de tra-

- vail improductif : 465, 473; demande de - et accumulation : 329, 340-341, 436-438, 456, 457-458, 465;
- offre de - : 271; 466, 483; offre de - et demande de biens : 495-496;
 - marché du - : 158, 159, 174, 408, 412, 416, 438, 439, 440, 469;
 - spécialisation du - : 483;
 - mobilité du - : 483;
 - substitution du capital au - : 436, 457;
 - voir aussi Accumulation du capital, Biens et services, Croissance, Demande, Division du travail, Fonds des salaires, Machines, Salaire.
- Triple contrat : 62.
- Troc : 156, 157, 164, 178, 179, 208, 209, 211, 217, 219, 220, 318, 342.
- Unité de compte : voir Monnaie (fonctions de la -).
- Universaux (querelle des -) : 28.
- Usage :
- - propre et - secondaire des biens : 52;
 - voir aussi Utilité, Valeur.
- Usure : 16, 42-67, 77, 83, 88, 257, 258, 277-279, 290, 295, 296, 323, 345, 350, 557;
- sources : 43;
 - - comme péché d'intention : 56;
 - - et accord volontaire des parties : 44, 66;
 - - et bien commun : 59;
 - - et change : 47, 59;
 - - et information : 48, 49, 55, 56-66;
 - - et prix des biens futurs : 57-58, 61, 62;
 - - et propriété : 44-45, 47, 59-60, 62;
 - - et intérêt : comme revenu compensatoire d'une renonciation à la détention de monnaie : 47, 66; comme revenu de transfert associé au coût d'opportunité d'un prêt : 47-49; comme surplus de l'échange : 44, 47, 66;
 - argument classique contre l' - : 45-47;
 - *Éjiciens* : 46-47;
 - *census* : 57, 58, 59, 62;
 - *foenus nauticum* : 58, 60-62;
 - hypothèque : 58;
 - mohatra : 47, 58;
 - mort-gage : 47;
 - *mutuum* : 44-45, 47, 48, 59, 65;
 - *mutuum ad pompam* : 47, 52;
 - paiement anticipé : 61, 63;
 - *venditio sub dubio* : 61, 62, 63;
 - vente à crédit : 57, 58, 61, 63;
 - viager : 62;
 - voir aussi Intérêt, Risque, Scolastique, *Societas*, Titres extrinsèques, Triple contrat.
- Utilitarisme : 255, 289-299, 311, 366, 531-532;
- voir aussi Plaisirs et peines.
- Utilité : 30, 34, 164, 207, 254, 269, 273-276, 279-280, 282-284, 313, 396, 397, 398, 399, 402, 411, 520;
- fonction d' - (voir aussi Hypothèse de Bernouilli) : 147;
 - - marginale : 398, 403, 520, 521, 532;
 - - marginale du revenu (voir aussi Hypothèse de Bernouilli) : 274, 283, 284;
 - principe d' - : 289, 291, 295, 299, 366;
 - - égale au prix : 401;
 - - mesurée par la valeur : 398, 401; par le sacrifice maximum : 403;
 - voir aussi Désutilité.
- Valeur : 117, 123, 220-223, 231-232, 256, 258, 263, 265, 268, 269-271, 273-277, 279-281, 283, 285, 287, 315, 396-433, 517-525, 540-541;
- - absolue : 429-430, 518;
 - - appréciative (chez Turgot) : 275-276;
 - - d'échange, ou - échangeable : 275, 295-296, 320, 324, 396, 398, 399, 400, 518, 522;
 - - de marché (ou du marché) : 541;

- - estimative (chez Turgot) : 273-275, 280;
 - - fondamentale : 270-271;
 - - intrinsèque : 104, 180, 191, 276, 320, 321, 324;
 - - réelle : 276;
 - - subjective : 277;
 - - vénale : 231-232, 233, 235, 236, 242, 270-271;
 - - d'usage, ou usuelle : 231-232, 295, 320, 324, 385, 396-400, 403, 412;
 - - fondée sur l'utilité : 269-276; - et utilité : 401;
 - - fondée sur la quantité de travail (valeur travail) : 322, 397, 408, 409, 410, 417-419, 420-427;
 - - capital : 409, 417, 419, 427-429, 520;
 - - terre : 190;
 - - et durée de processus productif : 419-422;
 - - et structure du capital : 421-423;
 - - et demande : 410;
 - - de la monnaie : voir Monnaie;
 - paradoxe de la - : voir Paradoxe de l'eau et du diamant;
 - voir aussi Étalon invariable, Prix, Rareté, Rendements, Richesse.
- Valor impositus* : voir Monnaie.
Venditio sub dubio : voir Usure.
 Vitesse de circulation de la monnaie : voir Monnaie.
 VOC : voir Compagnie.
Voluptas : voir Prix (juste -).
- Zigzag (ou Zizac) : voir Tableau économique.

Index des noms cités

Le présent index est conçu de manière à pouvoir être utilisé aisément en liaison avec l'index des matières. A l'intérieur de chaque entrée, les rubriques qui en forment la décomposition ne sont pas nécessairement classées par ordre alphabétique mais plutôt par ordre raisonné de contenu.

- ABEILLE Louis Paul, 226.
ABÉLARD Pierre, 25, 28.
ÆGIDIUS ROMANUS, 62.
AFTALION Albert, 552.
AKHTAR M. A., 224.
ALBERT LE GRAND (saint), 25, 29, 34, 67;
• - et l'averroïsme, 26;
• - sur la justice commutative et la justice distributive, 31;
• - sur le juste prix : les rôles du besoin et de l'utilité, 29; les sources, 30.
ALEMBERT Jean LE ROND D', 257, 259, 289, 291;
• - sur le sens du mot *œconomie*, 148;
• - sur la nomination de Turgot au Contrôle général, 258.
ALEXANDRE (d'Alexandrie), ou ALEXANDRE LOMBARD, 24, 42, 58, 67;
• - sur le census, 57, 58, 67;
• - sur le change, 59.
ALEXANDRE (de Hales), 29.
ALEXANDRE III (Rolando Bandinelli),
• - et la décrétale *in civitate*, 63.
ALLEN William R., 102, 138, 139.
ALLIX Edgard, 151, 153, 251.
AMBROISE (saint), 31, 44.
ANDERSON G. M., 204, 224.
ANDERSON James, 379, 386, 395;
• éléments bibliographiques, 499;
• - sur la rente, 381-383, 385; et les loïs sur le blé, 383.
ANDREADES A., 577.
ANDREWS P.W. S., 547.
ANSCHUTZ R.P., 552.
ANSPACH Radalph, 362, 363.
APPLEBY Joyce Oldham, 102, 138.
ARAGO François, 285.
ARENA Richard, 519, 520, 547, 552.
ARENSBERG Conrad, 22.
ARGEMI Lluís, 152.
ARISTOTE, 18, 19, 21, 24, 25, 26, 27, 34, 39, 45, 52, 67, 68, 79, 87, 105;
• - et la différenciation de l'économique et du politique, 20;
• la diffusion des traductions latines au Moyen Age, 24-25;
• - sur la distinction entre usage propre et usage secondaire des biens, 52;
• - sur la justice, 31;
• - sur la monnaie, 45, 46, 50.
(PSEUDO-)ARISTOTE, 21;
• - et la nature de l'économie, 20.
ARROW Kenneth J., 259, 363.
ASGILL John, 136.
ASHLEY William J., 68.
ASHTON T. S., 577.
ATTWOOD Thomas, 560.
AUGELLO Massimo, 152.
AUGUSTE (Caius Julius Cæsar Octavianus Augustus),
• - comme symbole de la nécessité du maintien des professions chez Boisguilbert, 157.

- AUGUSTIN (saint), 33, 35, 36;
 • - sur la propriété, 32.
- AUSTIN Michel, 18, 21.
- AUXERRE (Guillaume d') : voir Guillaume.
- AVERROËS (Ibn Rashid), 26, 27;
 • - sur la doctrine de la double vérité, 26.
- AVICENNE (Ibn Sena), 27.
- AVRIL Pierre, 86, 89.
- AZPILCUETA Martin DE (dit Doctor Navarro), 73, 74, 78, 89, 116.
- BABBAGE Charles, 509, 530.
- BACON Francis, 97, 105, 136, 289;
 • - sur le commerce international, 112.
- BAGEHOT W., 557.
- BAILEY Samuel, 499, 524, 547;
 • éléments bibliographiques, 552;
 • - sur l'étalon invariable de valeur, 429, 518;
 • - sur la méthode, 513;
 • - sur les prix, 519;
 • - sur la valeur, 518, 521, 523.
- BAKER Keith Michael, 151, 286, 287.
- BALDWIN John W., 16, 29, 41, 42, 68.
- BANFIELD T.C., 530.
- BARATH D., 29, 34, 68.
- BARBEYRAC Jean, 85.
- BARBIER Antoine-Alexandre, 285.
- BARBON Nicolas, 85, 136;
 • - sur le taux d'intérêt, 125;
 • - sur la quantité de monnaie, 126;
 • - sur l'emploi, 126, 128;
 • - sur la consommation, 125, 130.
- BARCOS Martin de, 156.
- BARNA Tibor, 251, 252.
- BARNEVELDT Jan VAN OLDEN (Jan van Oldenbameveldt), 85.
- BARTON John, 458, 461, 499.
- BASDEVANT Jules, 89.
- BASTIAT Frédéric, 308, 527.
- BAUDEAU (abbé) Nicolas, 250, 253;
 • - et l'origine de l'expression sciences morales et politiques, 145;
 • - et les *Éphémérides du citoyen*, 145, 226;
 • - et le Tableau économique, 239, 253.
- BAUDRILLART Henri, 514, 516, 525, 547.
- BAUER Stephan, 225.
- BAUMGARDT David, 293, 300.
- BAUMOL William J., 152, 499, 508;
 • - sur la loi de Say, 475.
- BEAUGRAND Philippe, 577.
- BECCARIA Cesare Bonesana (marquis), 145, 199, 255, 289, 291;
 • - et les débuts de l'enseignement de l'économie politique, 146;
 • - et les débuts de la formalisation du raisonnement économique, 147, 255.
- BECATTINI G., 533, 547.
- BECKER Gary S., 499, 508;
 • - et la loi des débouchés, 475.
- BENETTI Carlo, 327, 358, 362, 507.
- BENOIT XIV (Prospero Lambertini),
 • - et l'encyclique *Vix Pervenit*, 277.
- BENSA E., 62, 68.
- BENTHAM Jeremy, 255, 311, 366, 499, 536, 546, 575;
 • éléments biographiques, 289-290;
 • - et Helvétius, 290, 291;
 • - et Marx, 299;
 • - et Newton, 289, 291;
 • - et Smith, 295-297;
 • - sur le calcul des peines et les plaisirs, 291-295;
 • - sur les droits naturels, 297;
 • - sur l'économie politique, 295-298;
 • - sur les lois sur les pauvres, 299;
 • - sur la monnaie, 294-295;
 • - sur le Panoptique, 297, 298-299;
 • - sur les quatre buts de sécurité, de subsistance, d'abondance et d'égalité, 296-297;
 • - sur le rôle de l'État, 297;
 • - sur le stock de capital, 296;
 • - sur la valeur, 296.
- BENTHAM Samuel, 290.
- BERNARD A., 44, 68.
- BERNOUILLI Daniel, 147, 274, 283.
- BERNOUILLI Jacques,
 • - et les débuts de la formalisation

- mathématique en économie politique, 147.
- BERNOULLI Nicolas, 147.
- BERTHOUD Arnaud, 21.
- BESNARD Philippe, 80, 89.
- BERTIN Henri Léonard Jean Baptiste, 258, 287.
- BEUVRON marquis DE
 - - et son jugement sur Boisguilbert, 155.
- BHARADWAJ Krishma, 518, 520, 540, 547.
- BIANCHINI Marco, 152, 153, 287.
- BIAUJEAUD Huguette, 419, 499, 504.
- BIELER André, 81, 83, 89.
- BITTERMAN Henry John, 362.
- BLACK R.D.C., 547, 551.
- BLACKSTONE William, 289.
- BLANQUI Jérôme-Adolphe, 307, 513, 516, 547.
- BLAUG Mark, 511, 531, 533, 547.
- BLAVET (abbé) Jean-Louis, 310.
- BLOCK Maurice, 306.
- BLOOMFIELD Arthur I., 252.
- BODIN Jean, 19, 88, 89, 136;
 - - sur la consommation, 115;
 - - sur la hausse des prix, 97, 116;
 - - et la théorie quantitative, 117.
- BÖHM-BAWERK Eugen von, 288, 409;
 - - et ses critiques à la théorie de l'intérêt de Turgot, 266, 281.
- BOIZARD (ou Boisard), 180.
- BOISGELIN Jean De Dieu Raymond DE, 199.
- BOISGUILBERT Pierre LE PESANT DE, 144, 147, 154-175, 191, 256, 281;
 - éléments biographiques, 154-155;
 - éléments bibliographiques, 175;
 - - et le jansénisme, 154, 156, 161-163, 167;
 - - sur les différents états de la société, 156-158;
 - - sur le circuit des professions, 157, 173;
 - - sur le circuit des revenus, 157, 167, 173;
 - - sur la monnaie, 157, 160-161, 168, 173;
 - - et le découpage de l'économie en marchés agrégés, 158-160;
 - - sur le rôle de la flexibilité des prix dans le fonctionnement des marchés, 158-160, 171-172, 174, 247;
 - - sur les prix de proportion, 110, 164;
 - - sur la condition tacite des échanges, 164-165;
 - - sur la concurrence et la réalisation automatique de l'équilibre en régime de concurrence, 165-167, 172-173;
 - - sur le rôle de la réglementation des marchés dans le déclenchement des crises, 171-172;
 - - sur le rôle des anticipations dans les crises, 170-174;
 - - sur l'origine des chocs déstabilisateurs, 167-169.
- BONAPARTE Napoléon
 - - et la Banque d'Angleterre, 554.
- BONAR James, 506.
- BONIFACE VIII (Benedetto Caetani),
 - - et les sources sur l'usure, 43.
- BORDES Christian, 288.
- BORTKIEWIEZ Ladislaus von, 547.
- BOSANQUET Charles, 570.
- BOSSUET Jacques-Bénigne, 88, 89.
- BOTERO Giovanni, 371.
- BOULANGER Nicolas Antoine,
 - - et l'article «Economie politique» de l'*Encyclopédie*, 149.
- BOWLEY Marian, 140, 338, 358, 515, 519, 548, 551, 552.
- BOWRING John, 290, 300.
- BOYD Walter, 560-563.
- BOYER Jérôme DE, 364.
- BOYER-XAMBEU Marie-Thérèse, 139.
- BRABANT (Siger de) : voir Siger.
- BRAUDEL Fernand, 111, 140.
- BRENNER R., 138.
- BRETON Yves, 514, 527, 548, 552.
- BRIDREY E., 53, 68.
- BROWN Maurice, 361.
- BROWN Thomas, 290.
- BRUNI Leonardo (dit Leonardo Aretino),
 - - et la première édition moderne des *Économiques* du pseudo-Aristote, 21.
- BUCHANAN David, 305, 334, 358, 410, 500;
 - - sur la rente, 380, 386;

- - et l'origine de la rente, 383;
 - - sur la rente et la richesse, 385, 389;
 - - et les salaires, 413-414.
- BUCHANAN James M., 339, 358.
- BUCKLE Henry Thomas, 311.
- BURDETT Francis, 290.
- BURIDAN Jean, 28, 37, 67, 69 ;
- le nominalisme de -, 51 ;
 - - sur la monnaie, 50-56 ; comme unité de compte, 46 ; conception métalliste, 51-52 ; la monnaie et le pouvoir du Prince, 54-56 ; les quatre causes de la monnaie, 51 ; mesure intermédiaire des valeurs, 52 ; richesse par accident, 51 ; supplée aux insuffisances du troc, 51 ; théorie réaliste, 51 ;
 - - sur le besoin comme mesure du prix, 39 ;
 - - sur le bien commun et le bien privé, 54.
- BÛTEL-DUMONT Georges-Marie, 200.
- CABANIS Pierre-Jean-Georges, 285.
- CARNES John Elliot, 307, 534.
- CALVIN Jean, 80-84, 89.
- CAMPBELL Roy Hutcheson, 360, 361.
- CAMPBELL Thomas D., 362.
- CAMPOMANES Pedro Rodriguez de, 145.
- CANARD Nicolas-François,
- - et les débuts de la formalisation mathématique en économie politique, 148.
- CANDELA Guido, 251.
- CANNAN Edwin, 361, 503.
- CANTILLON Richard, 78, 89, 136, 144, 148, 177, 180, 188-199, 200, 202, 203, 255, 319, 324, 328, 358;
- éléments biographiques, 188-189;
 - éléments bibliographiques, 203;
 - - sur le modèle du grand domaine, 191;
 - - sur les marchés, 191;
 - - sur la doctrine des trois rentes, 192;
 - - sur le flux circulaire des revenus, 192-193;
 - - sur la consommation, 115;
- - sur la théorie de la valeur, 190-191; la théorie de la valeur-terre, 190;
 - - sur la hausse des prix, 120;
 - - sur les biens échangés et non échangés, 193-194;
 - - sur le rôle de la demande, 246;
 - - sur la monnaie : la demande de monnaie, 193-194; la quantité de monnaie, 120, 248; les origines de l'expansion monétaire, 194-195; les canaux de transmission, 193-195; la circulation de la monnaie, 193-195; la vitesse de circulation, 194;
 - - sur les innovations financières, 197-198;
 - - sur le mécanisme rééquilibrateur de la balance des paiements, 193, 195-196;
 - - sur la théorie de la population, 190.
- CARAVALE Giovanni A., 504, 505.
- CARDOSO José Luis, 152.
- CARLYLE Thomas, 531.
- CARMICHAEL Gresham, 314, 315.
- CARTELLIER Jean, 250, 251.
- CARTWRIGHT John, 290.
- CARY John, 108, 136;
- - sur l'emploi, 128-129;
 - - sur les hauts salaires, 130.
- CASAROSA Carlo, 500, 505;
- - sur Ricardo, 436, 441.
- CASSEL Gustav, 568.
- CASSELS John M., 505.
- CASSIODORE (Flavius Magnus Aurelius Cassiodorus), 53.
- CAUWËS Paul, 306.
- CEVA Giovanni,
- - et les débuts de la formalisation mathématique en économie politique, 147.
- CHADWICK Edwin, 290.
- CHAMILLART Michel de , 155, 177.
- CHAMLERS Thomas, 525, 526, 527, 528-529, 548.
- CHAMLEY Paul, 223, 224.
- CHARLES QUINT, 74, 80, 98.
- CHARTIER Roger, 152.
- CHASTELLUX François Jean, 289, 291.
- CHAUDURY K.N., 139.

- CHEVALIER Michel, 308, 517, 548.
- CHILD Josiah, 136, 200, 202, 257, 266;
- - sur la liberté du commerce, 107;
 - - sur le taux d'intérêt, 124-126;
 - - sur les salaires, 129;
 - - sur la balance du commerce, 134.
- CHIPMAN John S., 542, 548.
- CHIQUET C., 68.
- CHOISEUL Étienne François, duc de -, 257.
- CICÉ abbé de-, 199, 256.
- CLAY W., 560.
- CLÉMENT Ambroise, 528, 548.
- CLÉMENT V (Bertrand de Got), 43;
- - et les sources sur l'usure, 43.
- CLICQUOT-BLERVACHE (ou Clicquot de Blervache) Simon, 200, 201, 203.
- CLUGNY Ogier de, 258.
- COATS A.W., 138, 140.
- COBBET William, 480.
- COLBERT Jean-Baptiste, 112, 114, 165, 200.
- COLE William Alan, 368.
- COLEMAN D.C., 101, 102, 138, 139, 140.
- COMTE Auguste, 530, 531, 534, 546.
- CONDILLAC Étienne BONNOT DE, 145, 253, 319, 358, 365;
- - et le sensualisme, 227-228, 254, 255;
 - - sur le sens du mot économie, 148;
 - - et la langue de l'économie politique, 229;
 - - et la valeur, 247;
 - - sur le commerce, 248.
- CONDORCET Marie-Jean Antoine Nicolas CARITAT, marquis DE, 255, 256, 269, 274, 276, 279, 366, 371, 372;
- éléments biographiques, 259-260;
 - éléments bibliographiques, 285-288;
 - - et l'émergence de l'expression science sociale, 146;
 - - la formalisation mathématique et l'application du calcul des probabilités en économie, 147, 255, 283;
 - - et les fondements de l'économie publique, 282;
 - - sur l'impôt progressif, 283-284;
 - - sur le volume d'équilibre de la dépense publique, 282-283.
- CONDORCET Madame DE : voir Sophie de Grouchy .
- CONDORCET O'CONNOR, Arthur, 285.
- CONSOBRINUS Jean, 62.
- CONSTANCIO Francisco Solano, 405.
- COP Nicolas, 81.
- CORNEILLE Pierre, 154.
- CORRY B. A., 543, 548.
- COT Annie L., 296, 300.
- COURCELLE-SENEUIL Jean-Gustave, 306.
- COURÇON (Robert de) : voir Robert.
- COURNOT Antoine Augustin, 406.
- COURT Pierre de la, 108, 109, 110, 136.
- COVARRUBIAS Y LEIVA Diego de -, 73.
- COYET Peter Julius, 85.
- CRAFTS N.F.R., 367, 500.
- CREEDY John, 577.
- CRÉPEL Pierre, 153, 286, 287, 288.
- CROPSY Joseph, 311, 358, 361.
- CROZAT Antoine, 183.
- CULPEPER Thomas, 105, 136, 257, 266;
- - sur le taux d'intérêt, 123-125.
- CUNNINGHAM William, 100.
- DAIRE Eugène, 175, 250, 285, 286;
- - et son édition fautive des œuvres de Boisguilbert, 175;
 - son édition des œuvres de Turgot, 285;
 - son édition d'écrits de Condorcet, 286.
- DALTON George, 21.
- DASTON Lorraine J., 153.
- DAVANZATI Bernardo, 117, 137.
- DAVENANT Charles, 126, 137;
- - et la liberté du commerce, 107;
 - - sur la balance du commerce, 135;
 - - et l'arithmétique politique, 97, 235;
 - - et la loi de King-Davenant, 235.
- DAVIS Ralph, 139.
- DAVIES Raonnie J., 356, 358.
- DEANE Phyllis, 368.
- DEFOE Daniel, 128.
- DEKKERS René, 40, 68.

- DELEPLACE Ghislain, 139.
 DELEULE Didier, 204, 224.
 DELEUZE Gilles, 207, 223.
 DELMAS Bernard, 251.
 DEMALS Thierry, 251.
 DE MARCHI Neil, 553.
 DEMPSEY Bernard W. , 16, , 37, 41, 68, 71, 89.
 DENICOLA Vincenzo, 251.
 DE ROOVER Raymond, 16, 17, 22, 29, 34, 68, 69, 139.
 DESCARTES René, 97.
 DESMARETZ Nicolas, 155.
 DESTUTT DE TRACY Antoine Louis Claude, 227.
 DE VIVO G., 520, 540, 548, 553.
 DIATKINE Daniel, 310, 358, 361.
 DIDEROT Denis , 148, 224, 259, 286.
 DINWIDDY John, 300.
 DIOCLÉTIEN (Caius Aurelius Valerianus Diocletianus), 40.
 DOBB Maurice, 336, 358, 361, 503.
 DOMAT Jean, 156, 161, 166, 175.
 DOUGLAS Paul H., 361, 362.
 DUCLOS Charles Pinot, 291.
 DUHAMEL Gilles-Michel,
 - cofondateur du *Journal d'instruction sociale*, 260.
 DUHAMEL DU MONCEAU Henri-Louis, 225.
 DUMAS A., 69.
 DUMONT Étienne, 289, 300.
 DUMONT Louis, 151.
 DUNN John, 137, 140.
 DUNOYER Charles, 514, 527.
 DUNS SCOT (Jean) : voir Jean.
 DUPONT Pierre Samuel, dit Dupont de Nemours, 150, 199, 203, 226, 250, 252, 253, 257, 259, 261, 264, 277, 285, 286;
 - - et le Tableau économique, 239;
 - - éditeur infidèle des œuvres de Turgot, 226, 258, 262, 285.
 DUPUIT Jules, 500;
 - - critique de Say, 402-403.
 DUPUY Claude, 50, 67, 68, 69.
 DUSSARD Hippolyte, 285.
 EAGLY Robert V., 139, 251, 363.
 EDGEWORTH Francis Ysidro, 294, 520, 542, 548.
 ECK Jean, 83.
 EIDOUS Marc-Antoine, 291.
 EINAUDI Luigi, 252.
 EKELUND Robert B., 539, 540, 548.
 EL SHAKANRIKI Mohammed, 301.
 ELSTER Jon, 151.
 ELTIS Walter A., 251, 252, 363, 375, 500, 503.
 ENDRES A.M., 138.
 ERASME Didier (Desiderius Erasmus), 82.
 ETNER François , 153.
 EYDE J., 560.
 FACCARELLO Gilbert, 150, 151, 152, 175, 288.
 FAREL Guillaume, 81.
 FAU Jacqueline, 68.
 FAURE Edgar, 187, 285.
 FAUVE-CHANOUX Antoinette, 506.
 FAWCETT Henry, 308.
 FÈBVRE Lucien, 72, 89.
 FÉNELON François de SALIGNAC DE LA MOTHE, 143.
 FERDINAND 1^{er} (grand-duc de Toscane), 119.
 FETTER Frank Whitson, 139, 507, 543, 548, 577.
 FILANGIERI Gaetano, 199.
 FINLEY Moses I., 18, 19, 21.
 FISHER Irving, 575.
 FLEW A., 506.
 FOLKESTONE (lord) : 560.
 FONTENELLE Bernard LE BOVIER DE, 154.
 FOLLEY V., 251.
 FONTANA Biancamaria, 535, 548.
 FONTENAY Roger de, 514, 548.
 FORBONNAIS François VÉRON DE, 148, 149, 200, 201, 202, 203, 253;
 - - sur la quantité de monnaie, 244;
 - sur la méthode, 249;
 - - et la critique de la physiocratie, 226, 247-249.
 FORTREY Samuel, 105, 134, 137.
 FOURIER Charles, 299.
 FOX-GENOVESE Élisabeth, 151, 251.

- FRIEDMAN David D., 69.
 FULLARTON John, 543, 560.
 FURNISS Edgar S., 140.
- GALIANI Ferdinando, 145, 247, 249.
 GALILEI Galileo, 97, 314.
 GARAT Dominique-Joseph, 285.
 GARCIA Francisco, 73.
 GAREGNANI Pierangelo, 326, 359, 408, 500.
 GARNIER Germain, 310, 361, 548.
 GARNIER Joseph, 306, 514, 517, 523, 524, 525, 526.
 GAY John, 290.
 GAZIER Bernard, 90.
 GENOVESI Antonio, 145;
 • - et les débuts de l'enseignement de l'économie politique, 146.
 GENTILIS Albericus, 86.
 GÉRARD Philippe, 301.
 GERSON (Jean de) : voir Jean.
 GERVAISE Isaac, 137;
 • - et le concept de travail, 123, 132;
 • - sur le commerce extérieur, 116, 136;
 • - et l'équilibre automatique du commerce extérieur, 132-133.
 GETINO Luis, 90.
 GHENT (Henry de) : voir Henry.
 GIDE Charles, 512, 516, 517, 548.
 GILAIN Christian, 286, 287.
 GILBERT Giorgio, 251.
 GILLARD Lucien, 53, 69, 139.
 GILLES (de Lessines), 24, 67;
 • - et la paiement anticipé, 64;
 • - et la monnaie exclue de la *venditio sub dubio*, 62;
 • - sur le *census*, 58;
 • - sur le temps dans l'usure, 57.
 GIOLI Gabriela, 152.
 GODELIER Maurice, 22.
 GODWIN William, 366, 371, 372.
 GOLDFELD Stephen M., 152.
 GOLDSCHMIDT Victor, 22.
 GORDON Barry, 16, 18, 20, 22.
 GORIS Jean, 90.
 GOULD J.D., 139.
 GOURNAY : voir Vincent.
- GOUTTES (abbé), 277.
 GRAMPP William, 139.
 GRANGE Henri, 153.
 GRASLIN Jean-Joseph Louis , 147, 253, 257, 271, 287;
 • - et la diffusion de l'expression science économique, 150;
 • - sur la Tableau économique, 150, 247-248;
 • - et la critique des physiocrates, 226, 247, 249.
 GRATIEN (Johannes Gratian), 25, 42;
 • - et les sources sur l'usure, 43;
 • - sur la propriété, 32.
 GRÉGOIRE de Nazianze, 44.
 GRÉGOIRE IX (Ugolino Segni), 25;
 • - et la décrétale *Naviganti*, 60, 63;
 • - et les sources sur l'usure, 43;
 GREGORY T. E., 140.
 GRICE-HUTCHINSON Marjorie, 73, 90.
 GROENEWEGEN Peter, 288, 520, 548.
 GROOT Hugo DE (dit Grotius), 29, 72, 84- 90, 97, 314, 320, 324.
 GROOT Jean DE, 85.
 GROTIUS : voir Groot Hugo de.
 GROUCHY Sophie DE (Mme de Condorcet) , 285, 361.
 GUIDI Marco, 151, 301.
 GUILLAUME (d'Auxerre), 67;
 • - et l'usure comme péché d'intention, 56;
 • - et la vente à crédit, 64.
 GUILLAUME (d'Ockham), 27;
 • - et la Querelle des Universaux, 28;
 • - et les représentations sociales issues du nominalisme, 28;
 • - sur la théorie des distinctions, 27-28.
 GUILLAUMIN Gilbert-Urbain, 307.
- HAAKONSSSEN Knud, 151.
 HABAKKUK H.J., 140.
 HACKING Ian, 153.
 HALES (Alexandre de) : voir Alexandre.
 HALÉVY Elie, 289, 294, 301.
 HAMBLETON Hugh G., 73, 90.
 HAMELIN A.-M., 58, 59, 67, 69.
 HAMILTON Earl J., 187.

- HAMMOURABI, 29.
 HARRISON Ross, 301.
 HARSIN Paul, 177, 187.
 HARTLEY David, 290, 294.
 HAUSER Henri, 83, 90, 107.
 HAYEK Friedrich von, 206, 224.
 HAYLESBURY John, 118.
 HEATON Herbert, 101, 138.
 HEBERT Robert F., 540, 548.
 HECHT Jacqueline, 152, 153, 155, 175, 250.
 HECKSCHER Eli F., 101, 102, 115, 138.
 HEGELAND Hugo, 140.
 HEIDELBERGER Michael, 153.
 HELVÉTUS Claude-Adrien, 255, 289, 290, 291, 310.
 HENRI IV, 107.
 HENRY (de Ghent)
 - - sur le *census*, 58.
 HERBERT Claude Jacques, 225.
 HERLITZ Lars, 138, 250.
 HESSE Henri de : voir Langenstein.
 HICKS John, 388, 500, 505.
 HILDEBRAND Bruno, 310.
 HIMMELFARB Gertrude, 301.
 HINTON R., 102, 139.
 HIRSCHMAN Albert O., 109, 151.
 HOBBS Thomas, 85, 97, 198, 207, 290, 320, 347, 359.
 HOLBACH Paul Henri Thiry, baron d', 310.
 HOLLANDER Jacob Henry, 137, 504, 505.
 HOLLANDER Samuel, 34, 69, 138, 325, 358, 361, 408, 428, 438, 439, 461, 466, 471, 492, 500, 503, 504, 506, 508, 512, 515, 532, 545, 548, 553.
 HONT Istvan, 140, 151.
 HORN Ignace Einhom, 175.
 HORNER Francis, 307, 308, 560, 563.
 HOUTONDJI Guéliffo, 520, 548.
 HUBBARD J.G., 560.
 HUME David, 177, 196, 199, 204-213, 218, 220, 271, 290, 291, 306, 309, 313, 341, 342-344, 345, 359, 395;
 - éléments bio-bibliographiques, 205;
 - - et le libéralisme, 206-208;
 - - la théorie monétaire et la théorie quantitative de la monnaie, 117, 208-209, 558, 565, 575;
 - - sur le taux d'intérêt et sur la dette publique, 125, 211-213;
 - - et l'ajustement automatique de la balance commerciale, 133, 209-211;
 - - et le libre-échange, 212;
 - - et la théorie smithienne de la rente, 323;
 - - critiqué par Tucker et Oswald, 210, 218.
 HUMPHREY Thomas M., 364.
 HUMPHREYS S.C., 22.
 HUSKISSON William, 307.
 HUTCHESON Francis, 290, 291, 309, 313-316, 320, 324, 358.
 HUTCHISON Terence W., 150, 301, 534, 548, 553.
 HUYGUES DESPOINTES H., 68.
 HUZEL J.P., 378, 500.
- IBANES Jean, 69.
 IBN RASHI : voir Averroès.
 IBN SENA : voir Avicenne.
 IGNATIEFF Michael, 151.
 IPARRAGUIRE Demetrio, 90.
 ISNARD Achylle Nicolas,
 - - et les débuts de la formalisation mathématique en économie politique, 148.
 JAMES Patricia, 507.
 JARRET Marie-France, 504.
 JAUCOURT Louis DE, 148.
 JEAN (d'André), 47.
 JEAN (Duns Scot), 27, 28, 67;
 - - critique de l'argument thomiste sur l'usure, 47;
 - - et la stérilité de la monnaie, 46;
 - - sur la *poena conventionalis*, 48, 65;
 - - sur le juste prix, 37;
 - - sur le profit des marchands, 59.
 JEAN (de Gerson), 66, 84.
 JEAN CHRYSOSTOME (saint), 31, 44, 46.
 JÉROME (saint), 44.
 JEVONS William Stanley, 299, 306, 410.

- JOHNSON Edgar A., 140.
- JONES R., 139.
- JONES Richard, 509, 525, 530, 548;
 - - sur la méthode, 515;
 - - sur la rente, 526.
- JOPLIN Thomas, 560, 575.
- JUDGES A.V., 101, 138.
- JUSTI Johann Heinrich Gottlieb von, 145.
- JUSTINIEN (Flavius Petrus Sabbatius Justinianus),
 - - sur le *mutuum*, 45.
- KALDOR Nicholas, 500;
 - - sur la théorie classique de la répartition, 440, 468.
- KAPLAN Steven L., 250.
- KAUSHIL S., 362.
- KELLY Patrick Hyde, 137.
- KEPLER Johannes, 97.
- KEYNES John Maynard, 43, 69, 507;
 - - sur le mercantilisme, 102;
 - - et la loi des débouchés, 475-476.
- KIENER Michel, 285.
- KING Charles, 200, 202, 203.
- KING Gregory, 235, 236;
 - - et son influence sur Lauderdale, 399.
- KING Peter (lord), 560, 563.
- KIRSHNER Julius, 22.
- KNIES Karl Gustav Adolph, 310.
- KNIGHT Frank H., 506.
- KORDSMEIER W.F., 539, 548.
- KRÜGER Lorenz, 153.
- KUCZYNSKI Margaret, 250.
- LA BOÉTIE Étienne DE :
 - sa traduction de l'*Économique* de Xénophon, 20.
- LABROUSSE Ernest, 225, 250.
- LAFFEMAS Barthélemy DE, 107.
- LAILLER David, 341, 358, 364.
- LANGE Oskar, 500, 508;
 - - sur la loi de Say, 476.
- LANGENSTEIN Henri DE (Henri de Hesse), 28, 37, 67;
 - - sur les prix et les besoins, 38-39.
- LANGHOLM Odd, 16, 22, 69.
- LAPIDUS André, 69, 73, 90, 314, 358, 505.
- LARRAZ José, 73, 90.
- LATOUCHE Serge, 360.
- LAUDERDALE James Maitland (comte), 307, 308, 371, 378, 400, 407, 410, 455, 469;
 - éléments bibliographiques, 500;
 - - sur l'accumulation du capital et l'accroissement de la richesse, 453;
 - - et la dette publique, 452-454;
 - - sur l'épargne et la croissance, 448;
 - - et la loi des débouchés, 475, 477, 478, 480;
 - - et le taux de profit, 448, 452-453;
 - - sur la valeur, 397-400, 413;
 - - et l'étalon invariable de la valeur, 429-430.
- LAURENT Évelyne, 308.
- LAVERGNE Louis-Gabriel Léonce DE, 516.
- LAW John, 97, 144, 148, 161, 176-187, 189, 195, 197, 198, 244, 281, 324, 554;
 - éléments biographiques, 176-177;
 - éléments bibliographiques, 187;
 - - sur les liens entre le commerce et la monnaie, 178-182;
 - - sur la loi du prix unique, 180-181;
 - - sur les mécanismes macroéconomiques, 177-178;
 - - sur la monnaie : la monnaie territoriale, 181; la demande de monnaie, 181; l'excès d'offre de monnaie, 179, 181;
 - - sur l'offre et la demande, 178-179;
 - - sur le paradoxe de la valeur (paradoxe de l'eau et du diamant), 178;
 - - et le Système du Mississippi, 182-186;
 - - et son influence sur Lauderdale, 398, 429.
- LE BRANCHU Jean-Yves, 137.
- LE BRAS Gabriel, 69.
- LE CHAPÉLIER Isaac René Guy
 - co-fondateur de la Bibliothèque de l'homme public, 260.

- - sur la question des machines, 457, 460, 463, 527;
 - - sur la méthode, 514, 515;
 - - sur les prix, 520-521;
 - - et les salaires, 523-524.
- MCLAUGHLIN T. P., 47, 61, 69.
- MEEK Ronald L., 246, 250, 251, 252, 268, 288, 359, 360, 362, 363, 504.
- MÉLITZ Jacques, 69;
- MELON Jean-François, 455.
- MENGER Carl, 19, 306.
- MENUT A., 68.
- MERCADO Tomas DE, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 90.
- MEYSSONNIER Simone, 203, 250.
- MILL James, 290, 307, 311, 365, 366, 419, 512, 517, 519, 536, 549;
- éléments biographiques, 481;
 - éléments bibliographiques, 501;
 - - sur la loi des débouchés, 475, 476, 478, 480-481, 486; et la définition de cette loi, 484; la loi et la rigidité des salaires réels, 492;
 - - sur les salaires, 523-524.
- MILL John Stuart, 299, 305, 307, 308, 366, 501, 510, 511, 529, 530-545, 549;
- éléments biographiques, 546;
 - éléments bibliographiques, 552-553;
 - et l'ajustement, 541-542;
 - - et le commerce extérieur, 542;
 - - et les cycles, 543-545;
 - - et la loi de Say, 543-544;
 - - et l'étalon invariable de valeur, 430;
 - - et les fondements philosophiques de l'économie politique, 531-536; l'utilitarisme, 531; l'objet de l'économie politique, 532; la méthode de l'économie politique, 533-535;
 - - sur les institutions, 535-536;
 - - sur les lois de la production, 536-538;
 - - sur la répartition, 538-539;
 - - et la théorie du fonds des salaires, 436, 539-540;
 - et la théorie de la valeur, 540-541, 542.
- MILLAR John, 215.
- MILLER D., 205, 223.
- MILLES Thomas, 107.
- MINTS Lloyd Wynn, 577.
- MIRABEAU Victor RIQUETI, marquis DE, 147, 188, 250, 252, 257;
- - et Quesnay, 225, 226;
 - - et le système des commerçants, 99;
 - - et l'origine de l'expression science économique, 149.
- MISSELDEN Edward, 107, 118, 134.
- MITCHELL Wesley C., 301.
- MOLIÈRE Jean Baptiste Poquelin dit, 143.
- MOLINA Luis DE, 72, 90;
- - et l'observation commune du prix, 41.
- MOLINARI Gustave DE, 306, 514, 549;
- - coéditeur d'écrits de Condorcet, 286.
- MONROE Arthur Eli, 139, 187.
- MONTAIGNE Michel Eyquem DE, 20.
- MONTCHRÉTIEN Antoine DE, 19, 21, 104, 126, 128, 137, 256;
- - sur le motif de l'action économique, 105;
 - - sur les deux circuits, 111;
 - - sur le commerce extérieur, 111, 112;
 - - et la diffusion de l'expression économie politique, 21.
- MONTESQUIEU Charles DE SECONDAT DE LA BRÈDE DE, 289, 313, 479;
- - sur les scolastiques, 15-16;
 - - sur l'usure, 277.
- MORANGE Jean, 288.
- MORELLET (abbé) André, 199, 200, 203, 258.
- MORISHIMA Michio, 505.
- MOSS Laurence S., 551.
- MOSSNER Ernest C., 360.
- MOURANT John A., 251.
- MUCHMORE Lynn, 139.
- MUN Thomas, 105, 129, 130, 131, 137;
- - et l'ordre marchand, 105-106, 115;
 - - sur les flux de métaux précieux, 98, 115, 118, 120-122;
 - - sur le commerce extérieur, 112, 113, 115, 118-121, 134;
 - - sur la balance du commerce, 99, 116, 118-119;

- - sur la hausse des prix, 118-121.
- Münzer, Thomas, 81.
- Murphy, Antoin E., 150, 187, 203, 250.
- Musgrave, Richard A., 364.
- Myers, Milton, 151.
- Myint, Hla, 364.

- NAVARRO (Doctor) : voir Azpilcueta.
- NECKER Jacques, 145, 154, 248, 249, 253, 258, 259.
- NEGISHI Takashi, 553.
- NEIL Thomas P., 251.
- NELSON Benjamin, 16, 69.
- NEUMANN John von, 494.
- NEWTON Isaac, 97, 289, 290, 291.
- NEWMARCH William, 307.
- NEYMARCK Alfred, 285.
- NICKOLLS John, pseudonyme de Plumart de Dangeul : voir ce nom.
- NICOLAS III, 47.
- NICOLE Pierre, 166, 167, 175;
 - - et la philosophie politique janséniste, 156, 161-163.
- NICOLET Claude, 18, 22.
- NOONAN John T., 16, 29, 46, 47, 57, 58, 61, 62, 69, 73, 79, 83, 90.
- NORMAN George Warde, 560.
- NORTH Dudley, 137;
 - - sur l'ordre marchand, 105-106, 130;
 - - sur la liberté du commerce, 107;
 - - sur la monnaie, 123, 126;
 - - sur le taux d'intérêt, 125;
 - - sur le commerce extérieur, 130, 131.
- NURSKÉ Ragnar, 478.

- O'BRIEN Denis Patrick, 307, 308, 503, 551, 577.
- OCKHAM (Guillaume d') : voir Guillaume.
- O'DRISCOLL Gerard P., 362.
- ONKEN A., 250.
- ORESME Nicole, 24, 28, 37, 43, 54, 68, 69;
 - - sur la distinction entre usage propre et usage secondaire des biens, 52;
 - - sur la monnaie, 50-56; conception métalliste, 51-52, 53; et le pouvoir du Prince, 54-56; la monnaie, propriété de la communauté, 55-56; la quantité de monnaie résulte d'un processus séquentiel, 53; relation avec une approche quantitativiste, 53-54; la monnaie, richesse artificielle, 51; elle supplée aux insuffisances du troc, 51; théorie réaliste, 51; unité de compte, 46.
- ORLÉANS Philippe duc d', 177.
- OST François, 301.
- OSWALD James, 218; - critique de Hume, 210.
- OVERSTONE Samuel Jones Loyd (lord), 308, 557, 560, 573.
- OWEN Peter, 224.
- OWEN Robert, 290.

- PACKE M., 552.
- PAGLIN Morton, 501, 507.
- PALEY William, 291.
- PALMER John Horsley,
 - la règle de, 557.
- PANCKOUCKE Charles Joseph, 259.
- PANORMITAN 46.
- PARGUEZ Alain, 549, 552.
- PARRINELLO Sergio, 534, 550.
- PASCAL Blaise, 97, 156.
- PASINETTI Luigi L., 501, 506;
 - - sur la théorie ricardienne de la répartition, 440;
 - - et le salaire naturel, 433, 468.
- PASSY Henri, 514, 550.
- PAUL (Julius Paulus),
 - - sur le prix, 40, 41.
- PAVIE Pierre de, 74.
- PEACOCK Alan T., 364.
- PELLEGRIN Pierre, 22.
- PEÑAFORT (Ramon de) : voir Ramon.
- PERROT Jean-Claude, 152, 153.
- PEROTTA Cosimo, 101, 102, 139.
- PESCIARELLI Enzo, 301.
- PETERSEN W., 507.

- PETRELLA Franco, 301, 363.
- PETTY William, 19, 137, 180, 194;
 - - et l'arithmétique politique, 97;
 - - sur la théorie de la valeur, 123;
 - - sur le taux d'intérêt, 124;
 - - sur l'emploi, 127, 129.
- PETYT William, 127, 128, 130, 137, 180.
- PEYRONNET Jean-Claude, 285.
- PEYSSONNEL Claude-Charles,
 - cofondateur de la Bibliothèque de l'homme public, 260.
- PHILLIPS Almarin, 251.
- PICARD Olivier, 22.
- PIERRE LE CHANTRE, 29.
- PIERRE (Lombard), 28, 37, 72, 73.
- PIGOU Arthur Cecil, 553.
- PILLIET Antoine-Louis, 86, 91.
- PITT William, 299.
- PLACE Francis, 290, 546.
- PLATON, 18, 19, 21, 105, 316;
 - - et la nature de l'économique, 20.
- PLUMART DE DANGEUL Louis Joseph, 199, 200, 201, 202, 203.
- POCOCK John G. A., 138.
- POLANYI Karl, 19, 21, 22.
- POMPADOUR Jeanne POISSON, marquise DE, 226.
- PONTCHARTRAIN Louis PHÉLYPEAUX DE, 155.
- POTEMKINE Grigori Alexandrovitch (prince), 290.
- POTTIER DE LA HESTROYE Jean, 177.
- PRICE Jacob M., 139.
- PRICE Richard, 199, 261, 289.
- PRIESTLEY Joseph, 289, 291.
- PUFENDORF Samuel VON, 85-88, 91, 314, 315, 320, 324.
- QUESNAY François, 99, 147, 148, 178, 193, 199, 225-253, 254, 257, 261, 263, 264, 265, 310, 479, 480, 501;
 - éléments biographiques, 225-227;
 - éléments bibliographiques, 250-253;
 - - et le système des marchands, 99;
 - - et l'origine de l'expression science économique, 149-150;
 - - et le sensualisme, 227-230;
 - - et Condillac, 227, 228, 229, 247;
 - - sur la méthode, 228-229, 239, 249;
 - - et la liberté éclairée, 229;
 - - sur le droit naturel, 230;
 - - et le despotisme légal, 230;
 - - sur la petite et la grande culture, 230-231;
 - - sur la définition de la richesse, 231;
 - - sur les avances agricoles, 231, 240, 242, 247;
 - - sur la valeur vénale, 231, 232;
 - - sur les prix, 232-238, 247;
 - - sur le bon prix, 236, 247;
 - - sur le produit net, 232, 243, 244, 246, 249;
 - - et la productivité exclusive de l'agriculture, 232-234, 248;
 - - et l'allocation des ressources, 237-238, 245, 246;
 - - et le Tableau économique, 238-248;
 - - et l'impôt unique, 240;
 - - et le circuit économique, 240, 242, 244-245;
 - - sur la monnaie, 244, 248.
- QUILLET J., 69.
- QUINCEY Thomas de, 513, 518, 523, 526, 532, 550;
 - - sur les prix, 519-520, 521.
- RAE John, 361.
- RAINELLI Michel, 550.
- RAMON (de Peñafort), 68;
 - - sur la *poena conventionalis*, 65.
- RANKIN Steve C., 408, 413, 501, 505.
- RAPHAEL David Daiches, 359, 360.
- RASHED Roshdi, 153, 286, 288.
- RASHID Salim, 138.
- RAUMER R.M., 551.
- RAVIX J.L., 520, 548.
- READ Samuel, 525, 550.
- REBEYROL Antoine, 219, 220, 221, 224, 437, 439, 457, 459, 501, 506.
- RECKENTWALD Horst Claus, 361.
- RENOUX-ZAGAMÉ Marie-France, 31, 69, 87, 91.

REYBAUD Louis, 514, 550.

RICARDO David, 190, 271, 290, 296, 305, 307, 308, 321, 333, 341, 345, 365, 366, 367, 368, 369, 379, 395, 481, 491, 494, 498, 509, 511, 513, 516, 517, 521, 523, 524, 526, 536, 537, 550;

- éléments biographiques, 384;

- éléments bibliographiques, 501, 504-506;

- - sur la valeur : la critique de la théorie smithienne de la valeur, 420; valeur et propriété des moyens de production, 397; et étalon invariable de valeur, 422, 424, 426, 431-433; la valeur dans les sociétés «primitives», 421; valeur et rareté, 409; valeur et richesse, 402; la valeur travail, 417-427;

- - sur l'utilité, 411-412;

- - sur la demande, 412;

- - sur les prix, 407; critique la théorie additive de la valeur, 421; les effets d'une hausse du prix du blé, 391; l'effet Ricardo, 418, 421, 422-427; et l'emploi de machines, 423; et l'inégale durée des capitaux, 423; l'influence des salaires sur les prix, 422, 423; le théorème ricardien fondamental, 423; l'influence de la demande sur les prix, 398, 407, 410-417; la critique des thèses de Lauderdale, 413; la critique des thèses de Buchanan, 413; la critique des thèses de Say, 415; et les rendements, 415; l'influence de la demande sur le prix du blé, 417; les deux causes de la variation des prix relatifs, 419; la rigidité des prix, 489;

- - sur le profit, 440-446; l'origine du profit, 421; profit et difficulté de production, 441-443; l'évolution du taux de profit et la croissance, 443, 489; la détermination du taux de profit, 443; taux de profit et taux de salaire, 371, 441-442, 464, 473;

- - sur la rente, 379, 386; définition de la rente, 383; la rente et l'évolution des techniques, 388-390; et la demande, 385; et les prix, 420; et

les rendements décroissants, 385; et la richesse, 385; la rente intensive, 386; la part de la rente dans le produit, 388;

- - sur les salaires : l'ajustement, 439-440; salaire et demande de travail, 436-437, 438; et profits, 371, 441-442, 464; et le prix du blé, 413, 416; et le niveau général des prix, 424; l'évolution du taux de salaire dans le processus de développement, 443; le fonds des salaires, 436; l'homogénéité du travail, 433; Ricardo approuve Torrens, 434-435; le salaire naturel, définition, 435, 466-468, et lien avec le salaire de subsistance, 435; les salaires monétaires et les prix, 438; le salaire réel, 425, 439;

- - sur le travail : la demande de travail, 457; le travail improductif, 465;

- - sur le capital : l'accumulation du capital, 447-448; profit, épargne et accumulation du capital, 449-450, 465; l'accumulation du capital et les dépenses publiques, 465; l'accumulation et la demande de travail, 465; l'accumulation et les salaires, 492; comme produit joint, 428; comme fonds des salaires, 441, 457, 460-461; la question des machines, 456-464; la substitution capital-travail, 465;

- - sur la croissance : croissance et accumulation du capital, 448; et profit, 443, 489; et crises, 489-490; et répartition du revenu, 464-469; et ressources rares, 441-448; et saturation des besoins, 489; et taux de salaire, 443; l'évolution à long terme, 467;

- - sur la dette publique, 452-456; la critique de la thèse de Lauderdale, 454; les effets des emprunts publics sur le taux d'intérêt, 451-452; le théorème ricardien d'équivalence, 454-456;

- - sur le développement : de l'agriculture, 441; de l'industrie, 441; l'état stationnaire, 447, 449, 454-455, 466-467, 469;

- - sur l'épargne, 448, 449
 - - sur les impôts : impôts sur les produits naturels, 416; sur les salaires, 438-439; sur la rente, 353-354;
 - - sur la loi des débouchés, 482, 489-490;
 - - sur la loi des rendements décroissants, 370;
 - - sur les lois sur le blé, 380, 383, 392;
 - - sur la monnaie, 424-425, 477, 554-568; le prix élevé des lingots et la théorie quantitative, 562-565; - et la neutralité de la monnaie, 575; - et la politique d'*open market*, 573;
 - - sur le libre-échange, 393;
 - - sur le taux de change et la théorie du commerce international, 565-568.
- RICARDO S., 560.
- RICHELIEU Armand Emmanuel DU PLESSIS DE CHINON, cardinal DE, 95, 137.
- RIST Charles, 512, 516, 517, 548, 577.
- ROBBINS Lionel, 502, 507, 531, 551, 552;
- - sur Torrens: 444.
- ROBERT (de Courçon), 24, 29, 44, 68;
- - et l'usure comme péché d'intention, 56;
 - - et les contrats à terme, 63;
 - - sur la *pcena conventionalis*, 65;
 - - sur la *societas*, 60;
 - - sur le *census*, 59;
 - - sur le *mutuum*, 45;
 - - sur le *mutuum ad pompam*, 47.
- ROBERTS : voir Van Dyke.
- ROBERTS L., 137.
- ROBERTSON H.M., 362.
- ROBLES Juan DE, 77.
- ROBSON John T., 552.
- ROCHA Manuel, 70.
- ROEDERER Antoine-Marie, 286, 287.
- ROEDERER Pierre-Louis, 255, 262;
- éléments biographiques, 260-261;
 - éléments bibliographiques, 285-288;
 - - et l'émergence de l'expression science sociale, 146;
 - - fondateur du *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, 145, 260;
 - - sur le droit des capitaux et la loi du niveau, 268;
 - - sur la doctrine physiocratique de l'impôt unique, 268-269;
 - - sur le capital humain, 269.
- ROGGI Piero, 152.
- ROMILLY Samuel, 289.
- RONCAGLIA Alessandro, 520, 550, 552.
- ROOVER : voir De Roover.
- ROSCHER Wilhelm, 53.
- ROSENSTEIN-RODAN Paul N., 478.
- ROSENBLUTH G., 362.
- ROSS Ian Simpson, 360.
- ROSSI Pellegrino, 308, 403, 514, 526, 550.
- ROTHKRUG Lionel, 138.
- ROTWEIN E., 204, 223.
- ROUCHER Jean-Antoine, 310.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 200, 313, 347;
- - et sa conception de l'économie politique (article «Économie» de l'*Encyclopédie*), 148.
- RULIÉ (abbé) , 277.
- RYAN Alan, 552.
- SACHINS Claude DE, 84.
- SAINT-PÉRAYVY J.N.M. GUÉRINEAU DE, 226, 257, 264, 268, 271, 287.
- SAMUELS Warren J., 252.
- SAMUELSON Paul, 306, 308, 363, 436, 502, 503, 506.
- SARGENT Thomas J., 341, 359.
- SAVARY Jacques, 191.
- SAY Jean-Baptiste, 19, 22, 227, 260, 305, 306, 307, 308, 339, 359, 365, 371, 408, 410, 516, 523, 528, 536, 537, 546, 550;
- éléments biographiques, 401;
 - éléments bibliographiques, 502, 507-508;
 - - sur les Anciens, 18;
 - - sur les scolastiques, 15;
 - - héritier de l'économie politique sensualiste, 276;
 - - sur l'accumulation du capital et la croissance, 448, 474;
 - - sur les crises, 488, 499;

- - sur la demande effective, 483, 485;
 - - sur la dette publique, 455-456; les effets des emprunts publics sur le taux d'intérêt, 451; la dette publique n'est pas une richesse nette, 456;
 - - sur l'épargne et la croissance, 448, 450-451;
 - - sur la division du travail, 447;
 - - sur la loi des débouchés, 244, 370, 448, 454, 474-476, 477, 478, 484-488, 495, 573; l'égalité de Say, 476, 486; - et Mill, 481; - et Sismondi, 482; - et Smith, 479-480; et la saturation des besoins, 488-489; l'identité de Say, 475, 486;
 - - sur la monnaie, 476, 485, 487;
 - - sur les prix, 400-406, 417, 418; l'analyse de la demande: 404, 414; l'influence de la demande sur les prix: 398, 416-417; le prix courant et le prix naturel: 404; le prix des métaux précieux: 414-415;
 - - sur les produits immatériels, 400;
 - - sur le profit, 443, 446; les profits du savant, 447; la relation salaire-profit, 446;
 - - sur la répartition, 433;
 - - sur la rente, 370, 409, 527; l'origine de la rente, 383; l'existence de terres libres, 386;
 - - sur les salaires : les salaires courants, 437;
 - - sur la question des machines, 461;
 - - sur le taux d'intérêt, 446, 451;
 - - sur la thésaurisation, 450-451, 485-486;
 - - sur l'homogénéité du travail: 433;
 - - sur la valeur, 378; valeur et utilité, 401; valeur et richesse, 402; valeur et frais de production, 405; valeur et étalon, 429, 430, 432.
- SAY Léon, 285, 401.
- SCHAEFFER Robert K., 138.
- SCHATZ Albert, 204, 223.
- SCHELLE Gustave, 201, 203, 269, 277, 285, 287.
- SCHMOLLER Gustav, - sur le mercantilisme, 100-101.
- SCHNEIDER J.-L., 68.
- SCHOFIELD R.S., 367, 500.
- SCHUMPETER Joseph Alois, 15, 16, 22, 37, 43, 70, 102, 138, 140, 150, 176, 228, 359, 502, 518, 531, 550, 551;
- - sur Ricardo, 410;
 - - sur Senior, 512, 524.
- SCHWARTZ Pedro, 535, 550, 553.
- SCROPE George Poulett, 307, 525, 550.
- SELIGMAN Ewin R.A., 551, 552.
- SENAULT Jean-François, 161.
- SÉNEQUE (Lucius Annæus Seneca), 81, 87.
- SENIOR Nassau William, 307, 509, 517, 521, 526, 530, 550, 552;
- - sur l'abstinence, 519;
 - - sur le fonds des salaires, 524;
 - - sur la méthode de l'économie politique, 511-515, 516; l'économie théorique et l'économie appliquée, 512, 515-516;
 - - sur la question des machines, 527;
 - - sur les prix et la concurrence, 519;
 - - sur l'utilité marginale, 522-523;
 - - sur la valeur, 519.
- SERVET Jean-Michel, 151.
- SHAFTESBURY Anthony Ashley Cooper (comte), 206, 290.
- SHELBURNE (lord Landsowne), 289.
- SHOVE Gerald F., 410, 502.
- SIERRA-BRAVO Restituto, 91.
- SIEYES Emmanuel, 401;
- - comme cofondateur du *Journal d'instruction sociale*, 260.
- SIGDWICK Henry, 299.
- SIGER (de Brabant), 26.
- SINGER Kurt, 22.
- SISMONDI Jean Charles Léonard Simon DE, 305, 365, 448, 491, 526, 550;
- éléments bibliographiques, 502;
 - - sur les crises générales de surproduction, 370, 475, 476, 477, 478, 481, 482-483, 485, 529;
 - - sur la méthode, 514, 515;
 - - sur les prix, 417;
 - - sur les profits, 446;

- - sur la rente, 370, 526; l'origine de la rente, 383; rente et richesse, 385; la rente et l'existence de terres libres, 386;
 - - sur la question des machines, 461, 527-528.
- Skinner, Andrew S., 223, 224, 360, 361, 362, 363, 364.
- Smith, Adam, 15, 19, 105, 111, 154, 162, 166, 188, 205, 206, 209, 257, 271, 288, 291, 295-297, 305, 306, 307, 309-364, 365, 367, 369, 371, 379, 395, 400, 406, 408, 433, 446, 467, 486, 530, 537;
- éléments biographiques, 309-310;
 - éléments bibliographiques, 358-364, 502;
 - - et le système mercantile, 99-102, 122;
 - - et Quesnay, 227;
 - - et sa philosophie, 310-317; *Das Adam Smith Problem*, 310; - et la tradition philosophique écossaise, 313-314; la *Théorie des sentiments moraux*, 310-312; la sympathie, 310-311; les *Essais philosophiques*, 311-313; l'origine du développement de la philosophie, 312-313; - et l'utilitarisme, 311;
 - - sur la division du travail, 312, 318-319, 336;
 - - sur le travail : travail productif et improductif, 339; le travail commandé, 320-321, 433;
 - - sur la valeur, 320, 395; l'étalon invariable de valeur, 320, 429, 430; la valeur d'usage et la valeur d'échange, 324; la valeur travail, 322, 420;
 - - sur la demande : la demande effective, 325; la demande et les prix, 326;
 - - sur les prix, 110, 319-328, 395-397, 417, 418; dans les sociétés primitives et les sociétés développées, 322, 420; la gravitation, 325-328; les parties constituantes du prix, 321-324, 423; le paradoxe de l'eau et du diamant, 324; le prix de marché, 324-325; le prix naturel, définition, 321-322, 324; le prix réel, 320-321; prix et richesse, 331; la théorie additive des prix, 335-336; le travail commandé, 320-321, 433;
 - - sur le capital : définition, 337; le capital circulant, 337; le capital fixe, 337; le fonds des salaires, 338;
 - - sur l'accumulation du capital, 336-339, 449; l'accumulation du capital et le taux de profit, 329-331; l'accumulation du capital et le taux de salaire, 331; les effets de l'accumulation sur l'emploi, 340-341; les effets de l'accumulation sur l'emploi, 340-341; l'accumulation et l'épargne, 338;
 - - sur la croissance, 319, 336-339, 449;
 - - sur les quatre stades du développement, 347-349;
 - - sur la répartition, 328-335;
 - - sur le revenu : les sources primitives, 322;
 - - sur le salaire : le salaire naturel, 328-329, 435; le salaire et l'accumulation du capital, 329-331;
 - - sur le profit, 322, 329-333, 445; le profit et le travail de direction, 322; et l'épargne, 331; le taux de profit minimum, 331; le taux de salaire et le taux de profit, 333;
 - - sur la rente, 323, 333-335, 378, 380, 381, 383, 386; définition, 333; la rente comme partie constituante du prix des marchandises, 322; un prix de monopole, 334; rente et fertilité des sols, 334-335; l'évolution de la part de la rente dans le revenu, 335;
 - - sur la dette publique, 355-356, 452;
 - - sur l'épargne : et la demande, 338; et la répartition du revenu, 331, 465;
 - - sur l'État, 347-356; l'origine de l'État, 347; la dette publique, 355-356; les fonctions de l'État, 349-351;
 - - sur les impôts, 351-355; l'approche de la capacité (*ability to pay approach*), 352; l'approche de l'équivalence (*benefit-approach*), 352; les

- impôts sur les produits naturels du sol, 353-354; les impôts sur les salaires, 355; les impôts sur les profits, 354-355; les impôts sur les loyers, 326; l'imputation des impôts, 352-355;
- - sur la monnaie, 341-345; définition, 342; détermination de la valeur de la monnaie, 343-344; monnaie et capital, 342; la doctrine des effets réels, 345-347, 570; la banque libre (*free banking*), 342, 346-347, 558;
 - - sur le taux d'intérêt, 338, 345;
 - - sur la loi des débouchés, 478-479, 480;
 - - sur la théorie du commerce international, 566;
 - - sur la main invisible, 356-358;
 - - sur les lois sur les blés, 390;
 - - sur les lois sur les pauvres, 376;
 - - sur la population, 371.
- SMYTHE William, 103, 104, 105, 112, 116, 118, 123, 137.
- SOMMERVILLE H., 70.
- SONNENFELS Joseph VON, 145.
- SOTO Domingo DE, 73-79, 84, 90.
- SOWELL Thomas, 502, 508.
- SOYERS, 577.
- SPENCE William, 478, 480, 481.
- SPENCER Herbert, 299.
- SPENGLER Joseph John, 203, 251, 363, 507.
- SPEHLING J., 139.
- SPICQ C., 31, 70.
- SPINOZA Benedict, 97.
- SRAFFA Piero, 323, 360, 505, 518, 550;
- - sur Smith, 336;
 - - sur Ricardo: 425-426, 428, 542;
 - - sur Torrens, 494.
- STEIN Peter, 359, 360.
- STEINER Philippe, 151, 252, 507.
- STEPHEN Leslie, 531, 550.
- STEUART James, 149, 204, 365;
- éléments bio-bibliographiques, 213;
 - - sur le rôle de l'administrateur, 214;
 - - sur la théorie des étapes historiques, 215-216;
 - - sur la politique de plein emploi et la politique monétaire, 217-219;
 - - et la théorie de la formation des prix, 220-222;
 - - sur la concurrence simple et composée, 220;
 - - sur la valeur et les profits, 222-223.
- STEWART R., 205.
- STIGLER George J., 360, 505.
- STRAUSS Leo, 207.
- SUAZES Francisco, 71.
- SUPPLE Barry E., 101, 102, 139, 140.
- SUVIRANTA Bruno, 139.
- TAUSSIG Frank William, 539, 551, 553.
- TAWNEY Richard Henry, 70, 72, 82, 90.
- TAYLOR W.L., 316, 360, 362.
- TEICHGRAEBER Richard, 151,
- TEILHAC Ernest, 507.
- TEMPLE William, 95, 112, 138.
- TERRAY (abbé) Joseph-Marie, 257, 258, 287.
- THEOCHARIS Reghinos D., 152.
- THÉRÉ Christine, 152.
- THOMAS D'AQUIN (saint), 27, 28, 29, 44, 62, 66, 67, 68, 69, 72, 78;
- la compréhension organiciste et téléologique de la société chez, 26;
 - - et l'averroïsme, 26, 27;
 - - et l'inversion de l'argument d'Ejiciens, 46-47;
 - - sur l'usure : argument classique contre l'usure, 45-47; la *societas*, 60; nature de l'accord du prêteur et de l'emprunteur, 44; nécessité du *mutuum*, 46-47; opérations à terme, 57; titres extrinsèques, 48-49;
 - - sur la distinction entre usage propre et usage secondaire des biens, 52;
 - - sur la justice commutative et la justice distributive, 31 (voir aussi ci-dessous sur le juste prix);
 - - sur la monnaie, 45-46, 50 (caractère conventionnel, 45, 50; cause matérielle des échanges, 45-46; comme unité de compte, 50; nature du prêt monétaire déduite de la nature de la monnaie, 46-47; théorie

- nominaliste de la monnaie, 50, unité de compte, 46);
- - sur la propriété, 31-33, 64;
 - - sur le caractère mutuellement avantageux de l'échange, 34;
 - - sur le juste prix : coexistence entre deux théories du juste prix, 34-35; justice commutative et justice distributive, 30-35; les comportements individuels dans l'explication du prix, 35-36; rôle du besoin et de l'utilité, 29, 34; sources, 30;
 - - sur le *mutuum ad pompam*, 47.
- THOMPSON Thomas Perronet, 560.
- THOMSON Herbert F., 360, 362.
- THOMSON Poulett, 314.
- THORNTON Henry, 308, 503, 554-577;
- - sur le prix élevé des lingots, 561-563;
 - - sur le rôle de prêteur en dernier ressort, 568-571.
- THORNTON William Thomas, 539.
- THWEATT William O., 504.
- TOLLISON R. D., 204, 224.
- TOOKE Thomas, 307, 543, 560, 570-573, 577.
- TORRE Dominique, 552.
- TORRENS Robert, 305, 307, 308, 499, 526, 551;
- éléments biographiques, 386;
 - éléments bibliographiques, 503, 507, 552;
 - - sur le capital : l'accumulation du capital et la croissance, 448 (la critique du modèle ricardien, 443); le fonds des salaires, 457; le capital comme produit joint, 428; la question des machines, 462-463, 527;
 - - sur la croissance, 467;
 - - sur la loi des débouchés, 478, 528; contre Sismondi, 482; sur la crise, 483-484, 496-497; sur la demande effective, 483, 494-498 (définition, 495; offre de travail et demande effective, 495); l'indolence, 495;
 - - sur les lois sur le blé, 380, 383, 391, 392;
 - - sur le libre-échange, 393-394;
 - - sur la méthode, 513;
 - - sur la monnaie, 477, 494, 497-498, 560, 573;
 - - sur les profits, 440, 443-444; le taux de salaire et le taux de profit, 464-465;
 - - sur la rente, 380; rente et productivité du travail agricole, 385; la rente intensive, 386; le simple transfert du produit, 389; la rente et les prix, 420;
 - - sur les salaires naturels, 434, 435-436, 469;
 - - sur les prix, 408, 431, 520; l'ajustement, 497; la critique de la théorie des prix de Ricardo, 418, 427; demande et prix, 412; la demande, 410; prix et profit, 409, 428; les prix naturels, 419;
 - - sur la valeur : l'étalon invariable de valeur, 429-430; valeur et système de propriété, 397, 420-421; valeur capital, 419, 427-428; valeur travail, 418, 420.
- TRIBE Keith, 152.
- TRUDAINE DE MONTIGNY Jean Charles Philibert, 199.
- TSOULFIDIS Leftenis, 252.
- TSUDA Takumi, 136, 202, 203.
- TÜCHLE H., 78, 90.
- TUCKER G.S.L., 140, 363, 506, 553.
- TUCKER Josiah, 199, 200, 257, 290;
- - critique de Hume, 210.
- TURGOT Anne-Jacques-Robert, 154, 188, 200, 215, 226, 227, 254-288, 306, 310, 313, 319, 338, 360, 365, 379, 395, 467, 503;
- éléments biographiques, 256-259;
 - éléments bibliographiques, 285-288;
 - - et le mercantilisme, 99;
 - - et sa critique des physiocrates, 261-264, 266-267;
 - - sur le profit et la logique du capital, 262-268;
 - - et la formulation de la loi des rendements non proportionnels, 271-272, 381;
 - - sur le comportement d'offre, 270-272;
 - - sur l'utilité, la valeur et la demande, 254-255, 269, 273-274;

- - sur la détermination des rapports d'échange d'équilibre, 269-270, 275-276;
 - - et ses arguments contre la doctrine de l'usure et la pertinence des titres extrinsèques, 277-279;
 - - sur les fondements théoriques de l'intérêt, 279-281;
 - - et l'économie publique, 281-282.
- TURGOT Michel-Étienne, 256.
- TURQUET de MAYERNE (OU Mayerne-Turquet) Louis,
- - et l'apparition de l'expression économie politique, 21.
- ULLOA Bernardo DE, 145.
- ULPIEN (Domitius Ulpianus),
- - sur le prix, 40.
- UZTARIZ Geronimo DE, 145.
- VAGGI Gianni, 251, 252.
- VAN DE KERCHOVE Michel, 301.
- VANDERMONDE Alexandre Théophile, 152, 276, 306.
- VAN DYKE ROBERTS Hazel, 175.
- VASCO Gianbattista,
- - et les débuts de la formalisation mathématique en économie politique, 147.
- VAUBAN Sébastien LE PRESTRE DE, 97, 112, 131, 138, 155, 256.
- VAUGHN Karen Iversen, 140.
- VENTURI Franco, 152.
- VERRI Pietro (comte), 145, 147, 301;
- - et l'économie politique sensualiste, 255;
 - - et l'émergence de l'expression science économique, 150.
- VICKERS Douglas, 139, 218, 224, 341, 360.
- VIDAL-NAQUET Pierre, 18, 21, 22.
- VIDONNE Paul, 361, 504.
- VIGNES Jean-Baptiste-Maurice, 153.
- VILLEY Edmond, 514, 551.
- VILQUIN Éric, 153.
- VINCENT DE GOURNAY Jacques-Claude Marie, 149, 199-203, 225, 257, 266;
- éléments biographiques, 199-200;
 - éléments bibliographiques, 203;
 - - sur les liens avec les physiocrates, 199-200;
 - - sur le commerce, 199;
 - - sur la concurrence, 201;
 - - sur l'équilibre économique, 202;
 - - sur la monnaie, 202.
- VINER Jacob, 16, 23, 70, 101, 102, 116, 132, 138, 151, 361, 364, 531, 534, 542, 551, 577.
- VITORIA Francisco DE, 73, 75-78, 90.
- VIVO G. DE : voir De Vivo.
- VOLTAIRE François-Marie Arouet dit, 257, 259, 289, 310, 479;
- - sur la nomination de Turgot au Contrôle général, 258.
- WALKER Donald A., 152, 287.
- WALLACE Neil, 341, 359.
- WALLERSTEIN Immanuel, 101, 140.
- WALRAS Marie Esprit Léon, 154, 167, 306, 408, 410, 481;
- - et la loi de Walras, 475-476.
- WASZEK Norbert, 152.
- WEBER Max, 80.
- WEIGEL Erhard, 85.
- WEILLER Jean, 552.
- WENDEL François, 81, 90.
- WEST Edward, 305, 307, 333, 503;
- - et les lois sur le blé, 380, 383, 392;
 - - sur la rente, 380, 386; et les rendements décroissants, 385; et la part de la rente dans le produit, 388; la rente comme simple transfert du produit, 389.
- WEST Edwin G., 362, 363, 364.
- WEULERSE Georges, 145, 151, 250.
- WHATELY Richard, 530, 536.
- WHEATLEY John, 560, 563, 569.
- WHEWELL William, 530.
- WHITAKER John K., 531, 533, 534, 551, 553.
- WHITE Laurence H., 364.
- WICKSELL Knut, 76, 90, 463, 503, 506.
- WIGHTMAN William Persehouse Delisle, 360.

- WILES Richard C., 101, 102, 138, 140.
WILL Édouard, 23.
WILSON Charles, 101, 102, 138, 139.
WILSON George, 33, 70.
WILSON Thomas, 362.
WINCH Donald, 362.
WOLFF Christian, 86.
WOLOWSKI Louis, 68, 516.
WOOD J.C., 361, 505, 507.
WORLAND Stephen T., 23, 70.
WRIGLEY Edward Anthony, 378, 503.
- XÉNOPHON 18, 20;
• sa conception de l'économique,
20.
- ZAPPERI Roberto, 250.
ZOUCH Richard, 86.
ZYLBERBERG André, 514, 551.

Composition IES
Achevé d'imprimer en décembre 1992
sur les presses de Mame Imprimeurs à Tours
Dépôt légal : décembre 1992
Numéro d'imprimeur : 29069
ISBN 2-7071-2165-7

